This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 478890 DUPL

L.W. SCHMIDT FOREIGN
NEW YORK BOOKSELLER

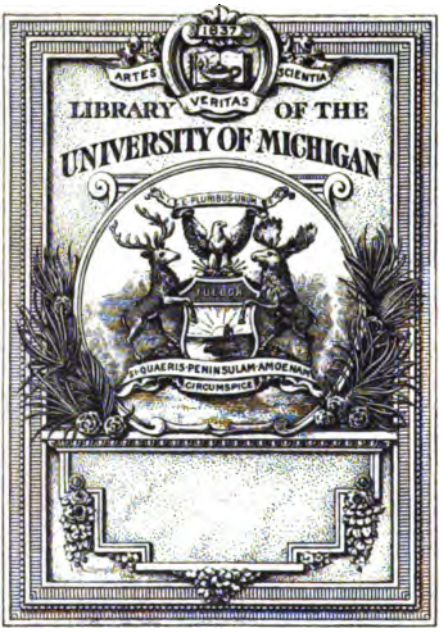

HB
173
.C592

TRAITÉ

THÉORIQUE ET PRATIQUE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

I

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Traité théorique et pratique des Opérations de Banque. — Quatrième édition. 1 volume in-8°.

Traité théorique et pratique des Entreprises industrielles, commerciales et agricoles, ou **MANUEL DES AFFAIRES.** — Seconde édition. 1 volume in-8°.

Études sur la science sociale. — 1 volume in-8°.

Leçons élémentaires d'économie politique. — 1 vol. in-18.

Traité sommaire d'économie politique. — 1 volume in-18.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1

13687

TRAITÉ

THÉORIQUE ET PRATIQUE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PAR

J. G. COURCELLE SENEUIL

L'homme naît pour le travail.
JOB., v, 7.

DEUXIÈME ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE

TOME PREMIER

PARTIE THÉORIQUE OU PLOUTOLOGIE

PARIS
F. AMYOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
8, RUE DE LA PAIX, 8

1867

Tous droits réservés.

PRÉFACE

En écrivant l'ouvrage que je viens soumettre au public, je me suis proposé de formuler une exposition des principes de l'économie politique, plus simple et plus compréhensive à la fois que celles qui l'ont précédée.

L'utilité, la nécessité même d'un travail de ce genre est sentie depuis assez longtemps et indiquée par des faits significatifs. Les vieilles attaques dont la propriété avait été l'objet dans les siècles passés, reprises de nos jours avec éclat, rajeunies et appuyées sur des critiques nouvelles, ont prouvé que, malgré les services signalés qu'elle avait rendus, l'économie politique n'avait pas encore conquis l'autorité que donne l'évidence. D'autre part, les dissentiments des économistes, divisés sur les termes, lors même qu'ils étaient d'accord sur le fond des doctrines, attestaient l'insuffisance de la nomenclature; et s'il était resté quelque doute, il devait disparaître, lorsque nous avons vu discuter en pleine Académie sur l'objet, sur les limites et sur l'existence même de la science.

Appelé à l'enseignement de l'économie politique, j'ai dû vérifier les principes de la science et, pour être mieux com-

pris de mes auditeurs, chercher un système d'exposition qui donnât directement la solution des nombreux et graves problèmes posés et discutés depuis soixante ans. J'ai cru que le meilleur moyen d'atteindre le but était d'oublier un moment toutes les formules que j'avais apprises, de remonter à l'examen des faits et de tirer de l'observation directe des formules nouvelles, en abordant d'ailleurs les difficultés de face avec une entière franchise.

En suivant cette marche, j'ai été amené : à déterminer le phénomène unique, mais très-composé, qui est l'objet des études de l'économie politique, à indiquer distinctement les points par lesquels cette branche de la science sociale se rattache au tronc principal et ceux par lesquels elle touche aux autres branches ;

A séparer la science de l'art, de manière à donner à la première plus de clarté et partant plus d'autorité, au second, plus de sûreté dans sa marche et plus de liberté ;

A distinguer avec soin la richesse de la puissance qui la produit et à tenter une description générale des forces productives ;

A déduire de la matérialité des richesses une formule précise de la loi de la population et à déduire de la tendance uniforme du travail industriel une formule plus large des lois de la rente et des débouchés ;

A considérer les arrangements d'appropriation, non-seulement tels qu'ils sont ou devraient être dans un certain état social, mais tels qu'ils ont été ou peuvent être dans l'infinie variété des états sociaux passés, présents et imaginables, en étudiant, au moins dans leurs éléments, toutes les combinaisons possibles ;

A présenter la propriété individuelle, l'échange et la valeur, par conséquent, non comme des faits permanents, nécessaires,

de tous les temps et de tous les lieux, mais comme des conditions d'appropriation qui n'avaient pas toujours existé et qui n'existaient pas partout, qui pouvaient être ou ne pas être, qui ont un mécanisme particulier, des avantages et des inconvénients.

Une fois les principes de la science nettement établis, les questions d'art ou d'application, posées dans des termes fort simples, recevaient une solution facile, soit qu'il s'agît des attributions du pouvoir politique, ou de l'impôt, des douanes, des banques, ou du paupérisme, ou de la direction des intérêts individuels. Si, dans l'application, une manière différente d'apprécier certains faits, un état social donné, par exemple, amenait des divergences d'opinion entre économistes, ces divergences n'atteignaient pas les principes mêmes de la science.

Il m'a semblé que, considérée à ce point de vue, l'économie politique se trouvait en même temps étendue et limitée; que l'on pouvait s'élever plus haut dans l'étude des principes généraux élémentaires et pénétrer plus avant, soit dans les détails des phénomènes si divers et si complexes de l'appropriation des richesses, soit dans les études si variées auxquelles donne lieu tout problème d'application.

Une exposition scientifique doit être pure de dissimulation et de ménagements : j'ai exprimé, sur les matières les plus délicates ma pensée tout entière, sans aucune restriction, lors même qu'il en a coûté à mes sympathies. Que peuvent et qu'importent nos sentiments personnels ou nationaux en présence des lois souveraines qui régissent l'univers?

Dans le cours de cet ouvrage, je me suis généralement abstenu de citations et de controverse, non par la prétention puérile de m'attribuer les travaux d'autrui, mais afin d'abréger et d'être plus clair. Il importe assez peu que telle idée, émise par les fondateurs de l'économie politique ou par ceux

qui, après eux, l'ont illustrée et agrandie, ait pris place dans ce livre sous telle ou telle forme, il importe moins encore que telle doctrine, telle opinion d'un économiste illustre ou d'un chef d'école ait été écartée ou rejetée par omission, puisqu'il n'y a pas de manière plus utile et plus efficace de réfuter l'erreur que d'exposer la vérité. Ce qui importe uniquement, c'est la correction et la clarté de l'exposition : si celle-ci est correcte et claire, je n'ai besoin ni de citer, ni de discuter ; si elle est erronée ou obscure, toutes les citations et discussions auxquelles je pourrais me livrer seraient inutiles.

Santiago, de Chili, 22 décembre 1857.

INTRODUCTION

I

Le mot *Économie*, que nous avons emprunté aux Grecs, désignait à l'origine l'art d'administrer les biens de fortune[1]. On dit encore en ce sens : *économie domestique*, *économie rurale*. Mais quand le mot *économie* est employé seul, il se prend dans deux acceptions très-différentes, bien qu'elles rappellent l'une et l'autre sa signification primitive : tantôt il exprime d'une manière générale une idée d'ordre, d'arrangement établi en vue d'une fin, comme quand on dit : « l'économie du corps humain, l'économie du monde » ; tantôt il désigne l'habitude et l'acte d'épargner, parce qu'on a pensé sans doute que l'habitude de l'épargne était la qualité principale et distinctive de l'économe, de l'administrateur des biens de fortune[2].

[1] « L'économie, dit Xénophon, est une science, ἐπιστήμη, comme la médecine, la fonderie de bronze, l'architecture. » — *Économique*, ch. Ier.

Nous disons aujourd'hui que la médecine, la fonderie de bronze et l'architecture sont des arts fondés sur des sciences. Xénophon les appelle indifféremment sciences et arts, et il ajoute : « L'économie est la science par laquelle les hommes peuvent augmenter leur maison ; et sous le nom de *maison*, nous comprenons tout ce que l'homme possède. » — *Économique*, ch. VI.

[2] En français, les mots *ménage* et *ménager*, tous les deux dérivés d'un mot plus ancien qui signifiait maison ou manoir avaient exactement le sens qu'ont aujourd'hui *économie* et *économiser*. On dit encore *ménager* pour *épargner* et le premier de ces mots indique de plus que le second une idée d'ordre et de prévoyance. Les mots grecs se sont substitués, sans que l'on sache trop pourquoi, dans l'usage, aux mots français. Il est remarquable que, dans l'une et l'autre langue, la même filiation d'idées se soit manifestée par la même filiation de mots et d'acceptions propres et figurées.

Lorsqu'il fut question pour la première fois, dans les temps modernes, d'*économie politique* ou sociale, on appelait de ce nom l'art d'administrer les biens d'une société en vue d'une certaine fin. Ce n'était pas proprement l'art de gouverner les finances d'un État, comme on le comprend aujourd'hui ; c'était celui d'enrichir un peuple par une certaine combinaison de lois et d'actes de l'autorité publique. Les préceptes qui constituaient cet art prétendu étaient purement empiriques, aussi bien que ceux qui constituaient vers la même époque la médecine et l'alchimie : les nombreux ouvrages publiés depuis le seizième siècle jusqu'au milieu du dix-huitième, dans toutes les langues de l'Europe, sur les matières économiques, attestent que leurs auteurs cherchaient, sous l'empire d'idées générales mal définies et acceptées sans vérification scientifique, une sorte de pierre philosophale administrative et politique. Ainsi la plupart d'entre eux, prenant le mot *richesses* dans le sens vulgaire et superficiel, supposaient qu'il n'y avait pas d'autres richesses que les monnaies ou les métaux avec lesquels on les fait, et cherchaient les moyens par lesquels une nation peut s'en procurer la plus grande somme possible. Mais cette recherche conduisit à l'examen d'une multitude de problèmes d'un haut intérêt dont l'examen a enfanté un art et aussi une science : à force de méditer et de discuter sur des procédés et une méthode d'administration propres à conserver et à augmenter la fortune des peuples, on vit qu'il y avait des richesses autres que celles auxquelles on avait jusqu'alors réservé ce nom ; ensuite on observa dans leur formation, dans leur emploi, dans leur appropriation, des phénomènes permanents et uniformes : enfin on conclut qu'il y avait dans l'étude de ces phénomènes, par la méthode expérimentale, la matière d'une science nouvelle, la science de l'*ordre naturel* dans les sociétés humaines. Cette dernière conception était neuve, puisqu'on affirmait pour la première fois l'existence d'un ordre naturel à étudier et à définir : à dater de ce moment, l'art plus ou moins imparfait que l'on avait appelé un peu au hasard *économie politique* fut contesté et nié tout entier par la célèbre formule « Laissez faire, laissez passer ! » L'art d'administrer les richesses sociales ne pouvait avoir, on le proclamait, aucune base rationnelle, s'il ne s'appuyait sur la connaissance positive des lois natu-

relles qui régissent la formation, la conservation, l'usage et l'appropriation des richesses : on s'occupa d'acquérir cette connaissance.

Les premiers travaux entrepris dans ce but ne furent pas heureux : Quesnay et ses disciples immédiats voulurent tout d'abord exposer les lois qui régissent la société dans toutes les branches de son activité, la science sociale tout entière. Cette grande entreprise était prématurée et ils ne purent la réaliser : ils commirent même dans l'observation des phénomènes relatifs aux richesses de très-graves erreurs ; mais l'impulsion était donnée et des esprits éminents n'hésitèrent pas à entrer dans la carrière qui venait de s'ouvrir. Turgot analysa les phénomènes de l'échange et la théorie de l'intérêt avec une telle exactitude que, de tous les économistes qui ont traité ces matières après lui, peu l'ont égalé et aucun ne l'a surpassé. Adam Smith rectifia les idées relatives à l'origine des richesses et décrivit avec une grande supériorité la division du travail et sa puissance, comme aussi le partage des professions entre les hommes : il réfuta d'ailleurs un grand nombre d'erreurs, et ses considérations sur les monnaies et les banques sont encore aujourd'hui supérieures à presque tout ce qui a été écrit sur ces matières. J. B. Say essaya de séparer l'étude des faits relatifs aux richesses des autres branches de la politique et fit une exposition méthodique des principes de l'économie politique : il démontra le premier cette vérité, si simple et si féconde en conséquences, que chaque individu, chaque nation a intérêt à ce que les autres individus et les autres nations soient riches. Cependant Malthus établissait par de patientes recherches historiques les rapports nécessaires qui existaient entre le chiffre de la population et la somme des richesses que possède une société : il analysait le paupérisme et ses effets et ceux des procédés employés pour y porter remède : il observait et décrivait les phénomènes relatifs à la formation des revenus fonciers. En même temps Ricardo s'efforçait de ramener à un petit nombre de formules rigoureuses et savantes la théorie de l'appropriation des richesses : Storch insistait sur la participation de l'intelligence et de la moralité humaine dans la production. Des penseurs éminents, dont les travaux continuent encore, vérifient et rectifient les analyses, comparent les faits aux formules,

élargissent celles-ci lorsque l'observation en démontre la nécessité et s'efforcent de définir cet enseignement qui a continué de porter le nom d'*économie politique*.

Ce nom est-il vicieux et convient-il de le changer? On l'a dit et écrit plusieurs fois et cependant je persiste à croire qu'il vaut mieux le conserver. En premier lieu, il est consacré par la coutume qui l'a appliqué depuis cent ans, à un grand nombre de précieux et respectables travaux; en second lieu, il indique très-nettement le but, qui est, en définitive, de trouver et de formuler des règles d'administration des richesses sociales. L'économie politique est bien encore un art, comme aux seizième et dix-septième siècles : seulement ses préceptes, au lieu d'être empiriques, sont appuyés sur la déduction logique des principes recueillis par une science d'observation. On peut sans inconvénient d'aucune sorte laisser les choses en cet état, en ayant soin de ne pas confondre les deux branches d'études très-distinctes désignées sous un nom commun, la science et l'art : la première donnant la description des phénomènes et des lois qui les régissent, le second formulant les préceptes d'application que l'on peut déduire de la connaissance de ces phénomènes et de ces lois.

Dans l'ordre logique, la science précède l'art; mais il en est autrement dans l'ordre historique : on agit d'abord, puis on cherche des règles d'action, c'est-à-dire l'art, enfin on remonte jusqu'à la science et on la sépare de l'art, après l'avoir longtemps mêlée avec lui. C'est l'ordre de développement que l'on a observé dans toutes les branches du savoir humain : ainsi l'on a longtemps désigné et l'on désigne encore la thérapeutique, qui est un art, avec la physiologie, la pathologie et l'anatomie, qui sont des sciences, par le nom commun de *médecine*. La même confusion a eu lieu dans les travaux des économistes : d'abord on a cherché un spécifique pour enrichir les peuples, comme on avait cherché la panacée et le grand œuvre; puis on a reconnu que ce spécifique était une chimère, mais qu'il était possible de constituer une science de l'état de richesse des peuples et d'élever un art sur cette science : on a entrepris l'un et l'autre à la fois, sans les distinguer et en donnant à toutes les études faites dans l'une et dans l'autre direction le nom commun d'*économie politique*. Conservons

le nom, mais tâchons de bien séparer les deux branches d'études auxquelles il s'applique.

II

La science observe les relations de cause à effet qui existent entre les faits et s'efforce d'induire de cette observation des formules qui lui permettent de prévoir les phénomènes à venir : l'art s'empare des conquêtes de la science pour agrandir le pouvoir de l'homme. Ainsi la théorie générale de la vapeur appartient à la science et les préceptes relatifs à la construction des machines à vapeur appartiennent à l'art. Les lois constatées par la science sont absolues et immuables, parce qu'elles résultent de la nature des choses et non de la volonté des hommes; elles s'attachent aux phénomènes permanents, qui s'observent dans tous les temps et dans tous les lieux, indépendamment des combinaisons de l'art humain ; celui-ci, au contraire, variable selon les temps, les lieux, les circonstances, fait mille applications diverses des lois constatées par la science et les approprie à une multitude d'usages.

Il résulte de cette distinction que les sciences doivent être définies par les faits qu'elles étudient, c'est-à-dire par leur objet, tandis que les arts doivent être définis par l'usage auquel ils sont destinés, c'est-à-dire par leur but.

L'économie politique, considérée comme science, a pour objet l'*état de richesse* des sociétés humaines ou plutôt de la société collective, de l'humanité : elle recherche les causes générales par lesquelles l'humanité ou un groupe humain se trouve plus ou moins riche, c'est-à-dire approprie plus ou moins la matière à la satisfaction de ses besoins. Considérée comme art, l'économie politique a pour but d'augmenter la richesse de l'humanité ou d'une portion de l'humanité, peuple, groupe d'hommes ou famille, et elle recherche les procédés et moyens généraux par lesquels on peut le mieux atteindre ce but.

Toute science doit avoir un objet distinct, nécessaire, permanent, universel auquel elle applique ses recherches. La richesse, qui est l'objet des études de l'économie politique, a-t-elle tous ces caractères? Oui sans doute : il n'y a ni groupe d'hommes,

ni individu qui puisse vivre sans disposer d'une richesse plus ou moins grande, sans posséder une puissance plus ou moins étendue sur le monde extérieur. Cela est vrai dans tous les temps et sous toutes les latitudes. En quelque état que l'on considère l'homme, on le trouve assiégé de besoins qu'il doit satisfaire à peine de mort et qu'il ne peut satisfaire qu'au moyen d'objets matériels dont la possession constitue sa richesse. La nature de cette richesse, les causes et conditions de son accroissement et de sa diminution forment l'objet propre des études de l'économie politique.

Lorsque l'on jette un coup d'œil sur l'ensemble des efforts si divers par lesquels se manifeste l'activité volontaire de l'homme, on en distingue un certain nombre qui ont pour fin de mettre le monde extérieur au service de nos désirs, en transformant les objets matériels ou en les conservant d'un temps à un autre, ou en les transportant d'un lieu à un autre. L'ensemble de ces actes a été classé et désigné sous le nom collectif d'*industrie humaine*, et l'industrie tout entière rentre dans les études de l'économie politique. Mais ces études portent sur l'homme moral, qui désire, veut et agit : elles ne considèrent l'industrie ni dans ses procédés spéciaux, ni dans ses résultats particuliers ; elles ne s'appliquent qu'à ses causes, à ses conditions, à ses lois générales d'existence et de développement. Lorsque l'économie politique étudie les relations de l'homme avec le monde extérieur, elle ne s'occupe pas du détail de ces relations : c'est un soin qu'elle laisse à la techonologie, comme elle abandonne à la statistique le relevé des inventaires. L'économie politique recherche quels sont les mobiles, quelles sont les considérations qui dirigent l'activité de l'homme lorsqu'il produit et approprie les richesses. S'agit-il d'examiner la richesse qui résulte de certains travaux, de ceux d'une forge, par exemple ; l'économie politique ne s'informe ni des procédés par lesquels on fait le fer, ni des quantités de fer produites : elle recherche comment les hommes en sont venus à imaginer de faire du fer, comment ils s'y sont pris pour appliquer dans ce but des procédés qui exigent du temps et des capitaux, pour combiner leurs volontés de manière à les faire concourir à une fin commune, comment ils peuvent produire plus ou moins avec plus ou moins de peine et comment ils règlent entre eux le partage des produits.

L'économie politique d'ailleurs ne borne pas ses études à l'industrie : les individus dont le travail s'exerce habituellement dans d'autres branches de l'activité humaine ne sauraient vivre sans prendre une part quelconque dans les produits de l'industrie, sans exister dans un *état de richesse* quelconque. Les conditions dans lesquelles ces individus viennent au partage des conquêtes du travail industriel, les lois par lesquelles se constitue leur état de richesse particulier, l'influence de leurs consommations sur la richesse générale, rentrent naturellement dans le cadre des études de l'économie politique. Elle embrasse, à son point de vue, la société tout entière : elle est donc une science sociale et se rattache au groupe désigné sous ce nom qui comprend notamment la morale et la législation ; mais celles-ci ont pour objet l'activité volontaire de l'homme dans toutes ses applications, tandis que l'économie politique ne considère cette activité que dans l'industrie, et, dans les autres branches, quant au partage et à l'usage des richesses seulement. La morale cherche dans nos actes possibles ce qui est bon et équitable ; la législation ce qui est juste et expédient : l'économie politique étudie simplement les causes par lesquelles les sociétés et les individus s'enrichissent ou s'appauvrissent.

Une comparaison rendra plus sensible peut-être la position précise qu'occupe entre les sciences l'économie politique, en même temps qu'elle en fera ressortir le caractère et l'importance. La physiologie, on le sait, étudie successivement l'individu sous ses divers aspects et dans ses diverses fonctions : ainsi elle décrit séparément les organes et les phénomènes de la nutrition, ceux de la sensibilité, ceux de la locomotion. Imaginez une physiologie sociale fondée sur ce principe que « l'espèce humaine est un être collectif qui se développe dans la succession des générations suivant une loi qui peut être déduite de l'observation des faits et vérifiée par elle : » cette physiologie devra étudier l'activité humaine dans ses diverses directions, selon le but auquel elles tendent et la recherche des richesses sera nécessairement une des branches les plus importantes de cette activité.

Ainsi l'économie politique n'est ni une science isolée, ni une science complète : elle se rattache immédiatement à d'autres, comme

l'étude des organes et des phénomènes de la nutrition se rattache aux autres branches de la physiologie. Dans cette physiologie sociale qu'Aristote appelait *Politique*, et nos premiers économistes *Physiocratie*, l'économie politique étudie les facultés et les phénomènes qui correspondent aux organes et phénomènes de la nutrition dans la physiologie individuelle. De même que les organes de la nutrition sont les premiers qui se forment dans l'individu ; de même que les fonctions de la nutrition sont les premières, celles sur lesquelles reposent notre existence et qui ne peuvent être ni suspendues, ni négligées sans que toutes les autres soient aussitôt troublées ; de même les fonctions industrielles sont les premières qui entrent en activité, celles sur lesquelles repose l'existence matérielle des sociétés et qui ne peuvent devenir moins actives sans que le désordre pénètre aussitôt dans toute l'organisation sociale. Mais l'économie politique n'est pas la science sociale tout entière, comme la science des organes et phénomènes de la nutrition n'est pas toute la physiologie.

L'économie politique n'est qu'une branche de la science sociale : elle occupe en quelque sorte le point où viennent se toucher les sciences qui étudient la matière et celles qui ont l'homme pour objet ; celles qui recherchent les conditions d'existence de l'individu et celles qui s'occupent des lois constitutives de la société : elle emprunte donc des lumières aux unes et aux autres, et celle avec laquelle elle se trouve plus directement en contact est sans contredit la morale. Mais lors même que l'économie politique et la morale arrivent aux mêmes conclusions, leur but est différent. La morale recherche les devoirs, ce qui n'est ou n'est pas équitable ; l'économie politique, en tant que science, étudie les causes de l'accroissement ou de la diminution de l'état de richesse des sociétés et des individus ; comme art, elle indique les moyens d'augmenter cette richesse : elle constate ce qui est, indique ce qui *peut* être, jamais ce qui *doit* être : elle ne saurait, comme la morale, élever la prétention de faire autorité. Si, par suite de l'état d'imperfection de nos connaissances, on estimait que ce qui est le plus propre à augmenter la richesse ne fût pas en même temps le plus honnête et le plus équitable, ce seraient sans aucun doute l'équitable et l'honnête qui devraient prévaloir : la mission de

l'économie politique est d'éclairer la route, non de prescrire à qui que ce soit de la suivre, ni d'attenter d'une manière quelconque à la liberté des individus et des sociétés.

L'économie politique n'a point de méthode qui lui soit propre : dans l'étude du phénomène complexe de la richesse, elle ne peut que rarement employer la déduction, si féconde dans les mathématiques ; mais elle s'en sert quelquefois. Comme le physicien, l'économiste procède le plus souvent par induction, en tâtonnant : il observe les faits et conclut à des lois plus ou moins générales, selon que ses observations ont été plus ou moins étendues, faites avec plus ou moins d'intelligence et de soin ; en économie politique, comme dans les sciences physiques, les observations, les découvertes, les erreurs mêmes des premiers observateurs servent à ceux qui les suivent, lesquels, à chaque progrès nouveau, modifient ou renouvellent les formules de leurs devanciers. L'économie politique, bien que jeune encore, présente une suite de travaux dont l'objet, le but et la méthode sont les mêmes, qui forment un corps, établissent une tradition et des coyances communes, une science enfin dans laquelle les conceptions, mêmes fautives et imparfaites servent à élever des théories moins fautives et moins imparfaites; dans laquelle chaque vérité découverte est recueillie et conservée et chaque erreur signalée comme un écueil à éviter : elle peut prévoir les conséquences de tel ou tel acte et c'est dans cette faculté de prévoir les faits à venir qu'elle trouve, comme la physique, la contre-épreuve de la théorie, le signe de sa certitude.

Est-il besoin de dire que l'économie politique ne saurait avoir un caractère national? Il le faut bien, puisque certains écrivains nord-américains et allemands ont élevés la prétention de former une économie politique nationale, comme si les sciences pouvaient avoir une autre patrie que la vérité ! Comme si des lois qui varient selon les temps et les lieux pouvaient avoir un caractère scientifique ! Qui jamais a songé à concevoir une physique nationale ou des mathématiques nationales? Il n'y a pas davantage d'économie politique nationale et, comme l'a dit Turgot, « quiconque n'oublie pas qu'il y a des États politiques séparés et constitués diversement, ne traitera jamais bien aucune question d'économie

politique. » Celui qui considère les faits industriels de son temps et de son pays comme permanents et universels, sans songer que l'arrangement dans lequel ils se manifestent n'a pas toujours existé et n'existera pas toujours, ne saurait s'élever à la conception des lois générales qui régissent les phénomènes industriels de tous les pays et de tous les âges.

Non-seulement l'état industriel n'est pas le même dans les divers temps et dans les divers pays, mais il est facile de constater dans les différences que l'on observe sans peine, une échelle progressive. Les historiens, les voyageurs qui ont écrit sur les sociétés qui nous ont précédés ou qui vivent sur des points de la terre autres que celui où nous habitons, nous montrent l'homme alimenté d'abord par les fruits spontanés du sol et plus tard par les produits de la chasse et de la pêche. Dans ces deux périodes, ses moyens d'existence sont incertains et précaires, sa prévoyance médiocre ou nulle et il ne possède à peu près point de richesses accumulées ; les mœurs sont dures et dominées sous tous les aspects par le besoin de manger : point de liberté personnelle ni de loisir durable assurés, partant point de travaux intellectuels suivis, point d'arts, point de sciences.

Plus tard l'homme met à son service les animaux domestiques : il forme des troupeaux à la subsistance desquels il pourvoit et qui lui assurent des moyens de s'alimenter, de se vêtir et de se loger. Dès lors l'existence des sociétés devient moins précaire : elles commençent à se souvenir, à avoir le sentiment de leur individualité, à conserver des traditions historiques. Il leur faut encore pour vivre de vastes espaces de terre, mais il leur en faut beaucoup moins que lorsqu'elles vivaient des fruits spontanés, ou de la pêche, ou de la chasse. Elles ont plus de richesses accumulées, c'est-à-dire plus de sécurité, plus de loisirs : alors commencent les travaux intellectuels soutenus et les sciences, les arts apparaissent d'une façon distincte ; alors les résultats obtenus dans toutes les directions par les efforts des pères se conservent et se transmettent aux enfants. En même temps que l'intelligence s'ouvre et s'étend, les mœurs s'adoucissent et l'homme moral grandit.

Plus tard, enfin, l'homme se livre à l'agriculture et domestique

les plantes comme il avait domestiqué les animaux : il accumule le produit des récoltes et assure d'une saison à l'autre des moyens d'existence, pour lui et pour ses troupeaux. La société prend une assiette plus fixe et se domicilie en quelque sorte : les hommes, jusque-là obligés de se séparer et se fuir, même sans être ennemis, peuvent se rapprocher pour vivre ensemble et se prêter mutuellement secours dans le travail ; les mœurs se consolident, la prévoyance s'étend, les procédés industriels se conservent et se transmettent en même temps que les traditions morales et politiques : les arts s'épanouissent et l'homme, dégagé du soin de songer sans cesse à pourvoir aux premiers besoins, éprouve des besoins nouveaux pour la satisfaction desquels il entreprend une multitude de travaux, acquérant chaque jour quelque chose en richesse, en savoir et en liberté.

Ce grand tableau des progrès de la société, esquissé pour la première fois par Turgot et dont les traits ont été tracés par plusieurs plumes éloquentes, nous montre le développement industriel, toujours lié d'une façon indissoluble au développement politique et moral, tantôt précéder, tantôt suivre celui-ci, alternativement effet et cause et tirant son origine du même moteur, la volonté humaine : il atteste que si l'on peut étudier à part les faits industriels et économiques, il faut bien se garder de les séparer de l'ensemble des faits sociaux. Il nous montre en même temps combien sont variés les arrangements industriels que l'économie politique doit comprendre dans ses formules générales et combien celles-ci doivent s'élever au-dessus des arrangements actuels. La contemplation du tableau de l'histoire nous fournit un autre enseignement : il est hors de doute que l'industrie possède de nos jours une puissance inconnue aux premiers âges ; que le nombre des hommes vivants est plus élevé que dans les siècles passés et que ces hommes jouissent d'une somme de richesses beaucoup plus considérable; mais le sort de chacun n'a pas subi les mêmes changements que celui de tous : on a vu des villes, des empires, des races entières périr et disparaître par la guerre, par la corruption des mœurs et surtout par la faim, de manière à indiquer que si le progrès de l'humanité semble suivre une marche nécessaire, celui de chacun dépend de sa volonté et peut

être nul ou rétrograde, lorsque cette volonté est corrompue ou peu éclairée.

III

On a nié que l'état de richesse et notamment l'activité industrielle de l'homme pût fournir la matière d'une science. « Il ne saurait exister, a-t-on dit, de lois constantes qui régissent les résolutions si variables, si capricieuses de la volonté humaine. Que l'histoire naturelle étudie les habitudes du chien, du cheval et des autres animaux, cela se conçoit, parce que ces habitudes, dominées par les nécessités de l'instinct, ne varient point et sont aujourd'hui les mêmes qu'au temps des premiers naturalistes; mais l'homme, avec sa liberté de faire le bien et le mal, dont il use et abuse dans tous ses actes, notamment dans ceux relatifs à la production et à la consommation des richesses, ne subit point ces lois constantes et uniformes en dehors desquelles il est impossible de constituer une science. »

Cette objection spécieuse est-elle fondée? L'homme est libre! qui le conteste? Mais lorsqu'il déploie son activité dans l'industrie, il agit sur le monde extérieur, lequel est soumis à des lois permanentes, indépendantes de notre volonté: notre corps et les besoins qu'il éprouve subissent aussi des lois nécessaires, de telle sorte que l'homme est libre seulement de déployer ou de ne déployer pas son activité et de la déployer dans telle ou telle direction; mais il ne dispose nullement des conséquences de ses actes. Il est très-libre de chercher ou de ne chercher pas sa nourriture, mais non de vivre sans s'alimenter. Vous possédez une somme de richesses : vous êtes libre de la conserver ou de la détruire, mais une fois qu'elle est détruite, il ne dépend pas de vous d'en sentir ou de n'en pas sentir la privation, ni que cette privation diminue votre puissance et vous empêche, par exemple, de réaliser tel ou tel projet pour le succès duquel la possession de cette somme de richesses serait indispensable. Allons plus loin et ajoutons que les lois invariables du monde matériel et les conditions de notre existence imposent un caractère permanent à nos habitudes et même à nos passions et à nos désirs, grâce à la raison, ce guide souve-

rain de nos actes auquel les individus sont sujets et les sociétés plus visiblement sujettes encore. On peut affirmer, par exemple, que tout homme cherche à maintenir et à prolonger sa vie, comme aussi à approprier hommes et choses au service de ses désirs, etc. Sans doute il y a des exceptions, comme ceux qui se tuent, ceux qui ne désirent rien au delà de la satisfaction immédiate des besoins les plus pressants ; mais ce ne sont que des exceptions, et l'humanité a des tendances fixes que la science peut étudier avec fruit : on peut considérer comme constante et universelle cette loi souveraine de l'industrie, que « chacun cherche à satisfaire ses besoins au prix du moindre travail possible. » S'il est vrai que les richesses, ayant l'homme pour auteur et pour fin, subissent l'influence et prennent en quelque sorte l'empreinte de sa volonté changeante, il est certain que son activité industrielle est dominée d'une part, par les besoins physiques de son corps, de l'autre, par les lois du monde extérieur, sous l'empire de la raison. Il y a donc dans la connaissance des conditions de l'état de richesse des sociétés la matière d'une science qui peut être plus ou moins imparfaite, plus ou moins avancée, mais qui existe.

On a élevé contre l'économie politique des objections d'un autre ordre, plus vulgaires et partant plus généralement répandues : on a nié que son enseignement pût être utile et même soutenu qu'il était nuisible. « Nos pères et les anciens, dit-on quelquefois, se passaient d'elle et administraient fort bien cependant leur fortune privée et la fortune publique : ils avaient la pratique dont la connaissance est bien supérieure à celle des théories vaines, de systèmes creux que l'expérience dément chaque jour. » Cette objection, déjà élevée successivement contre toutes les sciences, à mesure qu'elles se sont présentées au monde, commence à s'user et la moindre réflexion suffit pour la faire tomber. Sans discuter cet art d'admininistration des anciens qui, après tout, était fort médiocre, il est clair que les connaissances pratiques, dont on parle tant, ne sont et ne peuvent être qu'une collection d'observations tirées de l'expérience : qu'elles forment ou ne forment pas un corps dont les diverses parties soient liées ensemble, avec ou sans contradiction, elles ne constituent pas moins une théorie bonne ou

mauvaise. Toute la différence qui existe entre ces connaissances et la science proprement dite, c'est que celles-ci sont le résultat de l'expérience d'un ou de quelques individus qui, poursuivant un autre but, ont retiré en passant du spectacle des faits qu'ils touchaient quelques maximes non vérifiées ; tandis que les penseurs dont les travaux ont constitué la science, plus nombreux, plus exclusivement occupés d'observer, placés en divers temps, en divers pays, au milieu de divers ordres d'affaires, interrogeant non-seulement le présent, mais le passé, se sont communiqué et transmis le résultat de leurs observations qui, loin d'être accepté avec une aveugle confiance, est l'objet de vérifications continuelles. Lesquels, des praticiens ou de ceux que l'on appelle théoriciens, ont le plus de chance de se tromper dans la conception des lois générales de l'industrie ?

En réalité l'économie politique n'est contestée que par ceux qui en ignorent les principes et ne veulent pas les apprendre, et par ceux dont elle renverse les théories et compromet les intérêts. Ces derniers sont nombreux, car, bien avant que la science existât, il y avait des théories[1] et des intérêts fondés sur elles. On sait quelle tempête s'éleva contre les premiers physiciens qui contestèrent les doctrines d'Aristote : qu'on imagine les clameurs et les violences qu'ils auraient excitées si ces doctrines avaient été liées à des intérêts et si les nouveaux physiciens s'étaient appliqués à les attaquer. Or, c'est justement ce qu'ont fait les économistes qui ont accordé une grande attention et une large place dans leurs écrits aux questions d'art et d'application : ils ont naturellement

[1] « Établissez sur l'ensemble des phénomènes de la production et sur l'expérience du commerce le plus relevé que les communications libres entre les nations sont mutuellement avantageuses, et que la manière de s'acquitter envers l'étranger qui convient le mieux aux particuliers est aussi celle qui convient le mieux aux nations : les gens à vues étroites et à présomption large vous accuseront de *système*. Questionnez-les sur leurs motifs : ils vous parleront balance du commerce, ils vous diront qu'il est clair qu'on se ruine si l'on donne son numéraire contre des marchandises... et cela même est un système. D'autres vous diront que la circulation enrichit un État, et qu'une somme d'argent qui passe dans vingt mains différentes équivaut à vingt fois sa valeur... c'est encore un système. D'autres vous diront que le luxe est favorable à l'industrie, que l'économie ruine tout commerce... c'est toujours un système ; et tous qu'ils ont les faits pour eux ; semblables à ce pâtre qui, sur la foi de ses yeux, affirme que le soleil, qu'il voit se lever le matin et se coucher le soir, parcourt dans la journée toute l'étendue des cieux et traite de rêveries toutes les lois du monde planétaire. »

J. B. Say, *Discours préliminaire*.

soulevé une opposition puissante dont il n'y a lieu ni de s'étonner, ni de s'effrayer.

L'utilité des connaissances économiques peut se mesurer, sous un certain rapport, par l'importance et le nombre des actions humaines qui, soit dans la vie des peuples, soit dans celle des individus, ont la possession de la richesse pour cause ou pour fin. Quelques exemples rendront sensible l'étendue et la variété des applications auxquelles peut se prêter l'économie politique. — Un législateur veut établir, coordonner ou réformer un corps de lois civiles. Croit-on que telle ou telle disposition relative aux successions et testaments, aux contrats de travail, de louage, de société, soit indifférente au développement de la puissance industrielle de la nation à laquelle on veut donner des lois? Et si ces dispositions peuvent avoir un effet bon ou mauvais sur le développement de cette puissance, pense-t-on qu'il soit indifférent que le législateur le sache ou l'ignore? Que sera-ce lorsqu'il s'agira du prêt à intérêt, de l'assiette et de la répartition de l'impôt, de règlements commerciaux ou industriels à établir ou à détruire?

Un gouvernement songe à entreprendre une guerre : avant de prendre une résolution si grave, il devra se livrer à bien des réflexions. Il se demandera d'abord si cette guerre serait équitable? la morale lui répondra ; si cette guerre serait juste? le droit le lui enseignera : puis il cherchera sans doute quels sont ses moyens de la soutenir et quels sont ceux de l'ennemi. L'économie politique lui apprendra à mesurer ses forces financières réelles à celles de l'ennemi : elle lui indiquera approximativement l'effet des consommations d'hommes et de capitaux, sur la fortune du pays et sur ceux des diverses classes de la société et la durée probable de la patience des peuples ; elle lui dira ce qu'il en coûte de détourner les idées d'une nation des travaux industriels pour les diriger vers la guerre ; elle donnera ces indications, ces conseils, dont la portée est si haute, sans sortir de ses attributions et si elle ne les donnait pas, on ne trouverait dans notre encyclopédie moderne aucune science à qui les demander.

Les enseignements de l'économie politique ne sont pas moins précieux dans l'administration des fortunes particulières et ses attributions n'y sont pas moins distinctes de celles des autres

sciences. Vous concevez le désir de fonder une entreprise industrielle, soit une fabrique de draps : la morale vous dira si votre projet est équitablement conçu, si les moyens par lesquels il doit être exécuté sont ou ne sont pas honnêtes ; le droit décidera si l'entreprise est juste, si son établissement ne porte atteinte ni à l'ordre public, ni aux droits des tiers; la technologie, forte des conseils qu'elle reçoit des sciences physiques et mathématiques, vous enseignera l'art de fabriquer le drap; elle indiquera les matières premières, les ouvriers, les machines dont il faut se servir pour cette fabrication. Savez-vous alors tout ce que vous avez besoin de savoir avant de commencer une entreprise dans laquelle vous engagez votre fortune et votre personne? Non : vous ignorez encore si l'affaire présente des chances de bénéfice, et c'est justement ce qui vous intéresse le plus. A quelle science demanderez-vous une méthode pour prendre les renseignements qui doivent vous éclairer sur ce point si important? A l'économie politique : elle vous répondra, par exemple : « Cherchez d'abord si vous aurez des débouchés pour vos produits, si vous pourrez vendre vos draps, une fois fabriqués, à un prix qui vous laisse un bénéfice ; informez-vous donc avec soin du prix de vente actuel sur le marché où vous prétendez concourir et examinez si ce prix n'a pas des chances d'être altéré, notamment par l'entrée des produits que vous voulez y apporter; étudiez ensuite votre prix de revient et veillez à ce qu'il ne soit pas plus élevé que celui de vos concurrents; voyez encore s'il vous est facile d'obtenir en tout temps, en quantité suffisante et à un prix convenable, vos matières premières; s'il vous est facile de réparer ou de remplacer promptement vos machines, en cas de besoin, et de vous procurer des ouvriers : sachez si ces ouvriers sont intelligents, laborieux, honnêtes; car s'ils manquent d'intelligence, ils travailleront mal et vous causeront des frais extraordinaires de réparations, des pertes de matières premières; s'ils sont paresseux, tout travail vous coûtera plus cher que vous n'aviez d'abord pensé ; s'ils sont infidèles, il vous faudra grossir les frais de surveillance et d'administration et voir peut-être votre ruine se consommer par une suite de petits vols, » etc.

Telles sont les matières sur lesquelles portent, soit dans la vie

publique, soit dans la vie privée, les conseils de l'économie politique. Il serait facile en multipliant les exemples, de montrer que l'on peut s'en servir à tout instant, dans toutes les circonstances de la vie et dans toutes les positions sociales, car il n'en est pas une dans laquelle on n'acquière et ne dépense une somme quelconque de richesses? Comment l'homme d'État peut-il bien administrer un pays, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, s'il ignore les conditions générales du travail industriel qui absorbe toujours la plus grande partie de l'activité sociale? Comment les citoyens appelés à contrôler et à juger les actes de l'homme d'État pourront-ils raisonnablement diriger pour ou contre lui la puissance de leur opinion, s'ils ignorent une science sur laquelle repose une portion considérable de l'art politique? Enfin celui même qui veut vivre en dehors de toute activité politique a des capitaux à placer, du travail à vendre, des revenus à dépenser et les enseignements de la science peuvent lui épargner de graves erreurs.

Mais l'application personnelle et directe que l'on peut faire de l'économie politique est le moindre fruit que l'on retire de sa connaissance : son étude présente un avantage beaucoup plus grand : elle forme le jugement. Le nombre de ceux qui font par profession l'application des préceptes de la physique est assurément très-restreint et pourtant la physique entre dans les matières de l'enseignement général que l'on croit nécessaire pour former un homme éclairé. Pourquoi ? Parce que la physique nous fait connaître sous certains rapports le monde matériel dans lequel nous vivons ; elle nous rend compte de phénomènes dont nous sommes chaque jour témoins et sur lesquels nous ne pouvons éviter d'avoir une opinion, fondée ou erronée. Ainsi, l'enseignement de cette science nous préserve des erreurs et préjugés populaires relatifs aux faits de l'ordre physique, en même temps qu'il ouvre notre esprit aux recherches et l'accoutume par l'exercice à la méthode d'induction. On peut attendre des bienfaits pareils ou plus grands de l'enseignement économique. Certes, quelque peu curieux que vous puissiez être, vous avez dû vous demander quelquefois « pourquoi tel de vos semblables vous préparait de la nourriture, tel autre des vêtements ou des chaussures? Pourquoi

d'autres allaient vous chercher au loin, ou dans les abîmes de la mer, ou dans les entrailles de la terre, du café, du chocolat, des fourrures, ou des poissons et des perles, ou des houilles, des fers et des cuivres? Pourquoi tel fait votre cuisine ou votre lit moyennant telle rétribution, ni plus, ni moins; pourquoi tant d'hommes qui ignorent votre nom et votre existence s'exposent chaque jour pour votre service à des fatigues et à des dangers de toute sorte; comment ils profitent eux-mêmes de vos travaux et par quels liens invisibles votre activité se trouve associée à la leur? Enfin, à quel titre vous recevez vous-même une part dans les revenus de l'humanité, le pain de chaque jour, et pourquoi cette part n'est ni plus grande, ni plus petite? » Sans doute, si vous avez un peu réfléchi sur toutes ces questions, vous devez être disposé à voir dans les phénomènes qui constituent la vie sociale autre chose qu'un effet du caprice des législateurs ou du hasard: et si ces phénomènes obéissent à des lois régulières n'est-il pas aussi intéressant de les connaître que de savoir comment la terre ne sort pas de son orbite et comment l'Océan ne dépasse pas son niveau?

On a dit que l'étude de l'économie politique « appelait trop fortement l'attention des jeunes gens sur les biens matériels, sur les richesses, et en faisait le but unique de leurs pensées, de leurs actions, de leur existence; qu'elle leur inspirait un égoïsme sauvage, éteignait en eux toute poésie, desséchait leur cœur, » etc. Ces accusations de précieuse, qui rappellent si bien des prétentions dont Molière a fait justice, sont déjà vieilles et il n'est pas nécessaire de se livrer à un long examen pour voir combien elles sont vaines. Après tout et quoi que l'on dise ou fasse, l'homme est lié au monde matériel par la nature même de son corps, par des besoins qu'il ne peut méconnaître sans cesser de vivre, ni négliger sans vivre misérablement, sans voir diminuer à la fois son indépendance morale et sa force intellectuelle. Qu'on étudie ou non l'économie politique, ces besoins sont là, impérieux, inflexibles: les désirs illimités et de fantaisie surgissent aussi, et, quelques efforts que l'on tente, on ne peut ni dissimuler, ni contester leur existence. Sous l'empire de ces besoins et de ces désirs, que peuvent faire les jeunes gens? Si on les élève, quant aux richesses, sans connaissances générales, sans préceptes, sans science

d'aucune sorte, chacun cherchera en lui-même, dans ses passions ou ses préjugés ou dans les passions et préjugés de ceux qui l'entourent sa règle de conduite. En effet, nous avons toujours une règle de conduite, bonne ou mauvaise, quant à nos rapports avec des objets dont nous faisons usage chaque jour ; il y a toujours, dans toute société, un enseignement quelconque sur les matières économiques : s'il n'est pas donné directement et avec réflexion dans les écoles, il résulte des habitudes et préjugés sociaux. Si le jeune homme n'acquiert pas, sur les richesses et sur l'industrie, des idées scientifiques, il aura celles des philosophes, des poëtes, des orateurs et des sophistes de l'antiquité, ou celles des gentilshommes du moyen âge, ou celles des courtisans. Il croira, par exemple, qu'on s'avilit par l'exercice d'une profession dont la recherche des richesses est le but avoué : il mettra de la pudeur à ne s'adonner ni à l'industrie, ni au commerce; il affectera de dédaigner et d'ignorer ce qui forme nécessairement l'occupation principale du plus grand nombre des hommes auxquels il se considérera volontiers comme supérieur. S'il a de la fortune, il sera exposé par ce préjugé à la négliger, à la perdre peut-être, ou, s'il s'applique à la conserver, à l'agrandir, il croira déroger et commettre une action sordide qui l'avilit à ses propres yeux. N'a-t-il pas de fortune, il est encore plus exposé à s'égarer : il ne voudra exercer qu'une des professions considérées comme libérales et s'il a l'âme haute, il cherchera à s'y préparer, à étudier avec plus ou moins de méthode la philosophie, les lettres, l'histoire, les beaux-arts, que sais-je encore? Mais les besoins de chaque jour élèveront sans cesse des obstacles entre lui et l'étude et lui enseigneront rudement le vieil adage : « Vivre d'abord, philosopher ensuite. » Ignorant d'ailleurs les conditions matérielles d'existence de l'humanité, pourra-t-il étudier avec fruit les sciences sociales, ou exercer avec succès les professions qui en dépendent? Ne portera-il pas partout avec lui l'esprit romanesque et le défaut de jugement qui l'auront égaré dans la conduite de sa propre vie? Ne sera-t-il pas exposé à errer sans cesse dans ses spéculations et dans ses travaux, à tomber dans le vide, à maudire la société et l'existence même ou à rêver des réformes impossibles, des révolutions sans fin; à devenir un homme dangereux lorsqu'il aurait

pu et voulu être un homme utile? S'il a le cœur bas, il ne songera qu'à tirer parti de l'éducation qu'il a reçue pour faire fortune à tout prix et il deviendra capable des actions les plus honteuses, les plus préjudiciables au bien public : les professions considérées comme libérales consistant presque toutes dans l'exercice d'un mandat, il sera disposé à en abuser ; il se livrera à la cupidité sans autre frein ou règle que la loi pénale, sans s'occuper de savoir s'il s'enrichit par le travail ou par la fraude : puis aux reproches de la conscience et de l'opinion, il répondra par l'excuse banale : la nécessité de vivre.

Celui qui aura sur la nature, l'importance et le rôle des richesses dans l'ordre social des idées exactes bien arrêtées ne sera pas sollicité par son éducation à tomber dans de pareils écarts. Il saura, s'il a de la fortune, qu'elle lui impose des devoirs en même temps qu'elle lui donne de la puissance et qu'il peut s'occuper de ses biens, non-seulement sans honte, mais avec honneur ; il accordera aux services industriels la même considération qu'aux autres, puisqu'ils ne servent pas moins que les autres à la conservation de la société ; il sera porté à restreindre les vaines dépenses, parce qu'il comprendra mieux le profit qui résulte pour tous des dépenses utiles : il respectera dans les richesses le travail qui les a créées et les besoins humains auxquels elles peuvent satisfaire. S'il est sans fortune, il n'hésitera pas à prendre l'emploi dans lequel il croira pouvoir le plus sûrement en acquérir, sans nuire à la société, sans abuser d'un mandat, en rendant au contraire à ses semblables des services positifs. Il saura que cette fortune n'est pas nécessairement tirée d'une masse commune et peut être conquise sur le monde extérieur ; que c'est à lui et à lui seul qu'incombe le devoir de se procurer les richesses dont il a besoin pour lui et sa famille, de les administrer et de les conserver. Au lieu de les attendre d'autrui sans indépendance, de maudire vainement les lois sociales et sa propre vie, il s'améliorera par le travail : il pourra devenir un grand citoyen, au lieu d'être exposé sans cesse à la tentation de devenir un grand coupable.

L'habitude de méditer sur les richesses, sur le travail qui les produit et sur les besoins qui les exigent, est singulièrement propre

à tempérer la superbe qui cause la plupart des erreurs et des mauvaises actions. Un peu de réflexion sur ce sujet nous apprend bien vite que l'homme n'est pas cet être isolé, indépendant, farouche, imaginé par la philosophie cynique ou stoïcienne; qu'il dépend au contraire sous tous les rapports et de ses semblables et de son propre travail sur le monde extérieur; que ce travail déjà prescrit par la loi religieuse, n'est pas prescrit moins impérieusement par la science. Des pensées plus humbles et plus justes naissent aussitôt de cette considération. Loin de s'abaisser, les idées et les sentiments s'élèvent : le spectacle des lois naturelles qui régissent les actes économiques des individus et des peuples fait prendre en pitié les prétentions des arrangeurs de société ; il élève l'esprit plus haut, vers Celui qui a établi ces lois que l'homme peut connaître ou méconnaître, mais auxquelles il ne lui est pas donné de se soustraire. Si l'on est consolé par les progrès de l'espèce humaine, on ne s'en enorgueillit pas en voyant combien ils sont lents, combien ils ont été spontanés, irréfléchis ; combien y ont peu contribué ceux qui ont le plus prétendu imposer à l'humanité leurs pensées et leurs volontés et combien y contribuent les serviteurs les plus humbles, les plus oubliés par l'histoire. Le point de vue auquel l'économie politique nous fait considérer les choses humaines excite moins l'orgueil personnel que celui auquel se plaçait la philosophie antique, mais le premier porte davantage à la modération, à la simplicité de cœur, à une appréciation exacte et calme du monde au sein duquel nous vivons. C'est là surtout ce qui constitue l'utilité des enseignements de cette science.

La connaissance de l'économie politique ne suffit à former ni des hommes d'État, ni des hommes d'affaires distingués : pour être un grand homme d'État ou un grand homme d'affaires, il faut réunir des qualités naturelles nombreuses, savoir beaucoup de faits, par-dessus tout posséder un esprit juste et un caractère ferme. Les sciences ne valent que par l'usage qu'on en fait et celle-ci ne peut, pas plus que les autres, donner à ceux qui la possèdent les qualités qui dépendent de la volonté : on est libre d'abord de l'apprendre ou de l'ignorer, libre ensuite d'observer ou de dédaigner ses conseils. Celui qui chercherait dans son étude une panacée contre la pauvreté, un art de faire fortune, un secret

qui puisse le dispenser du travail, ou un moyen de briller par la discussion et d'étendre le champ des sophismes, en retirerait peu de fruit, pour lui et pour les autres; mais celui qui aborde l'économie politique avec un cœur droit et pour elle-même, qui se pénètre de ses leçons et sait en faire l'application dans les circonstances de la vie où il se trouve placé, en retire un profit considérable, pour ses affaires et pour son repos.

IV

Maintenant que nous avons défini le nom, indiqué l'objet et le but, la méthode et l'utilité de l'économie politique, exposons en peu de mots le plan et la division de cet ouvrage.

L'homme ne vit qu'en appropriant incessamment à son usage le monde extérieur. Le pouvoir plus ou moins grand que possède une société ou un individu de satisfaire cette nécessité de son existence constitue son *état de richesse* ou sa richesse.

Les causes et conditions de la richesse et les moyens de l'augmenter sont l'objet des études de l'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Ces études se divisent en deux parties : — La première, que nous appelons *Ploutologie* [1] est une science qui constate les causes et les conditions de la richesse des sociétés et des individus; la seconde, que nous appelons *Ergonomie* [2], est un art qui recherche les moyens généraux d'augmenter la richesse des sociétés et des individus.

PLOUTOLOGIE. — La richesse d'une société dépend de la somme de richesses qu'elle produit et consomme habituellement et du chiffre de sa population. — La richesse de chaque individu dépend des mêmes causes, et en outre du système général d'appropriation des richesses établi dans la société où il vit.

L'étude des lois et conditions générales de la production, de la

[1] « Science de la richesse. »

[2] « Arrangement du travail. » — Le nom d'*économie* aurait été préférable, si les acceptions variées qu'il a reçues de l'usage n'en avaient rendu le sens un peu incertain. Il est bon, du reste, que le nom même de l'art économique atteste que ses efforts portent sur l'activité, sur l'homme, plutôt que sur les richesses, sur le sujet, plutôt que sur l'objet.

consommation des richesses et de leurs rapports avec le chiffre de la population forme la matière du premier livre de cette première partie : l'étude des lois et conditions générales de l'appropriation des richesses forme la matière du second.

Ergonomie. — L'arrangement du travail et l'appropriation des richesses dépendent en partie des lois établies par l'autorité publique ou des actes de cette autorité, en partie de l'activité libre des individus. L'examen des problèmes d'art et d'application que soulève l'exercice des attributions législatives et exécutives du pouvoir politique remplit le premier livre : le second traite les questions que présente l'exercice de l'initiative des individus. Le troisième livre est consacré spécialement à l'émigration et à la colonisation.

Un tableau sommaire du développement historique des principales idées qui constituent aujourd'hui l'économie politique est placé en appendice à la fin du premier volume de cet ouvrage.

TRAITÉ

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PLOUTOLOGIE

LIVRE PREMIER

DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION DES RICHESSES

CHAPITRE PREMIER

DÉFINITIONS GÉNÉRALES

§ 1. — Définitions de mots.

Le *besoin* économique est un désir qui a pour but la possession et la jouissance d'un objet matériel.

Le *travail* économique ou industriel est l'effort que l'homme applique aux objets matériels pour les approprier à la satisfaction de ses besoins, en les conservant en les transportant, ou en les transformant.

La propriété qu'ont certains objets matériels de pouvoir servir à la satisfaction des besoins de l'homme se nomme *utilité :* l'objet auquel cette propriété est attachée est *utile*.

Sont *richesses*, toutes choses matérielles utiles, appropriées par une société ou par un individu.

Produire, c'est donner de l'utilité à une chose qui n'en avait pas ou augmenter celle qu'elle avait précédemment. La *production* est l'action de produire. La chose à laquelle le travail a donné ou ajouté de l'utilité est un *produit*.

Consommer, c'est détruire l'utilité d'une chose ou diminuer celle qu'elle avait précédemment. La *consommation* est l'action de consommer.

On dit souvent au figuré *production* et *consommation*, pour désigner ce qui a été produit et ce qui a été consommé.

Une somme de richesses, considérée au point de vue de sa durée pendant un temps donné ou une suite d'opérations données, se nomme *capital*.

§ 2. — Des besoins.

Les besoins économiques forment parmi les désirs humains une classe à part : elle se distingue des autres en ceci, que les désirs qui y sont compris ont pour objet la possession et la jouissance de telle ou telle partie du monde matériel, soit à l'état dans lequel la nature nous la présente, soit transportée, transfôrmée ou conservée par le travail. Le besoin peut naître du corps, physiologiquement; il peut naître aussi d'un mouvement volontaire de l'âme : dans tous les cas, il est un résultat nécessaire de la constition même de l'homme, un phénomène primitif, élémentaire.

Il n'y a point d'hommes sans besoins : le sauvage dont l'intelligence est la moins développée, le cynique et l'ascète qui dirigent vers la réduction et l'anéantissement de leurs besoins toutes les forces de leur volonté, éprouvent au moins celui de manger. C'est là le minimum que l'homme est libre encore de ne pas satisfaire, mais seulement à la condition de cesser de vivre.

Le besoin est pour nous un compagnon inséparable : non satisfait, il cause une souffrance et, satisfait, une jouissance : il provoque ainsi l'homme à l'action par la douleur et par le plaisir, par la crainte et par l'espérance. Le besoin est donc le principe et, si l'on peut s'exprimer ainsi, le ressort qui imprime l'impulsion première au travail industriel sous toutes ses formes et lui donne le caractère d'un fait permanent, nécessaire, que rien n'inter-

rompt : l'homme travaille partout et sans cesse à approprier à son usage les animaux, les plantes, la terre, la mer, la lumière et jusques aux forces mystérieuses et invisibles de la matière.

Le besoin accompagne l'individu dans tous les moments de son existence et les sociétés dans tous les développements de leur civilisation; on peut l'apaiser un instant, jamais le détruire. Les besoins du corps font sentir leur aiguillon chaque jour et s'ils ont jusqu'à un certain point des limites dans l'espace, ils n'en ont, dans le temps, aucune autre que la durée même de notre vie : on assouvit la faim d'aujourd'hui; mais on ne peut satisfaire d'avance celle qui se fera sentir dans quelques jours. Quant aux besoins de l'âme, ils participent de sa nature infinie : si la volonté, si la nécessité peuvent les réduire à un moment donné, il est certain qu'ils n'ont aucune limite, ni dans l'espace, ni dans le temps. Ainsi le besoin a un minimum au-dessous duquel la vie cesse, mais il n'a ni maximum connu, ni limite assignable : sa satisfaction n'est que temporaire, alimentaire en quelque sorte; loin d'éteindre le désir, elle l'entretient et l'anime, de manière à ce que l'homme se trouve toujours sollicité à faire de nouveaux efforts, à déployer une activité industrielle plus grande[1].

La force de ce premier moteur de toute industrie est susceptible d'accroissement et de diminution; mais elle ne se développe ni fatalement, ni d'une manière uniforme. Lorsque le besoin a été longtemps contenu par l'impossibilité d'obtenir la satisfaction à

[1] ... Dum abest quod avemus, id exsuperare videtur
Cætera; post aliud, quom contigit illud, avemus.
Lucrèce III, v. 1095.

« A peine l'homme est-il abrité, dit Bastiat, qu'il veut se loger; à peine est-il vêtu qu'il veut se décorer; à peine il a satisfait les besoins de son corps que l'étude, la science, l'art ouvrent devant ses désirs un champ sans limites.

« Voyez ce rude et laborieux artisan. Habitué à une alimentation grossière, à d'humbles vêtements, à un logement médiocre, il lui semble qu'il serait le plus heureux des hommes, s'il pouvait arriver à ce degré de l'échelle qu'il aperçoit immédiatement au-dessus de lui. Il s'étonne que ceux qui y sont parvenus se tourmentent encore. En effet, vienne la modeste fortune qu'il a rêvée et le voilà heureux; heureux, — hélas! pour quelques jours.

« Car bientôt il se familiarise avec sa nouvelle position et peu à peu il cesse même de sentir son prétendu bonheur. Il revêt avec indifférence ce vêtement après lequel il a soupiré. Il s'est fait un autre milieu, il fréquente d'autres personnes, il porte de temps en temps ses lèvres à une autre coupe, il aspire à monter un autre degré et, pour peu qu'il fasse un retour sur lui-même, il sent bien que si sa fortune a changé son âme est restée ce qu'elle était, une source intarissable de désirs. »

laquelle il tend, il s'affaiblit et ne reprend pas son élasticité aussitôt que l'obstacle vient à disparaître; il reste immobile comme un ressort trop comprimé. Plus les besoins ont été réduits par la nécessité et l'habitude, moins ils ont de force; plus ils ont été satisfaits, plus ils acquièrent de persistance et d'énergie. Ainsi, au dire de tous les voyageurs, les sauvages, accablés par la difficulté d'obtenir quoi que ce soit de la nature, ont très-peu de besoins : une fois qu'ils ont satisfait ceux qui résultent de leur chétif état social, ils ne songent plus à en imaginer de nouveaux; le désir qui exerce le plus d'empire sur eux est tout négatif; c'est celui de ne rien faire[1]. On remarque les mêmes tendances, au milieu des sociétés les plus civilisées, dans les classes tombées depuis longtemps dans la misère. Cette dépression des besoins est un des plus grands obstacles qui s'opposent à l'entrée des sauvages et à la rentrée des classes misérables dans la civilisation.

L'observation psychologique nous indique la cause de ce phénomène. Au delà des besoins dont la satisfaction est absolument nécessaire à notre existence et dont la présence se manifeste par une douleur physique, on ne peut en imaginer de nouveaux que par invention ou par comparaison, c'est-à-dire par un acte de l'âme. — L'homme n'agit qu'après avoir voulu et ne veut qu'après avoir pensé : pour qu'il conçoive un désir et l'espérance de le satisfaire par la possession d'un objet déterminé, il faut qu'il ait conçu auparavant une idée de cet objet et de son utilité. Or, cette conception est lente chez celui dont l'intelligence et la volonté, engourdies par une longue habitude d'oisiveté et de *désespérance*, se sont atrophiées en quelque sorte, comme un membre qui est resté longtemps sans remplir ses fonctions.

La religion, l'instruction, toutes les opinions humaines créent des besoins et en détruisent. La civilisation les multiplie ou, en d'autres termes, en crée plus qu'elle n'en détruit.

Les besoins ne se développent pas d'une manière uniforme : ils sont soumis à tous les caprices de la volonté humaine; d'ailleurs

[1] Il y a longtemps que cette vérité a été observée. « En leur faisant naître des besoins, dit un missionnaire résidant chez les sauvages d'Oyapoc, ils deviendront plus laborieux et seront moins exposés aux tristes suites de l'oisiveté. » *Lettres édifiantes*, t. VII, édition de 1781.

ils ne forment qu'une classe de nos désirs et elle est souvent sacrifiée aux autres. Nous n'avons à nous occuper ici ni des combinaisons de nos divers désirs, ni de leur règlement ; c'est l'objet de la physiologie sociale et de la morale. En définissant le besoin, l'économiste ne peut le considérer que comme un moteur, une force d'intensité variable dont il ne lui appartient pas de rechercher les lois : il lui suffit de savoir qu'elle existe chez tous les individus et dans toute société ; qu'elle peut être réduite jusqu'à la mort ou développée sans limites assignables et que sa réduction ou son développement causent une diminution ou un accroissement proportionnels de l'activité industrielle, de l'action de l'homme sur le monde matériel.

Lorsqu'elle attribue ce sens précis au mot *besoin*, l'économie politique en modifie quelque peu l'acception ordinaire. Quelquefois, en effet, on désigne sous ce nom toutes les appétences habituelles du corps, quels que soient leur objet ou leur nature, comme lorsqu'on dit : « le besoin de dormir; » quelquefois aussi dans le langage courant on réserve le nom de besoin au désir que l'on considère comme légitime, qui, au jugement de toute personne raisonnable, doit être satisfait : on dit en ce sens qu'une femme pauvre n'a pas besoin de diamants. Le sens que l'économie politique donne à ce mot n'est ni aussi étendu que le premier, ni aussi restreint que le second : elle reconnaît que le besoin est une appétence, mais elle ne donne pas à toute appétence le nom de besoin : elle n'admet, d'autre part, pour constater le besoin, l'intervention d'aucun jugement préalable d'un tiers, car tout jugement de ce genre est arbitraire de sa nature : elle ne considère le besoin que comme un désir individuel ou collectif, bon ou mauvais, sensé ou insensé, indépendant de toute appréciation autre que celle de la personne ou des personnes qui l'éprouvent, comme une force physiologique.

Le besoin cause une sensation douloureuse : il faut un effort pour le satisfaire; il en faut un pour le réprimer. La vie de l'homme se passe à choisir chaque jour entre ces deux efforts, tous les deux pénibles, celui qui lui paraît le moins pénible. Lorsqu'il choisit le premier, il se livre à un acte ou à une série d'actes qui prennent le nom de *travail*.

§ 3. — Du travail.

On désigne en général sous le nom de *travail* tout effort volontaire et tendant à une fin déterminée par lequel se manifeste l'activité humaine. Le travail industriel est celui dont le but est de conserver, transporter ou transformer une parcelle de matière pour l'approprier à la satisfaction de nos besoins.

D'autres travaux ont pour but de procurer des richesses à leurs auteurs : on peut citer, par exemple, ceux du médecin, de l'avocat, de l'artiste dramatique, du militaire, de l'homme d'État qui, tout en se proposant quelquefois d'obtenir autre chose que la richesse, ne peuvent se dispenser d'en vouloir une certaine part. Mais ces travaux, qui procurent à leurs auteurs la jouissance de richesses déjà formées et accumulées, ne conquièrent point directement de richesses sur la nature : l'économiste ne peut les considérer que par l'influence indirecte qu'ils exercent sur l'industrie, tant qu'il traite seulement de la production et de la consommation des richesses, sauf à leur accorder une attention plus grande dans l'étude des lois de l'appropriation.

Le travail industriel a deux formes : tantôt il applique positivement à la transformation, au transport ou à la conservation d'un objet matériel les forces de l'âme et du corps de l'homme, comme quand il extrait du minerai, laboure la terre, construit une maison; tantôt il consiste en un simple effort de l'âme, tout négatif en quelque sorte, comme de s'abstenir, lorsqu'il épargne les richesses existantes en prévision des besoins futurs. Cette seconde forme du travail, plus latente, plus intérieure que l'autre, n'est ni moins féconde, ni moins difficile et l'homme n'en est capable que lorsqu'il est parvenu à un certain degré de développement intellectuel, lorsque ses pensées embrassent à la fois le présent et l'avenir.

Quelle que soit sa forme, le travail industriel exige un effort, une peine. On a cependant écrit et soutenu qu'il était attrayant, que l'homme était porté par goût et par son plaisir à transformer, transporter et conserver les objets matériels que réclament ses besoins, et on a fondé sur cette affirmation tout un système

d'arrangements sociaux : mais le raisonnement, l'observation directe et des témoignages unanimes protestent également contre cette doctrine. Si le travail industriel était un plaisir pour l'homme, comment aurait-il conçu et conserverait-il la pensée constante de s'en affranchir le plus possible ? Pourquoi, dans toutes les langues humaines, *travail* et *peine* seraient-ils deux mots presque synonymes ? Interrogeons les historiens et les voyageurs sur ces sociétés primitives qui ignorent les idées et les coutumes de la civilisation : tous, sans exception, ont constaté chez les sauvages de toute race, en tout temps, sous toutes les latitudes, la nonchalance et l'amour de l'oisiveté. Que l'on observe l'enfant : on remarque chez lui une certaine activité spontanée, mais non sans but. Après les mouvements que la curiosité de connaître l'emploi de ses membres et les propriétés extérieures du monde matériel lui suggère instinctivement, comme à tous les jeunes animaux, cette activité s'affaiblit. Au commencement même, elle a un but : l'enfant recherche une fleur, un objet quelconque, pour le toucher, pour le briser peut-être, là est le principe du mouvement, du travail. Ce travail suit l'impulsion du désir qui l'engendre ; il est inconstant, intermittent, inégal ; il diminue à mesure que l'enfant grandit : chacun sait au prix de quels efforts de coercition le jeune homme s'assujettit à une application soutenue, soit du corps, soit de l'intelligence, combien surtout il a de peine à discipliner sa volonté, à devenir vigilant et à prévoir.

Tant que la prévoyance des besoins futurs ne nous les fait pas sentir à l'avance et qu'aucune force extérieure ne nous porte au travail, nous nous laissons aller à la paresse et ne lui dérobons que ce qu'il nous semble impossible de lui abandonner. Dans cette situation morale, l'homme ne travaille qu'autant qu'il est sous la pression d'un besoin immédiat, comme les sauvages, comme les anciens lazzaroni de Naples, les nègres d'Afrique et, à un moindre degré, tous les peuples de la terre, lesquels ne sont, à proprement parler, que plus ou moins paresseux.

Dès que la société considère le travail industriel comme une nécessité et un devoir, la civilisation commence. Mais l'homme ne cesse pas pour cela d'aspirer à l'oisiveté : il songe avec regret au temps où la terre lui donnait sans effort de quoi satisfaire ses mé-

diocres besoins ; à ses yeux, le repos est une récompense et le travail un châtiment ; malgré les démentis que lui donne chaque jour l'expérience, il regarde les oisifs comme des bienheureux et attend l'oisiveté dans la vie future. En vain tout se meut, tout se modifie, tout change autour de lui : il se meut et change à regret et ne marche, depuis des siècles, dans la civilisation qu'en maudissant, comme un esclave fainéant et obstiné, les besoins qu'elle lui impose et le travail qui en est l'effet nécessaire. L'attrait du travail et le sentiment de ses jouissances sont fils de l'habitude et de la réflexion : ils ont toujours été le partage exclusif de quelques individus d'élite et on ne les a rencontrés jusqu'à présent comme inclination générale dans aucune contrée et chez aucun peuple.

L'homme est libre de se décider pour le travail ou pour le repos, et l'observation ne laisse aucun doute sur le résultat de son choix. Dans leur liberté de choisir entre l'effort et la privation, des nations, des races entières ont opté pour la privation et n'ont accordé au travail que ce qu'il était impossible de lui refuser sans périr aussitôt : d'autres nations, d'autres races ont opté pour le travail : quel a été le sort des unes et des autres? Les premières se sont éteintes ou n'ont pu se développer, soit que leur choix eût été déterminé par une erreur doctrinale, soit qu'elles eussent obéi simplement à l'instinct de paresse et d'immobilité. Il existe encore une religion antique dont les sectateurs disent : « Il vaut mieux être assis que debout, couché qu'assis, mort que vivant ; » qui fait consister la perfection dans la contemplation et le bonheur suprême dans l'anéantissement au sein de Dieu ; quels progrès a fait dans le monde la race ingénieuse et savante qui l'a acceptée et qui gît depuis tant de siècles, aux bords de l'Indus et du Gange, dans l'abjection et la servitude? Que sont devenues les peuplades sauvages et les races dégénérées qui ont fait consister le bien-être dans l'oisiveté?... Une petite portion de l'espèce humaine a cru au contraire que l'homme avait été créé pour le travail : aujourd'hui, malgré ses erreurs et ses misères, elle domine le monde; elle est supérieure en science, en force, comme aussi en moralité et en vertu au reste de l'humanité. La même destinée a suivi les individus et les familles selon le choix qu'ils avaient fait entre la fainéantise

et le travail : ceux qui ont choisi le travail ont duré et grandi ; ceux qui ont préféré l'oisiveté ont rapidement disparu de la terre ou n'y ont traîné qu'une vie stérile et misérable.

Est-ce à dire que ce penchant à l'inaction, qui est une des passions permanentes et inextinguibles de l'homme, soit radicalement mauvais et doive être, non-seulement réprimé, mais supprimé, si faire se peut, par l'art et l'éducation? Non sans doute : comme toutes les passions fondamentales, celle-ci a dans l'arrangement de notre vie son emploi et son but : c'est une force naturelle que la raison est appelée à diriger et dont même elle tire un principe d'action. L'homme, cherchant toujours à se placer dans des conditions où le travail lui soit moins pénible que dans celle où il est, substitue sans cesse le travail intellectuel ou moral au travail musculaire et il augmente ainsi sa puissance sur la nature. Combien de personnes travaillent ardemment de corps et d'esprit, ou par l'épargne, soit pour se reposer un jour, soit pour procurer à leurs enfants ce bienfait supposé de l'oisiveté! La raison tire aussi de notre soif de repos une règle d'action constante, sans exception, qui est la loi souveraine de toute industrie : elle nous enseigne que l'instinct paresseux n'existe pas pour nous empêcher de travailler, mais pour nous guider, afin que, dans chacun de nos actes industriels, nous cherchions à atteindre l'objet de nos désirs en dépensant la moindre somme de travail possible.

Ainsi, ces deux impulsions primitives, qui semblent opposées au premier abord, et dont l'une, le besoin, nous pousse directement au travail, tandis que l'autre, le désir du repos, nous attire vers l'oisiveté, agissent dans le même sens et tendent au même but : *à satisfaire nos besoins avec la moindre somme de travail possible*, ou, en d'autres termes, à augmenter sans cesse la puissance de notre travail. Cette loi de progrès, depuis longtemps constatée et formulée par les mécaniciens, est le point de départ axiomatique de toute science de l'industrie et de l'industrie elle-même.

Le sentiment de cette loi a enfanté l'*art*, combinaison intellectuelle et morale dont le but est tantôt d'augmenter le résultat d'un effort industriel donné, tantôt d'obtenir le même résultat d'un effort moindre; car c'est de l'une ou de l'autre de ces deux

manières indifféremment que croît la puissance du travail.

L'art est l'idéal, l'archétype de l'industrie, la pensée qui précède et dirige toute action volontaire de l'homme : il se forme par une suite d'inventions successives, fruit d'efforts longs et pénibles, conservées par la mémoire et transmises d'un individu à l'autre par l'enseignement. Cet art, à quelque état qu'on le prenne, ne constitue point un travail, une peine, mais en quelque sorte un état, une manière d'être, résultat d'un travail antérieur. Il est l'âme de l'industrie, le principe par lequel elle vit, et cependant il naît, grandit et se conserve en quelque sorte en dehors d'elle.

En effet, les travaux de la pensée, quelle que soit leur fin, ne peuvent être qualifiés d'industriels tant qu'ils restent à l'état de pures conceptions et ne se manifestent dans le monde matériel ni par un acte du corps, ni par cette abstinence qui porte le nom d'*épargne*. Lorsqu'ils se manifestent par un acte matériel, comme la fabrication d'un livre ou d'un modèle de machine, le livre ou le modèle de machine n'incorporent nullement la pensée qui les a engendrés : ils peuvent être appropriés, transférés, détruits, sans que cette pensée soit appropriée, transférée, détruite : elle a ses conditions propres d'existence et ce caractère immatériel de pouvoir éclairer à la fois un grand nombre d'âmes sans éprouver aucune diminution, d'être invisible, impalpable, presque indéfinissable et cependant d'être la vie, tandis que le travail industriel s'incorpore à un objet, est approprié avec lui et périt avec lui.

L'enseignement par lequel l'art industriel se transmet d'un pays à un autre, d'un temps à autre, donne lieu à un travail, mais ce travail n'est pas industriel : il a pour objet, non la matière, mais l'homme : il est social.

L'art, quel que soit son état, est la cause première de la puissance du travail industriel : nous l'étudierons dans ses applications principales lorsque nous rechercherons les éléments et conditions de cette puissance qui, grâce à l'art, est susceptible d'augmenter sans limites connues ou assignables.

§ 4. — Richesses. — Services.

De même que le travail est engendré par le besoin, les richesses sont engendrées par le travail.

Trois qualités distinguent les objets compris sous le nom générique de *richesses;* ils sont propres à satisfaire des besoins humains, c'est-à-dire utiles, matériels et appropriés.

Les richesses, considérées au point de vue de leur origine, sont naturelles ou artificielles. Les premières sont celles que la nature offre directement à l'homme, et qu'il peut, sans travail préalable, approprier à la satisfaction de ses besoins : tels sont les fruits spontanés de la terre, et la terre elle-même et la matière en général sous ses formes primitives ; les secondes sont celles dont l'utilité est le résultat d'un travail humain. Quelle que soit, du reste, l'origine des objets appelés *richesses*, ils ne doivent prendre ce nom qu'autant qu'ils réunissent les trois caractères indiqués plus haut.

Il n'est pas nécessaire d'insister encore sur l'utilité : tout le monde convient que ce qui n'est désiré par personne ne peut être compris parmi les richesses. Mais la même unanimité n'existe pas quant à la matérialité et quant à l'appropriation, sur lesquelles il est bon d'entrer dans quelques développements.

Remarquons, d'abord, qu'en parlant d'appropriation nous prenons ce mot dans son acception la plus étendue, qui indique indifféremment l'appropriation par un individu, par une famille ou par une société. Ainsi, sont richesses : le territoire occupé par une nation, une route, un port, un canal, une église, un palais de gouvernement ou de justice, un arc de triomphe, les forteresses, les canons, les armes de toutes sortes, les munitions de guerre, tout aussi bien que les objets qui composent la fortune des individus et des familles. Il n'est pas un centimètre du territoire de la France qui ne soit approprié aux besoins particuliers de telle personne, famille ou corporation, ou aux besoins collectifs de la société : toutes les portions de ce territoire qui sont en dehors de la propriété privée appartiennent à l'État : c'est un fait qui résulte de la constitution sociale et de la définition même de la souveraineté. Qu'on imagine tous les changements sociaux concevables, jusqu'au communisme inclusivement, l'appropriation ne cessera jamais : l'appropriation sociale peut se substituer à l'appropriation individuelle et celle-ci à l'appropriation sociale : mais en dehors de l'une et de l'autre, il est impossible de concevoir l'existence de richesses quelconques.

Lorsque la terre est appropriée, l'air, l'eau et la lumière le sont également : le souverain a la faculté incontestée de permettre ou d'interdire l'entrée du territoire d'une nation, de même que le propriétaire d'un domaine peut permettre ou interdire la jouissance de l'eau, de l'air et de la lumière sur ce domaine : cette jouissance n'est, par conséquent, pas permise à tous. L'eau, l'air et la lumière suivent le sort du point du globe auquel ils sont attachés et leurs qualités deviennent un appendice de celles du sol : on dit que tel pays, telle habitation ont un beau ciel, des eaux limpides, un air salubre ou insalubre, un climat bon ou mauvais.

Que l'on considère la terre ou la mer, dès que l'appropriation commence et se joint à l'utilité, il y a richesses ; dès que l'utilité ou l'appropriation cessent, les richesses disparaissent. Le poisson de l'Océan, le fruit spontané de la terre déserte, les minéraux répandus sur sa surface deviennent richesses dès qu'ils sont appropriés et ne peuvent être appelés de ce nom ni avant l'appropriation, ni après qu'elle a cessé.

L'appropriation présuppose toujours un travail antérieur, industriel ou autre; individuel, si elle est individuelle, collectif ou social lorsqu'elle est sociale ; car qui peut nier qu'une société existe seulement au prix de travaux longs et soutenus ? Lorsqu'on parle de richesses naturelles, c'est donc plutôt pour appeler la pensée sur l'origine des objets que pour toute autre chose et l'on pourrait soutenir à la rigueur que toutes richesses sont artificielles, la nature ne fournissant qu'une matière plus ou moins utile, mais dont l'utilité n'est constatée que par l'art humain et l'appropriation effectuée que par un acte volontaire de l'homme.

L'homme peut-il être compté au nombre des richesses? Il a la qualité d'être utile à un très-haut degré, de pouvoir satisfaire un grand nombre de désirs de ses semblables et son corps est matériel. Que lui manque-t-il donc pour être compté parmi les richesses? L'appropriation. Là où elle existe, comme dans les pays où règne l'esclavage, l'homme est au nombre des richesses et non dans les pays où, considéré comme une âme immatérielle, il n'est pas approprié. Dans les sociétés à esclaves, là seulement et dans les limites de l'esclavage, l'homme figure entre les richesses avec les meubles et le bétail : ailleurs, il est l'auteur et la fin, le sujet

des richesses : on ne saurait le confondre avec elles sans mêler dans une sorte de panthéisme économique la cause et l'effet, le sujet et l'objet, sans jeter sur toute la science une impénétrable obscurité.

Mais si l'on ne considère pas certains hommes comme des richesses appropriées par les autres hommes, peut-on admettre que nos qualités corporelles, comme la santé et la force ; intellectuelles, comme l'instruction ; morales, comme le courage et la probité, soient des richesses? Non : car ces qualités sont inséparables de l'individu qui les possède et incorporées à lui : là où tout homme est libre, elles sont une cause de richesse, un moyen d'acquérir des richesses ; elles ne sont point elles-mêmes richesses.

Ces qualités de l'individu ne peuvent se manifester que par des actes qui, lorsqu'ils ont pour but de satisfaire des désirs humains quelconques, et, considérés relativement à ces désirs, s'appellent des *services*. Les services sont-ils richesses? Constituent-ils une classe de *richesses immatérielles?* Ni la définition donnée plus haut, ni l'usage, ne permettent de classer les services entre les richesses : partout l'idée de richesses emporte avec elle celle de divers objets tous matériels. L'intérêt de la science s'oppose, du reste, à ce qu'on admette l'existence de richesses immatérielles : ce qui est immatériel, en effet, échappe, par sa nature même, à la loi des nombres, et ne reconnaît aucune des propriétés générales de la matière, comme l'impénétrabilité, par exemple, et c'est justement sur ces propriétés que sont fondées les principales démonstrations de l'économie politique.

Lorsque l'on considère dans leur ensemble les manifestations du travail humain, on voit qu'il a pour résultat une multitude de services, rendus, soit à tel ou tel individu déterminé, soit à la société collectivement. Comme il y a des travaux industriels et des travaux non-industriels, il y a des services industriels et des services qui n'ont pas ce caractère, tels que ceux du juge, du soldat, du médecin, dont nous avons déjà parlé. On peut donc diviser tous les services, d'abord en deux grandes classes, savoir : services *industriels* et services *non-industriels*.

Les services industriels s'appliquent à des objets matériels auxquels ils donnent l'utilité qui en fait des richesses. Le service indus-

triel s'incorpore à l'objet auquel on l'applique, et une fois incorporé, il se mesure par le résultat obtenu, qui est l'utilité plus ou moins grande de l'objet qui prend rang entre les richesses. Les services non-industriels s'appliquent à l'homme ; ils se divisent naturellement en deux classes, selon qu'ils ont pour fin, soit la société en général, soit un ou plusieurs individus en particulier. Ces deux classes de services se distinguent très-nettement l'une de l'autre par ceci : que les premiers ne peuvent être appropriés par aucun individu en particulier, tandis que les seconds sont appropriés par un ou quelques individus à l'exclusion des autres.

Les services industriels restent seuls complétement dans le domaine de l'économie politique : les autres n'en font partie que par l'action indirecte qu'ils exercent sur la production et par leur rémunération. Étudier tous les services, ce serait embrasser la science sociale tout entière. L'économie politique en est seulement une branche qui se borne à étudier les services industriels comme productifs de richesses ; les autres services, en tant qu'ils entretiennent ou augmentent les forces productives de richesses ; et tous les services, de quelque nature qu'ils soient, quant à leur rémunération ; car ils sont tout rémunérés, pour une part tout au moins, sur les produits de l'industrie.

Avons-nous besoin d'ajouter que le nom de *richesses* appartient à une multitude d'objets qui diffèrent les uns des autres par leur origine, par la matière dont ils se composent ou par l'usage auquel ils sont destinés ? Il fut un temps où les auteurs qui s'occupaient de matières économiques ne considéraient comme richesses que l'or et l'argent, monnayés ou en lingots. Mais le langage vulgaire n'a jamais exprimé une erreur semblable : que la fortune d'un particulier se compose de terres ou de maisons, de blé, de cuirs, d'étoffes, etc., il est plus ou moins riche selon les quantités qu'il possède ; et tous ces objets, si différents sous tout autre aspect, destinés à des usages si divers, sont tous compris dans la notion commune et sous le nom commun de *richesses* : sur ce point la science a complétement adopté le langage vulgaire.

En réservant le nom de *richesses* aux objets matériels, utiles et appropriés, on rend à ce mot le sens que lui avait donné l'usage, ce qui présente l'avantage de supprimer une cause puis-

sante de disputes et d'erreurs. Dès lors, il est facile de séparer par la pensée ce qui est de ce qui n'est pas richesses, par l'hypothèse fort simple d'un inventaire : sont richesses, tous les objets qui peuvent figurer à un inventaire dans la forme de celui que dressent chaque année les commerçants : n'est pas au nombre des richesses tout ce qui ne peut figurer à un tel inventaire. Ainsi, que l'on imagine l'inventaire des biens d'un individu, d'une corporation, d'un État, de l'humanité tout entière, on concevra ce qui est richesses relativement à l'individu, à la corporation, à l'humanité : on aura une idée exacte de ce que sont les richesses, qui n'existent, comme telles, qu'à la condition d'avoir un propriétaire.

Considérées au point de vue de leur destination et de leur fin, les *richesses* sont affectées à la conservation physique et à l'augmentation de ceux qui les possèdent, pour lesquels elles deviennent un instrument de puissance. Cette idée de puissance a depuis longtemps frappé les esprits, comme l'atteste l'étymologie du mot *richesse* emprunté à l'allemand[1] par les langues néo-latines. De là l'usage de désigner par le mot *richesse*, au singulier, l'état d'un individu ou d'une nation riche, qui possède la puissance de satisfaire plus de besoins que d'autres ; tandis que le même mot, employé au pluriel, a le sens que nous venons de définir. La richesse, dans l'acception vulgaire de ce mot, a toujours été l'état d'un petit nombre d'hommes appelés *riches* par opposition au grand nombre des pauvres. Mais il n'en est pas de même des richesses et on a observé que l'homme le plus pauvre laissait toujours quelque chose en mourant ; ce quelque chose, haillon informe ou bâton de mendiant, compte entre les richesses, au même titre que les sceptres et les couronnes.

[1] *Reich*, empire, puissance, *Reichthum*, état de richesse. La même idée avait fait donner aux richesses par les Latins le nom d'*opes* secours, forces : ils les appelaient aussi *divitiæ*, parce qu'elles rendaient leurs propriétaires heureux comme des Dieux et *bona, quod beant*, dit Ulpien. Nous disons *biens* et les Anglais *wealth* dans le même sens. Les deux idées différentes qu'exprime chez nous le mot *richesse*, selon qu'il est employé au singulier ou au pluriel, sont désignées en grec par deux mots différents : πλοῦτος désigne l'état d'un homme riche, l'abondance et χρήματα ou χρεία les objets utiles (χρήσιμα) que nous appelons *richesses*. Ces derniers mots indiquent surtout le caractère nécessaire des richesses : χρή, il faut, χρέος, nécessité, dette et aussi oracle, toujours l'idée d'une force supérieure.

Les moralistes donnent quelquefois aux mots *riche* et *richesse* un sens que l'économie politique ne peut accepter ; ils disent que celui-là est le plus riche qui possède le mieux de quoi satisfaire ses besoins, et ajoutent que, par conséquent, on peut s'enrichir en limitant ses besoins tout aussi bien qu'en acquérant les moyens de les satisfaire. C'est en se plaçant à ce point de vue que les philosophes cyniques se vantaient de porter avec eux toute leur fortune, que le sage du stoïcisme était réputé le plus riche des hommes, et que J. J. Rousseau, après tant d'autres, a déclamé contre les richesses. L'économiste ne peut entrer dans ces distinctions : il considère les besoins des hommes tels qu'ils sont, bons ou mauvais, sans limites positives, croissant à mesure qu'on les satisfait, changeant sans cesse de direction et de but, constituant simplement une aspiration vers la richesse sous ses formes si nombreuses et si variées : à ses yeux une société, ou un individu sont plus ou moins riches, selon qu'ils possèdent les moyens de satisfaire habituellement des besoins plus ou moins étendus.

§ 5. — De l'utilité.

La matérialité est une qualité substantielle, permanente, et l'appropriation un fait qui n'est susceptible ni d'accroissement ni de diminution : l'utilité, au contraire, peut augmenter ou diminuer et c'est par l'utilité plus ou moins grande qu'elles ont en elles que les richesses augmentent ou diminuent. Lorsqu'on dit : « plus ou moins de richesses, » l'on veut dire plus ou moins d'utilité, et non plus ou moins de matière ; car les objets matériels ne sont pas richesses en raison de leurs poids ou de leur volume, mais en raison de leur utilité.

L'utilité, étant un rapport de l'homme à la chose, peut changer par la variation de chacun des deux termes qui constituent ce rapport. Supposez qu'un individu étant considéré comme identique à lui-même au point de vue des besoins, l'habit qui le couvre vienne à s'user : il y a diminution de l'utilité de cet habit par un changement survenu dans l'habit lui-même. Supposez, au contraire, que, l'habit restant le même, l'homme vienne à changer subitement l'estime qu'il faisait de ses besoins, à penser, par

exemple, à raison ou à tort, que son habit n'est plus à la mode : l'utilité de celui-ci se trouve diminuée exactement comme s'il était usé : il est devenu moins propre à satisfaire le besoin auquel il était destiné.

Des deux termes qui constituent le rapport d'utilité, l'un, l'homme, est le sujet, l'autre, la chose, est l'objet. L'utilité peut augmenter ou diminuer, soit par un changement dans l'état de l'homme, et, dans ce cas, l'augmentation ou la diminution est *subjective*, soit par un changement dans l'état de la chose, et alors l'augmentation ou la diminution est *objective*.

On a contesté le caractère subjectif de l'utilité et soutenu qu'elle était une propriété absolue des richesses, comme l'étendue est une propriété absolue de la matière. Il est vrai, en effet, qu'un objet peut être propre à la satisfaction d'un besoin humain, la faim, par exemple, indépendamment de l'existence de ce besoin ; mais tant que celui-ci n'existe pas ou ne se trouve pas en présence de l'objet qui peut le satisfaire, l'utilité de cet objet reste latente, en puissance, sans donner lieu à aucun phénomène : aux yeux d'une science d'observation qui se borne à l'étude des phénomènes, on peut dire alors que l'utilité n'existe pas. Imaginez un homme mourant de faim auprès d'une quantité d'aliments qu'il ne connaît pas comme tels : ils n'ont, relativement à lui, aucune utilité ; et si tous les hommes partageaient son ignorance, ces aliments périraient ou se perdraient sans utilité comme tant de richesses qui nous sont inconnues. Ajoutons que si l'homme croit une chose utile, elle l'est pour lui, lors même qu'il se tromperait et n'y trouverait pas les qualités qu'il suppose. L'utilité dure autant que l'opinion qui lui a donné naissance, de telle sorte que, non-seulement elle peut changer subjectivement, mais qu'elle est avant tout et surtout subjective. De là les principales difficultés que l'on rencontre dans l'étude des phénomènes économiques, et notamment celle que présente la comparaison ou mesure des diverses utilités entre elles.

En effet entre l'utilité de deux objets dont chacun est propre à satisfaire un besoin différent du même individu, il n'y a point réellement de commune mesure : j'ai faim et j'ai froid : je ne puis établir entre l'un et l'autre de ces besoins et, par conséquent,

entre l'utilité des objets propres à les satisfaire, aucune comparaison numérique, puisque cette utilité varie selon l'intensité du besoin et se règle toujours sur lui. Si je souffre peu de la faim, tandis que le froid me fait craindre une mort prochaine, je préfère aux aliments l'objet qui me préserve du froid ; si, au contraire, c'est la faim qui me presse davantage, je préférerai les aliments, et entre eux, ceux qui me soutiendront à la fois contre la faim et le froid, comme la viande, la graisse, les liqueurs spiritueuses. Le lendemain, un instant après, mes besoins changent et avec eux l'utilité relative des objets propres à les satisfaire.

A plus forte raison l'utilité n'a aucune commune mesure lorsqu'on met en présence les besoins de divers individus.

Cependant les objets utiles destinés à la satisfaction d'un même besoin, soit chez un seul individu, soit chez plusieurs, présentent des quantités homogènes que l'on peut soumettre à la loi des nombres lorsqu'on se borne à les considérer objectivement. Si l'on fait abstraction de ce qu'il y a de subjectif dans l'utilité, on peut dire que dix hectolitres de blé ont une utilité deux fois plus grande que cinq hectolitres : l'utilité respective de deux, de cinq, de vingt, de cent kilogrammes de laine pourra se mesurer par les nombres qui expriment les quantités : on pourra mesurer de même l'utilité de tous les objets désignés sous le nom générique de *richesses*, justement parce qu'ils sont tous matériels.

Cette manière de mesurer et de compter est fondée sur l'hypothèse que les besoins restent égaux à eux-mêmes, qu'ils sont contenus par la coutume dans une certaine uniformité, hypothèse qui approche de la vérité sans être exactement vraie.

En employant le mot *utilité*, comme en employant le mot *besoin*, l'économie politique s'écarte un peu du langage courant dans lequel on dit qu'une chose est utile lorsqu'elle est considérée comme propre à la satisfaction d'un besoin légitime, au jugement de personnes sensées ou réputées telles, au jugement de l'opinion la plus éclairée. Pour l'économiste, l'utilité n'est que la propriété de servir, constatée par une appétence et mesurée par elle, sans autre jugement que celui de la personne qui éprouve le besoin, et il n'a pas à s'occuper de l'utilité de toutes les choses qui ne sont pas richesses.

§ 6. — Production. — Consommation. — Capital. Frais de production.

Lorsque l'homme, appliquant son travail à la matière, lui donne l'utilité ou augmente celle qu'elle a, il produit des richesses et son acte s'appelle *production*.

La matière sur laquelle a porté l'effort producteur existait avant cet effort et continue d'exister sous une autre forme ou dans un autre espace ou dans le même : elle n'augmente ni ne diminue d'un atome, car, suivant le vieil axiome, « tout change, rien ne périt » : l'homme, en faisant œuvre, lui a donné seulement une qualité qu'elle n'avait pas. L'oiseau qui volè, le poisson qui nage librement dans le fleuve, le minerai caché dans les entrailles de la terre, sont impropres à satisfaire nos besoins, inutiles dans l'acception économique : l'homme surprend et abat l'oiseau, il atteint le poisson, il pénètre jusqu'au minerai et s'en empare ; il produit des richesses : lorsqu'il affine le minerai, lorsqu'il prépare ou fait cuire le poisson et l'oiseau, il ajoute encore à l'utilité qu'il avait donnée à ces objets, il se livre à une nouvelle production. De même l'agriculteur, qui arrache les herbes et les pierres d'un champ et le rend plus propre à porter de bonnes récoltes, produit : lorsqu'il sème, fume, sarcle, moissonne ; lorsqu'il élève des troupeaux ; lorsqu'il tond leur laine ou prépare leur chair ; il produit encore. De même le marchand qui va chercher dans les pays lointains l'indigo, l'acajou ou l'ébène, et qui nous les apporte, leur donne de l'utilité par le transport en ajoutant à celle qu'ils avaient déjà : il produit.

Les formes du travail industriel, qui a pour fin et résultat la production, sont nombreuses et variées : elles subissent l'impulsion des besoins de l'homme et changent avec eux de siècle en siècle et d'heure en heure sur toute la surface de la terre. Cependant les agents de la production sont en petit nombre : il n'y en a que deux, le travail et la matière sur laquelle il s'exerce. Ces deux agents sont inséparables, et on ne peut dire que l'un des deux ait plus ou moins de part dans telle ou telle production que l'autre, puisque aucune production n'est possible sans le concours de l'un et de l'autre. Vouloir mesurer l'action de chacun d'eux, c'est cher-

cher, comme l'a observé M. J. St. Mill, laquelle des deux lames d'une paire de ciseaux contribue le plus à couper les objets sur lesquels les ciseaux sont employés.

Ni le travail, ni la matière ne peuvent être considérés comme agents simples. Le travail, manifestation de notre activité volontaire, participe toujours de notre double nature : il est à la fois spirituel et corporel. Celui du plus grossier manœuvre exige une intelligence à laquelle aucun animal ne saurait atteindre, des connaissances, une prévoyance qui semblent bien peu de chose, lorsqu'on les compare aux connaissances et à la prévoyance des hommes supérieurs, mais qui paraissent immenses, lorsqu'on les compare aux apparences de facultés qui se manifestent chez les animaux les plus intelligents. Le cheval qui fait tourner un manége et va, par habitude, se présenter au brancard, ne sait ni pourquoi il y va, ni dans quel but il travaille ; il est incapable de s'atteler lui-même et attend de l'homme l'impulsion qui le fait marcher, tandis que l'homme agit en vue d'un résultat qu'il connaît, prévoit et attend. D'autre part, il y a quelque chose de matériel dans la manifestation du travail le plus intelligent, qui est celui d'invention : il faut écrire, dicter ou parler, faire des expériences ou tout au moins des descriptions pour manifester, non-seulement le travail de Watt ou de Fulton, mais celui même d'Archimède ou de Laplace : à plus forte raison est-il nécessaire que le corps intervienne dans le travail industriel, qui s'exerce sur des objets matériels.

La matière, qui est l'autre agent de la production, ne se présente pas non plus avec un caractère simple : elle aussi a, si l'on peut ainsi dire, son corps et son âme, sa substance et ses propriétés, ses lois. L'homme s'empare à la fois par son corps et par son esprit de la matière et de ses propriétés, et il a d'autant plus de succès dans cette œuvre d'appropriation qu'il connaît d'avantage les lois qui régissent la matière. « Savoir, c'est pouvoir, » a dit Bacon. Ni la puissance de l'homme sur la matière, ni les propriétés de celle-ci qui peuvent donner lieu à la production n'ont de limites connues ou même assignables, puisque nul ne sait jusqu'à quel point l'homme peut inventer et découvrir : mais le savoir de l'homme et les propriétés connues de la matière ont,

dans tout état de civilisation des limites actuelles, étroites et très-effectives, qui peuvent toujours être reculées, mais ne peuvent jamais être supprimées.

Examinons la suite des phénomènes par lesquels se développe la production.

Il est facile d'imaginer un état dans lequel l'homme satisfasse ses besoins au moyen des seules richesses naturelles, comme les fruits que la terre porte spontanément. Il lui faut cependant faire un effort pour atteindre, transformer ou seulement s'approprier l'objet de son désir et produire : ainsi les sauvages qui recueillent les fruits de la forêt vierge, qui prennent le gibier ou le poisson, produisent, et le fruit, le gibier et le poisson, une fois appropriés, constituent des produits.

L'homme, éprouvant un besoin, conçoit l'idée de l'objet par la possession duquel il espère le satisfaire et des moyens d'obtenir cet objet : il pense que tel fruit, tel poisson, tel animal peut assouvir sa faim : il va à la recherche de sa proie, imagine les moyens de l'atteindre et parvient à s'en emparer : il commence par l'invention, ou art, puis il travaille et produit.

Le travail accomplit son œuvre : le fruit est recueilli et approprié, le poisson ou le gibier est pris : nous avons sous les yeux un objet utile, un produit. S'il est exactement suffisant à satisfaire les besoins actuels, on le consomme et son utilité, d'une part, les besoins, de l'autre, cessent d'exister. S'il est insuffisant, une partie des besoins reste sans satisfaction ; elle est en quelque sorte anéantie, non sans déplaisir ou sans souffrance, mais par nécessité. Si le produit excède ce que demandent les besoins actuels, l'excédant peut être abandonné et détruit ou conservé.

Est-il abandonné et détruit? Le lendemain, un peu plus tard peut-être, le besoin renaît et se fait sentir : il faut tenter un nouvel effort pour réaliser encore une fois l'idéal de l'objet désiré, se livrer à une nouvelle production. Peut-être serait-on parvenu au même résultat en conservant l'excédant que l'on possédait la veille et qui a été abandonné ou détruit. Si cette réflexion, qui suppose un raisonnement, de l'invention et de la prévoyance, autant que celle par laquelle on avait découvert les moyens de produire, vient à prévaloir, on cherchera à conserver l'excédant d'un jour, afin de

satisfaire avec moins de travail et plus de certitude les besoins à venir. On ira même plus loin et l'on s'efforcera de limiter la satisfaction des besoins présents : on suppléera au travail qui, dans notre exemple, consiste à chasser et à pêcher par un travail de conservation, productif comme le premier, puisqu'il transporte le produit d'un temps où son utilité était médiocre ou nulle à un temps où, le besoin ayant reparu, l'utilité du produit renaît. Cette idée de conservation, il faut le remarquer, crée une utilité qui n'existait pas auparavant, et qui est fondée tout entière sur le sentiment de prévision : celui-ci, donnant en quelque sorte au besoin une continuité qu'il n'avait pas d'abord, communique au produit cette utilité continue que l'on a pu prendre pour une propriété permanente.

On suppléerait au même travail de production ordinaire par un transport dans l'espace, en emportant le produit à la suite de la famille de pêcheurs ou de chasseurs : mais ce transport suppose toujours l'existence d'un travail préliminaire et concomittant de conservation. L'homme peut vivre sans changer le lieu de son habitation, en conservant à peu près la même place dans l'espace : il n'est pas maître du mouvement du temps : c'est pourquoi le travail de transport peut ne pas avoir lieu sans que l'existence des richesses en soit affectée, tandis que le travail de conservation ne peut cesser sans que les richesses qui en étaient l'objet périssent promptement. L'un et l'autre concourent à la production générale, sont productifs.

Si, dans l'état primitif, la famille de chasseurs dont nous observons les progrès parvenait à se nourrir plus ou moins bien sans aucun travail de conservation, une fois qu'elle aura conçu l'idée de ce travail et s'y sera livrée, elle pourra employer moins de temps qu'auparavant à poursuivre et atteindre le gibier, tout en jouissant d'une nourriture plus régulière et mieux assurée : elle pourra disposer à sa fantaisie du temps qu'il lui reste libre et le dépenser soit à rester oisive, soit à concevoir à la fois de nouveaux désirs et de nouveaux moyens d'y satisfaire. Supposons qu'elle soit plus sensible au besoin de se vêtir qu'aux suggestions de la paresse et imagine de conserver, en les préparant et en les faisant sécher, les peaux des animaux dont elle s'alimente : elle s'applique alors

à produire de nouvelles richesses pour satisfaire de nouveaux besoins : elle est plus riche qu'auparavant.

Poursuivons. A l'origine, cette peuplade chassait sans armes d'aucune sorte. Elle imagine d'abord de s'aider, pour atteindre le gibier, d'un bâton ou d'une lance et plus tard d'un arc et de flèches : au moyen de ces instruments, elle obtient avec moins de peine plus de gibier qu'auparavant, de manière à rendre encore disponible une partie plus grande de son temps et de son travail.

Chaque progrès, il importe de le remarquer, a été obtenu par un nouvel effort d'invention et de prévoyance et aussi par une accumulation des produits du travail antérieur. Cette accumulation eût été impossible, si la première production n'avait pas fourni au delà de ce qui était nécessaire à la satisfaction des premiers besoins; elle eût été impossible, si, au lieu de songer aux besoins à venir, de travailler pour y pourvoir et de restreindre sa consommation possible afin d'épargner, la famille avait perdu dans l'oisiveté le temps disponible ou gaspillé les produits de son travail mieux dirigé.

On peut observer que dès l'origine de la civilisation, dès la vie sauvage, que l'on a si mal à propos appelée *état de nature*, la prévoyance de l'homme est sollicitée à songer à l'avenir, à pourvoir aux besoins que le temps amène, à en sentir par avance l'atteinte et la pression, ce qui n'est autre chose après tout qu'une augmentation de besoins.

Il est difficile d'imaginer un état quelconque dans lequel l'homme ne réserve pas, soit sous la forme de provisions, soit sous celle d'instruments et d'outils, une portion des produits du travail de la veille ou des jours antérieurs, afin de pourvoir avec plus de certitude et de facilité à ses besoins futurs. C'est aux richesses ainsi conservées, quelle que soit d'ailleurs leur destination et leur forme, que nous donnons le nom de *capital*. Ces richesses, nous l'avons déjà observé, ne durent qu'au prix d'un travail d'épargne que l'homme, toujours désireux d'obtenir le plus grand produit au prix de la moindre peine possible, préfère au travail qui lui serait nécessaire pour acquérir les mêmes produits, s'il ne possédait pas de capitaux.

Le capital n'est autre chose que la somme de richesses exis-

tantes, à un moment donné, dans l'espace que l'on désigne ou en la possession de la personne dont on parle. *Capital* est donc à certains égards synonyme de *richesses*, puisque l'une et l'autre appellation s'applique aux mêmes objets considérés en général et sans distinction : mais le mot *capital* ne désigne ses objets que dans une acception plus étroite, dans certaines conditions et au point de vue de la conservation : un capital est une somme de richesses existantes, œuvre d'un travail antérieur, destinées à la satisfaction des besoins présents et futurs.

Le capital est un élément essentiel de la production : car si l'on conçoit à la rigueur, à l'origine même de la civilisation, une industrie sans autre capital que les richesses naturelles, on n'en a aucun exemple, ni dans les sociétés les plus anciennes, ni dans les plus pauvres que l'on ait connues. Quelle peuplade sauvage n'a ni aliments accumulés, ni vêtements, ni armes, ni instruments de travail? Dans les sociétés civilisées, on ne peut porter l'œil nulle part sans y voir le capital aux mains du particulier le plus pauvre, comme au service du plus riche; de toutes parts s'étalent des richesses accumulées par la prévoyance et l'épargne du passé en vue des besoins du présent et de l'avenir : ici d'antiques palais, des places fortes, des cathédrales; là des ponts, des quais, des routes, des chemins de fer; partout des maisons ou des chaumières, des magasins remplis d'objets destinés à contenter nos besoins les plus impérieux et nos caprices les plus fugitifs, des instruments de travail qui assurent notre domination sur la matière; partout aussi autour de nous, la terre a été défrichée, ameublie, assainie, desséchée ou arrosée, amendée, engraissée, de manière à nous fournir sans cesse des amas d'aliments et de matières premières. En un mot, si nous observons avec exactitude, nous voyons que tous les besoins de la société et des particuliers sont satisfaits au moyen d'un capital plus ou moins ancien, et que le but de la production actuelle est de réparer les brèches que la consommation quotidienne fait incessamment à ce capital.

C'est par le capital et par l'industrie qui le conserve que les sociétés civilisées et les individus, même les plus pauvres, qui vivent dans leur sein, jouissent en général d'une liberté et d'une sécurité plus grandes que les sociétés et les individus moins civi-

lisés. L'idée de produire sans capital, émise un moment, il y a quelques années, ne soutient pas le plus léger examen : pour travailler, ne fût-ce qu'un jour, il faut avoir pourvu aux premiers besoins, être nourri, vêtu, logé : il faut posséder des instruments de travail, les matières sur lesquelles l'industrie s'exerce, et tout cela est capital : qu'on en soit propriétaire ou qu'on l'obtienne du crédit, peu importe ; ce qui est évident, c'est la nécessité d'en disposer pour pouvoir travailler avec fruit.

Les capitaux, quelle que soit leur forme, sont destinés à la consommation qui, plus ou moins lente, est leur fin inévitable. Un approvisionnement de vivres ou de vêtements est réservé à une consommation prochaine et prompte : des meubles, des outils, durent davantage, mais encore bien peu ; les matières premières employées dans une industrie quelconque disparaissent rapidement, pour se transformer en produits qui périssent vite : un édifice, un livre, un tableau, durent longtemps, mais ils ont une fin : la terre seule semble durer toujours et ne faire l'objet d'aucune consommation.

Cependant, lorsque l'on observe les choses de plus près, on s'aperçoit que la terre, différente à certains égards des autres capitaux, subit aussi la loi commune. L'utilité qu'elle tire de sa puissance productive s'userait et s'épuiserait en peu de temps, si elle n'était entretenue par les capitaux qu'une bonne culture lui incorpore sans relâche ; l'imagination s'effraye lorsque l'on songe aux conséquences qu'aurait la suspension des travaux réparateurs de l'agriculture seulement pendant quelques années. Sous un rapport seulement la terre est un capital qui dure toujours, impérissable en quelque sorte : c'est comme emplacement de l'industrie humaine et réservoir général de la matière sur laquelle cette industrie s'exerce. A ce titre, l'utilité de la terre augmente ou diminie subjectivement avec l'industrie et avec la somme des besoins que celle-ci est appelée à satisfaire.

Comme notre définition du mot *capital* diffère de celle qui est généralement admise et qui a été accréditée par les auteurs les plus respectables, il est nécessaire de donner à ce sujet une courte explication. La plupart des économistes comprennent sous le nom commun de capital cette partie seulement des richesses existantes

que ses possesseurs ont l'intention de conserver ou de reproduire par l'industrie. Ainsi tel objet compté entre les richesses serait ou ne serait pas capital, selon l'intention de son possesseur et acquerrait ou perdrait la qualité de capital selon les changements que subirait cette intention. Une telle classification a le défaut de ne s'attacher à aucun fait matériel sensible : le même objet deviendrait ou cesserait d'être capital en changeant de propriétaire : un pain, par exemple, serait capital dans la boutique du boulanger, mais une fois acquis par le consommateur, il ne serait plus un capital. Qui ne voit tout ce qu'une telle classification a de conventionnel et d'arbitraire? Mieux vaut ramener le mot *capital* a son acception vulgaire, d'après laquelle il désigne une somme de richesses, d'utilités existantes, créées par un travail antérieur. Lorsqu'on l'emploie relativement, comme il arrive presque toujours, ce mot désigne une somme d'utilités que l'on veut retrouver égale à elle-même au bout d'un certain temps ou de quelques opérations données. Employé en ce sens, ce mot exprime une notion abstraite de comptabilité, mais cette notion correspond à une somme d'utilités existantes qui ne change pas, malgré le changement des objets auxquels elle peut être successivement incorporée.

Les besoins renaissant continuellement, le travail et la production sont continus, et ces mêmes besoins devant être incessamment satisfaits, la consommation est également continue. La production et la consommation sont deux suites d'actes qui ne cessent point ; elles ont commencé avec l'homme et ne finiront qu'avec lui. On peut donc représenter la double suite de modifications positives et négatives qu'elles font subir au capital par deux lignes parallèles dont on ne peut connaître ni l'origine, ni la fin, mais dont il est loisible de constater à tout instant le degré d'avancement relatif par un inventaire qui fait ressortir leur différence. Si l'on voulait exprimer cette relation à la manière des mathématiciens, on pourrait, désignant la production par P, la consommation par C et le capital par r, dire : $r = P - C$.

Le capital, par conséquent, augmente indifféremment par un accroissement de la production et par une diminution de la consommation : il diminue indifféremment par un accroissement de

la consommation ou par une réduction de la production. En réalité donc le capital est la différence d'une soustraction dont la somme des richesses produites est le premier terme, et la somme des richesses consommées le second.

Lorsqu'on veut connaître le résultat obtenu par l'industrie dans un temps ou dans un espace donnés, on y parvient par la comparaison de deux inventaires successifs. La somme d'utilités qui existait au premier inventaire se nomme *capital* et avec la somme des utilités produites, *produit brut ;* la somme des utilités consommées, *frais de production.* Si, une fois les frais de production déduits, il reste un produit égal au capital, on dit qu'on a *fait* ou *couvert ses frais :* lorsque ce produit, frais de production déduits, est supérieur au capital du premier inventaire, on dit qu'il y a *profit*, *bénéfice* ou *produit net*, et ce bénéfice, profit ou produit net n'est autre chose que la différence constatée entre l'ancien capital et le nouveau : lorsque, après avoir déduit du produit brut les frais de production, le reste est inférieur au capital primitif, on dit qu'on n'a *pas fait ses frais* ou qu'on *a perdu*, car ces deux manières de parler sont synonymes. Toutes ces expressions diverses sont destinées à désigner le résultat des opérations faites dans un temps donné, à indiquer si, pendant ce temps, le capital que l'on possédait au commencement a augmenté ou diminué, ou est resté égal à lui-même ; et à chaque inventaire ce capital se compose de la somme des richesses que l'on possède actuellement, ni plus, ni moins.

Il est impossible de dresser l'inventaire des richesses d'une société et à plus forte raison celui des richesses de l'humanité à un moment quelconque : mais il est utile de connaître les faits qui exerceraient une influence sur les résultats d'un tel inventaire ; car si cette connaissance ne nous apprend pas quelle est la somme des richesses existantes, ce qui importe assez peu, elle nous montre par l'action de quelles causes cette somme peut croître ou décroître, et c'est là justement l'objet de nos études.

En résumé, le premier moteur de l'industrie est le *besoin* qui engendre le *travail*, lequel, s'appliquant à la matière ou *terre*, donne l'*utilité* aux objets matériels ou augmente celle qu'ils avaient dejà, ce qui constitue la *production des richesses :* une

ois produites, les richesses servent à satisfaire nos besoins par la *consommation*. Ainsi le besoin est le principe du mouvement industriel, le travail en est l'agent et la consommation en est la fin; entre la production et la consommation, les richesses existantes forment un *capital* qui s'augmente incessamment de toutes celles que crée la production et diminue de même de toutes celles que détruit la consommation.

CHAPITRE II

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE. — FORMES PRINCIPALES DE L'INDUSTRIE

§ 1. — Formule du mouvement économique.

L'homme ne peut vivre sans consommer, ni consommer sans avoir produit, ni produire sans travailler. La vie individuelle ou sociale est donc toujours accompagnée d'une activité industrielle qui crée dans un temps donné une somme quelconque de produits par une somme quelconque de travail. Le rapport qui existe, à quelque instant que ce soit, entre ces trois termes, produit, travail et temps, constitue *l'état de richesse* du sujet, individu ou société. La vie, considérée au point de vue économique, se compose d'une suite non-interrompue d'états de richesse dont la succession forme ce que nous appelons le *mouvement économique* des individus et des sociétés.

L'état de richesse parfait, l'idéal vers lequel nous tendons sans qu'il nous soit jamais possible de l'atteindre, serait celui dans lequel l'homme pourrait satisfaire tous ceux de ses désirs qui ont pour objet la possession d'une portion du monde matériel, sans acheter cette satisfaction par aucun effort ou travail

L'homme est d'autant plus riche que son état de richesse se rapproche davantage de cet idéal, d'autant plus pauvre qu'il s'en éloigne davantage.

L'état de richesse le plus élevé est donc la puissance de satisfaire la plus grande somme de besoins au prix du moindre travail possible. Cette puissance, dans un temps donné, résulte du rapport de deux termes : l'un positif, qui est le pouvoir de consommer, toujours proportionné à la somme des produits, l'autre négatif, qui est le *non-travail*, toujours lié dans notre intelligence avec l'idée de richesse. Ainsi, on devient riche, soit par une augmentation des produits, soit par une diminution du travail au moyen duquel on les obtient : on devient plus pauvre, soit par la diminution de la somme des produits, soit par l'augmentation de la somme du travail nécessaire pour les obtenir. — Et comme notre vie et ses besoins se développent dans le temps, on est d'autant plus riche qu'on peut satisfaire une plus grande somme de besoins, au prix d'un travail moindre et dans un temps moindre, et d'autant moins riche que ce travail est plus grand et ce temps plus long.

Si donc on voulait définir l'état de richesse par une de ces formules concises qu'emploient les mathématiques, on pourrait, en désignant cet état par R, la somme des produits par P, le travail par e et le temps par t, dire ; $R = \frac{P - e}{t}$

Mais les formules de ce genre ne peuvent être employées en cette matière qu'avec beaucoup de ménagements, et il faut les accompagner de longues explications pour éviter les équivoques. La notion de l'état des richesses suppose l'existence d'un sujet et d'un objet; le sujet est un individu ou un groupe d'individus; l'objet, une ou plusieurs des choses appelées *richesses* dont nous avons déjà observé que l'utilité pouvait varier subjectivement. Pour se servir de la formule, il faut donc écarter toutes les variations subjectives et supposer les besoins constants. L'accroissement de la somme des produits se manifeste alors directement, soit par une plus grande quantité d'objets destinés à satisfaire les mêmes besoins qu'auparavant, soit par une quantité égale à laquelle viennent se joindre des objets destinés à satisfaire des besoins nouveaux. La

diminution de la somme des produits se manifeste par les phénomènes inverses.

Le travail a, lui aussi, un caractère subjectif : tel besoin, qui détermine un effort donné de la part d'un individu ne déterminera pas un effort égal d'un autre individu, ni peut-être du même dans un autre temps. Si l'on se place au point de vue subjectif on ne peut donc pas plus mesurer le travail que le besoin, et il faut faire abstraction de ce point de vue pour pouvoir employer des formules un peu rigoureuses.

C'est pourquoi nous supposons d'abord que les besoins sont constants et uniformes comme aussi que l'effort moral qu'ils provoquent et qui donne naissance au travail est une quantité invariable, égale à elle-même et nous nous bornerons à étudier les phénomènes au point de vue objectif.

Dans cette hypothèse, toute économie de travail obtenue constitue un accroissement réel de richesse parce qu'elle serait employée de manière à augmenter réellement la somme des produits. Si le travail affecté à la production des bas est exprimé par 12 et qu'une invention permette d'obtenir dans le même temps le même nombre de bas au moyen d'un travail de 7, nous supposerons sur la quantité 5 de travail économisé est employée, soit à fabriquer un plus grand nombre de bas, soit à créer d'autres produits. Nous examinerons ensuite comment et jusqu'à quel point la réalité des faits s'éloigne de cette hypothèse.

Dès lors, écartant de la formule le terme *travail* ou plutôt *effort*, égal à lui-même dans les divers états que l'on peut comparer, nous pourrons dire : $R = \frac{P}{t}$

Ce travail ou effort que nous supposons toujours égal à lui-même est causé par l'espérance de jouir des produits et quand cette espérance se réalise, il est rémunéré par la somme des richesses produites.

La rémunération du travail varie selon la puissance productive dont dispose le sujet et celle-ci dépend de l'art avec lequel le travail est appliqué. Il n'est pas besoin de rappeler que la rémunération est la condition à laquelle le travail se renouvelle et continue : dès que la rémunération disparaît ou devient insuffisante, le travail cesse.

L'art anime en tout sens l'activité industrielle et ne se manifeste pas seulement par des inventions et découvertes dans l'application du travail à la matière, ou dans les combinaisons du travail de plusieurs individus : c'est lui qui détermine également l'intensité et l'énergie du travail musculaire et du travail d'épargne. En effet, pourquoi tel individu travaille-t-il avec plus d'énergie et de patience, pourquoi porte-t-il plus de constance dans l'épargne, sinon parce qu'il a conçu un idéal de rémunération plus élevé? Et cet idéal qu'est-il autre chose qu'une conception artistique?

Ainsi la production est proportionnelle à la puissance productive et celle-ci augmente ou diminue avec l'art industriel ou économique duquel dépend exclusivement la rémunération plus ou moins considérable que reçoit le travail. La puissance productive ne peut être mesurée, comme toutes les forces, que par ses effets, c'est-à-dire par les produits qu'elle crée. — Lorsque l'on considère un produit déterminé, on mesure quelquefois la puissance productive employée à l'obtenir par le travail qu'il a coûté et quand une invention réduit ce travail, on dit qu'elle augmente la richesse, parce qu'on suppose que le travail économisé dans cette branche de la production sera employé dans une autre. Cette manière de compter ne pourrait qu'avec peine être adoptée s'il s'agissait de la totalité des produits : il est bien certain que si une société, la nation française, par exemple, obtenait cette année les mêmes produits que l'an dernier au prix d'un travail moitié moindre, sa richesse aurait doublé ou en d'autres termes son travail serait deux fois plus rémunéré qu'auparavant. Mais il serait impossible de constater matériellement une diminution ou une augmentation du travail employé et c'est ce qui fait la difficulté de comparer deux états de richesse autrement que par des inventaires, c'est-à-dire par la somme des produits. La méthode des inventaires dont on se sert habituellement est fondée sur la notion que la somme du travail employé, des efforts faits pour obtenir les richesses, est invariable, toujours égale à elle-même et ne change que d'emploi.

Toutefois, il importe d'observer que l'inventaire rend compte seulement de la somme des produits, du capital et non de la puissance productive. Or, la somme des produits est bien l'expression de la puissance productive précédemment employée et de l'état de

richesse présent; mais elle n'exprime pas la puissance productive présente, ni l'état de richesse habituel. Il est clair, lorsque l'on compare ensemble deux sociétés, que l'une peut produire et consommer, dans un temps donné, une somme d'utilités beaucoup plus grande que l'autre, tout en possédant habituellement un capital moindre et, en ce cas la société qui disposerait du capital le plus considérable serait cependant la moins riche des deux.

Si tout capital, quelle que fût sa forme, pouvait à tout instant être employé à satisfaire un besoin personnel quelconque, on pourrait dire au moins que l'inventaire donne toujours l'expression de l'état de richesse présent, parce que tout capital confère à son possesseur la faculté de satisfaire sans travail une certaine somme de besoins, et c'est ce qui se voit quand il s'agit des particuliers dans les sociétés modernes où la richesse est appropriée par l'échange. Un particulier qui dispose d'un capital de 100,000 fr. peut l'employer à chaque instant à la satisfaction de ses besoins personnels. Aussi quand on compare deux individus, dont le premier, ayant 100,000 fr. de capital, dépense annuelle 5,000 fr., tandis que le second, sans posséder aucun capital, gagne et dépense annuellement 10,000 fr., on dit que le premier est plus riche que le second. Mais cette appréciation, admissible, bien que contestable, lorsqu'il s'agit des particuliers, ne peut pas être appliquée à une société.

En effet, dans tout état industriel donné, l'existence d'une somme quelconque de capitaux est nécessaire au maintien de la puissance productive et en admettant, ce qui n'est pas, que tous ces capitaux pussent être employés à la satisfaction de nos besoins personnels, leur somme ne pourrait diminuer sans que la production fléchît aussitôt. Dès lors, quand on considère l'état de richesse habituel d'une société, il faut faire abstraction de cette somme que l'on suppose conservée égale à elle-même et qui, à proprement parler, constitue plutôt un des éléments de la puissance productive qu'une partie des richesses existantes. D'ailleurs, une portion importante des capitaux dont dispose une société, les fonds de terre et les machines, par exemple, sont destinés, non à notre consommation personnelle, mais à nous procurer un moyen plus facile d'obtenir les objets que nous désirons consommer. Il est évi-

dent que si l'on comparait les états de richesse habituels de deux sociétés qui, ayant une population égale, jouiraient annuellement d'une somme égale de produits, celle qui emploierait pour obtenir cette somme la moindre quantité de capitaux ne serait pas, pour cela seul, moins riche que l'autre.

Cependant nous accepterons dans la pratique la notion vulgaire d'après laquelle une société est d'autant plus riche que le capital qu'elle possède est plus considérable, parce que cette notion est assez généralement exacte. La plupart des progrès de l'art, qui viennent incessamment augmenter la puissance productive, substituent des machines aux bras de l'homme, le travail d'épargne au travail musculaire et ceux même qui diminuent l'emploi du capital dans une opération donnée, augmentent en somme l'emploi du capital. L'invention qui réduit le coût de production d'une machine à vapeur a généralement pour conséquence la construction d'un plus grand nombre de machines de cette espèce et, en dernier résultat, un accroissement de la somme du capital employé. Il suffit donc d'avoir posé les réserves qu'exigeait l'intérêt de la science et qu'il sera nécessaire de rappeler lorsque nous nous occuperons des frais de production.

L'étude du mouvement économique dans une société présente quelques problèmes de plus que l'étude de ce mouvement dans l'individu isolé. Ainsi la somme des richesses d'une société étant donnée, elle peut être répartie également ou inégalement entre les divers individus dont cette société se compose et suivant telles ou telles lois. Et, admettant même la répartition égale d'une somme de richesses donnée, chacun des individus qui composent la société est d'autant plus riche que le nombre de ces individus est moins grand et d'autant moins riche que le chiffre de la population est plus élevé.

Ces observations faites, nous dirigerons nos recherches dans l'ordre suivant :

Nous étudierons d'abord les causes qui, la population étant censée invariable en nombre et l'utilité des choses n'étant altérée par aucun changement purement subjectif, engendrent des états de richesse différents ; ou, en d'autres termes, font qu'une société s'enrichit ou s'appauvrit ;

Nous rechercherons ensuite de quelle manière l'accroissement ou la diminution du chiffre de la population modifie l'action de ces causes;

Enfin, nous examinerons les effets et l'importance des changements subjectifs qui peuvent survenir dans l'utilité des choses.

Une fois ces trois séries d'études analytiques terminées, nous pourrons concevoir une idée exacte de l'ensemble des lois qui régissent le mouvement économique, soit quant aux richesses, soit quant à la population, c'est-à-dire quant à l'état de richesse de la société en général : il ne nous restera plus à étudier que les lois de l'appropriation desquelles dépend l'état de richesse des particuliers.

§ 2. — De la classification des diverses industries.

Avant d'entreprendre l'étude analytique de la puissance productive, il conviendrait peut-être de tracer un tableau général de l'industrie humaine et de ses divisions principales : mais ce tableau, agréable à l'imagination, serait de peu d'utilité pour la science et on peut dire la même chose des classifications descriptives, toujours entachées de quelque arbitraire. L'économie politique ne recherche pas en quoi diffèrent les diverses branches de l'industrie : elle recherche en quoi elles sont semblables ou plutôt identiques. Cependant pour nous conformer à l'usage, et pour bien fixer l'attention du lecteur sur l'étendue et l'importance des travaux désignés sous le nom collectif d'*industrie*, nous devons dire quelques mots au sujet de leur classification.

Considéré au point de vue le plus général, le travail industriel, transforme la matière, la transporte d'un lieu à un autre et la conserve d'un temps à un autre dans sa forme utile. Le plus souvent l'industrie transforme, transporte et conserve à la fois ; quelquefois elle transporte et conserve seulement, comme dans la navigation et le roulage ; quelquefois enfin elle se borne à conserver, comme le commerce de spéculation, lorsqu'il ne déplace pas la marchandise. Ainsi le travail de conservation est commun à toutes les branches de l'industrie, celui de transport à presque toutes, celui de transformation à un plus petit nombre seulement. Cette classification

nous montre assez bien comment le travail d'abstinence et de conservation s'étend dans toute l'industrie humaine, tandis que le travail musculaire, employé dans le plus grand nombre des industries, ne s'étend pas cependant à toutes.

M. Dunoyer a divisé tous les travaux industriels en quatre familles, selon leur manière de s'appliquer à la matière pour lui donner de l'utilité :

1° *Industries extractives.* Tout en employant des procédés fort divers, elles se bornent à extraire mécaniquement du sein des eaux, de l'air ou de la terre, des matériaux auxquels elles ne font subir d'ailleurs aucune façon. » Telles sont la chasse, la pêche, la cueillette des fruits spontanés de la terre, l'exploitation des bois et des mines. Les diverses industries comprises dans cette classe sont, en général, moins aperçues que les autres, et elles ont cependant une grande importance. La cueillette des fruits spontanés, qui semble appartenir seulement à la technologie de l'âge d'or, nous donne le caoutchouc, le quinquina, les arachides, les fruits, écorces, gommes et racines qui sont consommés directement ou fournissent des matières premières aux autres industries. La coupe et l'exploitation des bois que renferment les forêts vierges occupent une multitude d'hommes : des peuples entiers vivent encore de la chasse ou travaillent à prendre les animaux qui nous donnent de riches fourrures : la chasse du menu gibier qui, dans les pays civilisés, ne semble qu'un amusement, fournit à nos marchés un approvisionnement considérable d'aliments délicats : la pêche maritime, elle seule, emploie des milliers d'hommes et de navires. Que dire de la grandeur de l'industrie minière qui recueille le fer dans les terrains incultes de l'Europe et de l'Amérique, qui cherche l'or dans les eaux de la Maros et du Sacramento, l'argent, le cuivre et la houille jusques dans les entrailles de la terre?

2° *Industries voiturières.* « Elles se bornent à faire subir aux choses un déplacement, sans leur donner d'autre façon que de les rapprocher des personnes qui les demandent, de les approprier aux besoins des hommes en les mettant à leur portée. » Dans cette classe rentrent directement la navigation, le roulage, les messageries, les travaux de distribution des marchandises dans

les magasins, où elles vont attendre les consommateurs, et indirectement la construction des chemins de fer, des routes et des canaux.

3° *Industries manufacturières.* « Elles modifient les choses en elles-mêmes et leur font subir les transformations les plus variées par l'emploi exclusif des forces chimiques ou mécaniques. » Cette classe comprend une multitude d'arts, depuis celui du cuisinier, du tanneur, du teinturier, du fabricant de tissus, jusqu'à celui du constructeur de machines. L'enquête faite en 1849 par la chambre de commerce de Paris comptait 325 industries de ce genre dans l'enceinte de cette ville seulement. On peut voir par là qu'une énumération et même une indication générale à peu près complète des métiers compris dans cette classe serait aussi difficile que peu utile.

4° *Industrie agricole.* Elle opère des métamorphoses d'un ordre plus élevé que l'industrie manufacturière et crée une multitude de produits végétaux et animaux. Mais elle emploie à cet effet, outre les forces mécaniques et chimiques dont toutes les autres industries font usage, un agent d'une nature spéciale et mystérieuse qu'on a nommé la *vie.* » Ainsi le laboureur qui cultive le blé se sert des forces mécaniques pour ouvrir la terre, semer, herser, sarcler, moissonner ; il se sert des forces chimiques lorsqu'il amende et engraisse son champ ; mais l'agent principal de son industrie est cette puissance qui fait germer, pousser, grandir, fleurir et mûrir le blé, la vie végétale. De même quand l'agriculteur élève et engraisse un bœuf, il se sert de la vie animale, de cet agent mystérieux par lequel le bœuf est engendré, croît et engraisse, agent sans lequel toutes les forces mécaniques et chimiques auraient été impuissantes à obtenir le produit.

Ajoutons une cinquième famille d'industries aux quatre qui ont été nettement définies par M. Dunoyer.

5° *Industrie commerciale.* Elle est spéciale aux sociétés où règne le système de l'appropriation par l'échange et consiste à conserver et échanger les produits, souvent aussi à ordonner leur transport d'un lieu à un autre. Mais il importe d'observer que cette branche d'industrie n'est ni primitive, ni nécessaire : elle n'est pas primitive, parce qu'elle ne peut être appliquée qu'au produit déjà obtenu par une autre industrie; elle n'est pas nécessaire, parce qu'elle dépend d'un système donné d'appropriation. Imaginez, en effet, un

système communiste : le commerce n'y aurait aucune place, tandis que les autres industries continueraient d'exister et rempliraient les mêmes fonctions qu'aujourd'hui.

Une classification des travaux industriels au point de vue des divers besoins humains et surtout au point de vue des consommations, des fortunes particulières, serait plus intéressante et plus féconde en conséquences scientifiques; mais elle présente des difficultés telles que nous n'osons entreprendre de la formuler.

CHAPITRE III

DESCRIPTION ANALYTIQUE DE LA PUISSANCE PRODUCTIVE

Il y a dans toute production deux éléments distincts : la matière, ou, pour parler en termes moins abstraits, la terre et le travail. De la combinaison plus ou moins intelligente de ces deux éléments résulte la *puissance productive* dont il s'agit d'analyser les principes tels qu'on les trouve, soit dans l'espèce humaine tout entière, soit dans tel groupe d'hommes que l'on peut examiner.

Dans cette étude nous supposerons que le lecteur admette un fait dont il peut constater l'existence par l'observation la plus superficielle, savoir : que la puissance industrielle ou productive n'est constante, égale à elle-même, ni dans l'individu, ni dans une société, ni dans l'espèce humaine tout entière; c'est-à-dire qu'il y a des individus et des sociétés qui, dans un même temps, produisent plus de richesses que d'autres; et que l'humanité tout entière a possédé plus ou moins de puissance productive aux diverses époques de son existence; en un mot que cette puissance est susceptible d'accroissement et de diminution. S'il en était autrement, l'homme ne serait ni libre ni perfectible, et nous croyons pouvoir

considérer comme démontrées et de sa liberté et sa perfectibilité.

Il est bien entendu que, dans l'analyse qui suit, nous faisons abstraction du commerce extérieur et de tout système d'appropriation. Nous considérons les sociétés comme isolées, parce que l'humanité est isolée sur la planète qu'elle habite et ne forme, au point de vue du commerce international, qu'une seule société, soumise aux mêmes lois économiques que chacune des parties qui la composent. Quant à l'appropriation, nous nous réservons de l'étudier dans la section de nos recherches qui lui est spécialement affectée.

PREMIÈRE SECTION

DE LA FORCE PRODUCTIVE DE LA TERRE

Lorsque l'on compare entre elles les conditions économiques au milieu desquelles vit l'homme dans les diverses contrées de la terre, on est tout d'abord frappé des différences qui résultent de la seule influence du sol et du climat, tant sur les besoins que sur les moyens de les satisfaire.

Les besoins d'alimentation, d'abri, de vêtement, ne sont pas aussi grands dans la zone torride et dans le voisinage des tropiques que sous les climats plus froids et de température plus variable des terres qui se rapprochent des pôles. L'habitant des Antilles, celui de la Nouvelle-Grenade ou de l'Équateur, l'Hindou, l'Australien du Nord et la plupart des Africains, n'ont, pour ainsi dire, pas besoin de vêtement et il leur suffit, pour se loger, d'un abri qui les mette à couvert des pluies; tandis que le Canadien et l'Esquimau, le Russe, le Lapon, le Sibérien, l'habitant de la Terre de Feu, ont besoin, pour vivre et croître dans des conditions analogues, de vêtements et de logements qui les protégent contre le froid. De même, quelques aliments légers suffisent aux habitants des terres tropicales, tandis que ceux des régions plus froides ne peuvent se passer d'une alimentation qui les réchauffe en même temps qu'elle les nourrit : les premiers vivent avec un peu de riz, quelques dattes, quelques bananes ; les autres con-

somment une quantité considérable de viande, de graisse, d'huile ou de spiritueux : ceux-ci ont besoin de combustible et de feu, de logements qui les préservent du vent et de la neige; ceux-là d'un peu d'ombre et d'un toit tel quel.

Ces différences de condition, très-sensibles, lorsque l'on compare les pays situés dans les zones torride et glaciale, se retrouvent, moins apparentes, mais très-réelles lorsque l'on compare des localités situées sous les mêmes latitudes. Différences d'exposition, d'altitude, vents continentaux ou maritimes, air pur ou infecté par les marécages, insectes vénéneux, animaux nuisibles, toutes ces causes, qui semblent peu importantes à première vue, constituent des conditions d'existence plus ou moins favorables, des besoins plus ou moins grands.

Lorsque l'on examine les diverses parties de la terre au point de vue des moyens de satisfaire nos besoins, c'est-à-dire au point de vue des conditions industrielles qu'elles présentent, on trouve des différences plus nombreuses, soit quant à la formation, soit quant à la conservation des richesses. Chaque région a des minéraux, des plantes, des animaux qui lui sont particuliers, et dans chaque localité, l'homme s'approprie avec une facilité plus ou moins grande ces minéraux, ces animaux et ces plantes. L'habitant des terres voisines du pôle nord connaît la pêche et la chasse ; il domestique le renne et cultive un peu d'orge ; mais les cultures des climats plus favorisés du ciel lui sont interdites. En se rapprochant de l'équateur, on voit successivement apparaître les lins, les céréales, la vigne, le mûrier, l'olivier, l'oranger, le cotonnier, la canne à sucre, le dattier, l'ananas, etc., chacun ayant sa région déterminée et en quelque sorte son domicile assigné par la nature. Il en est de même des animaux, domestiques et autres : après le renne, viennent le cheval, le bœuf, la brebis, puis le chameau, l'éléphant, le llama, parqués, si l'on peut ainsi dire, entre certaines latitudes que la Providence leur interdit de franchir.

Les différences de territoire et de climat n'exercent pas une influence moindre sur la durée des richesses. La conservation des aliments et des vêtements est facile auprès des pôles où le froid garantit de la putréfaction les matières animales et végétales, en même temps que l'intermittence des saisons et la lenteur de la vie

végétative exhortent l'homme à prévoir et à conserver. Entre les tropiques, au contraire, les aliments, les matières textiles durent peu : la fermentation, les pluies, les insectes, les détruisent rapidement, tandis que la terre les produit sans intermittence avec une inépuisable fécondité. Les métaux même subissent l'action destructive du climat et s'altèrent vite par l'oxydation, tandis que les pluies et les plantes font disparaître en peu de temps les monuments élevés par la main de l'homme. Ces monuments si merveilleusement conservés par le climat en Grèce, en Égypte, en Syrie, en Assyrie même, malgré la fragilité des matériaux employés à leur construction, s'usent rapidement à Saint-Pétersbourg où le granit ne peut résister aux alternatives de froid extrême et d'extrême chaleur.

De là des conditions d'existence, des systèmes de culture, des arts divers, souvent même un état social différent, des habitudes hygiéniques opposées. Ici des terres fertiles, des moissons abondantes qui attirent l'ennemi et provoquent d'interminables invasions : là, ce territoire presque stérile de l'Attique sur lequel les réfugiés trouvent la sécurité du pauvre et peuvent, par l'industrie et la mer, acquérir richesse et puissance, comme avant eux les Tyriens, comme après eux les Vénitiens, les Génois et les Hollandais.

Cette influence du climat et du sol a été, on le sait, constatée et même exagérée par Montesquieu, Cabanis, Charles Comte : elle a été exposée avec une grande énergie par Cuvier. « La Lombardie, a-t-il dit, n'élève que des maisons de briques à côté de la Ligurie qui se couvre de palais de marbre. Les carrières du Travertin ont fait de Rome la plus belle ville du monde ancien; celles de calcaire grossier et de gypse font de Paris l'une des plus agréables du monde moderne. Mais Michel-Ange et le Bramante n'auraient pu bâtir à Paris dans le même style qu'à Rome, parce qu'ils n'y auraient pas trouvé la même pierre; et cette influence du sol local s'étend à des choses bien autrement élevées. A l'abri des petites chaînes calcaires inégales, ramifiées, abondantes en sources, qui coupent l'Italie et la Grèce, dans ces charmants vallons, riches de tous les produits de la nature vivante, germent la philosophie et les arts : c'est là que l'espèce humaine a vu naître les génies dont elle s'honore le plus ; tandis que les vastes

plaines sablonneuses de la Tartarie et de l'Afrique retinrent toujours leurs habitants à l'état de pasteurs errants et farouches. Et même dans les pays où les lois, le langage, sont les mêmes, un voyageur exercé devine, par les habitudes du peuple, par les apparences de ses demeures, de ses vêtements, la constitution du sol de chaque canton, comme, d'après cette constitution, le minéralologiste philosophe devine les mœurs et le degré d'aisance et d'instruction. Nos départements granitiques produisent sur tous les usages de la vie humaine d'autres effets que les calcaires : on ne se logera, on ne se nourrira; le peuple, on peut le dire, ne pensera jamais en Limousin ou en Basse-Bretagne comme en Champagne et en Normandie. »

L'illustre naturaliste a certainement exagéré dans ce passage l'influence du sol : l'homme n'est pas à ce point asservi à la matière. Que les conditions physiques du territoire sur lequel il est placé imposent à son industrie des nécessités inévitables, cela ne se peut nier : la proximité des matériaux de construction, la facilité plus ou moins grande de leur extraction et de leur transport favorisera ou contrariera les développements d'une grande ville et imposera un style à ses architectes; les animaux domestiques, les cultures subiront les lois de la latitude ; mais que la pensée elle-même soit atteinte jusques dans les spéculations philosophiques et scientifiques, voilà ce qu'il nous semble impossible d'admettre, aujourd'hui surtout que l'homme doué de quelque instruction peut facilement embrasser la terre entière dans sa pensée. Comment expliquer d'ailleurs, si l'on accordait aux propriétés du sol une telle influence, l'existence de civilisations très-différentes dans le même pays? Où trouver dans la Grèce actuelle, la philosophie et les arts de la Grèce ancienne? Où trouver dans l'Italie moderne, la sauvagerie brutale et l'âpreté militaire de l'ancienne Italie? Qu'est devenue l'industrie des Lydiens, des anciens Perses, des Assyriens, des anciens Juifs, des anciens Égyptiens dans les pays que ces peuples ont habités ?

Au contraire, nous voyons les influences naturelles les plus puissantes céder à l'industrie de l'homme et plier sous l'effort de sa volonté. Quels climats insalubres n'a-t-il pas assainis ? Quelles plaines brûlées n'a-t-il pas rendues fécondes par des irrigations?

Quels marécages n'a-t-il pas desséchés? Quels sous-sols arides n'a-t-il pas défoncés et fécondés? Quelles montagnes n'a-t-il pas aplanies ou percées? Quelles vallées n'a-t-il pas couvertes par ses aqueducs et par ses viaducs, lorsqu'il a voulu les faire franchir par ses bateaux ou par ses locomotives?

Non-seulement l'homme a pu vaincre les obstacles que lui opposait à l'origine la nature du sol et approprier à son usage, sous toutes les latitudes, les propriétés et les forces que la Providence mettait à sa disposition, mais le sol et le climat ont semblé changer avec les connaissances de l'homme. Telle substance méprisée, telle propriété inconnue de la matière, inutiles à une certaine époque, ont été plus tard utilisées, appropriées à la satisfaction des besoins humains. Que de difficultés ont disparu devant l'industrie par l'invention du feu, par celle du fer et des outils sans nombre que l'on a appris à fabriquer avec ce métal! Les obstacles eux-mêmes sont devenus des moyens, des facilités : quel n'était pas celui qu'opposaient aux communications et au commerce entre les hommes les fleuves et les mers? Aujourd'hui, grâce à la découverte et aux progrès de la navigation, ces fleuves, ces mers, d'autant plus redoutés autrefois qu'ils avaient plus de profondeur et d'étendue, présentent d'autant plus d'avantages qu'ils sont plus étendus et plus profonds. De même, par les progrès de l'agriculture, les terres argileuses, frappées pendant des siècles d'une incurable stérilité, sont devenues, non-seulement cultivables, mais fertiles : les terres d'alluvion, insalubres et inaccessibles aux anciens agriculteurs, sont devenues les plus fécondes, et les terres légères, d'abord recherchées, puis abandonnées pour celles d'alluvion, ont presque repris leur ancien rang dans les pays qui demandent la culture des plantes sarclées.

Toutefois, au milieu des changements d'utilité, tout subjectifs, que les conquêtes de l'industrie font subir à la terre, celle-ci conserve, dans chaque état industriel donné, son caractère absolu et fatal de force productive inégale. Telle terre, plus favorable qu'une autre à la production des richesses, sous l'empire d'un certain art industriel, a pu devenir moins favorable par un changement de cet art : l'inégalité se déplace incessamment, mais elle subsiste toujours. Avant la navigation, les communications étaient plus

faciles dans les grandes plaines méditerranées que dans les pays coupés par les fleuves et les golfes. Une fois la navigation découverte, les contrées méditerranées, privilégiées jusque-là, ont cessé de l'être, et on a pu à juste titre les considérer comme plus maltraitées par la nature que les pays coupés par de grands fleuves et baignés par les mers. Avant la boussole, le voisinage des mers intérieures était plus avantageux que celui des hautes mers : depuis la boussole, l'avantage a été pour les ports assis au bord de l'Océan.

Ces révolutions de l'industrie humaine, qui ont déplacé les inégalités naturelles, ont exercé sur les destinées des peuples une influence considérable et souvent méconnue. Dans l'antiquité et au moyen âge, l'Angleterre, située dans l'Océan, à l'extrémité du monde civilisé, avec son terrain plat, ses golfes et ses rivières, était un des pays les moins favorisés de la nature. La boussole, en lui ouvrant la carrière de la grande navigation, a fait ressortir les avantages de sa position insulaire dans l'Océan et la découverte de l'Amérique l'a placée au centre du commerce du monde. Plus tard, la généralisation de l'emploi des machines dont le fer est la matière première, l'invention de la vapeur et des chemins de fer qui ont transformé toute l'industrie, et donné au fer, comme à la houille, mille emplois auparavant inconnus, ont montré tout ce que la nature avait réservé d'avantages, pour cet âge du monde, aux habitants du pays où la houille est la plus abondante, la plus riche, la plus facile à extraire ; où le minerai de fer se trouve mêlé au combustible qui doit l'affiner ; où les voies navigables intérieures rendent les transports peu coûteux et faciles. Il y aurait de l'injustice à n'attribuer qu'à cette cause l'élan commercial et industriel qu'a pris l'Angleterre au seizième siècle et qui a redoublé au dix-huitième et au dix-neuvième ; il y aurait de l'aveuglement à en méconnaître l'influence.

Ainsi, par l'effet seul du développement de l'industrie, les faveurs de la nature changent et se déplacent, passant d'un pays à un autre, d'un peuple à un autre ; mais elles restent toujours inégales, sans toutefois l'être jamais assez pour réduire au désespoir les peuples les moins bien partagés. Ces irrégularités, du reste, sont réparties de telle sorte que les moins favorisés sous un rap-

port sont plus favorisés sous un autre. Il semble que la nature elle-même invite tous les hommes à se procurer par le travail et le commerce les produits de toute la terre. Si l'Angleterre peut obtenir avec plus de facilité que les autres nations la houille et le fer, il en est auxquelles la nature dispense au prix de moins d'efforts, à l'une, le coton, ou l'or, ou l'argent, à l'autre la soie ou le vin, à l'autre l'huile, à l'autre le sucre, ou le thé, à l'autre les bois et les chanvres, etc.

Si nous embrassons dans notre pensée toute la terre, nous devons reconnaître que la force productive du sol et du climat est permanente en puissance : elle a le même caractère dans chaque pays; mais elle n'est pas la même dans un pays que dans l'autre. Partout elle varie avec l'art industriel qui la met en œuvre et par cet art.

De là nous pouvons conclure que s'il y a, dans les éléments naturels dont se compose la puissance productive d'un peuple, quelque chose de plus ou moins durable, il n'y a rien d'immuable et de fatal. Cette puissance subit les mouvements de diminution ou d'accroissement que lui imprime l'affaiblissement ou le progrès industriel de la société; de telle sorte que, si la statistique doit tenir compte dans ses calculs des forces productives de la terre à un moment donné, l'économie politique ne peut pas les étudier à part et doit les considérer comme liées à cette force que l'homme porte en lui et que nous avons appelée *travail*. Nous pouvons dire seulement en termes généraux : « entre deux sociétés où toutes choses seraient d'ailleurs égales, celle-ci aura plus de puissance productive qui, relativement à l'art industriel commun, aura le territoire le plus fertile et le meilleur climat. »

SECONDE SECTION

DE LA FORCE PRODUCTIVE DE L'HOMME.

§ 1. — Analyse du travail industriel.

La force productive de l'homme se manifeste par le travail industriel.

Ce travail, soit qu'on l'examine dans le sujet, qui est l'homme, ou dans l'objet, qui est la matière, est un : quel que soit l'acte industriel auquel l'homme se livre, il y emploie à la fois toutes ses facultés morales, intellectuelles et physiques; il veut, il pense, il agit, et quelque variée que soit notre action sur la matière, elle ne consiste jamais qu'à lui imprimer un mouvement[1].

L'homme ne dispose en définitive d'autre moteur que de son âme, laquelle imprime le mouvement à son corps, machine adaptée au moteur par Celui qui a créé l'un et l'autre. Par le corps, le mouvement peut être transmis à la matière sur laquelle tout notre pouvoir se borne à la faculté de la mouvoir d'une manière plus ou moins convenable, afin de la rendre propre à satisfaire nos désirs. Le sauvage qui cueille et s'approprie un fruit ne fait autre chose que mouvoir les objets auxquels son travail s'applique. Que fait le mineur? Il meut une pioche qui écarte la terre ou une barre de fer qui entame le roc, ou de la poudre placée dans le trou qu'il a creusé, ou une matière qui communique le feu à la poudre, et, grâce à l'explosion, la pierre brisée laisse un passage par lequel l'ouvrier peut se mouvoir lui-même vers le minerai qu'il veut transporter à la surface. De même le manufacturier qui construit un moulin, par exemple, a soin que du bois rapproché d'une certaine façon d'instruments tels que la hache, la scie, etc., prenne, par une suite de mouvements combinés, la forme d'une roue hydraulique; puis, après avoir préparé, par une autre suite de mouvements imprimés à la terre, à la pierre, à l'eau, le canal destiné à recevoir cette roue, il la met en place; elle tourne et, au moyen d'un engrenage établi sur son axe, le mouvement est transmis à des meules entre lesquelles on moud le grain qui va se transformer en farine. De même, le fabricant de poudre se borne à mouvoir l'un vers l'autre, de manière à les mélanger dans une certaine proportion, le salpêtre, le soufre et le charbon. De même l'agriculteur jette au sein de la terre, défrichée et préparée par des mouvements antérieurs, un grain de blé qui, en vertu des propriétés dont la

[1] « Homini quippe in naturam nullius rei potestatem esse, præterquam motus, ut scilicet corpora naturalia aut admoveat aut amoveat. Ubi igitur datur admotio corporum naturalium, aut remotio, conjungendo, ut vocant, activa passivis, omnia potest homo, ubi non datur, nihil. » — Bacon, *De augmentis scientiarum*, lib. II, c. 2.

nature l'a doué, germe et se transforme en plante qui porte d'autres grains semblables au premier. On pourrait multiplier sans fin les exemples sans trouver jamais aucune différence dans les résultats.

Le technologie étudie, quant à l'objet, les formes diverses du mouvement industriel : l'économie politique observe ces formes quant au sujet. Le travail ne peut point être analysé comme les substances matérielles que le chimiste sépare et réunit à son gré, mais on peut considérer l'action industrielle de l'homme sous chacun de ses aspects successivement, c'est-à-dire au point de vue de chacune des diverses facultés qui y concourent. C'est cette étude que nous allons essayer.

Mais auparavant il convient de dire quelques mots d'une question posée par les naturalistes et débattue par les philosophes depuis la plus haute antiquité, celle des races. Les races humaines constituent-elles des genres distincts, caractérisés par des prédispositions et, si l'on peut ainsi dire, par des instincts particuliers : ou bien le genre humain est-il un et tous les hommes portent-ils en eux les mêmes caractères généraux? C'est une question qu'il serait au moins inutile de discuter ici ; mais il est bon d'observer que partout et en tout temps, sous tous les climats et dans toutes les races, l'espèce humaine est susceptible de perfectionnement ou de dégradation, dans l'industrie comme dans les autres branches de son activité ; et que les éléments du travail industriel, c'est-à-dire les facultés humaines, sont les mêmes, quelles que soient la conformation physique ou la couleur de la peau. Soit donc que l'on prétende fixer des limites au-dessus desquelles le travail et la civilisation de chaque race ne pourraient s'élever ; soit que l'on pense, comme nous, que ces limites sont absolument inconnues, et que toutes les races peuvent développer indéfiniment leur puissance productive ; on admettra sans peine qu'il y a des différences dans le déploiement effectif de cette puissance ; qu'elle n'est la même ni dans le temps, ni dans l'espace, ni dans les diverses sociétés de même race ou de race distincte, ni dans la même société à des époques différentes. Or, l'étude des causes de ces différences est la seule qui rentre dans notre sujet.

Lorsqu'on observe la marche de l'activité industrielle de

l'homme, on distingue sans peine deux ordres de phénomènes. D'abord l'intelligence conçoit un projet, un idéal : c'est comme la lumière qui éclaire le travail et le dirige dans ses applications. La conception de cet idéal d'un objet à produire ou des moyens de le produire, l'*invention*, coûte un effort : l'usage de l'invention, au contraire, n'en coûte aucun : l'homme en jouit gratuitement comme d'une faculté naturellement attachée à sa personne. L'invention se transmet sans peine par la tradition ou par l'imitation, et tous les hommes peuvent en profiter sans que l'avantage qui en résulte soit diminué pour aucun d'eux, parce que, grâce à son caractère immatériel, l'invention est naturellement communicable et commune. Les anciens l'avaient personnifiée dans un Dieu, Prométhée, la *volonté prévoyante*, bienfaitrice de l'humanité, auteur de la puissance industrielle, qui nous assujettit le monde matériel. L'homme qui a obtenu le bienfait semble jouir et jouit, en effet, de facultés supérieures à celui qui y est resté étranger, exactement comme si les forces de son corps avaient augmenté et s'étaient multipliées. Ainsi celui qui se sert du télégraphe électrique jouit du même avantage que si sa voix pouvait pénétrer à des distances énormes et se faire entendre avec la rapidité de l'électricité : celui qui établit une usine sur une chute d'eau jouit du même avantage que si son corps avait acquis toute la puissance de cette chute et pouvait travailler, comme elle, nuit et jour, sans repos. Cet idéal dans lequel viennent se résumer toutes les inventions qu'une société conserve et dont elle profite, c'est l'*art*.

Mais cet art, quel que soit son état d'avancement, ne peut être employé que par une suite d'actes matériels, par un travail ou effort soutenu. Ce travail, étant matériel, participe des propriétés de la matière : il ne peut se déployer sur deux points à la fois, ni dans deux moments à la fois. Le travail employé à forger un clou ne peut en même temps servir à forger un second clou : il ne peut pas davantage être employé, en même temps qu'il forge un clou, à faire la cuisine ou à labourer. De même le travail d'aujourd'hui est distinct de celui d'hier et porte sur d'autres objets ou donne une autre façon. Cette propriété, qui résulte directement du caractère fini de la matière et que les physiciens désignent sous le nom

d'*impénétrabilité*, se communique au travail du corps humain, qui est aussi matériel.

L'art et le travail sont l'un et l'autre des éléments de force productive et cette force est susceptible d'augmenter ou de diminuer indifféremment par l'augmentation ou la diminution, soit de l'art, soit du travail. Tout fabricant peut augmenter la quantité des produits qu'il obtient par deux moyens : 1° en perfectionnant ses procédés, 2° en employant un plus grand nombre d'ouvriers. Que la somme des produits soit doublée, par exemple, par l'un ou par l'autre moyen, le résultat, quant à la production, est le même ; cependant il n'est pas indifférent que ce résultat ait été obtenu par l'un ou par l'autre procédé.

En effet, si la somme des produits est doublée par une invention qui exige seulement le même travail, l'augmentation peut se continuer pendant la suite des siècles sans qu'il soit nécessaire de dépenser plus d'efforts qu'auparavant. Si, au contraire, l'augmentation a été obtenue en doublant la somme du travail employé, elle ne pourra continuer qu'à la condition que ce travail, que cet effort se continue. La force productive qui vient de l'art est gratuite ; celle qui vient du travail s'acquiert à titre onéreux ; elles sont liées ensemble indissolublement, comme l'âme et le corps desquels elles émanent et cependant ce sont, comme l'âme et le corps, deux choses distinctes : l'art et les forces qu'il peut engendrer n'ont point de limites : le travail, au contraire, est limité ; et comme tout art existant est incorporé au travail, sa puissance est limitée comme celle du travail lui-même.

Donc, nous commencerons par distinguer dans les forces productives de l'homme en général et de toute société deux éléments distincts : l'art et le travail ; le premier, gratuit, immatériel, durable, susceptible d'un accroissement indéfini ; le second, coûteux, matériel, passager, toujours égal à lui-même. C'est de l'art que dépend le progrès de la puissance productive et de l'art que naissent les inégalités qu'on observe dans l'état de cette puissance chez les divers groupes d'hommes : c'est lui surtout qu'il importe d'étudier.

Lorsqu'on considère l'art au point de vue de ses diverses applications, on reconnaît qu'il se développe dans quatre ordres de

faits assez distincts : 1° art dans la discipline morale qui détermine un travail musculaire et d'épargne plus ou moins énergique et soutenu ; 2° art dans les rapports de l'homme avec la matière, c'est-à-dire dans les inventions mécaniques, physico-chimiques et physiologiques ; 3° art dans les arrangements de coopération que font entre eux les hommes pour leurs travaux industriels ; 4° art dans les arrangements sociaux. Nous l'étudierons successivement dans ces quatre ordres de faits.

Il semble que le travail d'épargne n'ait rien de matériel et que les considérations générales tirées de la matérialité du travail ne s'appliquent pas à lui. Mais comme l'épargne porte toujours sur un objet matériel, son importance se mesure nécessairement par celle de l'objet épargné et s'attache à lui. Seulement, comme l'épargne est un effort de l'âme, sans intervention du corps, elle n'a point, à parler proprement, de limites : un homme ne peut donner pendant un an qu'une somme déterminée de travail musculaire, tandis que son pouvoir d'épargner n'a d'autres limites actuelles que celles des capitaux auxquels il s'applique : un homme peut s'abstenir de consommer un centime : son abstinence peut porter sur des millions.

Comme l'art et le travail se déploient simultanément et sous toutes les formes à la fois, nous ne pouvons être guidés, dans las études auxquelles nous allons nous livrer, par aucun ordre chronologique. Nous adopterons simplement l'ordre que nous indique la facilité d'exposition, commençant par les phénomènes les plus sensibles avant d'aborder ceux qui exigent plus d'attention.

§ 2. — Du travail proprement dit.

Le travail proprement dit, bien que fini et limité de toutes parts par la matière, dépend toutefois en premier lieu de la discipline de notre âme et la direction de notre volonté. Soit qu'on le considère sous sa forme musculaire ou sous sa forme d'épargne et de privation, il naît d'une pensée réfléchie qui sous la pression du besoin, conçoit des craintes et des espérances, lesquelles enfantent des actes : selon que cette pensée est plus ou moins

prévoyante et que la volonté dirigée par elle est plus ou moins forte, ce travail a plus ou moins de puissance.

Mais le travail ne dépend pas de notre volonté seulement : il ne suffit pas de vouloir, il faut encore pouvoir et, à quelque moment que l'on considère un individu ou un groupe d'hommes, leur puissance actuelle est en grande partie un résultat des faits antérieurs ; elle a toujours, par conséquent, dans le présent, quelque chose de matériel et de fatal dont il n'est donné ni à l'intelligence, ni à la volonté de s'affranchir. Exposons très-sommairement les circonstances qui déterminent la puissance du travail proprement dit sous l'une et l'autre de ses formes.

1° *Du travail musculaire.* La force mécanique déployée par le travail musculaire de l'homme peut être considérée soit dans l'espace, soit dans le temps, quant à son intensité et quant à sa durée.

Cette force a tant d'aspects différents que les mécaniciens n'ont pu tomber d'accord sur son évaluation moyenne. Tel soulève un fardeau plus lourd, tel autre peut imprimer à la matière avec ses poignets ou ses reins une secousse plus forte; mais partout on remarque des inégalités. On a observé à Saint-Pétersbourg qu'un matelot anglais remuait avec plus de facilité des colis de marchandises que plusieurs portefaix russes : Péron, mesurant avec un dynamomètre la force respective des habitants de la Terre de Van Diemen, de la Nouvelle-Hollande, de Timor et des matelots français avec lesquels il voyageait, a constaté que les premiers n'avaient pu faire arriver l'aiguille qu'à 50, les seconds à 51, les autres à 58 et à 69, tandis que les habitants anglais de Port-Jackson que la navigation n'avait pas affaiblis avaient fait marquer 71 degrés.

Deux causes déterminent cette force : en premier lieu, la constitution physique, résultat de la race et du climat; en second lieu, l'hygiène qui entretient la santé et la volonté à leur maximum d'énergie. L'homme peut assainir le climat lorsqu'il est malsain, et à la longue améliorer sa race : il peut surtout, par des soins assidus de propreté, par une recherche bien dirigée dans l'art de se vêtir, de se loger, de se nourrir, de ménager sa santé, conserver et augmenter ses forces musculaires : il peut les développer en outre par l'exercice, par le travail musculaire lui-même.

Il ne nous appartient pas d'entrer dans l'examen des règles à suivre pour obtenir sous ce rapport les meilleurs résultats: ce serait empiéter sur les études du physiologiste et du médecin. Observons seulement que dans les pays même les plus civilisés les soins d'hygiène et de propreté sont très-négligés: on suit plutôt la routine et la mode que les préceptes de l'art dans le choix du vêtement, du logement, de la nourriture, dans la distribution des occupations qui doivent remplir le temps: on subit trop souvent les effets des excès opposés et également nuisibles de la privation et de la satiété, et rarement on s'applique à suivre un système fixe et raisonné dans l'arrangement de sa vie. De là des forces perdues pour l'industrie et pour la richesse.

De l'observation plus ou moins exacte des lois de l'hygiène résulte pour l'homme une vie plus ou moins longue. La force musculaire de l'individu, on le sait assez, n'est pas égale à elle-même dans les divers âges de la vie: nulle dans la première enfance, elle croît et se développe par degrés jusqu'à la virilité, puis elle commence à décroître jusqu'à ce qu'elle s'éteigne par la vieillesse ou la mort. Si l'on compare ensemble deux groupes d'hommes de nombre égal, il est vrai, en général, que celui-là aura plus de force musculaire qui comptera le plus d'adultes dans l'âge viril, le moins d'enfants et de vieillards très-avancés en âge, relativement au chiffre total de la population. Le groupe où les enfants abonderaient, où les hommes mourraient pour la plupart avant d'avoir développé et employé jusqu'à la vieillesse leur force musculaire, appliquerait évidemment à l'industrie moins de cette force que le premier.

Les prescriptions de la morale relative aux devoirs de chacun envers soi-même sont généralement d'excellents principes d'hygiène dont l'observation tend à augmenter et l'inobservation à diminuer l'énergie et la durée du travail musculaire. Les mêmes prescriptions s'appliquent plus ou moins directement aussi à la durée de ce travail, de même qu'à celui d'épargne et constituent une partie considérable de l'art dont nous essayons de constater sommairement les effets.

Il ne suffit pas que la force musculaire existe en puissance, qu'elle se manifeste de temps en temps par des exercices violents et

des efforts extraordinaires pour qu'elle rentre dans l'objet de notre examen. Ce n'est pas le travail possible et éventuel que nous étudions; c'est le travail effectif réalisé, qui se mesure, non-seulement par l'énergie de l'effort déployé, mais par le temps qu'a duré cet effort. La race, l'hygiène, un régime bien entendu, déterminent la puissance du travail musculaire à un moment donné: une volonté plus ou moins opiniâtre, appuyée sur des habitudes plus ou moins viriles, détermine sa durée. Considéré au point de vue du temps, le travail musculaire déployé par les divers groupes d'hommes qui existent ou ont existé présente des différences plus saillantes encore que celles que nous venons de constater dans l'espace. Le sauvage fait des efforts violents, mais peu soutenus : dès qu'il a atteint sa proie, il s'arrête et demeure oisif jusqu'à ce qu'elle soit consommée et que la faim s'approche. Le travail de l'homme civilisé est plus constant, mais entre le travail développé par les divers peuples civilisés on peut observer d'énormes différences.

Dans certains groupes d'hommes, par exemple, on compte un nombre de fêtes beaucoup plus grand que dans d'autres: ici les femmes et les enfants travaillent; ailleurs femmes et enfants restent oisifs; ailleurs encore les femmes travaillent pendant que les hommes, uniquement voués aux soins de la guerre, se reposent pendant la paix. Et parmi les hommes qui consacrent au travail le même nombre de jours par an, les uns travaillent pendant un plus grand, les autres pendant un moindre nombre d'heures par jour. De là des différences considérables entre la somme du travail musculaire d'un groupe et celle d'un autre groupe, différences qui se retrouvent nécessairement dans la formation de la puissance productive de chacun d'eux.

Dans quelle mesure peut se déployer le travail musculaire d'une société ou d'un groupe d'hommes? Personne ne le sait et cependant ce travail a des limites qui résultent de notre nature physique. Si l'homme tente de les dépasser par un effort violent, il ne peut soutenir cet effort: il faut que son travail diminue ou cesse. Le maximum économique et mécanique se trouve au point où les forces de l'individu peuvent se soutenir et durer sans autre diminution que celle qui est un effet de l'âge. Lors donc que l'on com-

pare ensemble les forces musculaires que développe l'individu dans deux ou plusieurs sociétés, il est bon de prendre une unité de temps assez longue, un an, par exemple, sans attacher trop d'importance aux efforts exceptionnels de quelques jours ou de quelques mois.

Il est difficile ou même impossible d'exprimer en chiffres la somme de travail musculaire que dépense habituellement une société dans son industrie ; mais les causes qui déterminent cette somme peuvent être la matière d'études intéressantes et instructives. On peut calculer, par exemple, quelle est la force moyenne de l'individu, dans les deux sexes et aux différents âges de la vie; compter le nombre des individus de chaque sexe et de différents âges qui existent au moment des études ; compter ceux qui travaillent habituellement ou, ce qui est la même chose, déduire du nombre total ceux qui ne fournissent pas de travail musculaire ; compter enfin par jour, par semaine et par an le nombre d'heures pendant lesquelles dure le travail effectif.

Ces calculs conduisent naturellement à rechercher s'il n'y aurait pas moyen d'augmenter la somme de ce travail, soit par une hygiène meilleure ou mieux observée, soit par une amélioration des habitudes, par une réduction des jours de fêtes, du temps perdu en repos prolongés, siestes, divertissements quotidiens ; par une réduction du nombre de ceux qui ne travaillent pas habituellement. Des études semblables, conduites avec méthode et patience, fourniraient des termes de comparaison très-curieux entre les divers peuples et elles nous paraissent au plus haut degré dignes de l'attention des économistes et des physiologistes.

Le travail musculaire étant ainsi défini, il est évident, sans autre démonstration, qu'entre deux groupes d'hommes dans lesquels d'ailleurs toutes choses sont égales, celui qui déploie la plus grande somme de travail musculaire est celui qui possède la plus grande puissance productive, qui produit le plus.

2° *Du travail d'épargne.* — La puissance de cette forme du travail dépend du passé en ce sens que l'épargne marche à la suite de la production et se trouve limitée par la somme des richesses existantes : sous tous les autres rapports, elle dépend uniquement de la volonté.

Les besoins de l'homme exigeant une consommation continue, il ne peut entreprendre et suivre des opérations de quelque durée, préparer des machines, des outils, des instruments de toute sorte qu'à la condition d'avoir réuni d'avance des provisions sur lesquelles il vit, en attendant que le produit sur lequel il travaille soit propre à la consommation. L'existence de ces provisions est, nous le savons, une condition nécessaire du développement de l'industrie. Ajoutons qu'il est bon que ces provisions soient abondantes, car la production la mieux organisée et la plus soutenue est sujette à des accidents auxquels on ne peut parer que par la consommation des richesses produites antérieurement et conservées. Nous savons déjà le nom de cet amas de provisions de toute sorte, d'utilités accumulées que le présent transmet sans cesse à l'avenir : c'est un *capital*.

Outre le travail qui a été nécessaire à la création de ce capital, il faut, pour le conserver, un effort continu de prévision et d'épargne. On prévoit parce qu'on a une idée des besoins à venir ; on épargne, parce qu'on espère satisfaire ces besoins au moyen des capitaux épargnés. Il y a dans ce travail un acte de l'intelligence, prévoir, et un acte de la volonté, épargner, s'abstenir de la consommation pendant un temps donné.

Prévoir et épargner semblent deux actes bien naturels et bien faciles, à ce point que presque personne n'est disposé, avant d'y avoir réfléchi, à donner à l'épargne le nom de *travail*. Cela tient à ce que les hommes n'observent d'abord que les choses matérielles et à ce que l'épargne n'exige aucun effort musculaire visible : elle ne donne lieu directement à la formation d'aucun objet nouveau et on a quelque peine à se figurer qu'un effort soit nécessaire pour obtenir simplement que les capitaux durent et se conservent. Cependant il suffit d'y réfléchir un instant pour reconnaître qu'il est aussi pénible à l'homme de s'abstenir de la consommation des richesses créées que de travailler de ses muscles et de son intelligence pour acquérir celles qu'il désire. Un aiguillon corporel en quelque sorte, le besoin, l'incite au travail musculaire, tandis qu'un effort tout artificiel d'intelligence et de volonté, un acte libre, contraire à ses penchants d'appétence et de paresse, peut seul obtenir la conservation des capitaux. Aussi dès qu'on

jette un coup d'œil sur l'histoire du monde, on s'aperçoit que l'épargne prévoyante est un fruit tardif de la civilisation, le résultat d'une discipline sévère et d'une éducation forte.

Les relations des voyageurs nous attestent que dans les sociétés sauvages, l'homme témoigne au moins autant d'aversion pour la prévoyance et l'épargne que pour le travail musculaire. L'imprévoyance est palpable dans l'exemple, souvent cité, des indigènes de la Louisiane. « Nos sauvages, dit le missionnaire qui a observé le fait, ne sont pas accoutumés à cueillir le fruit aux arbres; ils croient faire mieux d'abattre les arbres mêmes : ce qui est cause qu'il n'y a presque aucun arbre fruitier aux environs des villages[1]. » « Les Krigs et les Assiniboels, dit un autre missionnaire, ne vivent que de leurs chasses ; ils courent continuellement dans les bois, sans s'arrêter dans aucun endroit, ni l'hiver, ni l'été, sinon quand ils font bonne chasse ; car pour lors ils cabanent où ils se trouvent et y demeurent jusqu'à ce qu'ils n'aient plus rien à manger. Ils sont souvent contraints de passer trois ou quatre jours sans prendre aucune nourriture, manque de prévoyance[2]. » Mêmes observations sur les habitudes des indigènes de l'Amérique du Sud : « Malgré toutes les mesures qu'on prend, écrit Charlevoix, pour ne laisser jamais personne manquer du nécessaire (au Paraguay) les missionnaires y sont souvent fort embarrassés. Cela vient de trois défauts dont ils n'ont pu encore corriger leurs néophytes; leur peu de prévoyance, leur paresse et leur peu d'économie, d'où il arrive que souvent ils n'ont pas de quoi semer... Pour ce qui est des autres provisions, ils se trouveraient bientôt sans avoir de quoi vivre... On était contraint dans les communautés de ne pas laisser à leur discrétion les bœufs dont ils se servaient pour labourer, de peur que, par paresse, ils ne se donnassent point la peine de les dételer quand ils avaient fini, ou qu'ils ne les missent en pièces pour les manger, comme ils ont fait plus d'une fois, s'excusant quand on les en reprenait sur ce qu'ils avaient faim[3]. » Un missionnaire écrivait en 1845, des habitants de la Nouvelle-Calédonie : « C'est un peuple bien enfant et sans prévoyance. Ont-ils fait une récolte abondante? On dirait qu'elle

[1] *Lettres édifiantes*, t. VII, p. 328. — [2] *Lettres édifiantes*, t. VI, p. 32. — [3] *Histoire du Paraguay*, livre V.

leur pèse. Ils appellent les voisins de dix et douze lieues à la ronde pour s'en débarrasser plus vite, et leur festin dure autant que leurs provisions, de sorte que, pendant les trois quarts de l'année, ils n'ont plus rien à manger. Leur nourriture consiste alors en quelques poissons, coquillages, racines et écorces d'arbre : quelquefois ils mangent de la terre, dévorent la vermine dont ils sont couverts, avalent avec gloutonnerie les vers, les araignées, les lézards, etc[1].» — « Les naturels d'Oualan, dit M. Jurien de la Gravière, sont incapables d'accorder une pensée à l'avenir; pour eux, le jour présent compose toute la vie ; ils ont l'insouciance des enfants[2]. » — Il serait facile de réunir des volumes de témoignages, tous uniformes quoiqu'ils émanent d'observateurs qui n'avaient ni le même caractère, ni les mêmes idées et qu'ils se rapportent à des climats différents, à diverses époques, à diverses races d'hommes. Nulle part on n'a trouvé dans les sociétés sauvages une prévoyance qui approchât de celle de l'homme civilisé.

Dans les sociétés civilisées elles-mêmes, la prévoyance est très-inégalement répartie entre les classes diverses et entre les individus de la même classe. L'ouvrier qui consomme le lundi tout ce qu'il a gagné par une semaine de travail ne diffère guère, sous ce rapport, du sauvage qui se hâte de dévorer le produit de sa chasse ou de sa récolte et si le premier n'est pas réduit, comme le sauvage, aux dernières extrémités de la misère, ce n'est pas à sa prévoyance personnelle qu'il le doit : on en peut dire autant du prodigue qui gaspille son patrimoine. C'est pour éviter l'ennui de prévoir que tant de personnes laissent leurs affaires en désordre, sans régler ni l'emploi de leurs temps, ni leur travail, ni leur consommation et que l'avare même refuse quelquefois de faire une dépense de précaution.

En réalité, rien n'est plus insupportable à l'homme que de penser à l'avenir, parce que la prévision lui fait sentir, outre l'aiguillon des besoins présents, celui des besoins qui n'existent pas encore et lui présente en perspective une suite infinie de difficultés et de travaux. Il est vrai qu'en étendant le sentiment des besoins, la prévision augmente le principe d'action qui pousse l'homme au

[1] *La Nouvelle-Calédonie*, par Ch. Brainne. — [2] *Voyage en Chine*, t. II, p. 310.

travail et, par suite, le travail lui-même, qui devient plus constant et plus soutenu : il est vrai surtout que l'homme préoccupé des besoins à venir sent rarement l'étreinte des besoins présents, de telle sorte qu'il est infiniment plus libre et plus tranquille que l'homme imprévoyant.

Mais l'avenir est plus ou moins facile à prévoir, selon que la société dans laquelle on vit présente des chances plus ou moins grandes de sécurité et de stabilité, selon que la prévoyance est plus ou moins productive pour celui qui s'efforce de se l'imposer. C'est pourquoi la prévoyance diminue dès que des obstacles, des craintes d'insécurité s'élèvent entre le présent et l'avenir. On se rappelle les tableaux que les historiens ont fait de la décadence de l'empire romain et de la prodigalité de ces temps : les pestes d'Athènes, de Florence et toutes celles qui ont été observées avec soin ont affaibli la prévoyance : on a de même observé que l'épargne était à peu près inconnue sous les climats insalubres et dans les professions où la vie est exposée, comme celles de marin et de soldat en temps de guerre.

Tel est le penchant naturel. Cependant l'homme n'est grand, dans l'industrie comme dans la morale et dans la civilisation sous toutes ses faces, qu'en proportion du temps qu'embrassent ses pensées, prévisions ou souvenirs. Il n'y a pas autant de différence qu'on le croit vulgairement entre celui qui coupe l'arbre afin d'en recueillir le fruit et celui qui n'en plante pas de peur de n'en pas jouir lui-même et qui en envie l'ombre à la postérité. A bien considérer les choses, la civilisation et la sauvagerie se distinguent principalement en ceci, que la dernière n'agit que pour le moment présent, tandis que la première, travaillant en vue de l'avenir, satisfait ordinairement les besoins actuels au moyen des produits du travail passé qu'elle a recueillis et conservés. C'est en vertu de cet acte de foi dans l'avenir qu'existe toute la civilisation, car si les individus sont sujets à se tromper fréquemment dans leurs espérances à cause de la brièveté et de la fragilité de leur vie, les sociétés ne sont exposées ni aux mêmes déceptions ni aux mêmes risques et peuvent durer indéfiniment.

Ce n'est donc ni à tort ni par métaphore que nous considérons l'épargne comme une forme du travail industriel et, par consé-

quent, comme une force productive. Elle exige un effort, tout moral il est vrai, mais pénible et partant elle est un travail au même titre que l'effort musculaire : elle est productive, puisque produire ou ne pas consommer donne un même résultat, l'augmentation des richesses existantes : si ces richesses sont formées par le travail musculaire, elles sont conservées par le travail d'épargne, cause directe et unique de la durée du capital.

L'épargne se mesure, comme toute force productive, par ses effets, c'est-à-dire par la somme des capitaux épargnés qui sont eux-mêmes un instrument très-énergique de production, soit qu'ils aient une forme durable, comme la terre, les bâtiments, les machines, soient qu'ils se conservent par une reproduction fréquente, sous la forme d'amas de provisions et de marchandises de toute sorte : par ce capital, le travail antérieur profite au travail futur et en augmente la puissance.

C'est dire assez que parmi les causes qui rendent la production plus ou moins féconde dans une société, il faut compter la somme des capitaux que cette société possède et entre ces capitaux, la terre, avec l'utilité qu'elle a reçue des travaux de toute sorte qui ont été faits sur son sein. Il est certain que si, toutes choses égales d'ailleurs, une société possède plus de capitaux qu'une autre, elle aura le moyen de produire davantage. Mais cette puissance du capital n'a pas un caractère primitif, élémentaire : elle n'est qu'une cause seconde, un résultat de l'action des forces que nous étudions : nous ne pouvons mieux la comparer qu'à celle que conserve et dépense le volant en mécanique. Le volant, en effet, n'engendre point de force, mais il conserve, régularise et transmet celle qu'il tient du premier moteur : le rôle des capitaux dans la production est à peu près le même. Pour qu'une société possède plus de richesses qu'une autre, il faut nécessairement, le cas de spoliation excepté, qu'elle ait déployé antérieurement une force productive plus grande. Si cette force primitive se soutient, les capitaux lui viennent en aide, comme le volant, une fois mis en mouvement, vient en aide au premier moteur ; mais si la force première s'affaiblit ou cesse, celle que donnent les capitaux fléchit et s'use en très-peu de temps.

Nous insistons sur ce point parce que vulgairement, on exagère

beaucoup trop les avantages que procure aux sociétés et aux individus la possession de grands capitaux. Si cette possession avait l'importance qu'on lui attribue, les désordres accidentels, les guerres, par exemple, et tous les événements qui anéantissent de grandes masses de richesses porteraient à la puissance industrielle des pays qu'ils frappent des coups presque irréparables, tandis que, chacun le sait, les capitaux détruits violemment se reconstituent avec une rapidité qui a causé plus d'une fois l'étonnement des historiens et des publicistes. Au contraire, lorsque le travail est atteint dans un de ses modes d'existence ; lorsque l'intelligence industrielle faiblit, lorsque la paresse fait des progrès ou que l'épargne diminue dans une société, sa richesse décroît aussitôt, non pas transitoirement, pour quelques mois ou quelques années, mais pour aussi longtemps qu'agissent les causes de la diminution des forces élémentaires de l'industrie.

Le peuple dont la richesse est violemment réduite, mais qui conserve encore son idéal et ses habitudes d'industrie, redouble de travail et d'épargne jusqu'à ce qu'il se soit replacé dans son ancien état : quelquefois même les efforts que lui arrache la crise et auxquels il s'habitue deviennent pour lui une cause d'accroissement de puissance productive et de richesse. Au contraire, chaque fois que les événements ont mis de grands capitaux à la disposition d'une société dénuée de force industrielle, ces capitaux ont péri promptement, comme ceux que les Romains obtenaient de la guerre, comme ceux dont les voleurs s'emparent par fraude ou violence ou qui échoient par hasard aux joueurs, aux héritiers mal préparés d'un homme riche. On a vu de même, dans le nord de l'Europe, les capitaux disparaître rapidement lorsque des institutions de crédit mal entendues les mettaient aux mains des personnes indignes de crédit. En racontant l'histoire de la banque foncière, établie en Russie en 1786, Storch fait l'observation suivante : « De trente-trois millions d'assignats (roubles) qui formaient le fonds de la banque d'emprunt, vingt-deux avaient été prêtés à de grands seigneurs avides de jouissances, et qui songeaient fort peu à l'amélioration de leurs terres ; les autres onze millions, destinés aux villes, furent principalement employés à construire des maisons dans les deux capitales. » — Comment, en

effet, les capitaux, qui ne se conservent que par la production, pourraient-ils durer entre les mains d'hommes qui ne veulent pas s'occuper de produire ?

Lors donc que l'on veut connaître la puissance productive d'un pays et la comparer avec celle des autres, c'est dans les forces élémentaires qu'il convient de l'étudier. La somme des capitaux qu'il possède n'est que le résultat temporaire de l'action antérieure de ces forces diverses et notamment du travail d'épargne et de prévoyance qui domine et dirige toute industrie.

Entre deux sociétés égales sous tous les autres rapports, celle dans laquelle la pratique de la prévoyance et de l'épargne est la plus développée possède une puissance productive supérieure à celle de l'autre.

§ 3. — De l'art industriel dans les rapports de l'homme avec la matière.

Lorsque l'on considère l'homme au point de vue purement matériel, comme agent mécanique, on est frappé de la médiocrité de sa force, évaluée par les mécaniciens au septième environ de celle du cheval. Quelle que fût l'énergie et la constance qu'il apportât dans l'emploi de sa force musculaire, il n'obtiendrait jamais, s'il était réduit à elle seule et aux ressources d'un instinct invariable, que de pauvres résultats : il aurait bientôt rencontré dans le monde extérieur des obstacles infranchissables. Mais, grâce à son intelligence, grâce à sa faculté de comparer, de se souvenir, d'apprendre, l'homme parvient à exercer cette première et médiocre machine (son corps), mise à sa disposition par la Providence, dans des conditions qui en augmentent le pouvoir dans des proportions incalculables, sans qu'il soit possible d'assigner des limites absolues à cet accroissement. Nous avons appelé *invention* le phénomène par lequel a lieu cette augmentation de pouvoir.

Il convient peut-être d'observer que nous détournons quelque peu le mot *invention* de son sens ordinaire, qui comprend seulement les découvertes importantes et nouvelles : pour nous, l'invention existe, non-seulement quand on fait une découverte grande et neuve, mais chaque fois qu'on fait une application nouvelle

d'une découverte antérieure, tendant à augmenter le pouvoir de l'homme sur la nature. Remplacer un moulin monté d'après l'ancien système par un moulin établi avec plus de puissance et d'économie est une invention, dans le sens que nous donnons à ce mot. Que la découverte du système sur lequel il est construit soit ancienne ou nouvelle, l'application de ce système a augmenté la production : dès lors il y a un accroissement dans l'art existant. Quant aux inventions en puissance qui intéressent à un si haut degré le savant, elles ne peuvent tomber sous les appréciations de l'économiste que lorsqu'elles prennent un corps en quelque sorte et se montrent dans le domaine des faits.

L'art industriel, proprement dit, dirige et détermine l'emploi du travail : tantôt il trouve le moyen d'obtenir le même produit avec un travail moindre, ou un produit supérieur avec un même travail ; tantôt il substitue le travail d'épargne au travail musculaire ou celui-ci au travail d'épargne, selon que l'un ou l'autre effort est moins pénible à l'homme. Un agriculteur acquérait une somme de produits donnée en cultivant diverses plantes à chacune desquelles il assignait une parcelle déterminée de terrain : il imagine d'alterner ses cultures par un système d'assolements et le même travail lui donne aussitôt un produit supérieur. L'augmentation de puissance est évidente. Un fabricant introduit une machine qui remplace le travail musculaire de dix hommes. La diminution d'emploi du travail musculaire est aussi apparente que dans le premier exemple, mais l'emploi du travail d'épargne a augmenté, et on calculerait fort mal si l'on disait, comme il arrive souvent, que la puissance productive s'est accrue de l'équivalent du travail de dix hommes : son accroissement réel ne peut être évalué que par la comparaison de tout le travail, sous ses deux formes, qui était employé auparavant et de tout le travail employé depuis l'invention de la machine.

La substitution du travail moral d'abstinence au travail musculaire est d'ailleurs avantageuse en ce sens qu'elle ne surcharge pas notre corps, dont les forces sont si étroitement limitées, et laisse à l'individu plus de liberté.

Lorsque l'on compare ensemble l'art industriel des divers peuples, des divers groupes d'hommes, dans le même temps ou à des

époques diverses, on est frappé par des différences infiniment plus considérables que celles qui ressortent de la comparaison des forces musculaires. Un missionnaire établi dans l'Amérique du Nord chez les Abnakis écrivait : « Leur façon de semer le maïs est de faire avec les doigts, ou un petit bâton, différents trous en terre et de jeter dans chacun d'eux huit ou neuf grains qu'ils couvrent de la même terre qu'ils ont tirée pour faire le trou[1]. » Imaginez qu'au lieu de ce petit bâton, on emploie un pieu ou plus tard une bêche : alors un homme sèmera dans le même temps et avec l'emploi du même travail musculaire beaucoup plus de maïs qu'avec le premier instrument. Si, au lieu de la bêche, il emploie la charrue traînée par des bêtes de somme, il lui sera possible, sans augmenter sa dépense de travail personnel, d'en semer encore davantage. Et s'il observe en même temps que la terre, ameublie par la bêche ou par la charrue, produit une plus grande quantitité de maïs, il constatera qu'en changeant la manière d'employer son travail, il l'a rendu plus fécond, de telle sorte qu'il obtient un produit plus considérable de la même somme d'efforts.

Il est évident que si deux sociétés étaient placées dans des conditions égales sous tous les autres rapports, celle qui sèmerait le maïs à la manière des Abnakis développerait moins de force productive, produirait moins que celle qui le sèmerait avec la bêche ou avec la charrue. Mais la première n'emploierait que son travail musculaire, tandis que la seconde se servirait des bœufs, de la charrue, capitaux demandés par l'art et conservés par l'épargne.

On observe le même phénomène dans toutes les industries : l'art tend incessamment à réduire la somme de travail nécessaire pour acquérir un produit donné et à remplacer par l'épargne le travail musculaire, à réaliser ce que l'homme n'aurait jamais pu obtenir de l'emploi instinctif de ses muscles. S'agit-il de traverser des masses d'eau larges et profondes que l'homme ne peut franchir ni à gué, ni à la nage? Il imagine le radeau, puis la pirogue avec laquelle il peut aller plus vite, plus sûrement, et transporter un fardeau plus considérable ; puis vient le bateau qui s'agrandit suc-

[1] *Lettres édifiantes*, t. VI, p. 161.

cessivement jusqu'aux proportions du navire de 2,000 ou 3,000 tonneaux, qui peut-être aura bientôt des dimensions plus vastes. Et pour mouvoir cet engin de transport, que d'inventions successives ! D'abord on nage avec la main, puis avec la pagaie, puis avec la rame, puis on emploie les voiles et les vents, puis on revient à la rame, mue, non plus par les bras de l'homme, mais par la puissance colossale de la vapeur. Toutes ces inventions tendent au même but : obtenir le même service avec une moindre somme de travail ou un service plus considérable avec la même somme de travail : elles ont pour but et pour résultat un accroissement de puissance productive.

Même spectacle dans l'industrie des transports par terre. D'abord l'homme charge avec peine sur ses épaules un médiocre fardeau que ses mains supportent, puis il trouve le moyen de soutenir ce fardeau, de manière à conserver libre l'usage de ses mains. En cet état, un colporteur allant par sentiers étroits et chemins de traverse porte en moyenne 36 kilogrammes par jour à une distance de 20 kilomètres, soit 720 kilogrammes à un kilomètre. Ensuite il observe qu'une mule peut porter 175 kilogrammes par jour à 30 kilomètres, soit 5,250 kilogrammes à un kilomètre et qu'il peut conduire deux mules de manière à augmenter ses moyens de transport dans la proportion de 720 à 10,500. Ailleurs ce n'est pas la mule qu'il emploie, c'est le chameau qui porte par jour 16,000 kilogrammes à un kilomètre et un homme conduisant quatre chameaux transporte ainsi 64,000 kilogrammes à un kilomètre. Quel progrès ! Et pourtant l'art des transports est encore à son enfance. L'homme en effet n'a pas encore songé à la force qu'il peut épargner en préparant le sol sur lequel les transports doivent être effectués et en employant des machines concurremment avec des forces vivantes. Lorsque son attention se porte sur ce point, il observe successivement qu'il peut faire glisser ou rouler l'objet qu'il s'agit de transporter. « Pour faire glisser une pierre de taille du poids de 1,080 livres sur une surface horizontale de la même matière grossièrement taillée, il emploie une force de traction égale à 758 livres. La même pierre, traînée sur des pièces de bois, exige une force de 652 livres ; sur une plateforme de bois et traînée sur du bois, elle exige 606 livres et 182

seulement si l'on savonne la surface des bois qui glissent l'un sur l'autre. Si on la place sur des rouleaux de trois pouces de diamètre roulant sur une surface de même matière, on la meut avec 34 livres; on la meut avec 28 livres sur des pièces de bois, et avec 22 livres lorsque les rouleaux sont placés entre deux pièces de bois[1]. »

On invente les voitures et, en étudiant les facilités que donne la préparation de la surface sur laquelle il s'agit de les faire rouler et la diminution du frottement dans le véhicule lui-même, on observe dans le rapport du tirage à la charge totale les différences suivantes :

« Terrain non battu, argileux, sec.	0,250
Terrain naturel non battu, siliceux et crayeux.	0,165
Terrain ferme, battu et très uni..	0,040
Chaussée en empierrement, bien entretenue et roulante.	0,033
Tablier de pont en madriers de chênes non rabottés.	0,022
Chemin à ornières plates, de fonte ou en dalles très-dures.. . . .	0,010
Chemins de fer à ornières saillantes, en bon état..	0,007
Chemins de fer, les essieux étant continuellement graissés[2]. . . .	0,005 »

Ainsi, par le seul effet des travaux exécutés sur la surface où doit rouler la voiture et sur la voiture elle-même, on réduit la force de traction de 250 millièmes à 5 millièmes ou, ce qui est la même chose, on multiplie la force utile dans le rapport de ces deux nombres, c'est-à-dire par 50. Si l'on voulait concevoir une idée de tous les progrès obtenus dans cette branche d'industrie, on n'aurait qu'à comparer le nombre d'hommes nécessaires pour effectuer les transports que fait par an un chemin de fer avec celui des hommes qui seraient nécessaires pour effectuer le même transport, soit par le colportage, soit à dos de mulet ou de chameau, soit en voiture. Sur un canal, l'économie du travail musculaire ou, ce qui est la même chose, l'augmentation de sa puissance est peut-être encore plus grande et il ne se passe rien d'exceptionnel sous ce rapport dans l'industrie des transports. La mouture du blé n'a pas fait de moindres progrès : d'abord on a cassé le grain entre deux pierres, puis employé le moulin à bras, le moulin à vent, à

[1] Rondelet, *Art de bâtir*. — [2] Delaunay, *Mécanique*.

eau, à vapeur : avec le moulin à bras une personne pouvait moudre la farine nécessaire à la consommation de 25 ; avec le moulin à eau, un homme suffit à moudre la farine que consomment 5000 : la puissance du travail musculaire a augmenté de l'une à l'autre invention, dans la proportion de 1 à 200. On a calculé de même que les inventions effectuées dans la filature avaient économisé le travail musculaire dans la proportion de 1 à 250 pour le lin, de 1 à 320 pour le coton[1].

Il serait facile de multiplier et de détailler les exemples, de montrer la reproduction du même phénomène sous un grand nombre de formes diverses ; mais de plus longs détails seraient peu utiles et nuiraient peut-être à la clarté de cette exposition. Il n'est pas besoin d'insister beaucoup pour établir un fait aussi évident que la différence de force productive qui résulte de la différence de l'art industriel. Toutefois nous croyons utile de rappeler ici les résultats sommaires d'un essai de classification des avantages que présentent les machines, par M. Babbage.

Cet écrivain a observé que les machines, sans parler des inventions qui économisent l'emploi des deux formes du travail, augmentaient la puissance industrielle de l'homme de trois manières différentes : 1° Elles ajoutent à l'effet de la force musculaire de l'homme ; 2° elles économisent son temps ou l'emploi de cette force ; 3° elles permettent de tirer une plus grande utilité des mêmes objets matériels.

Chacun sait qu'au moyen des outils et machines l'homme étend en quelque sorte la portée de ses organes. L'étau devient pour lui une troisième main, d'une force incomparable ; les outils de fer et d'acier lui permettent de percer et de couper des objets sur lesquels ses doigts et ses dents n'auraient eu aucun pouvoir. Les forces qu'il s'approprie par l'emploi des animaux domestiques, du vent, des chutes d'eau, de la vapeur, de l'électricité, lui permettent non-seulement de faire avec plus de facilité ce qu'il n'aurait pu faire qu'avec peine, mais de réaliser ce qui aurait été absolument impossible aux seules forces de son corps. Une machine de 1,000

[1] On évalue à 33 millions le nombre des broches maintenant en activité dans les filatures anglaises, c'est-à-dire l'équivalent de 33 millions de fileuses à la main.
L. Reybaud, *Journal des Économistes*; t. XXIX, p. 16.

chevaux, comme celles qui servent à la propulsion des bateaux à vapeur, déploie la force de 12,500 hommes, et cela pendant 24 heures, sans repos; tandis que les hommes, pussent-ils être logés, nourris, travailler de concert et avec ensemble à la rame, ne pourraient agir que huit heures sur vingt-quatre tout au plus, de telle sorte qu'il en faudrait 37,500 pour équivaloir à la machine à vapeur de 1,000 chevaux. Et comment pourrait-on les nourrir, les loger, les installer pour le travail et les faire mouvoir ensemble sur un navire quelconque?

Les machines économisent le temps. On peut citer comme exemple les presses à imprimer, les laminoirs de toute sorte et autres engins innombrables qui, chaque jour, multiplient avec une admirable rapidité les exemplaires d'un même produit.

Enfin les machines permettent de tirer une plus grande utilité des mêmes objets matériels. Pour faire une planche avec un couteau, une serpe, une hache, comme cela se pratiquait naguère encore à Chiloé, il fallait couper en petits morceaux un tronc d'arbre tout entier, quelque gros qu'il fût. L'emploi de la scie permet d'utiliser tout le tronc d'arbre et d'obtenir plusieurs planches en bien moins de temps qu'il n'en fallait auparavant pour en faire une seule.

Ces avantages que l'homme retire des machines, il les doit à l'invention, à l'art qui réalise souvent une augmentation de puissance productive d'une manière moins matérielle et plus directe, comme, par exemple, lorsqu'il simplifie une machine et en obtient le même service à moins de frais, lorsqu'il surprend un secret de la nature comme quand il a découvert l'ente, le moyen d'améliorer les races par les croisements, etc. Il épargne le temps, non-seulement par l'emploi des machines, mais par celui de la poudre qui permet de faire sauter avec quelques heures de travail des masses de pierres qu'on n'aurait pu détacher qu'au bout d'un temps très-long en employant les moyens ordinaires. On peut citer encore le blanchissage par les chlorures, plus prompt et moins pénible que l'ancien mode de blanchissage à l'air et à la rosée, le tannage des cuirs par la compression qui a réduit de plus de moitié la durée du travail, etc.

Tout le pouvoir de l'homme sur la matière naît de la connais-

sance qu'il possède des propriétés de celle-ci et des lois qui la régissent. Cette connaissance est également nécessaire dans les grandes inventions et dans les plus grossières opérations industrielles, pour soulever un fardeau, cueillir un fruit, atteindre le poisson et le gibier; elle est indispensable aux bêtes mêmes. Mais les bêtes ne savent ni se souvenir, ni se transmettre par l'enseignement, ni augmenter les connaissances qu'elles possèdent, tandis que l'homme, qui se souvient, compare, apprend, peut augmenter ses connaissances, et par elles son pouvoir sur la matière, sans limites connues.

Chacun de nous considère volontiers l'art industriel qu'il voit, comme ayant existé de tout temps, comme existant en tout pays ou comme étant le plus parfait possible. Ce sont autant d'illusions contre lesquelles il faut se tenir en garde : l'art de notre temps diffère de celui des siècles passés et celui des siècles futurs différera probablement beaucoup du nôtre : celui d'un peuple ne diffère pas moins de celui d'un autre peuple. Ces différences d'art correspondent à des différences de force et il est certain qu'entre deux sociétés placées sous tous les autres rapports dans des conditions égales, celle-là déploiera le plus de puissance productive dans laquelle l'art dans ses applications à la matière sera plus avancé et plus généralement appliqué.

§ 4. — Art dans l'arrangement du travail industriel.

L'art industriel ne se manifeste pas seulement dans les relations directes de l'homme avec la matière, par les arrangements fondés sur la connaissance des lois du monde matériel pour augmenter la puissance que nous avons sur lui. Toutes les découvertes de la mécanique, de la chimie, de l'agriculture, en admettant même qu'elles eussent été possibles pour l'individu isolé, auraient servi de bien peu de chose si l'homme, en dirigeant ses recherches sur lui-même, n'avait appris à combiner les efforts de divers individus en même temps qu'il apprenait à ajouter aux forces de son corps celles que lui offrait la nature matérielle.

L'art d'arranger ensemble les efforts d'un grand nombre d'individus n'est pas autre chose en essence que l'art social, le principe

même de la société, qui existe et s'agrandit pour le plus grand avantage de ses membres. Cet art embrasse non-seulement l'industrie, mais toutes les branches de l'activité humaine : c'est par des inventions dans cet art que des professions diverses ont été assignées aux divers membres d'une société, que les uns, par exemple, ont été prêtres, les autres guerriers, les autres employés aux travaux d'industrie : puis le même principe d'association s'est développé dans chaque branche de travaux où il a constitué une hiérarchie, pour la plus grande utilité commune.

En constatant l'importance et l'étendue de ces arrangements, l'économie politique ne peut, sans sortir de son domaine, les étudier dans leur ensemble : elle doit borner ses recherches à ceux qui se rapportent spécialement à l'industrie et aux rapports directs de ceux qui régissent les autres formes de l'activité humaine avec l'industrie.

Lorsque l'on considère les diverses sociétés au point de vue des arrangements que les hommes prennent entre eux dans l'atelier industriel, on constate tout d'abord des différences énormes et en aussi grand nombre que les divers états de civilisation. « Les sauvages de la Nouvelle-Hollande, dit M. Wakefield, ne s'aident jamais l'un l'autre, même dans les opérations les plus simples: aussi leur condition est-elle à peine supérieure et à certains égards inférieure à celle des animaux qu'ils attrappent quelquefois. » Mais dès que la raison commence à développer dans l'homme le sentiment social, il s'aperçoit qu'en unissant ses efforts à ceux de son semblable il peut obtenir des résultats auxquels il ne saurait jamais parvenir par lui-même. Quelque ignorant qu'il puisse être; il comprend que deux hommes, combinant leurs efforts pour pêcher ou chasser, prennent plus de poisson et de gibier que si chacun d'eux chassait ou pêchait isolément dans le même lieu, pendant le même temps, avec la même habileté et la même énergie. S'agit-il de soulever un fardeau de 150 ou 200 kilogrammes? un seul individu essaiera presque toujours en vain d'en venir à bout; mais en combinant ses efforts avec ceux de son semblable, il peut soulever et transporter sans peine le fardeau. Il y a un art, une invention, dans la réunion de ces deux hommes et il en est résulté un accroissement de force productive.

Cette coopération simple de plusieurs hommes a suffi pour rendre possible le transport et la mise en place des blocs immenses que l'on rencontre dans les monuments de l'Assyrie et de l'Égypte. Des centaines, des milliers d'hommes traînaient à force de bras les masses de granit que les voyageurs admirent encore aujourd'hui et combinaient leurs efforts aux cris cadencés d'un commandeur ou aux sons d'un instrument de musique.

La sonnette à tiraude nous fournit, dans l'industrie actuelle, un exemple bien connu de ce mode de coopération simple et directe. Pour enfoncer en terre un pieu de pilotis, gros et long de plusieurs mètres, il ne suffirait pas qu'un homme, quelque robuste qu'il fût, frappât la tête de ce pieu avec un marteau. Une masse de fonte appelée *mouton* est attachée à l'extrémité d'une corde : cette corde s'élève, passe dans la gorge d'une poulie suspendue au-dessus de la tête du pieu, redescend ensuite et se termine par plusieurs cordons. A chaque cordon s'attache un ouvrier et, tous tirant ensemble, ils élèvent le mouton aussi haut qu'ils peuvent, puis le laissent retomber sur le pieu. La force que déploient cinq ou six hommes réunis n'aurait pu être obtenue s'ils n'avaient joint leur travail, et cet avantage est si bien de la même nature que ceux qui résultent des inventions mécaniques, que la coopération des ouvriers de la sonnette à tiraude a été remplacée par un moyen mécanique dans la sonnette à déclic.

Observons que la coopération simple n'est possible qu'à la condition que les individus qui coopèrent aient confiance l'un dans l'autre et que chacun d'eux prévoie ce que va faire son semblable et soit uni d'intention avec lui. Cette union d'intention, cette confiance mutuelle est le principe même de la coopération, de l'association dans le travail sous toutes ses formes.

A la suite de la coopération simple et presque en même temps se développe la coopération complexe ou composée ; elle consiste dans la combinaison des efforts de plusieurs hommes pour atteindre simultanément deux buts différents, ou pour atteindre un but commun par divers travaux successifs. Elle ne se distingue de la coopération simple que parce qu'elle exige un degré plus élevé de confiance et de prévoyance. On en trouve des exemples dès les premiers temps de la société. Des sauvages veulent traverser le lac

Champlain et se procurer des vivres pendant la traversée : ils montent sur un canot et plusieurs d'entre eux rament avec la main : on pêche pour vivre. « Pour favoriser une pêche si utile, dit le missionnaire qui raconte le fait, il n'était pas nécessaire qu'on suspendît la marche. Le seul pêcheur cessait de nager ; mais en récompense, il était chargé de pourvoir à la subsistance de tous les autres et il y réussissait [1]. » Chez les Natchez, nous disent encore les missionnaires, le nouveau marié loge chez son beau père « jusqu'à ce que la famille lui ait fait bâtir une cabane particulière. Pendant qu'on la construit, il passe toute la journée à la chasse pour fournir aux repas de ceux qui y travaillent[2]. » Dans ces deux exemples, il s'agit d'atteindre un double but et on l'atteint simultanément par un arrangement du travail industriel qui implique la coopération de plusieurs personnes. Ces arrangements deviennent plus fréquents et s'étendent davantage à mesure qu'augmentent le nombre des individus associés, leurs besoins et leur confiance les uns pour les autres.

La coopération, qu'elle soit simple ou complexe, nait du désir qu'éprouve l'homme d'augmenter sa puissance industrielle et on la réalise sous l'une et l'autre forme par la communauté d'intentions et la confiance mutuelle. Mais lorsque la société grandit et que la coopération complexe s'est étendue dans toutes les directions, elle cesse d'être visible aux yeux du corps et n'est aperçue que par ceux qui veulent se donner la peine d'observer et de réfléchir, tandis que la coopération simple est sensible, même pour les intelligences les plus grossières. C'est ainsi qu'on a pu méconnaître pendant quelque temps la commune origine et la commune nature de l'une et de l'autre et donner à la coopération complexe le nom de *division du travail*.

Les effets de la coopération complexe dans les travaux d'un même atelier ont été décrits dans trois exemples que l'on peut considérer comme classiques et que nous croyons devoir rappeler. « Non-seulement la fabrication des épingles, dit Adam Smith, forme un métier particulier, mais cet ouvrage est divisé en un grand nombre de branches, dont la plupart constituent autant de

[1] *Lettres édifiantes*, t. VI, p. 248. — [2] *Ibid*, t. VII, p. 20.

métiers particuliers. Un ouvrier tire le fil à la bobille, un autre le dresse, un troisième coupe la dressée, un quatrième empointe, un cinquième est employé à émoudre le bout qui doit recevoir la tête. Cette tête est elle-même l'objet de deux ou trois opérations séparées; la frapper est une besogne particulière; blanchir les épingles en est une autre; c'est même un métier distinct et séparé que de piquer les papiers et d'y bouter les épingles; enfin l'important travail de faire une épingle est divisé en dix-huit opérations distinctes ou environ, lesquelles, dans certaines fabriques, sont remplies par autant de mains différentes; quoique dans d'autres le même ouvrier en remplisse deux ou trois. J'ai vu une petite manufacture de ce genre qui n'employait que dix ouvriers et où, par conséquent, quelques-uns d'eux étaient chargés de deux ou trois opérations... Quand ils se mettaient en train, ils venaient à bout de faire entre eux environ douze livres d'épingles par jour: or, chaque livre contient au-delà de quatre mille épingles de dimension moyenne. Ainsi ces dix ouvriers pouvaient faire entre eux plus de 48,000 épingles dans une journée; donc chaque ouvrier, faisant une dixième partie de ce produit, peut être considéré comme faisant dans sa journée 4,800 épingles. S'ils avaient tous travaillé à part, indépendamment les uns des autres et s'ils n'avaient pas été façonnés à cette besogne particulière, chacun d'eux assurément n'eût pas fait vingt épingles, peut être pas une seule dans sa journée.» Admettons que l'ouvrier isolé eût fait vingt épingles par jour: la force productive de son travail se trouve augmentée par la coopération dans le rapport de 1 à 240, autant que par les plus fécondes inventions mécaniques.

« Ce ne sont point, dit J.-B. Say, les mêmes ouvriers qui préparent le papier dont on fait les cartes (à jouer), ni les couleurs dont on les empreint; et en ne faisant attention qu'au seul emploi de ces matières, nous trouverons qu'un jeu de cartes est le résultat de plusieurs opérations dont chacune occupe une série distincte d'ouvriers ou d'ouvrières qui s'appliquent toujours à la même opération. Ce sont des personnes différentes et toujours les mêmes qui épluchent les bouchons et grosseurs qui se trouvent dans le papier et nuiraient à l'égalité d'épaisseur; les mêmes qui collent ensemble les trois feuilles de papier dont se compose le carton et qui

le mettent en presse; les mêmes qui colorent le côté destiné à former le dos des cartes; les mêmes qui impriment en noir le dessin des figures; d'autres ouvriers impriment les couleurs des mêmes figures; d'autres font sécher au réchaud les cartons une fois qu'ils sont imprimés; d'autres s'occupent de les lisser dessus et dessous. C'est une occupation particulière que de les couper d'égale dimension; c'en est une autre de les assembler pour former des jeux; une autre encore d'imprimer les enveloppes des jeux et une autre encore de les envelopper ; sans compter les fonctions des personnes chargées des ventes et des achats, de payer les ouvriers et de tenir les écritures. Enfin à en croire les gens du métier, chaque carte, c'est-à-dire un morceau de carton de la grandeur de la main, avant d'être en état de vente, ne subit pas moins de 70 opérations différentes, qui toutes pourraient être l'objet du travail d'une espèce différente d'ouvriers.

« L'influence de ce partage des opérations est immense. J'ai vu une fabrique de cartes à jouer ou trente ouvriers produisaient journellement 15,500 cartes, c'est-à-dire au-delà de 500 cartes par chaque ouvrier; et l'on peut supposer que si chacun de ces ouvriers se trouvait obligé de faire à lui seul toutes les opérations, et en le supposant même exercé dans son art, il ne terminerait peut-être pas deux cartes dans un jour et par conséquent les trente ouvriers, au lieu de 15,500 cartes, n'en feraient que 60. » Dans cet exemple, la coopération et le partage des occupations ont multiplié par 258 la force productive du travail.

Il ne faut pas croire que l'accroissement de puissance qui résulte d'une coopération bien entendue se manifeste seulement dans les métiers qui emploient principalement le travail des mains. On peut l'employer utilement dans les travaux où l'intelligence a plus de part, et l'anecdote suivante, recueillie par M. Babbage dans une brochure de M. de Prony, nous en fournit un exemple « M. de Prony s'était engagé envers les comités de gouvernement, à composer pour la division centésimale du cercle des tables logarithmiques et trigonométriques qui, non-seulement ne laissassent rien à désirer quant à l'exactitude, mais qui formassent le monument de calcul le plus vaste et le plus imposant qui eût jamais été exécuté ou conçu. Les logarithmes des nombres 1 à 200,000

formaient à ce travail un supplément nécessaire et exigé. Il fut aisé à M. de Prony de s'assurer que, même en s'associant trois ou quatre habiles coopérateurs, la plus grande durée présumable de sa vie ne lui suffirait pas pour remplir ses engagements. Il était occupé de cette fâcheuse pensée, lorsque, se trouvant devant la boutique d'un marchand de livres, il aperçut la belle édition anglaise de Smith, donnée à Londres en 1776. Il ouvrit le livre au hasard et tomba sur le premier chapitre, qui traite de la division du travail et où la fabrication des épingles est citée pour exemple. A peine avait-il parcouru les premières pages que, par une espèce d'inspiration, il conçut l'espérance de mettre les logarithmes en manufacture, comme les épingles. Il alla passer quelques jours à la campagne et revint à Paris avec le plan de fabrication qui a été suivi dans l'exécution. Il rassembla deux ateliers qui faisaient séparément les mêmes calculs d'où résultait une vérification réciproque.

« Les anciennes méthodes étaient tout à fait inapplicables à un semblable travail ; en conséquence M. de Prony résolut de s'entourer de toutes les lumières scientifiques de son pays, et associa à sa vaste entreprise cinq ou six des premiers géomètres de la France dont il composa son premier atelier ou sa première section.

« Le travail de cette section consistait à chercher, parmi les diverses expressions analytiques d'une même fonction, celle qu pouvait s'adapter le plus facilement à des calculs numériques simples, exécutés par plusieurs personnes à la fois. Elle s'occupait peu ou ne s'occupait pas du tout des calculs numériques. Quand son travail était terminé, les formules adoptées étaient remises à la seconde section.

« Celle-ci se composait de sept ou huit personnes très-habituées aux mathématiques. Leurs fonctions consistaient à traduires en nombres les formules de la première section, opération qui demandait un soin tout particulier ; à délivrer ces formules, ainsi exprimées en nombres, aux membres de la troisième section et à recevoir de ceux-ci les calculs achevés. Enfin on vérifiait ces calculs au moyen de méthodes particulières, sans être obligé de répéter ou même d'examiner l'ouvrage entier de la troisième section.

« Cette dernière comprenait de 60 à 80 individus qui recevaient, comme on l'a dit, certains nombres de la seconde section, et qui, par de simples additions ou soustractions, confectionnaient les tables demandées, et les remettaient aux membres de cette seconde section. Une chose remarquable, c'est que les neuf dixièmes de ces calculateurs ne savaient, en arithmétique, que les deux premières règles, les suites dont ils eussent besoin, et que ceux-là furent trouvés ordinairement plus exactes dans leurs calculs que ceux qui avaient des connaissances plus étendues sur le sujet général de l'opération. »

On a naturellement cherché les causes de l'énorme accroissement de force productive qui résultait de la coopération complepe par le partage des occupations et on en a signalé huit principales :

1° L'habitude de répéter tous les jours la même opération donne à l'esprit et au corps de l'homme une facilité d'exécution incroyable. Tandis que l'ouvrier peu habitué au genre de travail auquel il s'occupe cherche la meilleure position à prendre, le meilleur moyen d'employer toutes ses forces, l'ouvrier qui se livre tous les jours à ce travail prend sans hésiter et sans y penser même la meilleure position et la meilleur méthode ; il utilise une multitude d'instants perdus en tâtonnements par le premier et qui forment à la fin du jour un total considérable. En outre chaque espèce de travail exige plus particulièrement l'usage de certains muscles qui se fatiguent promptement chez le novice, tandis qu'ils se sont fortifiés par l'habitude chez l'ouvrier exercé dont le corps s'est adapté, comme une machine spéciale, au métier auquel il est employé. Quelque branche de l'industrie que l'on examine, on y trouve sans peine des exemples de cette dextérité singulière, de cette aptitude artificielle que l'homme acquiert par l'habitude de faire tous les jours le même travail. « Un forgeron ordinaire, dit Adam Smith, qui, bien qu'habitué à manier le marteau, n'a cependant jamais été dans l'usage de faire des clous, s'il est obligé par hasard de s'essayer à en faire, viendra très-difficilement à bout d'en faire deux ou trois cents dans sa journée ; encore seront-ils fort mauvais. Un forgeron qui aura été accoutumé à en faire, mais qui n'en aura pas fait son unique métier, aura peine,

avec la plus grande dilligence, à en fournir par jour huit cents ou un millier. Or, j'ai vu des jeunes gens, au-dessous de vingt ans, n'ayant jamais exercé d'autre métier que celui de faire des clous, qui, lorsqu'ils étaient en train, pouvaient fournir chacun plus de 2,300 clous par jour. » Quiconque est entré dans une imprimerie a dû être frappé de la rapidité avec laquelle les compositeurs placent en ordre les caractères et de la patience avec laquelle ils passent douze heures et plus debout sans marcher.

2° et 3° Les ouvriers, grâce à la division du travail établie entre eux, évitent de perdre le temps à passer d'une occupation à l'autre, à se mettre entrain dans la nouvelle, à changer de position et d'outils, quelquefois à se déplacer. Toutefois il ne faut pas concevoir une opinion exagérée de cet avantage, car en passant d'une occupation à l'autre l'homme se repose, et l'habitude d'une activité soutenue lui fait éviter les pertes de temps.

4° et 5° Grâce au partage des occupations, chaque métier étant plus simple, exige un apprentissage moins long et partant un moindre gaspillage de matières premières par les essais et par les erreurs de l'apprenti.

6° Le partage des occupations épargne des pertes de temps, non-seulement aux hommes, mais aux outils. L'ouvrier qui exécute constamment la même opération tient ses outils constamment employés : celui qui exécute successivement diverses opérations n'occupe jamais que les outils nécessaires à l'une d'elles et pendant ce temps les outils destinés aux autres demeurent oisifs.

7° L'ouvrier employé sans cesse au même travail cherchant toujours dans un cercle très-étroit, à diminuer l'effort qu'il fait, trouve fréquemment des méthodes meilleures et plus expéditives : il invente. « Une grande partie des machines employées dans les manufactures où le travail est le plus subdivisé ont été originairement inventées par de simples ouvriers qui, naturellement, appliquaient toutes leurs pensées à trouver les moyens les plus courts et les plus aisés de remplir la tâche particulière qui faisait leur seule occupation. Il n'y a personne, habitué à visiter les manufactures, à qui on n'ait fait voir une machine ingénieuse imaginée par quelque pauvre ouvrier pour abréger et faciliter sa besogne. » (Adam Smith.)

8° La coopération complexe, affectant à chacun un emploi différent, permet de donner à chacun un emploi conformé à ses aptitudes naturelles ou acquises ; tandis que si elle n'existait pas, chacun étant obligé de tout faire, les hommes les mieux doués pour les efforts de la pensée seraient employés à des travaux matériels dans lesquels ils produiraient peu, tandis que les hommes bien doués pour le travail musculaire seraient employés sans avantage aux travaux de la pensée. On le voit clairement par l'exemple des ateliers de M. de Prony : les mathématiciens éminents de sa première section et ceux de la seconde auraient fait moins vite et moins sûrement les additions et soustractions que les calculateurs de la troisième section, et ceux-ci n'auraient pu absolument être employés aux travaux des sections supérieures. Considérée à ce point de vue, la division des occupations produit dans l'ensemble des travaux de la société les mêmes effets que l'exercice bien entendu, la gymnastique, par exemple, sur l'ensemble des forces de l'individu qu'elle augmente en développant chaque muscle selon le genre d'efforts auquel il est destiné. La coopération complexe établit l'ordre et la hiérarchie : elle dispense de l'exercice du fusil et de peloton le général appelé à commander et dispense le soldat des connaissances stratégiques.

La coopération complexe a longtemps porté, dans la science, le nom de *division du travail* sous lequel elle est encore généralement connue, et on croit assez souvent qu'il suffirait de partager davantage les occupations pour obtenir un produit supérieur. Cependant Adam Smith lui-même avait observé que la division du travail était limitée par certaines circonstances. Pourquoi, par exemple, dans la fabrique d'épingles qu'il a observée, le travail n'est-il pas plus divisé ? Pourquoi, puisque la fabrication se compose de dix-huit opérations distinctes, n'y a-t-il que dix ouvriers, de telle sorte qu'un ouvrier reste chargé de plusieurs opérations ? Parce que chacune de ces opérations n'exige pas le même temps et que, pour former le produit complet, il faut qu'elle s'exécutent ensemble. A quoi bon couper plus de 48,000 épingles par jour, si l'on ne peut, par jour, aiguiser plus de 48,000 pointes ? Il est vrai qu'en augmentant le nombre des ouvriers employés aux opérations les plus longues, on pourrait arriver à ce point que chaque

ouvrier ne fît qu'une seule opération et alors probablement la puissance productive du travail collectif serait plus grande. Mais pour cela, il faudrait augmenter la somme des produits et il pourrait arriver que cette somme fût supérieure aux besoins. Si les besoins ne demandent que 48,000 épingles par jour, il importe de n'en pas fabriquer 60,000, par exemple. Donc, et cette observation que nous faisons en passant est importante, la somme des besoins à satisfaire limite le nombre des hommes que l'on peut faire coopérer ensemble : plus la somme de ces besoins augmente, plus la coopération peut se développer, devenir féconde et ajouter à la force productive du travail.

La division des occupations n'est pas un principe, un phénomène primitif : elle n'est que la conséquence d'un système supérieur de coopération. Le travail se divise entre les individus, mais il se divise parce qu'il a été analysé et combiné par une pensée unique, comme dans l'atelier de M. Prony, et cette pensée unique qui est ordinairement celle du chef, constitue l'entreprise. Une combinaison plus haute, dont nous rechercherons les secrets, règle la coopération des diverses entreprises entre elles et si nul individu n'en embrasse l'ensemble, elle ne forme pas moins un arrangement dans lequel chacun occupe une place déterminée par des rapports généraux.

Cette combinaison exige quelquefois la séparation et quelquefois la réunion des occupations. Nous venons d'étudier les avantages que l'on retire de la division du travail. On pourrait en conclure que chaque cultivateur, comprenant d'autant mieux la culture de chaque plante qu'il s'y adonnerait plus exclusivement, il serait utile qu'un laboureur cultivât le froment seulement, un autre l'avoine ou l'orge, un autre les pommes de terre, etc. Mais pour spécialiser ainsi le travail, il faudrait une ferme d'une immense étendue et cela ne suffirait pas; car chaque genre de culture exige des soins dans une saison ou n'en exige pas dans une autre. Dans tel mois, dans telle semaine, le soin de telle culture appelle un grand nombre de bras; dans le mois, dans la semaine suivante, il ne demande aucun travail. Pour spécialiser les cultures, il faudrait le plus souvent laisser les cultivateurs oisifs pendant une grande partie de l'année, et alors la perte de

travail musculaire ferait plus que compenser l'avantage de la spécialité ; ou adjoindre à l'agriculture quelque autre branche d'industrie pour utiliser le temps qu'elle laisse libre. C'est sur cette dernière combinaison que sont établies les filatures de coton de Zurich, les fabriques de pièces de montres du canton de Genève et de la Chaux-de-Fonds, les rubanneries des environs de Saint-Étienne et, dans tous les pays, toutes les industries domestiques.

Ainsi la coopération de plusieurs par le partage des opérations ne suit pas un procédé uniforme, bien qu'elle obéisse à une règle unique : obtenir le plus grand produit possible du travail dont on dispose. Il y a presque toujours avantage à séparer les occupations, lorsqu'on peut employer complétement le travail de chacun dans la spécialité qui lui est affectée : il y a de l'avantage à réunir les occupations chaque fois que, tout le travail d'un individu ne pouvant être employé dans une seule spécialité, on utilise, par une occupation, un travail auparavant inoccupé. Mais on comprend que les combinaisons diverses dépendent du temps, du lieu, du degré d'activité et surtout de l'idéal industriel, du degré d'instruction technologique de chaque société. Le travail ne se combine pas de la même manière dans les pays qui ont de longs hivers et dans les pays tempérés, chez les populations actives et chez les populations plus lentes : celui de filature, par exemple, n'admet pas les mêmes arrangements dans les localités où l'on file au rouet et dans celles où l'on file à la mécanique.

Les exemples que nous avons indiqués montrent les effets de la coopération d'un certain nombre de personnes concourant, dans un atelier commun, à la confection d'un même produit. Mais qui ne voit que son influence s'étend beaucoup plus loin ? Les différents produits industriels ne sont pas, en effet, comme les fruits spontanés de la terre, indépendants et sans relation l'un avec l'autre : ils ont au contraire, si l'on peut ainsi dire, des rapports étroits de dépendance. Le fil de laiton, qui est la matière première de l'épingle, est le produit de plusieurs industries distinctes dont les matières ont été fournies par d'autres, qui se rattachent à celle-ci comme la fabrication du laiton à celles des épingles, et celle du papier à celle des cartes. Imaginez la suppression des

industries qui fabriquent les épingles et les cartes ; les conditions de celles qui produisent le laiton et le papier se trouveront aussitôt modifiés, et par celle-ci toutes celles qui s'y rattachent éprouveront des modifications semblables ; de telle sorte que, s'il est facile d'entrevoir par la pensée les rapports intimes qui lient entre elles les diverses industries, il est impossible d'en calculer avec quelque précision, soit la portée, soit l'importance.

Les effets de la coopération s'étendent sans limite connue dans le temps et dans l'espace. Elle agit dans le temps lorsque, par le capital, les travaux passés viennent coopérer avec les travaux à venir, lorsque l'instruction transmet aux générations qui s'élèvent le résumé et le fruit de tous les travaux intellectuels de celles qui les ont précédés. « Le matelot qu'une exacte observation de la longitude préserve du naufrage doit la vie à une théorie qui, par une chaîne de vérités, remonte à des découvertes faites dans l'école de Platon et ensevelies, pendant vingt siècles, dans une entière inutilité[1] ! » Les avantages de la coopération se font également sentir dans l'espace, lorsque les produits d'un pays vont satisfaire les besoins et augmenter l'industrie d'un autre pays : soit, par exemple, une presse hydraulique, une machine quelconque transportée d'Europe au Chili. Ceux qui l'ont conçue, exécutée, ceux qui ont économisé et conservé les capitaux qu'elle représente ont coopéré avec le fabricant et les ouvriers qui font de l'huile au Chili, comme ceux-ci avec les cultivateurs qui ont produit les graines oléagineuses. De même le mineur qui a extrait de l'argent ou du cuivre des mines de Copiapó, le fondeur qui a affiné ces métaux, le navigateur qui les transportent coopèrent avec l'orfévre ou le sculpteur, le dessinateur, le fabricant d'objets d'art qui les emploient en Europe, avec les marchands et navigateurs qui peut-être ramèneront ces métaux au Chili sous forme de statuettes ou d'orfévrerie.

« Observez, dans un pays civilisé et florissant, dit Adam Smith, ce qu'est le mobilier d'un simple journalier ou du dernier des manœuvres, et vous verrez que le nombre des gens dont l'industrie a concouru pour une part quelconque à lui fournir ce mobi-

[1] Condorcet, *Esquisse d'un tableau des progrès de l'esprit humain.*

lier est au delà de tout calcul possible. La veste de laine, par exemple, qui couvre ce journalier, toute grossière qu'elle paraisse, est le produit du travail réuni d'une innombrable multitude d'ouvriers : le berger, celui qui a trié la laine, celui qui l'a peignée ou cardée, le teinturier, le fileur, le tisserand, le foulonnier, celui qui adoucit, chardonne et unit le drap, tous ceux qui ont mis une portion de leur industrie à l'achèvement de cette œuvre grossière. Combien d'ailleurs n'y a-t-il pas eu de marchands et de voituriers employés à transporter la matière à ces divers ouvriers, qui souvent demeurent dans des endroits fort distants les uns des autres ! Que de commerce et de navigation mis en mouvement ! Que de constructeurs de navires, de matelots, d'ouvriers en voiles et en cordages mis en œuvre pour transporter les différentes drogues du teinturier, rapportées souvent des extrémités du monde ! Quelle variété de travail aussi pour produire les outils du moindre de ces ouvriers ! Sans parler des machines les plus compliquées, comme le navire du commerçant, le moulin du foulonnier ou même le métier du tisserand, considérons seulement un des outils les plus simples, les ciseaux avec lesquels le berger a coupé la laine. Il a fallu que le mineur, le constructeur du fourneau où le minerai a été fondu, le bûcheron qui a coupé le bois de la charpente, le charbonnier qui a cuit le charbon consommé à la fonte, le briquetier, le maçon, les ouvriers qui ont construit le fourneau, ceux qui ont établi la chute d'eau, le forgeron, le coutelier, eussent tous contribué, par la réunion de leur industrie, à la production de cet outil. Si nous voulions examiner de même chacune des autres parties de l'habillement de ce même journalier, ou chacun des meubles de son ménage, la grosse chemise de toile qu'il porte sur la peau, les souliers qui chaussent ses pieds, le lit sur lequel il repose et toutes les différentes parties dont ce meuble est composé, le gril sur lequel il fait cuire ses aliments, le charbon dont il se sert, arraché des entrailles de la terre et apporté peut-être par de longs trajets sur terre et sur mer, tous ses autres ustensiles de cuisine, ses meubles de table, ses couteaux et fourchettes, les assiettes de terre ou d'étain sur lesquelles il sert et coupe ses aliments, les différentes mains qui ont été employées à préparer son pain et sa bière, le châssis de verre qui lui procure à la fois la chaleur et la

lumière, en l'abritant du vent et de la pluie ; si nous songions aux nombreux outils qui ont été nécessaires aux ouvriers employés à produire ces diverses commodités ; si nous examinions en détail chacune de ces choses ; si nous considérions la variété et la quantité de travaux que suppose chacune d'elles ; nous sentirions que, sans l'aide et le concours de plusieurs milliers de personnes, le plus petit particulier, dans un pays civilisé, ne pourrait être vêtu et meublé, même selon ce que nous regardons assez mal à propos, comme la manière la plus simple et la plus commune. Il est bien vrai que son mobilier paraîtra extrêmement simple et commun si on le compare avec le luxe extravagant d'un grand seigneur ; cependant entre le mobilier d'un prince d'Europe et celui d'un paysan laborieux et rangé, il n'y a peut-être pas autant de différence qu'entre les meubles de ce dernier et ceux de tel roi d'Afrique qui règne sur dix mille sauvages nus et qui dispose en maître absolu de leur liberté et de leur vie. »

Les arrangements de coopération dans le travail enserrent en tout sens la société, comme un réseau épais dont on ne peut voir ni la fin ni le commencement : ils se retrouvent dans toutes les branches de l'industrie, dans tous les pays, et ils rattachent ensemble, par un lien à peine visible, mais très-puissant, les sociétés les plus éloignées et les hommes les plus inconnus les uns aux autres. Qu'est en effet cette coopération, sinon le principe de l'assistance mutuelle et en quelque sorte la société elle-même?

Aussi peut-on remarquer que la coopération, contemporaine des premières sociétés humaines, se développe et grandit avec la civilisation. De tout temps, car on peut douter qu'elle soit absolument inconnue aux sauvages de la Nouvelle-Hollande, la coopération temporaire a été connue et considérée comme avantageuse. Il y a bien longtemps que les professions sont partagées, de telle manière que les femmes ont pris soin de la maison, tandis que les hommes s'occupaient des troupeaux, de la science et de la guerre, comme nous en trouvons des exemples dans les familles patriarcales de la Bible. L'histoire des arrangements successifs de coopération serait la branche la plus importante de l'histoire de l'humanité ; ce serait celle de l'industrie elle-même agissant sur le

développement social tout entier et subissant à son tour l'influence de ce développement.

L'existence d'un art dans l'arrangement du travail des hommes appelés à concourir à la confection d'un même produit est incontestable, et cet art, considéré isolément, peut avoir plus ou moins de puissance. Donc, entre deux sociétés égales d'ailleurs sous tous les autres rapports, celle dans laquelle la pratique de cet art sera plus avancée sera celle qui déploiera le plus de puissance productive.

§ 5. — Art dans les arrangements sociaux.

Le travail industriel, nous l'avons déjà remarqué, n'est qu'une branche du travail humain et il y en a plusieurs autres. Le principe de la coopération s'applique à toutes les formes de notre activité et c'est par lui que se règlent non-seulement les combinaisons de l'atelier industriel, mais l'arrangement de la société tout entière. Qu'était, par exemple, la division des castes dans les sociétés Hindoue et Égyptienne, sinon une forme d'arrangement de coopération qui embrassait à la fois l'industrie et les autres formes de l'activité humaine?

L'étude des diverses organisations sociales qui se sont succédé dans l'histoire ou qui existent dans les divers pays de la terre dépasse les limites de la science qui nous occupe et appartient à la politique. Toutefois il en est une branche que nous devrons analyser, c'est celle relative à l'appropriation des richesses à laquelle nous avons réservé la plus grande partie de nos recherches et que nous examinerons à part à cause de son importance. Ici il suffit de constater que cette appropriation peut être plus ou moins favorable au développement du travail industriel, lequel, selon qu'elle sera meilleure ou plus mauvaise, déploiera plus ou moins de puissance.

Ce n'est pas tout : les arrangements sociaux, c'est-à-dire l'ensemble des *opinions*, *coutumes* et *lois positives* qui régissent une société exercent une influence sensible sur la production, en dehors même de celles de leurs dispositions qui se rapportent à l'appropriation des richesses. Cette influence doit être constatée

en peu de mots, d'autant qu'elle n'agit que médiatement et se fait sentir, par une modification de l'art dans le travail musculaire ou d'épargne, ou dans ses applications à la matière ou à la coopération. D'ailleurs nous pouvons faire comprendre cette influence sans difficulté par quelques hypothèses.

Supposez deux sociétés égales sous tous les rapports, un seul excepté : dans l'une le travail industriel est considéré ; dans l'autre il est méprisé ; dans l'une les mœurs encouragent l'instruction industrielle en honorant ceux qui la donnent et ceux qui la reçoivent ; les familles s'efforcent de la procurer aux enfants et le gouvernement la répand avec libéralité : dans l'autre société, au contraire, on ne fait nul cas de cette instruction ; on ne s'occupe ni de la manière dont elle est donnée, ni de la manière dont elle est reçue ; les enfants, abandonnés à la paresse naturelle de l'homme, ne cherchent pas à apprendre et ne reçoivent aucune impulsion ni du gouvernement, ni de leurs familles, ou même sont élevés dans le mépris du travail industriel. N'est-il pas évident que la première société déploiera plus de force productive que la seconde ?

Supposez deux sociétés égales sous tous les rapports, un seul excepté : dans l'une, les arrangements sociaux qui constituent l'appropriation des richesses sont respectés par les particuliers, dans l'autre ils ne le sont pas. Dans la première, par exemple, chacun observe les engagements qu'il a pris et les remplit avec bonne foi, sans dol ni fraude : le vendeur livre exactement ce qu'il a vendu et l'acheteur en paie le prix ponctuellement : l'ouvrier ne cherche pas à frustrer le patron d'une partie de son travail, ni le patron à frustrer l'ouvrier d'une partie de son salaire : les lois, les tribunaux, l'administration favorisent cette bonne disposition. Dans la seconde société, on contracte des engagements avec négligence, sans songer trop à les exécuter, et lorsque vient le moment de les remplir, on trouve dans les mœurs [1], dans les lois,

[1] « On m'a assuré qu'à une certaine époque, Verviers, ville belge, fameuse pour ses manufactures de drap, ne pouvait soutenir la concurrence des draps anglais, seulement à cause des quantités de matières premières volées pendant les préparations. On évaluait à 8 p. 0/0 la laine volée, et ces 8 p. 0/0 suffisaient pour assurer la préférence aux draps de fabrique anglaise. »

J. B. Say, C. complet 4e partie, ch. II.

dans les tribunaux mille facilités pour se soustraire à leurs conséquences : on se livre à la fraude sous toutes les formes pour éluder ses obligations et s'approprier la part du prochain. Il est clair que cette société possédera moins de force productive que la première.

Supposez encore deux sociétés égales sous tous les rapports, un seul excepté : dans l'une les individus combinent volontiers leurs intérêts et leurs efforts : ils cherchent sans cesse à rendre leur coopération dans le travail plus intime par des associations directes, bien administrées, parce que chacun a le sentiment du lien qui unit son intérêt personnel à l'intérêt collectif. Dans l'autre société, au contraire, les idées et les mœurs répugnent à l'association : on y manque de confiance et d'estime pour son semblable et de tolérance dans les relations : l'intérêt personnel y est âpre, impatient, aveugle, la vanité susceptible et exigeante, de telle sorte que si les associations s'y forment, elles y réussissent rarement. Cette seconde société déploiera moins de force productive que la première.

Supposez enfin deux sociétés égales sous tous les rapports, un seul excepté : dans la première la propriété n'est pas assurée, le gouvernement est faible et violent, les juges vicieux, l'administration de la justice, lente : les magistrats s'y livrent à des exactions contre les peuples ou protégent les exacteurs : celui qui a épargné est exposé soit à la spoliation directe, soit à des emprunts forcés, à des pillages militaires. Dans l'autre société, les personnes et les propriétés sont respectées; les hommes et les richesses circulent librement, avec facilité; les impôts sont fixes; les exactions de la part du gouvernement sont inconnues et les violences particulières, en petit nombre, sont promptement et sûrement réprimées. Cette dernière société possèdera plus de puissance productive que la première.

Dans les comparaisons hypothétiques auxquelles nous venons de nous livrer, nous avons mis en opposition des états sociaux très-différents, des extrêmes en quelque sorte, afin de rendre notre exposition plus claire et plus intelligible. Mais les différences de force productive provenant des causes indiquées plus haut ne se voient pas seulement par la comparaison de deux sociétés situées aux deux extrémités de l'échelle de la civilisation : on peut les

observer dans le parallèle des deux sociétés les plus rapprochées l'une de l'autre. Partout il y a sous ce rapport du plus et du moins, des degrés d'avancement divers et, quelque bon que soit, à ce point de vue, l'état social d'un peuple, il est toujours facile d'imaginer un état social meilleur. On ne connaît pas plus les limites du progrès dans cet art qu'on ne les connaît dans l'ordre des inventions industrielles.

Car il y a un art de vivre en société, lequel a son idéal et ses inventions aussi bien que l'art industriel. Comme celui-ci, le premier est susceptible de changements, de progrès et de décadence. De même que l'art industriel rencontre des résistances dans les propriétés de la matière, l'art social en rencontre dans les opinions et les mœurs, dans les formes si variées que prennent les passions fondamentales de l'homme : comme l'art industriel, l'art social apprend à conquérir les résistances, à transformer en moyen ce qui avait été un obstacle pour un art moins avancé.

Toute société est fondée sur des arrangements qui embrassent l'activité humaine tout entière et qui fixent à chaque individu sa place et ses droits : lorsque l'activité d'un individu vient troubler ces arrangements, elle doit être réprimée par une force publique. Il suit de là directement que les arrangements qui provoquent le plus de résistances individuelles sont ceux qui exigent la force de répression la plus considérable et partant la plus coûteuse, car tous les efforts dépensés, soit à troubler l'ordre existant, soit à réprimer ceux-ci, sont perdus pour la production. En admettant la bonté des arrangements établis, la force de répression devra être d'autant plus matérielle et partant, coûteuse, que l'état des mœurs et de l'opinion seront moins conformes à l'ordre existant, d'autant moins matérielle et partant, moins coûteuse, que les mœurs et l'opinion seront plus favorables à cet ordre.

Mais la force publique peut elle-même s'opposer à la production industrielle et alors elle devient le plus accablant, le plus insurmontable des obstacles. L'individu trouve souvent en lui-même assez de ressources pour se défendre contre des attaques individuelles : il reste impuissant contre un gouvernement et ne tarde guère à se décourager d'une lutte inégale. Les communes du moyen âge ont pu atteindre un degré très-elevé dans l'échelle du

développement industriel; la Turquie et l'Inde, malgré la fertilité de leur territoire et l'esprit ingénieux de leurs habitants, n'ont jamais obtenu des résultats semblables. Nous venons de voir la Californie suppléer à l'absence ou à la faiblesse du pouvoir social par son « comité de vigilance : » l'énergie industrielle y aurait fléchi si le pouvoir constitué, assez corrompu pour tolérer les crimes et s'y associer, avait été assez puissant pour assurer l'impunité des criminels.

Remarquons que tout progrès dans l'art social se manifeste par une augmentation de la confiance de l'homme pour son semblable, qui, nous l'avons déjà observé, est le principe de la coopération : toute diminution dans la pratique de l'art social se manifeste par une diminution de la même confiance. Et de même que l'observation des préceptes de la morale relatifs aux devoirs de l'homme envers soi-même favorise l'accroissement de ses forces musculaires, l'observation des préceptes moraux relatifs aux devoirs de l'homme envers ses semblables concourent à augmenter la force productive et, par conséquent, la richesse des sociétés, par une pratique meilleure et plus étendue de l'art social. C'est un fait qui provoque bien des réflexions, mais il suffit de l'indiquer, parce que nous ne pourrions insister sans sortir de notre sujet.

Les institutions et les mœurs sont d'autant plus favorables à la production qu'elles détournent moins l'homme du travail productif, soit pour veiller à la sûreté et à la conservation des richesses dont il dispose, soit pour s'adonner à la paresse, à la vanité, au faste : elles sont d'autant moins favorables qu'elles exigent une dépense de force plus grande, soit en luttes, contestations et vérifications individuelles, soit en fonctions militaires, judiciaires, administratives et autres qui constituent en quelque sorte les frais généraux de l'état social. On peut concevoir un idéal dans lequel la force sociale de répression serait inutile, où les hommes seraient tellement bons et éclairés qu'ils n'auraient aucun besoin de coercition, parce qu'ils rempliraient eux-mêmes tous leurs devoirs : cet idéal, bien éloigné sans doute et dont chaque progrès social nous rapproche sans que nous puissions espérer de jamais l'atteindre, nous indique le maximum d'influence productive que peuvent avoir les arrangements sociaux.

Nous nous bornons, dans cette partie de nos recherches, à une simple indication pour ne pas sortir de notre sujet. L'étude de l'ensemble des arrangements sociaux appartient à la politique, proprement dite, et c'est par là qu'elle se rattache à la science qui nous occupe en ce moment. Il ne nous appartient pas sans doute, d'étudier les divers systèmes politiques; mais il importe de rappeler leur importance, lors même qu'on ne considère la société qu'au point de vue de la production.

De deux sociétés égales sous tous les autres rapports, celle-ci déploiera le plus de puissance productive qui sera la plus avancée dans la pratique de l'art social.

§ 6. — En quoi consiste l'état industriel d'une société.

Résumons les études qui précèdent. La puissance productive, soit que l'on considère une société quelconque ou l'humanité tout entière, se compose de deux éléments, terre et travail, que l'on appelle aussi les deux agents de la production. De ces deux agents, le premier, la terre, reste généralement égal à lui-même, car il n'y a pas d'inconvénient à négliger les changements de climat qui peuvent résulter des grandes convulsions de la nature. L'autre agent de la production, le travail, essentiellement actif, est susceptible d'augmentation et de diminution : il peut augmenter sans limites assignables; il peut diminuer jusqu'à la mort de la société ou des individus qui la composent. A quelque moment qu'on le considère, il se trouve dans un état de développement déterminé et limité qui constitue l'*état industriel* de la société que l'on étudie.

Dans la statistique des forces productives d'un pays, on doit tenir compte de l'agent-terre, ainsi que dans la comparaison de la puissance productive ou industrielle de diverses sociétés habitant chacune un territoire différent. Mais lorsque l'on compare les divers états industriels par lesquels un peuple, établi sur le même territoire, a passé à diverses époques de sa vie, on peut négliger dans l'élément-terre tout ce qui tient au climat, qui est resté le même, et chercher dans l'étude du travail les causes de tous les changements qui ont eu lieu. Car si, par le mot *terre*, nous désignons toute la matière dont l'homme dispose, nous observons que

cette matière, plus ou moins appropriée à la production par des travaux antérieurs, possède, à quelque moment qu'on la considère, une force productive qui lui est propre, mais qui dépend de la façon la plus immédiate de celle du travail. A l'avenir, nous désignerons par le mot *capitaux* la terre et la totalité de la matière appropriée, l'agent passif de la production.

Ainsi les études statistiques doivent porter sur les capitaux et sur le travail : les études dont le but est de chercher les moyens d'augmenter la richesse d'un peuple doivent porter sur le travail exclusivement.

Le travail considéré, soit relativement au sujet dont il émane, soit relativement à son mode de manifestation est un et indivisible; mais il se présente dans ses applications si nombreuses sous divers aspects principaux que nous avons successivement étudiés. Nous avons d'abord distingué le *travail*, proprement dit, qui ne se manifeste qu'au prix d'un effort continu et l'*art*, fruit d'un premier effort, qui fournit ensuite à l'homme une force gratuite; le travail, fini et limité par les conditions toutes matérielles dans lesquelles il s'exerce, l'art, dont personne ne peut connaître les limites; le travail soumis à la loi des nombres, et dont il est impossible de dépenser une partie sans diminution de la somme, l'art, qui échappe à la loi des nombres et qui ne diminue en aucune façon par l'usage et les applications qu'on en fait; en un mot l'élément matériel et l'élément spirituel de la force productive que l'homme porte en lui-même.

Nous avons étudié successivement l'art dans ses applications au travail musculaire et au travail d'abstinence ou d'épargne; puis nous l'avons considéré dans ses applications à la matière, à l'arrangement des hommes occupés à l'industrie et à l'arrangement de la société en général.

Telles sont les forces dont la réunion constitue la *puissance productive* de toute société, et qui, pour parler le langage des mécaniciens, sont les *composantes* dont la puissance productive est la *résultante*. Si notre description a été complète, s'il n'existe pas d'autres forces productives, c'est uniquement dans l'étude de celles que nous venons d'analyser qu'il convient de chercher les causes de la différence qui existe entre l'état industriel et partant

la richesse des diverses sociétés, ainsi que les moyens de développer la puissance productive de celles qui aspirent à un état industriel supérieur.

Ces forces peuvent être substituées l'une à l'autre dans la composition d'une puissance productive donnée. On peut, par exemple, obtenir un résultat égal, soit de l'emploi d'un travail musculaire donné, soit de l'emploi d'une machine qui vient substituer le travail d'épargne à ce travail musculaire. L'art qui obtient le même résultat qu'auparavant avec moins de travail, soit musculaire, soit d'épargne, se substitue au travail sous l'une et l'autre forme, et ce résultat peut être atteint par son application dans l'un ou l'autre des trois ordres de faits que nous avons indiqués. Un meilleur arrangement du travail dans l'atelier industriel obtient le même produit avec moins d'effort, et il faut moins d'effort encore si une amélioration des mœurs et de l'opinion rend moins nécessaires la garde et la surveillance. On comprendrait fort bien que deux ateliers déployassent la même puissance productive, quoique le premier eût plus d'instruction technique et un meilleur outillement, si la moralité, étant plus grande dans le second, il y avait moins de travail gaspillé par la fraude et moins de surveillants, au point de compenser les autres avantages du premier atelier. Cette possibilité de substitution d'une force à l'autre dans la composition d'une puissance égale prouve que ces forces sont en réalité de même nature ou plutôt ne sont que des aspects différents du même agent, l'activité de l'homme.

Les développements du travail sous ses diverses formes ne sont ni réguliers, ni symétriques, dans les diverses sociétés et c'est pour cela que nous avons considéré ces formes comme autant d'éléments distincts d'un même tout. La puissance productive de deux peuples peut-être la même, bien que les éléments dont elle se compose soient très-inégalement développés. On comprend, par exemple, que deux peuples produisent et consomment également, de manière à se trouver habituellement dans le même état de richesse, mais que le premier déploie plus de travail musculaire, l'autre plus de travail d'épargne et plus d'art, de telle façon que ce dernier se procure par de bons arrangements ou par des machines les résultats que le premier

obtient à force de bras. Ainsi on a observé que le Chinois suppléait par son application et par son habileté manuelle aux outils, machines et procédés que l'Européen emploie dans certaines industries, de manière à déployer une puissance productive à peu près égale à ce dernier. Il peut arriver de même qu'entre deux peuples, l'un ait plus de puissance par la supériorité et le nombre de ses inventions industrielles et de ses procédés de fabrication et par l'intelligence de ses ouvriers, tandis que l'autre compense son infériorité sous ce rapport par de meilleures combinaisons d'atelier et par un état social meilleur, partant, plus stable. L'égalité des deux états de richesse comparés prouve l'égalité des puissances productives qui ont créé l'un et l'autre; mais il ne faudrait nullement en conclure que les forces qui composent ces deux puissances soient égales chacune à chacune. Sans doute, leur développement est jusqu'à un certain point simultané, et lorsque l'on compare deux sociétés situées à une grande distance l'une de l'autre dans l'échelle de la civilisation, on s'aperçoit ordinairement que dans la plus avancée toutes les forces productives sont plus développées que dans l'autre; mais lorsque l'on compare deux sociétés dont la civilisation est peu différente on trouve en général que les divers éléments de la puissance productive sont très-inégalement développés dans l'une et dans l'autre. C'est pourquoi l'étude de chacun de ces éléments, desquels dépend, en définitive, l'état de richesse des divers peuples et des divers groupes d'hommes, suggère des observations aussi instructives qu'intéressantes : elle est digne au plus haut degré de fixer l'attention du philosophe, de l'historien et de l'homme d'état.

Mais cette étude présente de graves difficultés en ce sens qu'elle exige de celui qui s'y livre un esprit libre de préjugés nationaux, de secte ou d'école, une intelligence calme, impartiale et inaccessible en quelque sorte aux agitations sociales. Ces intelligences sont rares. Cependant les éléments de la puissance productive, qui résident pour la plupart dans l'âme humaine, se rattachent d'une manière si intime à toutes nos passions que leur appréciation doit nécessairement échapper à l'observateur vulgaire. Jusqu'à ce jour, du reste, les travaux tentés dans cette direction sont en petit nombre et n'ont pas été dirigés par une méthode bien

rigoureuse. Quelques-uns d'entre eux, œuvre de passion, pamphlets de circonstance, ne méritent l'attention qu'à ce titre qu'ils montrent jusqu'à quel point l'esprit humain peut méconnaître les faits évidents. On peut citer comme exemple les brochures dans lesquelles Fr. d'Ivernois prouvait que la révolution avait ruiné et réduit la France à la dernière misère, au moment même où la population, la richesse et la puissance productive de la France augmentaient le plus rapidement. — Le plus grand obstacle aux bonnes études sur les forces productives est le préjugé encore trop répandu d'un état industriel et social fixe, qui ne peut être amélioré ou ne peut recevoir que certaines améliorations partielles.

La puissance productive d'un peuple ou d'un groupe d'hommes, peut être considérée en général et relativement à l'état de richesse; elle peut aussi être considérée relativement à un produit déterminé. A ce point de vue, l'influence du sol et du climat est souvent prépondérante. Si l'on considère l'argent ou le cuivre, par exemple, le Chili possède une puissance productive infiniment plus grande que la France ou l'Angleterre : s'agit-il de porcelaine? la France a l'avantage et chaque pays a de même certains produits qu'il pourrait, en admettant même l'égalité de l'art et du travail, obtenir avec moins d'efforts que les autres. Mais souvent aussi la supériorité de la puissance productive vient à la supériorité de l'art et du travail sur un point déterminé. Si, par exemple, les Nord-Américains ont plus de puissance productive, quant au coton, que d'autres pays, tels que l'Inde, le Brésil, l'Algérie ou le Pérou, c'est uniquement parce qu'ils ont appliqué et appliquent chaque jour à la culture et à la première façon du coton plus d'art et de travail que tel ou tel autre peuple. La France possède un avantage du même genre pour les vins, les soieries, les articles de luxe, l'Angleterre pour la navigation et les tissus de coton, d'autres pays pour d'autres produits. Cette supériorité de puissance productive qu'ont certains peuples pour la fabrication de certains articles peut être acquise par beaucoup d'autres : elle est uniquement le résultat d'un travail mieux dirigé par l'art ou plus énergique. Dire ou croire qu'on ne peut égaler un peuple en puissance productive relativement à tel ou tel article pour la création duquel il ne possède aucun avantage excep-

tionnel de territoire, c'est dire ou croire qu'on ne peut égaler ce peuple, qu'on lui reconnait une supériorité fatale et permanente, comme celle de race, par exemple : c'est le plus souvent un acte de découragement, une lâcheté sans motif, car combien de fois des nations privées de tout avantage naturel et placées sous ce rapport dans une condition inférieure à toutes les autres n'ont-elles pas égalé ou surpassé toutes les autres dans l'industrie! Quel peuple a esssayé tout ce qu'il pouvait soit dans l'art, soit même dans le travail proprement dit ?

L'analyse des éléments de la puissance productive nous montre distinctement la nature de ce qu'on a appelé quelquefois à tort *richesses immatérielles*, *richesses morales*, *richesses corporelles*, comme la santé, la vertu, l'intelligence, etc., forces génératrices et causes de la richesse, mais qui ne sont pas la richesse elle-même.

Cette distinction échappe souvent dans la conversation, parce que l'on ne prend pas assez garde au temps précis dont on parle. On estime, par exemple, que l'état de richesse d'un peuple peut s'améliorer, soit par une augmentation des forces productives, soit par une augmentation de capitaux. Cependant l'augmentation de la somme des capitaux n'est que l'effet d'une augmentation *antérieure* de puissance productive et l'augmentation *actuelle* de la puissance productive n'engendre pas une richesse actuelle, mais elle engendrera la richesse *future*. On peut dire que l'état de richesse *actuel*, lorsque l'on considère un instant déterminé, résulte uniquement de la comparaison des besoins présents et des richesses présentes. Mais l'état de richesse *habituel* dépend de la puissance productive. Nous ne vivons matériellement que dans le présent, tandis que nos pensées et nos espérances s'attachent beaucoup plus volontiers au futur. C'est pourquoi, en distinguant avec soin les richesses de la puissance productive, nous devons attacher beaucoup moins d'importance aux premières qu'à celle-ci; car les richesses sont fragiles et durent peu, par leur nature même, et disparaissent par l'usage: les qualités intellectuelles, les habitudes morales, au contraire, se communiquent et se transmettent sans que celui qui les communique et qui les transmet en perde rien : bien plus, elles se multiplient

par la communication et augmentent par l'usage, comme la flamme d'un incendie. L'enfant, l'homme qui reçoit de l'éducation ces qualités et ces habitudes ne les use pas pour la satisfaction de besoins matériels passagers qui reparaissent bientôt : elles s'incorporent à lui et, loin de s'user, se fortifient à mesure qu'on s'en sert davantage.

Sans doute les richesses acquises sont un grand moyen d'acquérir des richesses nouvelles ; mais la perte d'une portion même notable de ces richesses est peu de chose pour une société dont la puissance productive est restée intacte, tandis que toute diminution de puissance productive a des effets sensibles et durables. L'histoire nous présente deux exemples modernes et mémorables d'une diminution violente de puissance productive par l'expulsion des protestants de France, lors de la révocation de l'édit de Nantes, et, auparavant, par celle des Morisques d'Espagne. Ni l'Espagne, ni la France n'ont réparé le dommage qu'elles se sont infligées à elles-mêmes en ces deux circonstances : faut-il l'attribuer à la perte d'une population honnête, économe, industrieuse, ou à la prédominance des idées d'intolérance violente et aveugle qui avaient causé cette perte? Ce qui est certain, c'est que, dans l'un et l'autre cas, l'atteinte avait été portée, non à la richesse, mais à la puissance productive : la destruction accidentelle d'un capital triple de celui emporté par les Morisques d'Espagne et par les protestants de France n'aurait pas causé une diminution aussi sensible dans la richesse des deux pays, même pendant dix ans, et la diminution de puissance productive s'est faite sentir durant des siècles! On sait que les protestants de France ont porté la richesse dans les pays où ils se sont établis en y transportant leur puissance productive.

Concluons de là, contre une opinion trop répandue, qu'un pays ne s'appauvrit pas par la hardiesse industrielle de ses habitants. Cette hardiesse occasionne bien çà et là la perte de quelques capitaux, mais l'activité et l'énergie que déploient les hommes hasardeux dans leurs entreprises causent presque toujours un accroissement de puissance productive, en eux ou dans les autres, de telle sorte que les capitaux perdus sont promptement reproduits. L'individu peut se ruiner sans que la société y perde

grand'chose dans le présent, et elle y gagne presque toujours pour l'avenir. La condition des individus eux-mêmes se trouve meilleure dans une société hardie que dans une société timide, parce que, dans la première, il y a beaucoup plus de moyens et de chances d'acquérir que dans la seconde.

Maintenant que nous avons défini la puissance productive et que nous avons analysé ses divers éléments, nous la considérerons comme une force simple dont nous allons étudier les développements, sans nous occuper davantage des éléments qui la constituent. Il importe cependant de ne jamais les perdre de vue et de considérer, en employant l'expression abstraite de *puissance*, les principes vitaux dont elle désigne l'action collective. Remarquons ici que pour l'homme d'état, le philosophe, l'historien, pour tous ceux qui cherchent les causes par l'influence desquelles les peuples s'enrichissent ou s'appauvrissent, l'étude de la puissance productive et des conditions dans lesquelles elle se déploie est la seule qui soit digne de considération : l'appropriation n'a d'importance à leurs yeux qu'autant qu'elle tend à l'accroissement ou à la diminution de la puissance productive. Au contraire, pour celui qui ne cherche dans la science que les conditions normales auxquelles un individu peut faire fortune, les lois de l'appropriation, qui déterminent la position de chacun dans l'atelier social et sa part sans le partage des produits, ont un intérêt beaucoup plus grand.

CHAPITRE IV

DU MOUVEMENT DE LA POPULATION

Jusqu'ici nous nous sommes bornés à étudier et analyser le mouvement industriel, abstraction faite des modifications qu'il pouvait subir par l'accroissement ou la diminution de la popula-

tion, c'est-à-dire en supposant le chiffre de la population invariable. Nous allons maintenant étudier les effets économiques de l'accroissement ou de la diminution de ce chiffre, les rapports du mouvement de la population avec le mouvement économique.

§ 1. — Position de la question.

Le nombre des hommes vivants peut-il augmenter ou diminuer? Un naturaliste célèbre, Buffon, prétendait, au siècle dernier, que ce nombre était invariable et que si la population augmentait sur un point du globe, elle diminuait d'autant sur les autres. Mais cette assertion n'était appuyée par aucune observation, et celles qui ont été faites depuis cette époque l'ont démentie d'une manière éclatante. Aujourd'hui, personne ne doute que la population du monde entier, comme celle d'une société en particulier, ne puisse augmenter ou diminuer. Il s'agit de chercher si cet accroissement ou cette diminution ont un rapport nécessaire avec les faits économiques et quel est ce rapport.

La puissance physiologique de reproduction que l'homme possède est très-considérable et dépasse de beaucoup la reproduction effective, dans les pays même où l'espèce multiplie le plus. Sans entrer dans aucun calcul sur l'âge où commence la puberté et sur celui où l'homme cesse de se reproduire; sur le nombre d'enfants qui peuvent naître de l'union d'un couple donné; remarquons seulement que si tout couple nubile contractait mariage et avait en moyenne quatre enfants viables, la population doublerait à chaque génération, phénomène que l'on observe à peine dans les pays et dans les temps où elle augmente avec le plus de rapidité. Cependant on peut considérer comme plus que modérée, au point de vue du pouvoir physiologique de reproduction, l'hypothèse de quatre enfants par couple. Il est donc évident à première vue que cette force de reproduction, bien que sollicitée par un sentiment impérieux et permanent, ne se développe pas librement et se trouve partout contenue.

On a fait sur les animaux une observation analogue et remarqué même que la puissance de reproduction était d'autant plus grande dans les diverses espèces qu'elles étaient exposées à plus de causes

de destruction. Ces causes, chez les animaux sont toutes matérielles et apparentes : ce sont la guerre que les espèces se font entre elles et la faim. Quelque espèce que l'on considère, elle ne peut multiplier sur un territoire donné qu'autant qu'elle y trouve des aliments qu'elle n'a pas l'art d'augmenter. On a donc dit avec raison des espèces animales que le nombre des individus dans chacune d'elles était limité par la quantité d'aliments que le territoire qu'elles occupent leur fournissait dans la plus mauvaise saison : les individus qui naissent au-delà de ce nombre ne peuvent vivre et sont fatalement condamnés à mort.

La reproduction de l'espèce humaine est-elle assujettie aux mêmes nécessités? On voit tout d'abord qu'elle n'est pas abandonnée à l'instinct brutal, comme celle des bêtes : elle est soumise à l'empire d'une volonté libre et raisonneuse ; nous la voyons partout plus ou moins contenue par les lois civiles et religieuses relatives à l'union des sexes, par l'opinion et les mœurs dont ces lois sont l'expression, enfin par la prudence individuelle. Ces obstacles préviennent un grand nombre de naissances ; mais ce ne sont pas les seuls qui s'opposent à l'accroissement de la population : il s'en rencontre d'autres dans les pestes, dans les famines, dans les guerres et, chez un grand nombre de nations, dans les coutumes affreuses dont Malthus a dressé le triste inventaire et qui font de son livre un des témoignages les plus propres à abaisser l'orgueil humain. Ainsi le développement de la population se trouve contenu chez tous les peuples et dans tout état de société par des obstacles *préventifs*, qui empêchent l'homme de naître, ou *répressifs*, qui le font mourir après qu'il est né. C'est un fait que Malthus a démontré jusqu'à l'évidence et qui paraît à l'abri de toute critique sérieuse.

A la différence des animaux, l'homme a une volonté et une raison à l'action desquelles sont soumis ces obstacles et qui modifient et déterminent les conditions de son existence ; il peut modérer à son gré l'union des sexes et limiter, par conséquent, le nombre des naissances ; il peut augmenter la somme des objets nécessaires à la satisfaction de ses besoins et échapper, par ce moyen, à l'action de plusieurs obstacles répressifs. Ainsi, de tous les animaux, il est le seul dont la multiplication puisse être contenue par l'ob-

stacle préventif et tous les efforts de la civilisation ont tendu et tendent encore à faire disparaître les obstacles répressifs, à conserver la vie des enfants une fois nés et des adultes. On prend des précautions contre les famines, contre les pestes, contre la guerre même: les avortements, les infanticides, les expositions d'enfants sont défendus et punis, au moins chez tous les peuples chrétiens. Il ne reste plus chez ces peuples que deux obstacles répressifs: 1° la négligence des parents dont les enfants sont souvent victimes, mais que l'instruction tend à réduire incessamment; 2° la *misère*. Ce dernier seul a un caractère purement économique : nous aurons occasion de l'analyser plus tard et d'en rechercher les causes : ici, il suffit de constater son existence et d'indiquer ses rapports nécessaires avec le développement de la population.

Il y a des besoins, celui de manger, par exemple, sans la satisfaction desquels l'homme ne peut vivre, et lorsqu'on a dit que la population d'une société était proportionnée à la quantité d'aliment que cette société *pouvait* se procurer, on a énoncé une vérité triviale par son évidence. Là où il y a cent hommes ils ne peuvent vivre qu'autant qu'il y a des aliments pour cent hommes. S'il n'y avait que les aliments nécessaires à quatre-vingt quinze, il est clair que cinq hommes devraient cesser de vivre. Mettez en œuvre toutes les combinaisons de charité imaginables, le fait n'en est pas moins nécessaire, inévitable : il ne reste qu'à choisir les cinq condamnés. Si, renonçant à les désigner, on partage également les vivres en réduisant la ration de chacun, les cent hommes souffriront jusqu'à ce que cinq d'entre eux, les plus faibles, aient succombé. C'est une vérité triste et qu'il est humiliant de regarder en face ; mais hélas ! c'est une vérité : au point de vue de la nécessité des aliments, l'homme ne diffère pas des animaux, parce qu'il est poussière et doit retourner à la poussière. Si, au lieu de cent individus, vous considérez une nation ou même l'humanité tout entière, il reste vrai que le chiffre de la population est limité par la quantité des aliments produits et ne peut en aucun cas, dépasser cette limite.

Mais ce chiffre est contenu dans des limites bien plus étroites, particulièrement chez les peuples civilisés. L'homme n'a pas be-

soin d'aliments seulement : il lui faut pour vivre, un abri, un vêtement, du feu dans les pays froids. Si tous ces besoins ne sont pas satisfaits dans une certaine mesure, les maladies l'atteignent et il meurt, lui, sa femme ou ses enfants. Quelquefois il se contentera d'une alimentation insuffisante ou de qualité inférieure pour satisfaire ses autres besoins et alors encore le résultat sera le même, la mort et habituellement la mort des plus faibles, des enfants. C'est horrible, mais cela est. De longues publications ont constaté l'existence de la misère et de ses effets chez les peuples les plus civilisés : ailleurs les détails sont moins connus, mais dès qu'on observe, on trouve dans le chiffre de la mortalité, dans celui de la mortalité des enfants surtout, une preuve de l'existence et de l'action de la misère.

On a donc eu raison de dire : « Le chiffre de la population se règle, non sur les subsistances seulement, mais sur les moyens d'existence que l'on possède. Au lieu de *moyens d'existence*, disons *richesses*, puisque, ainsi que nous l'avons observé, les richesses, n'étant considérées comme telles qu'en raison de leur propriété commune et leur utilité, sont des quantités homogènes soumises à la loi des nombres. C'est ce qui résulte directement de ce fait que la production de telle ou telle sorte de richesses a lieu en vertu d'un acte de la volonté, individuelle ou collective, qui dirige la puissance productive et peut appliquer cette puissance à produire des aliments ou des objets de toute autre sorte, indifféremment.

Nous voici donc en présence de deux mouvements : celui du développement des richesses et celui du développement de la population, entre lesquels il existe des rapports nécessaires de dépendance et dont il importe de bien déterminer les caractères généraux. On connaît ceux du premier : la richesse croît proportionnellement à la puissance productive, laquelle peut augmenter sans limites assignables, mais sans cesser d'être limitée un seul instant dans un certain état. Cette puissance productive, sur un territoire donné, et, par conséquent, sur la terre entière, n'est autre chose qu'une des formes toujours susceptibles d'accroissement et de diminution de l'activité volontaire de l'homme. La volonté humaine ne peut pas toujours augmenter à son gré le

mouvement de la population, mais elle peut toujours le contenir, le ralentir ou l'arrêter. L'homme est toujours libre d'augmenter, par un effort, les richesses qu'il possède ou de prévenir, aussi par un effort, l'accroissement du nombre de ceux qui sont appelés à les partager.

Le mouvement économique et celui de la population, dépendant l'un et l'autre à certains égards de la volonté humaine, n'obéissent point à une loi fatale. Il n'est donc pas exact de dire que les richesses croissent en raison arithmétique, tandis que la population croîtrait en raison géométrique; ni d'assigner à l'un ou à l'autre mouvement une loi rigoureusement mathématique, quelle qu'elle soit. Il peut y avoir diminution, tout aussi bien qu'accroissement dans l'un et l'autre ordre de faits; mais les deux mouvements sont liés l'un à l'autre par des rapports intimes, par des lois qu'il appartient à l'économie politique d'étudier.

Le rapport nécessaire qui existe entre le chiffre de la population et la somme des aliments que la société possède, tel que nous l'avons déjà constaté, est apparent à la simple observation. On a remarqué plus tard que les aliments n'étaient pas la seule espèce de richesses dont l'homme eût besoin pour vivre, et on a dit que la population se proportionnait aux moyens d'existence. Mais ces moyens d'existence, sans la possession desquels l'homme cesse de se reproduire, ne sont pas déterminés seulement par l'existence des besoins dont la nature elle-même rend la satisfaction nécessaire à sa conservation physique, ils sont aussi déterminés par la volonté des individus et très-inégalement. Ainsi tel homme, jouissant d'une bonne santé et en état de gagner un salaire de trois ou quatre francs par jour, pense pouvoir élever une famille; tandis que tel autre, avec un revenu triple et la possession du capital qui y correspond, et la disposition de tout son temps pour gagner un salaire, ne se croit pas assez riche pour se marier. Chacun sait que toute société, considérée à ce point de vue, est la collection d'une multitude de sociétés distinctes, ayant chacune une conception différente des moyens d'existence, de la somme de richesses nécessaire pour faire vivre un individu, lequel est estimé pauvre ou riche, dans le compartiment, si l'on peut ainsi dire, où il est établi, selon qu'il a moins ou plus que cette somme de revenus

que l'on y estime indispensable. Ces compartiments sociaux sont d'autant plus nombreux que l'industrie est plus avancée, et il n'est pas rare de voir tel individu qui, avec 10,000 ou 20,000 fr. de rente, est réputé pauvre et hors d'état de soutenir une famille dans le coin de la société où il vit. Ce n'est donc pas, comme nous l'avons observé plus haut, la somme des aliments et des vêtements, c'est celle de tous les revenus que la société possède qui est en relation directe avec le développement de la population : lorsque l'on étudie cette relation, il faut tenir compte à la fois de la misère absolue, si l'on peut ainsi dire, qui empêche l'homme de vivre lors même qu'il le voudrait, et de cette misère artificielle et volontaire qui, si souvent, l'empêche de naître.

§ 2. — Formule de la loi de la population.

Ceci constaté, il devient facile de déterminer la loi que nous cherchons. Écartons d'abord toutes les considérations tirées de l'existence du capital que nous supposerons invariable, puisque, l'art industriel restant stationnaire, le capital ne peut être diminué sans une diminution correspondante de force productive. Nous examinerons un peu plus tard les effets de ses variations; mais pour le moment, nous ne tiendrons compte que de la somme des revenus.

Cette somme, qui n'est autre que celle des richesses produites après la reconstitution du capital, est une quantité; elle peut donc toujours être exprimée par un nombre variable comme elle. Supposons que ce nombre soit 1,000. Supposons en outre, la société composée d'individualités égales, soit personnes, soit familles. Quel que soit l'état social, il existe un minimum de consommation habituel au-dessous duquel on estime, à tort ou à raison, que l'individualité simple ou collective la plus pauvre ne peut vivre. Ce minimum est aussi une quantité qui peut être exprimée par un nombre, soit 10. On peut affirmer avec certitude que dans cette société dont le revenu est de 1,000 et où le minimum de consommation est de 10, le nombre des individualités ne peut dépasser 100, c'est-à-dire le quotient du chiffre des revenus divisé par le chiffre qui exprime le minimum de consommation.

Ce quotient indique le maximum de la population dans les données de notre hypothèse, mais le plus souvent, ce maximum ne peut être atteint. En effet, nous avons raisonné comme si tous les consommateurs étaient réduits au minimum absolu de consommation et, en fait et en général, un certain nombre d'entre eux consomment beaucoup plus. Supposons qu'un seul individu consomme une quantité supérieure au minimum, 100, par exemple, c'est-à-dire le minimum, plus 90. Cette somme de 90, consommée en sus du minimum par un individu, ne peut être consommée par d'autres: il faut donc la retrancher de la somme totale des revenus avant de faire la division indiquée plus haut: restent alors 910 à diviser par 10, ce qui donne 91 pour quotient et pour chiffre nécessaire de la population.

Si, au lieu d'un individu qui consomme 100, nous avons quatre individus qui consomment respectivement 80, 50, 30 et 20, nous retranchons le minimum 10 de chacun de ces nombres et nous avons : 80 — 10 = 70, 50 — 10 = 40, 30 — 10 = 20, 20 — 10 = 10. Ces quantités, 70, 40, 20, 10, consommées en sus du minimum par les quatre individus, ne peuvent être consommées par d'autres : il faut donc en faire la somme, soit 140, puis la retrancher de la somme des revenus et l'on a : 1,000 — 140 = 860 : la division de ce dernier nombre par 10 nous donne pour quotient 86, chiffre nécessaire de la population. On comprend assez que, quelles que soient les différences ou inégalités de consommation, il est toujours possible, par la pensée, d'en faire la somme, de la retrancher du chiffre qui exprime la totalité des revenus et de diviser celui-ci par celui qui exprime le minimum de consommation.

Ainsi nous pouvons formuler en termes généraux et de la manière la plus rigoureuse la loi de dépendance qui lie le mouvement de la population au mouvement industriel par la proposition suivante: — « Le chiffre nécessaire de la population est égal à la somme des revenus de la société diminué de la somme des inégalités de consommation et divisé par le minimum de consommation. » Ici, du reste, nous pouvons sans inconvénient employer le langage concis des algébristes et dire : « représentant par p le chiffre nécessaire de la population, par r la somme des revenus, par i la somme des inégalités et par c le mini-

mum de consommation individuel, la formule économique de la population sera : $p = \frac{r - i}{c}$. »

De cette formule résultent immédiatement d'importantes et nombreuses conséquences dont nous allons essayer de déduire les principales et d'abord les plus directes.

Le rapport $\frac{r - i}{c}$ étant composé de trois quantités et chacune de celles-ci étant susceptible d'accroissement et de diminution, le chiffre nécessaire de la population peut augmenter par l'effet de trois changements de l'état industriel ou diminuer par l'effet de trois changements inverses. La population peut augmenter 1° par l'accroissement des revenus; 2° par la diminution de la somme des inégalités; 3° par l'abaissement du minimum de consommation. Elle peut diminuer 1° par la réduction des revenus; 2° par un accroissement de la somme des inégalités; 3° par une élévation du minimum de consommation. Développons, pour plus de clarté, cette série de propositions dans une suite d'exemples hypothétiques.

Nous avons supposé tout à l'heure un revenu de 1,000, une somme d'inégalités de 140 et un minimum de consommation de 10 et nous avions pour chiffre nécessaire de la population 86 ou, selon la formule : $\frac{1{,}000 - 140}{10} = 86$.

Ce nombre peut être modifié de six manières :

1° Le revenu augmente et s'élève à 1,100 : nous aurons : $\frac{1{,}100 - 140}{10} = 96$.

2° La somme des inégalités diminue, soit de 140 à 100 : nous avons : $\frac{1{,}000 - 100}{10} = 90$.

3° Le minimum de consommation descend à 5 : nous avons : $\frac{1{,}000 - 140}{5} = 172$.

Dans ces trois cas, le chiffre de la population a augmenté.

Voyons maintenant les trois cas inverses.

1° Le revenu est descendu à 900 : on a : $\frac{900 - 140}{10} = 76$.

2° La somme des inégalités est montée à 200 : on a : $\frac{1{,}000 - 200}{10} = 80$.

3° Le minimum de consommation s'est élevé à 20 : on a : $\frac{1{,}000 - 140}{20} = 43$.

La formule indique avec précision l'influence que peut avoir sur le chiffre de la population chacun de ces changements.

On comprendra assez, sans qu'il soit nécessaire de multiplier les exemples hypothétiques, que le nombre des combinaisons auxquelles peut donner lieu l'augmentation ou la diminution simultanée ou inverse de deux ou trois termes de la formule est presque infini, tandis que la formule elle-même est invariable et exprime la loi fixe de tous ces changements, parce que les trois termes qui la composent correspondent aux trois faits élémentaires dont la réunion constitue un état économique quelconque, savoir : la production, l'appropriation et la consommation.

Nous avons donné au nombre qui résulte de la première formule indiquée ci-dessus le nom de *chiffre nécessaire* de la population. En effet, si, comme nous croyons l'avoir démontré, la population ne peut le dépasser, elle ne peut non plus tomber au-dessous, à moins qu'on n'admette un fait inoui, l'existence d'un revenu sans consommateurs. Supposez que la population diminue sous l'influence de causes non économiques, une peste, par exemple : il arrive de toute nécessité ou que la somme des revenus diminue, ou que celle des inégalités augmente, ou que le minimum de consommation s'élève. Si, au contraire, le chiffre de la population s'élève, il faut nécessairement ou que la somme des revenus ait augmenté, ou que celle des inégalités ait diminué, ou que le minimum de consommation se soit abaissé. C'est entre toutes ces alternatives et la multitude des combinaisons auxquelles elles peuvent donner lieu que s'exerce, quant à la population, la liberté de l'homme.

Ainsi cette liberté peut agir de manière à augmenter ou à réduire le chiffre de la population, dont le développement est contenu, non par une loi fatale, mais par le rapport de trois faits sur deux desquels au moins la volonté de l'homme a la plus directe et la plus incontestable influence. Il peut, par un effort, augmenter le chiffre de ses revenus ; il peut diminuer, jusqu'à la faire disparaître, la somme des inégalités de consommation ; il peut aussi quelquefois, quoique plus rarement, abaisser le minimum de consommation, et, par ces divers moyens, étendre en quelque sorte le champ dans lequel la population doit se développer. Mais

dans tout état social, il existe une limite infranchissable qu'il ne faut pas méconnaître, à peine d'aller se briser contre les obstacles répressifs ; elle peut toujours être reculée, jamais supprimée, parce qu'elle résulte directement de la nature matérielle de notre corps et des richesses qui satisfont nos besoins.

Pas n'est besoin de dire que si la volonté humaine peut agir sur l'état économique pour augmenter la population, elle peut augmenter ou réduire la population pour modifier l'état économique. C'est ce qui arrive quand la population est augmentée pour ajouter à la somme des revenus, et lorsqu'elle est diminuée pour élever, soit la somme des inégalités, soit le minimum de consommation. La volonté humaine agit sur l'un et sur l'autre des deux mouvements de la population et de l'industrie : elle peut les modifier l'un et l'autre, mais sans jamais altérer le rapport nécessaire par lequel ils sont liés l'un à l'autre. — Telle est la vérité : qu'elle nous plaise ou nous déplaise; qu'elle nous tranquillise ou nous irrite, elle existe nécessairement et nous devons la reconnaître.

La formule du chiffre nécessaire de la population, telle que nous venons de la donner, ne s'applique pas seulement aux grandes masses d'hommes, aux sociétés puissantes; elle se retrouve dans chaque groupe, dans chaque classe sociale considérée séparément, dans chaque famille. Au point de vue de la consommation, on peut diviser toute société en plusieurs groupes ayant un minimum différent et dans chacun desquels, excepté celui qui a le minimum le plus bas, la population est limitée par la prévoyance. Il y a des minima de 20,000 fr. et au-delà, comme il y a des minima de quelques centaines de francs. Lorsque, dans un groupe ou dans une famille, la population dépasse la limite, elle est réduite à abaisser son minimum, à descendre dans le groupe inférieur dont le minimum est moins élevé et ainsi de suite jusqu'au dernier groupe, jusqu'à la dernière classe, réduite à un minimum au-dessous duquel on ne comprend plus l'existence. Ainsi la loi qui limite la population par la misère est générale : son empire se fait sentir dans toutes les sociétés et dans chacune des classes qui composent chaque société, parmi les millionnaires, comme parmi les prolétaires. Partout la population se trouve limitée, soit

par la prévoyance, soit par la mort, en proportion des revenus et du minimum de consommation.

Malthus ayant considéré, dans de savantes recherches, la constance et la force du penchant qui porte l'homme à se reproduire, et, d'autre part, ayant constaté par l'histoire l'action des obstacles répressifs dans presque toutes les sociétés connues, en avait conclu que nulle part la population n'était contenue par la prudence seulement, de telle sorte qu'une mauvaise récolte suffisait pour la réduire en augmentant le nombre des décès, tandis qu'une bonne récolte avait habituellement un effet contraire. On a pris l'observation de ce fait comme la formule d'une loi générale que l'on a combattue par des observations statistiques. On a établi qu'en France, par exemple, ni les disettes qui avaient signalé quelques-unes des trente premières années du siècle, ni l'abondance des récoltes de quelques autres années n'avaient exercé une influence directe et sensible sur la population. Il est évident, par la formule même indiquée plus haut, que l'observation de Malthus ne suffit pas pour établir une loi générale : la mortalité ne suit immédiatement la disette que dans les sociétés où le minimum de consommation d'un grand nombre de familles est réduit au plus strict nécessaire et où les classes aisées de la population ne voudraient ou ne pourraient venir au secours des plus pauvres. Cela s'est vu, notamment en Irlande; mais ce n'est ni un fait nécessaire, ni même un fait général : avec un certain degré de prévoyance dans les habitudes des masses, une société peut facilement se maintenir hors de l'atteinte des effets mortels de la misère, lorsque survient une diminution fortuite des revenus annuels, une mauvaise récolte; mais elle ne peut se garantir que par l'épargne, laquelle n'est possible qu'autant que les revenus excèdent le strict nécessaire. Il est impossible à une société sauvage ou si imparfaitement civilisée qu'elle n'ait point de capitaux de se garantir de la mortalité à la suite d'une mauvaise année. Chez les Aztèques, par exemple, qui n'avaient point de bétail, chez les Romains des premiers temps de la république dont l'agriculture n'opérait qu'à force de bras, une mauvaise récolte réduisait les populations à la dernière extrémité, comme il arrive encore souvent aujourd'hui dans l'Inde ou en Chine. Le remède habituel en pareille circon-

stance était la guerre qui avait pour effet nécessaire, soit une réduction de la population, soit un accroissement des moyens d'existence. Les Aztèques mangeaient leurs prisonniers et les Romains s'emparaient de la récolte des nations voisines, après les avoir décimées. D'après les récits des voyageurs, les choses se passent encore ainsi dans l'intérieur de l'Afrique; les mêmes nécessités conseillent les mêmes crimes que la capitalisation et des habitudes de consommation réductible épargnent aux peuples civilisés.

Dans tout le cours de l'examen auquel nous nous sommes livrés pour établir la formule de la loi de la population, nous n'avons considéré que la somme des revenus annuels sans tenir compte du capital. Le capital cependant peut, dans un cas de grande gêne, suppléer à l'insuffisance des revenus et alimenter pendant quelque temps la population. Mais cette ressource est, par sa nature même, d'une utilité très-limitée; en effet, on ne peut habituellement réduire le capital sans réduire en même temps, par contre-coup, la puissance productive et la somme des revenus, ce qui entraîne, comm conséquence forcée, soit une réduction de la population, soit une diminution de l'inégalité des consommations, et ramène toutes choses sous l'empire de la formule générale.

§ 3. — Conséquences de la loi de la population.

On peut tirer de la formule que nous avons donnée plus haut d'autres conséquences. Essayons ici d'indiquer quelques-unes des principales.

Chacun sait qu'il existe une opinion dont les hommes éclairés eux-mêmes n'ont pas toujours été exempts, d'après laquelle les machines et les inventions industrielles en général seraient nuisibles au développement de la population. Les machines et inventions, considérées en elles-mêmes, augmentent la puissance productive de la société, et, par conséquent, tendent, sous ce rapport, à l'accroissement de la population par celui du revenu. Mais il peut arriver que leur introduction ait lieu dans des conditions telles que ces machines ou inventions augmentent la somme des inégalités de consommation et tendent par là à réduire le chiffre de la population. L'action nécessaire et directe des machines et inven-

tions est donc toujours bienfaisante, tandis que l'action malfaisante qu'elles peuvent exercer tient à des conditions d'introduction qui peuvent être modifiées ou changées par la volonté. La formule nous indique la direction dans laquelle doivent être faites les études relatives à ce problème et les renvoie à la partie de ce travail qui traite de l'appropriation; mais dès à présent elle nous montre que l'action des machines et inventions sur la population n'est ni toujours et nécessairement favorable, ni toujours et nécessairement défavorable à son accroissement.

Les dépenses improductives ou de luxe serviraient, au dire de certains écrivains, à maintenir et à augmenter le chiffre de la population : « Les dépenses du riche, disent-ils, font vivre le pauvre. » Examinons cette opinion :

Les dépenses improductives et de luxe ne peuvent avoir lieu qu'à la suite d'une augmentation de revenus ou par une réduction du capital. On sait que, dans cette seconde condition, les revenus diminuent et que, par suite, si l'on veut maintenir le chiffre des dépenses, il faut réduire la population. Il suffit donc de rechercher ce qui arrive dans le second cas, celui d'une dépense improductive introduite à la suite d'un accroissement de revenus.

Supposons l'existence d'une société composée de 100 unités ou individus, qui ne connaissent qu'un besoin, la faim et qui la satisfont par la consommation d'un seul produit, le blé : cette société a un revenu de 1,000; la consommation de chacun est de 10 et nous supposons la puissance de travail de chaque individu égale à celle des autres. Une des causes précédemment indiquées, soit une invention, vient augmenter la puissance productive d'un individu, qui, au lieu de produire 10 comme auparavant, produit désormais 40. Le revenu total s'élève de 1,000 à 1,030 : la société pourrait alimenter trois individus de plus, lors même qu'ils ne travailleraient pas, ou augmenter tout simplement la consommation de ses membres.

Si le producteur de 40, que nous supposons propriétaire de son produit, veut augmenter sa consommation, il appellera trois individus à son service et les occupera, soit au soin de sa personne directement, soit à fabriquer pour son usage les objets qu'il désirera le plus. L'année suivante, le produit total de la société en ali-

ments, augmenté de 30 par l'invention, se trouvera diminué de 30 par le nouvel emploi donné aux trois individus et restera le même qu'avant. Il n'y aura de changé que la situation de l'individu qui, au lieu de consommer le produit d'une unité de travail, consomme désormais le produit de 4 unités. Peut-on dire qu'il *fait vivre* les trois individus qu'il emploie à son service? Non, puisque les trois individus vivaient auparavant et pourraient vivre encore en s'appliquant au même travail qu'auparavant.

Les choses se passeraient exactement de la même façon, lors même que l'accroissement de production serait attribué à un individu quelconque autre que l'inventeur.

Au lieu de supposer l'augmentation du pouvoir productif d'un seul individu, on peut admettre que cette augmentation se manifeste chez plusieurs ou même chez tous. En ce dernier cas, en admettant un système de propriété strictement appliqué, chaque individu aurait le choix ou d'élever un plus grand nombre d'enfants, ou de diminuer son travail, ou d'appliquer la portion de son travail que l'accroissement de puissance productive laisse libre à obtenir de nouveaux produits pour satisfaire de nouveaux besoins.

En tout cas, il reste vrai, comme on l'a dit, que la population est proportionnée à la somme des subsistances ou moyens d'existence, c'est-à-dire à la production des objets nécessaires pour fournir au minimum de consommation. Mais cette proportion n'est pas le fait primitif : elle est la conséquence des emplois que choisissent les détenteurs des revenus, et, à production totale égale, celle des objets de première nécessité est d'autant plus considérable que la somme des inégalités de consommation est moindre et d'autant moindre que cette somme des inégalités est plus considérable. Tout le travail employé aux produits exigés par l'inégalité est enlevé à la production des objets de première nécessité : ainsi, non-seulement les dépenses improductives ou de luxe ne font pas vivre une partie de la population, mais elles ne permettent pas qu'elle s'accroisse et empêchent de vivre un nombre d'individus à peu près égal à celui qu'elles emploient : et lorsqu'elles sont prises sur le capital, elles entraînent comme conséquence forcée la diminution, soit du chiffre de la population, soit du minimum de consommation.

Il est remarquable que cette vérité, souvent méconnue dans les discussions relatives à l'économie générale des sociétés, ait été constamment reconnue quand il s'est agi de l'administration des fortunes particulières. « Un vice, dit Franklin, coûte plus à nourrir que deux enfants; » cela signifie sans doute que les consommations causées par le vice auraient pu servir à élever deux enfants, et qu'un mode de consommer est exclusif de l'autre. Personne ne conteste que, si l'on évalue à 1,000 fr. la dépense annuelle d'un individu, 10,000 fr. de revenu ne puissent être employés, soit à subvenir aux besoins d'un seul, soit à faire vivre 10 individus; mais non à la fois à l'un et à l'autre emploi.

Il n'est peut-être pas inutile d'observer que l'inégalité de consommation n'est pas la même chose que l'inégalité des revenus. Tel particulier peut jouir, en vertu des lois de distribution, d'un revenu très-grand sans que sa consommation personnelle s'élève beaucoup au-dessus de celle des autres. C'est ce qui arrive notamment lorsque cet individu épargne et capitalise une partie de ses revenus, c'est-à-dire l'emploie de telle façon qu'elle soit reproduite égale à elle-même et se conserve indéfiniment. Ce capital, dans quelque branche d'industrie qu'il soit employé, ne peut être reproduit sans augmenter la somme des revenus de la société et sans appeler à l'existence un certain nombre d'hommes qui, d'après l'état de l'art industriel existant, sont nécessaires pour le faire valoir. Si, reprenant notre dernière hypothèse, nous supposons que l'individu détenteur d'un revenu de 40 veuille capitaliser 30, il les emploiera, ou en améliorations foncières ou en outils et machines, qui augmenteront immédiatement la somme des revenus, soit de 3 : l'année suivante, les revenus de la société seront de 1,033 dont 43 à la disposition de cet individu. Cette augmentation continuant, provoque le désir d'acquérir de nouveaux produits ou de nouveaux services qui ne peuvent être obtenus que par le travail d'un certain nombre d'hommes. Une partie des revenus épargnés sous forme d'aliments peut être employée à rétribuer le travail d'ouvriers venus du dehors, dont l'introduction, augmentant le nombre des agriculteurs, augmentera la somme des aliments produits. S'ils sont employés dans une autre industrie, le capital qui les alimente cette année se reprodui-

sant, pourra les alimenter l'année suivante et de même indéfiniment. Quelle que soit l'hypothèse de capitalisation que l'on admette, elle donne le même résultat. Il est donc très-vrai de dire que les dépenses de luxe ou improductives tendent à réduire ou du moins à contenir le développement de la population, tandis que l'épargne ajoute, si l'on peut ainsi dire, au champ dans lequel la population s'étend.

Rappelons maintenant que les inégalités de consommation ou plutôt les dépenses improductives ont une limite nécessaire. Nous avons supposé ou plutôt constaté l'existence d'un minimum au-dessous duquel l'homme ne pouvait ou ne voulait vivre et se reproduire : appelons « objets de première nécessité » ceux destinés à satisfaire les besoins compris dans ce minimum. Ce sont les aliments seuls à l'état sauvage. Tant que la puissance du travail de la société produit exactement la somme de ces objets qui est nécessaire au maintien des individus qui existent, il n'y a ni ne peut y avoir inégalité de consommation. Mais l'inégalité commence dès que la puissance productive du travail fournit une somme de richesses plus grande qu'il n'est nécessaire pour satisfaire les premiers besoins. Si l'on suppose le minimum de consommation invariable, on voit que l'inégalité doit croître jusqu'à absorber toutes les richesses que le travail de la société peut produire en outre des objets de première nécessité. Ainsi, en admettant que l'industrie agricole produise tout ce qui est nécessaire à la satisfaction des premiers besoins, la somme des produits de toutes les autres industries représentera exactement la somme des inégalités de consommation. Toutes les industries autres que l'agriculture sont établies en quelque sorte sur le terrain conquis par l'art agricole : elles vivent de tout ce que l'art agricole produit au delà de l'entretien des cultivateurs. C'était sur cette notion, soit dit en passant, qu'était fondé le système des Physiocrates.

Sans prétendre tirer de cette observation des conséquences rigoureusement scientifiques, on peut remarquer cependant que, dans une société isolée et dans le monde, par conséquent, le nombre des individus employés aux industries autres que l'agriculture est limité par la somme des produits qu'obtient celle-ci au delà de ce qui est nécessaire à l'entretien des cultivateurs. Selon

que la puissance productive de l'agriculture est plus ou moins grande, elle peut entretenir un plus ou moins grand nombre d'individus employés par groupes, dans les villes ordinairement, à des occupations autres que la culture des terres. Donc, en faisant abstraction des faits qui appartiennent au commerce extérieur, on peut mesurer jusqu'à un certain point la puissance agricole d'un pays par la masse des populations agglomérées qu'il contient. On ne voit point de villes dans l'état sauvage ; on n'en voit point dans les pays où l'agriculture est peu avancée, à moins que leurs habitants ne soient alimentés par la conquête, comme ceux de l'ancienne Rome, ou par le commerce extérieur.

Des populations agglomérées très-nombreuses peuvent être bien alimentées par une agriculture puissante ou pauvrement alimentées par une agriculture chétive, grâce à l'abaissement du minimum de besoins, comme on le voit en Orient, notamment dans l'Inde et en Chine. Le nombre des habitants des villes n'est donc pas une indication suffisante pour mesurer absolument la puissance agricole d'un pays : il faut considérer en même temps le minimum de consommation.

On peut conclure directement de l'observation faite ci-dessus que l'art industriel en général restant le même, les hommes ne peuvent passer des emplois agricoles aux emplois industriels sans réduction, soit du chiffre de la population, soit du minimum de besoins. Mais ils peuvent toujours passer, sans difficulté de cette sorte, d'un emploi manufacturier à un autre et, à plus forte raison, des manufactures à l'agriculture.

L'épargne, nous l'avons dit, permet à une société d'augmenter le chiffre de sa population et de maintenir ses membres à l'abri des dernières atteintes de la misère ; mais il n'est pas vrai, comme on l'a dit quelquefois, que la population d'un pays se règle et doive se régler sur l'importance des capitaux dont elle dispose. Les capitaux ont, comme la population, des limites d'accroissement déterminées par la nature des choses. L'épargne est limitée d'une part, par le minimum de la consommation dans chaque groupe : il est clair qu'on n'épargne qu'après avoir satisfait ce que l'on considère comme les premiers besoins, de telle sorte que l'épargne n'est possible qu'avec un revenu supérieur à ce qu'exige

le minimum volontaire ou nécessaire de consommation. L'épargne rencontre une autre limite lorsque l'avantage d'épargner devient insensible ou si peu sensible qu'il ne fait pas équilibre au désir de consommer, ce qui arrive lorsque l'art industriel est impuissant à procurer un emploi reproductif à une somme de capitaux plus grande que celle qui existait auparavant.

C'est aussi l'art industriel qui détermine l'emploi du travail et des hommes dans les fonctions économiques, de telle sorte qu'il est à la fois le régulateur suprême de la capitalisation et de la population. Dans l'art industriel, en effet, viennent se résumer tous les besoins et tous les moyens d'y satisfaire que possède une société : c'est lui qui demande du travail, tantôt sous une forme et tantôt sous une autre ; tantôt des capitaux et tantôt des hommes ; tantôt des capitaux sous telle ou telle forme, tantôt des hommes dans telle ou telle profession.

On comprend fort bien qu'il puisse se rencontrer dans la vie d'une société un moment où, les capitaux existants suffisant à la réparation et à l'entretien de toutes les machines, de tous les instruments et outils et au renouvellement des approvisionnements de toute sorte que la société désire, il n'y ait plus de stimulant, d'intérêt à épargner et que l'on aime mieux consommer plus qu'épargner davantage. Il peut fort bien arriver que, dans le même temps, l'existence d'une partie considérable de la population soit difficile, même au prix d'un travail assidu. C'est ce qui arriverait infailliblement si les capitaux et les hommes ayant atteint les limites de leur champ d'existence, l'art industriel ne faisait aucun progrès : la souffrance serait plus grande si cet art venait à décroître. Ces difficultés économiques, il faut le remarquer, sont indépendantes de l'état de l'appropriation et peuvent se faire sentir sous l'empire de tous les systèmes d'appropriation imaginables.

L'épargne est une grande cause d'accroissement de la population ; mais ce n'en est ni la cause principale, ni même bien souvent la cause directe. Si l'on examine avec attention l'état économique des diverses sociétés, on trouvera qu'elles ont à peu près autant de population et de capitaux que permet d'en employer l'art industriel qu'elles possèdent. Lors donc qu'une société se trouve mal à l'aise dans les limites qui s'opposent à l'accroisse-

ment du chiffre des hommes et des capitaux, c'est dans le perfectionnement de l'art industriel en général qu'il convient de chercher les moyens de reculer ces limites.

Il est deux vérités surtout qu'il ne faut jamais perdre de vue : la première, c'est que tout homme qui vient au monde en sus du nombre existant et qui n'y trouve pour satisfaire à ses besoins ni un accroissement du revenu total, ni une réduction de la part attribuée sur ce revenu total à quelqu'un des autres hommes, est condamné à mourir. La seconde, c'est qu'un accroissement durable de population ne peut être maintenu qu'en réduisant, si la uisance productive est stationnaire, ou en n'augmentant pas, lorsqu'elle croît, les consommations improductives aux dépens desquelles la population doit augmenter.

Un grand nombre d'économistes et des plus respectables, ont tiré de la loi limitative de la population des conséquences morales, des préceptes de conduite individuelle. Nous ne les suivrons point dans cette voie. L'économie politique n'a pour mission que d'observer et de constater les faits, les lois sous l'empire desquelles ils se manifestent et les conséquences que peuvent avoir sur le développement de la richesse telles ou telles combinaisons. Lorsqu'il s'agit de formuler des préceptes relatifs à la reproduction des hommes, il ne faut pas se borner à l'enseignement que donne une branche de la science sociale : il importe d'étudier cette science tout entière et dans toutes ses branches. — Du reste, nous sommes encore bien loin d'avoir examiné sous toutes ses faces la loi économique sous l'empire de laquelle se développe la population.

CHAPITRE V

LOI DE LA RENTE

Dans la première partie de ces recherches et tant que nous avons comparé ensemble des groupes d'hommes également nombreux, nous avons vu que les produits étaient proportionnés à la puissance productive possédée et déployée par chaque groupe. Reste à examiner si cette proportionnalité subsiste également lorsque la population des groupes augmente ou diminue, de telle sorte que l'application d'un effort donné obtienne en tout cas le même résultat, ou si le travail obéit à une loi différente selon que la population croît ou décroît. La science n'a point encore donné à ce problème une solution que l'on puisse considérer comme définitive; mais elle a constaté deux séries de faits très-remarquables, deux lois opposées. L'une exige un travail plus puissant chaque fois que l'homme veut obtenir un supplément de produit, particulièrement dans l'agriculture et dans les industries extractives : l'autre, qui prédomine dans les industries manufacturière, commerciale et voiturière, exige moins de travail pour prix de chaque produit, lorsque l'homme demande un nombre de produits plus grand. La première, par conséquent, tend à restreindre le développement de la population et la seconde à le favoriser. Nous allons les étudier successivement l'une et l'autre.

§ 1. — Définition de la loi de la rente.

D'après la formule exposée et démontrée dans le chapitre précédent, le chiffre nécessaire de la population est déterminé par la

somme des revenus, de laquelle on retranche la somme des inégalités de consommation et que l'on divise par le minimum nécessaire pour faire vivre un individu. Si donc, en supposant la somme des inégalités et le minimum de consommation invariables, et un art industriel stationnaire, la somme du travail pouvait, en augmentant, obtenir une somme de produits proportionnelle à son accroissement, la population pourrait se développer sans limites et sans progrès industriel. En effet, là où cent hommes, avec un certain travail, auraient obtenu une richesse égale à 1,000, deux cents hommes obtiendraient en travaillant également une richesse de 2,000 : ils pourraient vivre et se multiplier dans les mêmes conditions économiques que les premiers. Si les choses s'étaient passées de cette manière, le nombre des hommes aurait pu augmenter indéfiniment sans aucun progrès de l'art industriel, en ajoutant tout simplement le travail de nouveaux-venus à celui de leurs devanciers. Mais l'histoire ne nous indique rien de semblable : elle nous montre, au contraire, dans le développement de l'espèce humaine, des périodes de restriction et des périodes d'expansion dont il importe de rechercher les causes.

L'humanité tout entière, on le sait, est soumise aux mêmes lois économiques qu'un peuple isolé, sans commerce extérieur. Imaginons l'existence d'un peuple semblable établi sur un territoire donné, dans un état industriel quelconque : le territoire est physiquement limité et l'art industriel limité actuellement : de l'application de l'un à l'autre naît un produit annuel et ce premier terme est le seul que nous supposions variable dans la formule de la population.

Représentons par 100 le nombre des habitants et par 1,000 le produit annuel : les naissances tendent à l'emporter sur les décès, de manière à élever la population à 120 : il faut, pour que l'on puisse vivre dans les mêmes conditions, que par les 20 unités de travail nouvelles qui viennent s'ajouter aux 100 premières, le produit annuel augmente dans la proportion de 100 à 120, c'est-à-dire d'un cinquième.

Si le territoire était occupé tout entier et exploité autant que le permet l'état d'avancement de l'art industriel, il serait impossible d'obtenir par un travail quelconque cette augmentation d'un cin-

quième dans la somme des produits. Mais ce cas, tout hypothétique, ne s'est peut-être jamais présenté : ce qui arrive habituellement, c'est que les diverses parties du territoire sont d'une fertilité inégale, ou, ce qui est la même chose, se composent de terres qui, en échange d'une même somme de travail, ne donnent pas une somme égale de produits. Il peut arriver encore que, tout étant occupé et cultivé, les capitaux et le travail musculaire que l'on dépenserait en surplus de ceux qui sont déjà employés sur la terre ne donneraient pas le même produit que les premiers. Il peut arriver enfin que les terres les plus rapprochées du centre de consommation étant cultivées, on puisse trouver plus loin des terres d'une égale fertilité, mais dont le produit exige des frais de transport que ne réclame pas celui des premières. Dans ces trois cas, nous dirons pareillement que les terres sont d'inégale fertilité, parce qu'elles ne fournissent pas au consommateur le même produit au prix du même travail. On sait d'avance qu'il n'y a pas de fertilité absolue, mais seulement par rapport à un art industriel déterminé.

L'homme cherchant toujours à satisfaire ses besoins au prix du moindre travail possible, occupe et cultive d'abord, tout naturellement, les terres qui, eu égard à l'art industriel qu'il possède, sont les plus fertiles. Il faut, par conséquent, un travail proportionnellement plus grand pour obtenir un égal produit des terres qui restent à mettre en culture ou dont on peut rendre la culture plus productive. Ainsi, dans notre exemple, il faudra augmenter d'un quart, plus ou moins, le travail de la société pour obtenir une augmentation de produit d'un cinquième. Pour qu'un cinquième ajouté à la somme du travail ajoutât un cinquième à la somme des produits il faudrait, même en supposant le territoire illimité, que toutes les terres fussent également fertiles, ou que les hommes n'eussent pas choisi de préférence celles qui, eu égard à l'art industriel qu'ils possèdent, donnaient les produits les plus abondants pour un travail donné. Or, ni l'un ni l'autre de ces deux faits n'est admissible.

La puissance du travail ne dépend pas seulement de la dépense du travail-effort; elle dépend aussi de l'art dans ses diverses applications. Il n'est donc pas indispensable que la société prenne plus *de peine* pour obtenir le nouveau cinquième qu'elle n'en prenait

pour obtenir les cinq premiers ; mais si elle ne veut pas prendre plus de peine, il faut qu'elle emploie un art plus parfait et si elle ne veut ou ne peut perfectionner son art, il faut de toute nécessité qu'elle prenne plus de peine. C'est au prix de l'un ou de l'autre des termes de cette alternative qu'elle peut augmenter sa population, non autrement.

L'observation, même superficielle, fournit sur ce sujet les mêmes enseignements que l'analyse. Il existe, on le sait, des peuples chasseurs. Dans l'état industriel où ils se trouvent, chaque individu au dire de Charles Comte, a besoin pour vivre de seize kilomètres carrés de terrain, en moyenne. Si l'on admet l'exactitude de ce calcul, on verra clairement que la population d'un peuple chasseur ne peut s'élever au maximum qu'à un nombre d'individus tel que chacun d'eux dispose en moyenne du produit d'un territoire de seize kilomètres carrés. En divisant par seize kilomètres carrés la superficie du territoire occupé par un peuple chasseur, on aurait donc le maximum très-probable de sa population : tout individu qui naîtrait au delà de ce nombre aurait beau travailler, il ne pourrait vivre aux mêmes conditions que ceux qui existaient avant lui.

Si, au lieu de persister dans l'industrie de la chasse, ce peuple se faisait pasteur, il pourrait alimenter sur le même territoire un nombre d'individus plus grand. — D'accord ; mais qu'a-t-il fait en ce cas? Il a changé son art industriel que nous avions d'abord supposé stationnaire et il a augmenté par ce moyen sa puissance productive. — Peu importe à notre raisonnement que le chiffre indiqué par Charles Comte soit ou ne soit pas exact ; ce qui est certain, c'est l'existence d'un chiffre quelconque et, quel qu'il soit, la proposition établie plus haut demeure incontestable.

Il est donc exact de dire : « Sur un territoire donné, la population ne peut augmenter dans les mêmes conditions de consommation qu'en ajoutant à la puissance productive proportionnelle de chaque individu : elle s'appauvrit, si elle veut augmenter le nombre de ses membres en restant dans le même état industriel qu'auparavant. » Ici encore nous rencontrons une limite, mais elle n'a rien d'absolu ni de fixe et s'il ne dépend pas de nous de la supprimer, nous pouvons du moins toujours la reculer.

On a quelquefois établi une distinction entre la terre à l'état primitif et la terre transformée par le travail. Cette distinction est au moins inutile : le travail ou les capitaux incorporés à la terre en sont indivisibles et la loi que nous venons de constater se manifeste chaque fois que la population augmente sur un territoire, soit que ce territoire eût ou n'eût pas reçu antérieurement de travail humain. A bien considérer les choses, les améliorations foncières n'ont lieu que sous la pression de cette loi ; car que fait celui qui entreprend une amélioration foncière ? Il augmente la somme du travail dépensé sur une terre déterminée afin d'obtenir un produit plus grand. Et de quoi dépend-il que le produit soit plus ou moins considérable relativement au travail dépensé ? De l'art avec lequel ce travail aura été employé. Si l'art a augmenté, le produit pourra être proportionnellement égal ou supérieur au travail dépensé : si l'art est égal, le produit est proportionnellement inférieur, et la loi reçoit en tout cas son application : elle ne s'applique, il faut bien l'observer, qu'à la comparaison des conditions du travail dans deux états successifs et non à celle du travail simultané de deux sociétés vivant sur deux territoires différents.

Cette loi, aperçue par les Physiocrates [1], observée plus tard par Ricardo et Malthus dans les phénomènes de l'appropriation, est connue dans la science sous le nom de *loi de la rente*.

On ne considère souvent cette loi que relativement aux aliments et à l'agriculture qui les produit : elle se retrouve également

[1] « En accordant, dit Turgot, que, dans l'état de la bonne culture ordinaire, les avances annuelles rapportent 255 pour 100, il est plus que probable qu'en augmentant par degrés les avances depuis ce point jusqu'à celui où elles ne rapporteraient rien, chaque augmentation serait de moins en moins fructueuse. Il en sera, dans ce cas, de la fertilité de la terre comme d'un ressort qu'on s'efforce de bander en le chargeant successivement de poids égaux. Si le poids est léger et si le ressort n'est pas très flexible, l'action des premières charges pourra être presque nulle, Quand le poids sera assez fort pour vaincre la première résistance, on verra le ressort céder d'une manière sensible et se plier ; mais quand il aura plié jusqu'à un certain point, il résistera davantage à la force qui le comprime, et tel poids qui l'aurait fait plier d'un pouce ne le fera plus plier que d'une demi-ligne. L'effet diminuera ainsi de plus en plus. Cette comparaison n'est pas d'une exactitude entière ; mais elle suffit pour faire entendre comment, lorsque la terre approche beaucoup de rapporter tout ce qu'elle peut produire, une très-forte dépense ne peut augmenter que très-peu la production. »

(*Observations sur le mémoire de M. de Saint-Péravy.*)

Turgot avait vu très-clairement que le produit n'est proportionné aux avances ni en plus, ni en moins et qu'il y a un point maximum de rendement des capitaux confiés à la terre, qui est déterminé par l'art.

dans les pêcheries, dans les mines et dans la recherche de toutes les matières premières de l'industrie : par conséquent elle se fait sentir dans l'industrie tout entière. Si son existence a été contestée dans les discussions générales, elle ne l'a jamais été dans l'étude des conditions de l'industrie privée : jamais on n'a soutenu, par exemple, que, sous l'empire d'un art agricole donné, une ferme pût alimenter un nombre infini d'habitants : jamais on n'a nié non plus que, l'art agricole restant le même, il ne fût nécessaire, pour obtenir de la même ferme un produit plus abondant, de dépenser plus de capitaux ou de travail, relativement à ce supplément de produits, qu'on n'en avait dépensé pour obtenir un premier produit. C'est uniquement par ces deux faits que se manifeste journellement, lorsqu'on observe un court espace de temps, la loi de la rente.

§ 2. — Effets historiques de la loi de la rente.

Comme cette loi a donné lieu jusqu'à ce jour à de très-vives controverses, il sera peut-être utile d'insister encore sur sa démonstration. Lorsque nous observons la suite des grandes transformations successives de l'industrie humaine, nous voyons qu'elles ont toutes tendu au même but : augmenter le nombre des hommes qui peuvent vivre sur un territoire donné et aussi leur puissance de travail. Au premier âge, l'homme vit presque sans travail des fruits spontanés de la terre ; mais il faut à chaque individu pour subsister des espaces immenses. Au second âge, il vit de la pêche et de la chasse et se couvre des dépouilles des animaux ; le travail augmente ; le capital naît et un même espace peut recevoir un plus grand nombre d'individus. Plus tard la société se transforme de deux manières : dans la haute Asie, dans la Mésopotamie, dans l'Arabie, l'homme domestique des animaux et s'adonne à l'élève des troupeaux, ce qui place un capital considérable entre lui et ses premiers besoins. En Amérique et très-probablement en Afrique, les choses se passent autrement, mais le résultat est le même : on continue à vivre de la chasse et de la pêche et l'on passe insensiblement à l'agriculture sans domestication d'animaux. Les conditions économiques dans lesquelles vit la société sont très-

différentes de celles de l'Asie, mais comme en Asie, un plus grand nombre d'hommes peut vivre sur un espace donné.

Les origines de l'agriculture sont assez obscures. Cependant il paraît qu'au commencement, l'homme cultive avec ses mains, puis avec un pieu, puis avec la bêche, puis avec la charrue. Ces révolutions n'ont eu lieu ni sans déclassement, ni sans souffrances; mais leurs résultats ont été uniformes: à mesure que les inventions permettaient d'obtenir les produits avec moins de peine, les diverses industries autres que l'agriculture se fondaient; les villes naissaient et un plus grand nombre d'hommes pouvaient vivre sur la même étendue de terrain.

Soit que l'on considère un territoire donné ou la terre tout entière, on reconnaît que son étendue est limitée, mais que ses forces productives ne sont nullement en raison de cette étendue. A chaque progrès de l'industrie humaine, la terre a semblé s'agrandir pour recevoir une population plus dense. Elle s'est agrandie, il est vrai, en recevant des capitaux, par le développement du travail d'épargne; mais grâce aux progrès de l'industrie et de l'art social, les capitaux sont devenus chaque jour plus faciles à accumuler. Qui pourrait comparer, par exemple, la facilité d'accumulation qui existe en Angleterre ou en France avec celle qui existait chez les peuples de l'antiquité? Imaginez combien d'hommes auraient dû travailler, combien de temps ils auraient dû économiser, sous le régime de la petite culture grecque ou romaine, pour accumuler le capital nécessaire à la construction de nos chemins de fer! Nous avons vu de notre temps un petit peuple, le peuple écossais, avec des mœurs réglées et un travail soutenu, transformer et rendre fertiles des terres qui pouvaient être mises au nombre des plus mauvaises. Ce travail n'équivaut-il pas à un accroissement de territoire? Nous avons vu de même, dans toute l'Europe, la terre agrandie, quant à la production, par la substitution d'un système raisonné d'assolements aux antiques jachères. Nous avons vu enfin l'agriculture maraîchère, stimulée par de grands débouchés, prendre des allures manufacturières, diviser le travail, spécialiser les cultures et, multipliant les engrais, ne plus considérer la terre primitive que comme le support et le théâtre de son activité.

La limite qui arrête le développement de la population n'est point, à parler proprement, celle du territoire ; c'est celle de l'art industriel. Il n'est pas exact de dire en termes absolus : « Tel ou tel pays est trop peuplé, » puisqu'il ne saurait y avoir excès de population qu'eu égard à l'art industriel, et il serait plus exact de dire qu'une nation est chargée d'ignorance que de prétendre qu'elle est surchargée de population. On a vu par l'exemple d'un peuple chasseur qu'un territoire peut devenir insuffisant, lors même qu'il ne serait habité que par un petit nombre d'hommes, jusqu'à ce que ses facultés productives aient été agrandies par quelque invention. Le même phénomène se manifeste à tous les degrés d'avancement industriel, de manière à pousser sans cesse, par la pression du besoin, l'humanité vers des inventions nouvelles et vers les régions inoccupées.

Cette pression est douloureuse : est-elle un mal, comme on l'a dit et faut-il qualifier la loi de la rente de *théorie de malheur?* — En premier lieu, il importe peu à la science qu'un fait nous soit agréable ou désagréable : il importe seulement qu'il existe et celui-ci est évident. Ensuite, il n'y a rien de si dur dans cette condition de se perfectionner imposée à l'humanité si elle veut multiplier. Il n'est pas vrai que le travail devienne chaque jour plus difficile et plus pénible : il est vrai seulement qu'à mesure que le nombre des hommes augmente et qu'ils désirent satisfaire un plus grand nombre de besoins, ils sont obligés de déployer un travail plus puissant, soit par l'art, soit, s'ils le préfèrent, par une augmentation de travail musculaire ou d'épargne. On peut arriver au même résultat soit par l'un ou par l'autre moyen, soit par une invention, soit par un travail plus soutenu, soit par l'emploi de capitaux plus considérables.

Les éléments de la puissance du travail sont nombreux, on le sait, et se combinent de mille manières, de telle sorte que l'augmentation de cette puissance n'a point lieu d'une façon fatale et uniforme : cependant elle peut donner lieu à quelques observations générales. Lorsqu'on étudie la marche du progrès industriel, on remarque un mouvement inégal, saccadé, qui forme comme une suite de stations par lesquelles chaque peuple vient passer successivement. Ainsi une grande invention ouvre brusquement un

champ immense à l'application : elle s'étend, elle se propage presque sans peine et engendre assez facilement une série d'inventions secondaires, qui sont comme les corollaires d'une première proposition. Pendant ce temps, la puissance du travail augmente rapidement et avec elle la somme des revenus : la population peut se développer sans peine dans un état d'aisance et de bien-être. Mais une fois qu'elle approche des limites qui résultent de l'invention principale et qu'il devient nécessaire d'inventer encore, il semble que les difficultés se multiplient : la société souffre, souvent sans connaître la cause de son mal, et on entend de tous côtés des plaintes et des prédictions sinistres. Combien de fois n'a-t-on pas vu les âmes céder un moment, et quelques-unes pour toujours, à ces accès de désespoir, songer à la mort et à la fin du monde au moment même où se préparait quelque événement, quelque progrès nouveau qui devait en rajeunir la face ?

Il est bien entendu que lorsque nous parlons d'art industriel, il s'agit de celui qui est appliqué, qui produit, et non de celui qui existe à l'état de spéculation dans le cerveau de quelques hommes d'élite ou qui est essayé seulement sur une petite portion de territoire. L'Angleterre et la France souffrent, à n'en pas douter, par les effets de la loi restrictive de la population : cependant, pour l'Angleterre, G. Porter n'hésitait pas à dire en 1847 que « si elle était toute cultivée comme les comtés de Northumberland et de Lincoln, elle donnerait un produit agricole plus que double du produit actuel[1] : » de même, pour la France, Mathieu de Dombasle écrivait : « Si toute la surface de son territoire était cultivée comme l'arrondissement de Lille, cent millions d'hommes y vivraient beaucoup plus aisément que la population qui l'habite aujourd'hui[2]. » Ces deux affirmations, dont il n'existe aucun motif de contester l'exactitude, nous montrent l'importance de la propagation des lumières au sein des masses populaires : elles attestent en même temps la véritable nature de la loi restrictive qui limite la population, non par des obstacles matériels infranchissables, mais par un obstacle que l'homme peut surmonter en s'instruisant, en se perfectionnant. Et ce n'est pas le seul enseignement que l'on puisse en tirer : car comment ne pas être frappé de la lenteur avec

[1] *Progress of the nation*, section II, ch. I. — [2] *Annales de Roville*, t. Ier.

laquelle les inventions, même lorsqu'elles sont le plus importantes, le mieux constatées et le plus matérielles, se propagent au sein d'une population nombreuse, dense et relativement éclairée?

Tantôt le progrès consiste en un accroissement de travail musculaire et c'est de ce côté que semble pousser directement la pression économique ; tantôt il consiste en inventions industrielles ou en augmentation du travail d'épargne et c'est de ce côté que sont principalement dirigées les préoccupations de notre temps. Mais il peut consister également dans l'invention de meilleurs arrangements d'atelier ou sociaux, sans lesquels les inventions matérielles peuvent être plus ou moins inapplicables; or, on sait quelles difficultés présente tout changement dans ces deux ordres de faits et quel nom prennent les secousses auxquelles donnent lieu quelquefois les changements de cette espèce.

Quel que soit l'ordre dans lequel se manifeste le progrès, il a toujours un côté triste. A chaque époque de renouvellement, il y a quelque chose qui finit: ce sont les anciens arts, les anciens arrangements d'atelier ou sociaux, des coutumes, des mœurs séculaires et cette mort nous affecte douloureusement. Lorsque le territoire d'une contrée giboyeuse ne suffit plus à nourrir le peuple chasseur qui l'habite, ce n'est ni sans tristesse, ni sans regret qu'il s'asservit aux travaux soutenus de l'agriculture[1] : les émotions de la chasse, ses dangers, ses fatigues même et les privations qu'elle impose semblent préférables à ce labeur monotone sur un champ étroit. Quels souvenirs n'ont pas laissés dans la tradition la vie pastorale et l'agriculture négligente des premiers âges! De même que l'individu regrette jusqu'à la plus extrême vieillesse les jeux insoucieux de l'enfance et les folles espérances de la jeunesse, l'humanité rêve encore de l'âge d'or[2]. Plusieurs sociétés même

[1] Omne quotannis
Terque quaterque solum scindendum glebaque versis
Æternum frangenda bidentibus : omne levandum
Fronde nemus : redit agricolis labor actus in orbem.
VIRGILE, *Géorgiques*, ch. II.

Quelle différence entre ce travail éternel de l'agriculture et le travail intermittent de la chasse, de la pêche et de la guerre !

[2] « Les champs fertiles portaient d'eux-mêmes des fruits abondants. »
HÉSIODE, *Travaux et Jours*, v. 90.

Tellus omnia liberius nullo poscente ferebat.
VIRGILE, *Géorgiques*, ch. I.

n'ont pu se résoudre à accepter l'agriculture et aiment mieux périr que changer ; mais la terre se rétrécit chaque jour autour d'elles, la famine les presse et, quels qu'aient pu être leurs sentiments, elles n'ont pu échapper à la terrible alternative : changer ou périr.

§ 3. — Conséquence de la loi de la rente.

La loi de la rente nous fournit l'explication d'un grand phénomène économique signalé plusieurs fois par l'histoire et qui prend de notre temps des proportions énormes, savoir : la rapidité des progrès que fait quelquefois en population, en industrie, en civilisation, un pays nouvellement colonisé. On a observé ce phénomène dans l'histoire des colonies égyptiennes et phéniciennes qui peuplèrent la Grèce, dans celle de plusieurs colonies grecques de l'Asie Mineure et de la Thrace, de Sicile et d'Italie, dans celle de Carthage et, de notre temps, dans celle des États-Unis de l'Amérique du Nord et de l'Australie.

Lorsqu'un pays est colonisé par une population composée d'éléments réguliers dont l'ensemble forme une société complète, l'idéal industriel y est aussi élevé que dans le pays duquel cette population est sortie : il peut même se trouver plus élevé si l'émigration a eu pour cause première des dissidences sociales, des réformes repoussées par la mère-patrie : mais à supposer que cet idéal fût égal, il suffirait pour entretenir, sur une surface égale de terre, également fertile, une population égale en densité à celle de la société-mère. Le champ de développement de la population est donc immense dans un pays neuf et, s'il rencontre quelques obstacles particuliers dont nous parlerons bientôt, la puissance de l'art industriel permet de les surmonter sans peine. Il est facile d'ailleurs, dans un pays où n'existent pas d'intérêts anciens, puissants, fortement constitués, de réaliser l'idéal d'arrangements sociaux le plus élevé qu'on ait pu concevoir dans la mère-patrie. La prospérité d'un pays en voie de colonisation est donc très-naturelle et si quelque chose doit étonner, c'est que ses progrès ne soient pas plus rapides. En effet, dans les sciences, dans les arts, l'invention chemine lentement et avec peine : au contraire, l'application, une fois essayée avec succès, se renouvelle et se propage avec une grande facilité :

le disciple apprend en quelques instants et réalise sans peine ce que l'inventeur n'a appris et conçu qu'au prix d'un long travail, d'erreurs de toute sorte, souvent d'une vie entière de fatigues. Une société formée par la colonisation se trouve, relativement à la mère-patrie, dans la même situation que le disciple relativement à l'inventeur : la colonie, profitant dès son origine de toutes les connaissances acquises, de toutes les expériences faites durant des siècles, marche sans tâtonnements vers un but connu, par un chemin connu, de telle sorte que sa marche peut être infiniment plus rapide.

Comparez le territoire du Royaume-Uni à celui des États-Unis et supposez-leur, quoique chacun sache que la fertilité du territoire de l'Union est supérieure, une fertilité égale : vous trouvez, d'une part, pour le Royaume-Uni, une superficie de 310,000 kilomètres carrés ; de l'autre, pour les États-Unis, une superficie de 8,430,000 kilomètres carrés. En 1850, la population du Royaume-Uni s'élevait à 27,675,000 âmes, 89 habitants par kilomètre carré : pour arriver à la même densité, la population des États-Unis devra croître jusqu'à 752,316,000 habitants. Ainsi, en admettant que l'Angleterre et les États-Unis aient un territoire également fertile, un état d'industrie et de civilisation en général également avancé, les États-Unis ne sentiraient les effets de la loi restrictive, comme on les sent en Angleterre, que lorsque leur population aurait atteint ce chiffre de 752,316,000 âmes ! Que serait-ce si, avant d'arriver à ce point, la civilisation des États-Unis faisait des progrès ou se bornait seulement à profiter de ceux du vieux monde et si leur organisation sociale était ou devenait meilleure ? On comprend que les économistes Nord-Américains se soient refusés à reconnaître l'existence des lois limitatives constatées en Europe : autour d'eux ces lois n'étaient ni visibles, ni sensibles.

Les États-Unis rencontrent un obstacle inconnu en Angleterre : cet obstacle est l'absence d'un capital suffisant pour satisfaire leur idéal industriel. Ils ne possèdent encore ni la même étendue proportionnelle de voies de communication, ni les édifices, ni les machines, ni les approvisionnements de toute sorte que des siècles de travail et d'économie ont accumulés dans la mère-patrie. Mais

avec quelle facilité le travail et l'économie y forment des capitaux! avec quelle rapidité les maisons s'élèvent, les usines se fondent, les canaux et les chemins de fer s'étendent dans tous les sens! C'est qu'ils ne rencontrent aucun obstacle sérieux, parce que leur idéal industriel laisse place sur le territoire de l'Union pour des millions d'hommes et de capitaux qui n'existent pas encore et qui sont appelés à y vivre.

Si d'autres peuples en voie de colonisation et notamment ceux de l'Amérique du Sud ne présentent pas le spectacle d'une prospérité semblable, on doit l'attribuer uniquement à l'infériorité de leur art industriel et aussi de leurs arrangements sociaux. Que leur idéal économique et social s'élève, par l'instruction morale et industrielle, seulement au niveau de celui qui existe en Europe; aussitôt la richesse et la population y feront des progrès rapides, parce que la terre y est abondante et fertile, de telle façon que les efforts de l'homme n'y rencontrent à peu près aucun obstacle matériel difficile à vaincre pour l'art actuel.

CHAPITRE VI

LOI DES DÉBOUCHÉS

Si l'étude des conditions dans lesquelles s'exerce l'industrie d'une société croissante révèle l'existence d'une loi restrictive de la population, cette étude révèle en même temps l'action d'une loi très-différente, qui tend à faciliter le travail à mesure que la première le rend plus difficile. Nous désignerons cette loi expansive, si l'on peut ainsi dire, sous le nom de *loi des débouchés*.

Le besoin qui appelle un produit constitue le débouché primitif et absolu de ce produit : séparé du besoin, le produit n'a point d'utilité. Les besoins, nous le savons, sont susceptibles d'accrois-

sement sans limite assignable; mais dans tout état industriel donné, leur satisfaction est limitée par la puissance du travail des individus qui composent la société. Ce travail, ne pouvant rendre qu'une certaine somme de produits, est appliqué à la satisfaction des besoins les plus urgents, de telle sorte que le besoin effectif des objets de seconde nécessité est limité : on ne demande la production de ces objets qu'à un certain nombre d'exemplaires. Or, quel que soit le système de coopération et d'appropriation en vigueur, il est généralement plus facile de multiplier les exemplaires d'un produit donné que de multiplier les types de produits divers. Donc plus le nombre des exemplaires demandés pour chaque produit est élevé, moins la fabrication de chaque exemplaire coûte de travail : plus il est facile par conséquent de satisfaire les besoins pour lesquels agissent les industries manufacturière, voiturière et commerciale, lorsque la population devient plus nombreuse.

Nous avons eu déjà occasion de toucher à cette loi en parlant de la coopération. Le travail humain est d'autant plus fécond que l'on combine pour la fabrication de chaque produit les efforts d'un plus grand nombre d'hommes; mais ces efforts ne peuvent être combinés, le plus souvent, qu'à la condition de produire de grandes quantités, lesquelles ne sont utiles qu'autant qu'elles ont un débouché par l'existence de besoins correspondants. Ainsi, dans l'exemple classique de la fabrique d'épingles décrite par Adam Smith, une certaine combinaison du travail de dix hommes donne facilement 48,000 épingles par jour ; mais cette combinaison serait inutile, s'il n'existait des besoins que pour une somme d'épingles trois ou quatre fois moindre, de 16,000 ou de 20,000 par jour, par exemple. En ce cas, pour proportionner les produits aux besoins, il faudrait ou réduire le nombre des ouvriers et en même temps la division des occupations, ce qui rendrait le travail de chacun moins fécond; ou, conservant la division des occupations existantes, laisser les dix ouvriers inoccupés pendant les deux tiers ou les trois quarts du temps. Dans l'un et dans l'autre cas, la réduction des besoins aurait rendu le travail moins fécond, c'est-à-dire élevé les frais de production de chaque épingle ou douzaine d'épingles considérée séparément. De même il est probable que si la société pour laquelle travaille la fabrique avait besoin de 100,000

épingles par jour, on pourrait, par une meilleure division des occupations, établir un système de confection plus puissant, dans lequel la part faite par chaque ouvrier serait de plus de 4,800 épingles. Ainsi il est certain que, si le nombre des ventes restait le même, il ne coûterait pas plus de travail d'expédition et de comptabilité au fabricant pour 100,000 épingles par jour que pour 48,000: donc ce travail coûterait moins par chaque épingle ou douzaine d'épingles que lorsqu'on en fabriquait un nombre moindre. En supposant toutes les autres conditions égales, une population plus nombreuse demandera plus d'épingles et pourra se les procurer avec plus de facilité qu'une population moins nombreuse.

La même loi se fait sentir dans toutes les branches de l'industrie manufacturière et devient plus sensible par l'emploi des machines. Pour produire à la main la copie d'un volume de la dimension de celui qui est entre les mains du lecteur, il faudrait dépenser une somme de travail que nous exprimerons, si l'on veut et pour abréger, par 300 fr. Supposons que, l'imprimerie étant inventée, la fabrication du volume coûte 1,000 fr. : nous avons des frais de production de deux sortes : les uns généraux, n'augmentent ni ne diminuent, quel que soit le nombre d'exemplaires demandé, dans certaines limites ; ce sont les frais de composition, ceux d'administration de l'imprimerie, ceux du travail de conservation du capital employé, etc. : les autres, spéciaux, comme le papier et les frais de tirage sont proportionnels au nombre d'exemplaires. Écartons les seconds et ne considérons que les premiers, les généraux. Un seul exemplaire coûtait, manuscrit, 300 fr; imprimé, il coûterait 1,000 fr. : mais deux exemplaires imprimés coûteraient chacun moitié moins que le premier; cent exemplaires ne coûteraient que 10 fr. chacun; à mille, les frais généraux ne s'élèveraient qu'à 1 fr. par exemplaire; à dix mille, qu'à 10 centimes et à 100,000, qu'à 1 centime; en un mot ces frais seraient en raison inverse du nombre des exemplaires produits. Chaque exemplaire, par conséquent, serait produit avec beaucoup plus de facilité, si l'on en demandait un grand nombre que si l'on en demandait un petit.

Dans cet exemple, nous avons considéré le papier comme un élément invariable des frais de production ; mais sa fabrication

nous présente les mêmes particularités que celle du volume. S'il ne fallait fabriquer qu'une centaine de feuilles de papier, elles coûteraient un travail énorme et on aurait avantage à revenir aux parchemins et aux papyrus ; mais, grâce au broyage mécanique et au cylindrage, il est facile d'obtenir à bon marché chacune des feuilles nombreuses que l'on découpe dans ces feuilles sans fin qui sortent d'une fabrique bien dirigée avec une incroyable rapidité. Et le commerce des chiffons ne pourrait faire l'objet d'une spécialité, il serait plus difficile, si les fabriques de papier ne lui assuraient un grand débouché. On peut dire la même chose des fondeurs, tourneurs, mécaniciens qui établissent la machine, de ceux qui préparent les métaux, etc. ; tous rattachés d'une manière intime, quoique à peine visible, à la fabrication des livres.

Il serait facile de multiplier les exemples presque à l'infini : impression d'étoffes et de papiers peints, lithographie, gravure en taille-douce, gravure de médailles et de caractères, estampage, moulage, laminage dans ses applications si nombreuses, cardage, filature, tissage, toute l'industrie manufacturière en quelque sorte, nous présentent, sous mille formes diverses, la manifestation du même phénomène, que nous retrouvons partout et sans cesse. Une hache, une scie, un couteau peuvent servir d'exemple aussi bien qu'un navire ou une grande usine. Une hache étant faite, chacun des produits qu'elle donne est obtenu d'autant plus facilement, dans une certaine mesure, qu'ils sont plus nombreux. Imaginez ce que coûterait la façon donnée à un produit par la hache, soit la coupe d'un arbre, si cet outil ne devait plus être employé, s'il n'y avait plus de débouché pour ses services et recherchez ce que coûte chaque service de la hache, lorsqu'elle est constamment employée jusqu'à sa fin : vous trouverez que chaque service coûte d'autant moins que le nombre des services rendus est plus grand. En effet, si la hache ne servait qu'une fois, il faudrait ajouter tout le travail qu'elle coûte à celui que coûte son unique service pour se rendre compte des frais de production de celui-ci : si au contraire, la hache rend mille fois le même service avant d'être usée, il suffira, pour savoir à combien revient chaque service, d'ajouter à son coût spécial le millième de ce que coûte la hache.

Il n'est aucun outil auquel on ne pût appliquer la même obser-

vation et l'homme lui-même n'y échappe pas. Qu'est-ce en effet que cet accroissement de pouvoir productif qui résulte du partage des occupations? C'est l'application de l'homme à un seul genre de services qui lui coûtent d'autant moins qu'ils sont plus multipliés. Dans la division hiérarchique des attributions qui met l'activité du manœuvre sous la direction d'une activité plus intelligente, ce travail de direction coûte d'autant moins, eu égard à chaque service qu'il rend, qu'il est plus pleinement employé, qu'il s'applique à un nombre plus grand de manœuvres.

Quiconque est un peu familiarisé avec l'industrie sait combien, dans le calcul des frais de production, la part des frais généraux décroît lorsque la somme des produits demandés augmente. Ce phénomène se manifeste, non-seulement dans chaque industrie en particulier, mais dans chaque branche de chaque industrie. Un groupe d'industries suppose l'existence de groupes accessoires qui jouent, relativement aux premières, le même rôle que les frais généraux dans chacunes de celles-ci. Là où plusieurs industries emploient des machines, les ateliers de construction et de réparation fournissent leurs services avec d'autant plus de facilité qu'on réclame d'eux des services plus continus et plus abondants et les usines métallurgiques sont dans les mêmes relations avec l'industrie des constructions mécaniques. Plus on examine les conditions dans lesquelles s'exerce le travail humain, plus on admire la multiplicité des formes sous lesquelles se reproduit l'application de la loi des débouchés.

Or, s'il est vrai que chaque exemplaire d'un produit coûte moins de travail, lorsqu'il y a des débouchés pour un grand nombre d'exemplaires que lorsqu'il n'y a des débouchés que pour un petit nombre, il est évident qne chaque exemplaire coûte moins de travail, lorsqu'il s'agit de fournir une population nombreuse que lorsqu'il s'agit de fournir une population plus rare. Donc, si l'on fait abstraction des effets de la loi de la rente, une population plus nombreuse, toutes choses d'ailleurs égales, peut satisfaire les besoins auxquels correspondent les industries manufacturière et commerciale au prix d'un travail moindre qu'une population moins nombreuse.

Nulle part ce phénomène n'est plus frappant et plus matériel en

quelque sorte que dans l'industrie voiturière : il s'y manifeste en premier lieu comme dans les manufactures. Supposez l'existence d'une voie de communication, route, canal ou chemin de fer dont les frais quotidiens d'entretien soient exprimés par 1,000. Si 100 hommes seulement s'en servent par jour, chacun devra contribuer, afin de jouir de ce service, pour une somme de travail que l'on peut exprimer par 10 : si 1,000 hommes s'en servent, l'entretien de la voie de communication ne coûtera que 1 à chacun : s'ils sont au nombre de 10,000, ce service ne coûtera plus à chacun qu'un dixième ou à peu près, parce que s'il est vrai que les frais d'entretien d'une voie de communication augmentent par l'usage qu'on en fait, ils n'augmentent nullement en proportion de cet usage. Le plus grand consommateur de ces voies, comme des outils et machines, est le temps ; plus on les consomme rapidement et complétement par l'usage, plus on soustrait à la consommation très-improductive du temps. — Que l'on considère un convoi de wagons ou de bateaux, ou même simplement la voiture du cultivateur ou du petit marchand, on trouve de même que les frais de transport diminuent par le seul fait d'une augmentation du nombre des produits transportés dans un temps déterminé.

L'industrie voiturière tire en outre des avantages spéciaux de l'accroissement de la population sur un territoire donné. Cet accroissement, en effet, par lui seul et sans l'intervention d'aucun travail, diminue l'obstacle contre lequel est dirigée l'industrie voiturière, la distance qui sépare les hommes les uns des autres. C'est là une vérité matérielle et presque palpable. Ainsi, à la suite du dernier recensement de la population fait en Angleterre, on a observé que, dans les cinquante ans écoulés de 1801 à 1851, la population avait augmenté à ce point qu'en divisant la superficie du sol par le nombre des habitants, la part de superficie affectée à chacun avait décru dans la proportion de 2 à 1, de moitié ; mais par l'effet du même accroissement de la population, la distance moyenne qui, au commencement du siècle, séparait chaque Anglais de son voisin le plus proche avait décru dans la proportion de 3 à 2, d'un tiers. Les difficultés et frais de l'industrie voiturière avaient donc diminué d'un tiers par ce seul fait pour chaque individu : les hommes se trouvant plus rapprochés, pouvaient

combiner leur travail d'une manière plus féconde et mouvoir leurs produits en moins de temps et avec une plus grande facilité : et ces produits ne passant plus autant de jours et d'heures en route, on pouvait satisfaire les mêmes besoins avec une quantité moindre d'approvisionnements, eu égard au chiffre total de la population.

Il ne faut pas perdre de vue que l'industrie voiturière intervient à chaque instant dans toutes les autres pour le transport des hommes, des matières premières et des produits, de telle sorte que toute amélioration dont elle est l'objet se fait sentir dans toute la production. De même, toute industrie emploie du temps dans ses opérations et tout ce qui augmente la rapidité avec laquelle les opérations se succèdent ajoute à la puissance productive dans toutes les branches de l'industrie.

Les avantages que les hommes trouvent à se rapprocher les uns des autres sont attestés par la fondation des villes, qui naissent en général aussitôt que les progrès de l'art agricole fournissent un produit qui dépasse les premiers besoins des cultivateurs. En aucun pays l'industrie manufacturière et l'industrie commerciale ne tendent à l'isolement et lors même que la cherté qui règne habituellement dans les villes oblige quelques entreprises à en sortir, elles ne s'en éloignent jamais ; parce que les villes leur offrent à la fois un débouché commode et vaste et de grandes ressources. Que d'avantages d'ailleurs l'homme ne trouve-t-il pas à se rapprocher de ses semblables ! Autrefois, il cherchait dans ce rapprochement des moyens de défense contre les ennemis du dehors ou les brigands ; aujourd'hui il y cherche des conditions de coopération plus commodes, des consommations et jouissances communes à peu de frais.

Il est plus facile à une population dense qu'à une population clair-semée d'avoir de bons chemins, de bonnes rues, de belles promenades, de grands théâtres et de bons acteurs, des eaux à domicile, un éclairage à bon marché et aussi des collections littéraires et scientifiques, une instruction forte et répandue, un esprit public qui contienne par le sentiment général de l'intérêt collectif les emportements de l'intérêt individuel. Une population dense peut employer des formes d'association politique plus parfaites et moins chères, étendre les services des mêmes magistrats à un plus

grand nombre d'hommes, avoir un gouvernement meilleur et moins coûteux, une meilleure police, de meilleurs tribunaux, etc. C'est pour cela que les villes ont été partout le foyer le plus ardent de la civilisation et le séjour de prédilection de la plupart des hommes libres de demeurer où il leur plaisait.

Cependant une opinion ancienne, constante et générale considère les villes comme un foyer de corruption, comme des gouffres où viennent incessamment s'étioler et périr les populations robustes des campagnes. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette opinion sous toutes ses faces : il faudrait pour cela sortir des considérations économiques. Toutefois nous pouvons observer que la corruption et les abus dont on se plaint ne tiennent pas spécialement à l'état d'agglomération des hommes, mais à ce que les services du vice, comme ceux du travail, ont des débouchés plus étendus là où il y a plus d'hommes ; que l'état d'agglomération étendant la puissance de l'individu pour le mal et pour le bien, est fatal aux organisations morales sans énergie qui ne sont pas bonnes par vertu, mais par faute d'occasion ; de telle sorte que le séjour des villes est une épreuve fatale pour un grand nombre d'individus[1]. Il faut, pour être juste, observer en même temps que les vertus les plus fortes, les plus conscientes d'elles-mêmes se rencontrent dans les villes. En tout cas, on doit admettre que l'homme est libre de choisir le bien comme le mal, dans les villes aussi bien que dans les campagnes, tandis qu'il n'est pas libre de se procurer à peu de frais, dans l'isolement, une multitude de produits et de services dont il jouit presque gratuitement dans l'état d'agglomération.

Nous n'insisterons pas sur l'analyse détaillée des avantages que présentent les consommations en commun : ils ont été souvent indiqués et même exagérés : on peut donc les considérer comme généralement connus. Chacun sait à combien peu de frais est entretenu en France le soldat d'infanterie et ce que coûte la soupe des Invalides. Ces phénomènes si intéressants, si dignes d'attention,

[1] On accuse surtout les villes de favoriser les rapprochements irréguliers des deux sexes. Un travail statistique très-sérieux de M. Lumley, inséré dans le n° de juin 1862 du *Statistical Journal* de Londres, établit que le nombre de naissances illégitimes est d'autant plus grand que la population est plus rare et diminue là où elle devient plus dense.

sont autant de témoignages de l'existence de la loi des débouchés. Qui ne voit, du reste, qu'une malle-poste, une diligence, un omnibus, un chemin de fer, un restaurant, ne sont possibles qu'à condition qu'on leur demande un certain nombre de services et que cette même condition se retrouve dans toutes les branches et à tous les degrés de notre organisation industrielle? Réduisez les débouchés d'une entreprise quelconque, elle languit : réduisez-les davantage, elle périt : augmentez-les, elle prospère. Avec les débouchés limités des populations antiques, chez lesquelles les classes inférieures n'avaient presque aucune part dans l'appropriation des richesses, la plupart de nos machines modernes eussent été inutiles, parce qu'elles ne peuvent offrir des produits peu coûteux qu'autant qu'on leur en demande un grand nombre. Ainsi que nous l'avons déjà observé, dans une société qui écrirait et lirait peu, le parchemin et le papyrus coûteraient moins que nos papiers à la mécanique.

Si nous essayons de résumer en peu de mots les observations qui précèdent, nous pouvons dire : « A mesure que la population augmente sur un territoire donné, les travaux du commerce et des manufactures y deviennent plus faciles, parce que la plupart des produits coûtent d'autant moins qu'ils sont fabriqués en plus grand nombre et parce que les services en général coûtent d'autant moins qu'ils sont plus souvent répétés : en même temps, les distances qui séparent les hommes les uns des autres diminuent ; ce qui rend plus facile l'industrie voiturière et plus rapide la succession des opérations industrielles. »

La loi des débouchés, que nous avons appelée expansive et qui garde en effet ce caractère dans les pays anciennement civilisés, prend un caractère restrictif dans les colonies et empêche ou tend à empêcher que la population s'y éparpille. A mesure que le colon échappe à la loi de la rente par la faculté qu'il a d'étendre ses cultures sur de grandes superficies, il se trouve contenu dans le développement de sa richesse par la difficulté des transports et par l'absence des débouchés qui affecte l'industrie agricole comme toutes les autres. Dans les pays anciennement civilisés, la même loi se fait sentir avec des effets restrictifs lorsque la population diminue . alors, en effet, les services commerciaux et manufactu-

riers, ceux surtout de l'industrie voiturière deviennent plus difficiles, de manière à compenser et au delà les avantages qui résultent de l'abandon des cultures les moins productives.

Ainsi les deux lois de la rente et des débouchés agissent en sens contraire, soit dans les mouvements progressifs, soit dans les mouvements rétrogrades de la population. Cependant il semble qu'elles tendent au même but; car si la loi de la rente force les sociétés qui veulent croître à augmenter leur puissance de travail, celle des débouchés présente à tout mouvement rétrograde une résistance très-effective. En même temps que l'instinct de reproduction pousse les sociétés à grandir, la loi de la rente les dirige dans leur marche économique et les oblige à se perfectionner, tandis que celle des débouchés facilite la satisfaction des besoins de seconde nécessité et s'oppose à toute marche en arrière.

On remarquera sans doute que la loi des débouchés se fait sentir avec une grande puissance dans l'industrie agricole, à cause du secours que celle-ci tire des autres industries et parce que plusieurs de ses arrangements d'atelier les plus féconds ne sont possibles qu'à la condition d'avoir des débouchés étendus. Cette loi est donc tout aussi générale que celle de la rente.

Et si celle de la rente, pesant sur la production des aliments, tend à réduire au minimum les consommations de chacun, celle des débouchés tend à élever incessamment ce minimum, à multiplier et à diversifier des besoins que l'on peut, à mesure que la population augmente, satisfaire avec plus de facilité.

L'action combinée de ces deux lois tend à multiplier les voies de communication, à mettre en rapport tous les peuples et à répandre l'espèce humaine sur toute la terre. Par les voies de communication, les produits des contrées ou pays où l'action de la loi de la rente est peu sensible peuvent arriver jusqu'aux habitants des contrées ou pays qui sentent fortement l'action de cette loi, en même temps que les produits des manufactures pénètrent avec facilité jusque dans les pays où une population disséminée sur de vastes espaces de territoire ne pourrait directement les obtenir.

Les changements que les progrès de l'industrie introduisent dans les conditions d'existence des individus ont provoqué de tristes censures et d'éloquentes protestations. On a observé sans peine qu'à

mesure que l'individu vivait davantage de la vie sociale, il vivait moins de sa vie propre et perdait davantage sa primitive indépendance, que la division des occupations développait outre mesure quelques-unes de ses facultés ou quelques-uns de ses organes, tandis que ses autres facultés, ses autres organes s'atrophiaient; que depuis l'invention des machines, l'ouvrier était devenu en quelque sorte leur appendice, etc. — Toutes ces plaintes sur lesquelles nous ne pourrions insister sans sortir de notre sujet prouvent tout simplement que, dans l'état social actuel comme dans ceux qui l'ont précédé, il y a des abus, des réformes à faire; que dans le développement empirique et spontané de la civilisation, dans ses progrès, qui ont eu lieu plus souvent malgré la volonté des princes et des peuples que par cette volonté, tout ne s'est pas arrangé de la manière la plus rationnelle et la plus satisfaisante. Mais quelles que soient les conditions faites à l'individu par le mouvement de l'industrie, nous en savons assez désormais pour comprendre que si nous voulons les améliorer, ce n'est pas en tentant un retour impossible vers le passé que nous pourrions y parvenir; car une société ne peut ni reculer, ni rester stationnaire sans disparaître bientôt sous les pas de celles qui marchent en avant.

CHAPITRE VII

DE LA CONSOMMATION DES RICHESSES

§ 1. — Des diverses sortes de consommations.

Il a été établi précédemment que l'utilité, rapport de l'homme à la chose, pouvait être augmentée ou diminuée par des modifications survenues, soit dans l'homme, soit dans la chose. De là deux sortes de créations et de destructions d'utilité, les unes subjectives,

auxquelles nous avons réservé un chapitre ultérieur et que nous rappelons ici pour mémoire seulement, les autres objectives.

Les consommations objectives, considérées au point de vue du sujet, pourraiént se diviser en deux classes, savoir : 1° Consommations *involontaires;* 2° Consommations *volontaires*.

Les consommations involontaires sont celles qui ont lieu contre la volonté de l'homme, comme celles qui résultent d'un accident, tel que naufrage ou incendie; ou d'une malfaçon, comme quand le cuisinier laisse brûler un mets, quand le tailleur ou le cordonnier coupe mal et rend inutile un morceau de drap ou de cuir, quand le mineur, après avoir creusé puits et galeries, ne trouve pas le riche filon qu'il cherchait. Il est vrai que ce sont le plus souvent des actes de la volonté qui donnent lieu aux consommations de cette espèce, mais ces actes n'ont lieu qu'en vertu d'espérances que l'événement déjoue, et la consommation qui en résulte est bien involontaire.

Lorsque l'homme s'applique à la production, il fait acte de prévoyance, mais cette prévoyance, incertaine de sa nature, peut toujours être trompée. Combien de fois le chasseur ou le pêcheur, après une journée de fatigue (et de dépenses par conséquent), reviennent-ils au logis sans avoir rien pris ou avec peu de chose! Au lieu d'avoir augmenté la somme de leurs richesses, ou du moins de l'avoir conservée égale à elle-même, ils se sont appauvris. Il en est de même de l'agriculteur qui, après une année de travail, n'obtient qu'une chétive récolte, de même du manufacturier ou du négociant : partout on rencontre des chances d'insuccès et de perte, soit par l'effet de l'inhabileté du producteur et de ses fausses opérations, soit par l'influence de causes sur lesquelles l'homme ne sait exercer aucune action. Le risque est inséparable de tous nos travaux et nos calculs les mieux fondés ne constituent jamais que des probabilités : il faut donc assigner au risque une place et une part. Il est vrai que cette place et cette part diminuent à mesure que la science, la prévoyance de l'homme augmentent, de telle sorte qu'à la rigueur on peut considérer les consommations involontaires comme constituant seulement une diminution de puissance productive et c'est ce que nous ferons : mais il importait de les signaler à l'attention du lecteur.

Étudions maintenant les consommations volontaires en supposant que la volonté de l'homme atteint toujours, par elles, la fin qu'elle se propose, la satisfaction d'un besoin et en les considérant, non quant au sujet, mais quant à leur forme.

Nos besoins se divisent très-naturellement en deux classes : 1° besoins *personnels* ou besoins proprement dits ; 2° besoins d'industrie ou *médiats*. Toute l'industrie a pour but la satisfaction des premiers dont les seconds ne sont en réalité qu'un appendice et une dépendance. J'ai besoin d'un aliment appelé *pain* : c'est un besoin *personnel*. Pour satisfaire ce besoin, il faut une terre préparée, de la semence, des engrais, des bestiaux, des outils et instruments, un moulin, une boulangerie, que sais-je encore ? Les besoins qui correspondent à ces objets sont des besoins *médiats*, des dépendances du besoin personnel que le pain peut satisfaire. Je désire un tableau : c'est un besoin personnel : le besoin de la toile, des pinceaux, des couleurs et, en général, ceux qui appellent les matières premières du tableau sont des besoins médiats qui cessent d'exister dès que le premier disparaît.

La satisfaction de l'une et de l'autre classe de besoins donne lieu à des consommations en ce sens que, pour les satisfaire, l'on détruit ou l'on amoindrit l'utilité incorporée à certains objets. L'utilité de la charrue qui s'use, diminue et disparaît à la fin comme celle du pain que l'on mange : celle de l'indigo employé à teindre le drap disparaît avec celle de l'habit fait de ce drap. Toutefois, pour peu qu'on apporte d'attention dans l'examen des phénomènes, on aperçoit une différence importante entre la consommation de la charrue et celle du pain, entre celle de l'indigo et celle de l'habit. En effet, il est bien vrai que si l'on regarde l'indigo seulement, son utilité a péri après la teinture du drap. Mais cette utilité a-t-elle péri d'une façon absolue ? ne se trouve-t-elle plus nulle part ? Elle n'a fait que changer de corps, par une sorte de métempsycose ; elle a passé de l'indigo au drap : elle existe encore et n'a pas cessé d'exister un seul instant, tellement que si l'on faisait un inventaire après la teinture du drap, on la retrouverait tout aussi bien que lorsqu'elle était incorporée à l'indigo. Celle de l'habit usé, celle du pain mangé, au contraire, ont disparu et un inventaire n'en retrouverait aucune trace.

Ce que nous disons de l'indigo peut se dire de la charrue, du moulin et autres machines qui ont servi à faire le pain : leur utilité ne s'est pas incorporée tout entière dans un seul morceau de pain, mais elle s'incorpore en détail à la somme des morceaux de pain à la production desquels elles ont contribué. En ces cas, la transmigration d'utilité, si l'on peut ainsi dire, n'est pas aussi visible que lorsqu'il s'agissait de l'indigo, mais elle n'est pas moins réelle, comme on peut s'en convaincre dès qu'on examine les faits avec attention.

Il existe donc entre les deux classes de consommations que nous venons de séparer cette différence, que dans celles qui servent à la satisfaction directe de nos besoins personnels et que nous appellerons *rémunératives*, l'utilité périt, tandis que dans les autres, l'utilité change de corps sans cesser d'être. Ces dernières ne sont donc point, à proprement parler des consommations : ce sont seulement des *transformations* d'utilité et c'est le nom que nous leur donnerons à l'avenir, pour réserver le nom de *consommations* aux seules consommations rémunératives.

Tant que les utilités ne sont que transformées et non détruites, elles durent et constituent un capital ou des capitaux : le jour où elles sont livrées aux consommations rémunératives, elles cessent d'être.

Les consommations rémunératives ou consommations proprement dites sont le but de la production passée et la condition de la production future ; car on ne travaille que pour consommer et on ne peut travailler qu'à la condition d'avoir consommé. Elles entretiennent et font durer l'homme, qui est la puissance productive elle-même, de telle sorte qu'elles constituent une transformation de l'utilité en puissance productive, comme la production est une transformation de puissance en utilité. Ainsi dans la vie industrielle, la puissance engendre incessamment les richesses et les richesses maintiennent par leur consommation et perpétuent la puissance productive. C'est pourquoi les richesses existantes ou capitaux sont à bon droit considérées comme un des éléments de la puissance productive.

Ces capitaux sont incessamment consommés, comme la charrue ou le moulin dont l'utilité périt avec celle des morceaux de pain

dans lesquels elle s'est successivement incorporée, et il faudrait la déduire de la somme des richesses existantes, si la puissance productive, alimentée au moyen des consommations rémunératives, ne remplaçait incessamment par le travail l'utilité qu'elle enlève à la somme des richesses conservées ou capitaux. Le travail alimenté par les morceaux de pain dans lesquels est venue peu à peu s'incorporer l'utilité de la charrue, du moulin, de la boulangerie, etc., restitue chaque jour de l'utilité à la charrue, au moulin, à la boulangerie, de manière à ce qu'on puisse consommer toujours sans jamais épuiser le fonds des utilités existantes.

Les objets qui fournissent la matière des consommations rémunératives sont les seuls qui, alimentant directement la puissance productive, se transforment en quelque sorte en travail, de manière à pouvoir être remplacés presque sur-le-champ par des objets de même nature ou par des instruments de travail, des matières premières, ou par des objets destinés aussi à la consommation rémunérative, mais différents. En un mot, comme le travail peut s'appliquer à tel genre de production que l'on désire, les capitaux livrés à la consommation rémunérative peuvent renaître aussitôt sous telle forme que l'on veut. Les objets dont l'utilité ne s'incorpore que lentement à ceux qui alimentent la consommation rémunérative ne peuvent pas renaître aussi promptement sous une forme nouvelle : leur utilité ne se transforme que peu à peu, à mesure qu'ils entrent dans la consommation : on en peut dire autant des objets destinés à une consommation lente, comme les tableaux, livres et statues.

C'est sur cette observation qu'est fondée la distinction des capitaux en *fixes* et *circulants*, sur laquelle nous aurons occasion de revenir en traitant de l'appropriation.

§ 2. — De la limite des consommations reproductives.

Nous n'avons considéré l'épargne qu'au point de vue de l'abstinence, par son côté pénible et coûteux. Il convient de la considérer maintenant par le côté positif de la consommation.

L'épargne ne peut être féconde qu'à la condition de donner lieu à la consommation. Robinson a un capital d'aliments qu'il veut

épargner utilement. Que fait-il ? Il les consomme pendant qu'il applique son travail à élever des constructions et à défricher. Que fait un propriétaire de nos jours en un cas pareil ? Il livre les aliments pour être consommés par des ouvriers qui drainent ses terres, en extraient les pierres, y transportent de la marne, etc. On dit avec raison que ce capital, livré à la consommation, est conservé. Pourquoi ? Parce qu'il a été reproduit sous une autre forme, à mesure qu'il se consommait, par le travail de ceux mêmes qui l'ont consommé.

Entre les transformations de capital dont nous avons parlé et l'épargne, il y a cette différence que les transformations proprement dites ont lieu sans consommation, tandis que l'épargne transforme les capitaux par une consommation qui alimente le travail duquel naît une nouvelle création de richesses.

En général, l'épargne donne lieu à la création d'objets qui ne sont pas destinés aux consommations rémunératives, tels que améliorations foncières, machines, outils, etc. Quelquefois elle se borne à augmenter la somme des approvisionnements, soit des denrées, soit des matières premières sur lesquelles s'exerce l'industrie, soit des marchandises de toute sorte propres à la consommation.

Le type de l'épargne est l'administration de l'entrepreneur d'industrie qui livre sans cesse à la consommation des capitaux que le travail reproduit et augmente sans cesse.

On croit vulgairement que l'épargne n'a pas de limites, et en effet elle n'en a pas d'absolues. Mais quelque pays et quelque temps que l'on considère, l'épargne se trouve limitée par la difficulté d'imaginer les consommations reproductives sans lesquelles elle est impossible.

Chacune des combinaisons diverses des forces productives de la société, constitue un art industriel particulier, un arrangement distinct, déterminé par un idéal : de l'état d'avancement de cet art, dépend le degré d'utilité effective, c'est-à-dire employée, de la matière et des forces qu'elle recèle : de là dépend la proportion dans laquelle peuvent être employés à chaque instant dans l'industrie le travail sous l'une et l'autre forme et partant, les capitaux et les hommes. Bien que la puissance productive d'une société quelconque ou de l'humanité tout entière n'ait aucune li-

mite absolue existante ou assignable, bien qu'elle soit, en un mot, toujours susceptible d'accroissement, elle a toujours une *limite actuelle* résultant du développement effectif de l'art, qui engendre l'état industriel existant et de la matière finie à laquelle cet art s'applique. Tant que l'idéal ne fait pas de progrès, l'état industriel ne saurait en faire, ni la puissance productive augmenter : au contraire, dès que l'idéal s'étend, ou que l'art fait des progrès, la puissance productive augmente et l'état industriel change, sans que le travail ait augmenté. C'est donc dans l'âme humaine qu'il faut chercher le principe de toute amélioration et de toute décadence industrielle.

Ces observations peuvent sembler subtiles et peu dignes d'attention ; mais elles sont nécessaires et l'on a commis de graves erreurs pour les avoir négligées, lorsque, par exemple, on a pris la limite actuelle de l'art industriel pour une limite absolue et lorsqu'on a cru, parce qu'on ne voyait aucune limite absolue, qu'il n'existait pas non plus de limite actuelle.

Formulons donc ici une proposition féconde en conséquences et que l'on peut à bon droit considérer comme fondamentale : « Sur un territoire donné et dans tout état industriel donné, la proportion d'emploi relatif du travail sous l'une ou l'autre de ses deux formes est déterminée, et l'emploi possible de chacune d'elles est limité par l'art industriel existant : cette proportion peut être changée et le champ d'emploi, si l'on peut ainsi dire, du travail sous l'une et l'autre forme peut être augmenté ou réduit par les progrès ultérieurs de l'art industriel. »

Lorsque vous concevez l'idée et la volonté de fabriquer un produit quelconque, vous concevez en même temps l'idée d'un ensemble de moyens pour l'obtenir. Ce sont des instruments, des outils, etc., c'est-à-dire des capitaux, ou des efforts musculaires, c'est-à-dire des hommes et les provisions nécessaires à ces hommes pendant le travail, c'est-à-dire d'autres capitaux, le tout en quantités déterminées et limitées. Ce qui est vrai pour un homme est vrai pour un peuple, comme un exemple pourra le faire comprendre.

Il existe au Chili une certaine agriculture que les agronomes appellent *extensive*, et dont les traits principaux sont : une grande

étendue de pâturages naturels, quelques terres arables à peine défrichées et d'immenses troupeaux de bétail paissant en liberté dans les champs où ils vivent en plein air, le jour et la nuit. Ce mode de culture exige peu de travail musculaire et peu de travail d'épargne, c'est-à-dire peu de capitaux sous la forme d'instruments de travail, peu de semences et peu d'approvisionnements pour la nourriture des travailleurs, peu de bâtiments d'exploitation. Chacun sait que, sous l'empire de ce système, de cet art, un domaine d'une grandeur déterminée exige tant de cultivateurs, tant de têtes de bétail, tant de chevaux, tant de charrues, ou autres instruments d'agriculture, tant de bâtiments d'exploitation, etc., que, passé cette quantité, il n'y aurait avantage à augmenter, ni le nombre des ouvriers, ni la somme des capitaux employés sur le domaine. A ce point, on voit et on touche en quelque sorte la limite qui résulte de l'art industriel.

Imaginez maintenant une introduction en ce pays de la culture européenne ou *intensive*. Il faut défricher toute ou presque toute la terre : une partie est semée en céréales, tandis qu'une autre reçoit des prairies naturelles ou artificielles. Dès lors il devient nécessaire d'augmenter beaucoup la main-d'œuvre : il faut une quantité plus grande d'instruments de travail, de nouveaux bâtiments d'exploitation pour loger les travailleurs, les approvisionnements, les outils. Ce n'est pas tout : la culture des céréales, du lin, du chanvre, etc., épuiserait le sol en peu de temps si l'on ne prenait soin de réparer par des engrais abondants ses forces végétatives : par conséquent, il faut enfermer les bestiaux à l'étable et mettre à l'abri leur provision de fourrages, comme la nourriture des hommes. Que de bâtiments à élever ! que de transports à faire ! quel matériel à créer ! quel énorme accroissement d'emploi pour les capitaux et pour la main-d'œuvre, pour le travail sous ses deux formes ! Et pourquoi ce changement immense se serait-il opéré ? Uniquement parce que l'idéal, l'art industriel aurait changé.

Dans l'état industriel actuel, le rapport qui existe entre le travail musculaire et le travail d'épargne n'est probablement pas le même que dans l'état industriel dont nous avons supposé l'introduction : mais ni dans l'un ni dans l'autre, les hommes et les ca-

pitaux ne reçoivent une destination arbitraire. Il existe dans la proportion d'emploi des deux formes du travail un rapport, inconnu peut-être, mais fixe, de telle sorte qu'une somme donnée de travail musculaire ne peut obtenir le produit attendu qu'au prix du concours d'une somme de capitaux et réciproquement une somme de capitaux ne peut se conserver dans la production qu'au prix du concours d'une somme déterminée de travail musculaire.

Deux conditions sont donc nécessaires pour qu'une somme de travail musculaire puisse être employée productivement : 1° l'existence d'un art qui lui assigne un emploi ; 2° l'existence des capitaux qui, d'après les données de cet art, doivent concourir avec elle à la production. De même une somme de capitaux ne peut être employée de manière à se conserver qu'au prix de deux conditions : 1° l'existence d'un art qui lui assigne un emploi ; 2° l'existence de la somme de travail qui, d'après les données de cet art, doit concourir avec elle à la production. Ainsi l'art crée le besoin de capitaux et de travail et, l'art étant donné, l'existence des capitaux crée un besoin de travail musculaire et l'existence des ouvriers qui développent le travail musculaire crée un besoin de capitaux. Si les exigences de l'art étaient satisfaites et si l'art lui-même cessait de faire des progrès, il n'y aurait place dans le monde ni pour une somme de travail, ni pour une somme de capitaux supérieures à celles qui existeraient. Si les exigences étaient satisfaites quant au travail et non quant aux capitaux, il y aurait place pour l'épargne et la conservation de nouveaux capitaux et non pour un travail musculaire plus considérable ; et si tous les capitaux exigés par l'art existaient, tandis que la somme du travail serait insuffisante, il serait impossible d'épargner et de conserver dans la production une somme de capitaux plus forte que celle existante, tandis qu'il serait facile d'employer plus de travail. Telles sont les conséquences directes de ce fait évident que l'art, susceptible de progrès indéfinis, est cependant, à quelque instant qu'on le considère, enfermé dans de certaines limites.

Ces conséquences sont opposées à l'opinion vulgaire d'après laquelle il ne peut jamais y avoir trop de capitaux en ce sens qu'il soit toujours possible d'accumuler davantage. On se figure les capitaux comme une somme de numéraire entassée et conservée, de

telle sorte qu'on puisse toujours l'augmenter par l'addition de quelques pièces de monnaie. Cependant, à bien observer les choses, on voit que l'accumulation de la monnaie en trésors cesse du moment où celui qui l'accumule cesse d'avoir des motifs de se préparer une ressource en vue de telle ou telle éventualité ou considère cette éventualité comme si peu probable qu'il ne se donne pas la peine d'y pourvoir. La même chose arrive pour l'épargne sous toutes ses formes : elle a lieu en général de trois manières : 1° soit par des travaux qui s'incorporent au sol, comme défrichements, drainages, amendements, etc. ; 2° soit par la création d'outils et de machines ; 3° soit par l'augmentation des approvisionnements. On peut toujours sans doute, quand on a un excédant de produit, multiplier, soit les améliorations du sol, soit les machines et outils ou ajouter aux approvisionnements ; mais on ne le fait qu'autant qu'on attend de l'épargne une rémunération suffisante pour récompenser l'effort qu'elle coûte et il y a une limite, fixée par l'art industriel, où cette rémunération cesse d'exister. Là se trouve la limite d'accroissement des consommations reproductives.

§ 3. — Action de la consommation sur l'industrie.

La consommation est la fin de l'industrie, puisque c'est le désir de satisfaire nos besoins qui nous fait travailler et produire. Et non-seulement le désir de consommer met l'industrie en mouvement, mais il la dirige ; il détermine notre choix entre les divers objets à la production desquels le travail peut être appliqué.

Le choix de nos consommations détermine donc la direction générale du travail. Si l'on considère l'individu isolé, cette proposition est évidente : avant de savoir à quel emploi il appliquera son travail, Robinson a pris un parti sur ce qu'il voulait consommer et c'est son désir de consommer qui a déterminé son travail. Lorsque l'on considère une société, les faits deviennent plus complexes, mais la proposition que nous venons d'énoncer n'est point altérée. C'est toujours la consommation qui dirige l'industrie ; mais la puissance qui imprime la direction se partage entre les divers individus et se partage inégalement.

Il faut consommer pendant qu'on produit et vivre sur les approvisionnements formés par le travail antérieur. Ceux qui disposent de ces approvisionnements, quels qu'ils soient, décident donc quel genre de travail sera fait et en quelle quantité : ce sont eux qui dirigent l'industrie et assignent un emploi à chaque individu, tantôt par des ordres directs, tantôt par une influence indirecte, mais irrésistible. Ainsi, lorsque le gouvernement dispose d'une partie des revenus publics pour soutenir une armée ou pour élever des édifices, il appelle directement, quelle que soit la forme de l'appel, un certain nombre d'individus auxquels il affecte cette partie des revenus publics à exécuter tels ou tels travaux. Il en est de même lorsqu'un particulier emploie ses revenus à soutenir des domestiques, ou des ouvriers appelés à exécuter telle ou telle classe de travaux. Il en est de même encore chaque fois qu'un individu achète un objet de consommation quelconque. L'influence du consommateur est moins directe, en ce dernier cas, mais elle n'est pas moins irrésistible si, par le jeu naturel des lois de l'appropriation des richesses, l'objet consommé doit être remplacé dans l'ensemble des approvisionnements que possède la société.

Ainsi la consommation dirige l'industrie et détermine dans une certaine mesure le chiffre de la population.

§ 4. — Effets des diverses consommations.

Avant d'étudier l'influence des consommations diverses sur la population et la puissance productive, rappelons d'abord : 1° que les richesses, étant matérielles, toute consommation est exclusive d'une autre, de telle sorte que chaque portion d'utilité, s'il est permis de s'exprimer ainsi, ne peut être consommée qu'une fois ; 2° que les richesses, quelle que soit leur forme, sont destinées à une consommation plus ou moins rapide, de telle sorte que l'épargne est une transformation des capitaux par une consommation reproductive et non une abstinence absolue de consommer.

Voyons maintenant quels sont, sur la puissance productive et la population, les effets des consommations diverses.

Supposons que des inventions viennent augmenter d'un dixième la puissance productive d'une société quelconque. Cette société

aura au bout de l'an un dixième de moyens d'existence de plus qu'auparavant et pourra l'employer de l'une des six manières suivantes :

1° Ce supplément de produit pourra être employé à entretenir dans l'oisiveté ou à réduire d'un dixième le travail de chacun et de tous. En ce cas, la puissance productive reprendra son niveau antérieur et le produit de l'année suivante sera le même qu'avant les inventions. Il restera seulement un dixième du revenu annuel en approvisionnements. Ce dixième aurait disparu si le travail avait été réduit de deux dixièmes et cette seconde réduction n'aurait pu être soutenue l'année suivante sans amener un déficit et à la suite une diminution de la production.

2° Le supplément de produit pourra recevoir une autre destination : le travail continuera comme l'année précédente; mais le dixième de ce travail sera affecté à des améliorations foncières, ou à construire, soit des machines, soit des outils. En ce cas, la production des aliments restera la même qu'avant les inventions et la société aura acquis, d'une part, un dixième de son revenu comme approvisionnement; d'autre part, l'accroissement de puissance productive que lui procureront les machines, outils, ou améliorations foncières qu'elle aura exécutés.

3° Le dixième de travail enlevé aux industries alimentaires pourra être employé à augmenter l'instruction et partant la puissance industrielle des individus qui composent la société. En ce cas, le résultat est le même que dans le précédent. La seule différence consiste en ce que l'accroissement de puissance productive a lieu dans les hommes et par l'art, au lieu de s'incorporer à des objets matériels par un travail d'épargne.

4° Le dixième de travail devenu disponible peut être employé hors de l'industrie, dans les arts d'agrément, dans les lettres, etc. Il peut aussi être employé en services de gouvernement, comme dotation de juges, de soldats, etc. En ce cas, nous ne pouvons dire d'avance et absolument quels seront les effets de cet emploi sur la puissance productive, qui peut être augmentée ou diminuée. Nous nous retrouvons dans le troisième cas si elle est augmentée, et si elle est diminuée, nous retombons dans le premier.

5° Le dixième du travail devenu disponible peut être employé en services personnels ou à la fabrication d'objets de luxe. On

pourra, par exemple, prendre un dixième de la population de l'Égypte et l'employer aux extractions, aux transports, aux façons nécessaires pour la construction des pyramides : on peut l'employer au service personnel du Pharaon et des grands de sa cour pour lesquels elle travaillera, soit à faire la cuisine, construire des chars et nourrir des chevaux, soit à fabriquer des étoffes précieuses, soit à tirer de loin des mets recherchés. En ce cas, la production des objets nécessaires restera ce qu'elle était avant les inventions et le pays n'aura gagné en richesse que ce qu'auront acquis le Pharaon et les gens de sa cour. La population restera stationnaire. Si, au lieu de profiter exclusivement au Pharaon et à ses courtisans, le dixième de travail disponible était employé au profit de tous les Égyptiens, chacun d'eux consommerait davantage, sans que cet emploi fît augmenter ni la puissance productive, ni la population. Rien n'est donc moins exact que de prétendre que les consommations de luxe font vivre les pauvres ou aller le commerce.

6° Le dixième du travail devenu disponible pourra être employé de la même manière qu'auparavant et fournir des aliments destinés à élever des enfants. En ce cas, la société obtiendra le plus grand accroissement possible de la population ; mais nous savons que, grâce à la loi de la rente, cet accroissement ne sera pas d'un dixième, si de nouveaux progrès ne sont réalisés. Quant à la puissance productive, elle sera augmentée de tout le travail des enfants qu'on élèvera.

Tels sont les emplois divers qu'on peut donner à un accroissement de richesses obtenu par des inventions. On remarquera que cet emploi, hors du premier cas, détermine un emploi de travail qui, en certains cas, augmente la puissance productive et favorise le développement de la population, tandis qu'en d'autres cas, il n'ajoute ni à l'un ni à l'autre.

Rappelons que, dans toutes les hypothèses que nous venons d'examiner, l'accroissement de richesses est *antérieur* à l'emploi qu'on fait des richesses obtenues et que, par conséquent, cet emploi ne saurait être, comme on le croit vulgairement, la *cause* de cet accroissement. On a bâti les pyramides parce qu'on avait des richesses disponibles ; mais la construction des pyramides n'a pas été la cause de ces richesses.

Comme l'opinion vulgaire résiste à cette vérité, reprenons les six cas que nous venons d'examiner en supposant qu'il n'y ait eu aucun accroissement préalable de puissance productive et de production.

1° On réduit le travail et partant le revenu d'un dixième. Il faudra que la population diminue d'un dixième, à moins qu'on ne compense le déficit du revenu, par un abaissement du minimum de consommation ou par la réduction de la somme des inégalités. La puissance productive sera amoindrie, jusqu'à ce que la souffrance causée par les privations fasse revivre le travail.

2° Un dixième de la puissance productive sera employé en améliorations foncières, construction de machines ou augmentation des approvisionnements. Cet emploi entraînera, comme le premier, ou réduction de la population, ou compensation par le minimum et les inégalités; mais il donnera un accroissement *ultérieur* de puissance productive.

3° Si le dixième du travail est employé à l'instruction, les effets sont les mêmes que dans le cas précédent. Il n'y aura de différence que dans la forme de la puissance productive acquise.

4° Emploi du dixième du travail hors de l'industrie, comme il est dit plus haut. Mêmes effets sur la population et la richesse : effet inconnu sur la puissance productive.

5° Emploi du dixième du travail en services de luxe. C'est le cas le plus ordinaire lorsque la violence intervient dans l'appropriation des richesses. Alors en même temps que la production est réduite d'un dixième, la somme des inégalités augmente. Il faut, par conséquent, que la population diminue ou que le minimum de la consommation s'abaisse beaucoup. La puissance productive diminue.

6° Emploi à élever des enfants. En ce cas, les frais d'éducation ne peuvent être pris, la population restant égale à elle-même, que sur la somme des inégalités ou sur le minimum de la consommation. Autrement, on aurait beau vouloir élever plus d'enfants : on ne le pourrait. Quant à la force productive, elle se trouve modifiée de tout ce que lui apportent et de ce que lui ôtent les enfants élevés.

Observez que si la loi de la rente oppose un certain obstacle à

l'accroissement de la population, elle résiste aussi à la diminution de la population en rendant les aliments plus faciles à acquérir dès que le nombre des hommes tend à diminuer. Mais lorsque la population est refoulée par la violence et la fraude, il est rare que la puissance productive ne soit pas atteinte et dès qu'elle diminue, le mal et les souffrances augmentent avec une extrême rapidité.

Observez encore que l'emploi d'un accroissement de produit en machines et outils en vue d'une production nouvelle exige de nouveaux bras. Le désir qui donne lieu à la création de ces machines et de ces outils appelle donc à l'existence un supplément de population.

Il en serait autrement si les machines et outils venaient remplacer une partie du travail musculaire qui entrait précédemment dans la composition de la puissance productive. En ce cas, en effet, le travail d'épargne peut être substitué au travail musculaire, de manière à causer dans la distribution des revenus une altération qui augmente la somme des inégalités de consommation et pèse, par conséquent, sur la population. Mais alors même, si, comme il est certain, la puissance productive augmente par l'introduction des machines, il faut de toute nécessité que l'accroissement de produit obtenu soit employé et donne lieu à un nouveau travail. C'est ainsi que les machines ouvrent de l'emploi à un nombre de bras supérieur au nombre de bras qu'elles remplacent; mais elles remplacent aujourd'hui et ne donnent le nouvel emploi que demain; au bout d'un an ou davantage.

Lorsqu'on réfléchit à l'immense accroissement dont la puissance productive est susceptible, aux accroissements qu'elle a reçus effectivement et aux conséquences nécessaires de l'emploi de tout supplément de richesse obtenu, on comprend comment les hommes ont conquis sur la nature la faculté de se reposer ou d'appliquer leurs facultés aux sciences, aux arts, aux lettres, aux spéculations de toute sorte, non-seulement sans que la population fût réduite, mais en devenant chaque jour plus nombreux, non-seulement sans être plus pauvres, mais en acquérant chaque jour plus de sécurité pour la satisfaction de leurs besoins et en satisfaisant chaque jour des besoins nouveaux et plus grands. Il faut bien remarquer, en effet, que tous les progrès de la civilisation sont sortis de l'accrois-

sement de la puissance industrielle et n'ont pu être réalisés qu'au moyen de cet accroissement. Quels moyens a le sauvage, occupé toute la journée du soin de chercher ses aliments et toujours incertain du lendemain, de s'occuper des sciences, des arts, du perfectionnement de la morale et des arrangements sociaux? comment songerait-il à satisfaire et même à concevoir les besoins si nombreux et si étendus de la civilisation, lorsqu'il ignore s'il pourra se défendre de mourir de faim?

Mais ce progrès n'a pas lieu, comme le croit le vulgaire, par les consommations de luxe : il a lieu par les consommations qui augmentent, soit la somme des capitaux, soit la force active que les hommes portent en eux-mêmes.

Le luxe ne fait que changer l'emploi des travailleurs en diminuant le nombre de ceux qui s'occupent à l'acquisition des objets de première nécessité. Il n'augmente en aucun cas la population : il la laisse stationnaire quand il absorbe un excédant et la diminue quand il attaque le capital.

On a dit : « La consommation des richesses cause la production: donc plus on consomme, plus on produit, plus on est riche : donc il faut encourager les dépenses de luxe. » Les écrivains qui ont soutenu cette opinion, malheureusement très-répandue, ont confondu l'action de consommer avec le *désir* de consommer. Il est certain qu'on produit parce qu'on désire consommer et que ce désir ou besoin est, comme nous l'avons dit, le premier moteur de toute industrie. Mais désirer est une chose et consommer en est une autre : le désir produit, la satisfaction du désir détruit la richesse : le désir et la satisfaction ont des effets diamétralement opposés.

Au fond, quand on discute sur la préférence à donner aux consommations de luxe ou à celles d'entretien, il ne s'agit que de choisir entre deux directions de désirs, sans diminuer la somme de ces désirs. Le goût du luxe est évidemment plus favorable à l'augmentation de la richesse que l'apathie et l'oisiveté sordide ; mais il est moins favorable au développement de la richesse que le goût de l'épargne ou, pour employer une expression plus générale et plus exacte, que le goût des consommations *reproductives*.

Nous n'avons considéré les dépenses de luxe que comme inutiles à l'entretien de la puissance productive : elles ont souvent un autre

caractère et diminuent cette puissance, comme celle de l'ivrogne, celle de l'homme qui, par le soin excessif qu'il met à briller, excite l'envie, la haine, les mauvaises passions de toute sorte, à ce point que la diminution de puissance productive causée par ces consommations compense et au delà ce que les désirs de luxe avaient donné à cette même puissance. La plupart des habitudes de luxe, si on les observe exactement, sont des habitudes qui encouragent et propagent la paresse, la négation de toute industrie et bien souvent aussi le vol et la fraude. On peut donc distinguer deux sortes de luxe : l'un inoffensif n'entretient ni n'augmente la puissance productive, mais il ne la diminue pas ; tandis que l'autre la diminue, soit par des dépenses qui excèdent l'accroissement de la production, soit par la mauvaise influence qu'il exerce sur la force vivante, sur l'homme.

L'habitude des consommations de luxe de la première espèce présente un avantage dont il faut tenir compte : elle permet, dans les cas où la production annuelle se trouve réduite par accident, comme par une mauvaise récolte, de réduire les consommations temporairement, sans que la force vive, la puissance productive soit atteinte, comme il arriverait s'il fallait diminuer les consommations d'entretien. La partie du produit annuel employée habituellement aux consommations de luxe inoffensif, est une sorte de trésor, une réserve de richesses dans laquelle vont puiser les sociétés dans les moments difficiles qui accompagnent les disettes, les guerres, les révolutions, et chaque fois qu'il faut porter dans l'activité non-industrielle une partie des forces appliquées jusque-là dans l'industrie. C'est par l'existence de ce fonds de réserve que les sociétés modernes ont acquis cette facilité qu'elles possèdent de porter à un moment donné un effort puissant, soit dans la guerre, soit dans des constructions fastueuses, ce qu'elles ne pourraient si la totalité des produits qui leur viennent en accroissement de richesse était constamment employée d'une façon reproductive.

L'emploi reproductif d'une somme donnée de richesses peut avoir lieu, comme nous l'avons supposé dans le cours des considérations qui précèdent, soit par l'épargne qui conserve cette somme en la transformant, soit par une consommation proprement dite qui

augmente la puissance productive en transformant les richesses en force. Des consommations de luxe pourraient avoir pour résultat les phénomènes inverses, c'est-à-dire soit une diminution des richesses conservées par des transformations ou capitaux, soit par une diminution de puissance productive, puisque, nous le savons, les richesses peuvent être transformées en force et la force en richesses.

Ainsi l'inventaire, utile pour constater la somme des richesses existantes à un moment donné et pour comparer entre elles deux sommes de richesses, ne saurait suffire à la comparaison de deux états de richesse. Une société qui consacrerait une augmentation de produits à renforcer l'instruction et l'éducation, et qui aurait par conséquent augmenté sa puissance productive, ne paraîtrait ni plus ni moins riche, par l'inventaire, qu'une société qui aurait consommé improductivement ou même en dépenses de luxe le même excédant de produits. Une société dont le produit total aurait diminué pourrait dissimuler durant quelque temps, à l'inventaire, cette diminution, si elle avait réduit ses consommations d'entretien, les frais d'instruction et d'éducation, par exemple, pour continuer à suffire à ses consommations ordinaires. Sous ce rapport, il est certain que l'homme ressemble réellement à un capital qui s'use et se consomme par une transformation lente ou qui est entretenu et augmenté : c'est une sorte de réservoir de puissance productive qui peut être rempli par une consommation ou épuisé par une production de richesses sans que l'inventaire proprement dit puisse le constater.

Encore si l'inventaire ne présentait pas d'autres imperfections, on pourrait négliger celle-ci en considérant un long espace de temps : dans une longue période, en effet, la production étant proportionnée à la puissance productive, les chances d'erreurs qui résultent de ces transformations possibles de richesses en puissance et de puissance en richesses ne présenteraient pas la même gravité que dans un court intervalle. Si les richesses sont transformées aujourd'hui en puissance productive, la production de demain sera plus abondante et si, au contraire, on a usé la force productive sans entretien, la production future sera moindre. Mais les existences elles-mêmes ne sont pas nécessairement proportionnées à

la puissance productive : elles peuvent diminuer lorsque celle-ci augmente ou augmenter lorsque celle-ci diminue. Chaque jour des inventions réduisent la somme des capitaux nécessaires pour obtenir une somme de produits donnée, comme quand on simplifie une machine, quand on invente des procédés commerciaux qui permettent de satisfaire plus régulièrement qu'autrefois les mêmes besoins avec une somme moindre d'existences en marchandises. Une décadence industrielle pourrait avoir des effets inverses et exiger des capitaux plus considérables que ceux qui existent aujourd'hui. L'inventaire pourrait donc constater une diminution des richesses existantes lorsque la puissance productive aurait augmenté ou une augmentation lorsque cette puissance aurait diminué. C'est un motif de plus pour diriger les études statistiques sur les forces productives plutôt que sur les richesses mêmes.

§ 5. — Des frais de production.

La notion des consommations d'entretien nécessaires pour maintenir et faire durer la puissance productive égale à ce qu'elle était dans le temps immédiatement antérieur s'exprime ordinairement dans la pratique par les mots *frais de production*. Lorsqu'on emploie ces mots, on désigne donc toujours une somme de consommations en la comparant à une somme de produits ou à un produit déterminé.

On distingue les frais de production *réels* des frais de production *habituels*. Les premiers se composent de la somme des consommations qui ont rémunéré le travail dépensé pour obtenir un produit donné : les seconds sont la somme des consommations qui serait nécessaire pour obtenir un produit égal, ou plutôt qui est *habituellement* nécessaire pour obtenir ce produit. Les frais de production réels sont tantôt supérieurs, tantôt inférieurs, tantôt égaux aux frais de production habituels. Ceux-ci sont les seuls dont la science ait à s'occuper : ils servent à mesurer les résultats de l'effort du travail dans ses applications aux diverses branches de la production.

En admettant, comme on le suppose généralement, que les frais de production, qui rémunèrent le travail employé pour obtenir un

produit, soient proportionels à ce travail, on trouve que ces frais expriment négativement la puissance productive. Celle-ci, on le sait, est d'autant plus grande que le travail dépensé pour obtenir un produit est moindre et d'autant moindre que ce travail est plus grand.

Comme la notion de puissance est abstraite, tandis que celle des frais de production repose sur un fait matériel; la consommation, on mesure généralement la puissance productive par les frais de production. Les variations de puissance productive, qui modifient l'état industriel, s'expriment par les variations des frais de production. Un produit, par exemple, était obtenu par un travail de 10 : une invention réduit ce travail à 7 : on ne dit pas que la puissance productive a augmenté de 3, mais que les frais de production ont diminué de 3 et ces deux manières de s'exprimer sont exactement équivalentes. A l'avenir, nous dirons souvent, selon l'usage des praticiens, que les frais de production ont augmenté ou diminué, au lieu de dire que la puissance productive a diminué ou augmenté.

Ce que l'invention, dans l'exemple cité plus haut, a conquis sur les frais de production est acquis à la consommation reproductive ou improductive et vient, soit augmenter la puissance productive, soit satisfaire de simples désirs de bien-être et rendre une portion plus grande de l'activité humaine disponible pour les services autres qu'industriels.

La notion des frais de production présuppose la distinction des consommations d'entretien et des consommations d'un autre genre et est fondée sur cette observation que tout ce qui peut être soustrait aux premières sans diminution de puissance productive est ajouté aux secondes, ce qui est vrai en effet. Mais si l'on voulait généraliser cette notion en faisant disparaître la classification des consommations diverses sur laquelle elle est fondée, on rencontrerait des résultats étranges : car la totalité des produits étant la rémunération de la totalité du travail, la totalité des consommations serait aussi la totalité des frais de production, et au lieu d'augmenter ou de diminuer en sens inverse de la puissance productive, elle lui serait proportionnelle.

Les frais de production peuvent donc servir, et très-utilement,

de mesure pour les changements qui surviennent dans la puissance productive relativement à un ou à plusieurs produits donnés. Mais lorsqu'on emploie cette mesure, il ne faut jamais perdre de vue son caractère tout relatif et la distinction fondamentale sur laquelle elle est établie, c'est-à-dire la séparation des consommations d'entretien de toutes les autres, en considérant les premières comme une somme fixe dans laquelle un produit donné prend d'autant moins de part que la force productive qui lui est appliquée est plus puissante, qu'une partie de son utilité, œuvre de l'art et non du travail, est devenue gratuite, peut être acquise sans frais d'entretien.

Si la notion des frais de production n'est pas susceptible d'une généralisation absolue, elle peut du moins beaucoup s'étendre. Lorsque l'on considère l'ensemble des travaux, industriels et autres, d'une société, on peut estimer à juste titre que toutes les consommations affectées à la rémunération de ceux qui entretiennent la puissance productive rentrent dans les frais de production et les autres, selon leur caractère, dans les autres classes indiquées ci-dessus. Alors on remarquera que les frais de production sont, les uns *généraux*, les autres *spéciaux*. Les premiers s'appliquent à la puissance productive en général, sans qu'il soit possible de dire qu'ils servent à obtenir tel produit plutôt que tel autre : dans cette classe rentrent évidemment les frais de gouvernement, les dépenses de l'enseignement religieux et primaire, les dépenses des établissements scientifiques et celles qui rémunèrent les travaux des savants, etc. Les frais spéciaux sont ceux qui s'appliquent à la fraction de puissance qui obtient un produit ou un service déterminé, ou une classe de produits ou de services ; ainsi les consommations qui entretiennent cette part de la puissance productive qui est affectée à la fabrication des chapeaux sont des frais spéciaux relativement aux frais de justice et de gouvernement, par exemple. Dans l'industrie de la chapellerie et dans chacune des entreprises qui la composent, on retrouve des frais généraux relativement à d'autres qui sont spéciaux. Ceux qui rémunèrent la surveillance et la direction du travail sont généraux : ceux qui rémunèrent l'ouvrier qui a fabriqué tel ou tel chapeau sont spéciaux à ce chapeau. Telle consommation rentre donc dans les frais généraux ou dans

les frais spéciaux, selon le point de vue auquel on se place et l'objet que l'on considère : les frais d'administration d'une entreprise sont généraux relativement à chacun des produits divers de cette entreprise ; ils sont spéciaux à cette classe de produits, lorsque l'on considère l'ensemble de l'industrie et de ses produits. La notion des frais généraux et des frais spéciaux n'est, comme celle des frais de production, qu'un moyen d'analyse très-utile, mais qui s'applique toujours à certains rapports et qui, malgré sa précision, ne désigne d'une façon absolue aucun objet, ni aucun acte déterminé.

On remarquera que, dans l'évaluation des frais spéciaux à chaque produit, on omet de mentionner les frais généraux qui s'appliquent collectivement à l'ensemble de produits dont celui-ci fait partie. Les frais d'administration d'une entreprise de chapellerie ne sont point comptés dans les frais spéciaux exigés pour la fabrication de chaque chapeau. De même les frais de gouvernement, par exemple, ne sont généralement point comptés lorsqu'on recherche les frais spéciaux de la chapellerie considérée comme branche de l'industrie générale du pays. En effet, ces frais généraux sont nécessaires soit que cette industrie existe, soit qu'elle n'existe pas, et on ne peut pas dire qu'ils soient motivés par son existence plutôt que par celle de toute autre, ni qu'elle cause une partie aliquote quelconque de ces frais. On peut dire la même chose lorsque l'on considère chaque chapeau relativement aux frais généraux de l'entreprise de chapellerie. Ces frais ne seraient pas moindres, parce qu'on ferait un ou plusieurs chapeaux de moins et ils n'augmenteraient pas lors même qu'on ferait dans la fabrique un ou quelques chapeaux de plus.

Il y a donc toujours cette différence entre les frais spéciaux et les frais généraux que les premiers sont exactement proportionnés à la somme des produits ou services, tandis que les seconds peuvent rester les mêmes, soit que la somme des produits augmente ou diminue dans certaines limites. C'est pourquoi la plupart des inventions dans l'arrangement d'atelier ou des arrangements sociaux ont pour but une économie des frais généraux, et lorsque l'on considère les choses à un point de vue élevé, on peut dire que toutes les inventions générales ont cet effet. Car les frais de gou-

vernement n'augmentent nullement en proportion de la puissance du travail que déploie la société : donc, lorsque la puissance du travail augmente d'une manière quelconque, les frais du gouvernement, qui sont les frais généraux de toute l'industrie de la société, n'augmentent pas pour cela, de telle sorte qu'ils diminuent, relativement à chaque produit, lorsque la somme des produits augmente. De même, les frais généraux de l'entreprise qui produisait 1,000 chapeaux, s'ils ne sont pas augmentés par la fabrication de 1,100 chapeaux, ont diminué d'un dixième, relativement à chaque chapeau.

CHAPITRE VIII

DES VARIATIONS SUBJECTIVES D'UTILITÉ

Dans les diverses analyses qui précèdent, nous avons considéré l'utilité comme une qualité tout objective, inhérente aux choses, de la même manière que le poids, la densité ou l'étendue. Ce point de vue nous a permis d'appliquer à l'utilité quelques-unes des lois auxquelles la matière est soumise, de manière à rendre nos démonstrations aussi claires que celles qu'emploient les sciences physiques. Mais il y a, dans toutes ces démonstrations, un principe d'erreur résultant de ce que nous avons négligé un élément qui échappe à la loi des nombres, une variable indépendante, comme disent les mathématiciens. Et comme la connaissance des limites et imperfections de la science fait partie de la science, nous devons signaler et étudier séparément cette cause de perturbation et d'erreur.

L'utilité, nous l'avons déjà remarqué, est un rapport entre la chose douée de cette propriété et l'homme : ce rapport peut donc être modifié, non-seulement par les changements qui se manifes-

tent dans la chose ou l'*objet*, mais par ceux qui surviennent dans l'homme lui-même ou le *sujet*, et ceux-ci, quelque importants qu'ils puissent être, échappent à tout calcul.

On peut remarquer en premier lieu que l'accroissement d'utilité d'un territoire par l'accroissement de l'industrie et du nombre de ses habitants peut être, à la rigueur, considéré comme subjectif; la même observation s'applique naturellement à la diminution d'utilité qui suit la diminution du nombre ou de l'industrie des habitants de ce territoire. Toutefois, en ce cas, on peut supposer les besoins égaux à eux-mêmes dans chaque individu et appliquer la loi des nombres, parce que le chiffre de la population, la superficie du territoire et la puissance du travail, mesurée par ses résultats, sont des quantités.

Mais il n'est pas vrai à la rigueur, comme le suppose l'argumentation que nous avons employée jusqu'à présent, que les désirs ou besoins que nous éprouvons durent autant que l'objet destiné à les satisfaire, de telle sorte qu'un changement de besoin ait pour conséquence immédiate un changement de travail; souvent le besoin diminue ou disparaît et l'objet lui survit, ou le besoin survient tout à coup avant que l'industrie ait reçu son impulsion et donne de l'utilité à certains objets ou augmente celle qu'ils avaient déjà. Alors l'utilité des objets est modifiée subjectivement, sans aucune relation avec les lois que nous avons exposées ou avec aucune loi connue.

Ainsi l'avénement du christianisme fit disparaître l'utilité des objets qui servaient au culte païen, sans que ces objets eux-mêmes eussent éprouvé aucune modification : l'introduction du protestantisme opéra une révolution du même genre. Une mode nouvelle détruit de même l'utilité des habits coupés selon la mode ancienne : telle statue, tel tableau, très-estimés aujourd'hui, le seront peu demain, ou peut-être au contraire, la postérité recherchera ce que les contemporains dédaignent. Et si nous entrons dans l'examen des désirs ou besoins de chaque particulier et des efforts plus ou moins grands qu'il est disposé à faire, selon les circonstances, pour obtenir tel ou tel objet, nous voyons des changements continus, de chaque heure et de chaque minute, indépendants de toute loi commune, qui attribuent aux choses une utilité qu'elles n'avaient

pas un instant auparavant et qu'elles n'ont plus, bien souvent, un instant après.

Il y a des changements d'utilité moins fugitifs et moins capricieux qui n'échappent pas moins à toute loi : ce sont ceux qui résultent des inventions. L'invention de l'artillerie, par exemple, a fait disparaître l'utilité des lourdes armes défensives du quatorzième siècle, en même temps qu'elle donnait une utilité nouvelle au soufre et au salpêtre. L'invention d'une machine plus parfaite que celle dont on se sert diminue l'utilité de celle-ci, comme l'introduction d'un nouveau produit diminue l'utilité des produits similaires : l'invention du papier a donné de l'utilité aux chiffons et ôté de l'utilité au parchemin.

L'imagination est effrayée au premier abord du nombre et de l'importance des changements de ce genre, qui semblent défier en quelque sorte toute méthode scientifique. Cependant la réflexion montre bientôt que cette cause de perturbation des lois générales est moins grave qu'elle paraît. En effet, ces changements ne sont sensibles que sur les objets durables et en raison de leur durée : or, la plupart de nos richesses durent peu, de telle sorte qu'elles perdent généralement leur utilité par la consommation objective et périssent presque en même temps que les désirs qui les ont fait naître : les inventions, les changements sociaux ne s'introduisent que lentement et laissent à la consommation objective le temps d'accomplir son œuvre. Les anciens couvents, les anciens châteaux féodaux, les anciennes fortifications sont de véritables exceptions. Du reste, les oscillations incessantes de nos caprices, dominées d'une part, par des besoins physiques constants et de l'autre par la raison, ont une fixité assez grande pour que toute l'organisation du travail industriel ait été conçue et soit établie en vue de la permanence de ces besoins. La pratique ne tient à peu près nul compte dans ses arrangements de ces changements d'utilité, ni des changements correspondants qui surviennent dans la répartition des forces productives, lorsqu'une invention diminue la puissance du travail de tous les hommes habitués aux anciens procédés, à l'ancien mode de fabrication, comme les copistes lorsque l'imprimerie fut introduite, les fileuses au rouet, lorsque la filature à la mécanique vint les remplacer.

Plus on apporte d'attention dans l'étude du mouvement économique, moins on est disposé à tenir compte des changements subjectifs qui surviennent, soit dans l'utilité des choses, soit dans la puissance du travail des personnes. L'appréciation que nous faisons des objets destinés à satisfaire nos besoins fondamentaux et quotidiens ne peut changer ni beaucoup, ni en quelques instants ; quelque débile que soit notre raison, elle nous guide sûrement dans cette appréciation et la majorité des hommes se conforme généralement à ses préceptes. De là les habitudes de production et de consommation prévues et presque uniformes que l'on observe dans chaque société. Quant aux changements qui surviennent à la suite des inventions, ils altèrent beaucoup moins la richesse qu'on ne serait disposé à le croire au premier abord : en premier lieu, ils ne sont apparents que sur les objets durables, tels que machines, outils, etc., qui, n'étant point destinés aux consommations rémunératives, font plutôt partie de la puissance productive que des richesses proprement dites ; en second lieu, ils sont toujours accompagnés d'un accroissement de puissance productive, qui compense les pertes et bien au delà. Si, au moment même où survient l'invention qui détruit ou diminue l'utilité de certaines machines, l'on faisait un inventaire, on trouverait sans doute une somme d'utilités moindre qu'auparavant. Néanmoins, la société aurait les mêmes ressources qu'auparavant pour suffire à ses consommations rémunératives actuelles et quant à l'avenir, ses ressources seraient plus grandes, puisque sa puissance productive aurait augmenté. Imaginez, par exemple, une invention qui remplace par un procédé moins coûteux toutes les machines à vapeur : l'utilité de ces machines est réduite de moitié à l'inventaire et le capital de la société se trouve diminué ; mais la société, considérée en masse, n'est point appauvrie, puisque elle a les mêmes moyens de subvenir aux consommations personnelles qu'auparavant et que, pour l'avenir, une puissance productive plus grande lui est assurée. De même la puissance productive perdue subjectivement par les mécaniciens, chauffeurs, constructeurs, etc., serait remplacée en somme et au delà par celle qu'auraient acquise les agents du nouveau procédé.

Il reste toujours vrai, en définitive, qu'un peuple en particulier,

comme l'humanité en général, ne peut satisfaire la totalité de ses besoins économiques que par l'emploi du pouvoir productif de sa terre et de son travail. Aussi lorsque nous signalons ici les changements subjectifs d'utilité qui peuvent survenir et les changements correspondants des forces productives, ce n'est que pour mémoire en quelque sorte et pour indiquer la cause de quelques écarts momentanés qui n'altèrent pas sensiblement les lois générales exposées ci-dessus. Il suffit de montrer l'origine et la nature de ces changements : on peut d'ailleurs, si l'on y tient, les faire rentrer facilement dans les formules que nous avons adoptées en considérant les augmentations subjectives d'utilité comme l'effet d'une puissance productive plus grande et les diminutions subjectives d'utilité comme des consommations involontaires.

CHAPITRE IX

RÉSUMÉ DE LA THÉORIE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION

Nous avons terminé l'exposition des lois générales sous l'empire desquelles les richesses sont produites et consommées. La connaissance de ces lois constitue sans contredit la partie la plus importante de la science que nous étudions et qu'elle renferme en quelque sorte tout entière, puisque l'appropriation n'est, après tout, qu'un détail dans les arrangements sociaux. Quel que soit le système d'appropriation adopté, soit dans une société, soit dans le monde entier, le petit nombre de vérités que nous venons d'exposer n'en est nullement affecté : elles subsistent indépendamment des temps, des lieux, des organisations sociales, avec un caractère aussi absolu que celui des lois physiques. Il convient, avant d'entrer dans l'examen des combinaisons complexes de l'appropriation,

de jeter un coup d'œil sur le chemin que nous avons parcouru.

Toutes nos études ont porté sur un phénomène unique, indivisible, quoiqu'il soit l'effet de causes nombreuses, et continu, l'état de richesse des sociétés. Pour arriver à la connaissance de ce phénomène dans son ensemble, nous avons dû le considérer successivement sous plusieurs faces et étudier séparément par l'analyse ses éléments divers qui agissent sans cesse et simultanément dans la grande synthèse de la vie sociale.

L'état de richesse résulte d'un double mouvement de production et de consommation, effet de deux formes de l'activité humaine, le besoin et le travail ; le besoin engendrant le travail qui produit et consommant ensuite les richesses produites. Les besoins de l'homme se renouvelant incessamment, la production et la consommation des richesses sont continues : les besoins étant susceptibles d'augmenter sans limites connues et d'être réduits jusqu'au point où l'individu meurt, la production et la consommation peuvent augmenter, dans le temps et dans l'espace, sans limites connues; elles peuvent diminuer jusqu'au point où, les besoins cessant d'être satisfaits, l'individu cesse de vivre.

Relativement à l'état de richesse, le mouvement de la production est positif, le mouvement de consommation est négatif; mais ils sont inséparables l'un de l'autre. On peut étudier le mouvement industriel, qui résulte de leur combinaison sous l'un ou sous l'autre aspect, mais sans pouvoir cesser un seul instant de tenir compte de la double série des phénomènes de la production et de la consommation.

L'homme est le principe et la fin du mouvement industriel, le moteur, le sujet ; les richesses sont la chose mue, l'objet ; l'état de richesse est lié par conséquent de la manière la plus intime à l'accroissement ou à la diminution de la population. Nous l'avons étudié d'abord en supposant la population stationnaire.

Partant de cet axiome que la production est proportionnelle à la puissance productive, nous avons observé que cette puissance était composée de deux éléments primitifs, terre et travail : le premier invariable, le second variable, susceptible d'accroissement ou de diminution. La force productive de la terre, bien qu'invariable absolument dans chacune des parties de notre planète, n'est pas

la même dans les unes et dans les autres : de là une différence de puissance productive gratuite entre les diverses sociétés ou les diverses individualités qui habitent le globe.

Bien que l'activité industrielle de l'homme soit une et indivisible, elle peut être considérée sous deux aspects, comme art et comme effort ou peine. L'art peut s'appliquer à l'emploi des efforts, du travail proprement dit sur la matière, sur les arrangements industriels ou sur les arrangements sociaux. Le travail-peine a deux formes : il est matériel ou musculaire, et moral ou d'épargne. Le pouvoir de l'art ne se proportionne nullement à l'effort que coûte son entretien, tandis que le travail-peine ne se développe et ne se continue que par des efforts constamment renouvelés : le pouvoir de l'art peut s'étendre sans limites connues, tandis que le travail-peine est contenu dans des limites assez étroites par la nature même de notre corps.

Dans cette analyse des forces qui composent la puissance productive et qui concourent à déterminer l'état de richesse, il a été nécessaire de tenir compte de la consommation, laquelle y figure par sa négation, qui est le travail d'épargne.

Par la production, les forces productives s'usent et engendrent des richesses, et par la consommation, les richesses s'usent et engendrent des forces. Dans ce double mouvement de transformation, qui ne cesse jamais, des richesses et des forces peuvent être perdues. L'augmentation des richesses enrichit la société dans le présent et l'augmentation des forces productives l'enrichit dans l'avenir : la diminution des richesses et des forces a des effets inverses. La richesse d'une société ne peut augmenter qu'à la suite d'un accroissement de sa puissance productive.

Après avoir analysé les éléments qui, dans une société dont la population est fixe, constituent cette puissance, nous avons étudié les rapports qui lient le mouvement industriel au mouvement de la population. L'existence de ces rapports est évidente par la considération de ce fait que nul individu ne peut vivre sans consommer: leur loi se déduit de ce que, l'utilité étant une propriété matérielle, toute consommation est exclusive d'une autre. Il est évident d'ailleurs que, toute richessse venant en peu de temps se transformer en force productive par la consommation, cette force peut être

employée indifféremment à obtenir des produits de telle ou telle espèce que l'on veut.

De là résulte directement que la somme des revenus annuels d'une société, divisée par la quantité de richesses dont la consommation est indispensable à un individu pour vivre, donne le maximum possible de la population de cette société. Et cette population descend d'autant plus au-dessous de ce maximum qu'il y a plus de consommation au delà de ce qui est indispensable à un individu pour vivre. Si le mouvement de reproduction physiologique tendait à dépasser le chiffre indiqué par cette formule, il faudrait de toute nécessité, ou que l'un au moins des trois termes qui la composent changeât ou que la mort vînt ramener la population au chiffre normal. En considérant comme invariable, bien qu'il ne le soit pas, l'état de consommation d'une société, on peut dire que sa population est limitée par sa puissance industrielle : cette puissance étant donnée, on peut dire que toute consommation de luxe ou seulement improductive empêche quelqu'un de vivre. L'épargne et la capitalisation, au contraire, favorisent le développement de la population, la multiplication des hommes.

Mais la capitalisation est limitée par l'art industriel existant, comme la population elle-même. Si la puissance productive d'une société augmente chaque fois qu'elle applique à l'industrie un plus grand nombre d'hommes, sans que le travail d'aucun ait diminué, ou une somme plus considérable de capitaux, il n'est pas vrai nécessairement que les hommes ajoutés à l'ancienne population et les capitaux ajoutés à la masse primitive augmentent la somme des produits proportionnellement à leur quantité. Lorsque l'on suppose l'art industriel stationnaire, on peut affirmer, au contraire, qu'à mesure que le nombre des hommes et le chiffre des capitaux augmente, le travail des nouveaux venus est moins fécond que celui des anciens. Cette vérité est sensible surtout dans l'industrie-mère, l'agriculture. L'homme cherchant toujours à produire au prix du moindre travail possible, les terres les plus fertiles et les placements les plus avantageux sont les premiers recherchés, de telle sorte que quand la population et les capitaux augmentent, il faut cultiver des terres moins fertiles et faire des placements moins avantageux.

La même loi se fait sentir dans les industries autres que l'agriculture. Chaque fois qu'une invention vient ouvrir un emploi aux capitaux et aux hommes, les premiers qui entrent dans la carrière rencontrent, comme les défricheurs, de grands obstacles à vaincre; ceux qui les suivent obtiennent de faciles succès; après eux, les difficultés vont croissant jusqu'à ce que survienne une nouvelle invention. Ainsi la loi restrictive tient autant au moins à la limitation de l'art qu'à celle de la terre.

Cette loi restrictive est générale et se fait plus ou moins sentir chaque fois que, le territoire d'une société restant le même et son art industriel stationnaire, sa population augmente. C'est elle qui impose des souffrances aux sociétés qui ont épuisé leur art industriel et qui ne s'occupent pas de l'élever, d'agrandir en quelque sorte la terre en ajoutant à son utilité présente, soit par des découvertes, soit, ce qui revient au même, par une application plus étendue des découvertes déjà faites : c'est elle qui a tant de fois poussé les peuples vers l'émigration et la guerre. Si elle ne se fait guère sentir dans les sociétés coloniales, c'est parce que, le plus souvent, la quantité de terre que ces sociétés possèdent est énorme, eu égard au nombre des habitants et à l'idéal industriel qu'ils portent en eux. La loi restrictive, en opposant à l'industrie des obstacles qu'elle peut surmonter, agit comme une sorte d'aiguillon qui nous stimule à inventer sans cesse.

Est-ce à dire que les obstacles que la loi de la rente élève devant l'industrie croissent à mesure que la population devient plus dense sur un territoire donné? En aucune façon : les inventions et découvertes que célèbrent les modernes n'ont pas été plus pénibles que celles de l'antiquité, et aucune révolution sociale de notre temps n'approche de celle qui a substitué l'agriculture, comme industrie principale et alimentaire, à la chasse et à l'élève des troupeaux. Les inventions et découvertes forment une série continue et croissante dans laquelle la distance qui sépare les derniers termes de ceux qui les précèdent immédiatement n'est ni plus grande, ni plus difficile à franchir que celle qui séparait les premiers; seulement, comme il est naturel, nous sommes plus frappés par les difficultés présentes qui nous touchent, que par celles que nos aïeux ont vaincues dans le passé. C'est le propre des inventions

réalisées de faire disparaître à l'œil des obstacles considérés auparavant comme infranchissables; mais tant que l'invention n'a pas eu lieu, l'obstacle semble énorme parce que les moyens de le surmonter, bien simples le plus souvent, sont couverts d'un voile épais devant lequel l'imagination s'effraye et s'arrête.

La résistance qu'oppose la limitation de la terre à l'accroissement de la population et de la richesse, sans progrès de l'art, est atténuée par une loi contraire: plus une population est dense, plus il lui est facile de varier et de rendre fécondes les combinaisons de travail, les modes de coopération; à mesure que le nombre des consommateurs augmente, les frais de production des services manufacturiers, commerciaux, voituriers décroissent naturellement. S'agit-il, par exemple, de produire des millions de mètres de calicot? chaque mètre coûte beaucoup moins que si la production était limitée à quelques milliers de mètres. Le même phénomène se reproduit chaque fois que les débouchés ouverts aux produits permettent de mieux partager le travail entre les producteurs et d'employer les forces mécaniques.

En outre, à mesure que la population s'agglomère, elle voit diminuer un obstacle toujours considérable, l'espace. Dans tout état industriel, l'homme doit, pour produire, dépenser beaucoup de travail et de temps à parcourir de grandes distances, à se transporter lui-même ou à transporter des fardeaux, tels qu'aliments, matières premières, matériaux et marchandises de toute sorte. Que de temps et de travail ne dépense pas le chasseur pour chercher et atteindre sa proie et quelquefois pour la transporter! que de temps et de travail dépensé dans le même but par les pasteurs et par les peuples exclusivement agricoles! Et quand on songe aux transports qu'exige l'industrie moderne, l'imagination en est effrayée.

Eh bien, plus une société est dense, moins il en coûte à chacun de ses membres pour établir et perfectionner ses voies de communication. Si une société ne compte que cent habitants par lieue carrée et que la société voisine en compte mille, il est clair, toutes choses étant d'ailleurs égales, qu'il sera dix fois plus facile à la seconde qu'à la première de faire un kilomètre de route, de canal ou de chemin de fer, puisque le même travail, au lieu d'être ré-

parti entre cent, sera réparti entre mille. Ajoutons que la route, le canal, ou le chemin de fer, une fois fait, servira dix fois plus dans la société qui a mille habitants par lieue carrée que dans celle qui en a cent, parce que, toutes choses étant d'ailleurs supposées égales, elle aura dix fois plus de transports d'hommes et de marchandises à effectuer, sans que l'entretien de la voie de communication lui coûte sensiblement plus cher ; elle supportera une part moindre de cette déduction d'utilité qui a lieu, sans usage humain, par l'action du temps.

Quel est le résultat définitif de l'action combinée des deux lois restrictive et expansive? l'homme a-t-il plus de peine à satisfaire ses besoins aujourd'hui que dans les temps anciens? lui faudra-t-il plus de peine encore à l'avenir? La question posée en ces termes, est insoluble, parce que la peine ne se mesure pas. Lorsque nous comparons le sauvage à l'homme civilisé, nous trouvons que le dernier, même en ne considérant que les classes les plus humbles, satisfait avec plus de facilité et plus de sécurité que le sauvage des besoins plus nombreux : mais il dépense une somme de travail bien plus considérable et ne réserve qu'une partie moindre de son temps, soit au repos, soit à l'oisiveté. Si maintenant on tient compte de la puissance du travail et non de la peine, on trouve que l'homme civilisé dépense beaucoup plus que le sauvage; toutefois, cette dépense lui coûte peu : transmis avec la vie d'une génération à l'autre, l'art industriel est devenu dans nos sociétés modernes un patrimoine gratuit, une force naturelle en quelque sorte, acquise par les travaux antérieurs. On peut observer les mêmes faits, moins saillants, mais non moins remarquables, lorsque l'on compare entre elles deux sociétés d'inégale civilisation.

Observons aussi qu'à mesure que la société fait des progrès, le travail industriel lui-même devient plus intellectuel ; chaque jour on substitue davantage à l'action musculaire de l'homme les forces des animaux ou celles qu'on obtient de la matière inerte, conquises par la pensée et maintenues, les unes et les autres, par l'épargne ; chaque jour le travail humain est plus exclusivement réservé aux emplois qui exigent cette activité intellectuelle que les forces conquises sur la nature ne sauraient jamais remplacer. Chaque jour, par conséquent, l'instruction devient plus impérieusement

nécessaire : chaque jour rend plus difficile l'existence des individus qui ne demandent à la terre que des aliments, en même temps qu'il facilite la satisfaction des besoins secondaires.

En somme, les deux lois, restrictive et expansive, opposées en apparence, tendent au même but; la première pousse les sociétés à augmenter sans cesse leur puissance de travail; la seconde s'oppose à ce qu'elles laissent, sans souffrance, diminuer le chiffre de leur population. La loi restrictive oblige une société qui grandit à dépenser plus de puissance productive pour se procurer des aliments; mais, par l'effet de la loi expansive, la population, lorsqu'elle augmente, voit croître spontanément sous certains rapports sa puissance productive et peut se procurer avec un travail proportionnellement moindre qu'auparavant une multitude de produits et de services. L'une et l'autre loi pousse les hommes à se répandre sur toute la surface de la terre et à établir entre eux les communications les plus intimes.

Il ne faut pas, à l'exemple de certains écrivains, méconnaître de propos délibéré les obstacles qui contiennent l'extension de l'industrie et le développement matériel de l'espèce elle-même; il y aurait de la puérilité à nier leur existence, à ne voir de tous côtés que progrès faciles, civilisation dorée, avenir sans travail et sans souffrance. Il ne faut pas non plus prétendre que le sort de l'humanité empire incessamment, qu'au fond les travaux, les progrès de toute sorte qui reculent successivement la limite de la population soient inutiles et deviennent de jour en jour plus pénibles et moins féconds. A ne considérer que les individus, on voit que leur condition change peu : l'accroissement de nos besoins nous fait considérer tout ce que nous possédons comme peu de chose et aspirer à plus de richesse; nous pouvons, comme nos aïeux, acheter le progrès industriel et social au prix du travail, mais non l'obtenir gratuitement; il est probable que nos neveux obéiront à la même loi. Lorsque l'on veut lire dans l'avenir de l'espèce elle-même, on rencontre des incertitudes plus grandes; entre ces deux forces, industrie humaine et obstacle naturels qui combattent depuis tant de siècles et dont la lutte a donné pour résultat la population actuelle, nul ne peut dire que l'une l'emporte fatalement sur l'autre, ni fixer le point où, les deux forces se faisant équilibre, le dévelop-

pement de la population devra s'arrêter. Mais après les progrès que nous avons vus s'accomplir sous nos yeux et lorsque nous songeons à ceux dont la science nous montre la réalisation immédiatement possible et probable, nous sommes disposé à penser que les obstacles doivent longtemps encore s'abaisser devant l'industrie et ouvrir un vaste champ à la multiplication des hommes.

Sans doute ce développement a un terme fixé dans les conseils de la Providence : les limites assignées à la terre et la matérialité de notre corps nous l'indiquent assez clairement ; car l'espace le plus étendu, lorsqu'il est limité, peut toujours être rempli par des corps matériels. Il viendra un jour où, la mission mystérieuse de l'espèce humaine étant accomplie, elle verra finir ses besoins, ses travaux et son existence. Mais à ne tenir compte que des considérations économiques, il y a lieu de croire que ce jour est encore fort éloigné et il importe de se défier de ces prédictions de fin prochaine du monde qui se font entendre dans les sociétés fatiguées chaque fois que, la population touchant aux limites, on éprouve le besoin d'un progrès nouveau sans voir encore comment il s'accomplira. Au point de virilité auquel l'humanité est parvenue, elle doit se délivrer des vaines terreurs et savoir que, dans ces solennelles épreuves, il est une ressource, un moyen de salut qui jusqu'à ce jour n'a failli ni aux individus, ni aux sociétés, ni à l'espèce elle-même, c'est le travail soutenu avec effort du corps, de la pensée et de la volonté.

Maintenant que nous avons étudié les lois générales sous l'empire desquelles se développent dans le monde l'industrie et la population, nous allons passer à l'examen des conditions qui résultent, pour les individus, les familles et les divers groupes humains, de l'application de ces lois : après avoir, comme les topographes, déterminé les points principaux et culminants du terrain sur lequel s'étendent nos recherches, nous allons entrer dans les détails. Mais nous devons auparavant faire quelques observations sur l'utilité et sur l'emploi pratique des connaissances réunies dans la théorie de la production et de la consommation.

Cette théorie, embrassant l'ensemble du mouvement de l'industrie et de la population, peut fournir la solution directe de tous les problèmes d'application qui se rapportent à cet ensemble,

comme ceux qui font l'objet des mesures de gouvernement, des jugements de l'opinion sur un état social et sur les grandes réformes dont il peut être l'objet. En effet, dans l'étude de ces problèmes, dans les mesures de gouvernement, dans les jugements de l'opinion, il n'y a jamais que deux choses à considérer : 1° l'état de la puissance productive et de la population ; 2° les modifications que fait ou peut faire subir à cet état tel ou tel acte, telle ou telle mesure. Les lois de l'appropriation elles-mêmes ne peuvent être considérées que relativement à leurs effets sur la puissance productive et sur la population.

Dès lors la solution des problèmes économiques peut être soumise à une méthode simple et uniforme qui consiste à comparer ensemble deux états économiques et à rechercher ensuite les effets de l'un et de l'autre quant à la puissance productive et quant à la population.

La comparaison peut porter sur deux états économiques dans deux sociétés différentes, ou dans la même société à deux époques différentes : elle peut porter aussi sur un état social existant et ce même état modifié selon un idéal donné : c'est en une comparaison de cette dernière espèce que consistent les projets de réformes et changements de toute sorte : celui qui propose la réforme compare l'état qui doit résulter de l'exécution de son projet à l'état présent.

Mais pour comparer en connaissance de cause deux états économiques, il faut connaître complétement, l'un et l'autre, au moins dans tous ses éléments généraux, et l'on n'y parvient qu'au moyen d'une sorte d'inventaire mental qui embrasse : 1° les conditions de puissance productive qui résultent de la constitution du territoire et du climat ; 2° le chiffre de la population ; 3° la force productive que la société développe sous la forme du travail musculaire ; 4° la force productive qu'elle développe sous la forme de travail d'épargne ; 5° celle qu'elle développe par l'art dans ses applications à la matière, aux arrangements d'atelier et aux arrangements sociaux. Celui qui n'a pas sur tous ces points des données précises et bien étudiées ne peut faire utilement aucune comparaison entre des états économiques différents : il ne saurait pas davantage apporter quelque certitude scientifique dans la discussion des projets de réforme.

En effet, bien que l'on puisse étudier séparément les divers éléments de la puissance productive, cette puissance est une et il est difficile d'agir sur un de ses éléments sans affecter les autres et modifier l'ensemble. Celui qui ne considère les choses que par un côté, ce qui est toujours facile, s'expose à commettre des erreurs bien graves. Ainsi, on désirerait, par exemple, voir augmenter la population, afin d'amener un accroissement du travail musculaire ; on se trompe, si l'on ne regarde en même temps que peut-être il faudra, pour alimenter cette population nouvelle, réduire le minimum de consommation, au point de perdre autant ou plus de travail musculaire qu'on en aura gagné par l'augmentation du nombre des hommes. On veut réduire les consommations improductives ; il faut prendre garde, en faisant disparaître les désirs dont elles sont l'objet, de diminuer le travail : on veut développer telle branche d'industrie ; il faut voir si, en vertu des arrangements d'atelier qui existent, elle ne dépend pas de telle ou telle autre branche que l'on oublie, etc., etc. Combien de fois n'avons-nous pas vu attribuer à l'accumulation des produits l'influence qui appartient aux forces productives ou porter toute l'attention sur l'étude de l'une de ces forces en négligeant les autres ! combien de personnes croient que toute l'industrie dépend uniquement des inventions mécaniques, même dans une seule branche ! combien, d'autre part, ne daignent s'occuper que des arrangements sociaux sans tenir compte du travail et de l'art dans ses autres applications !

Les erreurs les plus considérables et les plus communes viennent de ce que l'on s'exagère l'importance des forces matérielles, comme si l'homme, toujours identique à lui-même, ne changeait pas pour se perfectionner. On propose, par exemple, d'introduire des machines là où les hommes n'ont ni le soin, ni l'éducation morale nécessaires pour s'en bien servir, ou de nouveaux arrangements d'atelier sans considérer jusqu'à quel point ils sont compatibles avec tels mœurs, opinions ou préjugés qui existent. Souvent aussi l'on regarde comme immuable, soit l'état industriel présent, soit les arrangements sociaux, soit les mœurs et coutumes sociales, et on décide hardiment que tel projet, telle idée sont bons ou mauvais absolument, parce qu'ils amèneraient quelques

changements ou nécessiteraient quelques réformes préalables. Les sociétés ne sont pas plus immobiles que la terre et les astres, et si chaque individu, dans le court espace sur lequel s'étendent son activité et sa vie, peut impunément quelquefois les considérer comme telles, celui qui étudie l'ensemble de leur mécanisme ne doit pas se laisser aller à cette erreur. Notre point de vue, sous ce rapport, est et doit être très-différent de celui des anciens : ils cherchaient des arrangements absolument bons ; nous ne pouvons rechercher qu'une bonté relative, une excellence temporaire, selon les nécessités et les convenances de chaque jour, en suivant la ligne directrice que nous trace l'accroissement de la puissance productive et de la population, en considérant comme le meilleur l'arrangement qui donne place, sur un territoire donné et sur toute la planète, à la population la plus nombreuse et la plus riche.

Il est difficile de bien étudier sous toutes ses faces, même au point de vue exclusivement économique, l'état d'une société, et plus difficile encore de prévoir les changements que peut introduire dans cet état telle ou telle réforme. Tous les préceptes du monde ne sauraient donner l'esprit d'observation, le tact, le jugement, l'instinct en quelque sorte qui est nécessaire à l'homme qui s'occupe d'application dans la physiologie sociale, comme dans la physiologie proprement dite. Les observations et analyses de la science ne peuvent aboutir qu'à un résultat : à fournir une méthode d'observation et de travail, à indiquer les points sur lesquels doit porter l'étude et nullement à dispenser de cette étude. C'est bien peu sans doute et cependant nous n'obtenons pas davantage des sciences physiques et physiologiques.

Les principes de l'économie politique sont simples et en petit nombre ; mais ils reçoivent chaque jour des applications si nombreuses et si variées qu'on ne peut ni les bien comprendre sans une attention soutenue, ni s'en servir avec avantage sans un jugement sûr et patient. Il est facile de les mal comprendre et surtout de les mal appliquer ; mais il serait injuste d'imputer à la science les erreurs des individus, de supposer qu'elle admet les restrictions et exceptions dont on l'accuse quelquefois et qui résultent simplement d'observations incomplètes ou mal faites.

LIVRE II

DE L'APPROPRIATION DES RICHESSES

CHAPITRE PREMIER

DÉFINITION ET FORMES ÉLÉMENTAIRES DE L'APPROPRIATION DES RICHESSES

§ 1.— En quoi consiste l'appropriation des richesses.

Les lois de la production et de la consommation résultent directement des rapports qui nous lient au monde extérieur et de la nature matérielle de notre corps : elles sont aussi générales que les lois physiques et chimiques et se font sentir à la fois dans l'humanité tout entière et dans chacun des groupes qui la composent, en tout temps et en tout lieu, quels que soient les caprices des individus. L'homme peut travailler plus ou moins, avec ou sans art ; mais il ne dépend pas de lui que le produit qu'il obtient soit ou ne soit pas proportionné à la puissance productive : il peut avoir un plus ou moins grand nombre d'enfants, mais non empêcher que, pour soutenir une population plus nombreuse, il faille augmenter le produit ou réduire la consommation, soit de tous, soit de quelques-uns, etc.

L'appropriation des richesses ne se présente pas avec un caractère aussi absolu : elle résulte de rapports établis par les hommes entre eux et n'est qu'un arrangement constitué et maintenu par des volontés humaines. Les règles de l'appropriation, à quelque moment qu'on les examine, peuvent être ou n'être pas : la volonté

qui les a faites peut à tout instant les modifier ou même les détruire et en réalité elles sont si peu générales et si mobiles qu'on ne trouverait peut-être ni deux points du temps, ni deux points de l'espace où elles se soient manifestées dans des conditions identiques. Elles ne sont après tout que l'état de cette branche de l'art et du travail qui s'applique aux arrangements d'atelier et sociaux : elles ont, par conséquent, un rapport nécessaire avec l'état changeant des connaissances industrielles et sociales, de telle sorte qu'il semble, au premier abord, qu'elles échappent à toute étude scientifique.

Cependant, s'il est vrai que les règles qui constituent l'appropriation des richesses sont arbitraires, en ce sens qu'elles dépendent constamment de la volonté humaine, il n'en est pas de même du fait de l'appropriation : en tout temps, en tout lieu, dans tout état social, il est nécessaire que le travail et les richesses soient arrangés et appropriés d'une manière quelconque. L'homme ne pouvant vivre sans consommer une portion quelconque de richesses, il faut, de toute nécessité, qu'un arrangement tel quel détermine la portion affectée à la consommation de chacun : il faut aussi de toute nécessité qu'un arrangement tel quel détermine à qui appartient la direction général du travail industriel. Cet arrangement, qui assigne tel ou tel emploi à chaque individu et à chaque chose, constitue l'appropriation des richesses : elle s'étend sur la société tout entière et touche à tous par la raison fort simple que nul ne peut vivre sans consommer. Et le mouvement industriel étant continu, l'appropriation, soit qu'elle change ou reste la même, ne peut éprouver aucune interruption : il y a toujours une appropriation quelconque, née de celles qui l'ont précédée et qui enfante celles qui le suivent.

L'activité volontaire de l'homme, dans quelque direction qu'elle s'exerce, tend à un but personnel, à une rémunération et il y a des rémunérations de diverses sortes pour les diverses applications de cette activité. La possession des richesses est la rémunération propre et naturelle du travail industriel : elle rémunère aussi, en partie du moins, les travaux d'un autre genre que les sociétés jugent nécessaires à leur prospérité ou à leur agrément, et aucun de ces travaux ne pourrait continuer si une somme quelconque de

richesses n'était affectée à la consommation de ceux qui s'y livrent. Ainsi l'appropriation des richesses détermine la rémunération partielle ou totale de tous les travaux, des services que les hommes se rendent, soit chacun à soi-même, soit chacun à ses coassociés.

L'homme isolé, comme Robinson dans son île, ne rend de services qu'à lui-même et ne reçoit de rémunération que de lui-même: l'humanité se trouve dans la même situation et c'est à ce point de vue que nous l'avons considérée dans le livre précédent. Mais il en est autrement de l'homme civilisé, dont l'activité se déploie à la fois pour lui-même et pour ses coassociés. On peut considérer la constitution de la société comme la mise en commun de l'activité de tous ceux qui la composent en vue d'un partage des résultats de toute sorte de cette activité, lesquels fournissent la rémunération collective dans laquelle chacun doit trouver celle de son travail individuel. L'appropriation des richesses n'est qu'une branche de l'appropriation générale des rémunérations de toute sorte, et aussi des fonctions, qui s'effectue incessamment sur toute la terre entre les individus, familles, nations, ou groupe d'hommes quelconques.

En effet, la société économique s'étend bien au delà des limites de toute société civile : elle embrasse tous les hommes qui, à quelque titre que ce soit, se rendent réciproquement des services ; qui, se trouvant en communication, ont établi entre eux des rapports d'influence et de dépendance réciproque. Ces rapports peuvent être modifiés, mais ils ne sauraient être rompus sans que la condition de ceux qu'ils lient devînt plus mauvaise.

L'homme ne travaillant qu'en vue d'une rémunération, le partage des rémunérations implique le partage des fonctions ou travaux. Les règles qui déterminent l'appropriation des richesses constituent donc toujours, quelles qu'elles puissent être, une *organisation du travail* quelconque ou, en d'autres termes, un *système de propriété*, deux expressions synonymes que l'on a, dans un moment d'erreur, opposées l'une à l'autre, avec colère, comme deux drapeaux ennemis dans la guerre civile. On peut dire avec ou sans raison que, dans un état social donné, les arrangements de travail existants doivent être changés ; mais il est absurde de prétendre que le travail n'est pas organisé : on peut soutenir que tel changement proposé modifiera de bien en mal le système de propriété

existant; mais il est ridicule d'affirmer qu'il détruira la propriété.

L'appropriation des richesses est l'objet des études du jurisconsulte, du moraliste, de l'homme d'État, qui s'occupent des mêmes faits que l'économiste, mais à un autre point de vue. De quelque manière que l'on conçoive cette appropriation, elle ne peut être établie et maintenue que par un pouvoir, par une *force*. Le droit et la morale recherchent l'idéal selon lequel cette force doit être dirigée. Les études de l'économie politique ont un but très-différent : elles consistent à rechercher l'origine et le point de départ de cette force, à en étudier les lois de développement, les effets nécessaires bons ou mauvais, au point de vue qui lui est propre, celui de la production et de la consommation des richesses. Elle considère ce pouvoir en fait et l'étudie comme tel, de même que la physique étudie les forces de la matière inerte et la physiologie celle de la matière organisée.

L'objet des études de l'économie politique, lorsqu'elle s'occupe de l'appropriation des richesses, n'est autre que l'homme lui-même, considéré dans ses habitudes et dans les motifs qui déterminent sa volonté, soit lorsqu'il produit, soit lorsqu'il consomme. Elle sait que cette volonté est libre, mais qu'elle obéit invariablement sous l'empire de la raison, à la règle générale : « obtenir la plus grande satisfaction au prix du moindre travail possible » et que chaque fois que l'homme s'écarte de cette règle, c'est qu'il se trompe.

§ 2. — Des deux modes élémentaires d'appropriation.

Lorsque nous considérons dans leur ensemble et d'un coup d'œil tous les systèmes de propriété qui ont existé ou dont il est possible d'imaginer l'existence, nous reconnaissons sans peine qu'ils ne sont que des combinaisons diverses de deux modes élémentaires d'appropriation. En effet, ou l'individu dispose souverainement de son travail et d'une part quelconque de la somme des richesses sociales, ou cette disposition souveraine appartient à autrui. Dans le premier cas, nous dirons que les richesses sont appropriées *par la liberté* et dans le second, *par autorité*.

Ces deux modes d'appropriation sont généralement combinés

dans des proportions très-diverses, et n'ont jamais existé séparément que dans des circonstances très-exceptionnelles. Toutefois, il est facile de la séparer par la pensée et de les retrouver par l'analyse dans les faits historiques.

Ainsi, dans la tribu antique, celle d'Abraham ou de Jacob, par exemple, le chef disposait seul du travail et des capitaux de tous les membres de la tribu ; c'était lui qui distribuait entre eux les occupations et les produits : voilà le mode d'appropriation par autorité.

Mais ce mode n'est pas le seul : s'il existe sans conteste et sans partage, en théorie du moins, dans la famille patriarcale, il cesse où elle finit. Lorsque Abraham veut acquérir du blé pour se nourrir, lui et sa tribu, pendant une famine, il va trouver les Égyptiens qui possèdent le blé dont il a besoin et peuvent en disposer. Il tâche de les déterminer à lui céder ce blé et, pour y parvenir, il leur offre quelque chose en échange, soit des troupeaux, soit de l'or ou de l'argent. Dans l'échange qui s'accomplit quel est le principe de l'appropriation des richesses? Est-ce l'autorité, le commandement? Non : c'est la volonté libre des deux parties, possédant chacune sur une des choses qui font l'objet de l'échange un droit de propriété absolu, incontesté. Pour que l'échange s'accomplisse, il faut le concours de deux volontés libres et c'est pourquoi nous disons, en ce cas, que les richesses sont appropriées par la liberté. Cela ne veut pas dire qu'un des deux contractants ou tous les deux soient libres des circonstances extérieures ou du besoin : cela signifie seulement que chacun d'eux est libre relativement à celui avec lequel il consent un échange, celui-ci n'ayant et n'exerçant sur le premier ou sur l'objet qui fait la matière de l'échange aucun droit de commandement ou de propriété. — L'individu maître de son travail, qui en perçoit les fruits et les consomme, possède également selon le mode de liberté, qui consiste dans le droit d'user et d'aliéner.

L'appropriation des richesses par la liberté ou l'échange a de tout temps été le mode nécessaire dans les relations pacifiques avec les étrangers. L'échange, en effet, résulte d'un rapport de puissance à puissance, comme toute espèce de contrat : il suppose dans chacun des deux contractants une indépendance absolue à

l'égard de l'autre. Ce n'était donc point sans raison que les jurisconsultes romains faisaient observer que tous les contrats, au fond desquels se trouve un échange, viennent du droit des gens, de l'usage commun des nations et non point du droit civil, c'est-à-dire des lois spéciales établies par les législateurs de chaque société, en vue de ses coutumes et de ses croyances particulières. « Le droit des gens, disent les Institutes, est commun à tout le genre humain, car l'usage et les besoins l'exigeant, les peuples se sont fait certaines règles... De ce droit des gens ont été introduits (dans la cité) presque tous les contrats, comme l'achat-vente, le louage, la société, le dépôt, le prêt et autres innombrables[1]. » Le contrat, en effet, et plus spécialement l'échange, se rencontre dans tous les pays et dans tous les temps, indépendamment de la volonté et des dispositions des auteurs de lois civiles, et hors de leur portée, comme, par exemple, en dehors du territoire que leurs lois régissent, sur mer et partout où des hommes, indépendants les uns des autres, se sont rencontrés et ont établi entre eux des rapports pacifiques[2].

Si l'on examine avec attention le témoignage de l'histoire, on trouve que les contrats en général et spécialement l'échange se sont introduits du déhors de la cité dans les lois civiles. L'échange a été dans l'origine un fait résultant du droit des gens, non-seulement dans le sens des jurisconsultes romains, mais dans le sens beaucoup plus étroit que donnent à ces mots de « droit des gens » les jurisconsultes modernes. Ce contrat, venu du dehors, sous l'empire de l'usage et des besoins humains, comme disent les Institutes, a été le plus souvent mal vu et mal accueilli par le législateur de la cité. On se rappelle les lois portées contre le commerce étranger et l'étranger dans l'Inde ancienne, en Égypte et, de nos jours encore en Chine, en Cochinchine, au Japon : à Rome, l'étranger volé n'avait à l'origine aucune action pour réclamer la chose volée : l'histoire de toutes les législations est remplie par le

[1] Jus gentium omni humano generi commune est; nam usu exigente et humanis necessitatibus gentes humanæ quædam sibi constituerunt... Ex hoc jure gentium omnes pene contractus introducti sunt, ut emptio, venditio, locatio, conductio, societas, depositum, mutuum et alii innumerabiles. Institut., tit. II, § 2.

[2] Pactum à pactione dicitur, inde etiam *pacis* nomen appellatum est.
Ulpien, Digeste, liv. II, Tit. XIV.

récit des efforts tentés par les législateurs, afin de limiter et de réglementer la liberté des contrats.

Dans la tribu patriarcale, les richesses et les travaux sont distribués par la volonté du chef, sans discussion ni contrat d'aucune sorte : nous le voyons par la Bible et l'on pourrait encore de nos jours trouver chez les tribus arabes des exemples de ce mode d'appropriation : l'échange alors n'existe que dans les rapports avec les étrangers. Toutefois, depuis les temps les plus reculés, nous voyons poindre, même dans la tribu, la propriété individuelle : ainsi il semble qu'Ésaü et Jacob aient eu à côté de leur père un pécule distinct et il n'existe aucun doute sur le pécule de Jacob chez Laban. On voit par les récits des voyageurs et des missionnaires que la plupart des peuplades sauvages des deux Amériques reconnaissaient une propriété individuelle des objets mobiliers, tandis que la terre était commune. Lorsque ces peuplades ont commencé à se livrer à l'agriculture, elles semblent avoir respecté la propriété de la récolte semée en continuant à considérer la terre comme commune. La culture même était presque partout faite en commun et les récoltes partagées.

Ces formes primitives d'appropriation que l'on retrouve en Asie et en Afrique chez les Arabes, en Russie chez les Cosaques, et que les historiens anciens ont rencontrées chez la plupart des peuplades de l'ancienne Europe, chez les Scythes, chez les Germains, chez les Gaulois, ont-elles été établies dans des lieux si éloignés et dans des temps si différents, sous l'empire d'une tradition commune ou sous l'inspiration des mêmes besoins se manifestant à un même degré de civilisation? n'est-ce pas le mode d'appropriation le plus conforme à la raison et à l'utilité commune, lorsque l'homme ne sait demander à la terre que des produits spontanés ou obtenus par une agriculture qui ne connaît ni longs travaux de défrichement ou d'amélioration du sol, ni amendements, ni engrais?

Les anciennes sociétés civilisées du vieux monde avaient, plusieurs siècles avant les temps historiques, établi des arrangements plus fixes. Le législateur y avait divisé les terres et les travaux : la terre, inaliénable, appartenait aux castes[1] supérieures des

[1] En Chine, il n'y a point de castes : l'appropriation est faite par des agents du gouvernement, selon des règles déterminées. — V. *Le Tcheou-li*, traduit par M. Ed. Biot.

prêtres et des guerriers : les castes vouées aux travaux industriels la travaillaient à des conditions déterminées par un règlement général. Des dispositions analogues avaient été adoptées par les Incas à l'époque où les Espagnols firent la conquête du Pérou. Dans l'Inde moderne, la terre appartenait au souverain, comme en Égypte, et les cultivateurs ne la possédaient que moyennant le payement d'une redevance : cet arrangement subsiste encore dans ce pays et dans les îles de l'océan Indien. L'antiquité grecque et les Romains eux-mêmes, au moins quant aux terres conquises, aux fonds provinciaux, estimaient que le domaine éminent appartenait au gouvernement, qui distribuait ces terres par un partage entre les hommes libres. Dans l'empire romain et durant tout le moyen âge, le souverain possède encore le domaine éminent : au moyen âge, la terre est distribuée, à la charge de remplir certaines fonctions, aux classes sacerdotale et militaire : le paysan la cultive à certaines conditions réglées par la coutume.

Mais qu'est-ce que la coutume? d'où vient-elle et comment a-t-elle établi et fait respecter son empire à côté et au-dessus des législateurs les plus altiers? Procède-t-elle de l'autorité? est-elle fille de la liberté?

Partout où les législateurs ont établi des arrangements fixes pour l'appropriation des richesses, ces arrangements ont été troublés et bouleversés au bout d'un court espace de temps. Dans l'Inde, en Égypte, chez les Juifs, malgré les jubilés périodiques, à Sparte et dans tout le moyen âge, les arrangements primitifs ont passé promptement à l'état de théorie abstraite, tandis que des arrangements nouveaux se sont établis et ont pris force de coutume. Ces altérations et changements furent introduits tantôt par la conquête, tantôt par les progrès de la propriété mobilière et de l'échange, tantôt par des inventions industrielles et le plus souvent par l'action combinée de toutes ces causes. L'histoire nous atteste, presque en tout temps et en tout pays, l'existence de l'appropriation par autorité, dès que les sociétés sortent de l'anarchie sauvage pour prendre une constitution durable : puis ce mode se modifie peu à peu par l'introduction lente de la liberté. Cette marche presque uniforme de l'appropriation des richesses, au milieu de toutes les révolutions politiques, religieuses et militaires, n'est pas et ne peut être un

fait fortuit. L'analyse logique des développements sociaux nous permettra peut-être d'en entrevoir la cause.

Les besoins de l'homme sont individuels : j'ai faim, j'ai soif individuellement, sans relation nécessaire avec aucune autre personne. De même la consommation est individuelle et les richesses au moyen desquelles je satisfais la faim ou la soif me sont appropriées à l'exclusion de tout autre. Ce qu'on appelle improprement besoins sociaux, consommations sociales n'est en définitive qu'une somme de besoins individuels et de consommations individuelles.

De la considération de ce caractère individuel des besoins et des consommations on pourrait conclure que l'appropriation par liberté est naturelle et nécessaire. Mais l'homme est un être sociable dont on ne peut comprendre l'isolement que par un effort d'imagination : il naît imparfait, faible, ignorant : il ne parvient à se connaître quelque peu que par la société de ses semblables et éprouve des besoins longtemps avant d'être en état d'obtenir par lui-même les richesses qui peuvent les satisfaire. On comprend bien que l'homme mûr, quelque médiocre que soit son expérience, connaisse presque aussi bien les besoins d'un autre rapproché de lui, d'un enfant notamment, que s'il les éprouvait lui-même et qu'il connaisse mieux que l'enfant les moyens d'y satisfaire. Dans ce cas, qui est celui de la famille, l'appropriation par voie d'autorité est non-seulement convenable, mais nécessaire : l'appropriation par la liberté et l'échange est impossible, en premier lieu parce que l'enfant n'apporte au monde en naissant aucune propriété ni aucune force; ensuite parce que, à supposer qu'un acte d'autorité lui attribuât quelque propriété, il n'en connaîtrait pas l'usage ; enfin parce que dans tout le premier âge, à dix et à douze ans, il manquerait de la prévoyance nécessaire pour administrer la plus petite portion de richesses.

L'enfant est donc soumis de fait et en quelque sorte par la nature elle-même à l'appropriation par autorité et cette forme d'appropriation est accompagnée, en ce cas, de deux circonstances qu'il importe de remarquer : elle est nécessaire, à cause de l'extrême inégalité de force et de prévoyance qui existe entre l'homme mûr et l'enfant, de manière à rendre impossible entre eux l'existence d'un rapport quelconque d'égalité : en même temps le père et le

fils se trouvent tellement rapprochés qu'il est facile à ce dernier de faire connaître sans peine et promptement les besoins qu'il éprouve. Je ne dis rien de l'affection naturelle par laquelle Dieu a attaché le père et la mère à l'enfant, pour ne pas entrer dans des considérations étrangères à notre sujet.

Maintenant, au lieu d'une famille isolée, considérons une tribu, celle de Jacob, par exemple. Il s'agit d'administrer de nombreux troupeaux, de distribuer le travail et les choses nécessaires à la satisfaction de leurs besoins à deux femmes, à douze enfants, aux femmes et enfants de ces enfants et à de nombreux esclaves ou serviteurs. Le père de famille peut-il faire chaque jour et par lui-même la distribution du travail et des subsistances? Non, évidemment : il faut de toute nécessité qu'il procède par ordres généraux. Or, il lui est impossible de connaître intimement les besoins, les forces, la capacité de chacun : sa distribution, par conséquent, est nécessairement plus ou moins vicieuse : elle laisse des besoins non satisfaits et des forces inoccupées. Peut-être le patriarche n'est-il ni le plus prévoyant de la tribu, ni le plus fort de corps, d'intelligence, de volonté, de telle sorte que ceux dont les forces sont inoccupées ou appliquées à un emploi qu'ils jugent peu convenable, ceux dont les besoins ne sont pas satisfaits en raison des efforts qui leur sont ordonnés, souffrent et, dès lors, cherchent à se soustraire plus ou moins, d'une manière ou d'une autre, à l'autorité patriarcale.

Remarquez bien que, dans cette analyse, nous ne faisons entrer ni sentiments égoïstes ou iniques, ni désir d'empiétement, ni partialité, ni goût de domination tyrannique, soit de la part du chef, soit de la part des membres subordonnés de la tribu : nous les supposons tous animés des meilleures intentions, et pourtant la tribu souffre : elle est gênée et aspire, par conséquent, à changer de régime. Pourquoi? Par suite de ce fait nécessaire que ni religion, ni morale ne peuvent empêcher, savoir : que le chef ne sent pas d'une manière assez intime les besoins et ne connaît pas assez exactement les forces et aptitudes de chacun des membres de la tribu : et cela tout simplement parce qu'il est homme et que sa personnalité est enfermée, comme toutes les autres, dans des limites étroites d'espace et de temps. Cette insuffisance du patriarche est un fait nécessaire et permanent, comme la faiblesse de l'enfant, et tend à transformer

le mode d'appropriation qui, en dernière analyse, doit se régler sur les forces existantes.

La tribu se transforme par la mort du chef : ses enfants prennent l'administration. Déjà, dans la vieillesse du père, chacun avait eu son pécule et la faculté de devenir propriétaire de ce qu'il aurait créé par son travail. Ils conviennent de faire en commun certains actes d'administration, comme ceux relatifs au partage de la terre ; mais l'administration du travail et des richesses entre les individus se fait par groupes et, par exemple, dans la famille particulière de chacun des enfants du patriarche, par chacun de ses fils, devenu chef d'une fraction de tribu. Alors l'autorité distributive s'exerce sous deux formes : 1° par des règlements généraux établis en conseil ; 2° par les ordres, délégations ou règlements spéciaux qui régissent chaque famille. Le lien de l'autorité s'étend ainsi et se relâche quelque peu, sous l'empire de la nécessité, du développement naturel de la société. Il serait facile de suivre les modifications de l'autorité dans une série d'hypothèses, toutes réalisées à un moment quelconque de l'histoire, jusqu'au mode d'appropriation en vigueur dans la plupart des sociétés modernes.

On sait assez que les sociétés ne se sont développées ni sans troubles ni sans violence : partout la guerre et la conquête sont venues imposer leurs lois et il a fallu pourvoir à l'appropriation du travail et des richesses, non plus dans des familles, dans des tribus, mais dans de grands empires où les individus se trouvaient infiniment plus éloignés de l'autorité centrale.

Alors l'impossibilité où se trouvait le chef du gouvernement, quel qu'il fût, de pourvoir, soit directement, soit même par délégation, à la distribution du travail et des revenus est devenue évidente et il a fallu recourir aux arrangements fixes, comme le régime des castes et les dégradations successives par lesquelles il a passé, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours, dans les sociétés de l'ancien monde. A mesure que les empires se sont étendus, les inconvénients que nous avons signalés au sein de la tribu, dans la distribution du travail et des richesses, sont devenus plus sensibles et plus graves : si le patriarche ne connaissait qu'imparfaitement les besoins et les aptitudes de chacun de ses subordonnés, le satrape d'une vaste province dans un vaste empire a dû les con-

naître bien moins encore. Quand on a établi des règles permanentes d'appropriation, elles n'ont pu s'appliquer qu'à des classes, sans tenir compte des individus : or, encore une fois, les besoins sont individuels ainsi que les passions et les aptitudes. Ajoutez que des arrangements permanents, fussent-ils conformes aux besoins et aux aptitudes de tous les membres de la société au moment où ils sont établis, ne changent pas, tandis que les besoins changent incessament, ainsi que les aptitudes et les forces.

C'est pourquoi les passions et les souffrances individuelles ont toujours tendu à modifier les arrangements permanents d'appropriation des richesses par voie d'autorité. Ces besoins, ces désirs individuels, toujours vivants et actifs, ont profité de toutes les secousses éprouvées par les sociétés pour altérer les formes existantes d'appropriation et leur en substituer d'autres au nom de la coutume, chaque fois que les violences de la guerre ont été quelque peu suspendues. Ces innovations successives ont eu pour cause principale l'accroissement de la richesse mobilière et pour instrument l'introduction des contrats dans la société civile.

Les efforts des législateurs et des philosophes ont généralement tendu à élever les pensées des hommes vers l'avenir, afin d'assurer la prospérité et la durée des sociétés : leurs travaux, appuyés et confirmés par l'expérience de chaque jour, ont développé la prévoyance dans toutes les directions et sous toutes les formes. Lorsque les particuliers ont vu les sociétés se conserver et grandir par cette vertu, un certain nombre d'entre eux ont songé à devenir prévoyants pour eux mêmes et se sont constitué, par le travail ou autrement, un capital, soit en bétail, soit en grains, soit en richesses d'un autre genre. Ensuite, par l'achat, qui est l'échange, par le prêt, qui est une autre forme de l'échange, ils ont élevé des fortunes supérieures à celles des hommes moins prévoyants ou moins exclusivement occupés qu'eux à accumuler des richesses. Dès que les lois civiles ont permis d'acquérir par contrat la propriété territoriale, ces individus, devenant propriétaires d'une quantité considérable de terre, ont bouleversé l'ordre établi, par la mise en œuvre d'une force nouvelle qui n'avait été ni prévue ni réglée. Les inventions industrielles, les accroissements de population ont de même troublé les arrangements pris à l'origine par

les législateurs et il s'en est établi de nouveaux qui n'avaient souvent d'autre autorité que leur existence même et d'autre sanction que la coutume, c'est-à-dire l'acquiescement général pendant un certain espace de temps. Les coutumes qui, dans tous les siècles et en tout pays ont joué un si grand rôle dans l'appropriation des richesses, ont été, à proprement parler, des transactions entre l'autorité et la liberté, des haltes dans le développement des sociétés humaines.

Il est remarquable que les législateurs, les philosophes et les poëtes mêmes, tout en constatant ces changements successifs des systèmes primitifs de propriété, les aient toujours considérés comme un mal, une cause de trouble, un principe de corruption[1]. Que de peines n'ont pas prises les législateurs, depuis l'antiquité classique jusqu'à nos jours, pour établir ou maintenir, soit une certaine égalité, soit une certaine inégalité des fortunes! Et que de beaux vers, que de tirades éloquentes ont été inspirées par les abus et les crimes de toute sorte introduits dans le monde par le *tien* et le *mien* et par l'amour criminel des richesses, la soif sacrée de l'or! Non-seulement sous le régime des castes, dans l'Inde et en Égypte, mais dans les républiques grecques, à Rome, dans tous les États de l'Europe au moyen âge et jusqu'à la fin du siècle passé, l'idéal des législateurs a été un état social immuable avec des arrangements fixes de distribution des richesses. Les lois de Minos et de Lycurgue, qui se rapprochaient le plus de cet idéal, étaient regardées chez les Grecs comme les plus parfaites : Solon lui-même considérait les siennes comme bien inférieures et s'excusait sur la nécessité de faire des concessions à l'esprit commerçant et industrieux d'Athènes; et Platon, dans sa république, où il n'est gêné par aucune nécessité pratique, établit très-nettement les castes et le communisme, avec toutes ses conséquences. Rome, qui semble avoir été le berceau de la propriété individuelle appliquée à la terre, eut ses lois agraires et dès que l'empire y eut été constitué, dès que la guerre eut cessé d'y être l'occupation principale des citoyens, l'organisation de l'industrie par autorité y fut

[1] Comme la plupart des changements ont été introduits par le commerce avec les étrangers, ce commerce est odieux aux législateurs et philosophes de l'antiquité. — V. Aristote, *Politique*, Liv. IV, chap. II, III, IV et V, trad. de Barth. Saint-Hilaire

entreprise sur une échelle immense, comme le montre le code Théodosien. L'appropriation par autorité régna souverainement dans le moyen âge, par les terres bénéficiaires inaliénables, les communaux, les corporations industrielles et tant d'autres institutions que le temps n'a pas toutes emportées. Au dix-septième siècle, Bossuet vantait la sagesse des institutions égyptiennes. Fénelon rêvait Salente et à la fin même du dix-huitième siècle, Turgot ne pouvait faire prévaloir dans les lois ce principe constitutif de la propriété moderne que « chaque citoyen a la liberté de disposer de son travail et des fruits de ce travail. » En tout temps, les législateurs et trop souvent l'opinion elle-même ont réagi contre l'appropriation par contrat : ils lui ont repris cent fois les conquêtes qu'elle avait faites. Après chaque remaniement, toutefois, ce mode d'appropriation, toléré dans certaines limites, conquérait une place plus grande, de telle sorte que la propriété a tendu à devenir plus individuelle, c'est-à-dire à prendre, en dépit de toutes les théories reconnues, l'empreinte des besoins et des aptitudes personnelles, des forces purement économiques. Enfin la propriété issue du travail libre est devenue l'idéal à son tour, dès que l'économie politique a jeté ses premières lueurs, et l'appropriation par autorité, bien que fortement défendue par les lois et l'opinion, a été l'objet d'une réaction théorique.

Cependant ce mode d'appropriation a conservé dans tous les pays une grande partie de son empire : tantôt l'autorité se manifeste par des actes législatifs et d'administration, tantôt par des coutumes qui règlent, par exemple, les rapports de ceux qui travaillent la terre et de ceux qui la possèdent, ceux des ouvriers et des chefs d'entreprise, des propriétaires et des locataires. Si donc l'économie politique prétendait nier simplement l'existence ou la légitimité de l'appropriation par voie d'autorité, elle commettrait une erreur grossière et tomberait dans l'utopie ; en considérant l'appropriation par contrat comme seule bonne et légitime, elle pourrait négliger l'analyse exacte de ce mode d'appropriation et s'exposerait à en méconnaître les avantages, les imperfections et, par conséquent, la portée réelle. Il importe donc, au risque d'anticiper sur la seconde partie de nos études, de déterminer nettement la part qui, dans les sociétés les plus avancées que nous

connaissions ou puissions concevoir, reste à l'autorité dans l'appropriation des richesses et aussi la part qui peut être attribuée à la liberté.

§ 3. — Coexistence des deux modes d'appropriation. — Deux systèmes-types.

Les facultés individuelles que l'homme possède se développent et agissent dans le milieu social au sein duquel chacun de nous commence et finit son existence : les lois de l'appropriation du travail et des richesses viennent donc d'en haut, par la nature et la force même des choses : elles sont sociales et émanent d'une suprême autorité. On peut concevoir, par la pensée du moins, une société où l'appropriation, dans tous ses détails, soit réglée par autorité, tandis que nous ne pouvons concevoir sans une peine inouïe et sans supposer d'importants changements préalables dans l'homme que nous connaissons, une appropriation des richesses déterminée uniquement par la liberté. Aussi les partisans les plus déclarés et les moins suspects de la liberté ne lui ont jamais fait, même en théorie, qu'une part assez restreinte dans l'appropriation des richesses.

En premier lieu, partout où existe la famille, les richesses sont appropriées par voie d'autorité. C'est aussi par autorité nécessairement qu'elles sont appropriées par les lois relatives aux successions, aux mineurs, aux incapables, aux aliénés et par les lois pénales. Dans chaque pays, la portion de richesses qui forme le revenu de l'État est prélevée et perçue par voie d'autorité ; la plus grande partie de ces richesses est presque partout dépensée dans des conditions autres que celles de l'échange, comme les sommes consacrées à l'instruction publique, à l'entretien des forces de police, des juges, etc. Ce n'est pas en vertu d'un contrat que l'élève reçoit l'enseignement; le justiciable, la justice; le coupable son châtiment; ce n'est pas non plus par un contrat, dans un grand nombre de pays, que le soldat vient sous les drapeaux ; c'est par des actes d'autorité.

Le contrat lui-même, œuvre spontanée de la liberté, n'est assuré et garanti que par l'autorité : sans elle, il suffirait d'un changement dans la volonté de l'une des deux parties contractantes

pour altérer et détruire la convention arrêtée. Le contrat, tel que l'ont fait enfin les lois civiles, est une véritable forme d'arrangement permanent, comme ceux qui avaient été imaginés par les législateurs de la Chine, de l'Inde et de l'Égypte : il ne diffère de ceux-ci ni dans son principe, ni dans sa sanction ; mais il en diffère par son origine, et parce qu'il est variable, mobile et modifie incessamment ses formes et conditions par les développements de la liberté dont les anciens arrangements, fixes et immobiles, étaient indépendants.

En fait, l'autorité sociale n'a ni diminué, ni changé de nature dans les sociétés modernes ; mais, sans parler des changements qui ont pu s'introduire dans la manière de la constituer, on peut observer que les attributions des gouvernements investis de cette autorité ont généralement été réduites en ce qui touche à l'appropriation des richesses : un plus grand nombre d'hommes ont été appelés à jouir du droit de souveraineté sur leur travail et sur les fruits de ce travail. Toutefois, la liberté du travail et le droit de propriété restent garantis, déterminés et limités par l'autorité sociale, sous l'empire de laquelle les contrats établissent et modifient chaque jour, dans des conditions générales d'une extrême simplicité, la hiérarchie industrielle. C'est ainsi que les deux modes d'appropriation des richesses coexistent ou ont coexisté dans toutes les sociétés que nous connaissons, soit personnellement, soit par le témoignage de l'histoire : on les retrouve partout mêlés et croisés en quelque sorte l'un avec l'autre dans des combinaisons sans nombre.

Il n'appartient pas à l'économie politique d'étudier ces diverses combinaisons. L'étude de celles qui ont constitué successivement les divers systèmes de propriété appartient à l'histoire : elle peut fournir la matière de travaux importants, nombreux et presque entièrement neufs, qui jetteraient une vive lumière sur les sciences sociales. L'étude des diverses combinaisons possibles est du domaine de l'art, non de la science. Celle-ci doit se borner à la recherche des caractères généraux et nécessaires des deux modes d'appropriation et de leurs conditions d'existence, particulièrement dans les sociétés qui nous sont le plus connues. Dans cet examen, la science touche souvent à l'art et il est difficile de l'en séparer :

nous l'essaierons cependant, en réservant pour la seconde partie de ce travail tout ce qui touche aux problèmes d'application.

On ne peut, quelque effort que l'on fasse, concevoir, ni par conséquent étudier l'appropriation des richesses abstraitement et sans fixer plus ou moins son attention sur un état d'appropriation quelconque, idéal ou réel. Dès lors et afin de mieux comprendre la nature essentielle de chacun des deux modes élémentaires, nous les étudierons dans l'idéal, en partie réalisé, vers lequel semblent graviter les sociétés modernes, en lui comparant un autre idéal où la liberté a moins de place et qui a été souvent celui des législateurs et des philosophes.

Dans le premier de ces deux idéaux d'appropriation, les divers services sont rémunérés par l'un ou l'autre mode, selon leur nature. Ainsi les services généraux, qui ne s'incorporent à aucun objet utile appropriable et qui ne sont appropriés exclusivement par aucune personne, sont rémunérés par autorité : tels sont ceux des hommes chargés de gouverner, des juges, de la force armée sous toutes les formes, etc. Les services qui s'incorporent à un objet matériel et le rendent utile, c'est-à-dire les services industriels proprements dits; les services qui s'approprient à une personne, comme ceux du médecin, de l'avocat, etc., et ceux qui peuvent être rendus dans des conditions matérielles telles que leur appropriation puisse devenir personnelle et exclusive, comme ceux de l'acteur, du musicien, etc., sont rémunérés, sous l'empire de la liberté, par le contrat et l'échange. Dans cet idéal, la rémunération n'est attribuée par autorité, entre chefs de famille ou majeurs, que lorsque la nature même des services rend impossible leur rémunération par la liberté seulement.— Dans l'idéal opposé, les services de toute sorte et même industriels seraient rémunérés par autorité. L'administration de l'armée française ou d'un couvent nous fournit un type de ce mode d'appropriation.

Voilà quant à la rémunération des services : quant à l'état des personnes, les deux idéaux d'appropriation ne sont pas moins différents l'un et l'autre. Dans le premier, les services industriels et autres appropriables sont rémunérés par la liberté, parce que les personnes sont libres. Le majeur, et spécialement le chef de famille peuvent librement disposer de leur travail et de leurs biens,

des capitaux qu'ils possèdent ou peuvent acquérir et, s'ils se mettent sous l'empire de l'autorité, c'est par un acte de leur volonté, par un contrat, dans des conditions choisies ou du moins consenties. Mais étant libres, ils sont responsables : ils doivent pourvoir par eux-mêmes à la conservation des capitaux qu'ils possèdent et à l'acquisition des objets nécessaires à la satisfaction de leurs besoins. La famille augmente ou diminue librement, quant aux naissances, sous la responsabilité du chef, sans aucune intervention de l'autorité sociale et c'est sous la même responsabilité que se distribuent l'instruction professionnelle et les fonctions économiques. — Dans l'idéal d'appropriation opposé, l'autorité sociale rémunérant les services, dispose des personnes; elle détermine leurs occupations et leur nombre par une conséquence naturelle de ce fait qu'elle est responsable des besoins de chacun et de leur satisfaction.

Tels sont les traits généraux qui distinguent les deux états idéaux d'appropriation que nous devons étudier. Nous appellerons le premier *état de liberté*, parce que dans l'administration des richesses, notamment dans la production et dans la consommation, la liberté domine et le second, *état d'autorité*, parce qu'en effet l'autorité y domine et y dirige le mouvement industriel.

Il est évident à première vue que, dans l'état d'autorité, l'appropriation ayant lieu selon les idées et la volonté des hommes investis du pouvoir, ne reconnaît point de règles générales et permanentes. En effet, cette volonté, ignorante ou éclairée, peut changer à tout instant, parce qu'elle n'est pas contenue par une responsabilité directe, inévitable. Sans doute la direction bonne ou mauvaise donnée au mouvement industriel produit, sous ce régime comme sous tout autre, ses conséquences naturelles et nécessaires; mais comme ces conséquences ne se font sentir qu'indirectement et après longtemps à ceux qui dirigent tout, elles ne corrigent pas les erreurs qu'ils peuvent commettre. On ne peut donc étudier cet état d'appropriation qu'en principe et dans ses caractères généraux. Les attributions assez nombreuses que le pouvoir politique conserve dans l'état de liberté, tel que nous l'avons défini plus haut, seront mieux étudiées dans la partie de ce travail qui traite de pratique et d'application.

Au contraire, l'appropriation par la liberté a lieu tantôt dans les

conditions générales qui ont été étudiées dans le premier livre, comme il arrive chaque fois que l'individu travaille directement et par lui-même à la satisfaction de ses besoins ; tantôt par un procédé unique, l'échange, dans lequel l'individu, immédiatement responsable de ce qu'il fait, obéit à la loi souveraine qui le dirige dans son travail et qui lui fait chercher à obtenir l'objet dont il a besoin au prix du moindre effort possible. L'échange donne des résultats uniformes et presque aussi identiques à eux-mêmes que les phénomènes qui font l'objet des sciences naturelles et on peut l'observer scientifiquement dans sa marche. C'est l'étude à laquelle nous allons nous livrer d'abord : ensuite nous procéderons à la comparaison de l'influence propre à chacun des états idéaux d'appropriation et à l'examen des restrictions qui peuvent être imposées à la liberté par le pouvoir social.

Il semble paradoxal au premier abord de dire que dans l'état d'appropriation par autorité il n'y a point de lois fixes, tandis qu'on en reconnaît de constantes et uniformes sous l'empire de la liberté : cependant rien n'est plus vrai. Peut-être était-il difficile dans l'antiquité de concevoir que si on abandonnait à la volonté capricieuse des individus le choix des emplois, les méthodes de travail, les consommations et le mouvement même de la population, la société pourrait cependant se conserver et grandir. Mais le spectacle des sociétés modernes où le pouvoir social, qui n'a pas perdu la faculté de contrarier l'industrie, en a perdu la direction, nous atteste qu'il y a dans ce mode d'appropriation un principe d'organisation et de hiérarchie, une force spontanée, physiologique en quelque sorte qui, naissant de la volonté libre de tous les individus, sans obéir aux caprices d'aucun individu en particulier, distribue selon des conditions invariables le travail et les revenus et règle le mouvement de la population. C'est cette force qu'il convient d'étudier et d'analyser en premier lieu.

CHAPITRE II

ANALYSE DE L'ÉCHANGE ET DE LA VALEUR

§ 1. — Définitions.

L'*échange* est un contrat par lequel un ou plusieurs individus conviennent de céder une chose qu'ils possèdent, à la condition de recevoir une autre chose possédée par l'individu ou les individus avec lesquels est faite la convention.

On appelle *marché*, le lieu où deux ou plusieurs individus se rencontrent pour traiter d'échanges ; *marchandises*, les produits ou richesses de toute sorte considérés au point de vue de l'échange, et *marchandage*, la conférence dans laquelle deux ou plusieurs individus cherchent à se mettre d'accord pour conclure un échange.

L'*offre* est la quantité d'une marchandise offerte en échange d'une quantité d'une autre marchandise *demandée* par ceux qui offrent la première. Relativement à la marchandise demandée, l'offre de l'autre marchandise accompagnée d'une demande, s'appelle, par abréviation, *demande*. Ainsi dans tout marchandage, il y a pour chacune des deux marchandises présentées à l'échange une offre et une demande et l'offre de l'une constitue la demande de l'autre, comme l'offre de celle-ci constitue la demande de la première.

La *valeur* est le pouvoir attribué à une marchandise dans l'échange dont elle a été l'objet. Ce pouvoir se mesure par ses effets, c'est-à-dire par la quantité de la marchandise obtenue en échange de la première. Réciproquement, la quantité de celle-ci obtenue en échange de la seconde en exprime la valeur. Ainsi, si l'on échange une paire de bottes contre un chapeau, on peut dire in-

différemment que la paire de bottes *vaut* le chapeau ou que le chapeau *vaut* la paire de bottes.

La *monnaie* est une marchandise qui, échangée successivement contre les autres, sert à faciliter l'échange de celles-ci entre elles et à comparer ensemble leur valeur respective. — Le *prix* est la valeur d'une marchandise échangée contre de la monnaie. Dans cet échange, l'opération de celui qui cède la marchandise et reçoit la monnaie s'appelle *vente* et celle de l'individu qui cède la monnaie et reçoit la marchandise s'appelle un *achat*. L'achat-vente n'est qu'une espèce d'échange et le prix une espèce de valeur.

§ 2. — Description analytique de l'échange entre deux individus isolés.

La réalisation d'un échange suppose l'existence de la paix entre ceux qui y concourent et la liberté, l'indépendance de chacun d'eux.

Deux hommes indépendants l'un de l'autre et disposés à entretenir ensemble des relations pacifiques vivent seuls dans une île, et se rencontrent. L'un a fait une chasse abondante : il a du gibier pour plusieurs jours, mais il est excédé de fatigue. L'autre a ramassé des feuilles ou coupé du bois pour faire du feu, mais il n'a que peu de chose, presque rien à manger. Il est évident que si ces deux hommes réunissent le produit de leur travail passé, ils peuvent facilement satisfaire deux besoins, tandis qu'en restant isolés l'un de l'autre ils y auront plus de peine ; car celui qui a du gibier ne pourrait se procurer du feu que par un nouveau travail et celui qui a du bois ne pourrait se procurer du gibier qu'en allant chasser. Ils entrent donc en relations pour fixer les conditions auxquelles il s'aideront mutuellement. Le moyen d'y parvenir sans mêler et confondre les produits du travail, ce qui appartient à l'un et à l'autre, c'est l'échange. On en discute et on en règle les conditions de telle sorte que celui qui avait du combustible acquiert du gibier et celui qui avait du gibier acquiert du combustible.

Quel raisonnement a fait chacun des deux contractants en concluant l'échange? Quel motif l'a déterminé? Il a considéré que,

par l'échange, il obtiendrait le produit qu'il désire avec moins d'effort et de travail qu'en le demandant à la nature. Le chasseur aurait pu chercher à recueillir du bois et des feuilles, le bûcheron aller chasser ; mais chacun des deux, comparant l'effort qu'il lui faudrait faire pour acquérir par un nouveau travail l'objet désiré, préfère l'échange. Isolé, il n'avait qu'une alternative : se passer de l'objet désiré ou l'obtenir directement de la nature. Maintenant il peut prendre un troisième parti : il a un nouveau moyen d'acquérir, résultant de la présence de son semblable. En recherchant l'échange, il faut bien l'observer, chacun des deux contractants est mû par son intérêt personnel agissant fatalement, comme un instinct en quelque sorte : il n'agit sous l'impulsion d'aucun sentiment de justice, d'équité ou de charité : chacun traite avec son semblable comme il traite chaque jour avec la nature inerte, lorsque, par le travail industriel, il cherche à l'approprier à la satisfaction de ses besoins : l'échange n'a été qu'un moyen d'acquisition, comme le travail industriel. Il est remarquable que sans obéir à un sentiment social ou sympathique, chacun a pourtant rendu un service à son semblable et reçu un service de lui : grâce à l'échange, la somme des produits de leur travail a donné à chacun d'eux une somme d'utilités plus grande : ils se sont trouvés, sans aucune entente préalable, temporairement en état de coopération, comme s'ils en étaient convenus d'avance, ou comme si une autorité supérieure avait partagé entre eux le travail et assigné à chacun sa rémunération.

Entrons maintenant dans l'examen analytique des conditions de cet échange. Le chasseur a cédé une certaine quantité de gibier contre une certaine quantité de combustible. Supposons que, comparées l'une à l'autre au moyen d'une mesure commune de poids, les deux quantités échangées se soient trouvées dans le rapport de 3 de gibier à 100 de combustible : on dira que 3 de gibier ont *valu* 100 de combustible et réciproquement que 100 de combustible ont *valu* 3 de gibier ; ce qui signifie tout simplement qu'un échange a été conclu dans ces conditions.

Mais pourquoi l'échange a-t-il été conclu à 3 contre 100, ni plus ni moins ? Parce que les deux échangistes en sont ainsi convenus : parce que c'est sur ce rapport de 3 à 100 qu'ont concouru

les deux volontés libres : l'accord des deux volontés est la seule cause directe, immédiate de l'échange. Reste à voir si les deux volontés sont tombées d'accord par caprice et hasard ou si elles se sont déterminées en vertu de principes constants qui se retrouvent dans tous les échanges.

Chacun des deux échangistes cherche, ne l'oublions pas, à se procurer la plus forte somme d'utilités aux prix du moindre travail possible. Par l'échange, il sacrifie une somme de travail passé, proportionnel à ce que lui a coûté le produit qu'il cède, pour obtenir le produit qu'il recherche. Comme au moment de se livrer au travail industriel, il mesure l'utilité de l'objet à acquérir et la compare à l'effort qu'elle coûte, représenté par l'utilité de l'objet qu'il cède. Son jugement dépend de la vivacité plus ou moins grande du besoin qu'il éprouve et du travail qu'il estime nécessaire pour acquérir, et l'objet qu'il désire et l'objet qu'il veut céder. Mais, quel que soit son jugement, le chasseur ne donnerait pas 3 de gibier, s'il croyait pouvoir obtenir le bois dont il a besoin en cédant une quantité moindre et le bûcheron ne donnerait pas 100 de bois, s'il pouvait acquérir au prix d'une quantité moindre le gibier qu'il désire.

Dans quelles conditions auraient-ils donné, l'un, plus ou moins de 3 en échange de 100 ; l'autre, plus ou moins de 100 en échange de 3 ? Si le chasseur avait eu moins besoin du combustible recueilli, comme, par exemple, s'il était plus dispos, il pourrait mieux aimer recueillir le bois lui-même et garder la quantité 3 de gibier qu'il cède en échange ; mais en ce cas, il aurait peut-être consenti à acquérir la quantité 100 de combustible dont il a besoin en cédant une quantité de 2 ou 1 de gibier : il aurait peut-être consenti à céder dans l'échange une quantité de 4, de 5 ou davantage, si son besoin avait été plus pressant. De même le bûcheron n'aurait pas cédé une quantité de 100 de bois, s'il avait moins désiré la quantité de 3 de gibier qu'il a acquise par l'échange; mais en ce cas, il aurait consenti peut-être à l'acquérir en cédant 80 ou 70, ou moins ; et au contraire, si son besoin eût été plus pressant, il aurait peut-être consenti à céder 150 ou 200. Selon que le besoin qu'il éprouve est plus ou moins vif, chacun est disposé à donner plus ou moins en échange d'une quantité égale ou autant, pour une quantité moins

grande ou plus grande : ses offres peuvent descendre jusqu'à néant s'il cesse de désirer l'objet qu'on lui présente en échange ou s'il peut l'obtenir sans travail ; elles peuvent s'élever jusqu'à la totalité des produits qu'il possède, non au-delà : ses offres cessent d'augmenter, soit lorsqu'il estime que l'objet désiré n'est pas digne de l'effort nécessaire pour l'acquérir, soit lorsqu'il peut l'acquérir autrement avec un effort moindre, soit lorsqu'il ne peut offrir davantage.

Remarquons en outre que les besoins qui existent sur le marché ne sont pas absolus et invariables : ils s'étendent à mesure que diminue la difficulté d'acquérir les objets auxquels ils se rapportent : ils se réduisent lorsque cette difficulté augmente. Ainsi, le bûcheron qui se contente de 3 de gibier échangés contre 100, aurait peut-être demandé 6, si le chasseur avait consenti à faire l'échange à 70 et le chasseur aurait peut-être demandé 200 ou plus de bois, si le bûcheron avait consenti à l'échange de 3 contre 150. Au contraire, le premier aurait peut-être réduit sa demande à 2 de gibier, si le chasseur n'avait voulu échanger qu'à 3 contre 150 et le chasseur se serait contenté de 50 de bois, si le bûcheron n'avait voulu échanger qu'à 5 contre 100. Ces deux séries de besoins qui déterminent la demande des deux produits, se développent d'autant plus que l'obstacle opposé à leur satisfaction, c'est-à-dire la *valeur* de l'objet auquel ils s'adressent est moindre. Ils se font équilibre et l'échange se conclut au point précis où, pour chacun des deux objets, l'offre égale la demande, où la quantité offerte est égale à la quantité demandée.

Un changement, soit dans l'offre, soit dans la demande, c'est-à-dire dans l'une ou dans l'autre des deux volontés qui concourent à l'échange, aurait pour conséquence presque certaine un changement correspondant dans l'autre volonté ; à mesure que la première mettrait au prix d'un effort moindre la cession de l'objet dont elle dispose, la seconde demanderait une quantité plus grande, et si la première, au contraire, élevait ses prétentions, la seconde demanderait moins. Or, il est clair que chacun sera disposé à céder d'autant plus facilement une quantité plus grande de l'objet qu'il possède qu'il en aura une quantité plus grande ; d'où il résulte que, toutes choses d'ailleurs égales, chacun obtient d'au-

tant plus par l'échange de l'objet qu'il possède que son contre-échangiste possède une quantité plus considérable de l'objet demandé.

L'échange est une lutte qui peut être considérée sous deux aspects : au point de vue des personnes qui échangent ou au point de vue des produits qui sont échangés. Quant aux individus, celui-là porte plus de force dans cette lutte qui y entre avec le moins de besoins actuels et le plus de produits ; c'est celui qui peut le plus acquérir. Au point de vue des choses, des produits, celui-là a le plus de puissance dans l'échange, le plus de *valeur*, qui est le plus difficile à obtenir et qui est l'objet des besoins les plus vifs et les plus pressants de la part de ceux qui ont le plus d'autres produits à offrir en échange.

L'échange est une lutte soumise à des conditions différentes de celles d'un combat, mais c'est une lutte dans laquelle l'avantage demeure nécessairement à celui qui possède le plus de cette force dont nous venons d'indiquer les éléments[1]. Imaginez par exemple, que celui des deux échangistes qui avait du bois dans l'hypothèse exposée ci-dessus n'eût pas d'aliments, ni de temps et de moyens de s'en procurer directement par son travail ; il serait à la merci du chasseur qui pourrait, au prix d'une petite quantité de gibier, obtenir tout le bois que le bûcheron possède, comme Ésaü mourant de faim était à la merci de Jacob lorsqu'il vendit à celui-ci son droit d'aînesse[2].

La Bible nous fournit un autre exemple d'un échange de ce genre dans l'histoire de Joseph qui, ayant prévu les sept années de disette qui devaient suivre sept années d'abondance, avait conseillé au Pharaon d'Égypte de faire de grands amas de blé. La pre-

[1] Le marchandage, si habituel et si obstiné, qui a lieu sur les petits marchés, n'est autre chose que la suite d'efforts et de ruses par laquelle deux personnes en lutte d'échange cherchent à se vaincre l'une l'autre, chacune dissimulant le mieux qu'elle peut ses besoins, en même temps qu'elle tâche de deviner ceux de l'adversaire et d'en profiter. Le moyen le plus usité dans le marchandage est la lenteur à conclure, parce qu'on espère que le temps amènera l'adversaire à capituler. Cette lenteur qui ralentit les transactions et fait perdre un temps précieux est inévitable sur les petits marchés où le marchandage se conserve par la nature même des choses, parce qu'il procure quelquefois de grands avantages à ceux qui y sont habiles ; elle disparaît promptement lorsque les marchés s'agrandissent, parce qu'alors elle devient pour celui qui en a l'habitude une cause d'infériorité.

[2] En morior : quid mihi proderunt primogenita ? — Gen., lib. XXV. v 32.

mière année de la disette, le peuple vient acheter du blé au Pharaon, qui reçoit en échange tout l'or et l'argent du pays; l'année suivante, le peuple n'ayant plus ni or ni argent, donne ses troupeaux pour avoir du blé, et la troisième, n'ayant plus d'objets mobiliers à offrir en échange du blé sans lequel il ne peut vivre, il donne la terre et devient esclave du Pharaon[1]. Dans ces échanges successifs, le Pharaon dont Joseph est le ministre a une supériorité de force qui n'est limitée que par sa propre volonté, et il pourrait tout aussi bien exiger les troupeaux et la terre dès la première année de la famine qu'attendre la seconde et la troisième.

Autre exemple tiré d'un récit de voyage moderne. Péron, resté avec quelques matelots dans une île déserte de l'Océanie, pour y chasser les phoques jusqu'au retour de son navire, commençait à craindre de manquer de vivres, lorsque survint un navire Nord-américain. Péron voulait acquérir du riz. « On me proposa, dit-il, de me céder une futaille de riz de 500 livres, moyennant six cents peaux (de phoques), ce qui mettait à douze ou quinze francs la livre le même riz qui coûtait à Boston quatre sous de France... L'affaire s'arrangea, et je donnai trois cents peaux pour la futaille de riz[2]. »

Ainsi, dans l'échange isolé, celui qui éprouve des besoins pressants et impérieux, sans avoir à sa disposition les moyens d'y satisfaire, peut être dépouillé par le possesseur de l'objet propre à satisfaire ces besoins et qui en éprouve lui-même de moins pressants ou plus contenus : l'homme moins intelligent, moins prévoyant, moins bien renseigné est inévitablement plus faible dans cette lutte que l'homme plus intelligent, plus prévoyant, ou mieux renseigné ; et celui qui domine ses désirs est plus puissant que celui qui s'abandonne sans résistance à tous les siens. Quant à l'homme qui ne possède rien, il ne peut naturellement rien acquérir au moyen de l'échange proprement dit, qui s'applique uniquement à l'appropriation des produits existants.

Remarquons en passant que dans les cas les plus extrêmes, comme ceux que nous venons d'indiquer, l'échange ne rend pas la

[1] Genèse, liv. XLVII, v. 13 et suiv. — [2] *Mémoires du capitaine Péron*, t. I, p. 216.

condition de celui qui en souffre plus n'est pas pire que s'il n'avait pas échangé. Mieux vaut échanger à quelque condition que ce soit que de mourir de faim. Mais le besoin causé par une passion violente, telle que l'ivrognerie, peut causer les mêmes effets que la faim, comme il arrive lorsque le sauvage de l'Amérique du Nord échange des pelleteries de grand prix contre quelques bouteilles d'eau-de-vie ou de rhum. Alors même l'échange n'est nuisible que par le défaut de jugement de celui qui le conclut.

Revenons à nos échangistes isolés. Chacun d'eux a vu dans l'échange un moyen d'acquérir une somme d'utilités supérieure à celle qu'il possède; cette supériorité résulte, par la définition même, de la préférence accordée par chacun à l'objet qu'il acquiert. A ce point de vue et dans ces limites, l'échange *produit*. Mais si l'on considère à la fois les deux échangistes dans leur île et la totalité des produits dont ils disposent, on voit clairement que l'utilité créée par l'échange est toute subjective et qu'en réalité ce contrat n'a été qu'une manière d'approprier entre les deux habitants de l'île la somme des richesses produites par la somme de leur travail et qui existait avant l'échange. Quel que soit le rapport de quantité adopté dans l'échange entre les deux produits échangés, la somme des richesses existantes n'en est nullement affectée. Peu importe, quant à l'inventaire total, qu'on ait échangé 3 de gibier contre 50 de combustible ou 150 de combustible contre 1 de gibier; la somme du gibier et celle du combustible utiles et appropriés par les deux habitants de l'île est la même dans un cas que dans l'autre. Les besoins de chacun se modifieront d'ailleurs en plus ou en moins selon la facilité plus ou moins grande qu'ils auront d'être satisfaits par l'échange, absolument comme il arrive lorsqu'il s'agit de travailler et de produire.

Il peut arriver que les deux habitants de l'île, ayant tiré avantage l'un et l'autre d'un échange accidentel, cherchent à le répéter en continuant, l'un à acquérir le bois par son travail et le gibier par l'échange, tandis que l'autre acquerra le gibier par son travail et le bois par l'échange. En ce cas, l'échange, qui avait constitué temporairement les deux contractants en état de coopération, ferait continuer cette coopération et la rendrait permanente. Les conditions dans lesquelles il s'opère resteraient d'ailleurs les mêmes,

bien que la proportion de quantité dans laquelle les deux produits s'échangeraient l'un contre l'autre pût varier à chaque contrat : seulement il est évident que l'échange cesserait si l'un des deux habitants de l'île n'avait rien à offrir à l'autre, ou si le rapport de quantité proposé dans l'échange devenait tel qu'il y eût plus d'avantage à produire directement, soit le bois soit le gibier que son équivalent.

§ 3. — Description analytique de l'échange avec concurrence.

Supposons maintenant qu'au lieu de contenir deux habitants, l'île en contienne quatre, tous indépendants les uns des autres et isolés. En même temps que s'accomplissait sur un point l'échange dont nous avons parlé, les deux autres habitants ont pu se rencontrer sur un autre point et échanger, eux aussi, sous l'empire de besoins analogues, du gibier et du combustible. Les produits échangés sont les mêmes sur l'un et l'autre marché : suit-il de là qu'ils seront échangés l'un contre l'autre dans le même rapport de quantité, dans le rapport de 3 à 100, par exemple ? En aucune manière : les relations qui existent entre les besoins et les moyens de les satisfaire dans chacune des deux couples d'échangistes peuvent être très-différentes, à ce point que tandis que l'échange s'accomplit d'une part à 3 contre 100, il s'accomplit peut-être de l'autre, à 2 contre 120 ou tout autre taux. Ce qui se passe d'un côté n'a aucune influence sur ce qui se passe de l'autre, parce que les deux couples d'échangistes n'ont entre elles aucune communication.

La même observation serait applicable, si les échanges, au lieu d'être séparés par l'espace, étaient séparés par le temps. Un échange s'est accompli aujourd'hui au cours de 3 contre 100 : est-ce à dire que huit jours plus tard, ou le lendemain, ou même à l'instant suivant, un nouvel échange des mêmes produits, traité entre les mêmes personnes, doive avoir lieu aux mêmes conditions ? Nullement : d'un instant à l'autre, le besoin actif de chacun des deux échangistes peut avoir augmenté ou diminué et cette modification se fait sentir dans l'échange, de même qu'une différence dans l'appréciation réciproque des deux objets échangés. Le chasseur,

par exemple, a du combustible en quantité suffisante pour se réchauffer et cuire tout le gibier qu'il possède, soit de quoi satisfaire pour trois jours tous ses besoins actuels : le bûcheron, de son côté, n'a que pour un jour de vivres et il possède du combustible pour plusieurs semaines ; peut-être désirera-t-il acquérir encore 3 de gibier. Le chasseur accepte ou refuse l'échange ; mais s'il l'accepte, il n'y a aucun motif pour que ce nouveau contrat ait lieu aux mêmes conditions que le premier ; il est très-possible que le chasseur en ce cas, obtienne 200 ou plus de combustible pour la même quantité de gibier qui, dans l'échange précédent, n'avait valu que 100.

Les choses se passeront autrement si les deux couples d'échangistes dont nous avons supposé l'existence se trouvent réunies dans un même temps et dans un même lieu. Les deux chasseurs offrent simultanément du gibier et demandent à la fois du combustible, tandis que les deux autres offrent du combustible et demandent du gibier. Un chasseur propose l'échange à 3 contre 100 : s'il était seul, on ne pourrait refuser l'échange à ce taux sans se priver des avantages qu'il présente ; mais il peut arriver que le second chasseur, plus pressé de besoin que le premier, ou possédant plus de gibier et y tenant moins, offre l'échange à 4 contre 100 : alors ceux auxquels l'offre est adressée pourront jouir de l'échange à des conditions plus favorables et se procurer le produit dont ils ont besoin avec moins de travail. Peut-être l'un d'eux aimerait mieux encore refuser l'échange, afin de faire augmenter l'offre de gibier, mais si l'autre ne partage pas cette espérance ou est plus pressé de besoin, il offre son combustible à 100 contre 4 et l'échange s'accomplit.

A quel point s'est établie la valeur des deux produits, résultat de l'équilibre des deux volontés, des deux forces qui luttent dans l'échange? Au point déterminé par la volonté de celui des deux chasseurs dont le besoin était le plus pressant et qui pouvait offrir le plus de gibier en échange et par celle du détenteur de combustible dont le besoin était le plus pressant et qui pouvait offrir le plus de bois. Les deux autres individus peuvent ne pas conclure d'échange ou le conclure à d'autres conditions, mais ceux dont le besoin était le plus pressant et qui avaient en même temps des

moyens d'échange sont satisfaits. On comprend que l'échange aurait donné une appropriation très-différente si, les deux couples d'échangistes étant isolées l'une de l'autre, celui qui avait le besoin le plus pressant de gibier s'était trouvé en présence de celui qui avait le moins besoin de combustible et réciproquement. Grâce au concours établi par la réunion des quatre échangistes, les deux d'entre eux qui apportaient à l'échange le plus de besoins et la plus grande quantité d'objets utiles ont été satisfaits à des conditions beaucoup plus douces que dans l'échange isolé, où ils étaient exposés à une spoliation complète. Les deux échangistes qui avaient des besoins moins pressants étant restés en présence peuvent se défendre l'un de l'autre et conclure à des conditions plus équitables que s'ils s'étaient trouvés en présence des autres. Les conditions de l'échange sont devenues plus égales. C'est là le plus apparent et le plus remarquable effet de ce qu'on appelle la *concurrence :* elle en a d'autres.

Les désirs et les besoins, nous l'avons observé dès le principe, sont mobiles et variables selon la puissance de l'obstacle qui s'oppose à leur satisfaction. Tel fera un effort que nous exprimerons par 4 pour obtenir un objet, qui ne fera pas, pour atteindre le même but, un effort de 5 : si, par conséquent, l'obstacle, étant de 4, s'élève à 5, le besoin disparaît ou cesse d'agir : si l'obstacle, étant de 5, descend à 4, le besoin reparaît, agit, provoque un effort égal à 4. Si l'obstacle descendait à 3, de nouveaux besoins se manifesteraient peut-être et ainsi de suite jusqu'à ce que l'obstacle fût nul. On peut comparer les besoins de l'homme à un ressort comprimé par une force, qui s'étend, lorsque la force cède, et cède lorsque cette force exerce une pression plus grande.

Suivons notre exemple hypothétique et faisons disparaître par la pensée un des deux chasseurs. Les deux bûcherons viennent en concurrence offrir en échange du bois à celui qui reste : celui-ci est disposé à acquérir, au taux de 100 contre 3, une quantité de 50, pas davantage : au taux de 100 contre 2, il consentirait à échanger une quantité plus forte, et à 100 contre 1, une quantité plus forte encore. De même un des bûcherons serait disposé à céder au taux de 3 contre 100 la quantité de 40, mais l'autre ne veut céder la quantité dont il dispose qu'à un taux plus avanta-

geux, à 4 contre 100 par exemple. L'échange avec le premier s'accomplit sans peine : celui que propose le second ne peut avoir lieu qu'autant que le chasseur consent à donner davantage ou le bûcheron à recevoir moins. L'échelle des besoins, si l'on peut ainsi dire, s'est étendue, en même temps que les moyens de les satisfaire ont augmenté[1].

Qu'il y ait concurrence ou qu'il n'y en ait pas, les éléments de l'échange restent les mêmes : mais les conditions dans lesquelles ces éléments se développent sont différentes. Si l'on observe ce qui se passe dans l'âme du chasseur qui est seul et ce qui se passe dans celle des deux bûcherons qui sont en concurrence, on aperçoit les mêmes phénomènes : de part et d'autre une somme de besoins détermine un effort, c'est-à-dire une offre jusqu'à un certain point et pour une quantité déterminée : au delà de cette quantité, l'offre persiste, mais elle diminue à mesure que la quantité à acquérir augmente : en-deçà de cette quantité, l'offre augmenterait. Quel que fût le nombre des concurrents de part et d'autre, les choses se passeraient exactement de la même façon.

Seulement à mesure que le nombre des concurrents augmente, les conditions de l'échange deviennent plus nécessaires, plus impersonnelles en quelque sorte. Celui qui a plus de produits à offrir et moins de besoins ne peut pas aussi facilement connaître l'urgence des besoins de ceux avec lesquels il traite et leur faire la loi. L'échange est déterminé par la mise en présence d'une somme de besoins et d'une somme de produits, sans qu'on tienne autant de compte que dans l'échange isolé de la situation personnelle de chacun des échangistes : les besoins qui causent l'offre la plus grande de chaque espèce de produit sont satisfaits les premiers : les autres viennent ensuite, jusqu'à épuisement, soit de l'offre, soit de la demande.

Il n'y a dans tout échange que trois termes, offre, demande et valeur, à considérer : tous les trois varient incessament, lorsque l'on observe une suite d'échanges. L'offre et la demande, résultat, l'une, de la production antérieure, l'autre, des besoins existants à

[1] Au Chili, pendant la guerre de l'indépendance et un peu plus tard les Anglais échangeaient le fer contre un poids égal de cuivre. Personne n'était lié, pour l'avenir, par cet échange, dont le commerce a singulièrement modifié les conditions, au plus grand avantage de la richesse universelle.

chaque instant, varient avec cette production et avec ces besoins et, ni l'offre, ni la demande ne peuvent varier, sans que la valeur de l'objet que l'on considère en soit affectée. Pour comprendre de quelle manière s'effectue le mouvement que représentent les variations de la valeur dans une suite d'échanges, il faut nécessairement prendre un point de départ, la valeur constatée par un échange et voir de quelle façon elle peut-être modifiée dans les échanges suivants.

Supposons un marché sur lequel on vient d'échanger du blé et du vin sur le pied d'un hectolitre de blé contre un hectolitre de vin : les quantités échangées sortent du marché et vont à la consommation : mais il y reste encore des quantités considérables de blé et de vin. Au cours d'un hectolitre de blé contre un de vin, il n'y a plus d'échange possible : il faut que l'offre et la demande de chacune des deux marchandises soient modifiées et chacun de ceux qui sont sur le marché se trouve réduit à l'alternative, ou de renoncer à l'échange, ou de réduire ses prétentions.

Un détenteur de vin se décide : il ajoute un dixième aux offres de vin contre du blé faites précédemment et demande une quantité de 100 hectolitres. Un détenteur de blé accepte l'échange et fournit 50 hectolitres au cours de 100 litres de blé contre 110 litres de vin. Il reste une demande de 50 hectolitres de blé non satisfaite et qui ne peut l'être qu'autant que son auteur augmente l'offre de vin jusqu'au point ou les détenteurs de blé céderont 50 hectolitres, soit à 120 litres de vin, plus ou moins pour 100 litres de blé. L'offre et la demande varient ainsi sans cesse : chaque fois qu'elles se trouvent égales l'une à l'autre un échange se conclut : tant qu'elles ne sont pas égales, l'échange est impossible.

« Supposons, dit M. J. Stuart Mill, que la demande d'un article excède l'offre, c'est-à-dire qu'il y ait des personnes prêtes à acheter, au prix courant, une quantité plus grande que celle qui est offerte. Les acheteurs entrent en concurrence et la valeur de l'article s'élève. De combien ? — En raison, pensera-t-on peut-être, de la quantité qui manque, d'un tiers, par exemple, si cette quantité est d'un tiers. — Nullement, car lorsque la valeur s'est élevée d'un tiers, il peut arriver que la demande excède encore l'offre. La valeur peut

alors s'élever plus haut sans que la demande soit satisfaite et, en ce cas, la concurrence des acheteurs continuera. Si l'article est de première nécessité et tel que l'on consente à le payer à tout prix, un déficit d'un tiers peut élever le prix au double, au triple, au quadruple; au contraire, il peut arriver que la hausse s'arrête avant que la valeur se soit élevée en raison du déficit. Une hausse de moins d'un tiers pourrait porter l'article au delà des moyens ou de la volonté de tous les acquéreurs. A quel point précis s'arrêtera donc la hausse? Au point, quel qu'il soit, où l'offre et la demande se balanceront : au prix qui fera retirer un tiers de la demande ou qui fera venir une offre d'un tiers de plus. Lorsque, d'une manière ou de l'autre, ou des deux manières à la fois, la demande se trouvera exactement égale à l'offre, la hausse s'arrêtera.

« Le cas inverse n'est pas moins facile à décrire. Au lieu que la demande excède l'offre, supposons que l'offre excède la demande : la concurrence agira sur les vendeurs : la quantité excédante ne pourra trouver des acheteurs qu'à la condition que l'on provoque une demande supplémentaire qui égale cette quantité. On y parvient par le bon marché : la valeur s'abaisse et met l'article à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs ou décide ceux qui existent déjà à faire des achats plus considérables... Qu'à la suite de l'abaissement des prix, l'offre et la demande soient égalisées par une augmentation de la demande, ou par le retrait d'une partie de l'offre, le résultat est le même, l'égalité.

« Il faut que l'offre et la demande soient égalisées. S'il se manifeste une inégalité, elle est couverte par la concurrence, à la suite d'une hausse ou d'une baisse de la valeur. Si la demande augmente, la valeur s'élève; si la demande diminue, la valeur baisse : si l'offre est insuffisante, la valeur monte, et elle descend, si l'offre augmente. La hausse ou la baisse continuent jusqu'à ce que l'offre et la demande soient exactement égales l'une à l'autre et la valeur à laquelle une marchandise s'élève sur le marché n'est autre que celle qui, sur ce marché, détermine une demande suffisante pour absorber toutes les quantités offertes. »

En réalité, dans l'échange avec concurrence, les phénomènes se succèdent de la même manière et dans le même ordre que dans

l'échange isolé. Celui qui offre une marchandise et en demande une autre cherche, en marchandant, le point où son offre et celle de son contre-échangiste se trouveront d'accord : il tâche de faire concorder la volonté d'autrui avec la sienne en offrant davantage, si le contre-échangiste résiste, et en offrant moins, si le contre-échangiste demande plus qu'on n'est disposé à céder. Seulement dans l'échange avec concurrence, cette loi souveraine de l'offre et de la demande dont l'égalité cause l'échange et constitue la valeur, est plus apparente que dans l'échange isolé.

Ainsi l'offre et la demande causent la valeur et la valeur à son tour détermine l'offre et la demande. La valeur est l'effet où le rapport de l'offre et de la demande qui ont amené l'échange *passé* que l'on considère : elle est la cause des modifications que subissent l'offre et la demande dans les échanges *futurs*. Elle est alternativement effet et cause dans les changements continus que manifeste toute suite d'échanges.

§ 4. — De la valeur.

Cette notion de la valeur est si importante ; elle a donné lieu à tant de discussions et d'erreurs que le lecteur nous pardonnera peut-être d'insister sur sa définition.

La valeur d'une marchandise, avons-nous dit, est la force ou puissance d'échange de cette marchandise. Cette force, comme outes les autres, se mesure et s'exprime par son effet, c'est-à-dire par la quantité d'une ou de plusieurs marchandises cédées en échange de celle que l'on considère. — Puissance d'échange suppose échange : il n'y a donc point de valeur, là où il n'y a point d'échange. Or, l'échange n'est pas un fait nécessaire : c'est un moyen d'appropriation des richesses commode, avantageux, mais qui peut être ou ne pas être. La valeur n'est donc pas une qualité essentielle des richesses, comme l'utilité; c'est une qualité qui dépend de l'existence de l'échange et des conditions auxquelles il s'accomplit.

Ces conditions, nous les connaissons : il faut que la volonté et la puissance de deux hommes se trouvent d'accord à transférer réciproquement de l'un à l'autre la propriété de deux marchan-

dises. Et comme rien n'est plus variable et plus différent, soit d'un temps à un autre, soit d'un lieu à un autre, que la volonté des hommes et que la nature et quantité de ce qu'ils possèdent, rien n'est plus variable et plus mobile que la valeur de toute espèce de produits. Les variations de la valeur, lorsque l'on considère l'échange en lui-même et surtout l'échange entre individus isolés, dépendent des hommes plutôt que des choses : elles sont plutôt subjectives qu'objectives.

La valeur est un phénomène si mobile et si fugitif qu'on ne peut jamais dire avec une exactitude rigoureuse qu'elle existe ou existera, mais seulement qu'elle a existé dans les échanges antérieurement accomplis.

Toutefois comme l'usage des échanges est général, qu'on en conclut chaque jour et à chaque instant sur les divers marchés, on suppose qu'une marchandise qui s'est échangée à une certaine valeur aujourd'hui pourra s'échanger à la même valeur ou à peu près, demain ou après-demain. Cette conjecture est généralement exacte, mais ce n'est qu'une conjecture. Lorsqu'on dit : « Telle marchandise *vaut* tant » cela signifie : « Telle marchandise s'étant échangée hier ou aujourd'hui à tant, pourra probablement être échangée aux mêmes conditions d'ici à une époque rapprochée. »

Dans un pays où règne l'habitude des échanges, on fait abstraction du temps et on dit que tout objet utile et approprié a une valeur, plus ou moins élevée et incertaine, mais enfin une valeur. En effet, cet objet étant la fin d'un besoin et ce besoin ne pouvant être satisfait que par une production, un travail quelconque, ceux qui désireront se l'approprier chercheront à l'acquérir par un échange, chaque fois qu'ils y trouveront plus d'avantage qu'à le produire directement.

C'est à cause de ce phénomène que l'on confond souvent dans la discussion la valeur et l'utilité qui sont cependant deux propriétés bien distinctes des richesses. L'utilité résulte directement de la mise en présence de l'homme qui a besoin et de la chose utile. La valeur n'existe que par la mise en présence de deux hommes au moins, propriétaires de deux marchandises différentes, et par l'accord de ces hommes à faire un échange. L'habitude des échanges

augmente beaucoup l'utilité des choses en rendant celles qui ne sont pas propres à la satisfaction de nos besoins propres à acquérir par l'échange celles que nous désirons. C'est pourquoi on a quelquefois appelé la valeur « utilité *médiate* ou *indirecte* : » mais cette expression manque d'exactitude, parce que la propriété qu'a une chose de pouvoir être échangée est très-distincte du taux auquel cette chose a été, est ou peut être échangée. L'habitude des échanges confère aux marchandises la propriété spéciale de pouvoir être échangées, d'être échangeables, l'*échangeabilité*, si l'on peut ainsi dire. Bien qu'il ne puisse y avoir échange sans valeur pas plus que valeur sans échange, il serait beaucoup plus exact de dire qu'une chose est échangeable que de dire qu'elle a une valeur abstraitement et sans déterminer celle-ci, qui ne saurait jamais exister autrement qne par la comparaison d'une marchandise avec une ou plusieurs autres. On dit bien qu'un objet vaut tant, non qu'il vaut en général et sans exprimer quoi.

L'échange n'a lieu qu'autant que chacun des deux contractants trouve plus avantageux d'obtenir par ce moyen l'objet qu'il désire qu'en travaillant pour produire cet objet directement. La valeur a donc une limite : c'est le point où celui qui se présente à l'échange trouve plus d'avantage, soit à produire directement l'objet qu'il désire, soit à l'obtenir d'un autre échange, qu'à conclure celui qu'on lui propose. Là est le maximum de la valeur, même en supposant que le besoin persiste et que les moyens d'échange ne manquent pas. Mais la valeur n'a point de minimum : elle tombe à néant, si l'objet qu'on ne pouvait se procurer qu'au prix d'un effort peut être obtenu sans travail et perd le caractère de richesse. C'est ce qui arriverait après la levée du siége d'une place sans puits ni citernes dont l'assiégeant aurait détourné les cours d'eau : pendant le siége, l'eau potable aurait eu une valeur : après le siége elle aurait cessé d'en avoir une.

La valeur habituelle d'un objet se proportionne ordinairement, comme nous le verrons bientôt, au travail nécessaire pour produire cet objet. Par conséquent, toutes les inventions et découvertes non appropriées qui augmentent la puissance du travail sans augmenter la peine, l'effort qu'il exige, n'augmenteront pas la valeur de l'objet à la production duquel elles s'appliquent. Si

elles diminuent la peine, l'effort nécessaire pour produire cet objet, elles tendent à diminuer sa valeur habituelle.

La valeur s'exprime par un rapport de quantité entre deux marchandises. Si 100 litres de blé s'échangent contre 120 litres de vin, ils valent 120 litres de vin; mais réciproquement 120 litres de vin valent 100 litres de blé : et si demain, 100 litres de blé s'échangent contre 110 litres de vin, la chose pourra s'exprimer de deux manières : on pourra dire que la valeur du blé a baissé ou que celle du vin a haussé indifféremment, selon que l'attention sera fixée sur l'une ou l'autre marchandise. Mais il ne faut pas perdre de vue que la valeur de l'une aura baissé exactement autant que la valeur de l'autre aura haussé. Ainsi toute hausse suppose une baisse équivalente et réciproquement. On a donc eu parfaitement raison de dire que la valeur de toutes les marchandises ne pouvait hausser ou baisser à la fois.

Lorsque l'on dit : « une somme de valeurs » au lieu de dire « une somme de choses échangeables ou valables, » on s'exprime inexactement, car il n'y a rien de commun entre le taux des valeurs et la somme des choses valables. Quand on échange du blé et du vin au cours de 100 litres de blé contre 110 litres de vin, ce taux ne varie nullement avec la somme du vin et du blé qui font l'objet de l'échange : qu'il s'agisse de 100 litres contre 110, ou de 100 millions de litres contre 110 millions de litres, le rapport de quantité, la valeur, n'éprouve aucun changement. Un accroissement de choses valables est un accroissement d'utilités et partant de richesses, mais il n'implique nullement un accroissement de valeurs. Celles-ci, considérées dans leur ensemble, sont invariables, parce qu'elles n'expriment que des fractions d'un travail industriel donné.

L'échange ouvre un nouveau moyen d'acquérir à l'individu, non à la société. Considérez l'humanité tout entière : il est clair qu'elle ne saurait s'enrichir par l'échange, puisqu'elle ne peut le pratiquer. Quelles que soient les hausses ou baisses de valeur qui se manifestent sur telle ou telle marchandise, ou sur plusieurs, la somme des marchandises existantes n'augmente ni ne diminue : elle reste l'expression de la puissance productive totale, parce qu'elle est le résultat de l'action de cette puissance.

§ 5. — De la monnaie.

Dès que les hommes ont commencé à pratiquer l'échange, ils ont vu dans ce contrat un moyen d'obtenir au prix d'un moindre effort les objets qui leur étaient nécessaires pour la satisfaction de leurs besoins, ou, en d'autres termes, d'augmenter la puissance productive du travail de chacun. En conséquence, ils ont pris l'habitude d'échanger, non sous l'impulsion d'un instinct aveugle, comme Adam Smith semble le supposer, mais par une détermination raisonnée et très-raisonnable de leur volonté : les échanges ont commencé à se succéder plus ou moins rapidement, mais sans interruption, dans le temps et dans l'espace. Ceux qui possédaient des produits en quantité excessive, eu égard à leurs besoins, ont pu se procurer par l'échange les produits que d'autres, grâce à la nature du sol ou à une industrie différente, avaient en abondance et qui pouvaient satisfaire les besoins des premiers.

Alors on a facilement observé que certains produits étaient l'objet d'un plus grand nombre d'échanges que d'autres et que leur nom, par conséquent, revenait plus souvent dans l'expression des valeurs que celui des autres. On a observé également que les autres produits, évalués à tout instant par ceux-ci, pouvaient être comparés entre eux, quant à leur valeur habituelle, selon le rapport de valeur qu'ils avaient avec les produits les plus fréquemment échangés que l'on a considéré dès lors comme une mesure commune. Ainsi, par exemple, dans un pays où la marchandise la plus fréquemment échangée serait le blé, on pourrait avoir conclu des échanges successifs de blé contre un chapeau, contre une chaussure, contre du fer, etc. : on dirait alors que le chapeau, la chaussure, le fer, etc., s'étant échangés contre du blé, ont valu, l'un tant, l'autre tant, l'autre tant de blé. Il est assez naturel d'en conclure que la valeur de ces divers articles entre eux est dans le même rapport que celle de chacun d'eux avec celle du blé; que si le chapeau, la chaussure, le quintal de fer ont valu chacun un hectolitre de blé, ils ont une valeur égale, de telle sorte que chacun de ces objets est l'équivalent des autres.

Cette notion n'est pas parfaitement exacte, parce qu'on ne peut

pas rigoureusement conclure de la valeur d'un produit dans un échange accompli à la valeur du même article dans un échange futur et possible, mais éventuel. Toutefois, l'homme est naturellement porté à considérer une suite de phénomènes passagers comme un seul phénomène durable et, dans ce cas, il était très-avantageux de penser ainsi, pour obtenir une commune expression de la valeur des diverses marchandises, afin de pouvoir facilement comparer dans les échanges celle de l'une à celle de l'autre. S'agit-il d'échanger la chaussure contre le chapeau, ou le quintal de fer? Au lieu de dire que l'un de ces objets vaut l'autre, plus ou moins, on dit que l'un vaut tant et l'autre tant de litres de blé.

L'introduction d'une dénomination commune de la valeur des diverses marchandises présentait un autre avantage, plus sensible encore que celui-là : c'était de faciliter l'échange, lors même que les objets y présentés n'étaient pas exactement équivalents l'un à l'autre. Entre deux hommes qui présentent à l'échange, l'un un bœuf, l'autre un chapeau, la valeur de l'un étant à celle de l'autre dans le rapport de un à dix, l'échange n'est pas possible : mais il le devient si, grâce à l'usage, le propriétaire du chapeau, voulant acquérir le bœuf, peut donner en échange, outre le chapeau, une quantité de blé dont la valeur soit égale à neuf fois celle du chapeau et si le propriétaire du bœuf peut acquérir sur-le-champ avec ce blé diverses marchandises offertes par d'autres échangistes, qui tous demandent du blé. Cette marchandise par laquelle on exprime la valeur des autres, qui sert de commune mesure à leur valeur et qui est acceptée en échange contre elles sans autre besoin que celui de faciliter les échanges, se nomme *monnaie*.

On comprend sans peine que chacune des marchandises, quelles qu'elles soient, qui ont habituellement sur le marché une valeur courante, pourrait être prise comme mesure commune et employée comme monnaie, de la même manière que tout objet matériel ayant une longueur peut être pris comme mesure commune des longueurs et comme tout objet matériel pesant peut devenir, par une convention, mesure commune de poids. Mais il est évident que cette convention n'est possible, dans l'un et dans l'autre cas,

qu'autant que l'objet que l'on prend pour type et commune mesure a la propriété qu'il s'agit de mesurer ou comparer, la longueur ou le poids, s'il s'agit de mesurer des longueurs et des poids, l'échangeabilité, s'il s'agit de comparer ensemble des valeurs.

L'histoire nous apprend que les peuples ont souvent employé comme monnaie la marchandise la plus connue et qui s'échangeait le plus fréquemment sur le marché, comme les fourrures en Sibérie, le thé dans la Tartarie Chinoise, le sel en Écosse, le blé et le tabac dans les colonies anglaises qui sont devenues les États-Unis et, en ce moment même, les planches à Chiloé. Quelquefois on a pris pour monnaie plusieurs marchandises à la fois entre lesquelles on a établi un rapport conventionel fixe de valeur, comme les habitants de la côte d'Afrique voisine de Gorée, lorsqu'ils appellent *barre* l'équivalent d'une livre de poudre ou les deux bouteilles d'eau-de-vie. Dans leur esprit, la livre de poudre et de deux bouteilles d'eau-de-vie sont des équivalents fixes dont la valeur, désignée par le mot *barre*, sert de commune mesure à toutes les autres marchandises. — On est porté à prendre comme mesure la marchandise dont la valeur, variant moins brusquement que celle des autres, paraît invariable.

Il est remarquable que toutes les marchandises que nous venons d'énumérer, et qui ont, en divers temps et divers pays, servi de monnaie, étaient des articles d'importation ou d'exportation. Ce fait vient à l'appui d'une observation historique faite précédemment, savoir : que les échanges ont commencé et ont été introduits généralement par le commerce extérieur [1].

Pour qu'une marchandise puisse être prise comme monnaie sur un marché, il faut, avant tout, qu'elle y soit souvent échangée, de manière à y avoir une valeur connue. L'expérience montre ensuite qu'une monnaie est d'autant meilleure, c'est-à-dire d'autant plus apte à faciliter les échanges qu'elle a davantage certaines propriétés que nous allons énumérer.

[1] L'idée d'une mesure commune suppose chez ceux qui la conçoivent un certain degré d'avancement intellectuel et une vigilance, une attention qui ne se rencontrent guère au début de la civilisation. On voit, par la nature même des premières monnaies, qu'on ne se piquait pas, dans la mesure des valeurs, d'une exactitude minutieuse. On peut faire la même observation en étudiant les anciennes mesures de longueur et autres, notamment les plus savantes, celle de l'Égypte antique.

1° La marchandise-monnaie doit être très-divisible, de manière à pouvoir être offerte à volonté dans chaque échange par grosses ou par petites parties. Sous ce rapport, les fourrures étaient une monnaie très-défectueuse et bien inférieure au blé des Américains, au sel des Écossais et au thé des Tartares.

2° Une marchandise identique à elle-même est préférable comme monnaie aux marchandises dont il existe sur le marché des qualités diverses. Sous ce rapport, les fourrures, le thé, le tabac étaient de mauvaises monnaies : le sel valait mieux.

3° L'échange étant d'autant plus avantageux qu'un plus grand nombre d'échangistes sont appelés à y concourir, les marchandises qui sont faciles à transporter et le plus généralement recherchées sont préférables aux autres pour servir de monnaie. A ce point de vue, le blé des Nord-Américains était une mauvaise monnaie et les planches de Chiloé n'en sont pas une bonne : le thé des Tartares était préférable.

4° Les avantages de l'échange augmentent lorsque le marché s'étend non-seulement dans l'espace, mais dans le temps. Une marchandise facile à conserver est donc plus propre à servir de monnaie que celle dont la conservation exige des soins et ne peut être longue, comme le blé, par exemple.

5° Enfin, il importe que la valeur de la marchandise-monnaie soit peu sujette aux variations subites, c'est-à-dire que cette marchandise soit à peu près toujours également offerte et demandée, lorsque l'on compare ensemble deux temps rapprohés. Sous ce rapport encore le blé, dont la demande ne varie guère rapidement, mais dont l'offre dépend du caprice des saisons, était une détestable monnaie.

L'expérience a montré que, de toutes les marchandises, l'or et l'argent étaient celles qui remplissaient le mieux ces cinq conditions à la fois. En effet, ils sont divisibles à volonté, très-homogènes, faciles à transporter, parce que sous un volume et un poids minime, ils ont une valeur considérable, faciles à conserver, parce qu'ils sont presque inaltérables à l'air et à l'humidité, en même temps que leur valeur est moins sujette que celle des autres marchandises à de rapides variations. C'est pourquoi ces deux métaux, appelés *précieux* par excellence, ont été presque partout

adoptés pour monnaie. Déjà la propriété qu'ils possèdent de pouvoir être facilement conservés et transportés les avait fait choisir comme les marchandises les plus propres, concurremment avec les pierres précieuses, à la conservation des capitaux que le propriétaire voulait garder ou transporter : ils sont devenus plus propres à cet usage lorsque, étant adoptés comme monnaie, ils ont joui partout, en cette qualité, d'une valeur courante.

L'or et l'argent sont devenus monnaie, il faut le remarquer, non par un acte de l'autorité publique, ni même par une convention expresse, mais par le jeu libre et spontané des échanges, pour la facilité desquels ils ont été divisés dans chaque pays, en pièces d'un poids uniforme contenant une égale quantité de métal pur. Ces pièces ont pris un nom, tiré naturellement de la mesure de poids, comme la livre et l'once, ou lorsqu'on leur a donné la forme de médailles décorées d'une effigie ou figure quelconque, le nom qui désignait l'effigie ou la figure, comme les carolus, les louis, les aignelets, les aigles, les condors les soleils. Mais quels qu'aient été le nom ou la forme de ces pièces, quel qu'ait été celui qui les a taillées et frappées, elles n'ont figuré dans les échanges que comme une quantité déterminée d'or et d'argent et leur valeur s'est réglée sur cette quantité.

Nous examinerons plus tard quels peuvent être les effets de l'intervention de l'autorité publique dans le monnayage : mais auparavant il importe d'établir nettement ce que sont les monnaies et quel rôle elles jouent dans les échanges. Supposons, comme il est vrai, lorsque l'on considère le monde comme un seul marché, que le monnayage, c'est-à-dire la fabrication de médailles de titre et de poids uniformes, n'a pour but que d'éviter à ceux qui concluent les échanges l'embarras de peser et d'essayer l'or et l'argent qui servent de monnaie.

Tout le monde connaît en France la pièce d'argent qui s'appelle *franc*. Sa valeur ne résulte ni du nom ni de l'empreinte, mais de la nature et de la quantité de la marchandise, des 4 1/2 grammes d'argent fin que contient cette pièce. Lorsqu'on dit, pour abréger, qu'un objet vaut vingt francs, cela signifie simplement qu'il vaut 90 grammes d'argent fin et cela resterait vrai, quels que fussent les changements que l'on fît subir au nom et à

la forme de la pièce de un franc. Si l'on décrétait qu'en lui conservant son poids et sa forme, on diminue de moitié la quantité d'argent pur qu'elle contient, il faudrait deux pièces pour acheter l'objet qu'on obtenait auparavant d'une seule dans tout échange libre et en supposant libre aussi la fabrication des monnaies. Si l'on continuait d'appeler un *franc* une pièce qui contiendrait 9 grammes d'argent fin, on obtiendrait, dans tout échange libre, avec une seule pièce ce qu'on obtenait auparavant avec deux.

L'emploi des monnaies dans les échanges a altéré la forme du contrat primitif au point d'en faire oublier la nature et quelquefois même l'existence. Au lieu d'échanger les marchandises les unes contre les autres, on a adopté l'usage de les échanger contre la monnaie, de manière à faire disparaître les difficultés résultant du petit nombre d'échanges directs possibles avec convenances réciproques de temps, de lieux et d'offres équivalentes. Grâce à la monnaie, les échanges ont pu se conclure par voie indirecte compensation, d'un temps à un autre et d'un lieu à un autre. L'échange de la monnaie contre toute autre marchandise a pris le nom d'*achat;* celui de toute marchandise contre de la monnaie, le nom de *vente* et la quantité de monnaie donnée par l'acheteur, le nom de *prix*. Ce prix n'est autre chose, on le voit, que l'équivalent de la chose échangée contre la monnaie, sa valeur exprimée en monnaie, de telle sorte que la comparaison de valeur des diverses marchandises s'effectue au moyen de la comparaison de leur prix.

Aujourd'hui l'habitude d'exprimer en monnaie la valeur de toutes les marchandises a tellement prévalu qu'il faut un certain effort d'imagination pour faire par la pensée abstraction des monnaies et ne voir dans les milliers de ventes et d'achats qui s'opèrent à chaque instant que ce qu'il y a réellement dans ces transactions, des échanges de marchandises. Il est évident que celui qui a vendu du blé et acheté du drap n'a fait autre chose qu'échanger son blé contre du drap ; mais comme celui qui offrait le drap ne demandait pas de blé, ou que celui qui avait besoin de blé n'avait pas de drap à offrir, l'échange a été scindé en deux opérations successives : par la première, le blé a été remis à qui en avait besoin en échange de la monnaie; par la seconde, cette mon-

naie a été échangée contre le drap. Si le drap acheté coûte ce qu'a produit la vente du blé, le résultat est le même, quant au vendeur-acheteur, que si l'un avait été échangé contre l'autre ; l'acheteur du blé qui, par une vente antérieure, s'était procuré la monnaie, a complété son échange par l'achat du blé et celui qui a vendu le drap, en recevant la monnaie, a commencé un autre échange, de telle sorte que le résultat très-simple des opérations que nous venons d'indiquer est un échange complet conclu par le producteur du blé, moitié avec l'acquéreur qui a terminé un échange commencé antérieurement, moitié avec le vendeur du drap qui commence un échange destiné à se conclure plus tard et peut-être sur un autre marché. Ainsi il s'est fait un échange complet et deux demi-échanges : la monnaie a été transférée des mains de celui qui a terminé un échange antérieurement commencé aux mains de celui qui en a commencé un pour l'achever plus tard : elle n'a fait que passer rapidement par les mains de celui qui, presqu'en un même instant, a vendu le blé et acheté le drap.

La monnaie a rendu possibles des échanges qui, sans elle, étaient impossibles, mais elle n'a pas altéré leurs conditions essentielles. Le blé n'aurait pas pu se vendre si l'acheteur n'avait eu à offrir en échange le produit par la vente duquel il s'était procuré la monnaie et le drap n'a pu être acheté que parce que le blé avait été vendu. Il reste donc vrai que les produits s'échangent contre les produits et qu'ils se fournissent réciproquement un *débouché* à l'échange. L'emploi de la monnaie permet d'échanger chaque produit avec l'individu, quel qu'il soit, qui en a besoin et qui apporte à l'échange un autre produit dont quelqu'un, possédant d'ailleurs des moyens d'échange, a besoin aussi. Ce sont toujours, au fond, les besoins qui déterminent les débouchés, lesquels se règlent ensuite sur la production de chacun.

Pierre apporte au marché un hectolitre de blé qu'il vend 20 fr., puis il va chez le chapelier et y achète un chapeau de 20 fr. Le blé vaut le chapeau et le chapeau vaut le blé, comme si Pierre avait échangé directement l'un contre l'autre. La monnaie est restée aux mains de Pierre justement pendant le temps nécessaire pour que cet échange fût accompli : si ce temps a été une heure,

la monnaie est restée une heure aux mains de Pierre : elle y est restée une semaine, un mois, un an, s'il s'est écoulé une semaine, un mois, un an, entre la vente du blé et l'achat du chapeau, c'est-à-dire tant que l'échange est resté incomplet.

La monnaie, pendant ce temps, a rempli un second rôle que nous avons indiqué plus haut; elle a servi à la conservation d'une portion de richesses dont le propriétaire n'avait pas actuellement l'emploi. Ce capital, mis sous la forme de monnaie, étant par cela même l'objet d'une demande constante, peut recevoir un emploi dès qu'il convient à son propriétaire de lui en donner un et justement celui qui lui plaît; car la monnaie peut, à sa volonté, se transformer en services improductifs, en feu d'artifice, en dorures, ou en services productifs, en terres, en machines, en améliorations foncières.

L'étude des conditions de ce double emploi de la monnaie nous montre pourquoi un marché en exige une somme plus considérable qu'un autre ou une quantité plus considérable dans un temps que dans un autre. Si chaque producteur laisse écouler beaucoup de temps entre la vente du produit qu'il offre et l'achat du produit qu'il désire, sans trouver, dans l'intervalle, aucun emploi à son capital, il faudra beaucoup plus de monnaie que si les échanges s'accomplissaient rapidement. De même, quand on compare un marché à lui-même à différentes époques, on voit qu'il y faut moins de monnaie, lorsque chacun, comptant sur un avenir qu'il croit prévoir, emploie volontiers, soit en dépenses personnelles, soit en placements industriels, les capitaux qu'il possède que si chacun, doutant de l'avenir et craignant qu'il n'amène des besoins pressants et imprévus, n'ose employer ses capitaux ni en dépenses personnelles, ni en placements industriels et préfère les garder par devers soi sous forme de monnaie. De même encore s'il est une classe de producteurs qui vende à la fois ses produits de six mois ou de l'année et n'achète que lentement, au jour le jour, les produits dont elle a besoin, il faudra plus de monnaie à l'époque de la vente des produits de cette classe de producteurs que dans les autres saisons de l'année.

Il importe de fixer l'attention du lecteur sur cette quantité variable, mais limitée, de monnaie nécessaire en chaque circonstance

sur chaque marché, parce que son existence est un fait dont l'observation plus ou moins exacte conduit, dans l'application, aux conséquences les plus fécondes ou aux erreurs les plus grossières. Il faut surtout se garder de croire, selon l'opinion vulgaire, qu'un marché peut recevoir une quantité de monnaie illimitée et se trouve dans des conditions d'autant meilleures qu'il possède plus de monnaie. Cette opinion est née de l'observation de ce phénomène que la marchandise-monnaie est généralement et constamment demandée. Mais il est évident que la demande de la monnaie a des conditions et des limites qui ne peuvent être dépassées sans que sa valeur fléchisse, comme celle de toute autre marchandise dont l'offre excède la demande. Quiconque n'a pas de produits à vendre n'apporte sur le marché aucune demande de monnaie. Quiconque, ayant un produit à vendre, veut employer à l'instant, par un achat, le capital que cet objet représente, n'a besoin de monnaie que pendant le temps nécessaire pour accomplir l'échange du produit qu'il vend contre le produit qu'il achète : celui-là seul qui vend et n'achète pas encore a besoin de monnaie jusqu'à ce qu'il ait trouvé l'emploi de ses capitaux et conclu un achat. Ainsi une somme d'échanges étant donnée, exige pour s'accomplir d'autant moins de monnaie que ces échanges se font plus rapidement, de manière à laisser une quantité moindre de capitaux sans emploi. Car la monnaie, en tant que monnaie, ne sert pas à autre chose qu'à faciliter les échanges, la conservation et le transport des capitaux. En dehors de ces emplois, le métal qui compose la monnaie peut servir à une multitude d'usages industriels, mais à la condition de changer de forme, c'est-à-dire de cesser d'être monnaie.

Lors donc que l'on dit qu'un marché est plus riche qu'un autre, parce qu'il emploie plus de monnaie, on commet une erreur aussi grossière que si l'on disait qu'un marché est plus riche qu'un autre parce qu'il emploie pour effectuer une même somme de transports un nombre supérieur de voitures. C'est dire justement le contraire de la vérité.

L'introduction de la monnaie dans les échanges a donné un corps en quelque sorte à la notion très-abstraite d'échangeabilité et a fait considérer la valeur comme une propriété naturelle et essentielle des objets désignés sous le nom de *richesses*. En même

temps s'est introduite l'idée fort abstraite également d'un capital, c'est-à-dire d'une certaine puissance d'échange incorporée successivement en diverses marchandises, sans cesser un moment d'exister entre les mains de son propriétaire, et se conservant, sans périr, dans une multitude de transformations. Ces idées, nous le savons, contiennent une portion d'erreur, puisque la valeur n'est pas une propriété ni surtout une propriété permanente, mais un fait qui, bien que très-fréquemment reproduit, est accidentel. Les idées de valeur permanente et de capital abstrait, utiles et commodes dans les détails de la pratique quotidienne des affaires, ne peuvent être admises par la science, ni même par les praticiens, lorsqu'ils ont à combiner des opérations d'ensemble ou à en préparer qui s'étendent sur un long espace de temps. Chaque fois qu'il se présente une difficulté, un phénomène qui sort de la routine vulgaire et qui exige une observation attentive, il faut oublier l'achat, la vente et la monnaie pour ne voir dans les transactions que ce qu'elles contiennent en effet, une suite d'échanges.

Comme tout échange se divise habituellement en deux opérations, une vente et un achat, on appelle souvent *offre* la quantité de marchandises autres que la monnaie qui s'offre sur le marché et *demande* la somme de monnaie offerte contre ces marchandises. Mais cette façon de parler, commode dans l'usage courant, ne désigne que la superficie des choses, et non leur nature, puisque, dans toute vente suivie d'un achat, le produit vendu s'est échangé contre le produit acheté et qu'ils ont constitué réciproquement l'offre et la demande l'un de l'autre. Les échanges restent en définitive réglés souverainement par les besoins qui tendent à la consommation et par le pouvoir que donne la production. C'est entre la production et la consommation que se passent les phénomènes de l'offre et de la demande, la production offrant, les besoins demandant et l'appropriation définitive des produits se faisant sur le marché entre les divers individus, en raison des désirs et des moyens qu'y apporte chacun. On a tort de dire que la monnaie est rare, lorsque les échanges se ralentissent et deviennent difficiles ou que la monnaie abonde, lorsque les échanges s'effectuent vite et facilement. Dans le premier cas, ce qui manque, ce sont des désirs correspondants aux produits qui sont offerts sans succès sur

le marché ou des moyens d'échange, c'est-à-dire d'autres produits entre les mains de ceux qui éprouvent ces désirs : dans le second cas, il y a des désirs de consommation pour tous les produits et chacun de ceux qui les éprouve a des produits équivalents à donner en échange.

L'habitude d'effectuer les échanges par achat et vente fait que l'on confond habituellement dans la pratique la valeur et le prix des choses. La valeur d'une marchandise s'exprime couramment en monnaie : on dit, par exemple, qu'un hectolitre de blé vaut 18, 20 ou 25 francs, plus ou moins, qu'un mètre de drap vaut 20, 30, 40 francs, etc. Cependant lorsque l'hectolitre de blé et le mètre de drap se vendent l'un et l'autre 20 francs ou 90 grammes d'argent fin, on pourrait tout aussi bien dire que l'hectolitre de blé vaut le mètre de drap et réciproquement : cette manière de s'exprimer ne serait pas aussi commode, mais elle serait tout aussi exacte. En effet, la valeur de la monnaie, relativement aux autres marchandises, peut changer comme celle des autres marchandises peut changer, soit relativement à la monnaie, soit relativement l'une à l'autre, et elle change souvent par les variations de l'offre et de la demande : il n'y a point de valeur immobile, parce qu'il n'existe rien d'immobile, ni dans les besoins des hommes, ni dans la production, ni dans la consommation.

En fait, la valeur et le prix des marchandises sont variables l'une et l'autre, mais non suivant les mêmes lois. Le prix peut varier, sans que la valeur varie : c'est ce qui arrive chaque fois que la valeur des monnaies seules varie en hausse ou en baisse : si, par exemple, la valeur de la monnaie baisse d'un dixième, l'hectolitre de blé qui valait 20 francs vaudra 22 francs; mais le mètre de drap qui valait 20 francs vaudra aussi 22 francs, et il en sera de même de toutes les marchandises qui, bien que leur prix soit changé, conserveront entre elles les mêmes relations de valeur. Au contraire, la valeur d'une marchandise, relativement à toutes les autres, la monnaie exceptée, peut varier sans que son prix varie : c'est ce qui arriverait d'une marchandise dont la valeur, relativement aux autres, aurait baissé d'un dixième, en même temps que celle de la monnaie : son prix resterait le même qu'avant la baisse, tandis que sa valeur aurait changé.

La différence qui existe entre la valeur et le prix des choses se manifeste par un fait important : il ne peut y avoir, nous l'avons vu, ni hausse, ni baisse de la valeur de toutes les marchandises à la fois, parce que valeur suppose comparaison; hausse d'une marchandise suppose baisse de celle à laquelle on la compare et réciproquement. On peut voir, au contraire, une hausse ou une baisse générale des prix, comme il arrive chaque fois que la valeur de la monnaie baisse ou hausse, relativement aux autres marchandises.

Cependant dans la suite de cette exposition, nous nous conformerons à l'usage en exprimant les valeurs par les prix, pour plus de facilité et de clarté. Cette manière de parler est fondée sur l'hypothèse purement théorique d'une monnaie de valeur invariable qui n'existe ni ne peut exister ; mais elle n'a nul inconvénient, tant qu'il ne s'agit pas de la discussion de la valeur des monnaies elles-mêmes. Entre deux termes, tous les deux variables en sens inverse dans le rapport qui s'appelle valeur, nous supposerons l'immobilité de la valeur des monnaies pour examiner les causes de variation de celle des autres marchandises et nous supposerons cette dernière immobile, lorsque nous étudierons les causes de variations dans la valeur des monnaies.

Dans tout ce que nous avons dit jusqu'à présent des monnaies, nous avons supposé que tous les échanges étaient libres et effectués au comptant. Nous rechercherons bientôt comment peut être changée la seconde de ces conditions; mais dès à présent nous devons observer que la première peut être modifiée par un acte de consentement commun ou d'autorité. On peut décider, par exemple, que la faculté de battre monnaie étant réservée au gouvernement exclusivement, il n'en sera frappé qu'une quantité inférieure à celle qu'exigent les besoins du marché. Alors l'offre de monnaie étant inférieure à la demande, sa valeur s'élèvera relativement à celle de toutes les marchandises et se maintiendra supérieure à celle d'une quantité de métal égal à celle qu'elle contient. En ce cas, l'autorité a changé les conditions de liberté dans lesquelles nous avons raisonné jusqu'a présent. Elle pourrait aller plus loin et déclarer qu'une feuille de papier imprimée vaut une quantité de métal déterminée et en tiendra lieu dans les

échanges : cette déclaration donnerait au papier une valeur qu'il n'avait pas par lui-même et semble avoir pour résultat d'établir comme mesure de la valeur des choses un objet sans valeur.

Toutefois un peu de réflexion suffit pour comprendre ce singulier phénomène. Le papier-monnaie n'est ni sans valeur, ni même sans utilité, mais il tire l'une et l'autre des actes de l'autorité et non de la nature des choses. Ainsi, il a une utilité très-positive qui résulte de ce qu'il sert à acquitter les contributions publiques : il en a une autre parce qu'il fournit le moyen d'effectuer les échanges sans monnaie métallique. Du moment où il peut remplir les fonctions de monnaie, il acquiert l'utilité et la valeur de la monnaie elle-même.

Mais cette utilité et cette valeur sont soumises par la nature même des choses à certaines limites. L'offre du papier-monnaie résulte des quantités émises ; la demande, du besoin de monnaie qui existe sur le marché et qui exige une somme de monnaie déterminée. Tant que l'offre ne dépassera pas la demande, c'est-à-dire tant que les émissions ne dépasseront pas la quantité de métal qui serait nécessaire pour le service des échanges, le papier, en admettant qu'on n'ait aucun doute sur la durée du gouvernement qui l'émet, aura la même utilité et la même valeur que la monnaie métallique dont il est le signe ou l'expression. Dès que la somme dont le marché a besoin et qui constitue la demande de monnaie serait dépassée par les émissions, la valeur de cette monnaie, qui ne peut servir à rien autre chose qu'à faciliter les échanges, baisserait au-dessous de celle du métal qu'elle exprime et la baisse serait d'autant plus forte que les émissions seraient plus considérables. L'autorité serait impuissante, quels que pussent être ses efforts, à empêcher cette baisse, résultat nécessaire du jeu des échanges sous l'empire de la propriété.

Nous étudierons dans la partie pratique les questions d'application que soulève la théorie des monnaies et du papier-monnaie; ici il suffira d'avoir posé et rapproché les principes élémentaires qui constituent cette théorie.

§ 6. — Effets généraux de l'échange.

Lorsque l'usage habituel des échanges s'est un peu répandu, chacun a compris que le plus court moyen d'acquérir la portion de richesses dont il avait besoin était de s'appliquer à produire les objets dont avaient besoin les autres hommes, sûr d'obtenir d'eux en échange les choses qui lui étaient nécessaires. Il ne s'est plus agi de produire tel ou tel objet en vue de la consommation personnelle du producteur, mais une certaine somme d'objets échangeables, c'est-à-dire réclamés par les besoins généraux des consommateurs. De là est née une spécialité plus grande dans le travail, une coopération indirecte plus étendue et qui s'étend sans cesse.

En effet, dans notre description analytique de l'échange, nous n'avons considéré qu'un marché isolé, parce que les conditions de l'échange sont partout les mêmes : mais il n'y a point, à proprement parler, de marché isolé : les marchés communiquent entre eux d'un temps à un autre, d'un lieu à un autre, non-seulement dans une contrée, dans une localité ou dans un état, mais dans le monde entier. Et comme les avantages de l'échange sont d'autant plus grands et ses conditions d'autant plus égales que les marchés s'étendent davantage, les communications entre les divers marchés deviennent chaque jour plus nombreuses, plus fréquentes et plus intimes.

L'échange procure aux individus et aux groupes d'individus un moyen autre que la production directe de se procurer les richesses dont ils ont besoin. Ce moyen d'acquisition présente des conditions de puissance plus ou moins grandes, comme l'industrie, et il est remarquable que ce soient les mêmes. Celui-là apporte d'autant plus de puissance dans l'échange qui éprouve moins de besoins personnels pressants et qui possède plus d'objets valables ; en d'autres termes, celui-là est plus puissant, qui consomme moins et produit davantage, comme dans l'industrie. Mais l'échange a une condition de puissance qui lui est propre; il donne la prépondérance au producteur des choses les plus demandées sur le marché, c'est-à-dire dont la communauté a le plus besoin, de manière à

inviter chaque producteur à tenir compte, dans l'emploi de son travail, des besoins de tous les autres.

L'échange avec concurrence assure l'avantage à celui qui peut satisfaire les besoins collectifs au meilleur marché, c'est-à-dire au prix du moindre travail : c'est donc en définitive par la puissance effective du travail industriel que se mesure la puissance dans les échanges. Celui qui obtient, au prix d'un travail que nous exprimerons par 5 ce qu'un autre n'obtient qu'au prix d'un travail exprimé par 10 pourra échanger avec celui-ci 5 de son propre travail contre 9 du travail du second. Ce dernier y trouve avantage, puisqu'il obtient au prix de 9 un objet qu'il n'obtenait qu'au prix de 10 par son travail direct ; mais l'autre échangiste jouit d'un avantage plus grand. Celui-ci n'enlève rien à l'homme moins industrieux, mais il conserve contre lui dans l'échange sa supériorité de puissance productive : son avantage est d'autant plus sensible que la comparaison est plus immédiate et plus fréquente, que les individus d'inégale puissance sont plus rapprochés, qu'ils ont ensemble des relations plus intimes et plus continues.

CHAPITRE III

EXTENSION DONNÉE A L'ÉCHANGE. — INDUSTRIE COMMERCIALE

§ 1. — De l'échange des services futurs et des services non incorporés.

Dans l'analyse à laquelle nous venons de nous livrer, nous n'avons considéré l'échange que sous sa forme primitive et élémentaire, appliqué aux produits seulement, c'est-à-dire aux services industriels accomplis. Sous cette forme, l'échange s'effectue

aussitôt qu'il est conclu, à l'instant même, de telle sorte qu'entre le contrat et son exécution il n'y a place pour aucune éventualité. Mais l'usage, sanctionné dans tous ou presque tous les pays par des actes de l'autorité, a étendu l'emploi de ce contrat à une multitude d'autres cas.

Ainsi deux individus conviennent fréquemment l'un de livrer actuellement une marchandise et l'autre d'en payer le prix plus tard, à une époque déterminée; ou l'acheteur avance le prix de la marchandise qui ne doit lui être livrée que plus tard ; ou l'acheteur et le vendeur conviennent de faire, à des conditions fixées actuellement, un marché réalisable pour l'un et l'autre à une époque déterminée et à venir.

Du moment où l'échange était appliqué à des services industriels à venir réalisables sous forme de produits, il pouvait être appliqué aux services de toute sorte qu'un homme peut recevoir de son semblable. On a pu convenir qu'un individu travaillerait pendant un certain temps et d'une certaine manière à la confection d'un produit déterminé, sous la condition de recevoir en échange de son travail telle quantité de tels ou tels objets échangeables, c'est-à-dire de services antérieurs incorporés à des choses. C'est ainsi que l'on convient de donner à un terrassier une certaine somme d'argent à condition qu'il travaillera un jour aux déblais ou remblais d'un chemin : on échange en ce cas le service industriel incorporé à l'argent que reçoit le terrassier contre le service industriel qu'il rend en travaillant au chemin. De même on peut convenir avec un homme qu'il ira porter un message à un point et à une personne déterminée, moyennant une somme d'argent. Le service du porteur de message n'est pas industriel, à parler proprement ; il ne s'incorpore pas à un objet matériel; mais profite à une personne déterminée qui se l'approprie à l'exclusion de toute autre et cela suffit pour qu'il puisse devenir l'objet d'un échange. Il en est de même du service du coiffeur, du domestique et d'une infinité d'autres.

L'échange intervient par cette voie dans toutes les rémunérations, même dans celles des fonctionnaires publics dont les services sont sociaux et collectifs. La société leur assure une certaine rémunération au prix d'un travail convenu d'avance et déterminé qu'ils

s'engagent à faire. Le contrat par lequel ils se lient, bien qu'un peu différent, quant à la forme, des contrats particuliers, est exactement de la même nature.

L'échange étant un procédé et constituant un simple rapport de puissance n'est nécessairement et par nature, ni conforme ni contraire à la loi morale et aux lois positives. Appliqué au commerce de produits industriels existants, il est toujours bon et utile ; mais lorsqu'il s'étend aux services futurs et aux services non industriels, il peut être employé en violation de toutes les lois. On peut, par exemple, acheter et vendre le poignard d'un assassin, la pudeur d'une femme, l'intégrité d'un magistrat, la loyauté d'un commandant militaire. L'échange dans ce cas, est justement flétri et prohibé par le sens moral, mais il est possible, parce qu'il est fondé sur un rapport de puissance existant entre deux ou plusieurs personnes qui cherchent à satisfaire leurs désirs individuels.

Au contraire l'échange n'assurerait pas, sans une intervention de l'autorité, la rémunération des services rendus à la société en général, parce que ces services ne sont ni incorporés, ni appropriables et ne correspondent pas exclusivement à un intérêt individuel. C'est le motif pour lequel, tandis que les services industriels et les services appropriés sont abandonnés en général au jeu libre des échanges, les services sociaux restent sous l'empire d'une forme de rémunération spéciale et beaucoup plus soumise au système d'autorité.

L'application de l'échange aux services industriels futurs et aux services non industriels a été l'origine de cette puissance que la possession des richesses assure à celui qui en jouit, non-seulement sur la nature et sur ses propres besoins, mais encore sur les pensées, sur la volonté et les actes des hommes. Ce principe de puissance individuelle et sociale, employé tantôt pour le bien, tantôt pour le mal, est intervenu, souvent en première ligne, dans toutes les révolutions qui ont agité les sociétés humaines : il est devenu l'objet des chants des poëtes[1], des méditations des philosophes et des législateurs, des études de la politique. Ici nous ne pouvons

[1] Aurum per medios ire satellites
Et perrumpere amat saxa potentiùs
Ictu fulmineo. — Horace.

que constater son origine et étudier le jeu des échanges dans leur développement légitime et surtout dans leur application aux produits de l'industrie.

§ 2. — Du Crédit.

Nous avons vu que tout acte de coopération était fondé sur la confiance de chacun des coopérateurs en ceux qui travaillent avec lui. Cette confiance sur laquelle repose toute l'association industrielle est visiblement plus étendue, lorsque l'on traite de l'échange des services futurs que lorsqu'on se borne à des échanges au comptant ; elle est d'autant plus grande que les hommes prennent plus volontiers des engagements les uns envers les autres et qu'ils les contractent plus longs ; elle se développe concurremment dans les engagements de travail et dans les engagements de crédit. Nous aurons occasion de parler ailleurs des contrats de travail : examinons ici en quoi consiste celui de crédit, dans lequel cette confiance, plus matérielle en quelque sorte, est plus apparente.

Le contrat de crédit est celui par lequel le propriétaire d'un capital en remet la possession à un autre, qui s'engage à restituer ce capital au bout d'un temps déterminé ou indéterminé. Ce contrat a deux formes principales, savoir : le loyer ou prêt et le mandat. Dans le premier cas, celui qui reçoit le capital en use comme propriétaire, en jouit sous certaines conditions ; dans le second cas, il est tenu de rendre compte au propriétaire de son administration, il agit comme serviteur ou agent, avec ou sans salaire.

Ces deux grandes divisions du contrat de crédit donnent lieu à une multitude de subdivisions dont il suffit de citer ici les principales. Entre les prêts, on distingue 1° ceux dans lesquels l'objet prêté, n'étant destiné à aucune consommation ou transformation, doit être restitué en nature à l'expiration du contrat, les chances de plus-value ou de moins-value restant au compte du propriétaire ; 2° ceux dans lesquels l'objet prêté, étant destiné à être consommé ou transformé, ne doit pas être restitué en nature : l'emprunteur s'oblige, en ce cas, à rendre à l'expiration du contrat une somme d'objets échangeables déterminée, et le plus habituellement une somme de monnaie. Alors le contrat fait courir en sens contraire au prêteur et à l'emprunteur les chances de plus ou de moins-value

de la somme qui doit être remboursée dont on considère dans la pratique la valeur comme invariable.

Du reste, quelle que soit la combinaison que l'on adopte, la valeur de toute marchandise étant variable dans le temps, tout contrat à terme renferme des chances de plus ou moins-value qui sont nécessairement au compte de l'un ou de l'autre des contractants, ou de tous les deux à la fois.

Entre les diverses formes du mandat, il convient de distinguer de même : 1° le mandat conférant pouvoir d'administrer un capital déterminé restituable en nature et 2° le mandat conférant pouvoir d'administrer un capital remis et évalué en monnaie et destiné à changer de forme.

Les prêts et mandats de la seconde classe donnent lieu à la création de titres écrits constatant que le propriétaire du capital est autre que le détenteur et ces titres fournissent la matière d'une multitude d'échanges ou négociations. Ces contrats inspirés par l'intérêt mutuel des contractants sont évidemment avantageux à la société. En effet, soit par le prêt soit par le mandat, celui qui ne peut ou ne veut administrer un capital, le faire valoir, en confie l'administration à un autre qui, à la faveur de ce capital, peut employer son travail plus productivement. Le contrat de crédit permet, dans ces deux cas, le déploiement de forces productives qui, sans lui, seraient demeurées à l'état latent, dans le néant en quelque sorte. Sous ce rapport et dans cette mesure, le contrat de crédit favorise la production : il augmente les forces productives.

Mais il n'augmente nullement les richesses existantes, comme on l'a quelquefois écrit. En effet, si l'on imagine un inventaire général des richesses de la société, les titres fiduciaires, qui en indiquent l'appropriation, n'ajoutent rien à la somme qui figure à l'inventaire : les créances des possesseurs de ces titres ont nécessairement un équivalent dans les dettes des détenteurs des capitaux prêtés, de telle façon qu'en annulant les unes et les autres, on affecterait l'appropriation, mais non la somme des richesses existantes. De même les actions des sociétés et autres titres de ce genre indiquent à qui appartient, et dans quelle proportion pour chaque propriétaire, le capital d'une mine, d'un canal, d'un chemin de fer ; mais c'est le canal, l'usine ou le chemin de fer qui constituent

les richesses et non le titre de propriété. Lorsque ces titres font l'objet d'échanges, un propriétaire se substitue à un autre et voilà tout : il y a un changement dans l'appropriation de la somme des richesses ; il n'y en a aucun dans sa composition.

Les billets de banque ne font point exception à cette proposition : ce sont des promesses de payer à vue et au porteur une somme déterminée. Celui qui prend un de ces billets en échange d'une somme de marchandises prête évidemment à la banque le capital représenté par cette somme, qui est perdue en tout ou en partie par le porteur du billet si la banque fait faillite. Ce capital prêté à la banque peut être confié par celle-ci à un commerçant qui en fait venir l'équivalent du dehors sous la forme de marchandises et le fait valoir, tandis que le billet circule : il y a dans les services une facilité plus grande, un accroissement de puissance productive par un travail conduit à moins de frais, mais il n'y a pas accroissement de la somme des richesses existantes.

Si la multiplication des titres de crédit ajoutait à la richesse d'un pays, elle pourrait être augmentée indéfiniment par la simple multiplication de ces titres, ce qui est absurde : elle serait diminuée chaque fois qu'un payement étant effectué, un titre de crédit serait anéanti, ce qui n'est pas moins absurde.

En résumé, l'usage du contrat de crédit n'est, par lui-même et nécessairement, ni utile, ni nuisible au développement de la richesse. Il est utile, lorsqu'il met les capitaux aux mains d'hommes qui leur font produire plus qu'ils n'auraient produit aux mains des propriétaires ; il est nuisible dans le cas contraire. Mais il ne peut avoir de mauvais résultats sans que celui qui accorde sa confiance en souffre presque aussitôt, de telle sorte que l'usage du crédit, sous l'empire de la liberté, se trouve contenu et surveillé par des gardiens vigilants et très-intéressés au bon emploi des capitaux prêtés.

De même que l'emploi du contrat de crédit n'augmente ni ne diminue immédiatement la somme des richesses existantes, l'inexécution des contrats de crédit n'augmente ni n'amoindrit immédiatement cette somme : les faillites troublent et altèrent seulement l'état d'appropriation des richesses, sans en créer ni en détruire ; car si elles annulent une somme de créances, elles annullent une

somme de dettes exactement équivalente. Et comme l'emploi du contrat de crédit, sans ajouter aux richesses existantes, augmente généralement la puissance productive, l'inexécution des contrats de crédit, tout en laissant intacte la somme des richesses existantes, diminue la puissance productive.

L'existence du crédit n'est nullement chose indifférente : son usage est considéré généralement et avec raison comme un symptôme favorable, parce qu'il atteste la confiance de l'homme pour son semblable, sans laquelle il est impossible à la coopération de porter tous ses fruits. D'ailleurs le crédit ne peut se maintenir qu'autant que les capitaux qui en font l'objet sont conservés, et ils ne peuvent guère être conservés qu'autant qu'ils sont bien employés. Mais par lui-même, encore une fois, le crédit est indifférent : il n'exerce aucune influence nécessaire sur la puissance productive : accordé à un incapable, il diminue cette puissance qui augmente, si on le retire à cet incapable. Il est donc certain que, dans une société où les capitaux appartiendraient à ceux qui les feraient valoir, l'absence de crédit n'indiquerait pas nécessairement une infériorité de puissance productive : bien au contraire, si toutes choses étaient d'ailleurs égales, les transactions, moins nombreuses et plus promptes, tendraient d'une manière plus directe à la satisfaction des besoins réels. Mais comment imaginer une société où les capitaux, même en les supposant acquis par un travail antérieur, soient tous aux mains des hommes les plus capables de les faire valoir ?

3. — De l'industrie commerciale.

L'habitude des échanges, en s'introduisant, a fait naître une branche d'industrie spéciale : c'est l'industrie commerciale que l'on a confondue quelquefois à tort avec l'industrie voiturière. Celle-ci existe en tout temps, indépendamment de l'état d'appropriation, tandis que le commerce n'existe que par l'échange. Imaginez un système de distribution par autorité : aussitôt l'industrie commerciale, telle que nous la connaissons, cesse d'être ; il ne reste que l'industrie voiturière, une agence de transport et de répartition des produits.

L'échange étant devenu pour l'individu un moyen d'acquérir, tout aussi bien que la production agricole ou manufacturière, des individus ont fait de l'acquisition par l'échange le but principal de leur travail. Ils ont observé qu'en tel temps, en tel lieu, un produit déterminé s'échangeait à des conditions plus ou moins avantageuses pour le détenteur, ou, en d'autres termes, avait plus ou moins de valeur que dans tel autre temps et dans tel autre lieu ; ils ont cherché à s'enrichir en achetant à bon marché et en vendant plus cher. Acheter à bon marché pour revendre plus cher, tel est, à proprement parler, le but individuel dans l'industrie commerciale.

Cette industrie opère dans le temps seulement, ou à la fois dans le temps et dans l'espace. Elle opère dans le temps seulement lorsqu'elle achète un ou plusieurs produits à une époque pour les revendre plus tard, sans déplacement ; comme le marchand qui achète de fortes parties de marchandises dans les magasins de la douane, ou un chargement en mer, une récolte sur pied, etc., non pour sa consommation personnelle, mais pour revendre avec avantage. Le commerce opère à la fois dans le temps et dans l'espace, lorsqu'il achète un objet dans un lieu pour le revendre dans un autre lieu et, par exemple, des thés en Chine, des cotons et des cafés en Amérique pour les revendre au Havre et à Bordeaux, des vins ou des soieries à Bordeaux ou à Lyon, pour les revendre en Amérique. Il fait une opération du même genre, lorsqu'il achète une marchandise en gros ou par fortes parties pour la revendre au détail.

Lorsque le commerce opère seulement sur le temps, on l'appelle commerce de *spéculation ;* lorsqu'il opère à la fois sur le temps et l'espace, on peut l'appeler commerce de *distribution*. Le premier se borne à conserver les marchandises sur lesquelles il opère ; le second conserve et distribue celles qui sont l'objet de ses opérations. Celui-ci opère en prévision de la permanence des habitudes et des valeurs, tandis que celui de spéculation opère en vue de changements de valeur qui peuvent survenir et qu'il prévoit. Ces deux genres de commerce se combinent et se mêlent fréquemment l'un avec l'autre.

Le commerce de distribution se sert incessamment de l'indus-

trie voiturière, mais sans se confondre avec elle. Ainsi le négociant qui achète des cafés à la Martinique pour les revendre au Havre se sert de l'armateur qui transporte la marchandise. Les deux industries peuvent être et ont été longtemps réunies dans la même main, comme le sont fréquemment l'agriculture et l'industrie manufacturière, mais elles sont très-distinctes. L'armateur rend un service déterminé ; il se charge de transporter les cafés moyennant un prix convenu : le transport seul fait l'objet de son travail. Ce transport, au contraire, n'est qu'un accessoire dans l'industrie du marchand dont l'opération principale est fondée sur la différence qui existe entre le prix du café à la Martinique et le prix de la même denrée au Havre. De même dans le commerce de détail où les deux industries commerciales et voiturières se confondent davantage, elles restent distinctes : toutes les combinaisons du marchand sont fondées sur la différence de valeur de la marchandise au moment où il l'achète et au moment où il la vend : il ne considère les transports et les frais qu'ils occasionnent que comme un des éléments du prix d'achat.

Vendre et acheter sont proprement des opérations commerciales : il y a donc du commerce, comme il y a du voiturage dans toutes les industries ; mais on ne donne le titre de commerciales qu'à celles dont acheter et vendre sont la seule ou principale occupation. Dans les autres industries, le transport ou la transformation matérielle des objets exige plus de travail et d'attention que l'échange. Cependant, comme c'est par l'échange, en définitive, que tous les services reçoivent leur rémunération, les phénomènes auxquels il donne lieu et les lois qui le régissent ont pour tous les producteurs, quel que soit leur rang, une extrême importance. Il servirait peu d'avoir fabriqué un produit, même bel et bon, si on ne l'avait obtenu dans des conditions telles qu'il pût être vendu avec avantage : maints fondateurs d'industries se sont ruinés et se ruinent chaque jour pour avoir concentré toute leur attention sur la perfection du produit, pour avoir oublié les conditions et le prix de vente.

L'industrie commerciale ne s'occupe que des valeurs. Elle donne cependant aux choses de l'utilité, lorsqu'elle les transporte d'un lieu et d'un temps où elles sont l'objet de peu de besoins et de dé-

sirs dans un lieu et un temps où elles sont l'objet de besoins plus vifs. Les marchandises acquièrent, par le travail du commerce, précisément cette sorte d'utilité, toute subjective, que nous avons signalée dans l'analyse de l'échange. Le commerce est donc une industrie productive comme toutes les autres et au même titre : comme les autres, elle procure aux hommes les moyens de satisfaire des besoins qui, sans elle, auraient dû rester sans satisfaction. C'est une vérité que Destutt de Tracy a rendue saisissante dans le passage suivant :

« Supposons la nation française seule dans le monde, ou environnée de déserts impossibles à traverser. Elle a des portions de son territoire très-fertiles en grains, d'autres plus humides, qui ne sont bonnes qu'aux pâturages, d'autres formées de coteaux arides, qui ne sont bonnes qu'à la culture des vignes, d'autres enfin plus montagneuses, qui ne peuvent guère produire que des bois. Si chacun de ces pays est réduit à lui-même, qu'arrive-t-il ? Il est clair que dans le pays à blé, il peut encore subsister un peuple assez nombreux, parce que du moins il a le moyen de satisfaire largement au premier de tous les besoins, la nourriture. Cependant ce besoin n'est pas le seul ; il faut le vêtement, le couvert, etc. Ce peuple sera donc obligé de sacrifier en bois, en pâturages, en mauvaises vignes, beaucoup de ces bonnes terres dont une bien moindre quantité aurait suffi pour lui procurer par voie d'échange ce qui lui manque, et dont le reste aurait encore nourri beaucoup d'autres hommes. Ainsi ce peuple ne sera déjà pas si nombreux que s'il avait eu du commerce, et cependant il manquera de bien des choses. Cela est encore bien plus vrai de celui qui habite les coteaux propres aux vignes. Celui-là, si même il en a l'industrie, ne fera du vin que pour son usage, n'ayant où le vendre. Il s'épuisera dans des travaux ingrats, pour faire produire à ses côtes arides quelques mauvais grains, ne sachant où en acheter. Il manquera de tout le reste. Sa population, quoique encore agricole, sera misérable et rare. Dans le pays de marais et de prairies, trop humide pour le blé, trop froid pour le riz, ce sera bien pis. Il faudra nécessairement renoncer à cultiver, se réduire à être pasteur, et même ne nourrir d'animaux qu'autant qu'on en peut manger. Pour le pays de bois, il n'y a de moyen d'y vivre que la chasse, à

mesure et autant qu'on y trouve des animaux sauvages, sans songer seulement à conserver leurs peaux. Car qu'en ferait-on ? Voilà pourtant l'état de la France, si vous supprimez toute correspondance entre ses parties. Une moitié est sauvage, et l'autre mal pourvue.

« Supposez, au contraire, cette correspondance active et facile, quoique toujours sans relation extérieure. Alors la production propre à chaque canton ne sera plus arrêtée par le défaut des débouchés, et par la nécessité de se livrer, en dépit des localités, à des travaux très-ingrats, mais nécessaires faute d'échanges, pour pourvoir par soi-même, tant bien que mal, à tous ses besoins, ou du moins aux plus pressants. Le pays de bonne terre produira du blé autant que possible, et en enverra au pays de vignobles, qui produira des vins tout autant qu'il trouvera à en vendre. Tous deux approvisionneront le pays de pâturages, où les animaux se multiplieront à proportion du débit, et les hommes en proportion des subsistances que leur procurera ce débit; et ces trois pays réunis alimenteront, jusque dans les montagnes les plus âpres, des habitants industrieux qui leur fourniront des bois et des métaux. On multipliera les lins et les chanvres dans le Nord, pour envoyer des toiles dans le Midi, qui multipliera ses soieries et ses huiles pour les payer. Les moindres avantages locaux seront mis à profit. Une commune toute en cailloux fournira des pierres à fusil à toutes les autres, qui n'en ont pas et qui en ont besoin; et ses habitants vivront du produit de ces échanges. Une autre toute en rochers enverra des meules de moulins dans plusieurs provinces. Un petit pays de sable va produire de la garance pour toutes les teintures. Quelques champs d'une certaine argile donneront de la terre pour toutes les poteries. Les habitans des côtes ne mettront pas de bornes à leurs pêches, pouvant envoyer dans l'intérieur leurs poissons salés. Il en sera de même du sel marin, des alcalis, des plantes marines, des gommes des arbres résineux. On verra naître partout de nouvelles industries, non-seulement par l'échange des marchandises, mais encore par la communication des lumières; car si nul pays ne produit tout, nul n'invente tout. Quand des communications sont établies, ce qui est connu dans un endroit l'est partout; et on a bien plus tôt fait d'apprendre ou même de

perfectionner que d'inventer. D'ailleurs, c'est le commerce lui-même qui inspire l'envie d'inventer ; c'est même sa grande étendue qui seule rend possibles bien des industries. Cependant ces nouveaux arts occupent une foule d'hommes qui ne vivent de leur travail que parce que celui de leurs voisins étant devenu plus fructueux, peut suffire à les payer. Voilà donc cette même France, tout à l'heure si indigente, remplie d'une population nombreuse et bien approvisionnée, et par conséquent devenue heureuse et riche, sans qu'elle ait fait le moindre profit sur aucun étranger. Tout cela est dû au meilleur emploi des avantages de chaque localité, et des facultés de chaque individu ; et remarquez que pour cela il est indifférent que ce pays soit riche ou pauvre en or et en argent. Car, si ces métaux précieux y sont rares, il en faudra une très-petite quantité pour payer une grande quantité de marchandises ; s'il y en a beaucoup, il en faudra davantage. Voilà toute la différence. Dans les deux cas, la circulation se fera de même. Tels sont les miracles du commerce intérieur[1]. »

C'est donc bien à tort que l'on méconnaît quelquefois les services de l'industrie commerciale et qu'on la qualifie de stérile. Comme toutes les autres industries, elle produit ; comme toutes les autres industries, elle est susceptible de recevoir des inventions et des perfectionnements ; comme elles, elle a son art, ses systèmes de coopération. Au lieu de machines, elle emploie des procédés, tels que les monnaies, les lettres et billets de commerce, les virements, les banques, la comptabilité, etc. Mais entre les procédés du commerce et ceux des autres industries, il y a cette différence que ceux-ci intéressent seulement la branche de travail où ils sont employés, tandis que ceux-là, tendant à modifier quelque peu l'appropriation des richesses par une modification apportée à l'emploi de l'échange, intéressent directement l'industrie tout entière. C'est pour cela qu'à la différence des moyens techniques employés dans les diverses branches d'industrie, les procédés commerciaux ont fourni de tout temps matière aux études de l'économie politique.

Il est regrettable que l'art commercial, qui exerce sur le sort de

[1] *Commentaire sur l'*Esprit des lois, liv. XX, XXI.

la société tout entière une grande influence, n'ait pas été plus observé et mieux décrit par les historiens ; mais le peu qu'il nous ont appris suffit pour nous montrer dans le commerce, comme dans les autres arts, une origine, un accroissement et des progrès. Au témoignage d'Hérodote, les Lydiens sont le premier peuple connu qui ait frappé des monnaies d'or et d'argent et le premier qui, séparant l'industrie commerciale des autres dans l'intérieur de la Cité, ait établi l'usage de la vente en boutique[1]. Le même historien nous apprend que les Grecs avaient sur la place un marché public et que les Perses n'en avaient pas[2], ce qui indique chez les premiers un système d'appropriation différent de celui des seconds et plus avancé dans l'échange. On peut penser, d'après ces affirmations positives du père de l'histoire, que si l'échange dans les relations entre étrangers est à peu près contemporain des premières sociétés humaines, le commerce intérieur a commencé à une époque relativement récente, au moins dans notre Occident[3]. Il serait bien intéressant de connaître l'origine certaine de la commission, des entrepôts, de la lettre de change ou plutôt du contrat que constituent les endossements, des banques, etc. Mais, malgré les obscurités dont cette partie de l'histoire est couverte, nous en savons assez pour ne pas regarder l'échange comme un fait primitif et nécessaire, ni les divers procédés qu'il emploie de nos jours comme les résultats d'un instinct : dans l'art d'échanger,

[1] Πρῶτοι δὲ ἀνθρώπων τῶν ἡμεῖς ἴδμεν νόμισμα χρυσοῦ καὶ ἀργύρου κοψάμενοι ἐχρήσαντο, πρῶτοι δὲ καὶ κάπηλοι ἐγένοντο. — Clio, c. 94. — On pourrait prendre le mot κάπηλος dans son acception la plus étroite et comprendre qu'il s'agit, non de la vente en boutique, mais des cabarets seulement. Dans ce passage, toutefois, on a généralement pris ce mot dans l'acception la plus large, et je crois qu'on a eu raison.

[2] « Je ne crains pas, dit Cyrus à l'envoyé des Lacédémoniens, des hommes qui ont au milieu de leur ville un lieu convenu où ils se réunissent pour se tromper mutuellement par des serments. » — « Il disait cela de tous les Grecs, observe l'historien, qui, ayant des places publiques, s'en servent pour les ventes et les achats : car les Perses n'ont pas coutume de se servir des places publiques et ils n'en ont même point. » — Clio, c. 153.

Cyrus parle en militaire et en chef d'un empire où la distribution des richesses a lieu dans un ordre réglé d'avance par les institutions, qui méprise l'échange et ceux qui s'y livrent. — Un peu plus tard, lorsque son second successeur, Darius, introduit les impôts en argent, ses sujets l'appellent, par mépris, boutiquer, κάπηλος.

[3] Le *Tcheou-li*, dont on fait remonter la rédaction à plusieurs siècles avant Hérodote, parle de marchés publics établis en Chine par l'autorité, réglementés par elle et surveillés par des agents spéciaux. — V. livres VII et XIV.

comme dans tous les autres, l'invention et le travail ont eu une grande part.

Si l'on considère au point de vue social les services du marchand, on le voit remplir les fonctions d'un inspecteur chargé d'avoir sans cesse l'œil ouvert sur les divers marchés et d'atténuer chaque jour les différences qui existent d'un marché à l'autre entre les valeurs d'un même produit. En effet, les achats du marchand, qui constituent une demande, tendent à élever le prix des marchandises dans le temps et le lieu où elles sont à bon marché, tandis que ses ventes, qui ajoutent à l'offre, tendent à abaisser ce prix-là où il est élevé, de manière à donner incessamment à la valeur de chaque marchandise plus d'uniformité dans le temps et dans l'espace. Par le commerce, tous les marchés communiquent entre eux et n'en forment en réalité qu'un seul, qui est le monde, sur lequel agit avec toute son énergie la loi souveraine de l'échange, la loi de l'offre et de la demande.

On distingue quelquefois le commerce intérieur qui a lieu entre les habitants d'un même pays, du commerce extérieur qui a lieu entre les habitants des divers pays ; mais il n'existe entre ces deux commerces aucune différence scientifique : tout ce qui est vrai de l'un est vrai de l'autre et peut lui être appliqué. S'il y a des conditions de travail différentes pour les habitants des divers pays, des inégalités de puissance productive, il y en a également entre les habitants des diverses contrées, des diverses localités d'un même pays et entre les habitants d'une même localité : toutes les observations auxquelles peut donner lieu ce qui se passe sur le marché le plus grand peuvent être appliquées avec justice au marché le plus petit.

Conserver les produits, soit dans un même lieu, soit pendant les transports qu'ils doivent subir, est une des fonctions essentielles du commerce, qui entretient les approvisionnements de marchandises de toute sorte et les livre, à mesure des besoins, à la consommation. Pour cela, il emploie des capitaux qui, changeant sans cesse de forme par de continuels échanges, conservent cependant leur valeur, indépendamment des profits qui forment le revenu du commerçant. Nous aurons bientôt occasion de revenir sur le rôle que jouent dans les échanges ces approvisionnements et ces capitaux.

CHAPITRE IV

DE LA RÉPARTITION DES INDIVIDUS DANS LES DIVERSES PROFESSIONS

Jusqu'ici nous n'avons considéré l'échange qu'abstraitement en quelque sorte, comme un fait isolé, afin de mieux analyser les conditions auxquelles il s'accomplit. Mais lorsque ce fait s'est répété chaque jour, à toute heure, à tout instant, sur toute espèce de produits et de services, présents et à venir ; lorsqu'il est devenu en un mot la forme ordinaire de l'appropriation des richesses, il a exercé une influence permanente et toujours croissante sur les habitudes et sur les mœurs. L'homme cherche les procédés par lesquels il peut satisfaire ses besoins au prix du moindre travail qu'il peut : une fois ces procédés trouvés, il règle sur leur emploi continu ses habitudes et jusqu'à ses idées et ses sentiments. C'est ce qui est arrivé pour l'échange : ses lois étant devenues dominantes dans la société, ont été un objet d'étude pour la prévoyance des particuliers : chacun a calculé d'avance, avec plus ou moins de justesse et d'étendue, les effets que le mouvement des échanges devait avoir sur la rémunération des fonctions diverses dans lesquelles le travail est employé et s'est efforcé de se placer, lui et sa famille, dans celles qui lui ont paru le plus avantageuses.

Il y a très-peu de temps, il faut le remarquer, que l'influence de l'échange est devenue prépondérante, et encore de nom plus que de fait, dans les sociétés même qui reconnaissent l'égalité devant la loi et l'admission de tous indifféremment à tous les emplois, à toutes les fonctions sociales. Lorsque nous recherchons scientifiquement les conditions de ce concours de tous avec liberté d'échanger, nous faisons plutôt une étude théorique que la description

des faits existants; mais rien n'est plus propre que cette étude à faire comprendre l'action et la portée de l'échange.

§ 1. — Du partage des fonctions entre les individus.

Les services de toute sorte étant échangés, la rémunération de chacun est nécessairement régie par la loi des échanges, par la loi de l'offre et de la demande. C'est donc dans l'étude des phénomènes auxquels donne lieu l'application de cette loi que l'on doit chercher comment se répartit entre les divers individus la rémunération des divers services. Qui détermine la demande de la totalité des services et de la quotité de chaque espèce de service? Ceux qui possèdent la totalité des richesses existantes, chacun apportant une force proportionnée à la somme qu'il possède. Qui détermine l'offre? Tous les individus qui composent la société, à l'exception des mendiants, des voleurs et de ceux qui se contentent de consommer un capital sans le reproduire. Ces trois classes d'hommes, en effet, ne servent à rien dans la société et elles pourraient disparaître sans que son activité économique fût diminuée sous aucun rapport.

Maintenant si l'on veut bien comprendre la distribution des rémunérations et des services dans sa simple réalité, il faut considérer le monde comme une vaste maison d'enchères publiques où les services de toute sorte sont incessamment vendus et achetés, échangés en un mot. La demande est soutenue dans toute la suite du temps par les détenteurs des produits et l'offre par tout le monde, hors les trois classes que nous avons désignées plus haut. On demande tant d'agriculteurs, tant de peigneurs, fileurs, tisserands de lin, de chanvre ou de coton; tant de meuniers, de boulangers, de bouchers, de cuisiniers; tant de teinturiers, de maçons, de journaliers, etc., et il se présente un certain nombre d'hommes pour rendre à la société tel ou tel genre de services au prix d'une rémunération convenue. Lorsque, dans une branche de services, l'offre excède la demande, la rémunération diminue; elle augmente lorsque la demande excède l'offre et reste stationnaire, tant que l'offre et la demande sont égales.

La rémunération dans chaque profession, et dans toutes par con-

séquent, varie peu et lentement, parce que les hommes ont des habitudes générales qui changent peu et lentement : mais c'est uniquement sur ces habitudes qu'est fondée la probabilité de rémunération pour les individus engagés dans chaque profession. Telle société a eu besoin l'an dernier de 100,000 tailleurs ; il est probable qu'elle aura encore besoin cette année de 100,000 tailleurs, à un très-petit nombre près, et il en est de même pour toutes les professions. Ce besoin, cause de la demande, est probable, disons-nous, mais nullement certain : si, en effet, pour un motif quelconque, par suite d'une diminution des revenus ou par un esprit d'économie plus grand, les détenteurs de produits demandent un cinquième d'habits de moins, les services des tailleurs étant également offerts et moins demandés, leur rétribution, qui n'est autre chose que la valeur des produits auxquels ils sont incorporés, baissera. De combien ? Jusqu'au point précis où un cinquième des tailleurs retirera ses offres du marché, à moins que les détenteurs des produits, les consommateurs, comme on dit, attirés par le bas prix des habits, n'augmentent leur demande. Si par une cause quelconque, la demande des habits était plus considérable d'un cinquième que pendant les années précédentes, on verrait se produire le phénomène inverse. Ce que nous disons des services des tailleurs peut se dire de ceux de telle profession que ce soit ; car la loi de l'offre et de la demande, aussi générale et aussi absolue que les lois physiques, n'admet aucune exception.

C'est ainsi que, sous l'empire de l'appropriation par la liberté et l'échange, les besoins et la volonté des détenteurs des produits constituent spontanément, et sans aucune entente préalable, une autorité dont la puissance irrésistible ne saurait être impunément méconnue. Cette autorité répartit les hommes dans les fonctions diverses par des indications uniformes qui consistent à élever les rémunérations ou à les maintenir, ou à les abaisser. Faut-il augmenter le nombre des travailleurs dans telle fonction, la rémunération de ceux qui y sont employés s'élève. Faut-il diminuer leur nombre, la rémunération s'abaissera. C'est la condition d'ordre du régime sous lequel tous sont libres de concourir à toutes les fonctions, du régime de la concurrence.

Les professions étant rétribuées dans des conditions fixées en

quelque sorte par les habitudes, chacun cherche à se porter lui-même ou à diriger ses enfants dans celle où les services sont le mieux rétribués, eu égard à la peine qu'ils coûtent : ainsi la rémunération des services dans les professions diverses tend à la proportionnalité. Elle y tendrait bien plus encore, si les hommes étaient également aptes à rendre des services dans toutes les professions, s'ils pouvaient tous concourir sur chacun des nombreux marchés où se vendent les services : mais on sait qu'il n'en est pas ainsi.

Il y a des professions, et en grand nombre, où l'on ne peut rendre des services qu'après un long apprentissage préalable ou à la suite d'une éducation coûteuse. Tout le monde, évidemment, n'est pas admis à concourir pour ces professions : ceux-là seuls peuvent s'y présenter qui possèdent des revenus suffisants pour vivre, pendant tout le temps de leur apprentissage ou de leur éducation, sans retirer aucun fruit de leur travail : c'est le petit nombre. On est assuré que l'offre des services sera moins grande dans ces professions que dans les autres et que, par conséquent, leur rétribution, même après avoir tenu compte des éléments de compensation indiqués plus haut, sera plus élevée. Les frais d'apprentissage ou d'éducation sont un obstacle qui ne peut être franchi qu'au moyen d'un effort, lequel doit être payé. Tout obstacle, en effet, se traduit économiquement par une dépense.

Tous les individus, bien que théoriquement égaux, ne sont donc pas admis à concourir dans toutes les professions ; ceux qui disposent d'un capital suffisant pour faire les frais de l'éducation la plus coûteuse, jouissent seuls de cette faculté. Ceux qui possèdent un capital moindre sont exclus d'un certain nombre de professions et admis dans toutes les autres, tandis que ceux qui ne disposent d'aucun capital et, faute d'apprentissage, ne peuvent offrir que leur force musculaire, leurs bras, sont enfermés dans un champ plus étroit duquel il leur est impossible de sortir. Le marché sur lequel ils offrent leurs services doit donc être habituellement le plus encombré d'offres, celui sur lequel la rémunération est la plus faible.

Cela ne veut pas dire que ce marché soit nécessairement encombré, ni qu'il soit exempt des chances de haussse ou de baisse

accidentelle qui peuvent résulter des variations de la demande. Les services peuvent y être bien rétribués et leur valeur peut s'élever, par l'effet d'une demande croissante, au point de dépasser peut-être celle des services dans quelque métier : mais cet état de choses ne peut pas durer; car nul ne consentira à se donner la peine d'apprendre un métier, s'il y gagne moins qu'en rendant des services pour lesquels suffit l'emploi de ses forces musculaires. C'est une conséquence directe et nécessaire du principe fondamental : « L'homme ne consent pas à donner gratuitement son travail, à travailler plus, lorsqu'il peut obtenir d'un travail moindre la même rémunération. »

Nous avons indiqué un motif pour lequel la rémunération d'un manœuvre doit être généralement et d'une façon permanente moindre que toutes les autres : ce motif n'est pas le seul. L'homme qui dispose d'un capital peut, au besoin, retirer du marché l'offre de ses services, lorsque leur valeur baisse temporairement, et vivre, en attendant la hausse, sur son capital ; il peut changer de profession ou se transporter sur un autre marché. Le manœuvre sans capital n'a pas la même faculté : il est forcé par les besoins les plus impérieux à travailler chaque jour pour gagner le pain de chaque jour et d'accepter le salaire, quelque réduit qu'il puisse être, qui s'offre sur le marché ; il se trouve dans les plus mauvaises conditions de puissance d'échange et subit les conséquences de cette position, non pour un moment seulement, mais d'une façon permanente. Cette situation inférieure de l'homme privé de tout capital est la conséquence naturelle et nécessaire de l'appropriation par l'échange.

Lorsque l'on compare ensemble les rémunérations que reçoivent les individus qui remplissent les diverses fonctions dont la société a besoin, il ne faut pas tenir compte seulement des gains pécuniaires, il faut examiner l'ensemble des motifs qui déterminent chaque individu à l'effort auquel il se livre. On découvre alors un principe de compensation qui réduit singulièrement les inégalités.

L'homme n'agit qu'en vue d'une rémunération : mais cette rémunération n'a pas toujours un caractère économique. Il a des désirs dont le but est autre que la possession des richesses et il

fait effort pour satisfaire ces désirs[1], comme pour satisfaire ceux dont les richesses sont le but. La rémunération de ces efforts est autre que dans l'industrie, mais elle existe; on peut poser en principe que toute fonction sociale a une rémunération économique à laquelle il vient souvent s'en ajouter une autre pour constituer la rémunération totale. Si le désir d'obtenir des richesses, au moins pour la consommation quotidienne, se trouve au fond de toute suite d'actes humains un peu considérables, ce désir n'est ni le seul, ni même toujours le principal mobile de ces actes. Les moines de la Thébaïde qui fabriquaient des ouvrages de vannerie avaient pour but d'en retirer un produit par la vente; mais leur désir, limité au strict nécessaire, n'était la cause principale ni de leur travail, ni du choix de ce genre de travail. On peut en dire autant de ceux qui ont défriché et mis en culture une partie des terres naturellement stériles de l'Europe, et généralement de tous ceux qui travaillent en vue d'un salaire dans le ciel. Ceux-là peuvent et doivent se contenter sur la terre d'une rémunération moindre que celle qu'ils exigeraient, s'ils ne tenaient compte que des considérations économiques.

De même le savant emporté par l'amour de la science, l'artiste enthousiaste de son art, l'homme politique avide de commandement, peuvent se contenter et se contentent souvent d'un salaire moindre que celui qui leur reviendrait, s'ils agissaient exclusivement sous l'empire du mobile économique, du salaire en richesses.

L'approbation des hommes, la considération publique, l'estime ou l'affection de quelques personnes ou d'une seule, figurent aussi au nombre des choses que nous désirons le plus vivement, en vue desquelles nous sommes disposés à faire quelquefois de grands efforts et dont la possession peut, dans une certaine mesure, nous tenir lieu de richesses. Lorsqu'il trouve le moyen d'obtenir une de ces choses en même temps qu'un salaire, l'homme consent à donner une somme de travail beaucoup plus grande au prix d'une moindre récompense pécuniaire.

Adam Smith, qui a étudié avec beaucoup de finesse et de saga-

[1] Voir, pour la classification de nos désirs, *Études sur la science sociale*, II.

cité les causes par lesquelles la proportionnalité de rémunération s'établit par l'inégalité de rétribution économique, énumère cinq causes principales d'inégalité : 1° l'agrément ou le désagrément de l'emploi ; 2° la facilité ou le bon marché, la difficulté ou la dépense qu'exige l'apprentissage ; 3° l'occupation constante que procure l'emploi ou les interruptions auxquelles il est exposé ; 4° le plus ou le moins de confiance dont doivent être investis ceux qui exercent une profession ; 5° la probabilité ou l'improbabilité d'y réussir. Sans insister sur cette classification, sur les exemples cités à l'appui et sur les considérations ingénieuses auxquelles ces exemples ont donné lieu[1], nous croyons qu'une analyse plus sévère nous permet d'établir une classification plus simple.

Plaçons-nous au point de vue de celui qui veut entrer dans une profession : toutes les considérations auxquelles il peut se livrer se résument en deux mots : *crainte* et *espérance*, qui se traduisent exactement dans l'ordre des faits économiques par ces deux autres : *travail* et *rémunération*. Le travail, c'est l'effort redouté, le sacrifice ; la rémunération, c'est la jouissance, quelle que soit sa forme, économique ou non. On peut dire que ce sont deux expressions, l'une positive, l'autre négative, de la même idée, que *plus* travail ou *moins* rémunération sont des expressions synonymes, comme *moins* travail et *plus* rémunération.

Ainsi, lorsqu'il s'agit de la sœur de charité, on peut considérer l'espoir de rémunération céleste qui la fait agir, soit comme un supplément de la rémunération économique qu'elle reçoit, soit comme une diminution de peine dans le travail. De même pour le savant, pour l'artiste, pour l'homme d'État ; de même pour celui qui remplit une fonction plus honorée que les autres par l'opinion publique ; leur travail est moins pénible que celui des hommes placés dans des conditions différentes et qui n'ont d'autre rémunération que leur salaire pécuniaire, de telle sorte qu'une égalité de rémunération économique entre les premiers et les seconds ne serait pas de l'égalité. Le moteur économique, qui est l'espoir de la rémunération en richesses, peut être moins puissant et déter-

[1] V. *Richesse des nations*, liv. Ier, ch. x.

miner cependant un travail égal dans un cas et dans l'autre ; ainsi, dans l'ordre des faits physiques, une force suffisante pour mouvoir une pierre dans l'eau ne suffirait pas à la mouvoir hors de l'eau, parce que la pression du liquide fait perdre dans le premier cas à la pierre une partie de son poids.

Au contraire, ceux qui se livrent à des travaux désagréables, ou malpropres, ou insalubres, sans trouver en dehors de la rétribution pécuniaire qu'ils reçoivent aucune compensation, n'ont un salaire proportionné à leur peine, égal à celui des autres emplois, qu'autant qu'il est plus considérable. En effet, leur peine est plus grande que celle des autres : personne ne peut considérer comme également pénible de moissonner dans un champ et d'extraire de la houille ou de l'argent d'une mine ; de travailler du fer et de travailler du cuivre ; de moudre du blé ou de manipuler du blanc de céruse ou seulement de la chaux. La peine que cause le service à celui qui le rend étant différente dans ces divers emplois, l'égalité, ou, pour mieux dire, la proportionnalité n'existe qu'autant que les emplois les plus désagréables ou les plus dangereux sont les plus rétribués. Et de même que nous avons compté l'estime et la considération publiques parmi les causes qui faisaient accepter une rémunération économique moindre, nous devons signaler la réprobation dont l'opinion frappe, à tort ou à raison, l'exercice de certains emplois comme un motif de rétribution supérieure ; en effet, la réprobation publique rend le travail plus pénible dans ces emplois qu'il ne le serait sans elle. — On en peut dire autant des professions qui ne fournissent à ceux qui s'y adonnent qu'un emploi intermittent, pendant une partie de l'année, comme celle de maçon, par exemple. Les besoins de ceux qui exercent ces professions, durant toute l'année et devant être satisfaits par le salaire de quelques mois de travail, ce salaire doit être supérieur à celui qu'on obtient dans une profession analogue où on travaille pendant toute l'année.

Adam Smith a observé, avec raison, que les professions dans lesquelles le succès était très-incertain, mais pouvait être considérable et qui présentaient des chances analogues à celles d'une loterie, recevaient en général une rétribution moins élevée que les autres. Le même penseur a observé également que les professions

dans lesquelles le danger, quoique très-grand, pouvait être jusqu'à un certain point conjuré par le courage et l'habileté, comme celle de marin et de soldat, n'exigeaint pas une rémunération sensiblement plus élevée que les autres. Dans ces professions, le danger est un attrait par lui-même et il élève celui qui volontairement s'y expose dans l'opinion publique. L'incertitude du succès dans les professions où un petit nombre d'hommes réussissent, comme au barreau, dans les arts, dans certains commerces, tentent l'humeur inquiète et joueuse de l'homme, chez lequel l'espérance domine toujours et qui oublie volontiers les chances d'insuccès pour ne songer qu'aux lots favorables qu'il attend de la fortune.

Toutefois il est plus curieux qu'utile d'insister sur ces considérations. Elles nous montrent seulement que la rémunération des professions diverses est plus proportionnée au travail, à la peine, qu'on ne le croit vulgairement et indique assez bien une tendance générale, qui s'étend jusqu'aux fonctions placées sous l'empire de l'autorité.

Les fonctions, dites publiques, en effet, n'échappent pas aux conditions du concours général ouvert pour les divers services dont la société a besoin. La rémunération des fonctionnaires publics est ordinairement déterminée par autorité ainsi que leur nombre : dans l'échange auquel cette rémunération donne lieu, il y a donc deux termes fixes : la demande et la valeur. Mais l'offre est variable et cela suffit pour mettre les services à rendre dans ces fonctions au concours avec tous les autres. En effet, avant de se présenter aux fonctions publiques, un jeune homme ou sa famille regarde s'il ne lui est pas plus avantageux d'entrer dans les fonctions libres, rétribuées sous l'empire absolu de l'échange. Si, d'après son opinion, il trouve plus d'avantage dans les fonctions industrielles, par exemple, que dans les fonctions publiques, il se présentera dans les premières. Si les fonctions industrielles sont généralement mieux rétribuées que les publiques, il ne se présentera pour celles-ci que des individus d'une puissance de travail, d'une capacité moindre. L'offre diminuant, la rétribution augmente. On ne s'en aperçoit pas matériellement, parce que cette rétribution, exprimée en monnaie, reste invariable; mais si elle est accordée à un travail inférieur ou moindre, sous quelque rap-

port que ce soit, il est évident que, eu égard au service qu'elle rétribue, elle a augmenté. C'est comme si le prix-courant du drap sur un marché restait nominalement le même après qu'on aurait substitué des draps de qualité inférieure à ceux de qualité supérieure : en réalité le prix des draps aurait haussé. Ainsi, il suffit qu'un seul des trois termes, offre, demande ou valeur, reste mobile dans un échange, pour que la loi de l'offre et de la demande se fasse sentir avec toute sa force et tende à niveler les conditions de cet échange avec celles de tous les autres.

Il est vrai que, dans les fonctions publiques, autant ou plus que dans les autres, les considérations d'opinion interviennent et modifient les considérations purement économiques. Il n'est pas rare de voir rechercher des fonctions publiques, malgré la médiocrité des appointements qui y sont affectés, à cause des honneurs qu'elles confèrent, ou par sentiment de patriotisme, ou par amour du commandement, ou enfin parce que à la rémunération avouée vient se joindre une rémunération cachée et illicite. Mais aucun de ces cas, on peut le vérifier par l'observation la plus rapide, ne fait exception aux règles que nous avons posées. Avant d'entrer dans ces professions, comme avant d'entrer dans les autres, l'homme mesure bien ou mal les avantages de toute sorte dont il jouira et le travail sous toute forme qu'il devra donner en échange ; il compare la condition que lui assure une profession à celle qu'il a le droit d'espérer de l'autre et choisit celle qui, tout compensé, lui paraît en somme la plus avantageuse.

C'est pourquoi, lorsque l'on considère toutes les professions correspondant aux diverses fonctions sociales au point de vue philosophique ou économique, indépendamment des habitudes que peut donner l'exercice de chacune d'elles, on estime également honorables toutes celles dont la société éprouve un besoin réel, soit qu'elles soient l'objet d'une concurrence entière, soit que cette concurrence ne porte que sur l'offre. Mais l'opinion, qui n'est pas toujours éclairée, a bien des caprices sous ce rapport et ils entrent comme élément constitutif dans l'appréciation de toutes les rémunérations. L'échange, tout en exerçant son empire sur la fixation relative de la rétribution affectée à chaque profession, est enveloppé de toutes parts par l'opinion publique ; c'est elle qui détermine

l'importance relative de chacun des éléments constitutifs de la rémunération et de chacun des éléments constitutifs du travail à fournir. Une fois ces appréciations admises, l'échange tend directement à établir l'égalité entre individus d'une puissance égale et à maintenir ou même à aggraver l'inégalité entre individus de puissance inégale.

Voilà quant à l'offre. La demande, déterminée par l'opinion et la volonté de tous les détenteurs de produits, en raison de l'importance de la richesse de chacun, a ses habitudes et ses caprices. Si elle est à peu près invariable dans les services liés aux fonctions publiques, elle est beaucoup plus mobile dans les services rétribués par l'échange libre, et notamment dans les services industriels. Comme tous les produits sont, en définitive, la rémunération de tous les services, une diminution de la somme des produits, à la suite d'une diminution quelconque de puissance productive, a pour conséquence nécessaire une réduction de la somme des rémunérations ; un accroissement de la somme des produits aurait une conséquence inverse. Souvent la rémunération d'un genre de services augmente et celle d'un autre genre de services diminue, comme il arrive chaque fois que, par le jeu naturel des échanges, ou autrement, la répartition des richesses se trouve changée. Si, par exemple, la somme des produits restant la même, une portion plus grande était attribuée aux personnes déjà très-riches et cessait d'appartenir aux personnes de fortune moyenne, il est probable que les objets de grand luxe seraient plus demandés et les objets de petit luxe moins demandés. Cela revient à dire que les services des producteurs d'objets de grand luxe acquerraient plus de valeur, seraient mieux rétribués, et que ceux des producteurs d'objets de petit luxe perdraient de leur valeur et seraient moins rétribués. La valeur des produits, qui est le symptôme, ne doit pas nous faire perdre de vue la rétribution plus ou moins grande des services, qui est le fait important. Pas n'est besoin d'ajouter que si le changement dans la distribution des richesses avait eu lieu en sens inverse, la valeur des produits aurait été modifiée en sens inverse. En tout cas, c'est l'état d'appropriation, résultant des faits accomplis dans le passé, qui détermine la demande de chaque genre de services dans le présent et dans l'avenir immédiat.

Et en vertu de l'instinct qui porte les hommes à obtenir le plus de satisfaction qu'ils peuvent avec le moindre travail possible, la diminution de la valeur d'une classe de services a pour conséquence une diminution de l'offre, comme une augmentation de cette valeur a pour conséquence une augmentation de l'offre, de telle manière que les diverses rémunérations tendent toujours à revenir vers l'équilibre.

Ainsi, sous l'empire de l'appropriation par la liberté et l'échange, les travaux, enchaînés les uns aux autres par des combinaisons spontanées de coopération, donnent lieu à une sorte de mise en commun des produits, dans la masse desquels chacun vient prendre une part réglée sur les besoins que ses semblables éprouvent d'obtenir ses services et des moyens qu'ils ont de le servir à leur tour. Il reçoit une rémunération d'autant plus forte que ses semblables ont plus besoin de ses services et ont plus de services à lui offrir en échange, d'autant plus forte qu'il dispose d'une plus grande puissance de travail et que ceux avec lesquels il échange en possèdent, de leur côté, une plus grande. Il reçoit d'autant plus qu'il a plus à offrir et que ses semblables ont plus à lui offrir ; dans la somme des richesses, chacun prend une part d'autant plus grande qu'il a plus produit. Ainsi, sous l'empire de l'échange, l'homme en société est sujet aux mêmes lois générales que s'il avait produit et consommé isolément, aux lois qui régissent les travaux et la rémunération de l'humanité tout entière.

§ 2. — Du coût de production.

Lorsque nous considérons l'homme isolé dans le déploiement de son activité industrielle, nous le voyons se déterminer à un effort en vue et dans l'espoir d'obtenir un produit qu'il désire, et nous disons à chaque instant que le produit lui *coûte* cet effort, n'est acquis qu'*au prix* de cet effort, qu'il *vaut* ou ne vaut pas la peine qu'il a coûté, etc. Ces façons de parler, empruntées à la langue de l'échange, ne sont pas aussi figurées qu'on le croit ordinairement; elles indiquent la ressemblance, disons mieux, l'identité des phénomènes de l'échange auxquels elles se rapportent habituellement et de ceux de la production individuelle auxquels elles

viennent s'appliquer sans peine[1]. Chaque fois que l'homme fait un effort, il le compare au résultat qu'il en espère ou qu'il en obtient et ne se décide à l'effort qu'autant qu'il estime que le résultat vaut autant ou plus que l'effort ne coûte. Le travail dépensé pour acquérir un produit est, à parler proprement, le *coût de production* de ce produit.

L'échange ne modifie en rien cette manière de comparer et de juger : il introduit seulement pour chaque individu la faculté d'acquérir, au prix de son travail propre, le produit du travail d'autrui. Mais en échangeant, comme en produisant, l'individu ne cesse pas un seul instant de comparer l'effort qu'il fait au produit qu'il en retire. Lorsque nous le considérions isolément, il ne se déterminait à l'effort qu'autant qu'il espérait acquérir un produit qui, à son jugement, valût cet effort. Si, une fois le produit obtenu, l'homme estime qu'il ne vaut pas le travail qu'il a coûté, ce travail n'est pas renouvelé et l'homme, ou reste oisif, ou applique son activité à l'acquisition d'un autre objet. De même, lorsque l'échange lui fournit le moyen d'acquérir, au prix de son travail, le produit du travail d'autrui, il compare ce que lui coûte son travail à ce qu'il en obtient par l'échange ; s'il trouve la rémunération suffisante, il continue de travailler : s'il la trouve insuffisante, le travail cesse ou change de but et la production avec lui.

Toute production qui se continue et se renouvelle suppose un ensemble de conditions tel que les producteurs reçoivent en échange de leur travail une rémunération suffisante pour que ce travail puisse continuer et se renouveler. Si cet ensemble de conditions cessait d'exister, la production s'arrêterait ou du moins ne pourrait continuer égale à elle-même. L'ensemble des conditions nécessaires pour que le travail se continue égal à lui-même est ce qui constitue, à proprement parler, le coût de production dans une société donnée et il se représente par une somme de produits

[1] « Chaque objet particulier de ses jouissances (de l'homme) lui coûte des soins, des fatigues, des travaux et au moins du temps. C'est cet emploi de ses facultés appliquées à la recherche de chaque objet qui fait la compensation de sa jouissance et pour ainsi dire le prix de l'objet. L'homme est encore seul, la nature seule fournit à ses besoins, et déjà il fait avec elle un premier *commerce* où elle ne fournit rien qu'il ne paye par son travail, par l'emploi de ses facultés et de son temps. » — Turgot, *Valeurs et Monnaies*.

déterminée qui rémunère les travailleurs et que nous avons désignée précédemment par le nom de *frais de production.*

On comprend que la somme totale des produits pourrait être indéfiniment supérieure à la quantité exigée pour que le travail se renouvelât et continuât. Si elle augmentait ainsi, on pourrait dire que le coût de production aurait baissé, parce que, relativement à la somme des produits, on aurait obtenu plus avec la même quantité de travail. Ainsi, comme nous l'avons remarqué précédemment, le coût de production n'est autre chose que l'expression négative de la puissance du travail.

Ce qui est vrai pour la société tout entière est vrai dans chacune de ses parties, dans chaque branche de la production et dans chacune des subdivisions qui constituent ces branches. Dès que la rémunération du travail cesse d'être suffisante, sur un point quelconque de l'atelier social, pour que ce travail se renouvelle et continue, la production s'arrête sur ce point. Et la rémunération est considérée comme insuffisante dès que les travailleurs peuvent en obtenir une plus élevée en portant leurs efforts dans une autre branche de la production. C'est ainsi que les rémunérations, dans les diverses branches de l'activité humaine, tendent à l'égalité.

Le coût de production dépend ainsi de la volonté des individus, mais il dépend en même temps de leurs besoins et de la nature des choses. Un homme est libre de ne travailler qu'au prix d'une certaine rémunération ; mais s'il ne travaille pas il faut nécessairement qu'il cesse de vivre ou qu'il vive sur la rémunération du travail d'autrui. De même l'homme peut consentir à travailler au prix d'une rémunération minime, mais il ne peut l'abaisser au-dessous de ce qui lui est nécessaire pour vivre et maintenir ses forces égales à elles-mêmes ; car si le coût de production, c'est-à-dire la rémunération du travail tombe au-dessous de cette quantité, les forces cessent d'être entretenues et l'homme de vivre. Ainsi le coût de production, tout en n'ayant point de limite maximum absolue connue, a toujours uue limite actuelle et il a aussi toujours une limite minimum.

Le coût de production, n'étant autre chose que la rémunération nécessaire du travail, peut être très-différent et l'est en effet, selon

les branches d'industrie, suivant les pays, les habitudes diverses des peuples ou des classes qui constituent une société et cette inégalité n'a aucune commune mesure naturelle. Mais l'échange ayant introduit l'usage de tout évaluer en monnaie, on peut mesurer en monnaie la rétribution des divers services, sans qu'on puisse mesurer de même les divers efforts, la peine supportée par chacun, laquelle est, de sa nature, entièrement individuelle et incommensurable.

Ce qu'on appelle *coût de production* d'un objet ou d'un service dans une société, c'est le prix auquel cet objet ou ce service peut y être obtenu d'une manière permanente en quantité à peu près égale à celle qui y est habituellement demandée. On suppose, d'après les considérations exposées plus haut, que la valeur de toutes choses se règle de manière à donner à tous les services une rétribution à peu près égale, de manière à ce que l'on puisse considérer la somme des services et celles des rémunérations comme deux quantités composées chacune de parties homogènes et qui se proportionnent l'une à l'autre. On en conclut que le coût de production d'un objet ou d'un service ne peut s'élever au-dessus de la moyenne sans que aussitôt, cet objet ou ce service étant plus offert, sa valeur baisse, et que ce prix ne peut tomber au-dessous de la moyenne, sans que aussitôt, une portion de ceux qui l'offrent passant à d'autres emplois, sa valeur s'élève. C'est pourquoi l'on dit que *la valeur habituelle et permanente de chaque produit est déterminée par son coût de production*, auquel elle tend toujours à revenir après les oscillations de hausse et de baisse qu'impriment à la valeur courante les variations incessantes de l'offre et de la demande.

Cette proposition fondamentale en économie politique, et très-commode dans la pratique, n'est cependant que l'expression négative des faits, une sorte de tautologie. En effet, les choses se passent dans l'ordre suivant : 1° la valeur courante, déterminée par les causes que nous avons étudiées, règle la rémunération du travail qui a servi à la production ; 2° cette rémunération, selon qu'elle est suffisante, plus que suffisante ou insuffisante, provoque la continuation, l'accroissement ou la diminution de la production pour l'avenir ; 3° cette production a pour résultat une offre égale,

supérieure ou inférieure du produit, de manière à rendre celle de chaque produit assez peu variable et à égaliser sans cesse la rémunération des divers services.

Toutefois, il ne faut pas considérer le coût de production comme une espèce de point fixe : il est susceptible de hausse et de baisse pour chaque produit, selon que les mœurs, les habitudes, l'habileté des hommes employés sur le point de l'atelier industriel que l'on considère viennent à changer. Si personne dans le monde ne consentait à faire des souliers à moins d'un prix double du prix actuel, la fabrication cesserait jusqu'à ce que, par la diminution de l'offre, la valeur habituelle des souliers se fût élevée du double : si l'on consentait à les faire à moitié prix, leur valeur baisserait aussitôt. Il n'y a qu'une limite absolue à la baisse, c'est le point ou la rémunération ne pourrait plus suffire à l'entretien physique des producteurs.

Dans toute situation industrielle donnée, on peut imaginer un état de choses tel que, après les compensations indiquées précédemment, toutes les rémunérations fussent exactement proportionnelles aux services, égales, comme on dit vulgairement. Cette notion abstraite, comme celle du point, de la ligne et du plan géométrique est un idéal qui sert à mesurer le mouvement incessant des valeurs. Dans cet idéal, la rémunération accordée à la production de chaque espèce de service constituerait le coût de production de ce service et serait proportionnée à la part de la puissance productive totale dont cette production exige l'emploi. Lorsque cette part diminuerait, comme par une invention, l'égalité ne pourrait se rétablir que par une diminution de la rémunération de ce service, relativement aux autres et dans le cas contraire, cette rémunération devrait augmenter. La puissance productive étant l'unité, chaque produit en exige une fraction d'autant moindre que les prodaits sont plus abondants, d'autant plus considérable que la somme des produits est moindre.

Dans l'état d'appropriation que nous étudions, les échanges se multiplient au point de former en quelque sorte un mouvement continu, une ligne non interrompue qui se développe entre celles de la production et de la consommation. Chaque produit a sa puissance d'échange, qui, augmentant et diminuant tour à tour, repré-

sente sans cesse la part de rémunération affectée au producteur dans la somme totale des produits de la société.

Cette puissance d'échange ou valeur, toujours une et identique à elle-même, peut être considérée sous deux aspects distincts savoir: 1° dans ses variations quotidiennes, et alors elle prend le nom de *valeur courante;* 2° dans son mouvement moyen réglé sur celui du coût de production, et alors nous l'appellerons *valeur habituelle*. C'est cette dernière qui fait l'objet de la plupart des études de l'économie politique et dont nous allons principalement nous occuper; selon l'usage, et pour abréger, c'est elle que nous désignerons par le nom de *valeur*, dans les recherches relatives à ses modifications et aux phénomènes par lesquels elles se manifestent.

CHAPITRE V

FORMATION DU COUT DE PRODUCTION — ANALYSE DES ÉLÉMENTS QUI LE CONSTITUENT

§ 1. — Formation du coût de production.

Lorsqu'on porte les yeux sur l'industrie, telle qu'elle s'est constituée sous l'empire de l'échange et de la concurrence, on voit tous ceux qui prennent part à la production classés en divers groupes semblables, quoique n'inégale grandeur, dans chacun desquels les individus, liés ensemble par des contrats plus ou moins durables, agissent sous la direction d'une seule pensée, sous l'impulsion d'une seule volonté, au moyen d'une portion de richesse déterminée, d'un capital. Ces groupes se nomment *entreprises*. Voici, par exemple, une manufacture de coton dans laquelle viennent se réunir tous les matins pour travailler, chacun

d'une manière et à des conditions déterminées d'avance, une multitude d'ouvriers et de commis. Qui a fixé la place et l'emploi de chacun et consenti son salaire? Une pensée, une volonté unique, celle du chef ou des chefs de l'entreprise. Ces chefs ont des relations habituelles avec ceux d'autres entreprises, comme celle qui leur fournit les matières premières, celle qui les transporte, celle qui établit ou répare les machines, celle qui achète les produits pour les revendre, etc.; mais ces relations n'ont ordinairement rien de fixe; elles s'établissent et s'entretiennent par des ventes et des achats, c'est-à-dire des échanges successifs, conclus au jour le jour, et subissent toutes les fluctuations de la valeur courante, tandis que les relations des membres de l'entreprise entre eux sont plus fixes et arrêtées pour un plus long temps.

L'existence de l'entreprise ne dépend pas du concours d'un nombre plus ou moins grand d'individus : ce qui la constitue, c'est l'indépendance, l'individualité, le capital propre. Elle existe souvent avec un seul individu; ainsi un petit agriculteur qui cultive sa terre, un artisan qui travaille seul, comme un maréchal, un petit détaillant, conduisent une entreprise et sont entrepreneurs ; chacun d'eux travaille dans une entière indépendance, sans autres rapports économiques avec le reste des producteurs que des relations successives d'échange. De même plusieurs ouvriers associés, soit pour travailler la terre, soit pour exercer ensemble une industrie quelconque, pour fabriquer des meubles, des lampes, des pianos, etc., constituent une entreprise, une individualité économique, agissant sous la direction d'une pensée et d'une volonté communes, avec un capital qui court les chances d'accroissement et de diminution qui peuvent résulter des fluctuations de la valeur courante du produit fabriqué.

Comme nous savons maintenant que l'impulsion première de tout le mouvement des échanges part de la valeur courante des produits sur le marché, nous allons d'abord considérer quels sont les effets des fluctuations de cette valeur sur les entreprises considérées comme unités, comme individualités industrielles : ensuite nous étudierons les effets qui en résultent dans l'intérieur des entreprises et qui modifient les conditions sur lesquelles chacune d'elles est constituée.

Le prix de la totalité des produits offerts sur le marché par une entreprise devant fournir à la rémunération de tous ceux qui y concourent, le travail n'y peut continuer qu'autant que cette rémunération est obtenue de la vente des produits. Imaginez une entreprise conduite par un seul homme, comme celles d'un grand nombre d'artisans ; si le prix qu'il retire de la vente de ses produits ne suffit pas à ses dépenses personnelles et à la reproduction de son capital, l'entreprise devra cesser nécessairement. En effet, ou l'artisan l'abandonne pour prendre une autre profession, pour donner un emploi différent à son capital et à son travail, ou il s'y obstine. Dans le premier cas, l'entreprise disparaît ; dans le second, le prix des produits n'étant pas suffisant, par hypothèse, à couvrir les dépenses personnelles de l'artisan et à reproduire son capital, il faudra de toute nécessité que ce capital soit entamé ou les dépenses personnelles réduites. La diminution et la destruction du capital entraînent celles de l'entreprise; la réduction des dépenses personnelles constituerait un abaissement de rémunération auquel l'entrepreneur ne consent qu'autant qu'il ne trouve, ni n'espère trouver ailleurs un emploi mieux rétribué de son travail et de son capital. Du reste, si nous supposons la puissance productive invariable dans notre exemple, les dépenses personnelles ne peuvent être réduites, parce que leur réduction abaisserait le coût de production et augmenterait la puissance du travail, ce qui est incompatible avec l'hypothèse.

Les choses ne se passent pas autrement dans une grande entreprise; la perte résultant du bas prix du produit entame le capital de l'entrepreneur ou le détruit, ce qui entraîne la destruction de l'entreprise.

La dissolution des entreprises dont le produit ne suffit pas à entretenir le travail et le capital qui les constituent a pour conséquence, dans chaque branche d'industrie, une diminution de la quantité produite, c'est-à-dire de l'offre, sur le marché, jusqu'au point où la valeur du produit s'élevant, permet à tous ceux qui concourent à sa confection de retirer une rémunération suffisante pour que le travail continue. Dans cette situation, les forces qui constituent l'entreprise se conservent sans accroissement ni diminution, et l'on dit que l'entreprise fait ses frais, que ses produits

se vendent au *prix de revient*, c'est-à-dire à un prix qui reproduit la valeur des frais de production. Lorsque la vente des produits donne au travail qui les a créés une rémunération supérieure au prix de revient, on dit que l'entreprise *gagne*, qu'elle donne des *profits* ou *bénéfices*. Lors au contraire que la vente des produits ne reproduit pas le prix de revient, on dit que l'entreprise *perd* ou *ne fait pas ses frais*.

Nous donnerons à l'avenir le nom de *prix de revient* au coût de production considéré dans une entreprise et relativement à elle, et nous lui conserverons son nom, lorsqu'il s'agira d'un produit ou d'un service présenté sur le marché devant les consommateurs par plusieurs entreprises en concurrence.

On comprend sans peine que ce minimum de rémunération appelé *prix de revient* soit très-inégal dans diverses entreprises concourant ensemble sur le même marché : les unes sont mieux, les autres plus mal administrées ; les unes sont mieux, les autres plus mal situées que les autres : partant, les unes ont un pouvoir productif plus grand, les autres un pouvoir moindre, c'est-à-dire un prix de revient moins élevé et un prix de revient plus élevé. Cependant le prix courant du produit, déterminé par le point où l'offre égale la demande, est uniforme sur le marché, de telle sorte qu'il ne peut être égal à plusieurs prix de revient différents. De cette différence entre le prix de vente du produit et ses divers prix de revient dans les entreprises concurrentes résulte une loi remarquable, déjà signalée dans l'analyse de l'échange, mais sur laquelle il importe d'insister. Essayons de la rendre sensible par un exemple.

Supposons l'existence d'un marché fourni d'une certaine espèce de produits, soit de couvertures de laine, par dix entreprises, dix fabriques, offrant chacune un dixième du produit total. Exprimons par 10,000 la totalité des couvertures offertes et vendues à un prix moyen que nous désignerons par 10. Ce prix est, ou strictement suffisant, ou insuffisant, ou plus que suffisant pour couvrir les frais de fabrication : examinons ce qui se passe dans chacune des trois hypothèses :

1° Si le prix de vente est strictement suffisant, égal au prix de revient, la fabrication continue sans aucun changement. Mais pour

cela il faut supposer l'égalité du prix de revient des diverses entreprises, c'est-à-dire l'impossible, ou à peu près.

2° Si le prix de vente est insuffisant, la quantité des produits, l'offre, devra être réduite, ce qui peut arriver de deux manières : ou chaque entreprise fabriquera moins, ou quelques-unes cesseront de fabriquer. Si le prix de revient des diverses entreprises était le même, la perte se partagerait également entre elles, par une réduction proportionnelle de la quantité fabriquée, jusqu'à ce que quelques-unes, lassées de cette situation, eussent renoncé à ce genre de production. Mais il est rare ou plutôt sans exemple que les choses se passent ainsi : le prix de revient d'une entreprise n'est presque jamais celui de l'autre. Supposons que celui d'une fabrique soit 12 ; celui de l'autre 11, celui de cinq autres, 10 ; celui des trois restantes, 9, 8 et 7. Le prix courant étant 10, deux fabriques sont en perte, cinq font leurs frais et les autres réalisent des profits plus ou moins considérables. Évidemment les deux entreprises qui sont en perte devront s'arrêter : alors la quantité de couvertures offertes sera réduite à 8,000 et il est probable que le prix courant s'élèvera, soit à 11. A ce moment, chacune des huit fabriques restantes réalise un profit, mais il est inégal, de 1 pour les cinq premières fabriques, et pour les trois autres, de 2, de 3 et de 4, respectivement. — Si par l'effet d'un événement quelconque, la demande avait été réduite sur le marché en même temps que l'offre, de manière à maintenir le prix primitif de 10, il y aurait cinq fabriques qui feraient strictement leurs frais, tandis que les trois autres auraient respectivement un profit de 1, de 2 et de 3.

3° Au prix de 11, avons-nous supposé, toutes les entreprises font des profits : un entrepreneur intelligent sans emploi, dont l'attention est éveillée par cette circonstance, fonde une fabrique au prix de revient de 8 : il fait des bénéfices et est bientôt suivi par un second, puis par un troisième ; l'offre des couvertures, toujours dans l'hypothèse d'une fabrication égale en quantité et qualité dans chaque fabrique, s'élève à 11,000. Le prix, en admettant que la demande reste stationnaire, tombe au-dessous de 10. A ce moment, cinq entreprises se trouvent en perte et mises en demeure de réduire leurs frais de fabrication ou de périr : nous

nous retrouvons dans le cas d'insuffisance du prix que nous avons déjà étudié.

Au milieu de cette multitude de prix de revient divers, aussi nombreux le plus souvent que les entreprises elles-mêmes, peut-on dire qu'il y a un prix de revient unique? Non, sans doute. — Un prix de revient moyen? — Pas davantage. Il est cependant un prix au-dessous duquel le produit ne peut baisser sans que la fabrication diminue : ce prix de vente habituel est déterminé par le prix de revient de celle des entreprises nécessaires pour égaler l'offre à la demande qui a le plus élevé; c'est celui qu'on appelle vulgairement et sans autre qualification, prix de revient d'un produit à un moment et sur un marché déterminé : c'est le prix de revient par excellence; mais on voit, par l'étude de sa formation qu'il n'a rien de fixe et participe de l'éternelle mobilité des prix courants.

Ainsi, dans toute industrie, *la valeur habituelle des produits est déterminée quant à l'offre, la demande étant censée immobile, par le prix de revient de celle des entreprises nécessaires pour fournir la quantité demandée qui a le prix de revient le plus élevé.* C'est ce prix le plus élevé qu'on appelle, par abréviation, prix de revient en général et sans aucune autre explication : il vaut mieux lui réserver l'appellation distincte et spéciale de *coût de production.*

Ni la demande de chaque produit, ni le prix de revient des entreprises ne restent un seul instant immobiles. Les efforts de chaque entrepreneur tendent incessamment à réduire son prix de revient, parce que de cette réduction dépend, d'abord l'existence, ensuite le profit de l'entreprise, lequel est d'autant plus élevé que le prix de revient spécial auquel l'entreprise obtient le produit est plus inférieur au prix de vente. L'entrepreneur est comme un marchand qui achète au prix de revient le produit que lui cède la nature pour le revendre ensuite avec bénéfice au consommateur.

Dans le second cas de l'hypothèse posée plus haut, nous avons supposé que deux fabriques avaient cessé de fournir des couvertures de laine. Mais le travail qui y concourait n'a pas péri : il n'a fait que changer d'emploi. Il aura cherché, par exemple, une branche d'industrie où toutes les entreprises avaient des profits,

soit celle des tapis, dans laquelle la production augmentant et l'offre avec elle, l'introduction de ce travail provoque une baisse de prix ou empêche une hausse, réduit le profit des entreprises existantes ou l'empêche d'augmenter.

Quelle action ce travail, repoussé en quelque sorte de la fabrication des couvertures, aura-t-il exercée en se transférant dans celle des tapis? Il aura contribué à égaliser la rémunération dans les deux branches d'industrie, à élever celle de la branche qu'il a quittée et à abaisser celle de la branche dans laquelle il est entré. C'est dans cette tendance à l'égalité que se résume ce qu'on appelle l'action de la concurrence, dans toute l'étendue du monde industriel; mais cette tendance n'est pas la seule : chaque entreprise s'efforçant d'abaisser le prix de revient des produits qu'elle fournit, le coût de production de tous les produits tend à baisser en raison de l'énergie de ces efforts, ou, ce qui est la même chose, la puissance du travail humain tend à s'élever sous l'empire de cet aiguillon. Le coût de production, en effet, exprime négativement la puissance du travail, et quand il diminue, celle-ci augmente.

Lorsque l'on ne considère que sur un produit isolé les effets de la concurrence, on peut déplorer son action en voyant qu'elle tend toujours à égaliser et le plus souvent à réduire la rémunération des producteurs. Mais lorsque l'on considère l'ensemble de la production, les choses se présentent sous un autre aspect. La concurrence, en effet, ne peut abaisser la rémunération dans une branche sans l'élever en même temps dans les autres, et si elle tend à augmenter l'offre de tous les produits, elle tend en même temps à augmenter la demande, puisque les produits s'échangeant contre les produits et les services contre les services, l'offre de l'un constitue la demande de l'autre. — Quant à la diminution de la rémunération en général, elle ne peut résulter que du rapport qui existe entre le chiffre de la population et la totalité des produits et nullement d'un mode quelconque d'appropriation. C'est un point que nous avons déjà touché et sur lequel nous aurons occasion de revenir.

§ 2. — Éléments du prix de revient.

Cherchons maintenant les éléments qui constituent le prix de revient dans l'intérieur de chaque entreprise; non plus sur le marché spécial de tel ou tel produit, mais sur le marché général.

Le maximum de la valeur de chaque produit étant limité par le travail qui serait nécessaire à l'acquéreur, soit pour le produire lui-même, soit pour l'obtenir par un autre échange, la valeur de chaque objet est limitée en maximum par le travail nécessaire à sa production actuelle. Il en résulte que dès que le prix de revient d'un produit baisse, les produits de même sorte qui existent sur le marché perdent de leur valeur, lors même qu'ils auraient coûté un prix de revient plus élevé. — Le contraire a lieu, lorsque le prix de revient s'élève.

La valeur habituelle de tout objet échangé se proportionne au travail auquel il faudrait se livrer pour l'obtenir. Le travail est en définitive la cause première de la valeur : c'est par lui qu'elle se mesure habituellement, et le prix que l'on donne pour acquérir une chose n'est jamais que la rémunération de ce travail présumé. Il n'y a donc, à proprement parler, qu'un seul élément dans le prix de revient, ou, pour mieux dire, le prix de revient n'est en réalité que la rémunération nécessaire du travail.

« Ce qu'on achète avec de l'argeut ou des marchandises, dit Adam Smith, est acheté par du travail, aussi bien que ce que nous acquérons à la sueur de notre front... Le travail a été le premier prix, la monnaie payée pour l'achat primitif de toutes choses. Ce n'est point avec de l'or ou de l'argent que toutes les richesses du monde ont été achetées originairement ; et leur valeur, pour ceux qui les possèdent et qui cherchent à les échanger contre de nouvelles productions, est précisément égale à la quantité de travail qu'elles le mettent en état d'acheter ou de commander[1]. »

Cependant le travail industriel, on le sait, prend plusieurs formes que nous avons précédemment étudiées. Il y a travail gratuit ou art, et travail pénible ou travail proprement dit. Le premier

[1] *Richesse des nations*, liv. I, chap. v.

étant commun entre les hommes qui le possèdent également n'est pas rémunéré, parce qu'il n'exige aucun effort spécial individuel et ne peut être d'ailleurs ni incorporé, ni approprié.

Il n'en est pas de même du travail qui exige des efforts sans cesse renouvelés ou plutôt continus, du travail pénible ou coûteux: celui-là ne peut se soutenir qu'au prix d'une rémunération continue. Nous savons qu'il prend deux formes : l'une positive, l'autre négative, selon qu'il consiste en un effort actif tendant à la production proprement dite, ou en un effort passif, tendant à préserver le produit de la consommation : il se divise en un mot en travail musculaire et en travail d'épargne. La rémunération prend un nom différent, selon qu'elle s'applique au travail sous l'une ou l'autre forme : celle du travail actif, musculaire, se nomme *salaire ;* celle du travail passif ou purement volontaire se nomme *intérêt*.

Le prix de revient de chaque objet, abstraction faite de l'impôt, se compose donc d'une somme d'intérêts et de salaires exclusivement, c'est-à-dire de tous les services industriels qui ont concouru à sa formation ou, plus exactement, qui devraient concourir à sa production actuelle. Analysez par la pensée les éléments du prix de revient du drap dont vous êtes vêtu : que trouvez-vous? 1° Intérêts rémunérant le service de celui qui a conservé le capital au moyen duquel l'agriculteur a produit la laine; 2° salaire du travail de cet agriculteur; 3° intérêts à celui qui a conservé le capital-laine; 4° salaire à ceux qui l'ont transporté, lavé, cardé, filé, tissé, etc.; 5° intérêts de ceux qui ont conservé les capitaux employés pour donner ces façons diverses. En un mot, quel que soit le produit dont il s'agisse d'analyser le coût de production, on trouve toujours qu'il se compose de tout ce qui a été nécessaire pour déterminer et rémunérer les services de ceux qui ont conservé ce produit ou capital depuis l'origine de sa fabrication, et les services des hommes qui lui ont donné les diverses façons qu'il a dû recevoir pour arriver enfin jusqu'au consommateur.

La proportion dans laquelle chacune des deux formes de travail entre dans la production d'un objet n'est fixe, ni dans les divers produits, ni pour les produits de même sorte dans des temps et dans des lieux différents. Cette proportion, déterminée par l'art industriel selon lequel le produit a été fait, varie souvent

d'une entreprise à l'autre dans un même temps et dans un même pays. Ainsi, un tissu fabriqué à la main exige un travail d'épargne sur les matières premières et outils employés à sa fabrication et un travail actif pour la fabrication proprement dite : le même tissu, fabriqué à la mécanique, exige un travail d'épargne sur les matières et machines et aussi un travail actif. Si l'on compare entre elles les deux manières d'obtenir le tissu, on trouvera peut-être que le premier mode de fabrication exigeait plus de salaires et le second plus d'intérêts ; mais, dans l'un comme dans l'autre cas, son prix de revient se compose de la somme des intérêts et des salaires dépensés pour le produire.

Chacun peut employer les deux formes du travail à son propre compte, pour obtenir un objet qu'il désire, soit afin de le consommer directement, soit afin de l'échanger. En ce cas, qui est celui du petit cultivateur et de l'artisan, la consommation ou la vente de l'objet produit constitue la rémunération en intérêts et salaires du travail dépensé pour la fabrication. Chacun peut aussi échanger son travail sous l'une et l'autre forme avec ceux qui désirent l'employer, et il reçoit d'eux en ce cas une rétribution qui porte le nom d'intérêt ou de salaire, selon la nature du travail échangé. Le travail de l'entrepreneur, le salaire d'entreprise, est le plus souvent[1] rémunéré de la première manière, par le prix courant du produit, directement : le travail du capitaliste proprement dit et celui de l'ouvrier ou commis sont ordinairement[2] rémunérés en vertu d'un contrat qui intervient entre eux et l'entrepreneur. Ainsi, il s'établit, à côté du marché des produits, un marché plus étendu et plus important que celui d'aucun produit en particulier, le marché du travail sous ses deux formes, dans lequel les échangistes sont les capitalistes et les ouvriers, d'une part, et les entrepreneurs de l'autre. Ce sont les conditions de ce marché, commun à toutes les branches d'industrie, qui permettent de comparer ensemble le prix de revient des diverses entreprises.

[1] Le travail du directeur d'une société anonyme est rémunéré par exception dans la même forme que celui d'un commis, parce que ce directeur ne court pas les chances de gain et de perte que présente l'entreprise.

[2] Les actionnaires des sociétés anonymes et en commandite, au compte desquels restent les chances de gain ou de perte de l'entreprise, sont rémunérés par exception dans la même forme que les entrepreneurs proprement dits.

Mais s'il est vrai que ce marché soit distinct de tous les autres, il n'en est pas séparé et il se trouve toujours dominé et réglé par les prix courants qui déterminent la rémunération des entrepreneurs. En effet, selon que la rémunération que donnent les prix courants est forte ou faible dans une classe d'entreprises, la demande de travail et de capitaux, et partant l'offre de salaires et d'intérêts, y augmente ou y diminue, parce que le nombre des entrepreneurs y croît ou y décroît. D'ailleurs les entrepreneurs ne constituent pas une classe à part : le jour où leur rémunération serait beaucoup plus élevée que celle des ouvriers et des capitalistes, des capitalistes et des ouvriers se feraient entrepreneurs : dans le cas contraire, les entrepreneurs se feraient ouvriers et capitalistes et vendraient leur travail au lieu de vendre des produits. C'est de cette manière que les rémunérations tendent à la proportionnalité par la concurrence sur toute l'étendue du marché.

La rémunération de l'entrepreneur se compose habituellement de salaires et d'intérêts. Il y entre quelquefois un troisième élément appelé *profit*. Le profit naît de la différence qui existe entre un prix de vente élevé et un prix de revient plus bas que celui des entreprises concurrentes. Mais toutes les entreprises ne donnent pas des profits, puisque le prix de vente de chaque marchandise est déterminé par l'entreprise qui retire simplement son prix de revient. Le profit peut donc être considéré comme un supplément de salaire, s'il tient à la capacité personnelle de l'entrepreneur, et comme un supplément de loyer de la terre, s'il tient à la situation particulière de l'entreprise. Dans un cas comme dans l'autre, il n'entre ni dans la formation du coût de production, ni dans celle du prix de revient.

Avant d'entrer dans l'étude des deux éléments généraux du prix de revient, il importe, pour éviter toute équivoque, d'insister sur le sens dans lequel nous prenons le mot *rémunération*. Lorsque l'on s'occupe du salaire, par exemple, dans le cas où le travail qu'il rétribue est vendu et acheté, on observe que le contrat peut prendre deux formes : quelquefois le salaire se proportionne directement au travail exécuté ; il est payé *aux pièces* ou *à la façon* : quelquefois le salaire se mesure sur le temps dépensé par celui qui vend son travail, à la journée, à la semaine, au mois, à l'année.

S'agit-il, par exemple, de terrassements, déblais ou remblais, on peut payer le travail à tant par mètre cube ou à tant par journée d'ouvrier. Nous aurons à étudier ailleurs les deux formes de contrat : ici et lorsqu'il s'agit de la rémunération du travail en général, nous ne pouvons considérer le salaire que dans ses rapports avec le travail effectivement fourni, comme dans le marché aux pièces. — Observons que le travail d'épargne est toujours rémunéré de cette façon : il se mesure à la fois sur la nature et l'importance du capital conservé et sur le temps de la conservation : dans le travail d'épargne, le service est nécessairement proportionné à sa durée, ce qui n'est pas vrai nécessairement pour le travail musculaire.

§ 3. — De l'intérêt et de son taux habituel.

Le mot *intérêt* ne se prend pas ordinairement dans une acception aussi étendue que celle que nous lui donnons ici : il ne désigne guère que la rémunération accordée à celui qui prête à autrui un capital évalué en monnaie et qui doit être restitué en monnaie à son propriétaire. On ne donne ce nom ni au fermage des terres, ni au loyer des maisons ou des machines et on le donne bien moins encore aux revenus que le propriétaire qui fait valoir son capital perçoit directement. Toutes ces rémunérations ont cependant un caractère commun, parce qu'elles ont une même cause, l'épargne des capitaux, sur la conservation desquels elles sont calculées : c'est pour cela que nous leur donnons un nom collectif et commun, le nom d'*intérêt*.

Il semble étrange au premier abord de rémunérer un homme, parce qu'il ne consomme pas un fonds de terre, une maison, une machine, des matières premières, etc. Mais il faut considérer que du moment où la propriété individuelle et l'échange sont introduits, chaque individu, pouvant transformer le capital qu'il possède en capital facile à consommer, peut consommer effectivement, comme on le voit trop souvent, celui qu'il possède. Vous vendez une terre et en employez le prix à solder les services personnels de danseurs, de domestiques, etc., à donner des fêtes et, en un mot, à des consommations improductives. Vérifions par un inventaire hypothé-

tique le résultat réalisé : avant la vente de votre terre, la société possédait cette terre et le prix qui en a été payé : si ce prix eût été employé productivement, on aurait actuellement : 1° la terre ; 2° le prix de la terre en espèces ; 3° les produits ou services obtenus par l'échange de ce prix. Après la dépense qui a été faite, la société possède encore la terre et la monnaie qui l'a payée, mais rien de plus : le capital équivalent à la terre a été consommé ; il a cessé d'exister. — Non, disent quelques-uns : avant la vente, la société possédait la terre et son prix, soit 100,000 fr. ; après la vente, elle possède encore la terre et les 100,000 fr. qui ont seulement changé de mains. — Oui, sans doute; la terre et l'argent restent, mais leur équivalent, c'est-à-dire le travail des domestiques, danseurs, etc., est perdu et la preuve, c'est qu'à l'inventaire, il n'en reste rien absolument. Si vous aviez gardé votre terre et si l'acquéreur avait gardé son capital en l'employant reproductivement, la société aurait à l'inventaire la terre, les 100,000 fr., plus, sous une forme quelconque, un capital de 100,000 fr. : elle s'est donc appauvrie. C'est pour éviter cet inconvénient qu'elle vous donne, sous le nom de *fermage* une rémunération qui est une des formes de l'intérêt. On peut en dire autant de celle qui paye l'usage d'une maison, d'une machine, de matières premières, d'un capital en un mot, quelle que soit sa forme.

Le désir, la tentation de consommer est une force permanente : on ne peut suspendre son action qu'en la combattant par une autre force, qui, elle aussi, dure toujours. Il est clair que chacun consommerait le plus possible *s'il n'avait pas intérêt* à s'abstenir de consommer : il cesserait de s'abstenir, dès qu'il cesserait d'avoir cet intérêt, qui doit durer sans interruption pour que les capitaux soient toujours conservés. C'est pourquoi nous disons que l'intérêt est la rémunération de ce travail d'épargne et de conservation, qui est une condition nécessaire de la vie industrielle, parce que sans lui les capitaux, sous quelque forme que ce soit, ne pourraient durer.

Il y a divers taux d'intérêt, selon la nature des capitaux qu'il s'agit d'épargner et de conserver, comme il y a divers taux de salaires, selon la nature et les conditions des services qu'il s'agit de rémunérer ; partout ce taux est réglé et équilibré par la grande loi

de l'offre et de la demande, dont il importe d'étudier l'action sur la valeur habituelle ou taux habituel de l'intérêt.

Nous ne percevons l'idée de différence que par comparaison avec celle d'égalité et celle de mouvement que par comparaison avec celle de repos. Il faut donc partir de la supposition d'un état industriel stationnaire dans lequel les forces et les richesses se reproduisent incessamment égales à elles-mêmes. La demande des capitaux est déterminée par l'état de l'art industriel [1], c'est-à-dire par le besoin que les hommes éprouvent d'avoir à leur disposition pour produire, une somme de capitaux sous diverses formes : cette demande est appuyée, à l'échange, de l'offre d'une certaine part du produit annuel de l'industrie de la société. — L'offre du service, du travail-épargne, est faite par tous les individus qui possèdent un capital et qui peuvent se dispenser de le consommer : elle est d'autant plus grande que le capital que ces individus peuvent et veulent épargner est plus considérable. Leur pouvoir dépend des résultats du travail antérieur, des richesses produites ; leur volonté, de leur état d'appétence ou de prévoyance ; de la force ou de la faiblesse de leur intelligence : en un mot l'offre se règle sur l'effort nécessaire pour épargner.

Ainsi le taux de l'intérêt, qui représente la valeur du travail d'épargne, est d'autant plus élevé, quant à la demande, qu'il y a désir et pouvoir d'employer reproductivement une somme plus considérable de capitaux, et d'autant plus élevé, quant à l'offre, que le désir et le pouvoir d'épargner la somme de capitaux demandés sont moindres. Par contre, le taux de l'intérêt est d'autant plus bas que le désir et le pouvoir d'employer reproductivement une somme de capitaux sont moindres ; d'autant plus bas que le désir et le pouvoir d'épargner cette somme sont plus grands. L'équation de ces désirs et pouvoirs divers se fait par la loi de l'offre et de la demande.

Il n'est pas besoin pour cela que les capitaux offerts par quelques individus soient demandés par d'autres, c'est-à-dire qu'il s'établisse un contrat de crédit. Cette circonstance, en effet, est indifférente. L'individu qui possède et fait valoir ses capitaux, fût-il isolé, subi-

[1] V. ci-dessus, liv. I, ch. IV, § 5.

rait l'empire de la loi que l'échange impose à la société; il ne demanderait, c'est-à-dire ne désirerait employer reproductivement un capital que lorsqu'il aurait conçu le moyen et croirait posséder le pouvoir de l'employer de cette manière : il n'offrirait ce capital, c'est-à-dire n'épargnerait, qu'autant qu'il aurait assez produit pour pouvoir consacrer un capital à autre chose qu'à la satisfaction de ses besoins immédiats, et que d'ailleurs il espérerait de cette épargne un avantage qui compense et rémunère l'effort d'épargner. L'intérêt existe pour l'homme isolé comme pour l'homme en société. Ici, comme toujours, l'échange ne fait que communiquer entre les divers individus qui y participent les phénomènes qui se passent dans la vie de chacun d'eux isolément.

L'état de l'art industriel, il ne faut jamais le perdre de vue, est la cause première de la demande des capitaux : mais dans tout état industriel donné, on ne peut employer reproductivement un capital déterminé qu'au moyen d'une certaine quantité de travail actif, intellectuel ou musculaire : pour consommer reproductivement un capital-blé, un capital-laine, etc., employés à fabriquer du drap, il faut de toute nécessité déployer un certain travail actif, et il en est de même dans chacune des branches de l'industrie. Le pouvoir de demander un capital pour l'employer reproductivement dépend donc de l'existence d'une certaine quantité de travail actif auquel ce capital sert d'instrument. C'est ce qui a fait dire que l'offre du travail constituait la demande du capital; mais nous venons de voir par l'analyse des conditions de cette demande que l'offre de travail actif n'est ni la première, ni la principale : elle ne vient qu'après l'invention qui détermine l'emploi du capital et du travail.

Maintenant si nous recherchons les causes des différences d'intérêt dans les divers emplois des capitaux, nous devons observer d'abord que, dans tous les emplois, la durée du capital, par une reproduction qui le conserve toujours égal à lui-même, est une condition essentielle du maintien de tout état industriel : pour que cette condition soit remplie, il faut que les objets qui se consomment promptement donnent lieu à la reproduction prompte d'objets équivalents, et que ceux dont la consommation est plus lente soient employés de manière à fournir, dans le temps que

dure leur emploi, de quoi reproduire des objets équivalents. L'emploi des premiers doit donc fournir leur équivalent augmenté d'un intérêt et l'intérêt des seconds doit être augmenté d'un capital qui, accumulé à mesure que le premier se consomme, en reproduise l'équivalent à la fin de la consommation. Ainsi, il semble au premier abord à un fabricant que l'intérêt d'un capital-machine soit plus élevé que celui d'un capital-drap, parce que le premier doit fournir au bout du temps que dure la machine un capital suffisant pour la reproduire, tandis que le second, étant reproduit en peu de temps intégralement, par la vente, sa conservation n'exige que la perception de l'intérêt proprement dit. Mais il est évident que cette différence d'intérêt n'est qu'apparente, lorsqu'on déduit la somme destinée à la reconstitution du capital.

Il résulte de cette nécessité de conservation et de reproduction des capitaux que ceux dont le placement et l'emploi présentent le plus de chances de perte doivent rapporter un intérêt plus élevé que ceux placés dans des conditions plus sûres. C'est en effet ce que l'on observe généralement, soit que les capitaux soient employés par leur propriétaire, soit qu'ils soient mis en œuvre par un emprunteur ou par un mandataire, sous l'empire d'un contrat de crédit.

Il en résulte encore que les capitaux employés par leur propriétaire doivent généralement rapporter un intérêt supérieur à celui des capitaux prêtés, parce que ces derniers (au moins dans une société régulière) ne sont exposés à se perdre qu'après le capital propre de l'emprunteur, tandis que les premiers courent toutes les chances de gain et de perte que présentent les fluctuations du prix courant de la marchandise à la production de laquelle ils sont affectés.

En général, les différences du taux de l'intérêt, pour les capitaux engagés dans les divers emplois, sont déterminées par le risque plus ou moins grand que présente le placement. Un placement en terre donnera habituellement un intérêt moindre qu'un placement en navires ou en marchandises de fantaisie, comme curiosités, etc.

Les différences d'intérêt dans les divers emplois des capitaux ne sont en définitive que des compensations qui égalisent les condi-

tions courantes des placements et on peut concevoir sans peine un taux général de l'intérêt. Mais ce taux, même en tenant compte des compensations indiquées ci-dessus, ne peut être constamment égal dans les différents emplois, puisqu'il est déterminé dans chaque emploi par la valeur des produits à la confection desquels les capitaux sont employés et que cette valeur varie sans cesse. Toutefois, grâce à la communication qui existe entre les divers marchés, si le taux de l'intérêt n'y est pas égal ou uniforme, il tend sans cesse à l'égalité.

Si maintenant on considère le taux habituel, il ne faut pas chercher les causes générales qui le font hausser ou baisser ailleurs que dans les circonstances qui font varier, soit la demande, soit l'offre. Ainsi il s'élève lorsque, toutes choses égales d'ailleurs, l'art industriel réclame plus de capitaux et s'abaisse dans le cas contraire : il s'élève lorsque l'épargne devient difficile, soit parce que la production a diminué, soit parce que la propriété est moins garantie, soit parce que, les mœurs changeant, on est moins disposé à épargner : il s'abaisse lorsque l'épargne devient plus facile, soit à cause d'un accroissement de la production, soit parce que la propriété est mieux garantie, soit parce que la prévoyance est plus grande.

En tout cas, le taux de l'intérêt des capitaux prêtés ou confiés dépend en dernière analyse de la valeur des produits dans lesquels ils sont employés.

§ 4. — Des salaires et de leur taux habituel.

Lorsque nous désignons la rémunération du travail actif, musculaire ou intellectuel, appliqué à la production des richesses, par le nom de *salaire*, nous donnons à ce mot une acception un peu différente de celle qu'il reçoit ordinairement. Ainsi on appelle souvent salaire la rétribution du service qui s'approprie à une personne, comme celui d'un domestique, et quelquefois même, par extension, la rémunération des services publics. Et ce n'est pas sans raison que l'acception de ce mot tend ainsi à s'étendre, car tous ces services ont un caractère plus ou moins actif et exclusif en ce sens que celui qui est occupé à les rendre ne peut en même

temps vaquer à une autre occupation, au contraire de ce qui arrive, lorsqu'il s'agit du travail d'épargne. Mais nous n'avons à nous occuper dans cette analyse que des services industriels proprement dits.

En même temps que nous restreignons, sous ce rapport, le sens du mot *salaire*, nous l'étendons sous un autre en l'appliquant à la rémunération que reçoit l'entrepreneur pour son travail personnel. Il est certain en effet que ce travail ne diffère ni quant à sa fin, ni quant à sa nature, de celui de l'ouvrier et du commis : il est exclusif, en ce sens que l'entrepreneur occupé à ce travail ne peut en même temps travailler à autre chose : ce travail d'ailleurs s'incorpore incessamment, comme celui de l'ouvrier et du commis, aux produits de l'entreprise dans laquelle il se déploie. Les conditions de la rémunération sont donc les seules différences qui distinguent le travail de l'entrepreneur de celui des ouvriers et commis salariés.

La différence consiste en ceci que l'entrepreneur perçoit directement sur le prix des produits une rémunération liée aux chances de variation de la valeur courante de ces produits. Cette rémunération peut être très-forte ou nulle, ou même se trouver remplacée par une perte, par une diminution du capital de l'entreprise, selon le prix courant; tandis que celle des ouvriers et commis, fixée par un contrat, se trouve soustraite à l'influence immédiate des variations du prix courant. La rémunération de l'entrepreneur est moins fixe que celle du salarié : il en résulte que celle-ci doit être habituellement moins élevée que la première. Toutes deux, du reste, se règlent, l'une immédiatement, l'autre médiatement sur le prix courant, de la même manière que les rémunérations du travail d'épargne de l'entrepreneur et du capitaliste.

Maintenant si nous étudions les conditions sur lesquelles s'établit le taux habituel des salaires, nous trouvons qu'elles ont la plus grande analogie avec celles qui déterminent le taux de l'intérêt. Les unes et les autres, on le sait, sont fixées par la loi de l'offre et de la demande et, pour remonter aux causes du cours, il suffit de considérer en quoi consiste l'offre et en quoi consiste la demande du travail actif.

La demande, réglée par l'art industriel existant, résulte de la

volonté et du pouvoir d'employer le travail. La volonté naît du désir et de l'espérance d'obtenir tels et tels produits par l'emploi du travail, dans une forme et une mesure déterminée par l'art existant : le pouvoir résulte de la possession des capitaux nécessaires pour employer le travail. Je veux fabriquer du fer : il me faut un haut fourneau dont la construction emploie un certain nombre d'ouvriers, puis d'autres ouvriers qui transportent minerais et combustible et d'autres encore qui se livrent au travail de la fabrication. Pour que cette demande de salaires se manifeste sur le marché il faut que je veuille me livrer à la fabrication du fer et que j'aie à ma disposition les capitaux nécessaires. Si l'une de ces deux conditions manque, la demande ne peut exister. Ainsi les capitaux concourent à former la demande du travail : en effet, le travail ne peut être actuellement employé qu'autant qu'il est alimenté par des produits, œuvre de l'industrie antérieure ; et les capitaux ne peuvent être reproduits et conservés qu'à la condition d'être consommés par le travail actif : capital et travail sont indissolublement associés l'un à l'autre par la nature des choses, par les exigences nécessaires de l'art industriel.

L'offre du travail résulte de la volonté et du pouvoir de travailler. La volonté dépend du désir plus ou moins vif d'obtenir le salaire : le pouvoir, de la force physique et intellectuelle de ceux qui offrent leur travail et de leur nombre.

Dès lors, plus on désire employer le travail et plus on a de capitaux que l'on veuille placer reproductivement, plus le travail est demandé, plus les salaires s'élèvent : plus il y a désir de travailler, plus les travailleurs qui s'offrent sont forts et nombreux, plus, la demande restant d'ailleurs égale, les salaires s'abaissent. Et au contraire, moins on désire employer le travail, moins il y a de capitaux, plus les salaires s'abaissent; moins il y a désir de travailler, moins les travailleurs qui s'offrent sont forts et nombreux, plus, la demande restant d'ailleurs égale, les salaires s'élèvent. Leur taux, comme le taux général de l'intérêt, résulte de l'équation qui s'établit entre les volontés et les pouvoirs qui constituent l'offre et la demande.

De même il n'est pas nécessaire, pour que la loi de l'offre et de la demande agisse sur le cours des salaires, que le travail soit

offert par certains hommes et acheté par d'autres : car tous les phénomènes de l'échange ne sont que la reproduction dans la société de ceux qui se passent dans l'âme de chaque individu. En effet, de quoi dépend la rémunération de l'individu isolé? D'une part, de l'énergie et de la puissance qu'il apporte dans le travail, cette force dépendant, dans tout état industriel donné, de la possession de certains capitaux ; de l'autre, de la disposition plus ou moins grande (proportionnellement à la rémunération) qu'il apporte à travailler et des forces dont il dispose. Il est clair que moins il sera paresseux ou plus il sera fort, plus il sera disposé à travailler, même au prix d'un salaire moindre. Mais lorsque l'on considère l'individu isolé, l'analyse des conditions qui le font agir semble subtile, tandis qu'elle ne laisse ni doute, ni obscurité lorsque le travail, offert par certains individus, est demandé par d'autres. Chez l'individu isolé, on ne distingue qu'avec peine le désir de posséder la rémunération du désir opposé de ne rien faire, du désir paresseux ; tandis qu'on les distingue sans peine lorsque chacun des deux désirs se manifeste en un sujet différent. On éprouve également quelque difficulté à comprendre que, pour l'individu isolé, la rémunération soit d'autant moindre qu'il emploie une force plus grande pour obtenir un objet donné ; tandis qu'entre deux individus dont l'un offre, l'autre demande le travail, on comprend bien que le salaire est d'autant plus bas que l'offre, la demande restant la même, est plus considérable.

Les causes qui déterminent les différences de salaire dans les différents emplois du travail sont plus nombreuses, comme nous l'avons vu en parlant de la répartition des professions, que celles qui déterminent les différents taux d'intérêts. Toutefois, si nous faisons abstraction des différences qui résultent de l'agrément ou du désagrément de l'emploi, qui correspondent en définitive à moins ou plus de travail, nous trouvons les différences du taux des salaires déterminées par la même loi qui régit les différences du taux de l'intérêt, la loi du risque. Là, comme lorsqu'il s'agit des intérêts, cette loi est fondée sur la notion même de l'état stationnaire, sur la nécessité de maintenir un travail égal dans chaque profession, eu égard à un état industriel donné.

La rémunération de l'entrepreneur se compose habituellement

d'intérêts et de salaires et se trouve affectée en hausse ou en baisse, par les variations qui surviennent dans la valeur de l'un ou de l'autre de ses deux éléments, selon la proportion dans laquelle chacun d'eux concourt à former cette rémunération. Notons en passant que dans l'état stationnaire, les salaires et les intérêts absorbant la totalité des produits, la part de l'un ne peut augmenter sans que celle de l'autre diminue d'autant. Si donc les intérêts et les salaires entraient pour un chiffre égal dans la rémunération de l'entrepreneur, elle ne serait nullement affectée par les variations de valeur qui se manifesteraient entre les intérêts et les salaires, parce qu'il gagnerait nécessairement d'un côté ce qu'il perdrait de l'autre. En réalité, la rémunération de l'entrepreneur n'est directement affectée d'une manière appréciable que par les variations de valeur du produit qui fait l'objet de l'entreprise.

La rémunération de l'entrepreneur porte improprement le nom de *profit* dans la plupart des traités d'économie politique : nous avons cru qu'il valait mieux, conformément à l'usage du commerce, réserver ce nom aux différences de revenu, en plus du prix de revient, existant entre les diverses entreprises du même genre, et celui de *perte* aux différences en moins.

Dans tout état industriel, il y a des entreprises qui font des profits et des entreprises qui éprouvent des pertes. Ces différences, qui ont beaucoup de gravité au point de vue de l'appropriation et quant aux intérêts privés, se balancent nécessairement dans un état industriel que l'on suppose stationnaire, c'est-à-dire dans lequel les richesses et les forces productives se maintiennent et durent, sans accroissement ni diminution. Cet état hypothétique n'existe, il est vrai, nulle part et n'est qu'une conception scientifique : mais elle est nécessaire pour comprendre les causes sur lesquelles se détermine le taux habituel des intérêts et des salaires.

§ 5. — Du rapport habituel de valeur qui existe entre les intérêts et les salaires et des variations des uns et des autres.

La totalité des produits, étant affectée à la rémunération de la totalité des services, se distribue entre ceux qui ont fourni les services à titre d'intérêts ou de salaires : il est donc évident que, le

produit total étant donné, plus la somme distribuée à titre d'intérêts sera forte, plus la somme distribuée à titre de salaires sera faible et réciproquement. Il est donc vrai de dire que, dans l'hypothèse de l'état stationnaire, c'est-à-dire la somme des produits et le chiffre de la population étant invariables, la somme des salaires ne peut augmenter sans que celle des intérêts diminue et réciproquement. Mais cette proposition n'est vraie que dans l'état stationnaire, lequel est une simple hypothèse scientifique. On pourrait dire aussi que, dans cet état, la somme des produits étant donnée, plus la part des bottiers ou des industriels de toute autre classe sera considérable, moindre sera la part attribuée à tous les autres producteurs.

Lorsque l'on compare ensemble deux sociétés qui ont une population et une puissance productives égales, on peut trouver le taux de l'intérêt plus élevé dans l'une que dans l'autre. Il suffira pour donner lieu à ce phénomène que l'on ait dans l'une plus de répugnance pour le travail d'épargne que pour le travail actif, musculaire ou mental, et que, dans l'autre, la préférence soit inverse. Dans le cas où cette différence existerait, il faudrait se garder d'en conclure qu'il existe une différence analogue entre la somme des intérêts et celle des salaires : peut-être, en effet et très-probablement, la société dans laquelle le taux de l'intérêt sera plus élevé emploiera moins de capitaux, comme machines, outils, etc., tandis que les hommes s'y livreront à un travail plus actif que dans l'autre. On ne pourra pas dire en termes absolus que les travailleurs actifs soient moins riches ou plus malheureux, mais seulement que les membres de cette société donnent plus de travail actif en échange d'un même salaire ; comme on pourra dire que les membres de l'autre société donnent plus de travail d'épargne en échange d'un même intérêt.

Mais comme généralement on se refuse à donner à l'épargne le nom de travail, on dirait, dans le cas de l'hypothèse posée plus haut, qu'une des deux sociétés travaille plus, prend plus de peine que l'autre. Cette expression ne serait pas exacte, car il serait vrai seulement que l'une déploierait plus de travail physique et l'autre plus de travail moral.

Il est rare, il est vrai, que la société à laquelle le travail d'épar-

gne coûte le moins n'ait pas une puissance productive plus grande : mais cela ne tient pas au taux respectif de l'intérêt et des salaires, phénomène accessoire après tout et de peu d'importance ; cela tient à ce que la puissance et la facilité d'épargner sont ordinairement l'effet du développement antérieur du travail sous toutes ses autres formes. Toutefois, il n'existe aucune cause de l'ordre économique pour que les choses se passent ainsi nécessairement.

Si l'on ne peut pas conclure d'une différence du taux de l'intérêt et de celui des salaires, dans deux sociétés que l'on compare, à une différence correspondante de la somme des salaires et des intérêts, lors même que l'on suppose la somme des produits égale dans l'une et dans l'autre : on ne peut rien conclure, à plus forte raison du taux de l'intérêt au taux des salaires, lorsque la somme totale des produits n'est pas égale de part et d'autre ou est inconnue.

Du reste, le travail rémunéré par l'intérêt et celui que rémunèrent les salaires ne se présentent pas sur le marché avec leur caractère général et abstrait, haussant ou baissant à la fois dans toute l'étendue de l'atelier industriel : ils y viennent l'un et l'autre, associés de mille manières et incorporés à des produits. La valeur d'un produit hausse-t-elle, le travail sous l'une et l'autre forme, qui a concouru à sa fabrication, reçoit une rémunération plus forte. La valeur du produit baisse-t-elle, la rémunération des deux espèces de travail qui ont concouru à le former baisse en même temps. Ainsi, en réalité, l'intérêt et les salaires baissent ou haussent à la fois sur un point, tandis qu'ils haussent ou baissent tout à côté, et le travail sous ses deux formes se porte sans cesse de l'emploi le moins avantageux dans l'emploi le plus avantageux.

On s'est exagéré l'antagonisme qui existe entre les intérêts et les salaires, parce qu'on a cru voir dans la société deux classes rémunérées d'une façon permanente, l'une par les intérêts et l'autre par les salaires. Il est vrai que l'usage du contrat de crédit, d'une part, et du contrat de prestation de travail, de l'autre, nous montre des ouvriers et des capitalistes qui personnifient en quelque sorte les deux formes du travail industriel. Mais ces deux classes sont liées ensemble par celle des entrepreneurs, à la fois ouvriers et capitalistes, dans lesquels se résume le mouvement in-

dustriel. Il n'y a point de classes économiques, non-seulement parce que chacun peut entrer dans tous les emplois, mais parce que le travail propre et le capital propre des entrepreneurs concourent et en première ligne, sur le marché où se discutent le taux des salaires et celui de l'intérêt. Ce sont même ces capitaux et ce travail propre des entrepreneurs qui déterminent le prix courant; car selon que l'un et l'autre sont rétribués, l'entrepreneur demande plus ou moins de capitaux et de travail à autrui. La classification des services dans les professions diverses a des effets bien plus durables que celle qui résulte des deux formes abstraites de travail. Dans la plupart des branches d'industrie, l'ouvrier ou le capitaliste se font plutôt entrepreneurs qu'ils ne passent à une autre branche d'industrie, et réciproquement, l'entrepreneur aime mieux devenir ouvrier ou capitaliste dans la même branche que de faire un nouvel apprentissage. La science généralise avec raison, mais les faits réels ne se produisent jamais abstraitement, et l'industrie se divise, non selon la forme générale du travail qu'elle emploie, mais selon la nature des produits qu'elle veut obtenir.

Nous avons indiqué précédemment les causes qui influaient sur la hausse ou la baisse des intérêts et des salaires, dans l'état stationnaire avec demande fixe. Mais dans l'état réel, la demande, déterminée en principe par l'art industriel, varie sans cesse. Cet art peut augmenter ou diminuer : il peut demander plus de travail, soit sous l'une, soit sous l'autre forme, ou moins : il peut demander *plus* de travail d'épargne et *autant* de travail actif ou au contraire : il peut demander *plus* de travail d'épargne et *moins* de travail actif ou au contraire, selon la direction que prendront les inventions. Le taux respectif de la rémunération des deux formes de travail est évidemment affecté par ces variations : mais les variations elles-mêmes ne sont régies par aucune loi nécessaire connue. On ne peut donc pas dire que, dans la suite des temps, le taux de l'intérêt doive nécessairement hausser ou baisser, relativement aux salaires. Si des causes accidentelles altèrent temporairement le taux courant des intérêts et des salaires, il tend toujours à revenir sous l'empire des causes permanentes que nous avons indiquées et sur lesquelles il se règle. Et les changements que peuvent éprouver ces causes sont des faits étrangers à l'appropriation

et qui la dominent, des changements dans la puissance productive.

Le taux habituel des intérêts et des salaires étant donné dans une société, le prix de revient de chaque entreprise se règle sur la somme de salaires et d'intérêts par laquelle elle achète ses produits. Il arrive chaque jour que, pour abaisser cette somme, l'entreprise substitue le travail-actif au travail-épargne et, plus souvent encore, le travail-épargne au travail-actif. Ainsi l'on voit le travail des machines, qui sont des capitaux, se substituer au travail musculaire des hommes. C'est un phénomène important dont les effets méritent une étude particulière.

La substitution d'une machine au travail musculaire peut avoir pour effet, de laisser le prix de revient tel qu'il était auparavant ou de l'abaisser : nous n'admettrons pas qu'elle puisse l'élever, parce que si cela arrivait, les entreprises constituées sans machines produisant à meilleur marché, chasseraient, par le jeu de la concurrence, l'entreprise qui travaillerait avec une machine.

Premier cas : le prix de revient du produit n'est pas changé : alors l'intérêt qu'exige la reproduction de la machine et le salaire du travail actif employé à son entretien équivalent en somme au salaire du travail actif que la machine remplace. Une certaine somme de travail cesse d'être demandée dans la branche d'industrie à laquelle appartient l'entreprise, mais une somme de travail, moindre à la vérité, est demandée dans une autre branche, pour la confection, la réparation et l'entretien de la machine : les salaires tendent à s'élever sur un marché et à baisser sur l'autre ; mais en somme et compensation faite, ils tendent à baisser sur le marché général et l'intérêt tend à hausser exactement dans la même proportion. Après l'introduction de la machine, une partie du produit de l'entreprise qui se distribuait auparavant aux ouvriers est attribuée aux capitalistes.

Second cas : la machine diminue le prix de revient : avant l'introduction de la machine, l'entreprise produisait au prix de revient de 100 distribués en salaires : après l'introduction de la machine, l'entreprise donne la même somme de produits au prix de revient de 80, dont 70 en salaires et 10 en intérêts. La somme de 20 dont le prix de revient a été diminué peut, soit rester aux mains de

l'entrepreneur à titre de profit, si le prix courant est resté le même, soit être distribuée aux consommateurs par l'effet d'une diminution du prix des produits. Dans le premier cas, les revenus de l'entrepreneur étant augmentés de 20, il peut demander en plus sur le marché une quantité de travail équivalente : dans le second cas, cette quantité de 20 est acquise par les consommateurs habituels du produit qui obtiennent maintenant au prix d'un travail de 80, ce qui leur coûtait auparavant un travail de 100 : c'est comme si leurs revenus avaient été augmentés de 20 et cette quantité sera toujours employée, en supposant que le travail reste égal à lui-même, à demander sur le marché une somme de travail de 20. Ainsi l'introduction de la machine a augmenté de 10 la demande de travail-épargne et diminué d'autant la demande du travail-actif : l'accroissement de produit de 20 est porté, comme demande, sur le marché de l'un ou de l'autre travail selon la destination que les consommateurs donnent à cette somme.

La substitution du travail-épargne au travail-actif, considérée abstraitement, ne peut pas être regardée comme fâcheuse. En effet, que la rémunération du travail soit donnée à titre de salaires ou à titre d'intérêts, elle est toujours attribuée à des hommes. La rémunération sous la forme d'intérêts, il est vrai, se proportionne au travail accompli, au service rendu, sans aucun égard à la personne qui la reçoit ; et, comme ce travail est négatif, chaque individu en est capable sans limites connues, de telle sorte que la rémunération attribuée à quelques-uns peut être beaucoup plus considérable que celle des autres. Les hommes peuvent abuser et abusent en effet de cette inégalité, comme de toutes choses ; mais on ne peut pas dire que cette distribution inégale des revenus soit un mal par elle-même : au contraire, elle permet à ceux qui perçoivent de grands revenus à titre d'intérêts d'employer le travail-actif de telle manière qui leur convient, sans en attendre une rétribution économique ; ils peuvent se vouer à l'étude, aux arts, aux affaires publiques : placés au-dessus des besoins pressants, ils peuvent plus facilement, soit épargner, soit secourir ceux de leurs concitoyens que le jeu légal de la distribution aurait maltraités sans qu'il y eût moralement de leur faute ; en un mot se livrer à toutes les inspirations de la science et de la charité. Si ces

personnes n'usent pas ainsi de leur fortune, c'est uniquement parce qu'elles ne le veulent pas ; aucun obstacle économique ne les empêche de rendre de grands services.

Il faut bien observer d'ailleurs que si la nature particulière du travail-épargne rend possible une extrême inégalité des revenus, elle ne fait nullement de cette inégalité une condition nécessaire, puisque, sous l'empire de la liberté des échanges, chacun est admis à concourir au travail d'épargne comme au travail actif. — Quant au taux de la rémunération ou intérêt, on peut le trouver très-élevé et exagéré relativement à celui des salaires; mais cela tient uniquement au peu de goût que les hommes ont, jusqu'à ce jour, montré pour l'épargne et aux obstacles que lui opposaient les institutions. A mesure que ce goût augmente et que ces obstacles diminuent, le taux de l'intérêt va s'abaissant, malgré la demande chaque jour croissante de capitaux.

Il est bien entendu que nous n'avons pas à nous occuper ici, et en ce moment, des modifications qu'introduisent parfois dans la distribution des richesses des causes violentes, telles que mesures de gouvernement, confiscations, monopoles, fraudes ou violences de toute sorte : nous nous bornons à étudier en lui-même le jeu des échanges.

Poursuivons. Nous avons analysé les variations qui pouvaient altérer le cours respectif des intérêts et des salaires dans l'état stationnaire, lorsque cet état était modifié par un changement de la distribution, ou par l'introduction des machines : reste à dire quelques mots des modifications qui peuvent survenir, soit dans l'état progressif, soit dans l'état rétrograde. Nous avons déjà vu ce qui arrive lorsque l'introduction d'une machine, en même temps qu'elle substitue le travail-épargne au travail-actif, réduit le prix de revient. Supposons maintenant l'introduction d'un procédé qui diminue tout simplement le travail nécessaire pour obtenir un produit donné et, par exemple, celle d'une machine qui, coûtant moitié moins qu'une autre précédemment employée, fasse le même travail. Cette invention tend à réduire la demande du travail-épargne et à faire baisser, par conséquent, le taux de l'intérêt, tandis que, la machine nouvelle exigeant, par hypothèse, autant de bras que l'ancienne, n'exerce directement aucune influence

sur le cours des salaires. Mais, d'une part, toute diminution dans la demande des capitaux tend, l'esprit d'épargne restant le même, à une demande de travail plus considérable et partant à une hausse de salaires : d'autre part, cette réduction du prix de revient du produit à la fabrication duquel concourt la machine, vient augmenter le revenu, soit du fabricant, s'il reste maître exclusif de l'invention, soit des acheteurs, si la concurrence enlève au fabricant son avantage. Autre facilité accordée à l'épargne ; autre motif d'augmentation de l'offre des capitaux et partant de baisse de l'intérêt et de hausse des salaires. Ainsi, tandis que l'introduction des machines tend à élever le taux de l'intérêt et à abaisser celui des salaires, les inventions et procédés qui diminuent l'emploi des capitaux dans la production tendent à élever les salaires et à abaisser les intérêts.

Les inventions et procédés qui diminuent le prix de revient en réduisant l'emploi du travail-actif sans exiger l'emploi de nouveaux capitaux exercent sur le taux des salaires une double influence : par la diminution de la demande de travail, ils tendent à abaisser les salaires : par l'accroissement de revenus qu'ils procurent, soit à l'entrepreneur, soit aux consommateurs, ils favorisent l'épargne et par suite la baisse de l'intérêt et la hausse des salaires. Mais ce dernier résultat ne se manifeste pas nécessairement ; car ceux dont les revenus sont augmentés par l'invention peuvent, au lieu d'épargner, c'est-à-dire d'employer reproductivement leurs nouveaux revenus, ajouter simplement à leur consommation personnelle. En tous cas, du reste, leur accroissement de revenus porte une nouvelle demande sur le marché d'un ou plusieurs produits dont il élève la valeur, de telle sorte que l'avantage de l'invention se communique aux producteurs des objets demandés. C'est ainsi que se répand peu à peu dans tout l'atelier industriel le bénéfice des inventions. Si l'on ne considère que leur effet direct, on voit que, dans un cas, elles tendent à abaisser le cours de l'intérêt, dans l'autre celui des salaires : mais dans les deux cas, elles portent sur le marché une nouvelle demande, partant elles causent la hausse de valeur de certains produits, c'est-à-dire des intérêts et salaires qui ont concouru à leur production. Et si l'on suivait jusqu'au bout les effets d'une invention, on verrait l'ac-

croissement de richesses qu'elle amène profiter d'abord à un seul ou à un petit nombre, puis se répandre sous la forme d'intérêts et de salaires dans toute la masse de la société.

Une diminution de la puissance productive du travail aurait des résultats contraires ou inverses. Imaginez une diminution soudaine de l'art industriel, comme par exemple, l'emploi de machines plus coûteuses pour obtenir le même effet ; ou une habileté moindre dans les ouvriers rétribués par le même salaire; ou, ce qui est la même chose, une augmentation violente de salaire sans augmentation de travail ; ou mieux encore un impôt, venant enlever, au profit d'oisifs parasites, de conquérants, une partie du produit. Dans le premier cas, celui des machines, l'intérêt tend à hausser pour stimuler l'épargne et les salaires à baisser : dans le second cas, le salaire hausse relativement au produit qui reste le même et, par conséquent, l'intérêt baisse : dans le troisième cas, la baisse porte à la fois sur les intérêts et sur les salaires.

En résumé, quelles que soient les variations accidentelles qui peuvent survenir dans la valeur respective des intérêts et des salaires, leur taux revient promptement à l'équilibre déterminé par l'appréciation que font les hommes de la difficulté relative des deux genres de travail rémunérés par l'intérêt et le salaire. Tant que cette appréciation ne varie pas, le taux respectif des intérêts et des salaires ne saurait varier d'une façon permanente, parce que, les efforts les plus nombreux se portant sur le genre de travail où on estime que la rémunération est la plus élevée, ramène bientôt les salaires et les intérêts à ce qu'on peut appeler leur taux normal.

La somme des intérêts et des salaires n'étant en définitive autre chose que la somme des revenus, elle est en proportion de la puissance productive : la part de chacun, en supposant l'égalité, serait d'autant plus grande que le nombre des individus serait moins grand. Si l'on considère les besoins et la puissance industrielle d'une société comme une quantité fixe, déterminée par l'art industriel qui constitue la demande des intérêts et des salaires, on peut observer que les intérêts baisseront d'autant plus qu'il y aura plus de capitaux offerts et les salaires d'autant plus qu'il y aura plus d'hommes offrant leur travail musculaire sur le marché.

Il peut arriver un moment où l'intérêt baisse tellement que le travail-épargne cesse d'être assez rémunéré pour continuer sans diminution : alors l'épargne diminue jusqu'à ce que le taux de l'intérêt se relève. Il peut arriver de même que les salaires baissent à ce point qu'ils ne donnent pas une rémunération suffisante pour maintenir et reproduire les travailleurs : alors l'offre du travail musculaire doit nécessairement diminuer jusqu'à ce que le taux des salaires s'élève.

Ainsi, soit que l'on considère les divers produits, les divers services, ou, plus abstraitement, le travail sous ses deux formes élémentaires, on trouve que le jeu des échanges tend sans cesse à ramener les rémunérations à la proportionalité, à régler la production sur les besoins collectifs des consommateurs, dans les conditions même auxquelles l'individu isolé est assujetti par la nature des choses.

Le coût de production, considéré en général, est l'état de rémunération nécessaire pour que le travail continue sous l'une ou l'autre de ses deux formes. C'est cet état, mobile comme la puissance productive, qui determine le taux au-dessus et au-dessous duquel la valeur de chaque produit et de chaque service ne peut longtemps se maintenir et vers lequel elle est incessamment ramenée, « comme les vagues que les vents dépriment et soulèvent sans cesse sont ramenées par la gravitation au niveau de l'Océan[1]. »

§ 6. — Du coût de production de la monnaie.

Les monnaies, nous l'avons vu, tirent leur valeur de celle du métal avec lequel elles sont faites et ce métal a, comme toutes les marchandises, une valeur courante, résultant à chaque instant de la loi de l'offre et de la demande et une valeur habituelle fondée sur son coût de production. L'une et l'autre varient suivant les règles générales que nous avons exposées précédemment.

Ainsi, en supposant que l'offre, c'est-à-dire la production de l'or et de l'argent, reste stationnaire, si, la richesse faisant des progrès dans le monde, il s'élève des fortunes considérables, le

[1] Comparaison très juste employée par M. J. St. Mill.

goût du luxe augmentera et avec lui la demande et par suite la valeur de l'or et de l'argent relativement aux autres marchandises. De même si, l'offre restant la même, les guerres, les pillages, les séditions succèdent à un état de paix, ou si seulement on les craint, l'or et l'argent, faciles à conserver, à cacher, à transporter pour subvenir à des besoins éventuels inconnus, sont plus demandés et leur valeur s'élève. — Si maintenant, la demande restant la même, l'offre diminue, comme il arrive lorsque les mines s'épuisent et deviennent plus rares, ou lorsque l'extraction des métaux exige des frais plus élevés, leur valeur augmente. — Elle baisse lorsque, l'offre restant la même, la demande diminue, soit par l'appauvrissement graduel de la société, soit par un passage soudain de l'état de trouble et de guerre à l'état de paix, ou lorsque, la demande restant la même, l'offre augmente, soit par la découverte de nouvelles mines, soit parce que celles qui existaient déjà deviennent plus faciles à exploiter, soit parce qu'on découvre des moyens moins coûteux d'extraction, d'affinage ou de transport des métaux précieux.

Lorsqu'on étudie avec soin les causes qui peuvent faire changer la valeur de ces métaux, on aperçoit sans peine qu'elle est moins mobile ou moins exposée à des variations rapides que celle des autres marchandises. La production des mines, il est vrai, est, par la nature même des choses, capricieuse et inégale ; mais comme la possession des métaux précieux ne satisfait pas un besoin de première nécessité, la demande est bien plus affectée que celle de toute autre marchandise par une hausse ou par une baisse de la valeur. Lorsqu'il s'agit de blé, par exemple, quelque élevée que soit la valeur, la demande reste presque invariable, parce que l'on ne peut se passer de manger du pain : on sacrifie la satisfaction des autres besoins à celle du besoin le plus pressant, la faim. Au contraire, quand il s'agit d'acquérir des bijoux, de la vaisselle d'or ou d'argent, etc., on tient grand compte de la valeur et on ne désire plus d'acquérir dès qu'elle s'élève, parce que si l'on est réduit à négliger la satisfaction d'un besoin, c'est à celle que procure la possession des métaux précieux que l'on peut renoncer le plus facilement. Sans doute il y a quelques exceptions ; mais la masse des consommateurs ne saurait se soustraire à un ordre fondé sur

la nature même de l'homme. C'est pourquoi dès que, l'offre des métaux précieux diminuant, leur valeur s'élève un peu, la demande baisse et s'égale à l'offre : dès que, l'offre augmentant, la valeur de ces métaux commence à s'abaisser, la demande croît rapidement pour s'égaler à l'offre, de telle manière que les oscillations de valeur sont lentes et médiocres.

Il y a d'ailleurs une autre cause pour que cette valeur varie peu et lentement : les quantités produites chaque année sont habituellement minimes en comparaison de celles qui existent sur le marché. En effet, les métaux précieux sont très-durables de leur nature et, en temps de paix, leur consommation est très-lente, L'état de guerre, multipliant les enfouissements, les naufrages, les pertes de toute sorte, augmente bien cette consommation, mais sans la rendre jamais comparable à celles des autres marchandises. En supposant que la production annuelle des métaux précieux, déduction faite des quantités consommées par frai, déchet de fonte, etc., soit d'un centième des existences, une production double n'augmentera l'offre totale que d'un second centième et une production triple d'un autre centième, ce qui est peu de chose.

Il est bien entendu que nous ne posons ces chiffres qu'à titre hypothétique, sans prétendre en quoi que ce soit évaluer, soit la somme des métaux précieux qui existe dans le monde, soit la somme annuellement produite par les mines. Des travaux considérables à tous égards ont été faits pour arriver à une connaissance approximative de ces deux quantités ; mais leurs conclusions restent nécessairement conjecturales et il n'entre pas dans notre sujet de les discuter.

La valeur des monnaies suit nécessairement celle des métaux avec lesquels elles sont faites, comme celle du drap suit celle des laines, comme celle des rails se rattache à celle des fers, celle des fers à celle des houilles et bois, et généralement comme la valeur de l'objet fabriqué dépend de celle de la matière première. Toutefois la monnaie, comme tout objet fabriqué, constitue une marchandise distincte qui a, elle aussi, sa valeur habituelle et sa valeur courante différentes de celles du métal avec lequel elle est fabriquée.

La valeur habituelle de la monnaie, relativement au métal dont

elle est faite, se trouve déterminée par les frais de fabrication. En Angleterre, l'état fabrique gratuitement pour les particuliers la monnaie d'or : il en résulte que la valeur habituelle de la pièce d'or appelée souverain ou livre sterling est à peu près égale à celle du lingot dont elle suit le prix courant, de telle sorte qu'entre un kilogramme d'or en barre au titre de 917 millièmes et un kilogramme de livres sterling il n'y a d'autre différence de valeur habituelle que celle représentée par l'intérêt à courir pendant le temps de la fabrication. En France, les frais de fabrication de la monnaie d'or sont de 6 fr. 70 c. par kilogramme : la valeur habituelle de la monnaie d'or sur la place de Paris doit donc être supérieure à celle des lingots de 6 fr. 70 c. par kilogramme, plus l'intérêt perdu pendant le temps que dure la fabrication. La valeur habituelle de la monnaie d'argent est supérieure au lingot du même titre de 1 fr. 50 c. par kilogramme, plus l'intérêt indiqué ci-dessus. Si la valeur du kilogramme d'argent en lingots devient inférieure de plus de 1 fr. 50 c. à celle de la monnaie, les détenteurs de lingots les livrent au monnayage : si la valeur du kilogramme d'argent en barres devient supérieure à celle du kilogramme d'argent monnayé, celui-ci est aussitôt offert comme lingot et employé aux usages pour lesquels l'argent en barres est demandé, jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli.

Mais la valeur courante, nous le savons, oscille fréquemment et tantôt s'élève au-dessus, tantôt s'abaisse au-dessous de la valeur habituelle, selon les caprices de l'offre et de la demande. En supposant la fabrication des monnaies libre, comme elle l'est en France et en Angleterre, l'offre se règlera au jour le jour sur la valeur courante de la monnaie, relativement aux lingots. La demande de monnaie est plus variable : nous avons vu comment elle se réglait sur les besoins mobiles des échanges et de la thésaurisation. Ces besoins augmentent ou diminuent, nous l'avons vu, selon les saisons, le crédit, etc. : avec eux augmente ou diminue la demande, et partant, la valeur courante de la monnaie. Elle diffère souvent de la valeur habituelle, car quelque prompte que soit la modification de l'offre, la fabrication des lingots en monnaie prend quelques jours et la loi de l'offre et de la demande n'admet pas un délai d'un jour ni même d'une heure.

Si la fabrication de la monnaie n'était pas libre; si elle était réglée au jour le jour par des actes du gouvernement; il n'y aurait aucun motif pour que l'offre obéît immédiatement à la demande et alors la valeur courante de la monnaie pourrait s'écarter beaucoup de sa valeur habituelle : il pourrait même s'établir une valeur habituelle supérieure à celle que nous venons d'indiquer, dans le cas où le gouvernement frapperait moins de monnaie que la quantité nécessaire pour maintenir sa valeur au pair des lingots et où il empêcherait que la quantité qui manque fût remplacée d'une façon quelconque dans la circulation.

Toute variation dans la valeur, soit habituelle, soit courante, des monnaies se manifeste par une variation inverse dans le prix habituel ou courant des marchandises : lorsque la valeur des monnaies hausse, le prix de toutes les marchandises baisse et il hausse, lorsque la valeur de la monnaie baisse. Ces variations n'introduisent aucun changement dans les rapports de valeur qui existent entre les diverses marchandises et si l'on supprime par la pensée les opérations de crédit, on trouve qu'une hausse ou une baisse de la valeur habituelle ou courante des monnaies n'altère en rien les conditions ordinaires des échanges : elle crée seulement un bénéfice ou une perte pour les détenteurs de monnaie et une perte ou un bénéfice inverses pour les détenteurs des autres marchandises. Le contrat de crédit qui porte livraison d'une somme déterminée de monnaie dans un temps à venir introduit des chances de gain ou de perte résultant, tant au profit ou préjudice du prêteur qu'au profit ou préjudice de l'emprunteur, des chances de hausse ou de baisse de la valeur des monnaies, entre le temps du prêt et celui de l'échéance.

§ 7. — D'une mesure commune des valeurs.

La monnaie sert chaque jour dans la pratique de commune mesure des valeurs et cependant, nous le voyons, sa valeur est variable, parce que son coût de production n'a rien de fixe: il varie dans le temps et dans l'espace. Toutefois la monnaie d'or ou d'argent peut être employée sans inconvénient grave comme mesure commune, dans un même temps, de la valeur des marchandises,

dans les pays qui ne produisent ni or ni argent et qui, par conséquent, les importent d'un marché commun. Il est bien entendu que nous parlons ici d'une mesure de la valeur habituelle.

On a cherché, si parmi les marchandises ou services qui s'offrent chaque jour sur les marchés, il n'en était pas dont la valeur habituelle pût servir de commune mesure des valeurs manifestées par les échanges en des temps différents, à plusieurs siècles d'intervalle. Adam Smith avait proposé pour commune mesure le prix des salaires et J. B. Say celui du blé, supposant, l'un que le coût de production du blé, l'autre que le coût de production du travail devait être invariable ou du moins peu variable.

Sans doute le travail est le fondement de tout coût de production; mais c'est un rapport à deux termes, l'homme et le produit : sur lequel de ces deux termes mesurer le travail? Sur l'effort qu'il coûte ou sur la puissance qu'il déploie contre la matière? Comment mesurer la puissance à des intervalles de temps très-éloignés, avec un art différent appliqué à des produits différents? La chose est absolument impossible.

Le prix moyen du blé ne présente pas une mesure plus exacte, puisque toute moyenne dépend des années sur lesquelles elle est calculée et que nous voyons la production du blé facile ou difficile par le seul effet des saisons pendant des périodes de soixante années consécutives et davantage. D'ailleurs le blé n'a pas toujours eu la même importance dans l'alimentation des hommes : chaque peuple, chaque pays, chaque siècle ont à ce sujet des usages, des goûts, des besoins différents.

En réalité comment pourrions-nous comparer, entre deux époques éloignées, les besoins d'une part et, de l'autre, les moyens d'y satisfaire, lorsque nous ne pouvons pas faire cette comparaison à quelques mois, à quelques jours, à quelques heures de distance?

Il n'y a point en réalité de commune mesure des valeurs habituelles, c'est-à-dire du coût de production des divers produits, et cela par la raison fort simple que tout coût de production est variable. Le moyen le moins imparfait que l'on puisse encore employer est l'évaluation en monnaie dont on se sert dans la pratique. Pour cela on calcule le mieux qu'on peut le pouvoir d'échange du kilogramme d'or ou d'argent fin aux diverses époques, puis on

recherche la quantité de travail que cet or ou cet argent a coûté à chaque époque. En effet, on élimine les chances d'erreur en restreignant le champ dans lequel les recherches doivent s'étendre et on les rend plus faciles en les portant sur une industrie un peu plus connue que les autres ; mais on n'obtient jamais que des approximations très-éloignées d'une parfaite exactitude.

Entre contemporains, on mesure tout simplement par l'or et l'argent la valeur des diverses marchandises, et lorsqu'on dit, par exemple, que tels produits valent habituellement un kilogramme d'or, cela signifie simplement qu'il faut dépenser pour les obtenir une somme de travail égale à celle qu'exige l'acquisition[1] d'un kilogramme d'or. Et si tel peuple, tel groupe, tel individu peut acquérir ce kilogramme d'or ou son équivalent avec moins de travail, de peine, que tel autre peuple, groupe ou individu, il sera exact de dire que la puissance productive du premier est supérieure à celle du second. — Lorsqu'on essaie, par la statistique, de faire l'inventaire des richesses d'un peuple et que l'on évalue ces richesses à tant de millions, cela signifie tout simplement que, dans l'état actuel de l'art industriel et de la population, la somme de ces richesses représente tant de millions de fois la somme de travail nécessaire pour obtenir l'unité monétaire. Quand on dit que le territoire d'un pays vaut dix milliards de francs cela ne signifie pas qu'il pourrait être échangé contre cette somme : cela signifie qu'il faudrait dépenser une somme de travail égale à celle nécessaire à l'acquisition de dix milliards de francs, pour obtenir une force productive égale à celle du territoire en question. Le seul énoncé du sens de cette expression si fréquemment employée, atteste combien ce sens est conjectural et arbitraire, combien il est impossible de trouver quoi que ce soit qui ressemble à une mesure quelque peu fixe et tolérable du coût de production.

[1] Cette somme de travail est très différente, selon que le pays est ou n'est pas producteur d'or ou d'argent, est ou n'est pas éloigné des pays producteurs, etc. Ainsi, même entre contemporains, on ne peut employer l'or et l'argent comme mesure commune qu'après avoir étudié leur coût de production local.

CHAPITRE VI

OSCILLATIONS DE LA VALEUR COURANTE DES DIVERS CAPITAUX ET DE L'INTÉRÊT. — CRISES COMMERCIALES

Maintenant que nous avons étudié en général et abstraitement en quelque sorte les variations de la valeur relative des intérêts et les salaires, examinons les phénomènes commerciaux par lesquels se manifestent les variations du taux de l'intérêt.

§ 1. — Capitaux fixes, capitaux circulants.

Tous les capitaux, on le sait, sont destinés à être transformés en travail par la consommation. A quelque moment que l'on examine le mouvement industriel dans une société dont la production se continue sans accroissement ni diminution, on voit les capitaux consommés chaque jour se reproduire tantôt sous la même forme, tantôt sous une forme différente, par le travail de chaque jour. Ces capitaux consommés sont les frais de production du travail qui les reproduit : ils sont son équivalent dans l'échange qui se fait sans cesse et à chaque instant entre les produits consommés ou aliénés et les produits créés ou acquis : c'est cet échange, en définitive qui règle les conditions de tous les autres.

Lorsque l'on considère les divers capitaux au point de vue de leur durée prévue et de leur destination, on remarque tout d'abord que les uns sont propres à satisfaire directement et sans délai les besoins des consommateurs, tandis que les autres ne sont destinés qu'à produire. Les premiers, qui sont consommés et reproduits sans cesse, comme les aliments et les vêtements, se nomment capitaux *circulants* ou *de commerce:* les seconds, dont la consommation

est plus lente ou quelquefois presque imperceptible, comme les bâtiments, les chemins de fer, les machines, les fonds de terre, s'appellent capitaux *fixes* ou de *fabrication*. Il y a des capitaux intermédiaires, comme les matières premières qui, destinées aux consommations personnelles, n'y sont pas encore propres: plus durables que la plupart des capitaux circulants et moins durables que la plupart des capitaux fixes, elles participent dans les échanges de la nature des uns et des autres.

En définitive les capitaux circulants et les capitaux fixes se distinguent les uns des autres par leur durée plus ou moins longue entre la production et la consommation. Les premiers, transformés rapidement en travail, peuvent être reproduits sous telle forme que l'on veut, tandis que les seconds, objet d'une consommation lente ou imperceptible, ne peuvent être reproduits sous une autre forme qu'au bout d'un temps plus long. C'est pourquoi un outil de courte durée, l'aiguille du tailleur, par exemple, fait partie, quoique outil, des capitaux circulants, tandis qu'un tableau, une statue, un livre, bien que destinés à l'usage personnel, doivent être classés entre les capitaux fixes.

Les capitaux circulants nécessaires à la satisfaction des besoins de tous les consommateurs sont ceux qui, par la nature des choses, entrent le plus souvent sur le marché et en sortent le plus souvent : demandés sans cesse et échangés au jour le jour, contre le travail sous toutes ses formes, ils prennent très-fréquemment la forme de monnaie, de manière à pouvoir être transformés sans peine en telle sorte de produits dont on a besoin. Les capitaux fixes dont la consommation est nécessairement lente ne peuvent être ainsi transformés : un individu peut bien vendre un fonds de terre pour satisfaire ses besoins personnels; mais la société considérée dans son ensemble ne peut en faire autant, parce qu'elle ne peut pas échanger. Le fonds de terre ne peut servir qu'à produire et, sous l'empire de la propriété, il ne peut satisfaire qu'un seul besoin, le besoin de percevoir des intérêts.

Les capitaux-monnaie sont de même fixes par leur destination, puisqu'ils ne servent qu'à faciliter les échanges et à conserver les capitaux dont le propriétaire n'a point trouvé l'emploi : la société, que nous supposons isolée, ne peut pas plus les aliéner par l'é-

change qu'un fonds de terre et elle ne les emploie à des usages industriels que pour satisfaire des besoins peu pressants. Mais il en est autrement des individus pour lesquels la monnaie, forme des capitaux sans emploi actuel et disponibles, est le type des capitaux circulants, parce qu'elle peut à tout instant être échangée, sans peine et sans changement de valeur notable, contre toute sorte de produits. Cette différente manière de considérer les capitaux-monnaie tient à ce que les individus produisent et consomment par l'échange, tandis que l'échange n'entre pour rien dans la production et dans la consommation de la société.

On comprend que, selon le résultat du mouvement industriel, il peut arriver et il arrive souvent que la proportion dans laquelle existent les capitaux circulants, d'une part, et les capitaux fixes, de l'autre, cesse d'être conforme aux besoins. En effet, les besoins ne sont pas constants et la production n'est pas régulière : d'ailleurs, soit que la somme des richesses augmente, soit qu'elle diminue, il faut que les habitudes changent. Toute augmentation, toute diminution soudaine de la somme des richesses a lieu par les capitaux circulants, car ce sont ceux dont la consommation est la plus active et dont la production est la plus sujette aux accidents, tels que l'inégalité des saisons. Il en résulte que lorsque la somme des richesses augmente, les capitaux circulants, plus abondants, baissent de valeur, relativement aux capitaux fixes, et le contraire a lieu lorsque la somme des richesses diminue.

§ 2. — Du taux de l'intérêt et de ses variations.

Les capitaux circulants et les capitaux fixes portent les uns et les autres un intérêt. Mais la valeur des objets qui constituent les capitaux circulants est déterminée par les besoins de jouissance qu'ils sont appelés à satisfaire, tandis que celle des capitaux fixes est déterminée par l'intérêt qu'ils rapportent, parce que leur destination, quant aux propriétaires, est uniquement de produire un intérêt. La valeur de l'hectolitre de blé se règle sur le besoin qu'on en a pour manger, puisque par lui-même il n'est propre à donner aucun intérêt, tandis que la valeur d'un fonds de terre est fondée sur le revenu qu'il procure à son propriétaire. La possession des

capitaux circulants ne peut produire un intérêt à leur détenteur que par la vente et par un accroissement de valeur proportionné au temps pendant lequel ils ont été conservés, tandis que les capitaux fixes produisent intérêt directement et sans échange. On peut donc dire que « les variations de valeur des capitaux circulants font varier le taux de l'intérêt et que les variations du taux de l'intérêt font varier la valeur des capitaux fixes. » C'est une conséquence de la manière dont se manifeste et se transmet le mouvement économique.

Il importe, pour bien comprendre cette proposition et les phénomènes sur l'observation desquelles elle est fondée, d'avoir une idée nette de ce qu'on appelle taux de l'intérêt. — Partout où il y a des capitaux employés et sous quelque forme qu'ils soient employés, il existe un rapport arithmétique quelconque entre le nombre qui exprime leur valeur courante et celui qui exprime leur intérêt. Ce rapport, que l'on calcule habituellement par an, durée ordinaire des opérations de l'agriculture, porte le nom de *taux de l'intérêt*. Autrefois on l'exprimait par une fraction ordinaire et si le produit ou intérêt était le vingtième du capital on disait que ce capital était placé *au denier vingt*, et lorsque l'intérêt n'était que le quarantième du capital, on disait que le placement était fait *au denier quarante*. Aujourd'hui, pour comparer plus facilement le taux des divers placements, on exprime ce rapport uniformément en centièmes du capital et on dit, dans le premier cas, que l'intérêt est de 5 pour 100 et dans le second, de 2 1/2 pour cent.

Le taux de l'intérêt que produisent les capitaux peut n'être ni calculé, ni connu, mais il existe nécessairement, dans tout état social, indépendamment de tout contrat de crédit. On dit que le taux de l'intérêt s'élève lorsque son expression présente une valeur numérique plus considérable et qu'il s'abaisse, dans le cas contraire. Et comme cette valeur numérique est exprimée par une fraction, elle augmente indifféremment par une addition au numérateur ou par une soustraction au dénominateur : elle diminue de même par une soustraction au numérateur ou par une addition au dénominateur. Ainsi dans le cas où un capital, un fonds de terre, par exemple, évalué à 100, produit un intérêt de 5, on peut exprimer le taux de cet intérêt par 5/100 ou 1/20. Ce taux peut

donc s'élever de deux manières : 1° par l'augmentation, soit de moitié, de l'intérêt attribué au capital et alors on exprimera numériquement son taux par 10/100 ou 2/20 ; 2° par une diminution de la valeur de la terre, soit de moitié, et alors on pourra exprimer le taux de l'intérêt par 5/50 ou par 1/10. On dit de même que le taux de l'intérêt s'abaisse, soit que la valeur du produit annuel diminue, soit que celle du capital augmente. Ainsi, dans l'exemple précédent, soit que l'intérêt annuel ait été réduit à 1/2 vingtième, soit que la valeur du capital se soit élevée à 200 on dira également que le placement est fait à 2 1/2 p. 0/0.

Toute société, dans un état industriel donné, demande une certaine somme de capitaux fixes et une certaine somme de capitaux circulants. Supposons que, les capitaux fixes étant entretenus égaux à eux-mêmes, la somme des capitaux circulants augmente, comme, par exemple, par une bonne récolte : la valeur du blé en particulier et celle des capitaux circulants en général tend à baisser et l'intérêt qu'ils produisent, lié à leur valeur, baisse également. Ou la consommation détruit les richesses obtenues en sus du revenu ordinaire, et les choses reviennent à l'ancien état de valeur, ou on les conserve par un emploi reproductif. En ce dernier cas, la somme et partant l'offre des capitaux circulants ayant augmenté, tandis que, par hypothèse, la demande est restée stationnaire, leur valeur baisse. A quoi sert en effet, d'augmenter les approvisionnements de capitaux circulants si les besoins de la société sont restés les mêmes ? On compare donc l'intérêt que rapportent les capitaux circulants à celui des capitaux fixes et on trouve celui-ci plus élevé : on essaye alors de transformer le capital circulant en capital fixe, ce qui se peut de deux façons : 1° en achetant, au prix du capital circulant le travail nécessaire pour produire un capital fixe, une machine, par exemple : 2° ou en achetant une des machines existantes. Dans le premier cas, la nouvelle machine venant augmenter l'offre des produits à la fabrication desquels elle est destinée, et la demande, par hypothèse, restant invariable, la valeur de ces produits baisse : par suite toutes les machines employées à leur fabrication rapportent un intérêt moindre : le taux de l'intérêt a baissé dans cette branche d'industrie et la baisse tend à se communiquer, par l'échange,

dans les autres branches. Dans le second cas, la demande des machines de ce genre ayant augmenté, tandis que, par hypothèse, l'offre est restée la même, la valeur de ces machines s'élève et, leur produit n'ayant pas varié, il est clair que le rapport de la valeur de ce produit avec celle des machines a diminué : l'intérêt des capitaux fixes a baissé exactement comme dans le premier cas.

Des faits analogues se manifestent dans un ordre inverse lorsque la somme des capitaux circulants diminue. Alors, en effet, la valeur de ces capitaux augmente et avec elle l'intérêt qu'ils rapportent, de telle sorte que cet intérêt se trouve supérieur à celui des capitaux fixes. Les propriétaires de ces derniers cherchent à les transformer en capitaux circulants, ce qui peut avoir lieu de deux manières : 1° ou parce qu'on cesse de remplacer les machines qui s'usent ; 2° ou parce qu'on cherche à vendre des machines existantes. Dans le premier cas, le nombre des machines diminuant et le produit de chacune d'elles n'ayant point varié non plus que la demande, la somme des produits diminue et leur valeur augmente. Dès lors les machines qui restent rapportent un intérêt plus élevé. Si l'on cherche à vendre, l'offre augmente et, les machines perdant de leur valeur relativement aux capitaux circulants, le produit, qui est resté le même, donne un intérêt plus élevé de cette valeur réduite.

Certes il n'est pas indifférent, particulièrement pour les détenteurs de capitaux fixes, que la hausse de l'intérêt, dans le premier cas, et sa baisse, dans le second, aient lieu de l'une ou de l'autre manière. Dans le cas d'accroissement des capitaux circulants, en effet, l'introduction d'une nouvelle machine abaisse la valeur de leurs produits, tandis qu'une nouvelle demande de machines ne diminue pas cette valeur et augmente celle de leurs capitaux. Dans le cas de diminution des capitaux circulants, la disparition d'une machine tend à augmenter la valeur du produit des autres, tandis que sa vente, laissant le produit total tel qu'il était, tend à abaisser la valeur des machines. Mais dans l'un comme dans l'autre de ces cas, si différents quant aux intérêts particuliers, l'effet sur le taux de l'intérêt est exactement le même.

Il est bon d'observer que ce que nous disons des machines est

vrai du fonds de terre dont la valeur s'élève lorsque le taux de l'intérêt s'abaisse et s'abaisse lorsque le taux de l'intérêt s'élève. Seulement l'alternative que nous avons signalée est moins apparente que lorsqu'il s'agit des machines, parce qu'il semble paradoxal de dire que l'on crée un nouveau fonds de terre ou que l'on consomme l'un de ceux qui existaient. Mais chaque jour on emploie des capitaux en améliorations foncières, ou on réduit les dépenses d'entretien des terres existantes : le premier cas est analogue à la construction d'une nouvelle machine et le second à sa consommation par défaut de remplacement.

Faut-il conclure des faits que nous venons d'exposer qu'une augmentation des capitaux circulants ait pour conséquence nécessaire une baisse du taux de l'intérêt et qu'une diminution de la somme de ces capitaux ait pour effet nécessaire une hausse du taux de l'intérêt? Nullement. En effet, dans les hypothèses précédentes: nous avons supposé l'art industriel stationnaire et il ne l'est jamais. Dans le premier cas, il peut demander de nouveaux capitaux fixes et alors, selon l'importance de la nouvelle demande par rapport à l'augmentation de richesses qui a eu lieu, le taux de l'intérêt hausse ou baisse. De même si, au moment où la somme des capitaux circulants diminue, l'art industriel demandait moins de capitaux fixes, le taux de l'intérêt se modifierait sur la différence de demande, d'une part, et sur la diminution d'offre, de l'autre.

En effet, la quantité de capitaux circulants qui est sur le marché ne donne qu'un des termes dont le rapport constitue leur valeur, l'offre : la demande, qui résulte de l'art d'entreprise peut varier aussi et faire varier avec elle le taux de l'intérêt. Supposons un moment que l'offre reste égale à elle-même pendant un certain espace de temps. L'art industriel, ajoutant aux inventions qu'il possède ou aux applications de celles-ci, demande plus de capitaux : ce sont des capitaux fixes affectés à tel ou tel emploi, selon la nature des produits désirés. Le taux de l'intérêt hausse dans cet emploi, par une hausse de la valeur du produit dont la fabrication ne peut s'étendre que par la transformation de capitaux circulants en capitaux fixes : la hausse de l'intérêt dans cet emploi va donc se communiquer au marché des capitaux circulants. Ainsi

nous avons vu, lorqu'on a tout à coup redoublé l'activité des travaux de construction des chemins de fer, le prix des fers s'élever, et à sa suite, celui des hauts fournaux et des bois ou houilles : des capitaux circulants ont été appelés dans l'industrie des fers, de manière à provoquer une hausse de l'intérêt qui s'est traduite pour les autres industries en une baisse de capitaux fixes, malgré l'accroissement de capitaux circulants qui avait eu lieu. On avait vu un mouvement contraire s'opérer à la suite d'une stagnation soudaine dans les travaux des chemins de fer.

On peut observer que lorsque le mouvement de hausse ou de baisse du taux de l'intérêt a lieu par l'offre, il se propage des capitaux circulants aux capitaux fixes : lorsqu'il a lieu par la demande, il se propage d'un marché déterminé de capitaux fixes au marché des capitaux circulants et, de là au marché de cette partie des capitaux fixes dont la demande n'a point varié.

L'observation des phénomènes qui résultent des lois que nous venons d'indiquer exige beaucoup de soin et d'attention, parce qu'elle ne peut être correcte qu'autant qu'elle embrasse à la fois l'offre et la demande, c'est-à-dire deux séries de faits nombreux et très-complexes. Mais lorsque cette observation est faite avec attention, elle peut donner des conseils pratiques d'une très-grande utilité.

§ 3. — Rôle des capitaux circulants dans le mouvement de l'industrie.

Les capitaux circulants sont un approvisionnement préparé et conservé pour la consommation la plus prochaine : leur somme peut augmenter ou diminuer dans certaines limites, même avec un art industriel stationnaire, sans qu'il en résulte aucune perturbation considérable des habitudes. La quantité des existences en aliments, matières premières ou produits fabriqués que possède une société civilisée peut diminuer temporairement sans que la consommation soit nécessairement affectée : elle peut augmenter temporairement sans que la production soit arrêtée : mais dans l'un, comme dans l'autre cas, la valeur courante des produits est aussitôt affectée en hausse ou en baisse, de manière à avertir et à limiter la consommation dans le premier et la production dans le

second, à amortir en tous cas les secousses qui résultent d'un brusque changement dans les prix.

C'est sous la forme de capitaux circulants que paraissent ordinairement sur le marché ceux que l'épargne réserve annuellement sur l'ensemble des revenus; car soit que cette épargne ait pour cause première une augmentation du produit annuel ou une réduction des consommations personnelles, il n'y en a qu'une faible partie qui naisse directement sous la forme de capitaux fixes. De même, c'est dans ces réserves d'approvisionnements qu'il faut prendre de quoi suppléer au déficit que laisse, soit une production moindre, soit une consommation plus active, personnelle ou résultant de mauvaises opérations.

Ce sont les capitaux circulants qui forment la matière de la plupart des contrats de crédit et notamment de tous ceux qui se résolvent en une obligation de payer le capital prêté par la livraison d'une somme déterminée de monnaie. Le prêteur remet une somme de capitaux susceptibles de prendre par l'échange telle forme que l'on veut, c'est-à-dire éminemment circulants et si on remonte à l'origine on trouve nécessairement quelques objets de consommation personnelle au moyen desquels a été acheté le travail que représente la somme de monnaie. S'agit-il d'une vente de marchandises à terme? C'est un capital circulant qui a été l'objet direct du prêt. S'agit-il de la vente à terme d'un capital fixe, d'un fonds de terre? Le vendeur attend la formation du capital circulant qui doit le payer; mais il ne peut être payé, du moins lorsque l'on considère la masse des vendeurs de terre, que par un capital circulant.

Il y a des capitaux circulants dans toutes les branches de l'industrie et partout un art de les employer. L'agriculture a son bétail et ses récoltes, les manufactures, leurs matières premières, leurs fonds de salaires et leurs produits fabriqués. Quant au commerce, il ne possède en quelque sorte que des capitaux de cette espèce, puisque les amas de marchandises qu'il accumule sont destinés à une consommation prochaine, de telle sorte qu'il peut à volonté augmenter ou réduire ces approvisionnements en achetant et vendant plus cher dans le premier cas, en achetant et vendant moins cher dans le second. En effet, en achetant plus cher, il en-

courage la production; en vendant cher il ralentit la consommation et en achetant et vendant à bon marché, il obtient des résultats opposés. C'est entre les mains du commerçant, placé comme intermédiaire entre le producteur et le consommateur, que les variations des prix courants viennent affecter la valeur relative ou collective des capitaux circulants.

Ces variations, on le sait, portent la valeur des produits tantôt fort au-dessus, tantôt fort au-dessous de leur coût de production. Lorsqu'elle s'élève au-dessus, elle invite le producteur à redoubler d'efforts et le consommateur à épargner un produit qui devient plus difficile à acquérir. Lorsque cette valeur tombe au-dessous du coût de production, le producteur est mis en demeure de ralentir ou de suspendre ses travaux et le consommateur est invité à moins épargner. C'est par ces mouvements de hausse et de baisse que se règle celui de la production et de la consommation.

On déplore souvent ces alternatives de hausse et de baisse; mais il est facile de comprendre combien elles sont inévitables, lorsqu'on voit chaque producteur travailler isolément en quelque sorte, dans une complète indépendance, pour des consommateurs dont il ne peut connaître positivement les besoins, et chaque consommateur agir sans connaître les moyens que la production possède pour remplacer les objets qu'il consomme et sans même s'en occuper. Il doit arriver et il arrive en effet, que dans toutes les branches de l'industrie, tantôt la production, tantôt la consommation est excessive, de telle sorte que le prix des produits, tantôt tombe au-dessous du coût de production et tantôt s'élève au-dessus. Pour que les choses se passassent autrement il faudrait que les besoins fussent connus et fixes et la production toujours égale, deux conditions qui ne peuvent absolument se réaliser.

La hausse et la baisse de la valeur des produits, ont leur point de départ dans un changement de l'ancien rapport entre l'offre et la demande, ou, ce qui revient au même, entre la production et la consommation et elles portent sur la masse entière des existences du produit affecté, lesquelles ne sont autre chose que le capital même du commerçant. Celui-ci est donc intéressé, de la manière la plus directe et la plus pressante à prévoir les variations de valeur et à les étudier, afin d'avoir entre ses mains le plus d'existences

possible au moment de la hausse, et le moins possible au moment de la baisse. Ainsi, le marchand qui prévoit une hausse prochaine des blés en achète le plus qu'il peut et, s'il prévoit une baisse, il en vend le plus qu'il peut. Ces opérations, faites en vue d'un changement prochain dans la valeur de la marchandise sur laquelle elles portent, sont des opérations de spéculation : lorsqu'elles sont bien dirigées, elles ont pour effet d'étendre sur un plus long espace de temps les variations en hausse ou en baisse qui ont lieu sur le produit, de les rendre moins soudaines. Celui qui, prévoyant une hausse des blés, en achète, augmente la demande et provoque la hausse avant qu'elle soit causée par la demande du consommateur : de même celui qui, prévoyant une baisse des blés vend ceux qu'il possède, provoque la baisse avant que le marché soit encombré par l'offre des producteurs. Quelque soin et quelque secret qu'il apporte dans ses affaires, il ne peut éviter ce résultat, de telle sorte que toute opération de spéculation bien conçue tend à maintenir ou rétablir l'équilibre de la production et de la consommation et est utile au public, comme toute opération mal conçue, c'est-à-dire fondée sur de fausses prévisions, tend à troubler le marché et à ruiner son auteur.

Mais toute opération de spéculation suppose et exige l'existence d'un capital qui y soit spécialement affecté. Pour acheter du blé, il faut posséder un capital équivalent à ce blé et libre : pour vendre le blé, il faut le posséder. Il arrive fréquemment, il est vrai, grâce à l'usage du crédit, que l'on vend la marchandise sans la posséder et qu'on l'achète sans avoir de quoi la payer : mais ces opérations n'ont évidemment de l'achat et de la vente que le nom et la forme : elles constituent un véritable pari, un jeu qui peut avoir de déplorables effets ; car celui qui spécule à crédit gagne, si la spéculation est bonne, et rejette la perte, s'il y en a, sur celui qui lui a fait crédit. Toutefois et quelles que soient les exagérations commises dans les opérations de ce genre, les prix courants sont toujours réglés en définitive par le mouvement de la production et de la consommation et par les capitaux engagés réellement, parce que toutes les opérations fictives doivent être nécessairement soldées les unes par les autres dans un délai assez court.

Les baisses temporaires occasionnées par un encombrement des

produits sur le marché ne peuvent être arrêtées ou ralenties que par l'introduction de nouveaux capitaux de commerce ou de spéculation. Le produit en baisse se trouvant en quantité excessive eu égard aux besoins actuels, ne peut servir qu'à la condition d'être conservé et pour cela il faut qu'un capital libre vienne s'échanger contre lui. Ce capital libre va satisfaire les besoins présents des producteurs qui avaient compté sur une vente ou consommation immédiate. Mais pour qu'un spéculateur fasse cette opération, il faut qu'il espère une hausse prochaine telle qu'à la revente de la marchandise achetée il retire l'intérêt du capital engagé au taux courant, plus une prime d'assurance pour le risque de perte auquel il s'expose. S'il n'espère pas obtenir cet intérêt et cette prime, la spéculation cesse d'être possible, de telle sorte que le taux de l'intérêt limite en réalité les spéculations et les approvisionnements de marchandises : ceux-ci peuvent être d'autant plus considérables sur un marché donné que, toutes choses étant égales d'ailleurs, le taux courant de l'intérêt y est plus bas.

Les incertitudes attestées par les variations incessantes des prix courants ont motivé de nombreuses déclamations sur ce que l'on a nommé « l'anarchie industrielle. » Comme on voyait chaque individu marcher à tâtons, sans avoir devant les yeux une règle fixe de conduite, on a cru que cette règle n'existait pas et que l'équilibre de la production et de la consommation était maintenu par un effet du hasard : mais l'analyse attentive des phénomènes du monde industriel révèle et rend palpables en quelque sorte les lois de cet équilibre. Chacun marche à tâtons, il est vrai, mais il suit les habitudes, l'expérience de la veille, de l'année précédente : il croit que les conditions de la production et celles de la consommation resteront à peu près les mêmes et il se guide, pour rectifier sa ligne de marche, sur les oscillations des prix courants qui ramènent sans cesse les rémunérations affectées aux divers services vers le niveau de la proportionnalité.

§ 4. — Des crises commerciales.

Les variations quotidiennes des prix courants de chaque marchandise n'excitent qu'une médiocre attention en dehors du mar-

ché spécial auquel elles se rapportent ; mais il arrive parfois des variations soudaines qui portent sur un grand nombre ou même sur le plus grand nombre des marchandises et qui bouleversent toutes les conditions ordinaires du marché. On dit alors qu'il y a *crise commerciale*.

La crise commerciale se manifeste par une baisse de la valeur d'un grand nombre de marchandises et surtout des capitaux fixes, par une hausse de la valeur des capitaux-monnaie et par l'inexécution sur une large échelle des engagements de crédit : l'étude de ses causes explique facilement ces divers phénomènes.

La crise commerciale n'est autre chose que la perturbation introduite dans les échanges par un appauvrissement soudain et imprévu, par une réduction considérable et inattendue du capital circulant : elle naît ordinairement d'une ou plusieurs des trois causes suivantes :

1° Une disette, qui diminue à l'improviste la somme des produits de la principale industrie et partant le capital de commerce ou d'approvisionnement. Il faut prendre sur la partie restante de ce capital de quoi remplacer les blés qui manquent et qu'exige la consommation. La valeur de chacun des objets d'approvisionnement baisse relativement aux grains, parce que le consommateur ne peut augmenter la somme qu'il consacre à l'acquisition du blé qu'en réduisant celle qu'il emploie à la satisfaction de ses autres besoins. Les marchandises destinées par le producteur à satisfaire les besoins sacrifiés ne trouvent point d'acheteurs aux prix ordinaires. En effet, elles ne sont pas demandées par la consommation et ne le sont par la spéculation qu'autant que celle-ci possède un capital disponible et peut acheter à un prix assez bas pour espérer un bénéfice d'une vente tardive. Ainsi le capital de commerce se trouve moins offert, parce que la disette l'a diminué, et plus demandé, parce qu'il peut être lucratif d'acheter et de conserver les marchandises qui n'ont point de consommateurs actuels : sa valeur hausse donc et avec elle le taux de l'intérêt.

Une guerre produit les mêmes effets qu'une disette, elle détourne des capitaux considérables de leurs emplois ordinaires pour les consommer en matériel, solde, etc., sans parler des hommes les plus valides qu'elle enlève à la production.

2° Un grand nombre d'opérations mal conçues qui donnent pour résultat une consommation involontaire, mais considérable, une perte de capitaux circulants. On a vu un exemple classique d'une crise de ce genre lors des premières exportations de l'Angleterre à l'Amérique du Sud en 1810. Par suite de ces exportations une somme importante de capitaux dont on espérait le retour avec bénéfice se trouva perdue et il fut nécessaire de la remplacer.

On a vu également entreprendre des travaux qui exigeaient la fixation de capitaux considérables, comme les constructions de palais, ou même de chemins de fer avec une somme insuffisante de capitaux circulants. Une fois ces travaux entrepris, il fallait les continuer, ce qui ne se pouvait qu'en élevant le prix des capitaux circulants, en leur offrant un intérêt plus élevé. Alors la somme des capitaux circulants nécessaire aux opérations ordinaires de l'industrie se trouvait réduite et elle devenait insuffisante à maintenir les approvisionnements accoutumés. De là la baisse des marchandises qui avaient été produites pour ces approvisionnements.

3° Une panique politique. S'il se manifeste dans l'état social un changement qui ait pour effet d'altérer (peu importe que ce soit à tort ou à raison) la sécurité publique, la confiance que les hommes ont dans la durée de leurs relations, notamment quant à la propriété et à l'exécution des contrats, le besoin des capitaux circulants augmente ; chacun veut avoir par devers soi une réserve dont il puisse disposer à l'occasion, c'est-à-dire un capital dont il n'éprouvait nul besoin la veille et justement un capital-monnaie. Dès lors on demande beaucoup plus de capitaux-monnaie qu'avant la panique et naturellement leur valeur s'élève.

La disette, la guerre, les opérations mal conçues agissent sur l'offre en ce sens qu'elles diminuent effectivement la somme des capitaux circulants qui existent : les immobilisations exagérées et les paniques politiques agissent sur la demande seulement : toutes ces causes tendent également à une élévation plus ou moins rapide de la valeur de ces capitaux et du taux de l'intérêt. Chacune d'elles suffit à introduire sur le marché la gêne et un dérangement notable des prix courants, mais il est rare qu'une seule produise une crise proprement dite, un de ces bouleversements qui frappent les imaginations ? ce phénomène est ordinairement le résultat de

l'action simultanée de deux de ces causes ou de toutes trois et il serait bien moins sensible sans l'existence des contrats de crédit dont l'inexécution constitue proprement, aux yeux du vulgaire, la crise commerciale.

Cependant cette inexécution des engagements de crédit n'est qu'un effet secondaire et médiat de la crise. En effet, dès qu'il se manifeste une baisse soudaine dans la valeur courante d'un grand nombre de produits, les fabricants et détenteurs de ces produits éprouvent une perte proportionnée à l'importance des existences qu'ils possèdent. Les fabricants dont le prix de revient était le plus élevé ne peuvent plus produire qu'à perte et sont forcés de ralentir, de suspendre ou de liquider leurs opérations. Dans cette situation, ils ne peuvent remplir leurs engagements de crédit qu'autant qu'ils ont en réserve un capital propre considérable qui remplace les capitaux perdus, ce qui n'arrive que par exception.

D'ailleurs, toute crise commerciale ayant pour cause première la rareté des capitaux circulants, a pour effet nécessaire une hausse de la valeur de ces capitaux et du taux de l'intérêt, partant une baisse des capitaux fixes. Alors tous les créanciers dont la créance est exigible en espèces ont intérêt à ne pas renouveler le contrat de crédit ou à ne le renouveler qu'à des conditions plus dures : la valeur effective de leur capital se trouve plus considérable qu'à l'époque du premier prêt : ils ont été favorisés par les chances aléatoires que présente tout contrat dont l'exécution s'étend sur un certain espace de temps. Il n'est dès lors pas étonnant que le marché du crédit soit celui de tous qui est le plus profondément bouleversé par les crises et que ses perturbations se communiquent à tous les autres. Il faut vendre pour satisfaire aux engagements de crédit et l'offre de marchandises qui en résulte est vive à ce point que leur prix baisse jusqu'à ce qu'il devienne avantageux de les acquérir, d'y engager un capital de spéculation en attendant que les prix se relèvent : elles passent ainsi aux détenteurs de capitaux libres, qui sont ceux envers lesquels les engagements de crédit ont été remplis la veille ou au moment de la crise. Ainsi la perturbation du marché est une occasion de pertes considérables pour les détenteurs de marchandises et de gains considérables pour les détenteurs de capitaux-monnaie.

On dit alors généralement que « l'argent est rare » et on croit volontiers que la crise est causée par le défaut de monnaie. En effet, tous ceux qui ont des engagements à remplir ont besoin de monnaie et n'en trouvent pas, *aux mêmes conditions qu'auparavant*; la valeur des produits dont ils sont détenteurs a baissé et ils ne voudraient pas vendre à perte. Mais si l'on examine avec attention les affaires de ces entrepreneurs gênés, on voit bientôt que ce qui leur manque n'est pas la monnaie, mais les capitaux qui ont disparu tout à coup entre leurs mains par la baisse de valeur de leurs marchandises. On voit bien circuler sur le marché la même quantité de monnaie qu'auparavant, mais les transactions ne se font plus dans le même ordre : d'une part, le mouvement des échanges se ralentit par la réduction soudaine de la consommation ; d'autre part, la suspension ou la réduction du crédit exige plus de monnaie, parce que les paiements successifs qui se faisaient par la transmission du papier à endossement doivent être effectués en monnaie sonnante. La monnaie est donc rare dans les crises, mais sa rareté n'est qu'un effet et non la cause première du dérangement du marché.

La diminution des capitaux de commerce, qui est la cause de la crise, ne doit pas être confondue avec la crise elle-même et ce serait une erreur d'attribuer à l'effet les qualifications qui appartiennent à la cause. Une disette, de mauvaises opérations commerciales, une panique des capitaux sont des maux très-grands que l'instruction et la prévoyance peuvent plus ou moins atténuer, mais qui infligent nécessairement des pertes sensibles à la société: la crise n'est qu'un effet du mal et elle tend à y porter remède. Sans doute elle déplace les fortunes et réduit violemment la production dans certaines branches pour la porter dans d'autres ; mais il ne faut pas perdre de vue que ce déplacement est inévitable : dès qu'une branche de la production est encombrée, il faut nécessairement que l'activité y soit réduite. Les lois de la distribution par l'échange ont décidé que telle ou telle entreprise, tel ou tel entrepreneur seraient sacrifiés : d'autres lois de distribution auraient pu faire porter le sacrifice sur d'autres personnes, mais non l'éviter ; il doit donc être imputé, non à la crise, mais à l'événement qui en est la cause.

La crise commerciale est passagère par sa nature même : c'est un dérangement dans les habitudes? une fois ce dérangement passé, les habitudes reprennent leur cours avec plus ou moins de modifications. Lorsque la crise provient d'une des deux premières causes indiquées ci-dessus, les choses reviennent promptement à leur ancien état : alors on est surpris que les affaires reprennent, que le mouvement commercial continue avec plus de vigueur et d'activité que jamais. En effet, il faut le remarquer, la société n'a point été appauvrie par la crise : le changement soudain de l'état des valeurs a détruit, il est vrai, des fortunes particulières, mais il en a élevé d'autres : ce qui a été perdu par le producteur ou détenteur des marchandises dont la valeur a baissé a été gagné, soit par le consommateur, soit par le détenteur de capitaux circulants disponibles : la distribution des richesses a changé, mais il est très-possible que le rapport de la production à la consommation soit resté le même ou qu'il ait changé de telle manière que la somme des richesses existantes ait augmenté.

Suivons les effets de la crise. Elle ralentit, il est vrai, l'activité de certaines branches d'industrie, mais dans ces branches même, ceux des fabricants qui ont des capitaux et peuvent attendre, sachant que la crise durera peu, continuent de travailler et, stimulés par le besoin, s'efforcent de réduire leurs frais de production, soit par des inventions, soit par l'épargne. Cependant la baisse de valeur des produits tend à augmenter leur consommation, à en faire pénétrer le besoin dans de nouvelles classes de consommateurs et cette augmentation de besoins est presque toujours suivie d'un redoublement d'efforts pour acquérir, d'un accroissement de force productive. En même temps, la hausse de l'intérêt et la valeur extraordinaire des capitaux disponibles stimulent l'épargne, de manière à réduire les consommations personnelles de ceux qui ont les plus gros revenus. Ceux qui se ruinent sont forcés à l'épargne : ceux qui s'enrichissent sont ceux qui avaient déjà épargné et leur succès doit les porter à épargner davantage. Les branches d'industrie dont les produits ont souffert une dépréciation sont débarrassées de leurs entrepreneurs les plus faibles qui se trouvent rejetés ou dans la masse des salariés ou dans la fabrication des produits plus demandés, dont la valeur s'était élevée.

Aucun de ces effets ne tend à affaiblir la puissance productive et plusieurs tendent à la fortifier.

Il est vrai que la crise frappe avec dureté les simples salariés et abaisse leur condition. La hausse de l'intérêt, l'augmentation de la part du capitaliste dans un produit total donné, ne peut avoir lieu que par une réduction de la part de l'ouvrier, par une baisse des salaires, effet nécessaire d'une diminution dans la demande du travail. C'est là un trait caractéristique des grandes crises commerciales et c'est par là surtout qu'elles peuvent attenter aux forces productives ; mais comme elles durent peu, la souffrance qu'elles occasionnent éprouve les courages sans les accabler et n'a qu'une influence courte sur le taux des salaires qui se relèvent dès que les capitaux circulants se sont reconstitués.

Si les crises traitent sévèrement les salariés, elles sont plus sévères encore pour ceux des entrepreneurs qui travaillent avec un capital circulant insuffisant ou emprunté à courte échéance. Le simple salarié est privé à la fois de son travail et de son salaire, réduit à vivre sur le peu d'économies qu'il peut avoir faites, peut-être à changer de profession et à perdre les fruits d'un apprentissage plus ou moins pénible et à descendre en un mot dans l'échelle sociale : l'entrepreneur placé dans les conditions que nous venons d'indiquer subit les mêmes nécessités et sent les mêmes souffrances : en outre, il se trouve subitement privé du capital qu'il possédait et placé quelquefois dans l'impossibilité de remplir ses engagements envers les tiers. Ce fait, connu de tous les hommes qui ont quelque expérience des affaires, prouve combien se sont trompés ceux qui ont représenté les salariés et les entrepreneurs comme deux classes d'hommes ayant des intérêts opposés, dont l'une gagne nécessairement ce que l'autre perd, parce que le taux de l'intérêt s'élève dans les crises en même temps que les salaires baissent. Les salaires sous toutes les formes sont alors atteints et ceux des entrepreneurs avant tous les autres et plus que les autres, parce qu'ils sont les premiers dont la valeur baisse : l'élévation du taux de l'intérêt ne profite en réalité qu'à certains capitalistes, à ceux qui possèdent l'espèce de capitaux circulants dont le marché a besoin.

Les crises dont l'origine est une panique politique peuvent du-

rer plus longtemps que les autres lorsqu'elles sont accompagnées d'une altération réelle de l'état de la société. Mais si l'on voit que cette altération soit durable; si le crédit ne se rétablit pas; si le taux de l'intérêt demeure plus élevé qu'auparavant et les capitaux-monnaie plus rares; on se trouve en présence d'un phénomène beaucoup plus grave qu'une simple crise; il y a diminution de la puissance productive, appauvrissement permanent de la société.

Ce phénomène n'est pas sans exemple; il s'est manifesté dans la décadence de l'empire romain et dans la plupart des décadences. Mais lorsque la production se trouve ainsi atteinte dans sa source, on ne peut plus dire qu'il y ait crise, c'est-à-dire secousse violente et passagère. En effet les habitudes doivent par nécessité se conformer au nouvel idéal industriel : la consommation diminue forcément et les entreprises tombent pour ne plus se relever : les salaires baissent et la misère fait des progrès.

Un effet du même genre pourrait être produit par des combinaisons d'autorité qui provoqueraient une consommation rapide et improductive des capitaux mobiliers à mesure de leur formation, soit que l'autorité les consommât elle-même ou les fît se concentrer par l'agiotage de manière à élever les consommations de luxe. Toutefois ces combinaisons, suffisantes pour empêcher une société en progrès d'augmenter son bien-être, tomberaient devant les souffrances que causerait un appauvrissement positif.

On a observé que les sociétés où la production, et le commerce surtout, avaient fait peu de progrès n'étaient guère sujettes aux secousses que nous appelons « crises commerciales. » Ces sociétés, d'une part, connaissent peu l'usage du crédit et, le travail y étant moins divisé que dans les autres, les échanges y ont moins d'importance : d'autre part, grâce à l'absence du crédit et des établissements qui le propagent et le régularisent, il existe en temps ordinaire, dans les pays arriérés, beaucoup plus de capitaux circulants et surtout beaucoup plus de monnaie sans emploi que dans les pays plus avancés, dans lesquels on économise par tous les moyens l'emploi de la monnaie et où des engagements nombreux sont appuyés les uns sur les autres. Les crises ont lieu sans doute, sous l'empire de l'échange, même dans l'état économique le moins

avancé, mais elles y sont peu apparentes, parce qu'elles y altèrent bien moins la distribution des richesses et y ont, en un mot, moins de gravité.

Est-ce à dire, comme on l'a prétendu, que l'état arriéré soit préférable? En aucune façon. — Nous connaissons les causes et aussi les effets des crises : elles troublent les existences particulières et cela sans doute est un mal, mais le plus habituellement les forces productives n'en souffrent pas : quelquefois même, lorsque les populations victimes de la crise ont de la liberté et de l'énergie, leur puissance productive augmente et l'on voit bientôt le mouvement industriel prendre un essor nouveau et plus hardi. Tout ce qu'on peut conclure de ces observations, c'est qu'en industrie, comme en histoire naturelle, les organisations les plus élevées sont en même temps les plus sensibles, les plus susceptibles d'éprouver des dérangements temporaires.

On a remarqué aussi dans le retour des crises commerciales une certaine périodicité et on les a comparées aux accès d'une fièvre intermittente dont l'industrie serait attaquée. Il arrive souvent, en effet, dans une société en progrès, que l'industrie, enhardie par de premiers succès, devienne téméraire, soit dans la production, soit dans l'usage du crédit, et qu'elle éprouve par cette cause des crises périodiques. Quand, par l'effet du progrès, toutes les opérations s'étendent et que chaque entrepreneur opère à tâtons, il serait bien étrange que l'équilibre de la production et de la consommation ne fût pas un seul instant interrompu : il serait étrange également que le choc causé par une disette ou par une panique politique, se faisant sentir assez fréquemment dans toute la société, ne révélât pas, par l'ébranlement qu'il donne au crédit, l'existence d'opérations mal conçues faites pendant la prospérité commerciale. Mais ces crises, lorsque la disette ou la panique politique n'ont pas une gravité exceptionnelle, sont légères et ne durent pas : elles servent seulement à rectifier les opérations mal dirigées et n'appauvrissent jamais d'une façon permanente les peuples qui les subissent.

CHAPITRE VII

APPLICATION DE LA LOI DE LA POPULATION PAR LES OSCILLATIONS DE LA VALEUR COURANTE DES SALAIRES

Sous le régime de l'appropriation par l'échange, la production, l'acquisition, la consommation des richesses et la reproduction des hommes sont abandonnées à la liberté des individus. Chacun a la faculté de produire et d'acquérir des richesses sans limites, sous l'empire des lois, de conserver ou de consommer les richesses acquises, de prendre ou de ne pas prendre part à la fondation et au développement d'une famille; chacun, par conséquent, est responsable de ses actes économiques et de ceux des personnes auxquelles il se trouve lié par les lois constitutives de la famille. Dès lors l'unité économique n'est pas l'individu, mais la famille, unité collective dans laquelle la condition de tous les membres est liée à celle du chef. Celui-ci est responsable du sort de la femme qu'il a épousée, de celui des enfants qu'elle met au monde : c'est à lui de pourvoir aux besoins de ceux-ci pendant leur enfance et de les mettre en état d'y pourvoir eux-mêmes lorsqu'ils deviennent grands. Telle est la règle générale.

Ainsi le père peut transmettre sa profession à ses enfants ou leur en chercher une meilleure, comme aussi négliger leur avenir et leur faire un sort pire que le sien. Selon qu'il laisse à chacun d'eux plus ou moins de capitaux et de force productive, conférée par l'éducation, qu'il n'en a reçu, ils perçoivent dans les revenus généraux de la société une part plus ou moins importante que celle qu'obtenait leur père.

En effet, sous l'empire de la distribution par l'échange, la portion de chaque famille, dans le partage général des revenus,

est proportionnée à la part de puissance productive qu'elle apporte dans le travail collectif et commun, à certains égards, de la production. Chacun peut consommer en raison des revenus qu'il possède et ceux qui disposent d'un capital ont même la faculté d'en user, à défaut de revenus, pour la satisfaction de leurs besoins.

Les services de chaque famille étant, pour la plupart, rémunérés par l'échange, leur rémunération se trouve réglée en définitive par les lois de l'échange, en raison de leur valeur sur le marché. Cette valeur dépend du mouvement double et continu de la production et de la consommation, des besoins qui se manifestent chaque jour et des moyens que chacun possède de les satisfaire.

L'impulsion première et la direction de ce mouvement dépendent à tout instant de la volonté collective des détenteurs des richesses créées par le travail antérieur : chacun d'eux a un pouvoir proportionné exactement à ce qu'il possède. C'est assez dire qu'il n'existe entre le pouvoir des diverses familles aucune égalité · celui qui dispose, à quelque titre que ce soit, de capitaux considérables peut infiniment plus que celui qui possède à peine de quoi suffire à ses besoins d'un jour ou de quelques jours : le premier sent sa part de direction dans le mouvement industriel : le second se sent dominé et emporté par ce mouvement. Chacun dispose du reste librement de ce qu'il possède et a la faculté d'en user sans égards aux besoins collectifs de la société : il peut consommer des capitaux dont la société réclame l'épargne et ne rien faire lorsque la société réclame du travail ; mais il ne peut par aucun moyen échapper aux conséquences de la loi souveraine de l'offre et de la demande.

Les besoins des détenteurs de richesses constituent à tout instant la demande du travail sous toutes les formes. Ces besoins requièrent telle somme de travail musculaire et telle de travail d'épargne et telle de l'une et de l'autre dans chaque branche d'industrie ; mettant la prestation de l'un et de l'autre au concours et assurant la préférence à celui qui le fournit au meilleur marché. Comme ces besoins varient chaque jour, la demande varie chaque jour pour chacune des deux formes de travail et dans chaque branche d'industrie.

L'offre ne varie pas moins : elle résulte, d'une part, de la somme des capitaux offerts sur le marché général et dans chaque branche d'industrie ; de l'autre, du nombre d'hommes qui se présentent sur le marché général du travail ou dans chacune de ses branches : elle dépend donc, d'une part, de la somme des capitaux: de l'autre, du nombre des hommes ou du chiffre de la population. La rémunération du travail, tant sur le marché général que dans chaque branche d'industrie, résulte de la valeur de ce travail dans l'échange dont nous venons d'indiquer les bases.

La somme des capitaux et le nombre des hommes peuvent augmenter sans limites absolues constatées, mais dans tout état industriel, nous l'avons déjà vu, leur accroissement a des limites actuelles : les capitaux cessent d'augmenter lorsque l'intérêt qui rémunère leur conservation baisse à ce point qu'on aime mieux consommer qu'épargner : les hommes cessent de se reproduire lorsque leur part dans le revenu collectif de la société se trouve tellement réduite qu'ils ne veulent ou ne peuvent plus se reproduire. Quelquefois, en effet, la reproduction s'arrête par la volonté des individus qui ne se marient pas ou qui, étant mariés, ne veulent avoir qu'un certain nombre d'enfants, comme on le voit habituellement dans les familles riches : quelquefois la reproduction est contenue par l'obstacle répressif, par la misère, lorsque la rémunération du travail de la famille ne suffit pas à la satisfaction de ses premiers besoins. A cette limite, les enfants cessent de naître ou meurent peu de temps après avoir vu le jour.

Les familles dont le revenu consiste en intérêts se trouvent les plus éloignées de cette triste extrémité, parce qu'elles ont toujours la faculté de consommer leur capital ; mais elles ne se trouvent séparées de la misère que par l'importance de ce capital auquel elles ne peuvent toucher sans voir leurs revenus décroître et sans descendre aussitôt quelques degrés de l'échelle sociale. Les familles qui n'ont pour vivre d'autre ressource que le salaire de leur travail quotidien sont seules exposées d'une façon immédiate aux effets de la misère, lorsque ce salaire ne suffit qu'aux besoins de chaque jour, car il peut diminuer; il peut même disparaître pour un temps, comme il arrive fréquemment.

La rémunération du travail de chaque famille, bien qu'expri-

mée le plus souvent et payée en monnaie, ne consiste pas réellement en monnaie, mais en objets de consommation ou services : elle augmente ou diminue donc, non-seulement selon la hausse ou la baisse du travail qu'elle rémunère mais selon que les objets de consommation qui la constituent réellement baissent ou haussent. Vous recevez une rémunération en monnaie : si vous avez besoin de drap et que la valeur du drap ait augmenté, il est clair que votre rémunération est d'autant moindre que le drap vaut plus, de même qu'elle serait plus forte si le drap valait moins. Et ce que nous disons du drap, nous pouvons le dire du blé et généralement de tous les objets de consommation.

La rémunération de chacun hausse ou baisse donc par deux causes distinctes : hausse ou baisse de la valeur du service offert ; baisse ou hausse de la valeur du service demandé. Le service, en effet, n'est pas échangé contre la monnaie, mais contre les services que l'on consomme : la monnaie n'est qu'un instrument : l'importance de la rémunérations dépend du rapport qui existe entre la valeur du service donné ou produit et la valeur du service reçu ou consommé.

Toute rémunération augmente par la diminution de l'offre ou par l'accroissement de la demande ; elle diminue par l'action des causes contraires. L'état industriel d'un pays exige un nombre de menuisiers que nous exprimerons par 100, recevant un salaire de 1,000 : s'il se présente 105 menuisiers, il faudra de toute nécessité que 5 d'entre eux ne soient pas rémunérés ou que le salaire des 105 baisse, de manière à provoquer une demande supérieure de cette espèce de services. On sentirait une nécessité semblable si, l'offre étant restée la même, la demande avait diminué. De même, la rémunération augmenterait si, la demande étant la même, le nombre des menuisiers se trouvait réduit, ou si, ce nombre restant le même, la demande venait à augmenter.

Le menuisier dont le salaire baisse peut offrir un travail d'un autre genre et, lorsque le salaire du menuisier s'élève, les travailleurs dont le salaire est plus bas peuvent offrir leur travail sur le marché où le menuisier vend le sien. Mais lorsque l'on considère le marché général qui comprend toutes les professions, on voit clairement que l'ouvrier, ni personne, n'a la faculté d'en

sortir : celui dont le salaire est plus que suffisant à la satisfaction des premiers besoins peut, il est vrai, consentir une réduction, mais celui dont le salaire suffit strictement à le faire vivre, lui et les enfants qui doivent le remplacer et la femme qui les élève, n'a pas la même latitude : ce salaire, que nous supposons irréductible, ne peut diminuer sans qu'il s'ensuive une diminution dans la famille, sans que quelqu'un, un enfant, par exemple, cesse d'y vivre.

La durée, l'accroissement des familles, l'augmentation de leur bien-être, leur existence même dépendant de la rémunération qu'elles reçoivent, chacune d'elles fait effort pour obtenir la rémunération la plus élevée. Nous savons, par l'analyse même de l'échange, celles qui auront la moindre rémunération : ce seront les moins fortes dans la lutte commerciale, celles dont le travail sera le plus offert et le moins demandé ; celles dont le marché est accessible à toutes les concurrences et à la concurrence desquelles les autres marchés sont inaccessibles ; celles dans lesquelles la reproduction du travailleur coûtera le moins cher, c'est-à-dire dans lesquelles l'homme se contentera, pour venir et rester au monde, de satisfaire les besoins qu'il ne peut négliger sans renoncer à l'existence. Nous savons d'avance que c'est sur cette classe que frappe matériellement l'obstacle économique : il nous suffit donc de rechercher comment s'applique la formule qui définit la loi de la population.

Premier cas : la production diminue. Supposons, par exemple, un travail moins intelligent ou moins actif dans toutes les branches de l'industrie, de telle sorte que, toutes choses restant d'ailleurs égales, la production décroisse d'un dixième. Chacun n'ayant que les 9/10 du revenu de l'année antérieure, doit réduire d'autant sa consommation et opère la réduction en se privant des objets qui lui sont le moins nécessaires. La demande des articles de seconde nécessité diminue, tandis que celle des aliments reste la même et comme l'offre a diminué d'un dixième, la valeur des aliments, soit du blé, augmente. D'une part, le travail des ouvriers qui fabriquaient les objets de seconde nécessité est moins demandé et une partie de ces ouvriers descendent sur les marchés inférieurs, où ils causent un encombrement qui s'épand jusque sur le dernier où les salaires baissent : d'autre part, la valeur des

aliments s'étant élevée, cette rémunération, que nous avons supposée irréductible, aurait été réduite lors même que les salaires n'auraient pas nominalement baissé. La réduction d'une rémunération strictement suffisante, c'est la mort de quelques salariés.

La production aurait pu diminuer d'une autre manière, soit par une disette : alors la valeur des produits agricoles se serait élevée : il aurait fallu pour en acquérir la même quantité qu'auparavant, renoncer à quelques consommations de seconde nécessité : la valeur des objets qui y étaient destinés, et partant, du travail employé à les produire, aurait baissé et les ouvriers qui fournissaient ce travail se seraient répandus sur les marchés inférieurs. Les choses se seraient passées dans un ordre différent, mais de la même façon que dans l'hypothèse précédente.

Si la diminution de la production avait porté exclusivement sur les objets de luxe, son influence sur la population aurait été moins violente, mais non moins réelle. Quand les objets de luxe sont moins offerts, leur valeur doit s'élever : il faut de toute nécessité ou que la demande diminue, ou que les consommateurs, employant à l'acquisition de ces objets une plus grande partie de leurs revenus, réduisent leur demande sur d'autres articles. Dans le second cas, les articles dont les consommateurs d'objets de luxe se privent étant également offerts et moins demandés, leur valeur baisse et avec elle la rémunération des producteurs : il y a trop d'ouvriers dans la fabrication de ces articles et ils vont encombrer les marchés inférieurs, abaisser le salaire irréductible, c'est-à-dire diminuer la population. Dans le premier cas, la classe la plus pauvre ne souffrirait pas et la population resterait la même ; mais il faut observer que « la somme des inégalités de consommation aurait été réduite dans la même mesure que la production : » par conséquent la formule établie précédemment[1] ne cesserait pas de recevoir son application.

Second cas : augmentation de la somme des inégalités de consommation. On peut sans peine imaginer, bien que sous l'empire de la liberté ce soit un fait peu ordinaire, que, la production restant la même, la somme des inégalités augmente. Supposons,

[1] V. liv. I, ch. IV, § 2.

par exemple, un progrès dans les goûts de luxe, progrès tel qu'une partie des revenus que l'on capitalisait auparavant, soit livrée aux consommations personnelles. Tel qui consommait 10 de lainages pour vêtir sa famille et qui capitalisait 5 annuellement se met à consommer 15, par la substitution des soieries aux lainages et cesse de capitaliser. Que l'individu cesse de s'enrichir, il n'y a pas de doute : reste à voir si ce qui est vrai pour l'individu n'est pas vrai aussi pour la société.

Dans l'état ancien, le particulier dont nous étudions les dépenses portait une demande de 10 sur le marché des producteurs de lainages et une demande de 5 sur le marché des machines, ou, pour simplifier, sur celui des travaux de terrassement : nous supposons qu'il dépensait 5 en drainages. Après le changement opéré dans ses dépenses, il demande 15 sur le marché des soieries et cesse de demander sur les deux autres. La demande de travail reste la même en apparence ; mais l'intérêt qu'aurait produit la capitalisation par le drainage ou sous toute autre forme a disparu et avec lui la demande de travail à laquelle il donnait lieu.

Et si nous supposons que toutes choses soient restées dans le même état qu'auparavant dans le reste de la société, nous trouvons que la capitalisation y a diminué de 5 : dès lors, la demande de capitaux restant la même et l'offre étant réduite, le taux de l'intérêt tend à s'élever aux dépens des salaires. Le travail actif auquel cet intérêt du capital de 5 ouvrait un débouché cesse d'être demandé, et il reste quelques ouvriers sans emploi ou les salaires baissent : nous connaissons assez les conséquences de ce fait quant à la population.

Ainsi celui qui attribue à sa consommation personnelle des capitaux qu'il accordait auparavant à l'épargne n'empire pas seulement sa propre condition : il tend à abaisser les salaires et à réduire le chiffre de la population.

Quel serait maintenant le résultat de sa dépense, si, au lieu d'augmenter ses consommations personnelles, il employait la somme de 5 qu'il avait l'habitude de capitaliser à élever un enfant? Dans les premiers temps, le résultat serait le même que s'il avait consommé en objets de luxe : le capital de 5, ainsi employé, ne rapporterait rien et il manquerait sur le marché, ce qui ten-

drait à élever le taux de l'intérêt et à abaisser celui des salaires. Cet emploi des richesses augmente, il est vrai, la population d'un côté, mais il tend à la réduire exactement autant d'un autre côté : l'un est admis à vivre, l'autre condamné à mourir : quant au chiffre total, il reste le même.

On comprend que les choses se seraient passées tout autrement si l'individu que nous prenons pour exemple, continuant à capitaliser, eût pris sur sa consommation ordinaire les frais d'éducation de l'enfant ; s'il eût fait trois parts de la portion de ces revenus que nous considérons, savoir : 5 capitalisés, 5 consommés en cotonnades et 5 pour élever l'enfant. Alors, en effet, il aurait cessé de demander 10 sur le marché des lainages et réduit en proportion la rémunération du travail affecté à la production de cet article ; mais cette demande de 10 aurait été reportée savoir : 5 sur le marché des cotonnades et 5 sur celui des objets divers exigés pour la consommation de l'enfant. L'offre et la demande sur l'ensemble des marchés seraient restées les mêmes et, par conséquent, la population se serait accrue de l'enfant élevé sans éprouver d'ailleurs aucune diminution. Mais en ce cas, il faut bien le remarquer, la somme des inégalités de consommation, loin d'avoir été augmentée, aurait été réduite.

Une fois l'enfant élevé, quel est l'effet de son entrée sur le marché ? S'il offre simplement un travail déjà offert, sans que la mort de quelqu'un lui ait laissé une place vacante, il tend à faire baisser le taux des salaires sur le point où il se présente : si la mort lui a préparé une place, toutes choses restent dans le même état qu'auparavant. Il faut observer que, dans le premier cas, la baisse des salaires ne peut être autre chose qu'une réduction de la somme des inégalités ou du minimum de consommation. La population pourrait augmenter aussi si, en même temps qu'il se présentait une offre nouvelle sur le marché du travail, de nouvelles inventions et de nouvelles capitalisations y portaient une demande : mais alors la somme des revenus aurait augmenté.

L'augmentation de la somme des inégalités de consommation peut avoir lieu par la concentration des héritages, par l'absorption des petites et moyennes fortunes au profit des grandes. Autrefois la confiscation et les spoliations, soit violentes, soit au

moyen des formes judiciaires, introduisaient fréquemment dans la distribution des richesses des changements de ce genre : aujourd'hui, on obtient des résultats assez analogues par les jeux de bourse et par des constitutions de monopoles. Alors les familles jetées hors de la petite et moyenne propriété dans les rangs du prolétariat refusent de s'y reproduire ou tendent à abaisser le taux des salaires : dans le premier cas, c'est par leur disparition que la population est réduite : dans le second, c'est par celle des salariés les plus pauvres qui étaient déjà descendus au minimum irréductible.

Troisième cas : élévation du minimum de consommation. Ce minimum ne peut s'élever qu'autant que la rémunération du travail de la classe la plus pauvre s'élève. Or, si nous supposons l'art d'entreprise et l'état de distribution stationnaires, la demande de ce travail reste invariable : dès lors sa rémunération ne peut augmenter que par une réduction de l'offre, c'est-à-dire par une diminution du nombre des ouvriers, soit à la suite d'un moindre nombre de naissances, soit à la suite d'un nombre plus grand de décès. La diminution de la population est ici la cause et non l'effet de l'élévation du minimum, mais les deux phénomènes sont inséparables. — On comprend que le minimum de consommation pourrait être élevé par l'effet d'une réduction volontaire de la population ouvrière. — Quant à l'élévation du minimum qui aurait pour cause une production plus énergique ou une distribution plus égale de la richesse, il est clair qu'elle serait l'effet, soit d'un accroissement des revenus, soit d'une diminution de la somme des inégalités.

Il n'est pas besoin d'établir par une suite de raisonnements et d'exemples qui épuiseraient la patience du lecteur comment la population peut augmenter, soit à la suite d'un accroissement de revenus annuels, soit par une réduction de la somme des inégalités, soit par un abaissement du minimum de consommation.

Nous venons de parler d'un minimum de consommation irréductible, qui ne peut diminuer sans que mort s'ensuive, et ce minimum existe très-réellement : mais dans la pratique il est bien difficile, sinon impossible de le déterminer : il varie selon les temps et les lieux, selon le climat et l'état social, selon la consti-

tution physique des individus : tel minimum avec lequel une personne, dans un temps et dans un lieu donné, ne pourrait pas vivre, suffira à une autre personne. Les forces vitales ont une élasticité et une variété qui échappent à tous les calculs mathématiques : dans la lutte qu'elles soutiennent contre la mort, il semble que leur énergie redouble lorsqu'elles sont plus menacées, de telle sorte qu'il est bien difficile de dire où elles commencent et où elles finissent de résister.

Toutefois il est un phénomène bien constaté et minutieusement observé qu'il importe de rappeler, c'est le phénomène de la misère. Lorsque le minimum de consommation s'abaisse au-dessous d'un certain point, le travail diminue par suite de l'affaiblissement physique et moral des travailleurs : une population imparfaitement alimentée, mal vêtue, mal logée, ne saurait apporter dans l'industrie la même énergie et la même vigueur qu'une population dont les premiers besoins sont pleinement satisfaits. Les individus peuvent être plus nombreux dans la première, mais ce sont des individus faibles, rachitiques, maladifs, apathiques, atteints dans leur corps et dans leur âme d'une langueur incurable, dont les pensées, les sentiments et les actes se restreignent dans un cercle chaque jour plus étroit et qui finissent par perdre jusqu'à l'attribut essentiel de l'homme, la prévoyance jointe au sentiment de la responsabilité. On a vu de notre temps une population presque tout entière, celle de l'Irlande, tomber en cet état : on voit chaque jour, presque en tous pays, des groupes d'hommes, des familles y tomber également et devenir les symptômes vivants de cette grande maladie sociale à laquelle les Anglais ont donné le nom de *paupérisme*.

Lorsque les populations s'affaissent ainsi, la prévoyance qui, dans un temps normal, contient le pouvoir physiologique de reproduction de l'espèce, cesse d'exercer son empire et il naît d'autant plus d'êtres humains qu'il y a moins de moyens de les faire vivre. Alors et à mesure que les sentiments de prévoyance et de responsabilité s'affaiblissent chez l'homme, sa sensibilité diminue : il cesse peu à peu de souffrir de la souffrance des autres, même de ses proches, et il s'accoutume à la voir : il rétrograde vers l'état sauvage, vers l'état des animaux, acquérant chaque jour des vices,

comme l'ivrognerie, l'amour du jeu, perdant tout sentiment de famille, de devoir et jusqu'à la notion de la discipline sociale, de manière à donner chaque jour plus de prise à cet obstacle répressif de la population que nous appelons *misère*.

Assurément on ne doit pas désirer un accroissement de population dans des conditions pareilles, d'autant plus qu'il ne saurait être durable. Une population réduite au strict nécessaire ou à quelque chose de moins ne peut se maintenir, parce qu'elle est à la merci de tous les accidents et notamment des disettes, qui deviennent famines, et qui provoquent des maladies épidémiques ou contagieuses. Au contraire, dans une population où le minimum de consommation est supérieur à ce qu'exige la satisfaction des premiers besoins, une calamité, comme la disette, impose des souffrances, mais elle ne fait pas mourir et comme son action est passagère, elle n'a pas sur le développement physique et moral des individus l'influence destructive d'une misère continue et inévitable. On doit donc désirer, même à ne prendre les choses qu'au point de vue économique, de voir le minimum habituel de consommation élevé au-dessus de ce qui est nécessaire à la satisfaction des besoins d'existence : au point de vue moral, on doit le désirer bien plus encore.

Nous reviendrons, dans la seconde partie de ce travail, sur les questions d'application que soulève l'existence du paupérisme. Ici nous devons seulement poursuivre l'analyse scientifique et décrire comment les choses se passent, quel est l'effet des lois de l'appropriation dans cette situation extrême.

Sous l'empire de l'appropriation par l'échange, la rémunération des services, étant déterminée par la valeur des marchandises, subit la loi qui règle la valeur courante. L'homme est pour ses semblables une sorte d'instrument libre qui rend des services et cet instrument peut, absolument comme les produits, tomber au-dessous de son prix de revient. Il existe un point, dans tout état social, où l'homme ne produit plus ce qu'il coûte, où la rémunération accordée à son travail par le jeu des échanges ne suffit pas à satisfaire ses premiers besoins : alors les lois de l'échange ne lui permettent plus de vivre. Tout individu qui vient au monde en excédant du nombre demandé par l'art industriel existant est con-

damné à mort, comme l'a dit Malthus, parce qu'il n'y a pas place pour lui au banquet de la vie. C'est une vérité cruelle, mais c'est une vérité et il serait aussi puéril de ne vouloir pas la reconnaître que dangereux de la négliger.

Dans la pratique, cette vérité se dissimule : la famille qui tombe dans la misère est secourue : elle échappe à la mort, grâce à la bienfaisance publique ou privée. Mais cette famille a cessé de vivre par la loi de liberté et d'indépendance : elle est sortie des conditions de l'appropriation par l'échange pour tomber sous l'empire de l'appropriation par autorité : elle satisfait ses besoins, non par elle-même, mais par autrui et, par conséquent, son existence dépend d'autrui.

Observez que, dans cette situation, l'individu ou la famille secourus ne sont point en dehors des principes absolus posés dans le premier livre. Si, condamnés à mort par la loi des échanges, ils vivent cependant par l'autorité, c'est parce que la somme des inégalités de consommation a été réduite, parce que certaines personnes charitables ou les contribuables en général ont réduit leur propre consommation, afin de faire vivre les misérables, et abandonné une partie de la place qu'ils occupaient au banquet de la vie pour y admettre ceux auxquels les lois rigoureuses de l'appropriation n'y en laissaient aucune. L'intervention même de la charité ne fait point exception à la formule limitative de la population.

Est-ce à dire que le chiffre de la population ait une limite fixe et inflexible qu'il ne puisse pas dépasser? Nullement ; puisque les trois termes dont le rapport donne ce chiffre sont essentiellement variables et que deux d'entre eux au moins dépendent, en définitive, de la volonté humaine. En effet, on peut toujours augmenter la puissance du travail et, par conséquent, la somme des revenus annuels : on peut presque toujours réduire la somme des inégalités : mais ces changements ne peuvent être réalisés qu'au prix d'une activité énergique, toujours provoquée du reste par les besoins d'une population qui veut augmenter.

Ces besoins, principe de tant d'efforts chez les peuples les plus véritablement avancés en civilisation, ne se font pas également sentir dans tous les pays. Il ne suffit pas, comme on le croit gé-

néralement, que le travail musculaire soit bien rétribué dans une société pour que l'ouvrier y jouisse de l'aisance et que la population ne soit pas limitée par la misère. Il est des sociétés dans le monde, et en trop grand nombre, où le travail musculaire est chèrement payé, mais où chaque ouvrier, paresseux et insouciant par l'effet d'habitudes séculaires, travaille peu et ne prend aucun soin ni de lui-même, ni de sa famille : il se livre sans mesure au penchant qui le porte à la reproduction ; mais la population n'augmente pas, parce que les enfants sont décimés par la misère, comme dans les pays où règne le paupérisme, bien que par des causes différentes. Dans ces sociétés, les effets de l'appropriation par l'échange et la concurrence se font sentir d'une autre manière que dans celles où sévit le paupérisme : la partie la plus active et la plus économe de la classe ouvrière ajoute à son minimum de consommation et capitalise ; elle s'élève dans la société et multiplie : c'est par elle et quelquefois par les classes supérieures que la population augmente et que les salaires tendraient à baisser, si l'art industriel et l'esprit d'entreprise ne les relevaient incessamment. La dernière classe travaille et consomme peu : elle reste dans le même état d'abrutissement que les populations atteintes par le paupérisme.

Il nous reste quelques mots à ajouter sur les effets de l'introduction des machines. Lorsque le travail musculaire est remplacé par celui d'une machine, une partie de la rémunération qui se payait sous la forme de salaires se paye à titre d'intérêts et *peut*, par conséquent donner lieu à un accroissement de la somme des inégalités de consommation. En effet, il n'y a point de limite au travail d'épargne dont un homme est capable, ni par suite, à la rémunération que peut lui procurer ce travail. Mais l'augmentation du revenu du capitaliste n'entraîne pas comme conséquence nécessaire un accroissement de sa consommation personnelle. Or, s'il épargne l'intérêt qu'il retire de la machine, la demande de travail, toutes choses restant d'ailleurs égales, est la même qu'auparavant et il n'y a nul motif pour que la population diminue.

A considérer les choses en masses et par les résultats généraux, on voit que l'introduction des machines tend à remplacer le tra-

vail musculaire par le travail d'épargne et la population simplement ouvrière par une population capitaliste, prévoyante et intelligente. C'est ce qui se passe dans tous les pays de l'Europe et ce qui serait bien plus sensible, si des mœurs anti-industrielles, des préjugés militaires et féodaux n'avaient pas contrarié ce mouvement et empêché le développement de la population capitaliste. Assurément personne ne saurait considérer comme un mal l'augmentation de cette classe : le mal est dans la dépréciation du travail de la classe ouvrière ou plutôt dans l'offre excessive de ce travail. A ce mal, il y a deux remèdes immédiats : l'épargne, d'une part ; de l'autre, une reproduction moins active dans cette classe de la population. Il y a un autre remède très-direct dans l'accroissement de la puissance productive, par l'art qui occuperait plus d'hommes.

L'épargne de petits capitaux est devenue facile et le devient chaque jour davantage : par elle, le petit capitaliste s'élève peu à peu au-dessus des premiers besoins : il apprend à prévoir, à calculer, à contenir ses premiers mouvements, à réfléchir sur les conséquences économiques de ses actes. Rien n'est plus favorable que l'esprit d'épargne à l'accroissement de la puissance productive de la société, partant, à celui de ses revenus annuels, et, en dernière analyse, à celui de la population.

On comprend, lorsque l'on compare l'épargne à la reproduction, que les hommes soient beaucoup plus inclinés vers celle-ci que vers celle-là : la première est une peine et la seconde un plaisir : il faut avoir subi les rudes leçons de l'expérience pour sentir que l'une conduit à des plaisirs futurs et l'autre à des peines futures, ce qui est tout simple, puisque l'un engendre des besoins et l'autre des moyens de les satisfaire. Mais en somme, l'épargne, l'art et le travail proprement dit sont les véritables forces génératrices des sociétés : si l'âme n'engendre par l'épargne, l'art et l'activité, le corps engendre vainement : ses fruits périssent avant d'avoir atteint la maturité.

Malheureusement le monde européen, et notamment les classes ouvrières, vivent sous l'empire de préjugés contraires à ces vérités : on voit l'épargne d'assez mauvais œil et l'on blâme volontiers l'abstinence ou la modération dans la reproduction de l'espèce.

C'est en grande partie à ces préjugés que l'on doit attribuer principalement la triste condition des classes ouvrières dans les pays même les plus civilisés. Si leur pauvreté a d'autres causes, celle-ci assurément les domine toutes.

On a dit que, dans tout pays, le chiffre de la population était limité par la somme des subsistances produites [1], et cette proposition semble évidente à première vue. Cependant lorsqu'on recherche par une analyse exacte comment les choses se passent, on reconnaît sans peine que la production des subsistances est moins une cause qu'un effet, puisque cette branche d'industrie se règle, comme toutes les autres, sur l'offre et la demande. Pourquoi, par exemple, dans tel pays, la moitié de la population est-elle occupée dans les industries manufacturière et commerciale et la moitié seulement à l'agriculture? En augmentant d'un quart la somme du travail et des capitanx appliqués à la terre, on augmenterait certainement la somme des subsistances et on pourrait sans peine alimenter une population plus nombreuse. Pourquoi ce déplacement d'industrie n'a-t-il pas lieu? pourquoi, dans cette société, voit-on les symptômes d'un excès de population, des individus réduits à la misére et ne pouvant se procurer par eux-mêmes les aliments dont ils auraient besoin? Parce que le travail ne pourrait être détourné des manufactures et du commerce sans une hausse des produits manufacturés et une baisse des produits agricoles, c'est-à-dire sans que le travail appliqué à l'agriculture fût moins rétribué que l'autre, ce qui, sous l'empire de la liberté, ne peut avoir lieu. Et les choses se passent ainsi parce que les détenteurs de capitaux, considérés en masse, demandent des produits manufacturés, des services commerciaux ou personnels de préférence à des produits agricoles. Pour que la production des subsistances augmentât sans changement de l'art industriel, il faudrait que les détenteurs de capitaux réduisissent leurs dépenses personnelles, soit pour demander plus de travail par un emploi reproductif des capitaux, soit pour élever des enfants. Dans ces

[1] « Si chaque homme consomme trois setiers de blé ou autres subsistances équivalentes, il faut compter autant d'hommes de moins qu'il y aura de fois trois setiers de blé retranchés de la production annuelle. Et ces hommes de moins seront pris sur la classe des consommateurs salariés, ou, comme on dit, du *pauvre peuple*. »
(Turgot, 7e *lettre sur le commerce des grains*)

deux cas, en effet, la demande des subsistances augmenterait, soit de la part des détenteurs de capitaux directement pour élever des enfants, soit de la part des ouvriers appelés pour l'emploi reproductif des capitaux épargnés. Ainsi nous revenons toujours aux faits générateurs que nous avons exposés plus haut et nous devons considérer la somme habituelle des subsistances produites comme un effet, non comme une cause.

CHAPITRE VIII

EFFETS DES LOIS DE LA RENTE ET DES DÉBOUCHÉS

§ 1. — Effets de la loi de la rente.

Nous avons observé précédemment que, pour augmenter, soit de 10 p. 0/0, la somme des produits agricoles sur un marché, l'art industriel restant le même, il fallait augmenter de plus de 10 p. 0/0 la somme du travail employé à les obtenir. En effet, l'homme cherchant à acquérir les objets dont il a besoin au prix du moindre labeur possible, on a cultivé d'abord les terres les plus fertiles, c'est-à-dire celles qui, dans l'état industriel existant, donnaient le plus grand produit au prix du moindre travail, soit qu'elles dussent cet avantage à leurs qualités naturelles, soit qu'elles le dussent à leur situation. On ne peut donc, en cet état, ajouter à la somme des produits agricoles qu'en cultivant des terres, soit moins fertiles, soit plus éloignées, ou en dépensant sur les premières des capitaux qui rapportent un revenu moindre que ceux employés antérieurement.

Supposons qu'il existe un pays où, par suite d'un accroissement de capitaux, le travail manufacturier et les services personnels soient plus demandés qu'auparavant : les salaires augmentent et, avec eux, la population, soit d'un dixième : la demande des pro-

duits agricoles augmente de 10 p. 0/0 et leur valeur s'élève. L'art agricole d'ailleurs reste le même qu'auparavant.

Supposons que les terres anciennement cultivées, les meilleures, fussent toutes d'égale qualité et donnassent par unité de surface, soit par hectare, le même produit au prix d'une même dépense d'intérêts et de salaires. Pour obtenir 10 p. 0/0 de plus, c'est-à-dire pour que l'offre des produits agricoles égale la demande, il faut cultiver des terres de qualité inférieure ou, ce qui revient au même, dépenser sur les premières des capitaux qui donnent un intérêt moindre. On obtenait, par exemple, de chaque hectare, au prix d'une dépense connue de salaires et d'intérêts, une quantité de 20 : on n'obtient sur les nouvelles terres, au prix de la même dépense de salaires et d'intérêts, qu'une quantité de 15. Les produits recueillis sur les premières terres et ceux des secondes étant offerts en concurrence sur un marché commun, y sont vendus au même prix, à un prix égal aux frais de production des récoltes des terres les moins fertiles ; car si ce prix était inférieur, les terres de seconde qualité cesseraient d'être cultivées. Nous savons d'ailleurs que le prix habituel de tout produit offert par plusieurs entreprises est égal, la demande étant donnée et invariable, au prix de revient de l'entreprise dont le travail coûte le plus cher. Si, au prix d'une même dépense, on obtient par hectare 20 hectolitres de blé sur les premières terres cultivées et 15 sur les secondes, chaque hectolitre se vendant au même prix, il est clair que les premières donneront à celui qui les exploite un revenu égal au prix de 5 hectolitres, en outre du prix de revient. Il sera donc indifférent de cultiver les seconds sans payer aucun fermage ou de cultiver les premières en payant un fermage (en anglais, *rent*) de 5 hectolitres. Si les unes et les autres sont cultivées par les propriétaires, il est évident qu'avec des qualités personnelles égales de part et d'autre, celui des premières retirera un profit égal à 5 hectolitres, tandis que celui des secondes fera tout simplement ses frais.

Si la population, et par suite, la demande des produits agricoles, continuait à augmenter, il faudrait cultiver des terres moins fertiles encore, qui donneraient, par exemple, au prix de la même dépense d'intérêts et de salaires, un produit de 12 par hectare.

Alors les terres de seconde qualité, qui naguère ne donnaient ni fermage, ni profit, pourraient être affermées au prix de trois unités de produit par hectare et le fermage des premières s'éleverait à huit unités du même produit. Ce progrès du revenu foncier des premières terres continue tant que la demande des produits augmente et que l'art agricole demeure stationnaire : en effet, sous l'empire de ces deux conditions, le jeu de l'offre et de la demande tend à élever sans cesse la valeur des produits agricoles ; mais dès que l'une ou l'autre de ces conditions cesse d'exister, le revenu ou rente des premières terres cesse de s'élever ou s'abaisse.

On peut observer que, par l'effet de cette loi, le revenu du propriétaire de terres s'élève sans aucun travail, sans aucune intervention de sa part. Et avec ce revenu, sa fortune augmente ; car toute terre étant un capital, peut à chaque instant être échangée contre d'autres capitaux et elle vaut d'autant plus qu'elle rapporte un revenu plus élevé. La part du propriétaire dans la somme des richesses sociales s'est accrue avec le chiffre de la population pendant qu'il dormait en quelque sorte.

Est-ce qu'un capital nouveau a été créé dans la société ? Oui, puisque nous avons supposé qu'un progrès de l'industrie avait donné lieu à un accroissement de population. Mais cette création n'est pas l'œuvre des propriétaires de terres et cependant ils en profitent : une partie des richesses obtenues par le progrès de l'industrie leur est attribuée par le jeu naturel des échanges.

Cet accroissement de la valeur des terres augmente la somme des choses valables en proportion de l'augmentation du travail nécessaire pour obtenir une égale quantité de produits agricoles. Il altère profondément l'état relatif des rémunérations : car la formation du revenu des terres étant un résultat de l'augmentation de valeur des produits agricoles, les propriétaires des terres dont la qualité est supérieure à la dernière acquièrent en revenu ce que perdent les consommateurs de produits agricoles, obligés de donner plus de travail pour obtenir la même rémunération qu'auparavant.

Certes, cette cause du revenu des terres n'est ni la seule, ni la plus apparente. Lorsque des capitaux considérables ont été dépensés sur un domaine pour le féconder et le fertiliser, il est con-

forme aux lois ordinaires de la distribution que ces capitaux produisent un revenu. Mais ce revenu dépend de la loi de la rente : il est plus ou moins élevé, selon que les capitaux dépensés ont rendu la terre plus ou moins fertile relativement aux plus mauvaises dont la demande des produits agricoles exige la culture. Et ce revenu augmente ou diminue par les mêmes causes que celui des terres qui doivent le leur, soit à leur situation, soit à leurs propriétés naturelles : il n'est jamais que l'expression d'une *différence*, susceptible de varier par la variation de chacun des termes qui la composent.

Pour comprendre ce phénomène, qui semble étrange au premier abord, il suffit de se rappeler comment se forme la valeur habituelle de chaque produit. Cette valeur est fondée sur un certain état de demande auquel l'offre vient se conformer : ainsi un marché demande tant de paires de souliers par an et en offre tel prix : comme le capital employé à la confection des souliers change fréquemment de forme, il suffit qu'on cesse un instant de le remplacer, lorsque le prix des souliers baisse, pour que, la fabrication diminuant aussitôt, l'offre se proportionne à la demande. Ajoutons que ce capital, mobilier par sa nature, peut être transporté sur un autre marché, s'il y trouve un loyer plus élevé, et ce que nous disons du capital de la cordonnerie peut s'appliquer à tous les capitaux circulants qu'emploient les industries manufacturière et commerciale. Les capitaux appliqués à la terre, au contraire, s'incorporent à elle et suivent ses vicissitudes : que la valeur courante des produits agricoles hausse ou baisse, ils sont liés au sol et ne peuvent plus en être séparés, soit qu'ils aient été employés en améliorations foncières ou en édifices et voies de communication.

Plusieurs économistes[1] ont contesté l'existence de la loi de la rente et attribué à d'autres causes les phénomènes d'appropriation auxquels elle donne lieu. On a dit, par exemple, que le revenu des terres n'était autre chose que l'intérêt des capitaux dépensés pour leur amélioration. Mais pour que cela fût vrai, il faudrait que

[1] J. B. Say, Carey, Bastiat. — M. R. de Fontenay a écrit en 1855 contre la théorie de la rente un livre très-spirituel (*Du revenu foncier*), dans lequel se trouvent, résumés et renforcés, tous les arguments favorables à l'opinion qu'il soutient.

le revenu fût proportionné à la somme de ces capitaux, ce qui n'est évidemment pas exact. Le prix des produits agricoles haussant par l'accroissement de la demande, un propriétaire ou un fermier à long bail peut espérer qu'une somme employée en améliorations foncières lui rapportera un intérêt convenable et il l'emploie : l'intérêt n'est qu'un effet du prix des produits et non sa cause : il ne tend pas à élever l'échelle des différences, mais, au contraire, à la réduire, en ajoutant à l'offre, en faisant artificiellement une terre fertile qui jouit des avantages assurés aux terres fertiles. Non-seulement les capitaux et le travail dépensés en améliorations foncières ne font pas exception à la loi de la rente, mais ils ne sont dépensés qu'en application de cette loi. En définitive, le reveuu des terres naît et croît quand la population augmente [1] ; il décroît et disparaît avec la population, quelle qu'ait été la somme des dépenses faites sur le sol. Un emplacement oublié dans une grande ville devient susceptible de produire un grand revenu sans que le propriétaire y ait rien dépensé : le même emplacement, quelque soin qu'en ait pris le propriétaire, perd rapidement son pouvoir de donner un revenu lorsque la population décroît. Qne rapportent aujourd'hui les capitaux dépensés aux environs de Rome et de Constantinople, et ceux employés aux travaux d'irrigation de la Mésopotamie et de la Perse, et ceux des jardins de Babylone, de Carthage et de Jérusalem ?

On a dit aussi que si le revenu des terres augmentait dans les grands centres de population ou dans leur voisinage, c'était en raison des capitaux dépensés aux alentours, parce que la société, par exemple, était constituée de telle façon que le séjour de telle localité était plus agréable, que les voies de communication y étaient plus faciles, etc., etc. Cela semble vrai, mais en réalité il n'y a aucun rapport fixe, aucune relation connue entre la somme des capitaux dépensés en améliorations collectives et le revenu des terres situées près du foyer de ces améliorations : et il n'y a pas lieu de s'en étonner, si l'on songe que les dépenses collectives n'ont jamais ou presque jamais pour but l'augmentation du revenu

[1] Qu'on est jugé en se rappelant ce que dit Turgot : « Il y a très peu de possesseurs de maisons dont le terrain occupé par leurs édifices vaille 15000 livres ; on n'en trouverait pas cent à Paris. (*Mémoires sur les municipalités.*)

de tel ou tel particulier. En tout cas, il est certain que l'accroissement du revenu des terres peut avoir une cause tout autre que l'augmentation du travail de leur propriétaire et que la diminution de ce revenu peut avoir une autre cause que la paresse ou la négligence de ce même propriétaire : cette cause n'est autre que le progrès de la population ou le progrès de l'industrie.

En effet, l'agriculture et les industries extractives fournissant, non-seulement des aliments, mais encore les matières premières de toute fabrication, la demande de leurs produits augmente en raison du nombre des consommateurs et aussi en raison de la consommation de chacun, tant en aliments qu'en matières premières. Ainsi un progrès dans l'industrie manufacturière, par cela seulement qu'il abaisse le prix des produits et en augmente la consommation, tend à élever le revenu des terres tout aussi bien qu'un accroissement du nombre des habitants. Ce que nous disons du revenu des terres s'applique également et par la même suite de phénomènes à celui des pêcheries, des mines, etc. En un mot, la terre fournissant la matière de tous les objets désignés sous le nom générique de *richesses*, et étant limitée en nature et en quantité, acquiert subjectivement d'autant plus d'utilité que la somme des besoins auxquels elle satisfait est plus grande et d'autant plus de valeur que la satisfaction de ces besoins devient plus difficile et exige plus de travail.

Si les inventions et progrès de toute sorte qui s'introduisent chaque jour dans les industries manufacturière et commerciale tendent à élever subjectivement la valeur des terres et leur revenu, soit par l'accroissement de la population, soit en donnant à celle qui existe le moyen de satisfaire un plus grand nombre de besoins, les inventions et progrès qui perfectionnent les industries agricole, extractive et voiturière ont une tendance directement contraire, lorsqu'ils ont pour effet un accroissement de production, une augmentation de l'offre. L'introduction des assolements, par exemple, a eu pour résultat d'augmenter la somme des produits obtenus d'un terrain donné ? Dès lors, on a pu recueillir la même somme de produits sur une moindre superficie de terrain : la culture des terres les moins fécondes a pu être abandonnée et la valeur courante des produits a pu baisser ainsi que la rente. L'éta-

blissement d'une route, d'un canal, d'un chemin de fer a le même effet : en diminuant les frais de transport nécessaires pour amener sur le marché les produits des terres les plus éloignées, la route, le canal ou le chemin de fer diminuent le prix de revient de ces produits, absolument comme s'ils avaient ajouté à la fertilité des terres : les produits venant en plus grande abondance sur le marché, leur valeur courante tend à baisser, et avec elle, le fermage des terres situées plus près du marché, mais moins fertiles. Si la demande exige encore la culture de terres plus stériles, relativement au marché, que les plus éloignées, l'avantage qui résulte de la route, du canal ou du chemin de fer profite exclusivement en apparence aux propriétaires de ces terres et ne contribue nullement à abaisser la valeur des produits. Toutefois un peu de réflexion suffit pour comprendre que, lors même que les voies de communication n'abaissent pas la valeur des fruits de la terre sur les grands marchés, elles l'empêchent de s'élever.

Les inventions qui diminuent la somme du travail nécessaire pour donner au produit des terres de toute qualité les diverses façons qu'il doit recevoir sont en quelque sorte manufacturières et n'ont pas le même effet que celles dont nous venons de parler. Considérez, par exemple, la machine à moissonner ou la machine à battre : elles tendent à l'abaissement du prix des produits, mais d'une autre façon que les assolements : leur premier effet est d'augmenter l'intérêt des capitaux engagés dans l'industrie agricole ; alors les capitaux qui retirent ailleurs un intérêt moindre, viennent dans l'agriculture : la somme des produits agricoles n'augmente ni ne diminue directement par l'effet de cette introduction et il faut cultiver, pour les obtenir, la même superficie de terre, ni plus, ni moins. La rente, évaluée en produits, n'en est donc pas affectée. Mais comme le prix des produits baisse à la suite de la réduction de leur coût de production, la rente évaluée en monnaie subit une diminution.

En résumé, par l'effet de la loi de la rente, les propriétaires de terres profitent passivement : 1° de l'accroissement de la population; 2° de toutes les inventions et découvertes qui ont lieu dans les industries manufacturière et commerciale. Les progrès de l'industrie voiturière, ceux des industries extractives et agricoles, au contraire,

tendent à abaisser la rente [1]. Nous avons vu précédemment que tout accroissement des capitaux circulants profitait aux mêmes propriétaires directement, par l'élévation de la valeur des terres: nous voyons qu'il leur profite indirectement par l'élévation des salaires qui tend à provoquer un accroissement de la population. Personne ne profite autant qu'eux de l'abaissement de l'intérêt et de la hausse des salaires qui en est la suite ordinaire.

La rente ne fait point partie du coût de production régulateur, c'est-à-dire de celui qui, la demande étant donnée, dépend de l'état de l'offre. Nous avions déjà vu que les profits ou bénéfices des entreprises les mieux situées ou les mieux conduites ne faisaient pas partie du coût de production régulateur du produit, à l'offre duquel elles concouraient avec des entreprises moins bien situées ou moins bien conduites. La rente est l'expression de la différence qui existe entre la puissance productive des divers capitaux-terre, comme les bénéfices sont l'expression de la différence de pouvoir productif des diverses entreprises concurrentes. Ni dans l'un, ni dans l'autre cas, ces différences entre les divers agents qui concourent à la production de telle ou telle marchandise n'en affectent la valeur, pas plus que les inégalités de niveau qui existent au fond de l'Océan n'altèrent l'égalité de niveau de sa surface: elles n'ont d'autre effet que de déterminer une profondeur plus grande sur un point que sur l'autre. Lorsqu'il s'agit de la rente, l'inégalité consiste dans une part de revenus attribuée gratuitement au propriétaire sans qu'elle rémunère aucun travail qu'il soit possible de déterminer spécialement, même en théorie.

La rente, ne faisant pas partie du coût de production, n'est point la cause de l'élévation de la valeur habituelle des produits agricoles : elle est, au contraire, un effet de cette élévation. Il n'est pas vrai que les produits soient chers parce qu'on paye un fermage aux propriétaires, mais on paye ce fermage parce que les produits sont chers. Si les fermages étaient attribués à une autre personne, à l'État, par exemple, ou abandonnés au cultivateur, le prix des produits agricoles ne baisserait nullement : car pour

[1] On peut observer que ces progrès augmentent la *somme* du revenu des terres; mais ils diminuent la *différence* du revenu des diverses terres, qui est la rente, en établissement une sorte de niveau commun.

obtenir la quantité demandée il faudrait toujours cultiver la même superficie de terres : le prix courant des produits, quelle que fût leur provenance, ne cesserait pas d'être uniforme et les terres les moins fertiles ne pourraient être cultivées qu'autant que ce prix reproduirait les frais nécessaires pour leur culture.

L'effet de la loi de la rente est de rendre l'acquisition des aliments et matières premières plus difficile à mesure que la population augmente sur un territoire donné : cette difficulté se traduit, dans le système de l'appropriation par l'échange, par une augmentation de la valeur de ces produits relativement aux autres et relativement au travail. Tout accroissement du prix des aliments et matières premières tend directement à rendre le travail plus difficile, les salaires moindres et, partant, à contenir les progrès de la population.

Cette loi restrictive a, nous le savons, un correctif dans les inventions qui perfectionnent l'art agricole ou les industries extractives et voiturières. Dans l'appropriation par l'échange, ces progrès tendent, en effet, à abaisser la valeur des aliments et produits agricoles en même temps qu'à diminuer la rente. Si la population augmentait sans progrès dans l'art agricole et dans les industries extractives et voiturières, la hausse des subsistances et matières premières, et par suite l'attribution aux propriétaires d'une part importante des fruits du travail collectif, appauvrirait incessamment la société et rendrait chaque jour son existence plus difficile et plus précaire. Si, au contraire, l'art agricole et les industries extractives et voiturières faisaient des progrès sans qu'il y eût accroissement de la population, le travail serait chaque jour plus rémunéré et l'existence des hommes plus facile, leur richesse plus grande. Et selon que l'art fait des progrès plus rapides que la population, ou que la population fait des progrès plus rapides que l'art, la richesse de la société tend, toutes choses d'ailleurs égales, à augmenter ou à diminuer.

Mais ni l'une ni l'autre de ces deux tendances ne l'emporte sur l'autre fatalement et par la nature des choses, parce que les progrès de l'art et ceux de la population dépendent également des actes volontaires des hommes. On a donc eu tort de dire que l'humanité allait chaque jour s'appauvrissant et tort de dire aussi

qu'elle devenait nécessairement de jour en jour plus riche. A considérer les choses historiquement, c'est-à-dire en tenant compte simplement des faits accomplis, il est certain que la société a fait des progrès vers la richesse : elle compte infiniment plus d'hommes placés au-dessus des premiers besoins qu'autrefois et, parmi ceux mêmes qui vivent au jour le jour, la satisfaction des premiers besoins, et notamment de l'alimentation, absorbe une portion du travail total bien moindre qu'autrefois. Cela prouve tout simplement que les progrès de l'art ont été plus considérables que ceux de la population ; mais il a pu arriver plus d'une fois que ceux de la population aient été plus rapides que ceux de l'art, et il n'existe aucun motif pour que cela n'arrive pas encore une ou plusieurs fois.

Nous avons vu précédemment que la loi restrictive, palpable en quelque sorte quand on considère l'industrie agricole, se fait sentir dans toute l'industrie. Dans tout état industriel donné, il existe un point au delà duquel l'emploi des capitaux et des hommes devient de moins en moins productif. C'est la conséquence nécessaire de ce fait que, l'homme cherchant constamment pour lui et ses capitaux les emplois les plus productifs, les emplois qui restent à prendre deviennent de plus en plus stériles jusqu'à ce qu'une invention vienne changer l'art existant et agrandir en quelque sorte le champ de l'industrie.

§ 2. — Effets de la loi des débouchés.

La loi restrictive de la rente se fait sentir directement au consommateur, c'est-à-dire à la société en général, par l'élévation du prix des aliments et des matières premières : ensuite, par le jeu naturel des échanges, la portion de richesses qu'elle a exigée du consommateur comme équivalent du produit, et qui cependant n'avait pas été dépensée pour la production, est attribuée aux propriétaires de terres à titre de fermage. Le droit à la perception de cette part de revenus forme des capitaux. Si l'on supposait que les terres les plus fertiles devinssent successivement aussi mauvaises que les plus mauvaises de celles qui sont cultivées, on verrait la part des revenus affectée aux propriétaires venir s'ajouter

aux frais du travail agricole, de manière à maintenir l'offre égale à la demande, sans que le consommateur eût à s'en apercevoir sensiblement, au moins quant au prix des produits agricoles. — La loi expansive des débouchés se fait sentir dans un ordre inverse : elle se manifeste d'abord dans la production, d'où ses effets sont transmis à la consommation.

Lorsque l'homme travaille isolé, ses besoins fournissent le débouché de ses produits : lorsqu'il travaille sous l'empire de l'échange, ses produits ou services sont destinés généralement à la satisfaction des besoins d'autrui et il attend du travail d'autrui les moyens de satisfaire à ses propres besoins : en cet état de choses, ses produits présentent un débouché à ceux d'autrui et ceux d'autrui offrent un débouché aux siens, parce que, nous le savons, le mouvement des échanges est intimement lié à ceux de la production et de la consommation, desquels il dépend directement. Plus les services ou produits de chacun ont de débouchés, plus ils ont de valeur, plus le travail de chacun est rémunéré, plus chacun est riche. Et ces débouchés sont d'autant plus étendus que le travail de chacun est plus puissant et que les occupations sont plus divisées. Or, les occupations peuvent être d'autant plus divisées que la population est plus nombreuse sur un territoire donné.

Soit un marché de 2,000 âmes sur un territoire quelconque. Le commerce, peu étendu, y est concentré en quelques mains et chacun des trois ou quatre marchands qui s'y trouvent est obligé de tenir un grand nombre de marchandises : il faut donc qu'il applique son attention à des conditions d'achat différentes; en outre, il vend peu, de telle sorte que son travail, très-imparfaitement employé, doit être rémunéré sur cette vente médiocre, ce qui l'oblige à vendre cher. — Supposons maintenant que la population du marché augmente d'un tiers et s'élève à 3,000 âmes. Le travail du marchand n'augmentera pas sensiblement : au lieu d'acheter une quantité de 2 de chaque marchandise, il achètera une quantité de 3 et un tiers de son temps, qui restait inoccupé, sera employé à vendre; il n'a pas eu besoin d'augmenter sensiblement son capital, parce que le mouvement d'entrée et de sortie des marchandises est devenu plus rapide, de telle sorte que si les prix sont restés les mêmes, sa rémunération a augmenté d'un tiers tandis

que son travail n'a peut-être pas augmenté d'un cinquième. L'accroissement de richesses résultant de celui de la population se fait sentir tout d'abord et directement au producteur.

Si la rémunération du marchand était primitivement au niveau commun et si elle s'est élevée d'un tiers, il faut de deux choses l'une: ou que le niveau commun se soit élevé dans la même proportion, ou que la rémunération du marchand soit supérieure. Dans le premier cas, la société tout entière serait devenue plus riche; dans le second, ceux dont la rémunération est inférieure à celle du marchand viendraient offrir en concurrence les mêmes services aux consommateurs: alors, l'offre augmentant, la valeur des produits baisserait et le consommateur, c'est-à-dire la société tout entière, profiterait de l'accroissement de richesses résultant de l'extension des débouchés.

Supposons maintenant que, tout le travail du marchand étant primitivement occupé, les débouchés se soient étendus d'un tiers. Le marchand, ne pouvant étendre ses opérations, prend le parti de renoncer à la vente des marchandises qui lui donnent un bénéfice moindre; par ce moyen, il réduit aussi son travail de vente, tandis que sa rémunération ne diminue pas ou même augmente. Les marchandises dont il a abandonné la vente vont former la matière du travail d'un autre marchand, et si ce travail est trop rétribué, la concurrence vient abaisser les prix. — C'est ainsi que, par l'extension des débouchés, le travail est mieux rémunéré et tend à se diviser davantage, à devenir plus fécond et plus facile.

Non-seulement la loi des débouchés permet et facilite la division du travail, mais elle permet et facilite surtout l'introduction des machines: nous avons vu précédemment, par l'exemple de la presse à imprimer, combien il devenait facile d'obtenir un produit à moins de frais lorsque ce produit était demandé à un plus grand nombre d'exemplaires. On conçoit que, dans l'état actuel et dans tout état de l'industrie, les machines et moteurs existants ne sont pas tous et pleinement employés. Une augmentation de la demande, dans quelque branche d'industrie que ce soit, permet d'employer ces forces, aujourd'hui inoccupées, et il en résulte que l'augmentation des frais de production est très-inférieure à l'augmentation de la demande. Alors ou le prix de chaque unité de

produit s'abaisse, ou les bénéfices des entrepreneurs augmentent. Dans l'un et l'autre cas, la richesse collective a augmenté : grâce à la loi de la concurrence, il devient chaque jour plus facile au consommateur d'obtenir le service commercial ou le produit manufacturé.

L'influence très-sensible et très-sentie de cette loi tend à augmenter l'offre des produits manufacturés et des services commerciaux avant même que la demande ait appelé leur accroissement. Chacun sait que l'abaissement du prix d'un produit est un des moyens les plus sûrs d'en augmenter la demande et, dans cette espérance, il fabrique davantage et offre à plus bas prix. Ainsi, le prix d'un produit étant de 15, tel fabricant, qui n'a de débouchés que pour une quantité de 1,000, ne fait pas ses frais ou gagne peu : il ferait des bénéfices considérables s'il pouvait produire et vendre 2,000 au prix de 12 ; il ferait ses frais s'il vendait la même quantité au prix de 10. Dans cette situation, il prévient souvent la demande, produit 2,000 et offre à 10. Le consommateur profite sur-le-champ de la baisse et la demande du produit augmente.

Mais si d'autres fabricants du même produit avaient un prix de revient de 15, il faut de toute nécessité qu'ils cessent de produire ou réduisent ce prix par une invention quelconque et tous ceux dont le prix de revient était supérieur à 10 se trouvent dans la même situation. Toutefois il est possible que l'accroissement de la demande qui résulte de l'abaissement des prix venant à étendre les débouchés, permette encore à un ou plusieurs fabricants de faire leurs frais ou de réaliser des bénéfices.

On comprend sans peine toute la force que donnent les espérances excitées par la loi des débouchés à l'action de la concurrence : c'est de là que vient le caractère violent, aléatoire et souvent meurtrier de cette action dans les industries manufacturière et commerciale. Au moment des inventions surtout et des introductions de machines, l'étendue et les conditions des débouchés étant inconnues, chaque producteur fait tous les efforts imaginables pour occuper sur le marché la plus large place possible, et attend ses bénéfices de l'étendue de ses affaires plutôt que du prix élevé de ses services. Le consommateur profite toujours de ces

efforts ; mais les producteurs en sont souvent victimes : sous l'empire des illusions que leur cause la loi des débouchés, ils produisent souvent plus qu'ils ne peuvent vendre et entreprennent au delà de ce qu'ils peuvent surveiller. De là les encombrements qui se manifestent fréquemment sur le marché des produits manufacturés et dans les services commerciaux : de là un grand nombre de faillites et de ruines.

On a vu sous l'influence des deux lois de la rente et des débouchés le mètre d'indienne, qui coûtait de 6 à 7 francs au commencement du siècle, tomber à 60, à 50 centimes et même au-dessous, tandis que le prix du coton en laine s'élevait avec celui des bois de construction et en général des matières premières.

Plus la population et la puissance productive d'une société augmentent, plus il est facile à chacun de ses membres d'obtenir à bon marché toute sorte de produits, à une seule condition, c'est de fournir lui-même une certaine espèce de services ou de produits à aussi bon marché ou à meilleur marché que les autres. Plus ses voisins produisent, plus ils ont de produits à lui offrir en échange, plus ses débouchés et sa rémunération augmentent. Les peuples riches ont intérêt à ce que les peuples pauvres s'enrichissent par un travail plus actif; car qui n'offre rien à l'échange ne demande rien et qui offre beaucoup demande autant : ce qui est vrai des peuples est également vrai des individus.

Nous avons vu précédemment, qu'à mesure que la population augmentait sur un territoire, la distance moyenne qui séparait les individus les uns des autres diminuait : de là la facilité pour chaque individu d'obtenir par la dépense d'une moindre somme de son travail les voies de communication dont il a besoin ; de là, un emploi plus continu des voies de communication existantes, de telle sorte que le capital qu'elles représentent travaille plus constamment sans coûter un intérêt plus élevé.

En général, les phénomènes auxquels donne lieu dans les échanges la loi des débouchés se comprennent sans peine, parce qu'ils se manifestent directement, par la production, au contraire de ceux qui naissent de la loi de la rente, lesquels se manifestent médiatement par la consommation.

On peut remarquer que les deux lois concourent à stimuler

l'industrie, l'une, celle de la rente, par la crainte; l'autre, celle des débouchés, par l'espérance. La première, ajoutant aux difficultés de la production, fait naître des valeurs ; la seconde, diminuant ces difficultés, fait baisser ou disparaître des valeurs ; c'est l'effet apparent et visible. Ce que l'on voit moins et par la réflexion seulement, c'est que les valeurs créées en apparence par la loi de la rente sont prises sur la rémunération générale du travail, et que celles que détruit en apparence la loi des débouchés sont ajoutées gratuitement à cette rémunération.

CHAPITRE IX

ACTION DE LA CONSOMMATION SUR L'INDUSTRIE ET LA POPULATION

Nous savons que, sous quelque régime d'appropriation que ce soit, la direction de l'industrie et l'emploi du travail dépendent des personnes qui disposent des richesses existantes. Sous l'empire de la liberté, ces richesses sont appropriées par les lois de succession et le jeu des échanges entre les diverses familles très-inégalement. Les consommations sont déterminées par la volonté des divers chefs de famille et chacun d'eux participe à la direction générale de l'industrie en raison de l'importance des richesses auxquelles il donne une destination.

Ainsi chaque chef de famille prend part à une fonction sociale de la plus haute importance puisqu'elle consiste à déterminer l'emploi et souvent même le nombre des travailleurs. Il est vrai que les parts d'influence assignées aux divers individus sont très-inégales : ce que peut le journalier qui dispose de son salaire d'une semaine est bien peu de chose en comparaison de ce que peut l'homme qui est dix fois ou vingt fois millionnaire. Mais cette in-

fluence n'est pas nulle et, en définitive, la masse des pauvres qui vivent de leur travail et d'un petit capital dispose d'une somme et par conséquent d'un pouvoir auprès duquel celui des millionnaires n'est pas très-grand.

Comment s'exerce, sous le régime de la liberté, le pouvoir de direction dont dispose tout chef de famille ? Par l'échange. Les achats de consommation impriment le mouvement à l'industrie. Tout achat de ce genre attaque les approvisionnements généraux et y diminue l'existence de la marchandise à laquelle il s'adresse : il tend ainsi à maintenir ou élever le prix de cette marchandise, c'est-à-dire la rémunération de ceux qui la produisent.

Si une personne qui avait l'habitude de consommer 10 de lainages change de goût et consomme pour 10 de soieries, est clair qu'elle a retiré sur le marché des lainages et porté sur le marché des soieries une demande de 10. Par suite de ce changement, si toutes choses sont d'ailleurs restées égales, la valeur des soieries tend à augmenter et celle des lainages à baisser. On sait que ce double phénomène a pour conséquence d'abaisser la rémunération de ceux qui produisent des lainages et d'en diminuer le nombre, en même temps que d'élever la rémunération de ceux qui produisent des soieries et d'en augmenter le nombre. C'est un ordre positif et irrésistible donné à l'industrie de retirer le travail et les capitaux d'une de ces branches pour les porter dans une autre.

Toute l'industrie en définitive marche, se modifie et se dirige en vertu d'ordres de ce genre. Si le travail conserve dans les diverses branches d'industrie une certaine stabilité, on le doit à ce que les habitudes de consommation varient peu, à ce que, par exemple, celui qui abandonne les lainages pour les soieries voit l'action qu'il exerce sur le marché annulée et compensée par celle d'un autre individu qui cesse de demander des soieries et demande des lainages. Grâce aux compensations de ce genre, on jouit de ce double avantage que chacun peut varier à volonté ses consommations sans que la direction du travail en soit affectée au point qu'il y ait un dérangement d'atelier.

On dit vulgairement que le consommateur fait vivre le producteur, sans réfléchir que le consommateur ne dispose que d'un capital ou de la part de revenu qui rémunère sa participation à la

production commune. S'il est vrai qu'il fait vivre les autres, il est vrai aussi que les autres le font vivre. Ainsi on ne peut pas dire que la grande masse des ouvriers des industries manufacturière, commerciale et voiturière fassent vivre les agriculteurs, bien qu'ils consomment la plus grande partie disponible des récoltes, pas plus qu'on ne peut dire que les agriculteurs font vivre les autres producteurs, parce qu'ils leur vendent des aliments. Chacun de nous vit par tous et pour tous, sans que son existence dépende précisément de telle ou telle personne ou classe de personnes.

Tout revenu devant être consommé, soit pour la jouissance, soit pour la capitalisation, cause sur le marché une même demande de travail. Que dix hommes soient employés comme domestiques pour l'agrément ou à faire un drainage, il faut toujours qu'ils soient payés. Celui qui emploierait la somme affectée au payement de ces dix hommes à acheter des soieries ou des livres augmenterait la demande du travail qui fait les soieries ou les livres, mais il n'y aurait de différence que dans la forme, non dans la somme du travail demandé.

En ce sens, M. J. St.-Mill a dit avec raison que ce n'étaient pas les acheteurs des produits d'une manufacture qui faisaient vivre les ouvriers que cette manufacture emploie; car de quelque manière que la somme employée à l'achat de ces produits eût été dépensée, elle aurait rémunéré une quantité de travail équivalente. Mais il est incontestable que le travail des ouvriers de la manufacture ne prend sa forme et son arrangement qu'en prévision des besoins et des ordres des acheteurs de ses produits.

Est-il vrai que les ouvriers de la manufacture vivent et soient entretenus par l'entrepreneur, ou plus généralement par ceux qui ont épargné le capital fixe et circulant dont la manufacture dispose? Oui, en ce sens que si cette épargne n'avait pas eu lieu, le travail n'aurait pas acquis la même puissance et la même fécondité. Non, si une invention et des procédés moins coûteux avaient permis d'obtenir avec moins de frais et d'épargne la même somme de produits. En tous cas, il est clair que l'épargne n'a eu lieu, que la manufacture ne s'est élevée que parce que les consommateurs en ont demandé les produits et ont pu en les achetant payer l'intérêt des capitaux et le salaire du travail employés dans l'entreprise.

Il est inutile de revenir sur ce que nous avons dit ailleurs[1] des effets nécessaires de chaque espèce de consommation, sur l'industrie et la population. Le lecteur peut reconnaître sans difficulté par une analyse rapide, comment chacun des six modes de consommer opère sur le marché. Rappelons seulement ce que l'opinion vulgaire oublie toujours, que la capitalisation par l'emploi industriel des capitaux épargnés demande autant de travail immédiat que la consommation de luxe, et augmente la puissance productive de la société à laquelle la consommation de luxe n'ajoute rien.

Épargner, c'est, en dernière analyse, consommer pour l'augmentation de la puissance productive.

Les contrats de crédit dissimulent cette vérité. On voit une personne qui épargne pour prêter à intérêt ou pour acquérir des actions de chemin de fer, etc., et il semble, parce que cette personne ne consomme pas son capital, que la consommation n'a pas lieu. Cependant qu'a fait cette personne en confiant son capital à autrui, sinon déléguer à autrui le soin de consommer? Dans le cas de l'action de chemin de fer, la chose est évidente. Elle n'est pas moins vraie dans le cas du prêt à intérêt, car nul n'emprunte à intérêt pour thésauriser : on emprunte pour consommer, et presque toujours pour une consommation qui reproduit et conserve en activité le capital prêté.

Si nous considérons l'ensemble des consommateurs, il est évident que c'est d'eux que dépend à tout instant la direction du travail et l'existence même de ceux qui travaillent. Chacun de nous, sous l'empire de l'échange, ne peut exister qu'autant que les autres ont besoin de lui, et sa faculté de consommer est plus ou moins grande, selon qu'il rend aux autres plus ou moins de services. Mais en même temps la consommation dépend de la manière la plus étroite du travail qui produit. Si les pauvres ne peuvent vivre que par la consommation des revenus des riches, ceux-ci ne peuvent se procurer les agréments dont ils jouissent qu'au prix du travail des pauvres. Une réduction du nombre des hommes, par une grande peste, par exemple, éléverait le prix de la main-d'œu-

[1] Liv. I, chap. VII, § 4.

vre, de manière à enchérir et diminuer les jouissances des riches, comme une grande perte de capitaux éléverait le taux de l'intérêt et abaisserait le revenu des pauvres.

La grande et indestructible différence qui existe entre la condition du riche et celle du pauvre, c'est que le premier peut réduire ses consommations sans périr et que le second ne le peut guère.

On remarque bien aussi que le riche peut vivre pendant un certain temps sans revenus aux dépens du capital qu'il possède, chose impossible à qui n'a pas de capital. Mais cette différence, très-sensible lorsque l'on considère la condition de l'individu dans l'état normal de la société, perd de son importance lorsque l'on considère la masse des riches qui ne peut ni aliéner tous les capitaux qu'elle possède, ni les affecter à ses consommations personnelles, lorsqu'ils ont, par leur nature même, une autre destination. Ainsi un propriétaire dépensier peut vendre sa terre et en consommer le prix, parce qu'un autre, qui a épargné et veut continuer d'épargner, le remplace comme propriétaire; mais si tous les capitalistes ou seulement tous les propriétaires de terres voulaient vendre et consommer à la fois, où trouveraient-ils des acheteurs?

L'avantage principal des riches est dans la possession d'un revenu tel qu'ils puissent, au besoin, réduire leurs consommations sans trop en souffrir, et laisser passer une disette, par exemple, ou une réduction quelconque de la production sans en être directement très-affectés. Il serait à désirer que tous les hommes pussent arriver à jouir de cet avantage par la possession d'un capital et de revenus suffisants pour satisfaire un peu plus que les premiers besoins. Tant que l'épargne et les efforts individuels n'auront pas atteint ce résultat, il y aura des familles placées dans une situation tellement précaire, que l'ordre général de la société laissera beaucoup à désirer.

Sous le régime de la liberté, tout le mouvement industriel marche sur la foi des habitudes : chacun marche à tâtons, mais sur une route connue, comptant sur la direction variable, mais non capricieuse, des consommateurs, pour perfectionner ou rectifier ses opérations, selon les indications fournies par les variations de valeur. Dans cet état, la société supporte, non sans douleur, mais sans désordres graves les épreuves que peuvent lui infliger les mau-

vaises récoltes, les opérations mal conçues ou mal faites et les erreurs individuelles de toute sorte.

Mais elle serait exposée à de graves désordres si les consommations cessaient tout à coup d'être commandées par les besoins individuels ordinaires, si les riches, se constituant comme une classe à part et comme une classe ennemie des pauvres, prétendaient acquérir une domination politique par des moyens économiques; si, par exemple, afin d'arriver à ce résultat, les riches réduisaient tout à coup leurs dépenses au strict nécessaire, et, différant la consommation de leurs revenus, les accumulaient en trésors sous forme d'espèces ou allaient les dépenser à l'étranger.

Alors en effet, des milliers de domestiques et presque tous les ouvriers des industries de grand luxe se trouveraient d'un jour à l'autre sans travail et sans ressources. Si les revenus épargnés étaient employés industriellement, ces bras pourraient trouver un emploi dans l'industrie : mais si les revenus épargnés sont thésaurisés, la société se trouve momentanément dans le même état que s'ils avaient été retranchés de la production. S'ils sont thésaurisés, ils donnent lieu en même temps à une demande de numéraire exceptionnelle et extraordinaire qui bouleverse tous les prix et altère les contrats de crédit.

Ce cas, malheureusement, n'est pas une simple hypothèse. En 1790 et 1791, l'émigration causa très-sciemment un désordre de ce genre, dont les journaux royalistes se glorifiaient hautement. Les revenus des riches se trouvaient alors tout à coup transportés à l'étranger et sous forme d'espèces, parce que le commerce, pris au dépourvu par ce mouvement soudain, n'avait pu vendre au dehors assez de marchandises pour payer ces revenus en lettres de change. En 1848, une terreur panique, étrange entre toutes celles que mentionne l'histoire, causa une crise du même genre, et une fois la frayeur passée, pendant les derniers mois de cette année, en 1849, en 1850 et même en 1851, un mauvais vouloir systématique, alimenté par les journaux et les discours de ceux qui s'appelaient « le grand parti de l'ordre » fit persister un nombre considérable de personnes riches dans leurs habitudes de thésaurisation, au grand dommage des familles qui vivaient de leur travail.

Dans l'une et dans l'autre circonstance, cette attitude des per-

sonnes riches a produit une exaspération dont les conséquences ont été déplorables, mais qu'il est facile de comprendre. La propriété, la vie de chacun de nous, les contrats, les lois, tout l'ordre social en un mot, est fondé sur des habitudes en vue desquelles nous réglons nos actes et notre vie. Troubler violemment et sciemment ces habitudes, c'est attenter à des espérances légitimes qui constituent une véritable propriété : c'est abuser de la manière la plus déplorable d'un droit que la société n'avait pas créé et consacré pour qu'on en fît un tel usage. Il n'y a rien d'étonnant à ce que, en présence de pareils écarts, le respect de la propriété s'affaiblisse et à ce qu'un grand nombre de personnes mettent en question l'ordre social lui-même.

Heureusement des secousses semblables ne peuvent être ni fréquentes ni durables, parce que les actes qui les causent sont de véritables actes de folie auxquels un gouvernement intelligent et bien intentionné peut sans peine porter remède. Lors même que le gouvernement n'interviendrait pas directement, l'ordre et la paix ne peuvent durer sans que les habitudes reprennent leur empire et surtout sans que l'élévation excessive de l'intérêt provoque des capitalisations abondantes qui viennent remplacer les capitaux soustraits à la consommation. C'est ce qui eut lieu en 1849, 1850 et 1851 : on put voir alors combien il était facile à la société économique de prospérer au prix de quelques efforts douloureux sans le concours d'un petit nombre de riches, par le travail, l'ordre et l'économie des ouvriers et des entrepreneurs.

Nous ne croyons pas d'ailleurs qu'on ait eu hors de France des crises semblables. Aussi ne citons-nous celles-ci que comme une extrême et curieuse exception, propre à mettre en lumière une vérité théorique.

CHAPITRE X

COMPARAISON DES DEUX SYSTÈMES D'APPROPRIATION

Après avoir étudié les lois générales du système d'appropriation par la liberté et l'échange, nous devrons examiner, en principe et en général, comment ce système peut être modifié par des combinaisons d'autorité et quels sont les effets ordinaires de ces combinaisons sur la puissance productive. Mais avant d'entrer dans ces considérations, nous croyons qu'il est utile de comparer les solutions que donnent chacun des deux systèmes d'autorité et de liberté aux problèmes que présente tout arrangement général d'appropriation des richesses. Cette comparaison servira à mettre en lumière les principes que nous avons posés, en même temps qu'elle fournira une réponse courte, directe et scientifique, à la plupart des critiques élevées en ces derniers temps contre l'arrangement industriel des sociétés modernes.

§ 1. — Nature et conditions des deux systèmes. Points de comparaison.

Rappelons d'abord en quoi consistent les deux systèmes qu'il s'agit de comparer. Sous l'empire de l'autorité, un ou quelques hommes disposent du travail de tous les autres et des capitaux : avec la liberté, chacun est propriétaire de son travail et des richesses qu'il peut en obtenir, soit directement, soit par l'échange : dans ce régime d'ailleurs, l'autorité règle les successions, assure à chacun la jouissance de ses biens et la sûreté de sa personne, en même temps qu'elle garantit l'exécution des contrats. L'appropriation par la liberté, tolérée depuis les temps anciens et admise en

principe depuis près d'un siècle, est l'idéal vers lequel tendent les sociétés modernes : l'administration d'une armée ou d'un couvent peut donner une idée exacte d'un système complet d'appropriation par autorité.

Il est évident qu'on ne doit point étudier et comparer les deux systèmes abstraitement, en eux-mêmes, indépendamment de la société à laquelle il s'agit de les appliquer. L'homme a, dans tout pays et en tout temps, la même constitution physiologique et les mêmes passions fondamentales ; mais il passe par une infinité d'états de développement moral et industriel dans chacun desquels il semble avoir une nature distincte, tant il y porte un caractère différent. De là résulte que tel système d'appropriation, préférable à l'autre dans un état de civilisation donné, lui est bien inférieur dans un autre état de civilisation. Chacun des deux principes a un mode d'action spécial et des conditions d'existence particulières sur lesquelles il importe de fixer nos recherches, non-seulement pour l'intelligence de l'histoire, mais pour pouvoir aborder avec une méthode simple et sûre les problèmes d'application dans lesquels il s'agit toujours en définitive ou de remplacer l'autorité par la liberté ou de substituer celle-ci à l'autorité.

Le besoin, nous le savons, est le premier moteur de toute industrie. Sous l'empire d'un système de liberté, chaque individu est soumis directement à l'action de ce moteur et se trouve placé dans la même situation que la société tout entière, libre d'améliorer son sort, mais responsable des conséquences de sa paresse ou de ses actes. Sous l'empire de l'autorité, les hommes agissent par d'autres mobiles : la satisfaction des besoins par la consommation des richesses peut et doit être le but de l'arrangement qui constitue l'appropriation ; mais le besoin n'est pas le premier moteur du travail individuel : l'industrie de chacun se développe sous la pression de la crainte, ou de la religion[1], ou sous celle de l'opinion et de la coutume, sans que le besoin qu'éprouve l'individu et le travail par lequel ce besoin peut être satisfait se trouvent en rapport direct, immédiat.

[1] La religion des anciens Perses ordonnait aux disciples d'Ormuzd de faire la guerre au mauvais principe en écartant tout ce qui nuit à l'utilité et à la beauté de la terre. Conserver claire et pure l'eau d'une fontaine ou d'un ruisseau, planter un arbre fruitier, extirper les mauvaises herbes, étendre la culture, étaient autant d'actes de religion.

Il résulte de là tout d'abord que, dans une société dont les membres sont parvenus à peu près au même degré d'avancement économique, la liberté développe beaucoup plus de force que l'autorité, parce qu'elle emploie toute la force existante, tandis que tout arrangement d'autorité en comprime et en perd nécessairement une partie. Au contraire, dans une société dont quelques membres seraient parvenus à un degré élevé d'avancement industriel, tandis que la masse, privée de lumières, de besoins, d'activité, s'abandonnerait, si elle était libre, à la paresse et à l'oisiveté ou aux consommations folles, l'autorité peut développer plus de puissance productive que la liberté : au moteur économique, si faible qu'il est presque imperceptible, elle substitue des moteurs extérieurs en quelque sorte, mais d'une grande énergie, au moyen desquels elle obtient un travail auquel la volonté de l'individu abandonné à lui-même se refusait. Lorsque les hommes sont généralement sensibles au besoin et prompts à travailler pour le satisfaire, la liberté est préférable : l'autorité vaut mieux lorsque la prévoyance économique est l'apanage d'un petit nombre seulement.

Tout système d'appropriation par autorité suppose une inégalité considérable de prévoyance, d'intelligence et de volonté industrielle entre ceux qui disposent du pouvoir et ceux qui le subissent : il est vicié par tout ce qui tend à altérer cet état d'inégalité, comme la corruption et l'ignorance des gouvernements qui les abaisse au niveau des gouvernés, ou les progrès de toute sorte par lesquels les gouvernés s'élèvent au niveau des gouvernants.

Un système d'appropriation par la liberté suppose entre les divers membres de la société une certaine égalité de prévoyance, de désirs et d'activité industrielle, et si cette égalité était complète, le système serait parfait. Mais il est vicié par les inégalités, comme l'ignorance et surtout la misère dans laquelle peuvent tomber les classes inférieures, ou par les abus d'autorité que peut commettre le pouvoir politique au profit des uns et au détriment des autres.

Il est bien entendu que lorsque nous parlons ici d'égalité et d'inégalité, il s'agit, non de l'égalité de fortune, non de l'égalité de la fonction qui constitue l'ouvrier, mais de l'égalité de prévoyance, de désir et de volonté qui constitue l'homme industrieux.

Elle existe à haut degré dès que chacun désire ardemment améliorer son sort par le travail et, espérant y parvenir, fait effort dans ce but : si on ne l'a pas encore atteinte dans les sociétés modernes, on commence du moins à la concevoir et à la considérer comme un idéal.

Dans la comparaison des deux principes d'appropriation, nous les étudierons sous quatre aspects : 1° quant à la direction générale de l'industrie et à son règlement ; 2° quant au développement et à la conservation du travail proprement dit et de l'art ; 3° quant au mouvement de la population ; 4° quant au règlement de la population et de la distribution lorsque la richesse croît ou décroît. Il est évident, en effet, que ces quatre points embrassent tous les problèmes de quelque gravité auxquels peut donner lieu un arrangement quelconque d'appropriation.

Pour abréger, nous supposerons qu'il s'agit d'une société parvenue au degré d'avancement moyen des sociétés modernes, dans laquelle la grande majorité des hommes soit susceptible de sentir le stimulant économique du besoin et de chercher à s'y soustraire par le travail. L'étude des anciennes sociétés, outre qu'elle serait difficile, sinon impossible, ne saurait présenter un grand intérêt actuel : il suffira d'en dire en passant quelques mots, afin de faire ressortir par le contraste les principes du système d'appropriation sous l'empire duquel nous vivons et que nous sommes appelés à perfectionner.

§ 2. — De la direction générale de l'industrie.

Dans un système d'appropriation par autorité, la direction du mouvement économique appartient à quelques individus que, pour abréger, nous désignerons sous le nom de *gouvernement*. C'est le gouvernement qui prescrit à chacun son genre d'occupation, la quotité de travail qu'il doit fournir, la quotité de richesses qu'il doit consommer en même temps qu'il assigne des peines et des récompenses. Le gouvernement dès lors est responsable de la production et de la consommation, de l'accroissement ou de la diminution, soit des richesses, soit de la population. Dans un système de liberté, la direction appartient à toute personne majeure, laquelle

exerce un pouvoir proportionné à la somme des capitaux qu'elle possède et du travail qu'elle apporte : chacun est responsable de son sort et de celui des siens.

On remarque tout d'abord dans le système d'autorité un grand principe d'ordre : le gouvernement, chargé de savoir et de vouloir pour tous les gouvernés et de prévoir pour eux, est nécessairement renseigné sur l'ensemble des faits économiques[1] et peut prendre des mesures générales pour régler exactement les richesses et la population, pour protéger les pauvres contre l'oppression des riches et prévenir l'excessive inégalité des fortunes. La liberté ne nous offre rien de pareil : sous son empire, nul ne connaît ni ne peut connaître avec précision l'ensemble des faits économiques, de telle sorte qu'une marchandise peut être produite en quantité excessive, tandis que telle autre manquera sur le marché : tout est livré aux hasards et aux petits calculs de la prudence et des prévisions individuelles : les inégalités naturelles d'intelligence, de prévoyance, de force, en un mot, peuvent amener des inégalités énormes de richesses qui se transmettent et durent par les successions ; de telle sorte que certaines personnes ont des possessions excessives, tandis que d'autres manquent du nécessaire. Le travail proprement dit, la conservation des capitaux, la reproduction des hommes sont abandonnés au caprice des chefs de famille, ainsi que le soin d'approvisionner la société de tous les produits dont la consommation est indispensable à son entretien et à son développement. — De là les attaques dirigées contre la liberté, ou, comme on dit, la concurrence, accusée d'anarchie et de désordre et les propositions de revenir plus ou moins complétement à un système d'autorité.

Mais lorsqu'on étudie les faits avec plus d'attention, on s'aperçoit bientôt que le principe d'ordre attribué au système d'autorité est plus apparent que réel et que les prétendus désordres de la concurrence sont contenus à ce point, par la nature même des

[1] On a observé que des travaux de statistique très-étendus avaient été exécutés chez certains peuples de la haute antiquité, notamment en Égypte, et on s'est hâté de dire que nous étions plus arriérés que les anciens. On n'a pas pris garde, lorsqu'on a fait cette observation, que dans un système d'appropriation des richesses par autorité, la nécessité des renseignements statistiques était bien autrement urgente et évidente que dans un système d'appropriation qui attribue une large part à la liberté.

choses, qu'ils causent à peine quelques troubles passagers qui tendent à rétablir l'équilibre dans la société et non à le détruire. En effet, quant au développement du premier moteur, du besoin, la liberté est beaucoup plus puissante que l'autorité. Sous l'empire de celle-ci, les besoins ne peuvent agir qu'après avoir été communiqués au gouvernement et il faut une autorisation, sinon un ordre, pour rendre possible le travail destiné à les satisfaire. Il y a deux transmissions, celle des besoins et celle du travail, dans lesquelles se perd nécessairement une partie notable de la force. Avec la liberté, au contraire, ces transmissions n'existent pas ; celui qui éprouve le besoin doit chercher à le satisfaire sans perte de force ni de temps : nul besoin n'est comprimé au point de ne pouvoir exercer aucune action. La supériorité de puissance de ce régime en thèse générale est donc évidente.

Mais il semble qu'un système d'autorité peut régler plus complétement et d'une manière plus satisfaisante le mouvement industriel et surtout l'appropriation des produits ; qu'un gouvernement renseigné sur tous les faits relatifs à l'état économique de la société peut mieux combiner tous les efforts que des individus isolés, agissant sans union, sans concert préalable, sous la seule inspiration de l'intérêt privé. C'est sur cette donnée que sont fondés la plupart des systèmes tendant à une refonte de la société.

Cependant, pour peu qu'on veuille réfléchir à tous les détails qui constituent l'organisation industrielle, on s'aperçoit bientôt que nul gouvernement ne saurait les connaître avec exactitude et les suivre dans leurs mouvements infinis. Un gouvernement, après tout, quelque bon qu'il puisse être, se compose d'hommes qui ont les mêmes faiblesses, les mêmes passions que les autres : leurs connaissances et leur activité sont bornées par la nature même des choses : ils ne peuvent ni tout savoir, ni porter partout leur action. Ils ne sont d'ailleurs pas responsables ou ils le sont tout au plus au jugement des hommes : s'ils commettent une erreur dans la direction ou dans le règlement de l'industrie, ce sont les gouvernés qui en souffrent seuls ou les premiers. Ainsi, il est bien difficile que l'autorité ne se trompe, soit faute de connaissances suffisantes, soit par insouciance ou par corruption, parce que les intérêts privés des hommes qui en sont investis se trouveraient

opposés à l'intérêt public. En tout cas, les erreurs ne seraient sensibles qu'après un assez long temps, toujours contestables, et il serait nécessaire pour les rectifier de se livrer à des discussions infinies, toujours fatales au principe d'autorité et aussi fatales au travail.

Sous l'empire de la liberté, le champ d'action de chaque individu est bien plus restreint que celui du gouvernement dans le régime d'autorité, mais ce champ est clairement déterminé et limité : chacun peut obtenir une connaissance, sinon complète, du moins très-satisfaisante, de tout ce qui l'intéresse dans sa petite sphère. Personne, il est vrai, n'est chargé spécialement d'imprimer la direction générale au mouvement et de le régler dans ses écarts ; mais une loi naturelle, fondée sur un penchant invariable et permanent de l'homme, détermine ce règlement d'une façon constante, par l'intervention de tous, sans que l'autorité appartienne à personne exclusivement. Cette loi, qui agit sans cesse, avec la même régularité que celles du monde physique, ne peut être ni violée, ni éludée, et elle attribue à chacun une responsabilité exactement proportionnée à sa puissance d'action, sans qu'il lui soit possible de s'y soustraire. Les écarts et les erreurs sont sentis et signalés au moment même, sans discussion, punis sans délai ni jugement et rectifiés en même temps. Ainsi, en définitive, l'appropriation par la liberté, malgré ses formes anarchiques, est infiniment plus réglée et plus ordonnée qu'un système quelconque d'autorité : elle échappe beaucoup plus aux chances d'erreur auxquelles toute décision de l'homme est exposée : elle fonctionne avec plus de sûreté, d'une manière plus uniforme, en même temps qu'elle se prête mieux à toute espèce de modifications et de perfectionnements. C'est ce que va nous prouver en détail la suite de cet examen.

§ 3 — De l'influence exercée sur le travail musculaire et d'épargne.

Comparons d'abord l'influence diverse des deux systèmes sur la formation, sur la conservation et la mise en activité des capitaux ; nous étudierons ensuite celle que chacun d'eux exerce sur le travail musculaire.

Les capitaux autres que le capital-terre se forment par l'épargne : ils se conservent en se renouvelant par la persistance dans l'épargne et par l'emploi. Voyons de quelle manière fonctionnent, sous ce rapport, l'un et l'autre système d'appropriation.

Dans le système d'autorité, ces capitaux appartiennent à l'État, ou à la tribu, ou à la commune : ils sont formés par une retenue imposée à la consommation des individus, conservés par la surveillance de ceux qui exercent l'autorité et employés sous leur direction.

Au premier abord, il semble que sous ce régime, l'épargne soit beaucoup plus facile que sous celui de la liberté : la liberté, en effet, permet à chacun de consommer la totalité de ses revenus et même les capitaux accumulés antérieurement, et chacun est fortement porté à consommer par le sentiment de ses besoins; tandis que, sous l'autre régime, le désir de consommer, qui existe dans le sein de chaque individu, est contenu par la prudence et la prévoyance du gouvernement. Celui-ci n'éprouve aucun scrupule à comprimer des besoins qu'il n'éprouve pas et à réduire la part affectée à chacun. Ajoutons que, comme il règle la consommation, il peut satisfaire les besoins économiques à moins de frais, par la substitution de la vie en commun à la vie en famille, de manière à utiliser une multitude de forces et de richesses qui se perdent sous le régime de la liberté. On sait que les dépenses nécessaires pour loger, nourrir et vêtir des groupes de 50 ou de 100 individus, réunis et consommant en commun, sont beaucoup moindres que celles nécessaires pour subvenir aux mêmes besoins des mêmes individus groupés par familles. On en a des exemples nombreux dans les couvents, dans les colléges, dans les prisons, dans les armées, partout, en un mot, où un grand nombre de personnes consomment en commun sous un régime d'autorité.

Toutefois il ne faut pas borner notre examen à ces considérations. En chargeant le gouvernement d'économiser les capitaux, on obtient cet avantage que la prudenae de quelques-uns suffit à combattre la convoitise de tous. Mais la convoitise du gouvernement lui-même est sans aucun contre-poids, car elle ne peut être contenue que par des considérations lointaines, qui embrassent un vaste espace de temps, et qui sont, par conséquent, hors de la por-

tée du commun des hommes. Il y a donc lieu de craindre que dans ce système, le gouvernement, après avoir exigé que les gouvernés épargnent, épargne lui-même assez peu. D'un autre côté, chaque gouverné n'a aucun motif qui puisse porter sa *volonté* à l'épargne, tandis que ses besoins le portent sans cesse à la dépense. De là un empiétement frauduleux et inévitable de chacun sur les règlements qui prescrivent l'économie : de là la négligence dans la conservation des capitaux, car la paresse, que l'on ne compte pas ordinairement au nombre des besoins de l'homme, est le plus général, le plus persistant et le plus prompt à se manifester. On peut remarquer, dans tous les établissements où les consommations sont administrées par voie d'autorité, un gaspillage énorme de richesses qui périssent sans avoir satisfait aucun besoin.

D'ailleurs l'épargne qui résulte de la consommation en commun n'est pas aussi gratuite qu'on le croit, parce qu'elle est obtenue au prix de la non-satisfaction de tous les besoins qui s'écartent de la règle. Ce qui le prouve, c'est, d'une part, la tendance de tous les individus soumis au régime des consommations communes à chercher avec ardeur la satisfaction de besoins particuliers ; de l'autre, la répugnance qu'éprouvent en général les personnes libres à s'astreindre au régime des consommations en commun.

Si maintenant nous comparons les deux modes d'appropriation au point de vue de ce que coûte la conservation des capitaux, nous voyons que, sous un régime d'autorité, cette conservation étant obtenue par la surveillance des agents du gouvernement, coûte précisément ce que coûtent les honoraires de ces agents ; tandis que, sous l'empire de la liberté, elle est rémunérée par cette portion des revenus collectifs que nous avons désignée sous le nom d'*intérêts*. Il semble que les sommes payées à titre d'intérêts dans les sociétés modernes dépassent de beaucoup les frais de surveillance d'un système d'autorité. Essayez cependant par la pensée de concevoir quel nombre de fonctionnaires et quelle administration compliquée seraient nécessaires pour veiller à la conservation des capitaux sous les formes multiples et changeantes qu'ils prennent chaque jour. Il y a de quoi effrayer l'imagination.

On doit regretter pour la science que nous n'ayons pas un état de ce que coûtait la surveillance de conservation des capitaux dans

les réductions du Paraguay et dans les anciennes sociétés communistes. Un document récent, publié par les insurgés chinois, nous apprend que, dans leur pensée, il faut 3,156 fonctionnaires pour veiller à la conservation des capitaux et à l'emploi du travail d'un groupe de 10,000 âmes[1]. Et le règlement dans lequel nous trouvons ces chiffres s'applique à un état industriel grossier et rudimentaire, sans variété dans les productions.

Dans les sociétés industrielles comme celles d'Europe, il faudrait certainement trois ou quatre fois plus de surveillants, dont les honoraires absorberaient sans nul doute une portion de revenus au moins égale à celle qui est payée annuellement, soit à titre d'intérêts, soit à titre de profits ou de salaires d'entrepreneurs.

Le système de liberté, multiplie lui aussi, les surveillants, puisqu'il y en a autant qu'il y a de propriétaires de capitaux : mais quelle différence entre les effets des deux régimes ! Sous l'autorité, le surveillant reçoit un salaire fixe, prélevé nécessairement, soit que les capitaux augmentent, soit qu'ils diminuent, c'est-à-dire soit que la surveillance ait été bien ou mal exercée et quelle que soit la somme des capitaux sur laquelle elle porte. Dans le régime de la liberté, au contraire, la rémunération du travail de conservation est proportionné au service rendu, c'est-à-dire à la somme des capitaux conservés ; elle augmente ou décroît ou disparaît avec cette somme. Le capitaliste est donc intéressé directement, et très-fort, à la conservation du capital, tandis que, sous l'empire de l'autorité, le surveillant n'y étant intéressé que d'une façon indirecte et éloignée, doit être soumis à des inspections multipliées et à un espionnage incessant.

La liberté permet, dans le partage des travaux, une plus grande variété de combinaisons que l'autorité. En effet, la première permet à un homme de travailler seul sur ses capitaux, comme l'artisan de village, ou le petit détaillant, tandis qu'avec la seconde, la chose est impossible sans que la surveillance perde aussitôt de sa force et de son efficacité. Le système d'autorité exige que les

[1] Voy. *Journal des Économistes*, n° de janvier 1855. — Il est assez bizarre que le résultat des calculs qui ont été faits pour estimer l'importance de la portion des revenus collectifs affectée au payement des intérêts, en France, ne s'éloignent pas sensiblement de la proportion indiquée par les insurgés chinois. Proudhon l'évaluait à 2/5 du revenu total.

hommes soient groupés, parce qu'il sépare forcément la surveillance de conservation des capitaux de leur possession et de leur emploi, tandis que la liberté, réunissant la surveillance et la possession, permet à chacun de s'isoler davantage, de manière à rendre possible une multitude de combinaisons fécondes dans la division du travail.

Si nous considérons les choses à un autre point de vue, nous trouvons que l'autorité impose aux uns l'épargne et les privations, aux autres le commandement avec ses jouissances et un salaire élevé pour un travail peu pénible : tandis qu'avec la liberté, celui qui épargne reçoit lui-même le salaire de sa privation et de tout ce que peut avoir de pénible le travail de conservation des capitaux. Sous le régime d'autorité, deux tendances nécessairement opposées, celle du surveillant et celle du surveillé se trouvaient en lutte et il en résultait une déperdition de force analogue à celle qui résulte, en mécanique, des transmissions de mouvement trop multipliées. Dans le système de la liberté, il existe une transmission de mouvement de moins et, par conséquent, il se perd moins de force : la lutte qui, avec l'autorité, existait entre le surveillant et le surveillé, a lieu dans le cœur même du capitaliste, entre ses besoins de consommer et son désir d'acquérir : elle a lieu sans bruit au dehors, sans appareil extérieur de peines et de récompenses : la peine et la récompense résultent nécessairement de l'acte de consommation ou d'épargne auquel l'individu se livre, puisque de cet acte résulte l'existence ou la non-existence d'un revenu à titre d'intérêt, pour le temps qui suit immédiatement celui dans lequel on a consommé ou épargné. Dès que les individus possèdent assez de prévoyance pour penser à cet avenir immédiat et le bien apprécier, la liberté est donc préférable.

Quant au capital-terre, on sait qu'il s'accroît ou se consomme, non-seulement suivant les lois qui régissent l'accroissement ou la consommation des autres capitaux, mais aussi suivant des lois particulières. Qui est le plus porté à prendre soin de la terre, à veiller à ce que sa force productive soit conservée et entretenue par une culture réparatrice? est-ce le propriétaire ou l'usufruitier établi sur le sol en vertu du principe d'autorité, comme en Égypte? Lorsque ce principe s'est modifié de mille façons, comme en La-

conie, où la part attribuée à chaque Spartiate était inaliénable et cultivée par des esclaves ; comme dans l'Inde, en Judée et, de nos jours encore, chez les Arabes, les Turcs, les Russes, les soins donnés à la terre ont été moindres que lorsque le propriétaire a été pleinement libre de disposer de son champ, et surtout que lorsqu'il l'a cultivé lui-même.

Sans entrer dans l'examen des divers systèmes de propriété foncière, nous avons un moyen fort simple de comparer l'énergie du travail de conservation des capitaux dans les deux modes de distribution : il suffit de considérer comment les capitaux sont conservés et entretenus par les esclaves ou même par les salariés, et comment ils sont conservés et entretenus par les propriétaires. Nul n'ignore que, dans le premier cas, ce travail est beaucoup moins actif et moins soutenu que dans le second : c'est une vérité popularisée par la fable de « l'œil du maître. » Or, il ne faut pas perdre de vue que, sous l'empire de l'autorité, la situation des gouvernés ne diffère pas sensiblement de celles des esclaves et que les gouvernants eux-mêmes sont singulièrement liés par les lois, règlements et coutumes.

Faut-il s'étonner de cette prévoyance, de cette vigilance supérieure du propriétaire ? Nullement ; il a, dans toutes les acceptions du mot, *intérêt* à ce que le capital soit employé et actif : toute portion de ce capital qui demeure oisive ou est imparfaitement employée ne lui rapporte rien ou lui rapporte moins qu'elle ne devrait, et s'il est possible de lui donner un emploi plus constant, le propriétaire améliore son sort en le lui donnant. Celui qui travaille sous l'empire de l'autorité n'a qu'un intérêt éloigné et peu apparent à faire des économies de cet ordre : il a même un intérêt immédiat opposé, qui consiste à se décharger autant que possible sur le capital d'une partie de son travail. Considérez, par exemple, deux entreprises gérées, l'une par le propriétaire, l'autre par un salarié : la première exécutera presque toujours les mêmes travaux avec un matériel moindre que la seconde : et si l'on compare le matériel de l'une à celui de l'autre, on trouvera presque invariablement plus de matériel oisif dans l'usine régie sous l'empire de l'autorité, moins de procédés simples et expéditifs pour suppléer aux outils et machines à force de soin et d'intelligence. C'est par

l'effet de ce seul avantage qu'une multitude de petits ateliers ont pu soutenir la concurrence des grandes entreprises et fournir à aussi bon marché et même à meilleur marché les mêmes produits. Et si la différence des deux principes sous ce rapport est sensible dans ce détail de l'industrie actuelle, elle le serait bien davantage dans la comparaison d'un régime de liberté entière et d'un régime d'autorité absolue.

En résumé, le système d'autorité n'intéresse personne directement au travail d'épargne, de conservation et d'emploi des capitaux ; il n'assure à personne une rémunération proportionnée au travail de ce genre qu'il peut faire et n'associe jamais d'une façon intime l'homme et les capitaux : la liberté, au contraire, les rattache ensemble par des liens si intimes que la part de capitaux qui constitue la fortune de chaque individu se confond en quelque sorte avec sa personnalité, de telle sorte que cette fortune ne peut ni augmenter ni diminuer sans que la condition de son propriétaire soit aussitôt modifiée en bien ou en mal ; la proportionnalité de la rémunération au travail est exacte, la responsabilité directe, complète et inévitable.

Cherchons maintenant quelle est l'influence de l'une et de l'autre forme d'appropriation sur le développement du travail proprement dit, du travail musculaire.

Pour cette branche de l'activité industrielle, comme pour celle dont nous venons de parler, l'effet de l'une ou de l'autre forme d'appropriation diffère selon le degré de civilisation auquel la société est parvenue. Considérez une peuplade d'indigènes d'Amérique ou de nègres d'Afrique : chacun y travaille peu, mollement, sans énergie, sous l'empire de la liberté : il en était de même des anciens lazzaroni de Naples et d'une multitude de peuples qui ont préféré les jouissances de l'oisiveté à toutes celles qu'ils auraient pu obtenir de l'industrie. Établissez sur ces peuplades un régime communiste[1] ou même l'esclavage, et aussitôt l'énergie du travail aug-

[1] Au Paraguay, par exemple, les jésuites réunissent les peuplades indiennes chassées et décimées par les Portugais : ils leur enseignent les arts de l'Europe et les appliquent à l'agriculture en distribuant par autorité les terres, les instruments de travail et les objets de consommation. Si l'on compare les effets de ce régime avec ceux de la liberté dans laquelle vivaient auparavant ces populations, on reconnaît que l'introduction de l'autorité a augmenté la production. En effet : 1° les missionnaires ont

mente : chacun travaille plus d'heures par jour et avec plus d'assiduité pendant chaque heure. Faites disparaître tout à coup l'autorité, comme cela eut lieu à Saint Domingue après l'expulsion ou le massacre des blancs, et l'application au travail diminue : il dure moins de temps et a moins d'énergie. — Si l'on se bornait à cet examen, on pourrait conclure que l'appropriation des richesses par l'autorité est préférable à l'appropriation par la liberté.

Si l'on pousse l'examen plus loin, les choses changent de face. On travaille plus sous l'empire de l'autorité, surtout lorsqu'elle est armée d'un fouet, que dans l'état sauvage; mais l'esclave, toujours occupé de trouver un moyen de travailler moins, dérobe une grande partie de sa puissance de travail : à défaut de lois protectrices, civiles ou religieuses, qui lui assurent un repos légal, il lasse par sa nonchalance maîtres et commandeurs : il travaille parce qu'il y est forcé et en a l'habitude, mais sans énergie, parce qu'il est sans intérêt. Dès que ses antécédents, son éducation lui ont créé des besoins autres que celui de se reposer, il y a un moyen assuré de le faire travailler davantage : c'est de lui assurer un pécule, de lui donner un *intérêt* au travail. Alors il travaille autant et plus qu'auparavant pour le maître et il travaille en outre pour lui-même, soit afin d'augmenter son pécule et de devenir libre, soit seulement pour acquérir quelques nouveaux moyens de jouissance. L'énergie du travail augmente alors par l'introduction de la liberté.

La transition que nous venons d'indiquer a pris une multitude de formes, mais elle a toujours eu lieu en vertu des mêmes besoins, des mêmes intérêts. Tantôt on a donné à l'esclave ou au serf un certain nombre d'heures ou de jours dont il pouvait disposer à son profit pour se faire un pécule; tantôt on y a joint la jouissance d'une parcelle de terre, l'esclave étant tenu de pourvoir à tous ses besoins et se trouvant ainsi davantage dans les conditions de la

élevé par leur enseignement l'idéal industriel et augmenté les besoins; 2° ils ont introduit une prévoyance supérieure pour la conservation des capitaux; 3° en même temps qu'ils ont dirigé le travail avec plus d'intelligence, ils ont exigé qu'il fût plus soutenu. — Des circonstances analogues ont dû se présenter plus d'une fois : elles sont mentionnées notamment dans l'histoire de la Chine et dans celle du Pérou au temps des Incas.

liberté ; tantôt enfin on lui a laissé la libre disposition de son travail et même de sa parcelle de terre, à la charge de payer au maître une redevance déterminée, soit en nature, soit en monnaie ; redevance tantôt proportionnelle aux produits obtenus, tantôt fixe et invariable. Chacune de ces transitions qui ont successivement rapproché l'esclave de la liberté a été signalée par une augmentation dans l'énergie du travail.

Bien souvent, il est vrai, le développement de cette énergie a été réprimé ou contenu par des retours sur les arrangements convenus : souvent le maître n'a pas respecté le pécule de l'esclave et du serf et a dérobé ce que l'esclave ou le serf avait acquis, soit par la violence, comme à main armée, ou par une combinaison de ruse et de violence, comme lorsqu'il a imposé l'usage de son four, de son moulin, de sa boutique de vente en détail, à un prix qui n'était pas librement débattu. Alors, l'intérêt de l'esclave ou du serf disparaissant, le travail diminuait et se rapprochait de l'ancien niveau, du niveau de l'esclavage, en proportion de la liberté que l'esclave ou le serf avait perdue réellement ou estimait avoir perdue. Il a pu arriver que, sous l'influence de ces exactions, les besoins industriels aient cessé de se faire sentir aux travailleurs et qu'ils soient retombés dans leur ancien état d'indifférence, dans la sauvagerie économique.

On sait qu'à la suite de modifications successives de l'ancien régime, l'ouvrier est devenu libre de sa personne et de son travail et a pu discuter son salaire, en passant de l'autorité des règlements ou de la coutume à l'autorité des contrats. Il a généralement vendu son travail à tant par an, par mois, par semaine ou par jour. Sa liberté légale et idéale en quelque sorte est devenue complète : sa liberté réelle, son intérêt, n'a pas éprouvé un pareil accroissement. En effet, une fois son travail vendu à temps, l'ouvrier n'a aucun intérêt à travailler plus : il a même intérêt à travailler le moins possible en même temps qu'à recevoir un salaire plus élevé et se trouve placé, quant au travail, sous un régime d'autorité. Privé bien souvent de la prévoyance nécessaire pour vivre sous l'empire de la liberté, il s'est quelquefois, dans cette situation, abandonné à la misère et a désespéré d'améliorer son sort : néanmoins et à tout prendre, si l'on considère les choses

par masses, on trouve que sous ce régime des salaires à temps, l'intensité et l'énergie du travail ont merveilleusement augmenté.

Mais ce progrès n'a pas été également sensible dans tous les pays : il a été presque imperceptible dans ceux où, les bras étant rares et le prix du travail élevé, la population a mieux aimé vivre de peu et travailler peu que devenir riche en travaillant davantage. L'énergie du travail n'a généralement augmenté, dans le régime des salaires à temps, que sous la pression des extrêmes atteintes du besoin : le besoin actuel, impérieux, inévitable, a produit les mêmes effets de coercition que la verge du commandeur, en même temps que le succès de quelques travailleurs énergiques stimulait les autres par l'espérance.

On a obtenu un nouveau développement d'énergie lorsqu'on a substitué le salaire aux pièces au salaire à temps. L'intérêt du travailleur est devenu plus apparent, plus direct et la rémunération s'est mieux proportionnée à l'effort : la liberté est devenue plus grande : elle a atteint ce que l'on peut considérer comme son maximum de puissance sous le régime du travail salarié.

Toutefois, elle peut aller plus loin, comme on le voit lorsque le travailleur est propriétaire des capitaux qu'il emploie, lorsqu'il travaille à son compte : alors le travail atteint généralement le plus haut degré d'énergie auquel il puisse parvenir. Il n'est pas de cultivateur qui travaille autant que le cultivateur propriétaire : il n'est pas d'ouvrier dont le travail soit aussi soutenu que celui de l'artisan établi à son compte; il n'est pas de commerçant qui consente à faire d'aussi grands efforts que le chef de maison qui travaille, et le même fait se reproduit dans toutes les branches d'industrie.

Ainsi, on ne peut pas dire d'une façon absolue que le régime de la liberté soit toujours et en tout lieu plus favorable que celui d'autorité au développement et à l'énergie du travail sous ses deux formes : lorsque la masse d'une population ne sent pas encore l'aiguillon du besoin industriel et qu'elle gît engourdie dans une sorte de léthargie, la pression de l'autorité peut, sans contredit, obtenir un progrès dans le travail; mais à mesure que le sentiment des besoins se manifeste et que les désirs s'étendent, le régime de la liberté devient plus fécond. Alors le mobile d'action,

extérieur sous l'empire de l'autorité, devient intérieur et se fait sentir dans le cœur même de chaque individu : le mouvement, au lieu d'être transmis indirectement, se transmet immédiatement lorsqu'il naît de la volonté même de celui qui travaille, et cette volonté peut déployer une énergie qu'il n'est donné à nul système de contrainte d'égaler ou même d'approcher. On peut donc affirmer en ce sens que le plus grand développement possible de l'énergie du travail a lieu sous le régime de la liberté et qu'il est d'autant plus actif que la liberté est plus entière.

§ 4. — De l'influence exercée sur l'art industriel.

L'art industriel se développe par l'action du même moteur que le travail, par l'énergie de la volonté : on pourrait donc conclure d'avance que le système le plus favorable au développement du travail est en même temps le plus favorable au progrès de l'art ; mais l'importance de celui-ci dans la production exige que nous entrions, à son sujet, dans des considérations particulières.

L'art industriel conserve les procédés antérieurement inventés, en étend l'usage et cherche à les améliorer. La conservation des procédés par l'enseignement peut être assimilée à certains égards au travail proprement dit et en suit les lois : les inventions et leurs applications soulèvent quelques problèmes spéciaux.

Quel que soit le système adopté pour l'appropriation des richesses, une invention, une amélioration nouvelle introduite dans l'industrie pour abréger ou perfectionner le travail, est chose bonne et désirable. Mais sous un régime d'autorité complet qui a intérêt à inventer? L'ouvrier? Après l'invention sa tâche ne sera ni plus ni moins considérable; sa rétribution ne sera ni plus ni moins élevée : il n'est donc stimulé par aucune passion de l'ordre économique. Ajoutons qu'habitué à recevoir la direction pour tous les détails de son travail, il est détourné de toute idée d'invention et de perfectionnement : s'il cherche et rêve quelque chose, ce sera bien plutôt un changement dans les rapports sociaux, dans l'arrangement général de la communauté.

Le directeur de travaux, l'agent de l'autorité qui surveille et commande, n'est pas davantage porté à l'invention. Comme l'ou-

vrier, il n'en peut attendre ni diminution de tâche, ni augmentation de salaire. Toute invention d'ailleurs, toute amélioration rendrait nécessaires quelques changements que le directeur, pas plus que l'ouvrier, n'ont le pouvoir d'introduire : il faudrait une enquête, une autorisation, soit pour les expériences, soit pour appliquer l'invention réalisée et, par conséquent, l'assentiment du pouvoir administratif. On peut juger de la résistance que rencontrerait l'inventeur par l'esprit de routine qui caractérise dans tous les pays les corps de mandarins, esprit d'autant plus fort et plus tenace que ces corps sont plus nombreux. Aussi voyons-nous que dans les sociétés où les richesses étaient distribuées par autorité ou sous l'empire d'un idéal d'autorité, comme dans l'ancienne Égypte, dans l'empire des Incas, en Grèce, en Scythie, en Gaule, les inventions industrielles étaient attribuées aux dieux ou demi-dieux, comme si l'invention était hors de la portée des hommes et leur était interdite[1].

Sous les régimes intermédiaires, comme l'esclavage d'abord et plus tard les corporations, l'invention rencontre des obstacles égaux ou plus grands. L'esclave n'a évidemment nul intérêt à inventer, et le maître, qui dédaigne le travail et ignore l'art industriel, ne peut y songer. Je ne sache pas que l'histoire mentionne une seule invention faite par un esclave. Dans l'antiquité classique, on rencontre un grand inventeur, un prince, poussé par le goût et le génie de la science; mais l'histoire nous apprend qu'il fut sévèrement blâmé de ses inventions mécaniques par les philosophes et les savants de son temps. Prométhée, le dieu de l'invention, est puni d'une peine de plusieurs siècles, dans la mythologie grecque, justement pour avoir commis le crime d'invention. Quant aux hommes qui auraient manifesté une invention industrielle sans y être autorisés par les nécessités de la guerre ou de la politique qui firent absoudre Archimède, on peut juger de l'accueil qui leur était réservé, même dans un temps plus rapproché de nous, par le conte suivant :

[1] Osiris et Isis, en Égypte, enseignent, l'un l'agriculture, l'autre les arts exercés par les femmes : Triptolème reçoit la charrue de Cérès en Grèce; en Scythie, une charrue, un joug, une hache et un vase d'or tombent du ciel; au Pérou, Manco Capac et Mama Oello enseignent, l'un l'agriculture aux hommes, l'autre l'art de filer et de tisser aux femmes.

« Il y eut autrefois un ouvrier qui fabriqua un vase de verre, que l'on ne pouvait briser. Il fut admis à l'offrir en don à César. Ensuite, l'ayant repris des mains de l'empereur, il le jeta sur le pavé. Le prince, à cette vue, fut effrayé au delà de toute expression ; mais, lorsque l'ouvrier ramassa le vase, il n'était que légèrement bossué, comme l'eût été un vase d'airain. Tirant alors un petit marteau de sa ceinture, notre homme, sans se presser, le répare avec adresse et lui rend sa forme première. Cela fait, il crut voir l'Olympe s'ouvrir devant lui, surtout lorsque l'empereur lui dit : « Quelque autre que toi sait-il l'art de fabriquer un verre sem- « blable? Prends bien garde à ce que tu vas dire. » L'ouvrier ayant répondu que lui seul possédait ce secret, César lui fit trancher la tête, parce que, si cet art s'était répandu, l'or et l'argent n'auraient pas été plus estimés que l'argile[1]. »

Ainsi l'inventeur était digne de mort, parce qu'il offensait nécessairement ou des passions, ou des préjugés ou des intérêts. Son sort ne dut pas être meilleur sous l'empire des corporations établies par les empereurs. Dans ce régime, où tous les détails de l'industrie étaient réglementés, l'invention était un écart, une infraction, et l'on sait avec quelle âpreté les corporations ont défendu leurs règlements, routines et priviléges jusqu'au dernier moment, jusqu'à la veille de la révolution française. Aussi remarque-t-on que, dans les temps où elles ont dominé, les arts industriels n'ont fait de progrès que par la fondation de petits États où se réfugiaient les inventions récentes, mais où l'on songeait rarement à en faire de nouvelles.

Sous le régime de la liberté, au contraire, l'entrepreneur a un intérêt direct et très-grand à améliorer, à abaisser ses frais de production : en même temps il a le pouvoir de faire des expériences, d'introduire toutes les inventions qu'il juge convenables, sans violer aucun règlement. L'ouvrier n'a ni le même intérêt ni la même puissance, mais comme toute amélioration est une source de gain, il peut espérer d'en tirer une fortune. Ajoutons à cela, et c'est la considération la plus importante, que grâce à l'influence de la liberté, l'esprit public est devenu favorable aux inventions et aux

[1] Pétrone, *Satyricon*, ch. LI, traduction Panckoucke.

inventeurs : au lieu de leur couper la tête, on a fait des lois en leur faveur : les gouvernements les plus tyranniques affectent pour leurs intérêts la plus vive sollicitude : ils savent que c'est un moyen de flatter et de capter l'opinion, qui honore l'invention, et qui, par cela seul, crée un stimulant égal ou supérieur aux stimulants économiques.

Quant aux inventions industrielles proprement dites, il n'y a nul doute : la liberté leur est infiniment plus favorable que l'autorité. Celle-ci a pu, il est vrai, forcer et répandre l'application de certains procédés déterminés dans une masse de population barbare qui ne les connaissait ni ne s'en souciait et n'aurait jamais songé à s'en s'ervir : c'est là certainement une forme de l'invention, et l'introduction par autorité de procédés industriels meilleurs constitue un progrès ; mais elle empêche tout progrès ultérieur. Il est assez probable que ce sont des empêchements de ce genre qui ont arrêté les progrès de l'industrie en Chine après tant d'inventions admirables et qui ont été si fécondes entre les mains des peuples chrétiens de l'Occident.

L'art de grouper les personnes qui concourent aux travaux de l'industrie se rattache, nous le savons, par des liens intimes à l'art industriel proprement dit, et l'invention n'y fait pas moins sentir son influence que dans les relations de l'homme avec la matière. Sous un régime d'autorité pure, un règlement détermine les branches d'industrie à cultiver, le nombre et la situation des ateliers, leur organisation intérieure, le mode de distribution de leurs produits ; le tout, on doit le supposer, arrangé selon les notions industrielles les plus avancées qui existent au moment de la promulgation du règlement. Voilà l'industrie constituée : mais sa constitution est-elle le dernier mot de la science et de l'art ? Non sans doute : des combinaisons nouvelles et plus fécondes peuvent toujours être inventées ; mais si elles se présentent et qu'il s'agisse de les réaliser, il faut obtenir un acte du gouvernement, c'est-à-dire proposer, consulter et modifier en somme, s'il y a lieu, la constitution entière de la société. Quelles lenteurs ! quelles résistances ! quels tiraillements ! quelles impossibilités !

Sous le régime d'autorité modifié, avec la propriété privée et l'esclavage, les changements sont plus faciles, et il n'y a pas d'autre

obstacle que l'état général de la société et les habitudes d'opinion qu'engendre l'esclavage. Avec les corporations reparaissent, sur une échelle moindre, les inconvénients d'un régime d'autorité pure : il est difficile de grouper ensemble plusieurs branches d'industries et difficile aussi de les séparer : on voit régner partout un esprit de hiérarchie aristocratique et militaire. Le maître a un rang fixe : il ne saurait en déchoir pour exercer une industrie moindre : le compagnon ne peut fonder un atelier et l'apprenti le peut bien moins encore. Du reste, et là est le plus grand obstacle, que les entreprises soient plus ou moins bien organisées, que le travail et les capitaux y soient employés d'une manière plus ou moins continue et féconde, les débouchés et les bénéfices sont assurés et nul aiguillon ne vient stimuler l'esprit d'invention.

Entre ces divers régimes d'autorité et celui de la concurrence quel contraste ! Avec la liberté, toute innovation conçue peut être réalisée, sans autorisation préalable, sans infraction au règlement et sans délai : chacun peut fonder une nouvelle entreprise ou réunir ensemble des entreprises antérieurement fondées, grouper des industries ou les séparer, sans être empêché par aucun obstacle préventif. Il est vrai que la répression des fautes est terrible, puisqu'elle va jusqu'à la ruine de l'entrepreneur imprudent ; mais en compensation, la récompense de toute économie dans l'emploi du travail et des capitaux est immédiate, certaine et proportionnée à l'importance de l'amélioration réalisée.

Il est incontestable toutefois que le régime de la concurrence permet la déperdition et le gaspillage de beaucoup de forces industrielles, de beaucoup de richesses qui pourraient être utilement employées. Que d'entreprises mal conçues, mal fondées, mal dirigées ! que d'entrepreneurs inconsidérés, légers, imprudents, qui se ruinent à l'étourdie et font tort à leurs concurrents par la perturbation des prix et généralement par toutes les fautes qu'ils commettent ! Tout cela est vrai et il est vrai encore que les hommes prudents et intelligents sur chaque marché et dans chaque branche d'industrie, tout en prévoyant ces fautes, sont impuissants à les prévenir : il est vrai que, bien souvent, tel objet ou tel service, qui pourrait être fourni à bon marché par une ou deux grandes entreprises économes de frais généraux, est fourni au même prix, sans

bénéfices, par une multitude de petites entreprises, ayant chacune son état-major et ses frais généraux, de manière à gaspiller une certaine quantité de forces[1]. On a cité à ce sujet l'exemple de l'administration des postes en Angleterre et en France, et on a dit que la concurrence ne serait pas parvenue à effectuer à aussi bas prix le transport des lettres et journaux.

Il peut y avoir du vrai dans cette dernière observation, et la vérité des premières est évidente. Mais la concurrence porte avec elle le modérateur de ses excès et de ses fautes : c'est le mécanisme même des échanges. Grâce au prix courant qui résulte de la loi toujours agissante de l'offre et de la demande, l'entreprise qui fournit au meilleur marché un service ou un produit trouve un débouché et des bénéfices assurés au détriment de celle qui fait payer plus cher le service ou le produit. Un concours perpétuel, ouvert entre les différentes entreprises qui offrent le même service ou le même produit, assure un bénéfice au plus digne et un châtiment au retardataire. La concurrence stimule l'entrepreneur à la fois par les peines et par les récompenses : et ses peines et récompenses ne sont pas distribuées par l'opinion et le caprice, mobiles, faillibles ou corrompus de tel ou tel individu, mais par un agent impassible, par une loi physique en quelque sorte, car la loi de l'échange n'est qu'une dérivation de celle qui régit nos rapports avec la nature des choses.

Le régime de la liberté et de la concurrence dépense et perd, sans contredit, beaucoup plus de forces et de richesses que n'en dépenserait un système tolérable d'autorité ou de réglementation : mais aussi il produit infiniment davantage, et nous ne doutons pas que la différence de production ne dépasse de beaucoup la différence de consommation. Ajoutons qu'il permet aux hommes de changer et modifier de toutes les façons leurs formes de coopération dans un même atelier, dans une même entreprise, selon leur valeur morale, intellectuelle ou industrielle, selon leurs désirs et leurs vœux : travail salarié à temps ou aux pièces, partage en nature ou en argent dans les produits, dans les bénéfices ou les pertes, association entière ou limitée, avec attributions égales ou inégales, fixes

[1] Voy. dans le n° de septembre 1859 du *Journal of the statistical Society*, un travail remarquable de M. Chadwick en faveur de la réglementation de certaines entreprises.

ou mobiles ; toutes les combinaisons sont possibles et faciles sous ce régime : il permet tout, admet tout, en assurant d'avance et invariablement la préférence et l'avantage à celui qui fournit les produits ou les services au meilleur marché.

§ 5. — Du règlement de la population et du partage des fonctions sociales.

Il faut nécessairement qu'il y ait dans toute société un système de répartition des fonctions sociales et un principe régulateur de la population en vertu desquels chaque individu existe et exerce telle ou telle profession. Ici l'intervention de l'autorité est absolument nécessaire, puisque nul ne vient au monde, nul ne s'élève, nul n'embrasse une profession par lui-même et sans recevoir l'impulsion d'une personne déterminée.

Mais l'autorité peut intervenir de deux manières dans le partage des professions et dans le règlement de la population : elle peut être déléguée à chaque père de famille, en vertu du principe d'hérédité ; elle peut être exercée directement par le gouvernement. Lorsque la propriété individuelle n'existe pas, ce dernier régime est inévitable : le gouvernement assigne à chacun son travail, sa place, sa faculté de vivre. Sous l'empire de la propriété individuelle, cette grande et souveraine attribution de l'autorité sociale est remise au chef de famille, dont l'individualité se continue en quelque sorte, même après sa mort, par ses enfants et ses proches, qui héritent de son nom, de ses biens, en même temps qu'ils prennent la profession qu'il leur a transmise ou donnée : on lui accorde même dans tous les pays civilisés la faculté d'exercer sur le sort de sa famille une influence posthume plus marquée, plus personnelle en quelque sorte, par un testament.

Les législateurs et les moralistes peuvent considérer l'hérédité et la faculté de tester sous d'autres aspects : aux yeux de l'économiste, elles ne constituent qu'une forme de distribution des fonctions sociales, notamment des fonctions industrielles, et un règlement fondamental du partage des revenus. Cette forme de distribution est une conséquence de la propriété et de la liberté : elle prolonge en quelque sorte la vie de l'individu au delà des limites

de la vie réelle, en faisant dépendre de ses actes le sort de ses enfants. Par là, le champ de la prévoyance s'étend presque sans bornes, et l'activité industrielle est provoquée par un nouveau stimulant : tel, qui aurait peu de souci de sa fortune personnelle, prend souci de l'avenir de ses enfants ou des personnes qui lui sont chères ; tel, qui se serait reposé, travaille ; tel, qui aurait dépensé la totalité de ses revenus, épargne pour ses successeurs. L'hérédité et le droit de tester, considérés au point de vue exclusivement économique, ont été, sans contredit, très-favorables à la conservation et à l'accroissement des richesses : en même temps qu'ils ont constitué et consolidé la famille, ils ont introduit dans l'industrie un nouveau principe d'activité dont on peut mesurer la puissance par la somme des travaux entrepris chaque jour en vue de l'établissement, du maintien et de l'agrandissement des familles.

On a dit qu'il était injuste de rendre les enfants responsables des actes de leurs pères, à ce point que les uns se trouvassent dès leur naissance entourés de soins et destinés à une vie oisive ou du moins aisée, et les autres réduits à gagner péniblement, par un travail assidu, leur pain de chaque jour.

Nous n'avons pas à considérer ici les institutions humaines au point de vue du juste ou de l'injuste : aussi, sans faire à l'objection que nous venons de citer une réponse qui exigerait une discussion préalable sur la nature de la justice, nous remarquerons que la solidarité du père et des enfants, dont se plaignent les adversaires de l'hérédité, est un fait nécessaire et inévitable, soit dans une société, soit dans l'humanité entière. Dans toute société, la génération vivante hérite des capitaux, de l'instruction, de l'enseignement sous toutes ses formes, des générations qui l'ont précédée dans la vie : si ces générations ont été laborieuses, économes, industrieuses, prévoyantes, elles laissent à la génération vivante l'aisance d'une société florissante, et si ces vertus leur ont manqué, elles lui lèguent une tâche pénible, des souffrances à subir, des épreuves à traverser. La même solidarité se rencontre chez les individus pour la santé et la constitution physique ; il ne dépend de personne d'empêcher que les enfants héritent soit de la bonne constitution de leurs pères, soit des maladies ou infirmités con-

tractées par eux. Que cela soit juste ou injuste aux yeux d'une certaine philosophie qui s'obstine à considérer chaque individu comme un être isolé, nous n'avons pas à nous en occuper : une science d'observation ne doit tenir compte que des faits nécessaires et de leur enchaînement.

L'héritage place chaque famille dans la situation où se trouve, par la nature même des choses, toute la société. On ne peut en sortir qu'en confondant ensemble les responsabilités des divers chefs de famille, en les rendant solidaires les uns des autres, c'est-à-dire en étendant ce que les adversaires de l'héritage considèrent comme une injustice. Quant à éluder la responsabilité que Dieu même a établie, personne n'y peut songer et toute la question se réduit à savoir s'il vaut mieux qu'elle soit déterminée par famille ou qu'elle soit collective, étendue à toute la société. Il est facile d'imaginer un système dans lequel la distribution des fonctions économiques soit attribuée au gouvernement ; mais il ne faut pas se faire illusion sur les conséquences. Le gouvernement devra distribuer ces fonctions selon les dispositions naturelles et le mérite, comme on distribue, par exemple, les grades dans une armée : mais il devra être chargé exclusivement de l'éducation des enfants et aussi du règlement de la population. Alors que devient la famille ? Alors toutes les actions que font aujourd'hui les particuliers en vue du sort à venir de leurs enfants n'auraient plus de raison de se produire, et la propriété serait réduite à un simple pécule, de tout point semblable à celui de l'esclave romain. Croit-on qu'un tel changement pût être introduit sans un affaiblissement considérable du principe d'action et partant de l'activité industrielle ?

La distribution des fonctions économiques serait-elle au moins faite avec plus de justice et d'équité ? Laissons à ceux qui ont bien étudié de quelle manière a lieu l'avancement dans les armées les mieux organisées le soin de répondre à cette question. Tout ce que nous devons constater ici, c'est qu'un tel mode de distribution réduirait dans des proportions énormes la puissance productive des sociétés modernes, s'il pouvait y être établi. Dès lors il laisserait un champ moins vaste au développement de la population, et il faudrait, pour l'introduire, diminuer celle qui existe.

Étudions à ce point de vue et comparons le mécanisme des deux systèmes.

Sous l'empire de l'autorité, le gouvernement, chargé de pourvoir aux besoins de tous, se trouve chargé du règlement de la population : il peut la faire ou laisser croître jusqu'à la dernière limite en stimulant sans cesse le travail par la contrainte extérieure, en réduisant autant que faire se peut la part de chacun dans les consommations et en faisant disparaître toute inégalité : il peut, au contraire, imposer des limites à la population, pour conserver, par exemple, des réserves alimentaires, afin qu'une mauvaise récolte ne soit pas nécessairement suivie d'une famine, ou même pour augmenter les capitaux de la société afin d'obtenir pendant les années suivantes plus de produits avec moins de travail ou avec le même travail. Mais en tous cas, si la population tendait à croître, comme on le remarque dans nos sociétés modernes, il serait indispensable de la limiter.

Pour limiter artificiellement la population il n'y a que deux moyens : empêcher les enfants de naître ou les faire mourir après qu'ils sont nés. Je sens que ces hypothèses, même posées comme simples hypothèses, soulèvent notre sentiment moral et le révoltent; mais lorsqu'il s'agit d'une analyse scientifique, il faut passer outre, afin de connaître exactement de quelle manière les faits sont enchaînés par des lois nécessaires.

L'histoire des temps anciens ne nous est pas assez connue pour que nous puissions affirmer que la population ait été contenue par voie d'autorité d'une façon systématique[1], soit dans les sociétés communistes, soit dans celles à castes, soit dans celles où l'on prétendait établir et maintenir une distribution égale de terre entre les citoyens : il est certain d'ailleurs que dans ces sociétés le développement de la population a presque toujours été contenu par la guerre. Toutefois l'histoire nous fournit un grand nombre d'exemples attestant que l'antiquité n'avait reculé devant aucun des moyens préventifs ou répressifs que nous n'osons aujourd'hui énoncer qu'avec peine, même dans une hypothèse : on en peut lire dans Malthus la triste nomenclature. Il est probable

[1] Le *Tcheou-li* (liv. XIII, p. 43 et 44) nous montre qu'en Chine et dans des temps très-reculés l'autorité intervenait dans les mariages.

que les sacrifices d'enfants constatés en Syrie, en Phénicie, à Carthage, en Gaule, et en Amérique chez les Aztèques, n'avaient pas d'autre but que de limiter la population : on sait qu'à Sparte les vieillards décidaient solennellement si l'enfant nouveau-né devait vivre ou mourir, et l'histoire mentionne plusieurs abominations du même genre tendant au même but. Mais ce qui ne permet aucun doute, ce sont les écrits dans lesquels Platon, exposant l'idéal politique de la Grèce, indique plusieurs moyens préventifs et répressifs plus ou moins révoltants pour restreindre systématiquement la population [1].

On a vu de même, au commencement de ce siècle, une secte communiste, les Harmonistes, dans laquelle l'autorité prétendait régler le nombre des naissances. Ce n'était pas un vain caprice qui inspirait cette prétention ; c'était le sentiment d'une nécessité logique à laquelle ne peut échapper à la longue aucun système d'appropriation par autorité.

Passons outre, et négligeons de nous occuper des moyens et de leur immoralité plus ou moins choquante, et voyons le résultat. Si les progrès de la population étaient contenus par autorité, ils cesseraient de stimuler le travail : la société alors resterait stationnaire ou ne s'accroîtrait qu'avec une certaine lenteur, à la suite des progrès industriels, contenus eux-mêmes par tous les obstacles que nous avons signalés. Tel était en effet l'idéal immobile auquel s'étaient arrêtés les penseurs de l'antiquité classique.

Lorsque nous considérons l'homme tel que l'a fait la civilisation, nous pouvons affirmer hardiment que le règlement de la population par voie d'autorité, outre qu'il ne pourrait guère avoir lieu sans attentat contre la morale, empêcherait la multiplication des hommes et nuirait aux progrès de la richesse en affaiblissant un des besoins les plus nobles et les plus impérieux de l'homme, celui d'élever des enfants, de s'attacher à eux, de sacrifier à leur

[1] La relation intime qui existe entre le règlement de la propriété et celui de la population est clairement indiquée par Aristote « C'est un grand tort, dit-il, quant on va jusqu'à diviser les biens en portions égales, de ne rien statuer sur le nombre des citoyens et de les laisser procréer sans limites. » — « En fixant la quotité des fortunes, il faut fixer aussi la quotité des enfants. » — *Politique*, liv. II, chap. III et IV, trad. de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

avenir ses jouissances présentes, de déposer sur leurs frêles têtes ses plus chères espérances et ses dernières illusions.

Mais lorsque nous considérons l'homme au point de vue scientifique, c'est-à-dire absolu, nos conclusions doivent être moins tranchantes. Il est certain que, dans un grand nombre de peuplades sauvages, l'amour des enfants ne s'étend guère au delà de l'instinct animal qui survit peu à l'accouchement : il est certain aussi que cette absence d'amour paternel n'est malheureusement pas rare chez un grand nombre d'individus dans toutes les sociétés, et notamment dans certaines classes et conditions sociales. Cela est vrai à ce point qu'un régime d'autorité a pu, dans un certain état de civilisation et de sentiments sociaux, être favorable au développement de la population. Au Paraguay, par exemple, il est certain que les Jésuites se sont efforcés d'augmenter la population en luttant contre l'indifférence des Indiens pour leurs enfants, et peut-être ces efforts ont-ils été couronnés de succès. Toutefois l'utilité de l'intervention de l'autorité, même en ce cas, n'est pas complétement constatée.

Sous le régime de la propriété, on le sait, le règlement de la population est entièrement abandonné à la prudence de chacun : la loi se contente d'interdire les moyens criminels de la limiter : chaque famille se trouve constituée comme une société économique complète, isolée et indépendante, libre d'augmenter ou de restreindre le nombre de ses membres ; et, grâce à cette liberté, ceux même qui ne possèdent aucun capital et qui sont réduits à vivre au jour le jour de leur travail peuvent, sous leur responsabilité personnelle, fonder une famille et élever des enfants. Dans ce système, on voit, côte à côte et dans la même société, les régimes les plus divers et, en quelque sorte, dans les diverses classes et dans les diverses familles, un spécimen de tous les états de civilisation. Il est des classes dans lesquelles on estime qu'un enfant ne peut naître et vivre qu'à la condition de pouvoir consommer annuellement une somme considérable de richesses ; d'autres familles se contentent d'un chiffre moindre : d'autres d'une simple réserve contre les premiers besoins ; d'autres veulent donner à l'homme qui s'élève une certaine instruction qui est comme un capital incorporé à sa personne ; il suffit à la plupart des familles d'avoir

des motifs d'espérer un salaire qui procure à leurs enfants le pain de chaque jour; enfin les derniers de l'échelle, mettant de côté, comme les sauvages, toute espèce de prévoyance et de raison, ne songent ni à la veille ni au lendemain et livrent leurs enfants à la misère, sans reconnaître, dans la reproduction, d'autre limite que l'obstacle répressif. Ainsi chaque société, considérée dans son ensemble, se divise, quant au règlement de la population, en une multitude de sociétés particulières dont chacune a des habitudes distinctes et qui toutes concourent ensemble sur le grand marché des capitaux et du travail.

Les familles peuvent être divisées en deux grandes classes, savoir : celle dans laquelle la population est limitée préventivement, et celle dans laquelle elle n'est limitée que par l'obstacle répressif, par la misère. Nous négligeons à dessein les moyens répressifs criminels défendus et punis par les lois.

Dans les classes où la population est contenue par la prévoyance, il semble qu'elle doive être très-limitée et tendre chaque jour à se limiter davantage. Lorsqu'on calcule et compte d'avance, avant de fonder une famille, ce que coûte l'éducation des enfants que l'on peut avoir, on est bien près de compter qu'il y a quelque avantage à ne pas se charger de la responsabilité d'une famille : et lorsqu'on veut voir ses enfants s'élever dans l'échelle sociale, on est assez porté à en réduire le nombre afin que chacun d'eux soit plus riche. On a observé, en effet, que, soit pour ce motif, soit pour quelques autres, les familles riches ne parvenaient guère à se reproduire au delà de quelques générations, et que celles de la classe moyenne se maintenaient à peu près stationnaires. Chez les premières, il semble que les calculs et les habitudes de la vie sociale aient effacé en quelque sorte ou détourné le penchant naturel qui porte l'homme à se reproduire et à chercher dans l'éducation des enfants la prolongation posthume de son existence : chez les secondes, il semble que l'ambition soit contenue par la nécessité, par la difficulté d'atteindre une fortune élevée.

En admettant du reste que, dans la société tout entière, la reproduction fût limitée par la prévoyance, les penchants qui tendent à réduire la population seraient contenus par la loi des débouchés. A mesure que le chiffre de la population s'abaisserait, la satisfac-

tion des besoins de luxe, qui a lieu par la consommation de services personnels et d'articles manufacturés, deviendrait plus difficile : en même temps que le travail enchérirait, il deviendrait moins fécond : au contraire, les premiers besoins, celui d'alimentation, par exemple, deviendraient plus faciles à satisfaire, grâce à la loi de la rente, de manière à encourager la multiplication des pauvres en même temps qu'à déjouer les calculs égoïstes de ceux qui voudraient s'assurer, à eux ou à leurs enfants, d'énormes consommations. Le mécanisme des deux lois opposées des débouchés et de la rente et la préférence assurée par le jeu de la concurrence à ceux qui offrent leurs services au meilleur marché sont des garanties complètes contre l'abaissement du chiffre de la population par suite des calculs ambitieux et des caprices individuels. Sous l'empire de la liberté, les vides que peut causer l'extinction des familles riches sont incessamment remplis par l'avénement et la multiplication des familles pauvres : ce mouvement de bas en haut de l'échelle sociale est continu et ne s'arrête jamais.

Si une société, séduite par un amour excessif des richesses, limitait préventivement dans toutes les familles l'accroissement de la population, elle ne pourrait soutenir la concurrence des sociétés plus sobres de jouissances matérielles et ne tarderait pas à s'abaisser devant elles, à se trouver à la fois moins riche et moins forte. — Mais qui pourrait se plaindre de cet abaissement, résultat de la volonté persistante de tout le monde ?

Nous avons vu précédemment comment les lois de la concurrence limitaient la population, lorsqu'elle tendait à dépasser sa limite économique en frappant de mort ceux qui offrent le travail le moins demandé, celui dont la rémunération ne suffit pas à couvrir les frais de production.

Dans le système de distribution par la liberté, il y a donc une limite au-dessus de laquelle le prix du travail effectif ne peut s'élever et une limite au-dessous de laquelle il ne peut s'abaisser. Ce prix ou rémunération, qui n'est autre chose que la somme des richesses incessamment produites, oscille constamment entre ces deux limites, toujours plus rapproché de la seconde que de la première et tendant vers un point, celui où, relativement à leur consommation, à la dépense que coûte leur entretien, les hommes

considérés collectivement appliquent à l'industrie la somme la plus considérable de puissance productive. C'est pourquoi l'on voit toutes les sociétés où l'échange occupe une large place tendre, au moins en ce qui concerne l'action de cette loi, à une augmentation des classes moyennes et de la portion la plus active et la plus intelligente de la classe ouvrière, tandis que les familles très-riches durent peu, ainsi que les familles réduites par l'extrême misère à la diminution de leur puissance utile de travail.

Il semble au premier abord (et ç'a été l'opinion d'un grand nombre d'hommes bienveillants et éclairés depuis le commencement des temps historiques jusqu'à nos jours) qu'un régime d'autorité pourrait entretenir sur un territoire donné une population plus nombreuse et plus forte qu'un régime de liberté. — « Voyez, disent-ils, quelle somme de revenus consomme chaque individu dans les classes riches et à quelle triste subsistance se trouve réduit chaque individu dans les classes pauvres ! En réduisant la consommation à un chiffre moyen, il serait facile d'entretenir dans une aisance honnête le nombre entier des hommes qui existent dans les sociétés régies par la loi de l'échange et de faire disparaître l'odieux spectacle de l'extrême inégalité des conditions et des fortunes. » — D'accord : il est probable, quoique l'on ait soutenu le contraire, que si l'on pouvait faire ce partage égal des revenus, sans modifier d'ailleurs en quoi que ce fût la puissance industrielle de la société, on atteindrait le résultat recherché. Mais qui ne voit que, par ce partage, on affaiblirait le ressort même de la production, non-seulement dans les classes riches, mais aussi dans les classes pauvres ? Celles-ci n'espérant plus s'élever et celles-là ne craignant plus de déchoir, la puissance productive fléchirait infailliblement, et, la somme des revenus diminuant, la société devrait abaisser la moyenne des consommations individuelles ou rentrer dans des limites plus étroites de population.

C'est pourquoi le régime de la propriété et de l'échange est, malgré tout, celui qui, sur un territoire donné, peut maintenir la population la plus nombreuse et la plus riche, la population qui, considérée en masse, est la plus élevée au-dessus des premiers besoins.

§ 6. — Jeu des deux systèmes d'appropriation dans le mouvement industriel.

La vie est un mouvement continu, dans l'ordre des faits qui sont du domaine de l'économie politique comme dans tous les autres. Que l'on considère une société quelconque ou l'humanité entière, on voit tout d'abord que le travail industriel n'y a pas constamment la même intensité : il est tantôt plus et tantôt moins actif, tantôt plus tantôt moins intelligent, soit dans l'industrie elle-même, soit dans les arrangements de coopération ou sociaux. Il importe de voir comment chacun des deux modes d'appropriation se comporte dans ce mouvement qui tantôt augmente et tantôt diminue la somme des richesses existantes.

Remarquons d'abord que, dans toute société, il y a, dans un temps donné, un certain idéal de richesse et d'industrie que l'on considère comme normal et sur lequel se règlent les habitudes ; car, bien que le mouvement soit la condition même de la vie, l'homme ne peut s'empêcher de prendre un type d'équilibre et de repos. Les habitudes de production et de consommation constituent en tout pays cet idéal que l'industrie tend sans cesse à déplacer, mais que nous devons cependant concevoir comme un point fixe, afin d'avoir un terme de comparaison. Lors donc que nous supposons que la richesse croît ou décroît, il est entendu que c'est relativement à cet idéal considéré comme point fixe.

Premier cas : la richesse diminue. — Ce fait peut se manifester par l'influence de plusieurs causes : il est l'effet ordinaire des troubles qui s'introduisent dans les arrangements de coopération ou sociaux, ou simplement d'une succession de mauvaises saisons et de mauvaises récoltes.

Supposons que la diminution des richesses ait pour cause une succession de mauvaises récoltes. Quel que soit le mode d'appropriation, il faut que la société consacre une somme de travail plus considérable à la satisfaction des besoins auxquels correspondent les produits qui manquent en réduisant les consommations affectées aux autres besoins. L'autorité devra ou stimuler les peuples de manière à en tirer une somme plus grande de travail ; ou détourner un certain nombre de travailleurs des autres industries pour

les appliquer à l'agriculture, sauf à réduire la satisfaction des besoins auxquels correspondent les industries auxquelles on prend des travailleurs; ou réduire la population. En pareil cas, il n'y a pas d'autre alternative : il faut de toute nécessité travailler plus ou consommer moins pour revenir à l'équilibre. L'autorité peut y pourvoir au moyen d'une statistique exacte, d'agents nombreux qui introduisent dans l'industrie les changements réclamés par les circonstances : mais il faut des délibérations, des conseils, des transmissions d'ordres ; et l'on ne peut éviter cette grande perte de temps et de forces que nous avons déjà remarquée dans la manière de fonctionner du mode d'appropriation par autorité.

Je regrette de ne pouvoir citer à l'appui de cette hypothèse un exemple historique, bien qu'il en existe très-probablement : mais on voit de nos jours, sous un système d'autorité douce et tempérée, aux Philippines, les agents du gouvernement ordonner des semailles extraordinaires, le rotin à la main, en cas de disette[1].

Les diminutions de richesses qui sont la suite d'un dérangement dans la coopération ou dans les relations sociales ont des conséquences plus graves, parce qu'elles naissent d'un affaiblissement durable de la puissance productive. Supposons que, sous un régime d'autorité, il se répande parmi les travailleurs un esprit d'insubordination et de mécontentement qui les porte à mal exécuter les ordres qu'ils reçoivent. L'autorité ne pourra se maintenir qu'à la condition de devenir plus forte et, par exemple, d'augmenter le nombre de ses agents de surveillance ou de les employer plus exclusivement à ce travail : alors la puissance industrielle se trouve en tous cas diminuée : la richesse décroît et il faut de toute nécessité réduire, ou la consommation de chacun, ou le nombre des consommateurs. Il est probable qu'on prendra ce dernier parti et qu'on sacrifiera les hommes qui ont propagé l'esprit de mécontentement. Mais si ces hommes sont de ceux qui produisaient plus qu'ils ne consommaient, il ne suffira nullement de les avoir fait disparaître pour avoir rétabli l'équilibre : au contraire, on aura ajouté à l'appauvrissement et il faudra toujours, ou exiger de tous un travail plus assidu, ou réduire la consom-

[1] Jurien de la Gravière, *Voyage en Chine*, t. II, p. 30.

mation, ou sacrifier un certain nombre de ceux qui consomment plus qu'ils ne produisent.

Voyons maintenant comment les choses se passent sous l'empire de la propriété : les nécessités, ne l'oublions pas, sont et restent exactement les mêmes. Il survient une suite de mauvaises récoltes : aussitôt, par le simple mécanisme de l'offre et de la demande, le prix des produits de la terre, soit des blés, s'élève. Quelle est la portée de ce fait ? 1° de donner une prime d'encouragement au travail agricole, en élevant sa rémunération, de manière à solliciter de chaque agriculteur un travail plus grand ; 2° d'imposer une réduction à la consommation générale en obligeant chaque consommateur à sacrifier une plus grande partie de ses moyens à satisfaire le besoin de blé ; 3° de diminuer la rémunération du travail dans les manufactures, de manière à le repousser de cette branche d'industrie en même temps qu'il est sollicité vers l'agriculture ; 4° enfin de restreindre la population en frappant sur les plus pauvres, sur ceux qui produisent le moins. Ainsi, au lieu d'employer exclusivement l'un des quatre moyens par lesquels un régime d'autorité peut rétablir l'équilibre, la liberté les emploie simultanément tous les quatre, sans perte de temps, sans secousse et en mesurant chacun d'eux, non d'après les caprices du gouvernement, mais d'après le rapport des forces économiques possédées par chaque famille. Si le travail est plus sensible au stimulant, il se développe davantage et dès lors, la nécessité de le déplacer, de réduire les consommations et la population devient moindre · elle augmente dans le cas contraire. — Rappelons en passant que, sous ce régime, la puissance du travail peut augmenter bien plus facilement par une invention que sous un régime d'autorité.

Supposons maintenant que, dans un régime où la propriété existe, la diminution de richesse ait pour cause un dérangement de l'atelier industriel ou de la société. C'est ce qui arriverait, par exemple, si les contrats de travail étant moins loyalement exécutés, chaque chef d'entreprise était obligé d'employer un plus grand nombre de surveillants ou de réduire son entreprise, de façon à augmenter par une autre voie le travail de surveillance : c'est ce qui arriverait encore dans le cas où de nombreuses faillites, réduisant le crédit, obligeraient l'industrie à employer plus de capitaux pour

faire les mêmes opérations : c'est ce qui arriverait dans le cas où le principe même de l'appropriation, qui est la propriété personnellle, se trouverait attaqué, soit par une augmentation de fraudes et d'escroqueries, soit par des tentatives de violence qui réduiraient le crédit ou obligeraient la société à augmenter les moyens de répression, comme l'armée, les tribunaux, le pouvoir du gouvernement sur les personnes : c'est ce qui arriverait enfin si, la production restant la même, les dépenses publiques augmentaient sans une augmentation équivalente des services qu'elles rétribuent.

Si la perturbation avait un caractère général, la somme des produits étant moindre, ceux qui auraient moins produit seraient forcés de réduire leur consommation : de là une perte de débouchés pour ceux qui avaient coutume de fournir à la consommation supprimée, tandis que la valeur des produits dont la demande n'aurait point varié tendrait à s'élever. Les travailleurs seraient sollicités par le mouvement des valeurs à quitter les industries sur lesquelles aurait frappé la réduction de consommation et à entrer dans les autres. On reviendrait à l'équilibre par les quatre voies que nous avons indiquées dans l'hypothèse précédente et de la même façon, car la liberté procède d'une manière singulièrement uniforme.

Passons maintenant à une hypothèse moins triste, celle où, sous l'influence des causes contraires à celles que nous venons d'indiquer, la richesse sociale augmenterait, comme par une succession de récoltes favorables, telles qu'on les a remarquées en Angleterre de 1715 à 1765. Cet accroissement de richesses pourrait être, ou consommé sans travail par la population existante, ou capitalisé, ou consommé par un accroissement de population. Sous un régime d'autorité absolue, le gouvernement, après avoir bien constaté l'augmentation des richesses, déciderait de l'emploi qui doit en être fait. S'il voulait une consommation sans travail, il décréterait des jours de fête et d'oisiveté[1]; s'il optait pour un accroissement de population, il appellerait à la vie un plus grand nombre d'enfants;

[1] Aristote pense que les Pyramides et les monuments des tyrans en général ont été construits pour empêcher les peuples de trop s'enrichir et de devenirs fiers. — *Politique*, liv. VIII, chap. IX, § 4, trad, de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Les monuments, contenant les progrès de la richesse, contiennent aussi la population. V. Exode, chap. I, v. 10, 11, 12 et chap. V, v. 5 et suivants.

s'il choisissait la capitalisation, il indiquerait quelle forme elle doit prendre, quel emploi elle doit recevoir et le nombre des hommes nécessaire pour la réaliser, ce qui impliquerait un arrangement nouveau ou du moins une modification plus ou moins importante du cadre industriel. En tout cas, la décision serait tardive et le gouvernement serait poussé à prendre le premier parti par deux forces puissantes, le désir de la popularité et la paresse d'imaginer des arrangements nouveaux. Car s'il se décidait pour l'épargne, il lui faudrait employer un certain nombre de travailleurs enlevés, par exemple, à l'agriculture, soit à fonder un atelier industriel, soit à exécuter sur la terre elle-même des travaux d'améliorations durables, soit à faire au dehors un commerce plus étendu. Cette décision, en supposant même le gouvernement aussi sage et aussi bien intentionné que possible, serait prise sans aucun égard aux besoins actuels et sentis des individus qui composent la société : elle pourrait donc être contraire ou peu conforme à ces désirs, et en tout cas, critiquée comme arbitraire.

Sous l'empire de la propriété, l'accroissement de richesse qui résulte d'une suite de bonnes récoltes se distribue d'abord entre ceux qui courent les chances de la culture du sol : ceux-ci, ayant plus de produits à offrir, demandent plus d'articles aux autres industries, et ces articles, acquérant de la valeur relativement aux produits agricoles, toutes les classes de la société se trouvent admises jusqu'à un certain point à profiter de l'avantage obtenu par une seule. Alors chacun décide lui-même, selon son jugement et ses désirs, de l'emploi qu'il doit faire de son accroissement de richesse; il peut consommer davantage ou capitaliser, et il arrive en effet que les uns adoptent le premier parti, et les autres l'autre. Ceux qui consomment ajoutent à leurs jouissances : ceux qui capitalisent emploient les nouvelles richesses dont ils disposent en achats d'outils ou de matières premières et marchandises dont ils veulent conserver la valeur, ou en améliorations foncières, accroissement de bétail ou de mobilier agricole. Sur quelque point que portent les achats, la marchandise demandée augmente de valeur, de manière à assurer à celui qui en dispose sa part dans l'accroissement de la richesse générale. En tout cas, l'emploi des richesses acquises est déterminé par les besoins particuliers actuels et non

par une décision générale et arbitraire. La capitalisation modifie exactement comme avec le premier mode d'appropriation l'arrangement général de l'industrie : elle forme de nouveaux ateliers avec des hommes enlevés aux ateliers déjà existants, d'où résulte dans ceux-ci une augmentation du prix du travail. Quant à la population, elle s'élève ou reste stationnaire, non selon un décret arbitraire, mais selon le jugement que porte sur son minimum de besoins chaque chef de famille et selon le désir qu'il éprouve d'élever des enfants.

La richesse peut augmenter aussi par des inventions ou par une application plus grande au travail industriel. Pour qu'un tel phénomène se manifeste dans un régime d'autorité, il faut des décrets et l'emploi de moyens coercitifs qu'on tolérerait difficilement dans l'intérêt d'un simple accroissement de richesses. Toutefois cet accroissement n'est pas absolument impossible et s'il avait lieu, l'emploi des nouveaux produits obtenus soulèverait les mêmes questions que nous venons d'examiner.

Avec la propriété, le travail peut devenir plus actif par l'action de causes diverses. Supposons, par exemple, que, sous l'empire de circonstances quelconques, l'ouvrier désirant se livrer, soit à l'épargne, soit à une consommation double, s'assujettisse dans ce but à un travail plus grand, qu'il travaille dix heures au lieu de huit ou qu'une invention permette d'obtenir avec le même effort qu'auparavant un produit plus considérable d'un cinquième. En ce cas, l'accroissement de richesse profite d'abord à l'ouvrier qui a travaillé davantage, à l'entrepreneur qui s'est servi de l'invention, puis aux autres producteurs, dont les produits, demandés en quantité plus considérable, acquièrent un nouveau débouché, une valeur plus élevée et mieux assurée.

La richesse peut augmenter enfin par une meilleure coopération sociale. Sous le régime d'autorité, tout se borne, sous ce rapport, à l'exécution pure et simple des règlements et il ne peut par conséquent y avoir de progrès qu'autant que les règlements sont mieux exécutés ou deviennent meilleurs. Nous croyons qu'il est sans exemples que des règlements d'autorité aient été mieux, ou même aussi bien observés après un long espace de temps qu'au moment même ils ont été établis : en effet, sous la seule in-

fluence de son développement personnel, chaque individu tend constamment et naturellement à s'en affranchir. C'est pourquoi un régime d'autorité exige une surveillance croissante et des remaniements périodiques. Les règlements eux-mêmes peuvent toujours êtres améliorés : mais si nous en jugeons par le témoignage de l'histoire et par l'exemple des corps qui, de nos jours, vivent sous l'empire des règlements, nous devons reconnaître que les améliorations y sont lentes et presque impossibles, grâce à la résistance que leur opposent, d'une part les intérêts constitués, de l'autre, la paresse et l'esprit de routine.

Les améliorations sociales sont infiniment plus faciles sous l'empire de la concurrence. En premier lieu, tout individu a intérêt à s'améliorer lui-même et cet intérêt est d'autant mieux compris que la civilisation fait plus de progrès. A mesure que chaque individu se perfectionne et s'améliore, il a moins besoin de surveillance et de coercition. On peut citer telle société où l'on obtient beaucoup plus d'ordre avec moins de moyens coercitifs que dans telle autre, et il est évident que toute économie de moyens coercitifs est un accroissement de richesses. Imaginez un pays où il n'y aurait pas besoin de pouvoir judiciaire : il épargnerait les frais directs ou indirects de justice. Quelle économie ! Sans rêver une telle perfection, on peut reconnaître qu'il est des pays où la justice est moins employée que dans d'autres, où l'on plaide moins, soit parce que les lois y sont plus simples et plus claires, soit parce que les habitants ont un caractère plus conciliant : économie! Si l'on n'avait pas besoin d'armée ou si l'on pouvait la réduire, économie ! Lorsqu'au lieu d'avoir besoin de notarier tous les contrats, on s'habitue à les conclure sur parole et à les exécuter sans contrainte, quelle économie! quelle économie encore, lorsque le crédit devient plus facile ! Si l'on considère les contrats de travail, on observe que le loyer à la journée ou à temps est celui qui exige la surveillance la plus soutenue, parce qu'il établit des relations d'autorité : avec le contrat aux pièces, la surveillance est moindre : économie! Avec un contrat de société entre honnêtes gens, la surveillance devient nulle : économie ! Et toutes ces économies qui ont un même effet sur la puissance du travail ne sont possibles ou même faciles que dans un régime de liberté.

§ 7. — Conclusion.

Jetons maintenant un coup d'œil sur les propriétés générales des deux modes d'appropriation, et essayons de résumer les considérations qui précèdent.

L'autorité stimule l'homme au travail par la religion, l'opinion ou la crainte : la liberté n'emploie d'autre mobile que le besoin économique. Par conséquent, la première peut agir là où le besoin économique n'est pas senti par la masse de la population ; mais la liberté est plus féconde dans les sociétés où ce besoin est généralement senti.

Avec l'autorité, la direction du mouvement économique et le règlement de la population appartiennent au gouvernement qui, dans les résolutions qu'il prend à ce sujet, peut être dominé par des préoccupations religieuses, politiques ou autres, sacrifier l'intérêt commun à des intérêts particuliers et les grandes considérations à des préjugés. La liberté réserve aux chefs de famille la direction du mouvement économique et le règlement de la population. Chacun d'eux est exposé à toutes les chances d'erreur auxquelles est sujet le jugement humain ; mais il n'a à compter qu'avec son propre intérêt, et, s'il se trompe, il ne peut échapper à la responsabilité de ses actes : placé dans les conditions où se trouvent les sociétés humaines par la nature même des choses, il est ramené sans cesse à la vérité par le simple usage de sa raison : il ne peut cesser de concourir à la production sans cesser de consommer, ni mettre des enfants au monde sans pourvoir à leur éducation, ni s'abstenir d'en élever sans voir périr son nom et sa famille. Tout le mouvement économique est d'ailleurs dirigé par des hausses et des baisses de valeur qui appellent le travail ou le repoussent.

Sous l'empire de l'autorité, la société entière étant constituée comme la famille, celle-ci devient en quelque sorte une superfétation : ni les désirs, ni les pensées, ni les espérances du père ne peuvent s'étendre dans un long avenir sur la tête de ses enfants. La liberté faisant de chaque famille une individualité distincte qui ne peut se conserver et se développer que par les moyens qui con-

servent et développent la société, renforce par cela même la constitution de la famille : elle étend et dirige les pensées de chaque individu vers un long avenir et développe des mobiles d'action entièrement inconnus sous l'autre régime.

L'autorité conserve peut-être mieux les capitaux que la liberté, mais celle-ci les reproduit avec bien plus d'énergie. Avec la concurrence, la rémunération du travail est proportionnée au service rendu et le châtiment de toute faute proportionné au préjudice causé à la société dans l'ordre économique : toute rémunération acquise directement est acquise par le travail ; toute rémunération obtenue du travail d'autrui est accordée par le consentement d'autrui. Sous l'empire de l'autorité, rien n'assure au travail une rémunération proportionnée au produit, parce que chacun est rémunéré selon l'appréciation faillible, mobile et capricieuse des agents de l'autorité : la récompense ou le châtiment pouvant dépendre d'autre chose que du service rendu ou du préjudice causé, comme, par exemple, de la bienveillance des agents de l'autorité, l'attention de chacun est portée sur ces autres moyens d'augmenter la récompense et d'éviter le châtiment : ce sont autant de pensées enlevées à la production.

Tout système d'autorité est fondé sur un idéal industriel et social immobile et répugne au changement, de telle sorte que la société ne peut en quelque sorte subir aucune modification sans être menacée de désordre. La concurrence, au contraire, se prête avec une merveilleuse facilité à toutes les expériences, à tous les changements. Et comme, par le développement naturel de chaque individu, le désir de changer se manifeste sans cesse, la constitution établie dans un régime d'autorité compte toujours de nombreux adversaires : chacun rencontre cette constitution comme un obstacle devant ses désirs et chacun rêve son remplacement par une constitution différente conforme à ses vues personnelles. La liberté laissant à chacun la faculté d'améliorer son sort et celui des siens par lui-même, sans recourir au gouvernement, les efforts de pensée et d'action provoqués par le désir de changer sont dirigés contre les obstacles naturels plutôt que contre la constitution de l'État. Ainsi un régime d'autorité fomente, un régime de liberté décourage l'esprit d'intrigue et de faction.

L'appropriation des richesses par autorité suppose l'existence d'un gouvernement très-fort, à ce point qu'elle n'a généralement pu exister que par la concentration des deux pouvoirs, spirituel et temporel, comme nous l'atteste l'histoire et l'exemple des associations ou sectes religieuses[1] dans lesquelles la communauté des biens existe ou a existé. La liberté s'accommode mieux d'un gouvernement dont les attributions sont plus spéciales et mieux définies, qui respecte les pensées comme les désirs des individus, dans lequel, en un mot, le travail est plus divisé.

Un système d'autorité ne peut s'étendre avec quelque succès que sur un petit territoire, parce qu'il exige la surveillance de nombreux détails et une certaine uniformité réalisable seulement dans une société peu nombreuse. La liberté, admettant toute la variété des combinaisons imaginables, peut étendre son empire sur le monde entier.

L'autorité exerce une influence fâcheuse sur le développement intime de l'individu. Toutes les corporations constituées sous ce régime, telles que couvents, armées, etc., exigent de l'inférieur, comme premier devoir, l'obéissance, c'est-à-dire l'abdication de la personnalité. C'est à l'obéissance, à la vertu négative et passive, que tend, non par accident, mais par la logique des choses, l'enseignement de tous les peuples où dominent les idées d'autorité. La liberté, au contraire, mettant l'individu à portée d'améliorer sa condition, en même temps qu'elle châtie sans pitié son inaction, tend au plus grand développement possible de toutes les facultés. Elle est donc plus favorable que l'autorité, même au bonheur individuel ; car, comme le dit très-bien Vauvenargues, « il n'y aurait pas beaucoup d'heureux s'il appartenait à autrui de décider de nos occupations et de nos plaisirs. » Les moines, qui ont choisi par goût leur profession, en savent eux-mêmes quelque chose.

[1] Lorsque une petite société communiste, même composée exclusivement d'adultes valides, comme les couvents, vit au sein d'une société fondée sur la propriété, celle-ci est ordinairement obligée de fournir aux besoins de la première. « La vie commune entre tous les fidèles, dit Fleury, était une pratique singulière de l'Église de Jérusalem, convenable aux personnes et aux temps ; car il semble difficile, parlant humainement, qu'une Église si nombreuse eût pu subsister longtemps sans fonds et sans revenus assurés ; et nous voyons par les Actes et par les Épîtres de saint Paul, qu'elle avait besoin du secours des autres Églises, et que, de toutes les provinces, on envoyait des sommes considérables pour les saints de Jérusalem. » — (*Mœurs des Chrétiens.*)

Que serait-ce si l'obéissance leur avait été imposée par la force ?

A tout considérer, si le régime de la liberté n'est pas toujours et partout le meilleur, c'est celui des deux qui développe la plus grande puissance productive et qui peut maintenir, par conséquent, la population la plus nombreuse : c'est en même temps celui qui permet le plus grand développement des besoins, soit par l'accroissement de la population, soit par le désir d'améliorer sa position et de consommer davantage, qui est si naturel à l'homme.

Si l'on examine le sort que fait à chaque personne l'un et l'autre régime, on trouve que celui de la concurrence impose à l'individu des souffrances plus aiguës et plus continues, en le tenant constamment sous l'aiguillon des besoins de sa famille, en lui imposant le travail de gouvernement et de prévoyance, qui est, de tous, celui qui répugne le plus à l'homme et qui le fatigue le plus. En compensation, la concurrence réserve à l'individu des jouissances d'un ordre plus élevé, inconnues à celui qui vit sous l'empire d'autrui : elle développe avec plus d'énergie toutes ses facultés productives et le rend plus grand et plus fort, dans toute l'acception du mot, non-seulement contre la nature qu'il veut s'assujettir et soumettre à ses besoins, mais contre ceux de ses semblables qui, négligeant de développer les facultés qu'ils possèdent, se seraient endormis à l'ombre de l'autorité. Celle-ci, tendant à traiter également le fort et le faible, le vigilant et l'insoucieux, décourage le premier sans aider au progrès du second : la liberté, rigoureuse pour les faibles, stimule sans cesse l'activité du corps social tout entier. Si le sort de l'individu semble plus dur à certains égards avec la concurrence, chacun supporte avec résignation des souffrances qui lui sont imposées, non par la volonté arbitraire ou capricieuse de tel ou tel individu, mais par la nature des choses, tandis que l'autorité cache en quelque sorte aux yeux des subordonnés les nécessités économiques et ne leur laisse voir que des règlements ou des ordres, œuvre de l'homme, que l'homme peut modifier et détruire, et auxquels, par conséquent, il lui répugne toujours de se soumettre.

Concluons donc avec un ancien poëte [1], que la concurrence, « fille de la nuit et placée par le haut Jupiter dans les racines de la

[1] Hésiode, *Travaux et jours*.

terre, est excellente et utile aux hommes. » Sachons la comprendre et ne songeons ni à la détruire, ni à l'affaiblir.

CHAPITRE XI

EFFETS DES LIMITATIONS NATURELLES ET ARTIFICIELLES DE LA LIBERTÉ

§ 1. — Classification générale des limitations ou obstacles.

Dans les études qui précèdent nous avons examiné les deux formes d'appropriation en principe, en elles-mêmes, afin de mieux apprécier la nature et l'action de chacune d'elles; mais ni l'une ni l'autre de ces deux formes n'existe à l'état de système établi dans toute sa pureté, en quelque pays que ce soit; de telle sorte qu'on doit les considérer plutôt comme deux abstractions qui servent à classer les faits que comme l'expression des faits eux-mêmes. Il semble qu'à la suite d'un mouvement aussi ancien que les temps historiques, l'humanité tende chaque jour davantage vers la liberté; mais cette liberté du travail et des échanges n'existe nulle part telle que nous l'avons décrite : nulle part le jeu de l'offre et de la demande ne se conforme instantanément aux lois que nous avons exposées : partout des obstacles d'origines et de formes très-diverses viennent ralentir ses mouvements et modifier dans l'application l'action naturelle de la liberté des échanges. C'est sur ces obstacles qu'il convient maintenant de porter notre attention.

Tous les obstacles de ce genre que l'on peut imaginer, rentrent facilement dans deux grandes classes : les uns existent toujours, partout et nécessairement, par la nature même des choses, sans que nous puissions, même par la pensée, en concevoir la suppression : nous les appellerons obstacles *naturels*. Les autres résultent d'un acte libre et délibéré de l'homme, comme la loi, la

coutume, l'opinion et les mœurs ; la volonté qui les a établis peut les faire disparaître : nous les appellerons obstacles *artificiels*.

Les obstacles que l'on peut considérer comme naturels sont au nombre de quatre. 1° Le premier et, sans contredit, le plus important, est l'ignorance. L'ignorance, très-grande dans les pays les plus civilisés, est presque universelle dans les pays qui le sont un peu moins. C'est elle qui cache à des classes entières de la population leurs véritables intérêts et les éloigne du concours que la loi ouvre devant elles : c'est elle qui porte à produire sans mesure ; à produire sans s'informer si le produit que l'on veut obtenir est demandé ; c'est elle qui empêche d'offrir des produits ou des services sur un marché où ils trouveraient un débouché assuré et qui les fait offrir sur un marché où ils n'ont pas de débouché. Il en résulte que, dans tout pays et dans le monde entier, les marchés sont infiniment plus petits et plus sujets aux variations qu'ils ne devraient l'être si chacun était mieux informé. Enfin, on peut le dire, l'ignorance est la cause première et la mère de tous les obstacles artificiels qui s'opposent au jeu libre de la concurrence.

2° Second obstacle naturel : la distance. Nous avons besoin d'espace pour agir, mais à chaque instant l'espace oppose à notre activité une résistance : partout les frais de transport viennent s'ajouter au prix de revient des marchandises produites ailleurs que sur le marché même. On peut comprendre que ces frais soient réduits, et nous les avons vus de notre temps diminuer dans des proportions qui auraient paru incroyables il y a cinquante ans : cependant ces frais sont encore considérables et le seront toujours, quels que soient les perfectionnements que l'on introduise dans l'établissement des voies de communication de toute sorte.

3° Troisième obstacle : les différences de nationalité, de religion, de législation, de langage et de mœurs, qui existent parmi les hommes. Peut-être n'est-il pas bien exact de classer ces différences au nombre des obstacles naturels : on peut espérer qu'un jour, selon la parole de l'Évangile, il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur ; mais ce jour est encore si éloigné qu'il n'y a nul inconvénient à considérer comme naturelles ces dif-

férences qui entravent sur tous les points du monde la liberté des échanges, de manière à réduire les marchés ou à les empêcher de s'étendre autant qu'on pourrait le concevoir.

4° Quatrième obstacle naturel : l'impôt. Sa forme est artificielle, mais non son existence, car il est bien difficile de comprendre une société sans impôt. En tout cas et sans insister sur une question de théorie pure, l'impôt rentre dans le système d'appropriation par la liberté que nous avons pris pour type. L'impôt est la part des revenus sociaux affectée à la rémunération et à l'entretien des services qui ne s'incorporent à aucun objet matériel et qui ne s'approprient exclusivement à aucune personne. Ces services, qui ne peuvent être rémunérés par l'échange, parce qu'ils ne peuvent être échangés d'individu à individu, sont généralement rémunérés par autorité. On peut concevoir mille manières d'asseoir et de répartir l'impôt : on peut concevoir qu'il soit indéfiniment diminué ou augmenté, ou même, à la rigueur, qu'il soit établi, perçu et dépensé par contrat; mais on ne peut comprendre qu'il cesse d'exister. Il est évident d'ailleurs qu'il gêne la liberté par cela seul qu'il vient enlever au contribuable, selon des lois qui n'ont rien de commun avec celle des échanges, une partie de la rémunération que le jeu des échanges lui assurait.

On pourrait rapporter à l'ignorance tous les obstacles artificiels qui gênent le jeu de la concurrence, si cette classification, outre qu'elle est contestable, ne présentait l'inconvénient d'être trop large. Les obstacles artificiels méritent d'ailleurs un examen un peu détaillé, à cause de leur importance et de l'infinie variété de leurs formes. Ils ont tous un caractère commun : c'est de tendre à fixer les conditions, naturellement mobiles et variables, de l'échange. On peut les ramener à trois types généraux, assez distincts en théorie, mais qui se confondent presque toujours dans la pratique.

1° Monopoles. Ils sont établis par la loi ou la coutume, qui décident que telles ou telles marchandises ne pourront recevoir telle ou telle façon ou être vendues, que tels services ne pourront être rendus que par telles personnes ou dans tel lieu déterminé. Après l'ancien monopole des castes, si étendu qu'il embrassait la société tout entière, le plus célèbre est, sans contredit, celui des corpora-

tions industrielles et commerciales, imaginé à la fin de l'empire romain et continué chez les diverses nations de l'Europe dans le moyen âge. On doit classer sous le même chef les priviléges accordés aux grandes compagnies de commerce, les banalités, si communes sous le régime féodal, les prohibitions ou les droits élevés destinés à empêcher ou à embarrasser la vente des marchandises importées du dehors, et aussi les défenses, ou impôts établis dans le même but, à l'exportation. On peut ranger encore dans cette classe les monopoles établis en France pour certains services, comme ceux de notaire, d'avoué, d'huissier, de courtier, d'agent de change, de commissaire-priseur, etc.

2° Règlements. On peut désigner par ce nom, non-seulement les actes directs émanés de l'autorité publique, mais les prescriptions de la coutume qui établissent telle ou telle forme de contrat, pour la tenure de la terre et la prestation de travail, par exemple; ou qui limitent l'étendue des héritages, comme les anciennes lois agraires; qui ordonnent ou défendent soit telle dépense, soit tel ou tel genre de culture; qui prescrivent des formes déterminées de fabrication, de transport, de vente, de services, comme il en existe encore dans la plupart des États de l'ancien monde et même dans quelques-uns du nouveau.

3° Maxima. Dans cette classe rentrent toutes les limitations ou fixations de prix résultant, soit d'un acte de l'autorité publique, soit de la coutume : ainsi, par exemple, les lois qui ont prétendu limiter le taux de l'intérêt, ou fixer le prix des marchandises, comme la taxe du pain et celle de la viande : ou déterminer la rémunération de certains services, comme les tarifs des notaires, avoués et huissiers, des voitures de place, des chemins de fer et une multitude d'autres, notamment les tarifs de salaires arrêtés, même par contrat, entre entrepreneurs et ouvriers.

La plupart des obstacles artificiels opposés à la concurrence sont, il est bon de le remarquer, des débris des systèmes d'appropriation par autorité. Ce régime, autrefois général, puis successivement modifié par les événements, a laissé dans les lois, dans les mœurs et dans l'opinion elle-même des traces profondes qui ne sont pas encore effacées.

§ 2. — Effet commun des obstacles de toute sorte.

Les obstacles que rencontre la liberté, qu'ils soient naturels ou artificiels, ont un effet commun : c'est d'empêcher le niveau général de rémunération des services de s'étendre dans tous les sens, d'établir des inégalités en écartant du concours universel certaines personnes, certaines classes, certains besoins.

Si, comme nous croyons l'avoir démontré, le jeu des échanges sous le régime de la concurrence tend à satisfaire au meilleur marché possible, c'est-à-dire au prix du moindre travail possible, tous les besoins individuels accompagnés de moyens d'échange, les obstacles quels qu'ils soient, ont pour tendance d'élever le prix de certains services, de certaines marchandises relativement aux autres et d'amener ce résultat universel qu'avec une somme de travail donnée on satisfasse une somme moins considérable de besoins. Il n'est pas nécessaire de prouver que les obstacles naturels ont cet effet : chacun le voit assez clairement, puisque tous les efforts de l'industrie ont pour objet de les combattre et de les réduire; mais il en est autrement des obstacles artificiels au sujet desquels nous devons entrer dans quelques développements.

Auparavant, observons que, par cela même qu'ils établissent des inégalités, les obstacles, naturels ou artificiels, établissent des profits en faveur de quelqu'un : ils nuisent à la communauté, mais il y a des individus qui en retirent avantage. Ainsi, l'ignorance où sont tels ou tels commerçants que telle marchandise se vend à un prix très-élevé sur un marché voisin les empêche d'y venir faire des offres : le consommateur en pâtit, mais les détenteurs des marchandises dont le prix est élevé profitent de cette circonstance et réalisent des bénéfices dont la concurrence les aurait privés. Ainsi, la distance qui écarte certaines offres d'un marché, élevant les prix, favorise les détenteurs de la marchandise, dont le prix s'élève, et, si elle écarte une demande, elle favorise les consommateurs. Il en est de même des différences de langue ou de nationalité et des guerres auxquelles elles donnent lieu ; de même de l'impôt.

Les obstacles artificiels, tout en diminuant la production géné-

rale, sont de même favorables à quelques intérêts. Les monopoles, qui écartent du marché d'un produit ou d'un service la masse des concurrents, permettent à ceux qui peuvent seuls offrir ce produit ou ce service d'en élever la valeur et d'obtenir ainsi une rémunération plus élevée que celle qui aurait résulté du jeu libre de la concurrence. Les règlements qui fixaient la qualité, la forme et le mode de fabrication d'une marchandise écartaient la concurrence des inventeurs et profitaient par cela même aux fabricants routiniers. Quant aux tarifs établis sur des marchandises ou services qui ne sont l'objet d'aucun monopole, ils écartent la concurrence de tous ceux qui, tout en étant disposés à céder le service ou la marchandise à un prix supérieur à celui fixé par le tarif, ne veulent pas violer les lois et aiment mieux ne pas conclure d'échange, au grand profit de ceux qui, éludant la loi, cherchent à obtenir du service ou de la marchandise tarifée le prix le plus élevé qu'ils peuvent.

Ces intérêts attachés aux obstacles naturels et artificiels se défendent de toutes leurs forces lorsqu'ils sont attaqués par les inventions et les réformes, auxquels ils opposent toujours une vive résistance et des arguments de toute sorte. Ainsi ils ont combattu l'introduction des chemins de fer, le développement de l'instruction primaire et tout ce qui tend à diminuer les différences de nationalité, de mœurs ou de langue : ils ont soutenu que l'impôt, étant le meilleur des placements, ne pouvait jamais être trop élevé : ils ont vu dans les monopoles un principe d'ordre, qui prévenait les erreurs et les excès de la concurrence ; les règlements étaient à leurs yeux un moyen de conserver les bonnes traditions industrielles et de réprimer les fraudes commerciales : enfin les tarifs-maxima empêchaient qu'on ne vendît trop cher une marchandise ou un service. Et comme toute modification de la valeur d'un produit ou d'un service présente deux faces contraires, selon qu'on la considère au point de vue de l'un ou de l'autre échangiste, il suffisait de considérer les obstacles au point de vue des intérêts favorisés pour les trouver conformes à l'intérêt général. — Voyons un peu si ces prétentions sont fondées quant aux obstacles artificiels.

Les monopoles, dit-on, empêchent le gaspillage des forces

productives dans une multitude de petites entreprises et permettent d'économiser, par la fondation de grandes entreprises, une somme considérable de frais généraux. Cette proposition peut être vraie lorsque l'on ne considère qu'un temps très-court; elle ne peut être soutenue lorsqu'on embrasse par la pensée un intervalle de temps assez long. En effet, il peut arriver qu'une grande entreprise, dirigée par des hommes très-intelligents, se fonde sans tâtonnements et sans erreur à l'abri d'un monopole et fournisse à bas prix un service ou un produit, tandis qu'avec la concurrence il est à peu près certain qu'il s'établirait des entreprises mal placées ou mal conduites qui perdraient une somme de capitaux et agiteraient le marché sans profit pour personne. Mais il peut arriver aussi qu'une grande entreprise, assurée par son monopole de pouvoir obtenir des bénéfices aux dépens des consommateurs, se fonde avec peu de soin et d'économie, qu'elle emploie un personnel excessif et multiplie en pure perte les ressorts administratifs. Ceux qui ont étudié l'intérieur des grandes entreprises savent que c'est ainsi, le plus souvent, que les choses se passent. Toutefois, à ne considérer qu'un espace de quelques années, il peut rester des doutes qui ne durent guère lorsqu'on porte la vue plus loin. En effet, sous l'empire de la concurrence, la grande entreprise est possible et rien ne l'empêche de s'organiser aussi bien que si elle avait le monopole : sans doute des entreprises rivales peuvent s'établir et faire tomber un moment le prix du produit ou du service au-dessous du prix de revient; mais on sait que cet état de choses ne peut pas subsister longtemps. Les entreprises bien fondées et bien gérées survivent; les autres disparaissent et les prix se règlent de manière à donner au travail employé dans cette branche d'industrie une rémunération équivalente à celle qu'il obtiendrait ailleurs. Si la grande entreprise a été mieux fondée et mieux gérée que les autres, c'est elle qui survit; sinon, elle succombe; telle est la loi. Il n'est pas vrai, comme on le suppose très-gratuitement, que la concurrence frappe les hommes de folie au point qu'ils créent incessamment des entreprises nouvelles qui, faisant la guerre à leurs frais, offrent constamment le produit ou le service au-dessous du prix de revient : les hommes sont sujets à l'erreur et à l'illusion surtout lorsqu'ils sont ignorants et légers,

comme un trop grand nombre de ceux qui sont dans les affaires ; mais, quelle que puisse être leur obstination, ils ne résistent pas longtemps aux avertissements de l'expérience et sont toujours impressionnés, quelquefois même avec excès, par le spectacle de la ruine d'autrui.

En tous cas, l'erreur est possible avec le monopole comme avec la concurrence : or, avec le monopole elle n'a aucun correctif, tandis que la concurrence présente non-seulement un correctif pour le présent, mais un stimulant à l'invention pour l'avenir.

Les règlements, si usités autrefois, avaient pour effet : 1° d'empêcher l'usage d'une quantité de matières premières considérées comme défectueuses et perdues, par conséquent; 2° d'empêcher la satisfaction des besoins qu'auraient pu contenter les qualités inférieures et d'empêcher le travail de s'appliquer à la satisfaction de ces besoins ; 3° d'imposer aux fabricants des peines, désagréments et pertes dont ils devaient s'indemniser en élevant le prix de la marchandise. C'est ainsi que ces règlements rendaient le travail général plus difficile et moins fécond.

Les tarifs sont de deux sortes : les uns s'appliquent à des produits ou services monopolisés, comme ceux des huissiers, avoués et notaires en France, comme naguère la taxe du pain à Paris ; ce sont des accessoires correctifs du monopole ; les autres sont établis sur des marchandises ou des services dont le commerce est d'ailleurs libre, comme les lois limitatives du taux de l'intérêt ou celles que l'on a établies à diverses époques pour fixer le prix des salaires ou des marchandises. Ces tarifs ont quelquefois pour but d'empêcher l'abaissement du prix d'un service, comme le tarif des typographes de Paris : en ce cas, la valeur du service étant invariable, la demande ne peut augmenter lorsque l'offre augmente et il faut qu'une partie des services offerts sorte du marché. Lorsque le tarif a pour objet d'empêcher le prix du service ou de la marchandise de s'élever, il empêche l'offre de s'égaler à la demande : s'il est respecté, une partie de la demande doit rester sans satisfaction ; s'il est violé, ceux qui le violent s'exposent à une peine et s'indemnisent, en vendant plus cher, du risque qu'ils courent. Tel a été le résultat invariable des tarifs qui, dans presque tous les pays, ont eu pour but de limiter le taux de l'intérêt : les prêteurs

disposés à les enfreindre le pouvaient d'autant plus facilement que le tarif écartait l'offre des prêteurs qui se faisaient scrupule de violer la loi.

Du reste, on peut dire généralement des monopoles, règlements et tarifs : s'ils sont utiles en principe, il faut les appliquer à l'industrie tout entière, c'est-à-dire établir un système complet d'appropriation par autorité : si ce système d'appropriation présente les inconvénients que nous avons signalés, il n'y a nul motif pour les méconnaître dans les monopoles, règlements et tarifs. Si on introduit ces obstacles dans quelques branches de travail seulement, il faut donner le motif de cette exception, et c'est ce que l'on n'a jamais fait.

Nous examinerons dans la partie pratique de ce traité les monopoles, règlements ou tarifs qui peuvent encore de nos jours être l'objet d'une discussion : ici nous ne devons nous en occuper que généralement et en principe.

On peut dire à juste titre de tous les obstacles artificiels qu'ils sont une violation de la propriété la plus sacrée de toutes, parce qu'elle est la mère de toutes les autres, de la propriété ou liberté du travail. Si, en effet, cette liberté est admise en principe comme le point de départ de l'appropriation des richesses, toute disposition d'autorité qui vient, sans justification suffisante, écarter certains individus du concours général des services, est une exception fâcheuse ; lorsque cette exception vient s'établir à la place de la liberté du travail, elle est aussi préjudiciable à l'intérêt public qu'une spoliation violente, qu'une expropriation sans indemnité. Les effets moraux des obstacles artificiels sont pires que leurs effets matériels : en premier lieu, ils découragent tout esprit d'invention et de perfectionnement, en éloignant du producteur le stimulant de la concurrence et en opposant des difficultés à toute tentative d'amélioration. Ces difficultés naissant des lois, des institutions et des hommes, rendent le peuple ennemi des institutions et des lois, divisent les diverses classes de la société et établissent entre elles des oppositions d'intérêts, ce qui est la voie la plus sûre pour éloigner l'esprit public des idées de travail et de progrès industriels. On se soumet sans murmurer aux obstacles qui naissent de la nature même des choses ; on n'a que de la répugnance et de

la haine pour ceux qu'établit le caprice, la ruse et l'avarice de l'homme.

Si l'on juge de l'avenir par le passé et le présent, il est évident que l'humanité tend de plus en plus à restreindre l'effet des obstacles naturels et à diminuer le nombre des obstacles artificiels. Partout on commence à sentir que l'ignorance, même relative, est un mal auquel on cherche à remédier : partout on travaille à améliorer, c'est-à-dire à rendre moins coûteux et plus faciles, les moyens de communication : les différences de nationalité et de langues tendent à s'effacer, puisque chaque jour on voit se former des États plus grands, des agglomérations d'hommes plus considérables : on s'efforce partout de rendre l'impôt moins nécessaire et moins lourd, eu égard à la somme totale de la production, comme aussi d'obtenir à meilleur marché les services qu'il rétribue. De même et sous la seule impulsion du désir, si naturel, d'obtenir les services à bon marché, la plupart des monopoles artificiels établis en divers temps sous divers prétextes ont été abolis ou sont devenus odieux à l'opinion au point que bientôt ils devront disparaître.

Cette tendance est le résultat nécessaire de ce fait : que les obstacles élèvent le coût de production ou, en d'autres termes, diminuent la puissance productive. Entre deux groupes d'hommes, deux nations, par exemple, soumises à peu près au même régime industriel fondé sur la propriété et la concurrence, celle qui multipliera le plus les obstacles artificiels et qui luttera le moins contre les obstacles naturels sera bientôt inférieure à l'autre : dans celle où l'industrie sera plus libre, les richesses et la population augmenteront plus rapidement, et l'esprit d'invention, de progrès, de travail, ce grand moteur de toute industrie, se montrera plus puissant que dans la première. En d'autres termes, la liberté est une condition de progrès et les obstacles une condition de décadence : à la longue, il est évident que le régime qui procure plus de force à ceux qui l'ont adopté doit prévaloir et l'emporter sur l'autre.

C'est probablement en partie pour avoir adopté et poussé fort loin un système d'obstacles artificiels opposés à la liberté, que les Chinois, après une période d'inventions et d'industrie prospère, sont tombés dans l'état où on les voit aujourd'hui, réduits pour

vivre à se contenter d'aliments inférieurs en quantité et en qualité, à abaisser le niveau de leur consommation afin d'élever un peu plus haut le chiffre de leur population. C'est ainsi que cette nation si ingénieuse, propriétaire d'un territoire si riche, est descendue à un degré de faiblesse qui a fait de nos jours l'étonnement du monde entier.

§ 3. — Jeu de la concurrence dans un système d'obstacles.

La concurrence est toujours plus ou moins limitée par la nature des choses, et elle peut être restreinte dans des limites extrêmement étroites par un système d'obstacles artificiels. Toutes les sociétés qui nous ont précédés ont vécu plus ou moins sous l'empire de pareils systèmes, et les sociétés modernes les plus éclairées sont encore bien loin d'en être exemptes : il n'y en a pas une seule où la propriété soit, pas une surtout où la propriété ait été absolument respectée et le travail entièrement libre, et cependant rien n'est plus commun que d'entendre imputer à la liberté, mise en accusation sous le nom de concurrence, tous les maux dont souffrent ou peuvent souffrir les sociétés modernes. On oublie trop que la liberté n'occupe encore aujourd'hui qu'une petite place dans le monde, et que cette place était bien moindre encore pendant les trois ou quatre dernières générations, à l'époque où se sont formés les héritages actuels. Toutefois elle occupait une place et exerçait une influence dont il importe de mesurer la tendance et la portée.

Nous savons comment fonctionne la liberté abandonnée à elle-même : essayons de remonter par la pensée vers le passé, ou, ce qui revient au même, d'imaginer la reconstitution successive des obstacles artificiels que le temps a renversés. Qu'on imagine, par exemple, le rétablissement des corporations dans toute l'industrie, avec des règlements de fabrique : les producteurs se trouvent enrégimentés et la production réglée, mais plus de progrès dans le travail, plus d'accroissement dans la population, plus de vie.

Cependant la concurrence n'aura pas cessé d'exister si la consommation n'est pas réglée. Il y a des produits similaires, comme par exemple, les tissus de laine, de soie et de coton, entre lesquels le consommateur conserve la liberté de choisir et celle d'avoir des

caprices : chacun de ces trois tissus se trouve en concurrence avec les autres et exerce une influence sur leurs prix, car tel qui, lorsque la soie est chère, préfère la laine ou le coton, préférera la soie, si la valeur de celle-ci vient à baisser, et réciproquement. Or, les similaires existent dans toutes les branches de l'industrie et la concurrence que se font l'un à l'autre nos divers besoins s'agite dans notre cœur même. Pour y mettre fin, il faut réglementer la consommation, décréter que telles personnes, seules, porteront de la soie, telles autres de la laine, du lin ou du coton, et que chacune usera exclusivement de telle ou telle espèce d'étoffes. Mais ce décret, l'histoire nous l'apprend, sera violé : il faut laisser passer la concurrence ou élever encore l'obstacle, aller plus loin et attribuer au gouvernement le monopole de la distribution, entrer en plein communisme ou bien peu s'en faut.

Il faut bien remarquer que l'établissement des obstacles n'a jamais pu se développer avec la rigueur logique de notre hypothèse : jamais, depuis le commencement des temps historiques, les règlements n'ont pu enlacer l'industrie tout entière : quelques branches d'industrie ou quelques localités du territoire soumis à la même autorité sont restées libres ; mais en admettant même la possibilité d'établir un système de communisme complet, il reste encore une place à la concurrence, elle peut s'introduire et se faire sentir par le commerce extérieur, car elle est la loi nécessaire des hommes qui, ne vivant pas sous l'empire des mêmes lois civiles, veulent échanger leurs produits. On peut, il est vrai, attribuer au gouvernement le monopole du commerce extérieur, comme dans l'ancienne Égypte, au Paraguay ou à la Cochinchine, ou supprimer le commerce extérieur et s'isoler du monde, comme on l'a essayé au Japon.

Qu'arrive-t-il dans le premier cas? Les peuples qui vivent sous l'empire d'une concurrence plus étendue, produisant plus et à meilleur marché, ont un avantage marqué dans les échanges du commerce extérieur, même avec le gouvernement : ils achètent le produit de certain travail avec un travail moindre, de manière à s'enrichir plus rapidement, même par l'échange, que le peuple communiste et renfermé. Enfin, l'activité des uns étant libre et leur richesse augmentant, ils deviennent plus forts, tandis que les

autres restent stationnaires ou s'appauvrissent. Un moment vient où les plus forts font sentir aux autres le poids de leurs armes et renversent violemment, sans beaucoup de peine, les barrières élevées devant eux, de manière à étendre l'empire de la liberté. C'est ainsi que celle-ci a fait, lentement et avec peine, mais sûrement, son chemin dans le monde.

Telle est l'action de la liberté entre nations : dans le sein d'une même société, sa marche est la même. Si on lui laisse une place quelconque, elle développe la force dans la partie de l'organisation sociale ou dans la contrée où elle règne, comme l'exercice développe la force de tels ou tels muscles de notre corps; puis par nécessité, la partie la plus forte de la société domine la plus faible. C'est ainsi que, peu à peu et au prix de luttes infinies, la liberté a brisé les chaînes de l'esclavage antique et les armures de fer de la féodalité : on a permis à l'esclave d'avoir un pécule, puis de racheter sa liberté pour obtenir de lui plus de travail ; puis, retombé dans le servage, il s'est affranchi de nouveau de la même manière, en produisant plus qu'il ne produisait auparavant. De même, les professions libres, produisant plus que les professions réglementées, ont ôté tout crédit aux règlements et amené leur quasi-suppression.

Nous l'avons vu lorsqu'il s'est agi de l'analyse de l'échange, et nous le voyons mieux maintenant que nous pouvons embrasser dans leur ensemble les phénomènes auxquels l'échange donne lieu : la loi de la concurrence tend à l'équilibre et au nivellement des forces, exactement comme la loi de la pesanteur dans le monde physique. Comme la pesanteur, la concurrence abaisse peu à peu les priviléges et les avantages économiques, et les ramène au même niveau en faisant converger les efforts de toute sorte à un même but, le bon marché, le progrès de la puissance productive.

La concurrence, nous l'avons vu, ne peut être bannie que par un communisme et un isolement absolu, deux conditions difficiles à concevoir et plus difficiles encore à réaliser. On peut essayer, il est vrai, de s'en rapprocher en élevant des obstacles devant la liberté des échanges : mais outre que cette force toujours agissante de la concurrence, qui n'est autre chose que l'initiative et l'action des individus, tend incessamment à renverser l'obstacle,

elle ne peut être limitée sans que la société qui lui résiste limite en même temps sa richesse, c'est-à-dire sa population et sa puissance. Et cette société se diminue sans pouvoir obtenir l'immobilité qu'elle recherche, parce que la concurrence, tout en cédant aux obstacles, établit son niveau et sa pression au-dessus d'eux et tend sans cesse à étendre les marchés et à égaliser les prix.

On établit, par exemple, des offices en nombre limité, comme en France : le résultat de la limitation est d'assurer aux détenteurs de ces offices un salaire supérieur à la moyenne, à ce qu'ils auraient obtenu par la liberté, et tout ce qu'ils gagnent de plus que la moyenne est enlevé aux consommateurs du service. La concurrence cesse-t-elle pour cela de se faire sentir? Nullement. Le privilége du détenteur d'office devient une propriété : il s'achète et se vend. L'acquéreur, agissant sous l'empire de la liberté du travail, calcule combien il peut gagner dans une profession libre et combien il gagnerait en devenant détenteur de l'office : s'il trouve une rémunération plus forte dans l'office, il offre au propriétaire de celui-ci un prix calculé sur la différence de rémunération multipliée par le chiffre que donne le taux courant de l'intérêt correspondant, quant au risque, à un placement de cette nature. Ainsi la rémunération exceptionnelle assurée au premier détenteur par le privilége se capitalise à son profit et au détriment du public : le second détenteur se trouve rémunéré au taux moyen résultant du jeu de la concurrence. Il est remarquable d'ailleurs que cette rémunération suive les mêmes lois que la rente de la terre, s'élevant par l'accroissement du nombre et de la richesse de la population et diminuant lorsque la richesse et la population diminuent.

Tout obstacle élevé devant la concurrence tend à établir des inégalités factices dans les prix et rémunérations ; tandis que la concurrence tend sans cesse à rétablir l'égalité, soit dans l'espace, soit dans le temps. Les obstacles résistant à l'action de l'initiative individuelle, donnent lieu fréquemment à des secousses et à des accidents qui déroutent toutes les prévisions : ils font succéder à des périodes de calme lourd des périodes d'agitation désordonnée. La concurrence, au contraire, met lentement, mais chaque jour, en communication un plus grand nombre d'hommes et tend, non à l'immobilité, mais à un état de choses dans lequel le mouvement

d'oscillation des prix généraux soit plus lent, de manière à rendre la prévision plus facile, sans cesser un seul instant de stimuler le travail. On a donc eu quelque raison de la considérer comme une nécessité naturelle et complétement raison de réclamer pour elle dans le monde une place plus grande.

La restauration d'un système d'obstacles artificiels et notamment de monopoles, après un régime de liberté, est un des moyens les plus sûrs et les plus énergiques de constituer un petit nombre de grandes fortunes aux dépens de la communauté. En effet, les habitudes actives et laborieuses de la liberté ne se restreignent pas aussi rapidement que la liberté elle-même : on travaille sur la foi des anciennes espérances et on ne s'aperçoit qu'au bout d'un certain temps du changement introduit dans les lois de l'appropriation. Mais, pour se faire attendre quelques années, l'effet de ce changement n'est pas moins direct et inévitable : bientôt l'inquiétude, la défiance, le sentiment d'une injustice que l'on subit sans savoir précisément en quoi elle consiste, ne tardent pas à décourager la production : les ruines s'amoncellent, la population cesse de croître ou décroît : les lois de la science reçoivent une pleine et complète application.

CHAPITRE XII

INCONVÉNIENTS DU RÉGIME DE LA CONCURRENCE

S'il existait un système d'appropriation qui proportionnât exactement la rémunération de chacun à l'effort volontaire par lequel il a contribué à l'ensemble des services qui maintiennent la société, ce système serait conforme au plus haut idéal d'*équité* que nous puissions concevoir : il serait aussi *utile* que possible, si la rémunération était exactement proportionnée au service effectif

rendu par chacun. L'appropriation par la liberté n'est strictement conforme ni à l'un, ni à l'autre idéal ; mais dans l'état actuel des peuples civilisés, c'est le système qui se rapproche le plus de l'un et de l'autre. En général, elle proportionne la rémunération au service effectif rendu à la société, et comme ce service est généralement proportionné à l'effort de volonté par lequel il a été obtenu, cette forme d'appropriation se trouve à la fois la plus productive et la plus équitable. Toutefois ce serait à tort qu'on la considérerait comme fondée sur la justice et participant du caractère absolu, indiscutable qu'on lui attribue : le régime de la propriété, au contraire, même dans l'état actuel du monde, même dans l'idéal le plus parfait que l'on puisse concevoir, présente des défauts et des inconvénients, en ce sens que, dans certains cas, il donne des résultats qui ne sont conformes ni à l'équité, ni à l'utilité publique. Comme ces cas constituent des exceptions peu nombreuses et pourtant importantes, il convient de les énumérer et de les définir.

§ 1. — Accaparements.

On accapare une marchandise lorsque, avec des capitaux considérables, on se rend maître de toutes les existences qui peuvent être offertes sur un marché dans un temps donné, de manière à pouvoir, pendant ce temps, exercer un monopole et vendre bien au-dessus du prix de revient. Des opérations de ce genre ont été fréquemment tentées sur les produits des industries extractives et surtout de l'agriculture, parce que la quantité de ces produits ne peut être augmentée à volonté et en peu de temps, comme celle des produits manufacturés, par exemple, et que la consommation ne peut guère être différée ni réduite. L'accapareur, maître des produits d'une récolte, ne craint pas la concurrence de la récolte suivante pendant plusieurs mois, et peut, durant ce temps, élever artificiellement les prix en restreignant l'offre. En ce cas, il pourrait arriver qu'il trouvât un bénéfice, non à rendre un service, mais à commettre un acte nuisible à la société, par la destruction d'une partie des existences. Imaginez un pays dont un accapareur ait acheté tous les blés, que nous supposerons en quantité suffisante pour la satisfaction des besoins ordinaires : en détruisant

ou, ce qui revient au même, en laissant avarier dans ses greniers un cinquième de la récolte, l'accapareur obtiendrait une hausse de prix d'un tiers ou de moitié, car la demande d'aliments ne diminue pas facilement en présence d'une augmentation de valeur : ainsi les quatre cinquièmes des existences vaudraient plus que ne valait la totalité, de manière à assurer une rémunération, non à un service, mais à un acte nuisible et blâmable au plus haut degré. Cependant il n'y aurait eu qu'une application pure et simple des lois de la concurrence.

Les opérations d'accaparement ne sont pas, comme on l'a dit quelquefois, une conception chimérique des imaginations exaltées : on en a vu réaliser de très-grandes sur les aliments et sur les matières premières de l'industrie manufacturière ; sur les blés, la viande, les sucres ; sur les eaux-de-vie, sur les huiles, sur les cotons en laine : on en fait chaque jour sur des objets d'art et d'antiquité, comme lorsque, après avoir acheté le petit nombre d'exemplaires d'une ancienne gravure renommée qui existent encore, on n'en conserve qu'un seul, afin de le vendre plus cher qu'on n'aurait vendu tous ceux qui existaient. Mais les accaparements les plus célèbres que rappelle l'histoire ne sont point l'œuvre de la concurrence seulement : ils ont été favorisés par des actes d'autorité qui venaient faire obstacle aux approvisionnements, comme on le vit en France à la fin du siècle dernier.

La plus classique et la plus connue des opérations de ce genre est celle de la compagnie hollandaise investie du privilége de faire le commerce des îles Moluques : elle trouvait son avantage à détruire une partie de la récolte des épices afin de vendre plus cher la partie qu'elle conservait.

Il est remarquable que les opérations d'accaparement sont d'autant plus faciles que le marché sur lequel elles sont tentées est moins étendu et que ses communications avec les autres marchés sont plus difficiles. A mesure que les marchés s'étendent et communiquent entre eux d'une manière plus intime, les accaparements deviennent plus difficiles à cause des capitaux gigantesques qu'ils exigent, et plus périlleux pour les accapareurs. On l'a bien vu en 1839 lorsque a échoué la tentative d'accaparement des cotons en laine par l'ancienne banque des États-Unis, et dans une

multitude d'autres circonstances, sur divers marchés. Ainsi, à mesure qu'elle rend les communications plus fréquentes et plus intimes, la concurrence tend à prévenir elle-même et plus sûrement que toutes les lois les dommages qui pourraient résulter des accaparements.

L'accaparement, du reste, il faut le remarquer, n'est pas un abus durable de sa nature : c'est une surprise faite pour un moment au producteur et au consommateur par le capitaliste qui tente l'opération. Mais, une fois surpris, le producteur et le consommateur se tiennent sur leurs gardes et l'opération ne peut être répétée sans un péril évident pour le spéculateur. L'accaparement ne peut prendre une forme durable que lorsque des actes de l'autorité viennent constituer des monopoles; mais, en ce cas, ce n'est ni la liberté, ni la concurrence qu'il convient d'accuser.

On a vu plusieurs fois de notre temps des opérations très semblables aux accaparements, lorsqu'une entreprise de messageries établissait pour quelque temps des tarifs de transport inférieurs au prix de revient afin de décourager ou de ruiner les entreprises rivales et d'acquérir ainsi ou de consacrer le monopole du service des transports sur une route donnée. En ce cas encore, le monopole naissait de la liberté, mais on ne pouvait pas dire qu'il s'établît par des actes positivement contraires à l'utilité publique, car si l'abaissement des prix avait pour effet nécessaire la destruction d'un capital, c'était au profit des consommateurs. Il est d'ailleurs facile de comprendre que les opérations de ce genre ne peuvent être ni habituelles, ni fréquentes pendant longtemps, ni surtout s'étendre à toute l'industrie : elles ne sont possibles que sur un marché restreint et où les capitaux sont rares.

Rien n'est plus funeste à l'industrie que les accaparements ou plutôt l'esprit de monopole dont ils émanent. Dans une société où ils sont habituels, chacun songe à s'enrichir, non en travaillant et par des services rendus, mais en s'emparant, par un tour adroit, des richesses de son voisin : là où cet esprit règne, il est très-naturel que la propriété, quelque peu entachée de fraude ou de violence, ne soit pas respectée, et cet état de l'opinion est un obstacle énorme au progrès de la richesse commune.

On confond souvent, surtout lorsqu'il s'agit du commerce des

grains, l'accaparement et la spéculation, et, en effet, ils se touchent de près. Toutefois la distinction théorique entre l'un et l'autre est facile. Le simple spéculateur n'est pas maître du marché ; il subit l'action de la concurrence des autres détenteurs, soit fermiers, soit spéculateurs comme lui : s'il détruit ou laisse perdre une partie des existences, il est, non-seulement probable, mais presque certain que ceux qui auront conservé la totalité des leurs profiteront plus que lui de la hausse des prix, par cela seulement qu'ils en profiteront sur la totalité de leurs existences. En un mot, le spéculateur subit le prix, tandis que l'accapareur le fait et le domine.

§ 2. — Défaut de rémunération des inventeurs.

Lorsque nous considérons le fait de la propriété en lui-même et tel qu'il résulte de la nature des choses, c'est-à-dire dans l'occupation, nous trouvons que cette occupation ne peut servir de base à la rémunération de tous les services : ceux qui ne s'incorporent pas à un objet matériel, et qui ne s'approprient pas directement à une personne déterminée, ne sauraient naturellement être la matière d'un échange ni donner naissance à une propriété. Le service d'un domestique, ne fût-il employé qu'à chasser les mouches, peut être un objet de commerce, une cause de propriété, parce qu'il satisfait le besoin d'une personne déterminée, exactement comme un morceau de pain ou un vêtement; mais il est des services industriels très-importants qui échappent entièrement aux conditions naturelles de la propriété et de l'échange, parce qu'ils ne sont pas susceptibles d'appropriation : ce sont les inventions de toute sorte, les œuvres de littérature et d'art qui peuvent être reproduites. Ces services, nous le savons, se communiquent presque instantanément, durent sans limites assignables, malgré l'usage qu'on en fait, et créent incessamment des masses de richesses que l'esprit ne peut même calculer, et cependant ils sont, par nature, un don gratuit pour le consommateur, comme ceux de Dieu.

Le régime de la propriété ne donne à l'inventeur, et dans certaines conditions seulement, qu'un petit avantage, celui de vendre au prix ancien les produits obtenus à moins de frais par l'effet de

l'invention. Mais cet avantage, très-peu durable s'il s'agissait d'une invention de quelque importance, serait une rémunération minime : encore ne serait-elle assurée qu'à l'inventeur-entrepreneur : l'inventeur sans capitaux ne serait pas admis à en jouir. Tout le monde sait l'histoire du petit ouvrier qui, employé à la surveillance d'une machine à vapeur, inventa, pour se donner la liberté d'aller jouer, un mécanisme simple, mais ingénieux et important. Nous ignorons quelle fut sa récompense et même s'il obtint une récompense quelconque ; mais si les lois de la propriété lui furent strictement appliquées, il dut se trouver, par l'effet même de sa découverte, privé d'emploi et de salaire, puni et non récompensé.

Il en est à peu près de même de l'auteur d'une œuvre littéraire ou d'art susceptible d'être reproduite : il reste, il est vrai, propriétaire de l'original ; mais cet original ne peut satisfaire qu'un nombre très-restreint de besoins et il perd sa valeur par la reproduction qui satisfait facilement et mieux un nombre de besoins infiniment plus considérable.

Dans les pays civilisés où le régime de la propriété est plus ou moins établi, on a imaginé de rémunérer ce genre de services en créant en leur faveur une propriété artificielle, un monopole, en interdisant au public de profiter de ces services sans le consentement de ceux qui les ont rendus. Nous étudierons dans la partie pratique les lois faites dans ce but : ici il suffit de constater la nature artificielle de ce genre de propriétés qui se distingue par un caractère bien tranché de toutes les autres. — Ajoutons ici que les petites inventions, les plus nombreuses et les plus fréquentes, ne sont et ne peuvent être rétribuées en pratique autrement que par l'avantage temporaire qu'elles procurent à leurs auteurs.

§ 3. — Rémunération sans service et perte sans faute.

Nous venons de constater dans l'application naturelle de la propriété l'existence d'un service sans rémunération : constatons maintenant l'existence d'une rémunération sans service et d'une perte sans faute quand, par l'effet de la loi de la rente ou des changements de l'art industriel, le propriétaire foncier voit ses re-

venus augmenter à la suite d'un progrès général de la société ou diminuer à la suite d'une diminution de population ou de richesse, d'un progrès rétrograde.

On sait qu'un accroissement de population tend à augmenter la valeur des produits agricoles et qu'une diminution de population tend à l'abaisser : de là une cause d'accroissement ou de diminution des revenus des propriétaires fonciers, indépendamment de leurs services et de leur travail. Tout accroissement, quelle qu'en soit la cause, de l'énergie du travail dans une société, augmente l'utilité qu'on y retire de la terre; et comme la terre est appropriée, cette augmentation d'utilité et d'emploi se traduit en demande effective et par suite en augmentation de valeur. Ainsi un inventeur, Watt, par exemple, abaissant le prix de services nombreux et importants, augmente la richesse générale d'un pays, de manière à appeler à la vie, à employer un plus grand nombre d'hommes : de là, nouveaux besoins, nouvelle demande d'aliments et de matières premières : le propriétaire foncier, qui n'a rien fait, reçoit une rémunération et l'inventeur n'en reçoit aucune.

On travaille dans un pays à faire de meilleures lois, à assurer la bonne administration de la justice, la sécurité des personnes et des propriétés, à instruire les travailleurs, à étendre le crédit, à faciliter l'épargne, de manière à abaisser le taux de l'intérêt : aussitôt le prix de la terre en capital augmente relativement au revenu et le revenu lui-même augmente.

Maintenant renversons l'hypothèse : le travail, par l'action d'une cause quelconque, perd de son énergie; les mœurs se corrompent; l'autorité des lois s'affaiblit ou les lois elles-mêmes deviennent pires ; la sécurité des personnes et des propriétés diminue ; le crédit s'enfuit ; le nombre des habitants décroît : aussitôt, quelle qu'ait été d'ailleurs la conduite des propriétaires fonciers, le revenu de la terre et sa valeur en capital fléchissent en même temps.

De même il survient un inventeur qui trouve un moyen d'utiliser les terrains légers, dédaignés auparavant : aussitôt et indépendamment du fait des propriétaires, la valeur de ces terrains augmente, tandis que celle des terrains précédemment préférés tend à diminuer. Qu'un minéralogiste, un géologue, un chimiste

découvrent une mine, une source d'eaux minérales : aussitôt, en vertu du jeu naturel de la loi de propriété, le terrain sur lequel la découverte a été faite acquiert, par le fait de l'inventeur et sans le fait du propriétaire, une valeur qui profite à celui-ci et non à celui-là.

Que l'on fasse une route, un canal, un chemin de fer : le revenu et le prix des terres auxquelles cette route, ce canal, ce chemin de fer ouvrent un débouché, s'élève, tandis que le revenu et le prix des terres qui, placées plus près des débouchés, en jouissaient plus exclusivement, se trouve abaissé, sans aucun acte de la part du propriétaire, sans aucune proportion ou même aucun rapport avec le service qu'il rend ou ne rend pas personnellement.

La loi de la rente se manifeste quelquefois par des effets très-inattendus. Dans une contrée qu'on améliore, comme la Sologne, il y a plus d'avantage à s'étendre en surface qu'à faire des améliorations foncières proprement dites. En effet, toute amélioration fait courir un risque; au contraire, celui qui n'améliore pas n'en court aucun, et l'accroissement de population et d'industrie qui a lieu autour de lui ajoute à la valeur de sa terre. A mesure que les améliorations augmentent, l'expérience diminue le risque auquel elles étaient d'abord exposées et met à la disposition des derniers venus les frais généraux faits par les premiers. On comprend que si tout le monde voulait se livrer à ce calcul, il n'y aurait pas d'amélioration, et il suffit que quelques-uns le fassent pour retarder le progrès de la richesse collective.

La plupart des causes générales qui affectent le revenu et la valeur de la propriété foncière affectent en même temps, on ne doit pas se le dissimuler, la rémunération du travail sous ses deux formes, indépendamment de l'effort personnel de chaque travailleur. Une peste qui élève les salaires, une disette qui les réduit, une invention qui déplace le travail, changent violemment la rémunération d'un grand nombre de travailleurs, sans aucun égard à leur mérite ou à leurs efforts personnels. Mais s'il est vrai que ces changements soient contraires au principe d'équité, il est certain qu'ils sont conformes à l'utilité sociale, aux intérêts généraux, puisqu'ils appellent le travail dans les emplois les plus utiles et le

repoussent des emplois où son utilité est moins grande. Chacun doit considérer ces changements comme la condition nécessaire de la direction industrielle sous l'empire de l'appropriation par l'échange, et comme les déplacements de rémunération qu'ils occasionnent peuvent être prévus, c'est aux individus à pourvoir de leur mieux aux inconvénients qui peuvent résulter pour chacun d'eux de ces changements, qui n'affectent le sort de personne d'une manière fatale, inévitable, comme ceux que l'on observe dans les variations du prix et du revenu des terres. Une bonne instruction économique peut faire disparaître les inconvénients principaux des oscillations de valeur des intérêts et salaires ou ceux qui résultent des inventions : elle est impuissante contre ceux qui naissent de la loi de la rente.

§ 4. — Inégalités de force économique.

Les lois de l'appropriation par l'échange sont fondées sur cette hypothèse que les hommes sont à peu près également instruits de leurs intérêts, également indépendants des premiers besoins, ce qui n'est pas vrai et ne peut jamais être absolument vrai. Les individus comprennent d'une manière très-inégale leurs intérêts, ils sont très-inégalement indépendants des premiers besoins : ils sont surtout très-inégalement prévoyants. De là, des différences nombreuses et presque infinies de cette force que nous avons définie en faisant l'analyse de l'échange : par le jeu des échanges, le faible est souvent victime du fort : celui qui est sous la pression des premiers besoins ne peut lutter dans bien des cas contre celui qui est dans l'aisance. Mais si ces inégalités donnent lieu à des abus palpables et déplorables dans l'échange simple, dans la vente au comptant, elles en enfantent de bien plus déplorables lorsqu'il s'agit d'un contrat qui s'étend sur un certain espace de temps, comme le contrat de travail et surtout le contrat de crédit.

L'échange contracté sous l'empire d'un extrême besoin se conclut sans aucun rapport rationnel ou permanent entre les deux services échangés : imaginez l'échange que conclurait un détenteur de vivres avec la population d'une ville riche bloquée et affamée ou avec des navigateurs échoués dans une île déserte. Cet

échange pourra être et sera conforme à l'intérêt présent des échangistes : il ne saurait être conforme à leur intérêt permanent de conservation, à une appropriation équitable. Le contrat par lequel on échange des richesses présentes contre des engagements à venir est encore plus fécond en abus, parce que peu de personnes tiennent suffisamment compte de charges futures sous l'empire d'un désir ou d'un besoin actuel. On a vu des paysans irlandais auxquels on avait donné à bail pour trois ans une terre inculte afin qu'ils la défrichassent, transportés successivement sur d'autres terres qu'ils défrichaient également « spectacle des plus pauvres des hommes donnant par leur travail une valeur à la terre au profit de ceux qui n'ont rien fait pour leur venir en aide[1]. » Des contrats de ce genre se retrouvent au fond de toutes les spoliations désignées vulgairement et à tort sous le nom d'*usure*.

Lorsque cette incapacité de prévoir s'est étendue à toute une population, le législateur a cru quelquefois prudent de la protéger contre elle-même en la déclarant incapable de s'engager par contrat pour l'avenir. C'est ce qu'on a fait notamment aux îles Philippines, dont les indigènes, ne pouvant s'engager, se trouvent à l'abri des spoliations qu'exerceraient facilement contre eux sans cette circonstance, les usuriers européens et chinois. Malheureusement cette disposition législative, qui empêche de grands abus immédiats, empêche en même temps le progrès des indigènes qu'elle protége, et n'adoucit leur sort dans le présent qu'en leur fermant l'avenir.

On comprend que, même dans la population la plus éclairée et la plus homogène, il existe et il existera toujours de nombreuses et considérables inégalités de ce genre. Ces inégalités n'empêchent pas la concurrence d'agir jusqu'à un certain point dans l'intérêt collectif de la production ; car si elle dépouille et détruit les faibles, elle enrichit d'autant les forts et leur donne le moyen de multiplier et de remplacer la partie de la population qui disparaît. Mais l'équité et la charité surtout ne s'accommodent guère avec l'extrême rigueur de cette loi de salut public. On sent que si la force économique dépend souvent de notre volonté, elle n'en dépend pas tou-

[1] J. St. Mill.

jours, que les faibles ne sont pas nécessairement coupables et que, le fussent-ils quelque peu, ils ont encore droit à une certaine indulgence de la part des mœurs et de l'opinion, sinon de la part du législateur. Quel est l'homme sans péché qui oserait leur jeter la première pierre?

§ 5. — De la misère et du paupérisme.

Les considérations qui précèdent nous conduisent naturellement à l'examen du problème capital soumis aux sociétés qui ont fait le plus de progrès dans le régime de la liberté du travail et de la propriété, le problème du paupérisme, dont nous devons maintenant étudier les causes et les effets immédiats.

La maladie sociale connue depuis quelque temps sous le nom de *paupérisme* consiste dans l'accroissement rapide d'une population tombée dans la misère. L'état de misère est celui dans lequel une famille ne peut habituellement satisfaire à ses premiers besoins au moyen de la rémunération que le jeu des échanges attribue à son travail.

La misère n'est pas un fait particulier aux sociétés modernes et il serait injuste de l'imputer, comme on l'impute trop souvent, soit aux développements récents de l'industrie manufacturière, soit à la concurrence et à l'organisation moderne de la propriété. Aussi haut que l'on remonte dans l'étude des temps historiques on trouve des pauvres, sous le régime des castes[1] et sous ceux qui lui ont succédé. Quant au nombre des indigents, quant à l'étendue du paupérisme chez les anciens, nous n'avons aucune statistique exacte, mais quelques faits recueillis par l'histoire attestent que ce nombre était grand. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est le mépris avoué des historiens, orateurs, poëtes et philosophes des siècles passés pour la condition et l'existence même des misérables qui ont pu souffrir et mourir par milliers et par millions sans que personne s'occupât d'eux.

L'histoire et la poésie, il est vrai, ont conservé la tradition vague d'un état social dans lequel il n'y avait point de pauvres, et auquel

[1] Les *Lois de Manou* prescrivent de faire l'aumône et, en certains cas, de la demander.

l'antiquité classique donnait le nom d'âge d'or. Cet âge semble se rapporter au temps d'une communauté primitive, dans laquelle le *tien* et le *mien* étant inconnus, les hommes auraient joui d'une grande innocence, d'une richesse honnête et d'une parfaite égalité, sous le gouvernement direct des dieux, ou, d'après d'autres traditions, sous l'empire seul de leurs instincts. Il serait inutile de discuter ces traditions : le régime du Paraguay et celui établi au Pérou du temps des Incas peuvent nous donner une idée de ce qu'était l'ancien gouvernement des dieux, en Égypte ou ailleurs. On sait assez du reste ce qu'est l'état sauvage, qu'on appelait *état de nature* au siècle passé, et dont les anciens eux-mêmes nous ont laissé de tristes tableaux.

Dans la société communiste, patriarcale ou théocratique, il n'y a point ou il ne doit point y avoir de pauvres, parce que l'individu n'est pas chargé directement de pourvoir à sa subsistance et que ce soin incombe au gouvernement. Il se peut et il arrive sans doute que la communauté entière soit pauvre ou même indigente, mais l'indigence est égale, au moins entre les gouvernés. Il peut y avoir des inégalités, des jalousies, des haines au sujet de l'appropriation; mais une inégalité extrême et apparente des richesses est impossible, et les jalousies, les haines, contenues par l'autorité, n'éclatent pas chaque jour, comme dans les sociétés où existent le *tien* et le *mien*.

L'existence de la misère individuelle suppose donc celle de la propriété individuelle, et en ce sens on peut dire que misère et propriété sont deux faits coexistants, intimement liés l'un à l'autre. Mais il serait injuste d'attribuer à la propriété et au travail libre la misère qui existe aujourd'hui : l'état actuel de l'appropriation des richesses est le résultat d'un régime dans lequel la liberté du travail n'était pas même reconnue théoriquement; si le travail libre a eu quelque part à la formation de cet état, les fraudes, les violences, à main armée ou légales, y ont eu aussi une part très-grande, ainsi que les règlements et les lois de succession destinés à résister le plus possible aux changements que la concurrence entraîne toujours après elle. On peut donc dire avec justice que la liberté et la concurrence n'ont eu qu'une assez faible part d'influence dans la constitution de l'état social actuel.

Toutefois, il est nécessaire de reconnaître qu'il y a dans le jeu même de la liberté et de la concurrence un principe de paupérisme. L'échange, nous l'avons observé, est un rapport de *force :* donc, dans l'échange, l'homme intelligent et surtout prévoyant à un avantage énorme sur celui qui l'est moins : l'homme riche a un avantage non moins grand sur celui qui est pauvre. Les besoins étant, dans l'échange, une cause de faiblesse, le pauvre, qui n'a pas ou n'a qu'avec peine de quoi satisfaire à ceux de chaque jour, se trouve dans une condition beaucoup plus mauvaise que le riche qui peut attendre et réduire ses besoins. Si les besoins du riche ne s'étendaient pas avec sa fortune, s'ils ne devenaient pas, grâce à l'habitude, impérieux et réguliers, les désavantages du pauvre dans les échanges seraient encore plus grands, et c'est le sentiment vague de cette vérité qui a donné naissance aux préjugés en faveur du luxe : on n'a pas pris garde que le désir d'augmenter ou même de maintenir une grande fortune par le travail et les entreprises était, de tous les besoins du riche, celui dont la satisfaction était le plus utile au pauvre.

La concurrence, mettant tous les services en compétition, assure la préférence au travail le moins cher relativement à son énergie et rejette hors du marché le travail inférieur ou plus cher. Ainsi chaque fois que le travail est moins demandé, dans quelque branche d'industrie que ce soit, ce sont les ouvriers les plus médiocres, les plus inhabiles, les plus faibles en un mot qui en sont privés et qui tombent dans la misère, quelquefois par degrés et quelquefois d'une manière soudaine. Ces accidents sont d'autant plus fréquents et plus graves que les classes qui vivent de salaires sont plus imprévoyantes, plus incapables d'économiser un petit capital, une réserve pour la vieillesse, pour les temps de chômage et de maladie.

Enfin, sous l'empire de la concurrence, chaque chef de famille est tenu de pourvoir aux besoins des enfants auxquels il donne l'existence. Si celui qui vit de salaires fonde une famille sans prévoyance, s'il met sans prévoyance au monde un nombre d'enfants tel qu'il ne puisse plus pourvoir à leurs besoins, il multiplie le nombre des misérables et ajoute aux causes de la misère en augmentant sur le marché l'offre de travail musculaire peut-être

au moment même où ce travail est le moins demandé, où les salaires baissent.

En un mot, le régime de la concurrence est fondé sur l'hypothèse que chaque citoyen, en comprenant les lois et le jeu, s'efforcera de prévoir les vicissitudes que peut amener dans son sort le mouvement des échanges ; que chacun aura le sentiment de ses intérêts présents et à venir et conformera sa conduite à ce sentiment. Or, jusqu'à présent le régime de la concurrence est à peine compris théoriquement par un très-petit nombre d'hommes : la majorité ou, pour mieux dire l'universalité des salariés, ne possède encore qu'une connaissance très-imparfaite de sa situation et de ses vrais intérêts, c'est-à-dire des causes de hausse et de baisse des salaires dans toute l'industrie, comme dans chaque branche, et n'a qu'un sentiment incomplet des devoirs de prévoyance qui résultent pour eux du régime d'appropriation des richesses sous l'empire duquel ils vivent. De là une cause puissante de misère, et c'est, on peut le dire, la plus énergique de toutes.

D'ailleurs, il faut le reconnaître, le sort du simple salarié est fort rude ; car les revenus de toute société varient, tantôt sous l'influence de causes humaines et sociales, tantôt sous l'influence de causes physiques ; et toute diminution des revenus tend à réduire les salaires. La diminution de revenu, la plus grave et la plus inévitable, l'insuffisance des récoltes, pèse d'un poids énorme sur cette partie de la population qui vit exclusivement du travail de ses bras, parce que la disette diminue la somme des capitaux circulants, et partant la demande de travail, en même temps que l'élévation du prix des aliments diminue les salaires. En admettant que l'ouvrier salarié soit animé d'un esprit d'épargne énergique, il lui faut une rare patience pour former un capital que les disettes et les maladies tendent sans cesse à détruire : sa situation rappelle un peu le supplice de Sisyphe et celui des Danaïdes et il n'est pas étonnant qu'un certain nombre d'hommes fléchissent sous le poids d'une telle épreuve.

Et ceux qui fléchissent sont perdus presque sans retour : car si l'imprévoyance engendre la misère, la misère à son tour entretient et augmente l'imprévoyance. Tant que l'homme pense pouvoir suffire par son travail à la satisfaction de ses besoins, son

énergie morale se soutient et elle augmente lorsqu'il espère aller au delà et améliorer son sort. Mais lorsqu'il voit ou croit voir clairement que tous ses efforts sont inutiles et qu'il n'y a pour lui nul espoir d'obtenir une condition meilleure, ni même de pouvoir maintenir son indépendance, son énergie l'abandonne et avec elle disparaît peu à peu la prévoyance et toute pensée d'avenir. En effet, dans une telle situation, une pensée d'avenir est une souffrance, de même que tout sentiment de responsabilité. Il ne faut donc pas s'étonner de voir les familles tombées dans la misère se laisser aller à l'abattement, puis à l'insouciance et se corrompre peu à peu au point de descendre, en pleine civilisation, jusqu'à l'état sauvage. Dans les familles tombées en cet état, l'éducation est nulle ou détestable; le sentiment du devoir s'efface avec celui de la responsabilité et le principe d'action s'affaiblit de toutes manières : les habitudes d'ivrognerie, de dissipation, d'indolence, viennent achever de détruire toute moralité ; les affections de famille s'affaissent : chacun devient insoucieux des plaisirs et des souffrances qui ne le touchent pas matériellement; peu importe au père de famille d'accroître le nombre de ses enfants dont il ne se considère plus comme responsable, peu lui importe de les livrer à une vie misérable, peu lui importe même d'avoir une famille ; tous ses sentiments, toutes ses pensées sont concentrés sur son état matériel dans le moment présent : à peine lui reste-t-il quelques-uns des attributs de l'homme.

La transition de l'état d'espérance et de progrès à l'état de désespoir et d'affaissement est un moment solennel dans la vie des familles. Le point indivisible qui partage ces deux tendances contraires dans le mouvement économique est en quelque sorte le point minimum de la vie sous l'empire de la concurrence, le point où disparaissent à la fois la vie morale et la liberté. La misère est comme l'enfer des poëtes : on y descend facilement et par mille avenues diverses, mais il est difficile et presque impossible d'en sortir.

Si les lois de la concurrence étaient appliquées dans toute leur rigueur, la misère serait moins apparente et le paupérisme n'existerait pas, parce que les masses indigentes, refoulées hors du travail salarié, seraient infailliblement vouées à la mort. La population

se trouverait alors directement contenue par l'obstacle répressif, et des périodes d'impitoyable destruction seraient suivies de périodes d'aisance et de hausse des salaires. Mais le sentiment d'un devoir supérieur aux arrangements économiques, le sentiment divin de la charité, ne permet pas que les choses se passent ainsi : la bienfaisance publique ou privée recueille les individus et les familles que le jeu rigoureux des lois de l'appropriation aurait voués à la mort et pourvoit à leurs besoins au moyen d'un prélèvement fait sur les revenus de la société, d'une renonciation volontaire ou forcée à l'exercice strict du droit de propriété. Il résulte de ce fait que le paupérisme peut paraître plus considérable dans telle société que dans telle autre, uniquement parce que la richesse et la charité y sont plus grandes, parce qu'il y a plus de secours accordés aux pauvres, puisque ces secours permettent de vivre à des familles qui auraient péri si on les avait abandonnées. Cette simple observation suffit pour mettre à néant bien des déclamations, appuyées, comme on dit, sur des chiffres, qui ont obtenu de notre temps une certaine vogue et qui tendaient à représenter les progrès de l'industrie et de la richesse comme une cause de misère et de paupérisme.

Mais à mesure que les secours se sont étendus et généralisés, le problème est devenu plus grave, et les premières difficultés, éludées par l'effort de la charité, se sont reproduites avec plus de force. En s'habituant à vivre d'aumône, à compter pour sa subsistance sur le travail d'autrui, l'homme perd à la fois le sentiment de la responsabilité et l'énergie morale. C'est parce qu'il s'était trouvé faible dans la lutte de la concurrence qu'il était tombé à la charge de la charité : l'habitude d'être secouru le rend plus faible, plus abandonné ; en descendant dans la misère, il avait perdu successivement tout sentiment autre que celui de sa conservation matérielle : l'aumône le lui retire ; il devient passif, inerte, esclave des appétits les plus brutaux.

Si l'habitude d'être secouru produit cet effet sur l'homme adulte qui a connu un autre état et un autre sort, combien n'aura-t-elle pas une influence plus profonde, plus indélébile, sur l'enfant élevé dans la misère par l'aumône [1] !

[1] « La statistique du paupérisme a retrouvé sur les listes d'indigents, en 1854, ceux

Lors donc que la situation de pensionnaire de la charité devient l'état normal de quelques hommes, de quelques familles, cette partie *paupérisée* de la population tombe dans un état bien inférieur à celui des familles qui ont continué de vivre avec des souffrances plus grandes sous l'empire de la liberté. De là résulte un état social singulier. Les pauvres ne pouvant se suffire par eux-mêmes, il faut de toute nécessité que les frais de leur entretien soient pris en tout ou en partie sur les produits du travail de la population libre, soit par l'impôt, soit par des aumônes ou dons particuliers. En supposant que le chiffre de la population restât stationnaire, il serait possible que le nombre des pauvres n'augmentât pas ou augmentât peu et qu'il fallût seulement mettre chaque année à la charge de la population libre une part plus grande de leurs frais d'entretien. Mais il n'y a nul motif pour que la population reste stationnaire et il est évident qu'elle doit augmenter rapidement dans la classe paupérisée, où elle n'est contenue ni par la prudence, ni par la misère. Si donc on laisse exister en même temps la liberté et un large système d'assistance, le nombre des indigents doit aller toujours croissant ainsi que l'impôt prélevé sous une forme quelconque à leur profit sur la population libre, de manière à aggraver sans cesse la situation de celle-ci et à l'abaisser vers la misère. Et si l'accroissement de la population libre est contenu par la prudence, tandis que celui de la population indigente n'est contenu par aucun obstacle, la première devra diminuer à mesure que l'autre augmentera, de manière à réduire de jour en jour les forces productives de la société. La condition du travail libre devenant chaque jour plus difficile et plus dure, il finirait par disparaître et laisser la société dans l'état d'un vaste dépôt de mendicité privé d'aumônes et réduit à se soutenir par lui-même, sous une administration communiste.

Alors qu'arriverait-il? L'autorité serait forcée, ou d'arrêter par des mesures préventives l'accroissement de la population, ou de l'abandonner aux obstacles répressifs et à la misère; puisque

dont les pères y avaient paru, en 1830, à la suite d'une première génération inscrite en 1802. » (V. Modeste, *Du paupérisme en France*).

Ce fait, établi dans un rapport de M. de Watterville au ministre de l'intérieur, se retrouve dans les documents anglais.

après tout, il lui serait impossible de prendre de quoi subvenir aux besoins collectifs sur autre chose que sur les produits du travail collectif, forcé ou libre. On serait revenu au point de départ de la civilisation, à l'appropriation par autorité, après avoir perdu dans l'évolution la plus grande partie des forces morales et le fonds de bonnes habitudes acquises sous la discipline sévère, mais féconde de la liberté.

Comme une telle évolution ne pourrait avoir lieu sans des souffrances considérables et chaque jour croissantes, il est probable que la société résisterait et ne laisserait pas les choses aller jusqu'au bout. Mais à quelque point que commençât la résistance, on se trouverait en face du problème de la population, parce qu'il faudrait toujours, d'une manière ou de l'autre, empêcher les indigents de se multiplier sans mesure. Il n'y a ni considérations, ni discours, ni autorité qui puissent écarter cette nécessité absolue et résultant de la nature même de l'homme et de ses habitudes. Aussi lorsqu'on se place au point de vue purement économique, on reconnaît facilement qu'il vaut mieux résister dès le principe et limiter le plus possible le chiffre de la population secourue. En effet, plus on limite cette partie de la population, plus on favorise le développement de celle qui vit par la liberté et l'indépendance, plus on ajoute à la puissance productive de la société.

Il résulte de cet examen que les secours et aumônes ne sont pas des remèdes contre le paupérisme, mais seulement des palliatifs dangereux, par l'influence qu'ils exercent sur l'indigent, et tendant à détruire la liberté dans son principe. Cependant il est un remède contre le paupérisme qui serait très-compatible avec l'appropriation par la liberté : c'est l'instruction morale et élémentaire. On a généralement observé que la partie de la population qui jouit d'une certaine aisance, même médiocre, ne se reproduit qu'avec prudence et aime mieux ne pas se reproduire que tomber au-dessous d'un certain niveau social. Une légère culture intellectuelle et le sentiment de la propriété suffisent pour inspirer cette prudence. Mais tant que l'instruction est considérée comme un besoin purement individuel, elle reste hors de la portée de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, parce que le besoin de s'instruire est toujours secondaire, souvent peu senti

et en tous cas impossible à satisfaire pour l'individu dont l'existence est en question et qui frissonne sous les premières atteintes de la misère.

Si, considérant l'instruction à un certain degré comme un besoin social et d'ordre public, on la donnait par voie d'autorité ou tout au moins sans en faire payer les frais à ceux qui la reçoivent, on ferait un grand pas vers la solution du problème du paupérisme. Les besoins, les goûts, les idées d'une population instruite tendent à s'élever, parce que l'instruction est une force : en la donnant aux classes les plus pauvres, on les rendrait plus productives et en même temps plus prudentes, plus prévoyantes. L'instruction est une forme de secours, mais un secours immatériel en quelque sorte, qui, loin d'éteindre les besoins individuels, les augmente et les stimule ; qui ne s'épuise ni ne diminue par l'usage et qui, s'incorporant pour jamais à celui qui le reçoit, dure autant que son existence.

Ajoutons, au risque de sortir de notre sujet, que ce secours ne serait qu'équitable. Le pauvre n'est pas toujours pauvre par sa faute personnelle : il l'est souvent sans doute par suite de son imprévoyance et de ses vices, mais dans combien de cas ces vices et cette imprévoyance ne sont-ils pas un effet de la misère? dans combien de cas le pauvre est-il pauvre par la faute de ses pères ou par suite des accidents qu'ils ont éprouvés, des violences dont ils ont été victimes, et en un mot par l'effet des lois et des faits sociaux? L'instruction donnée par l'autorité serait une sorte de compensation établie au profit du pauvre pour balancer les avantages nombreux que la constitution de la société assure à ceux qui ont eu des aïeux plus actifs, plus prudents, plus forts ou qui ont été eux-mêmes plus actifs, plus prudents, plus forts : elle n'aurait aucun des caractères ni des inconvénients de l'aumône et satisferait à la fois à la justice envers les individus et aux nécessités de conservation de la société.

Si, sous l'influence de l'instruction ou de toute autre cause, la classe la plus pauvre en venait à considérer comme un besoin absolu et de première nécessité la possession d'un petit capital, il est clair qu'elle serait moins exposée à tomber dans la misère. Dans les cas de mauvaise récolte, de chômage, de maladie, son petit capital

s'interposerait entre elle et les besoins extrêmes : plus économe et plus prévoyante, elle userait de toutes les institutions qui tendent à remplacer les risques par des sacrifices périodiques et continus, de manière à soustraire davantage les familles aux coups imprévus de la fortune. Alors, mais seulement alors, le paupérisme pourrait disparaître ou se réduire à des dimensions si médiocres qu'il cesserait de menacer la tranquillité et l'existence même des sociétés civilisées.

Nous nous occuperons, dans la seconde partie de ce travail, de maints problèmes d'application que soulève l'administration des secours aux indigents. Ici il suffisait de constater les principes, c'est-à-dire la nature et le caractère du paupérisme, et si nous avons indiqué sommairement le remède qu'il convenait d'opposer à cette maladie sociale, ç'a été pour ne pas laisser, même un instant, le lecteur sous l'impression d'un problème très-menaçant et sans solution.

CHAPITRE XIII

DE L'IMPOT CONSIDÉRÉ QUANT A SES EFFETS SUR L'APPROPRIATION DES RICHESSES

§ 1. — Définition de l'impôt.

Quelque étendue que soit la part faite à la liberté dans un système d'appropriation des richesses, l'autorité y conserve toujours un vaste empire, puisque c'est elle qui garantit la sécurité des personnes, des propriétés et l'exécution des contrats, en même temps que l'application des règles générales sur les successions et testaments. Partout il existe un pouvoir politique investi d'attributions plus ou moins larges et dirigeant un corps de fonctionnaires plus

ou moins considérable. Ces fonctionnaires ont des besoins, comme les autres citoyens, et leurs services, s'appliquant à autre chose qu'à l'industrie, doivent être cependant rétribués par une part des produits de l'industrie : or cette part ne peut être obtenue par l'échange, puisque les services qu'elle rétribue ne sont ni ne doivent être appropriés à quelque personne déterminée que ce soit : il faut de toute nécessité recourir, pour les rémunérer, à un prélèvement sur la totalité des produits du travail industriel : ce prélèvement est l'impôt.

Dans la haute antiquité, les services de gouvernement étaient rémunérés d'une autre manière, par le revenu foncier d'une part ou de la totalité du territoire, constituant un domaine public. Les choses étaient ainsi établies dans l'Inde, en Égypte, en Perse jusqu'à Darius, qui introduisit l'impôt. On revint au domaine chez la plupart des peuples qui renversèrent l'empire romain, notamment en France; mais l'impôt a reparu et sa part dans la composition des revenus publics a augmenté de siècle en siècle, tandis que celle du domaine a constamment diminué. Aussi ne parlons-nous de ce dernier que pour mémoire.

L'impôt n'est pas toujours affecté à satisfaire les besoins des agents de l'autorité : il est employé quelquefois directement à la production des richesses, comme, par exemple, à construire des routes ou chemins de fer, des ponts, des navires; à fabriquer des armes, des munitions de guerre, du biscuit, du pain, etc., à élever les édifices dont le service public a besoin, à mettre en activité des manufactures. Mais ces divers emplois de l'impôt sont plus ou moins facultatifs, tandis que la satisfaction des besoins des fonctionnaires publics est nécessaire.

L'impôt est une part des revenus généraux prélevée par autorité pour l'entretien du gouvernement et de ses agents et quelquefois pour d'autres usages réputés utiles à la communauté.

Il y a plusieurs choses à considérer dans l'impôt, son assiette et sa perception, d'une part; de l'autre son emploi. Sa perception et son emploi ne reconnaissent point de règles générales et absolues et c'est pourquoi nous réserverons pour la seconde partie de ce travail les recherches qui s'y rapportent. Ici nous n'étudierons l'impôt que quant à son assiette, indépendamment des détails de

la perception et de la nature des services qu'il doit rémunérer, et nous nous bornerons, sous ces derniers rapports, à quelques considérations générales.

Les services de gouvernement sont rémunérés par voie d'autorité parce qu'il est très-difficile ou plutôt impossible de les approprier, de manière à proportionner en détail la rétribution de chaque fonctionnaire public aux services qu'il rend. Ces services, en effet, sont, par leur nature même, généraux pour toute la société; ils peuvent être exactement assimilés aux frais généraux d'une manufacture. C'est pourquoi il serait injuste de faire deux classes, l'une de travailleurs productifs et l'autre de travailleurs improductifs et de classer les fonctionnaires publics dans la seconde. Ils concourent à la production des richesses, mais non directement, ni exclusivement, ni pour une part assignable déterminée : on peut considérer le coût de leurs services en bloc comme constituant les frais généraux de ce grand atelier que l'on appelle une nation.

Ces services, bien que soustraits plus ou moins complétement aux lois de la propriété et de la concurrence, n'en sont pas moins soumis à la loi souveraine de l'industrie humaine : « obtenir le plus grand produit possible avec la moindre somme de travail ou de dépense. » Si, par exemple, nous considérons tous ces services comme une quantité fixe, on peut dire qu'il vaut mieux qu'ils soient rendus par un moins grand nombre d'hommes que par un nombre plus grand, parce que la somme des besoins nécessaires est toujours proportionnée au nombre des hommes employés. Ainsi, chaque fois qu'on imagine un moyen d'obtenir pour la société le même service, tout en réduisant le nombre des agents de l'autorité, il y a une économie réalisée, une amélioration, parce que le travail des agents supprimés peut être employé à l'industrie et ajouter à la somme de la production, sans que le chiffre de la population varie. De même, on obtient une amélioration chaque fois qu'on réduit le salaire des agents de l'autorité, sans diminuer en même temps le service qu'ils rendent, comme un entrepreneur d'industrie réalise une économie pour lui et pour la société chaque fois qu'il trouve un moyen de réduire ses frais généraux, sans que ses produits éprouvent une diminution.

Il est regrettable de ne pouvoir établir ni lois générales, ni proportions nécessaires entre les services qui constituent les frais généraux de la société et les services industriels proprement dits. On ne peut pas dire, par exemple : « Plus le nombre des hommes employés aux fonctions générales est grand relativement au reste de la population, et plus la société est pauvre. » Cette proposition serait vraie souvent, le plus souvent peut-être; mais on peut fort bien comprendre que, dans telle société, des services généraux plus actifs rendent les services particuliers plus féconds. Ainsi dans une société où les juges ne pourraient suffire à l'expédition des procès, on ne grèverait pas la communauté de frais inutiles si on y augmentait le nombre des juges; mais il serait souvent possible d'obtenir un meilleur résultat en simplifiant les lois et usages relatifs à la procédure. On peut bien dire en général que moins ces services coûtent cher, plus la société est riche; mais pour savoir ce que coûte un service, il faut apprécier deux choses, savoir : le service lui-même et son prix. Le chef d'entreprise industrielle qui veut modifier son système de frais généraux a une mesure fort simple, matérielle en quelque sorte, quoique mobile et changeante, pour le diriger dans ses réformes; il n'a qu'à comparer la valeur produite à la valeur consommée : la société n'a pas la même facilité relativement aux services généraux, qui ne produisent directement aucune valeur appréciable et qui ne peuvent être mesurés, comparés avec leurs frais de production, que par une estimation, toujours un peu arbitraire, de leur utilité. Il ne faut pas conclure de cette circonstance que ces services ne peuvent absolument être mesurés et n'ont aucun rapport nécessaire avec leurs frais de production : il est palpable, au contraire, qu'entre deux sociétés égales sous tous les autres rapports, celle qui obtiendrait plus de services généraux au même prix que l'autre, ou les mêmes à un prix moindre, aurait l'avantage sur la première, serait plus riche, ou, ce qui est la même chose, acquerrait les richesses dont elle a besoin pour sa subsistance et sa conservation au prix d'un moindre travail.

Les services industriels et tous ceux rendus sous le régime de la propriété et de l'échange sont privés d'une rémunération égale au montant de l'impôt perçu. Cela résulte de la définition même

de l'impôt; car s'il est une partie des revenus généraux, il est clair que l'autre partie est diminuée de toute l'importance de celle-ci. Il est vrai que les services rétribués par l'impôt allégent ou doivent alléger les difficultés qui pèsent sur le travail industriel. On peut dire que les services de gouvernement valent l'impôt et que l'impôt vaut ces services, parce que la société l'a ainsi réglé; mais cette valeur, on le comprend, n'est pas de la même nature que celle qui résulte de l'échange.

Les services généraux sont, comme tous les autres, susceptibles d'inventions, de perfectionnements qui en réduisent le prix. De même, ils peuvent donner lieu à des abus exactement analogues aux malfaçons de l'industrie et du commerce. Lorsque, sous l'ancien régime, en France, on payait des inspecteurs pour faire observer des règlements de fabrique oppressifs et ridicules, on grevait l'industrie de deux manières : par l'impôt et par le prétendu service que l'impôt rétribuait. La société supportait une perte analogue à celle qu'inflige à un fabricant le payement d'un ouvrier qui, travaillant mal, n'a rien produit et a détruit ou diminué la valeur des matières premières qui lui ont été confiées. Lors donc que l'on étudie cette branche de la science politique que l'on appelle *administration*, il convient de considérer avec beaucoup d'attention, d'une part, le service, et de l'autre, la rétribution, de rechercher jusqu'à quel point le premier est utile et en même temps ce qu'il coûte. Lorsqu'on fait intervenir les considérations d'utilité et de justice, on doit rechercher aussi si le service est rendu à qui le paye; si, par exemple, l'impôt, payé, par hypothèse, également par tous, profite également à tous; s'il ne rémunère pas des services rendus plus spécialement à telle ou telle classe et surtout s'il n'est pas levé sur une classe et dépensé au profit de l'autre.

Lorsque la concurrence règne dans l'appropriation des richesses, son action se fait sentir de deux manières sur cette partie des services sociaux qui reste sous l'empire de l'autorité : 1° quant au service; les individus, libres et propriétaires de leur travail, peuvent opter à volonté entre les services publics et les services industriels : dès lors il s'établit nécessairement un certain équilibre entre la rémunération des uns et des autres, comme nous

l'avons précédemment exposé [1]; 2° la concurrence étant la condition générale de l'appropriation des richesses dans l'industrie, détermine les conséquences d'un impôt donné sur la production et la consommation des richesses, comme nous l'avons vu en parlant des obstacles et comme nous allons le voir plus amplement.

Mais avant d'entrer dans l'examen des divers impôts, nous devons dire quelques mots d'une proposition qui a été formulée et soutenue avec un certain éclat. On a dit : « L'impôt est le meilleur des placements, » et on en a conclu que les plus gros budgets étaient les meilleurs. Est-ce à dire que les services généraux de gouvernement ne puissent jamais être assez rétribués? Non, sans doute! l'absurdité de la proposition serait trop palpable. Ceux qui l'ont formulée ont voulu dire que les attributions du gouvernement ne pouvaient être trop étendues, et la conséquence naturelle de cette doctrine serait de donner au gouvernement la direction de l'industrie, de revenir au régime d'autorité. Si l'impôt est le meilleur des placements, c'est parce que le gouvernement conserve et administre mieux les capitaux que les particuliers. C'est un point que nous avons déjà traité, non incidemment, mais d'une manière spéciale lorsque nous avons comparé le mode d'action des deux systèmes d'appropriation.

§ 2. — Classification économique des divers impôts.

Il serait au moins inutile d'entreprendre ici l'énumération des diverses sortes d'impôts établis à des époques différentes en différents pays : chacun sait que leur nombre est très-grand, leurs nuances presque infinies : il suffit d'ailleurs, quant à l'objet de ce travail, de faire entrer tous les impôts dans une classification scientifique. Dans cette classification, il ne convient pas de s'arrêter aux distinctions établies quelquefois entre les impôts directs et les indirects; sur les meubles ou sur les immeubles; sur les personnes ou sur les choses; entre les impôts de quotité et les impôts de répartition; parce que ces distinctions sont fondées uniquement sur des considérations administratives et n'ont aucune importance économique.

[1] Liv. II, chap. IV, § 1.

Les impôts de toute sorte, considérés au point de vue économique, peuvent être divisés en trois classes, savoir : 1° prestations ; 2° impôt de toute sorte autre que celui sur la rente de la terre ; 3° impôt sur la rente. Examinons successivement les caractères de chacune de ces trois classes d'impôts.

1° *Prestations.* — Nous comprenons sous ce nom tous les impôts par lesquels la communauté réclame au contribuable un service déterminé, de telle façon que la perception et l'emploi de l'impôt se confondent. Les principaux impôts de ce genre qui existent en France sont le service militaire, le logement des gens de guerre et l'obligation de fournir chaque année un certain nombre d'hommes, d'outils et de bêtes de somme pour l'établissement ou la réparation des chemins.

Les prestations sont un débris de l'ancien système de distribution des services par autorité et participent sous tous les rapports de son caractère. Si elles sont établies à la charge de quelques professions ou de quelques localités seulement, elles grèvent les services de ces professions ou de ces localités, de telle façon qu'après avoir pesé au moment de leur établissement sur les producteurs de ces services, elles retombent à la longue à la charge des consommateurs. En effet, chacun, avant d'entrer dans la profession ou dans la localité sujette à la prestation, compare les avantages et les inconvénients qu'il y rencontre avec les avantages et inconvénients que lui offrent d'autres professions et d'autres localités et choisit, de telle sorte que l'équilibre de rémunération ne tarde pas à s'établir. Lorsque les prestations sont générales et employées improductivement, il est clair qu'elles constituent simplement une diminution de puissance productive, ou, en d'autres termes, une augmentation des frais de production.

Les prestations employées à la production, comme à établir ou réparer des routes, des digues, des canaux, donnent lieu en réalité à un accroissement du capital du pays, à une capitalisation forcée et par ordre sous une forme déterminée. Cette capitalisation pourra être chère, plus chère que si elle avait été faite sous l'empire de la liberté, c'est-à-dire que pour l'obtenir il aura fallu dépenser plus de forces ; mais ce sera toujours une capitalisation. La société sera-t-elle plus riche ou plus pauvre qu'auparavant ? C'est une

question d'expérience qui ne peut recevoir aucune solution générale et absolue.

Les prestations pour capitaliser ont été l'objet de la réprobation universelle et sans restriction de la plupart des économistes. Cependant il nous semble que, dans certains cas, elles ont pu être utiles au développement de la richesse. Il a existé et il existe encore des peuples chez lesquels le travail manuel, bien que rétribué très-cher, est lent à se développer; chez lesquels le travailleur préfère l'oisiveté à la dépense, travaille peu de temps et avec peu d'activité, content du peu qu'il gagne et qui lui suffit pour vivre. Chez ces peuples, l'ouvrier est pauvre, mais il a du temps disponible. Vienne un impôt de prestation qui le force à travailler à des routes, chemins ou canaux : il n'en est pas moins forcé de travailler pour sa subsistance pendant le temps que l'impôt lui laisse libre, de telle sorte que le travail exigé par la prestation, qui n'aurait pas été fait sous l'empire de la liberté, a enrichi la société. La liberté et l'équité peuvent élever des réclamations sur la répartition de cet impôt, mais il augmente positivement la richesse du pays.

On obtiendrait sans doute le même résultat d'un impôt en argent qui, élevant les dépenses forcées du contribuable, l'obligerait à augmenter son travail; mais lorsque la population manque de prévoyance et d'activité, la perception de l'impôt en argent est presque impossible, tandis que celle de l'impôt en nature est relativement facile.

Les résultats des prestations, même pour capitaliser, sont bien pires dans un pays où l'ouvrier travaille de toute sa puissance. L'impôt, en ce cas, équivaut à une réduction de salaire et force l'ouvrier, soit à diminuer ses dépenses, soit à tomber à l'état d'indigent. Ou, si le travail était très-demandé, il faudrait que l'entrepreneur payât à l'ouvrier un salaire plus élevé, de manière à augmenter les frais de production, c'est-à-dire à diminuer la puissance productive dans toutes les branches d'industrie.

En tout cas, il est bon que le service requis par l'impôt de prestation puisse être racheté à la volonté du contribuable.

Le service des milices a généralement été conservé sous la forme de prestation. On peut juger de ce qu'il coûte par le travail qu'il enlève à la production. Dans un pays comme celui dont nous par-

lions tout à l'heure, où le travail, bien que rétribué chèrement, est peu actif, on peut estimer que l'impôt de la milice n'enlève rien ou seulement bien peu de chose à la production. Cet impôt est moins préjudiciable encore lorsqu'il est perçu durant les jours consacrés au chômage et à la dissipation. On comprend assez que ces considérations ne seraient pas applicables à un pays où tout le temps serait employé au travail et où les salaires seraient si bas qu'ils suffiraient strictement à l'entretien du travail.

Les prestations imposées aux classes qui ont une grande partie de leur temps disponible, comme les fonctions de maire, d'adjoint, de juré, etc., en France, ne diminuent point la puissance productive du pays; mais les considérations économiques n'entrent évidemment que pour bien peu de chose dans celles, de toute sorte, que soulève l'existence de ces prestations.

2° *Impôts qui élèvent le prix des services ou produits.* — La plupart des impôts rentrent dans cette classe. Il y en a qui sont établis sur des services déterminés, comme celui des patentes en France, ou sur des produits, comme les droits de douane, les droits sur les vins, eaux-de-vie, sucres, etc., comme la dîme; il y en a qui sont établis sur le revenu, comme l'impôt du revenu en Angleterre, ou sur des capitaux, comme ceux qu'on pourrait établir sur la possession de telles machines, ou comme l'impôt sur les maisons, sur les portes et fenêtres. Tous ces impôts, quelle que soit d'ailleurs leur assiette, leur forme et la manière de les percevoir, ont un effet commun : ils élèvent le coût de production et partant, le prix du service ou du produit auquel ils s'appliquent : tous ils grèvent le producteur, au moment où on les établit, et plus tard, le consommateur.

L'impôt sur le service, la patente du médecin, par exemple, réduit de toute son importance la rémunération du travail du médecin. Lorsqu'on l'établit, l'offre du service étant la même qu'avant l'impôt, la rémunération ne peut augmenter sans donner lieu à une réduction de la demande, laquelle aurait pour conséquence nécessaire la baisse de la rémunération. Ceux qui offraient le service supportent donc l'impôt, mais ceux qui cherchent une profession, comparant celle-ci aux professions libres d'impôt, pèsent les avantages des unes et des autres et choisissent de pré-

férence celle qui leur semble la meilleure. Ainsi le nombre de ceux qui offrent le service imposé diminue relativement à ceux qui offrent les autres services et partant, le taux de la rémunération du premier s'élève jusqu'à ce qu'elle soit égale aux autres. Alors ceux qui rendent ce service, recevant la rémunération moyenne et le service étant plus cher, l'impôt est supporté en définitive par le consommateur.

S'agit-il de l'impôt sur un produit, sur le sucre, par exemple, ou de la dîme? Si dans les premiers temps, le producteur veut élever le prix de vente, la réduction de la demande peut abaisser ce prix malgré lui et laisser l'impôt à sa charge. Mais bientôt, par le passage dans d'autres branches d'industrie des capitaux et du travail qui cessent de recevoir dans cette branche la rémunération moyenne, l'offre du produit diminue et son prix s'élève, de manière à laisser l'impôt à la charge du consommateur. Ce mouvement serait très-rapide dans le cas de la dîme sur le blé, parce que la demande du blé est la moins sensible de toutes à un accroissement de valeur.

L'impôt du revenu ne frappe ni tous les revenus, ni également les revenus qu'il frappe : il altère donc l'équilibre des rémunérations tel qu'il avait été établi par le jeu de l'offre et de la demande : le mouvement de l'offre et de la demande ne tarde pas à relever les rémunérations abaissées par l'impôt et à rétablir l'équilibre.

L'impôt sur les capitaux, comme celui sur les services, ne porte que sur un des éléments généraux du prix de revient, sur les intérêts : il agit d'ailleurs exactement comme les impôts que nous venons d'énumérer. Le capital imposé, soit une machine ou une maison, perd à l'instant, pour son propriétaire, une partie de sa puissance productive, puisque l'intérêt qu'il rapporte est diminué de tout le montant de l'impôt. Ce capital, produisant un intérêt inférieur à la moyenne, cessera d'être remplacé ou renouvelé jusqu'à ce que, la diminution de l'offre élevant sa valeur, ramène au niveau commun la rémunération du propriétaire : alors l'impôt est supporté par les consommateurs des services de ce capital ; par les locataires, s'il s'agit d'une maison ; par ceux qui demandent les produits à la fabrication desquels concourt une machine, s'il s'agit d'une machine.

Dans tous les cas que nous venons d'énumérer, le jeu de la

concurrence rétablit promptement l'équilibre des rémunérations, troublé un moment par l'établissement de l'impôt. Celui-ci reste sous la forme d'obstacle, de diminution de pouvoir productif dans telle ou telle branche d'industrie.

L'impôt établi dans un certain nombre de pays sur la transmission de la terre et sur les successions rentre dans cette classe et fait toutefois l'objet d'une exception. Les fonds de terre, en effet, n'étant point produits et consommés comme les autres marchandises, l'impôt de mutation ne porte que sur le vendeur : l'acheteur règle son offre sur le taux courant de l'intérêt et sur le produit net du fonds de terre. Quant au droit de succession, même sur les meubles, qui vient accidentellement frapper la possession ou la vente de certains objets, il porte évidemment sur le détenteur, dont il diminue la richesse directement sans aucune compensation possible.

L'impôt frappe ordinairement ou des personnes, c'est-à-dire des services, ou des produits déterminés, tandis que certains produits et certains services restent exempts d'impôt. On a quelquefois posé le problème, purement théorique, de savoir quels seraient les effets d'un impôt général sur tous les intérêts, ou sur tous les salaires, ou sur tous les revenus, sans distinction d'intérêts et de salaires. La solution de ce problème ne présente nulle difficulté : un impôt sur les intérêts élèverait un moment les difficultés du travail d'épargne en réduisant sa rémunération : ce travail diminuerait et la production ne pourrait se maintenir que par un accroissement du travail musculaire dont l'offre augmenterait, tandis que la demande, dont la somme des capitaux offerts est un élément, diminuerait jusqu'à ce que l'équilibre qui existait antérieurement entre la rémunération des deux branches de travail fût rétabli. — Les choses se passeraient dans un ordre inverse, mais de la même manière, en cas d'établissement d'un impôt général sur les salaires : le premier effet de cet impôt serait de peser sur la reproduction des hommes, comme celui du premier serait de peser sur la reproduction des capitaux. — Un impôt général sur tous les revenus ne changerait rien à la distribution de la richesse et donnerait lieu simplement à une diminution proportionnelle de pouvoir productif dans toutes les branches de l'industrie.

— Il est bien entendu qu'en tout cas nous laissons de côté les difficultés que présenterait dans la pratique l'établissement de ces impôts généraux.

On remarquera sans doute que tous les impôts, quelles que soient d'ailleurs leur assiette et leur nature, sont nécessairement prélevés sur le revenu. Pour l'impôt en nature, comme la dîme, cela est évident : pour les autres, cela résulte du fait qu'ils sont payables en espèces, c'est-à-dire en capitaux naissants susceptibles de prendre tel emploi qu'on veut leur donner. Ils peuvent, il est vrai, être établis de manière à détruire le capital propre de quelques particuliers et être exagérés à ce point que le revenu de la société, c'est-à-dire toute sa production annuelle, ne puisse suffire à les payer sans réduction des frais d'entretien des hommes et des capitaux : alors évidemment le capital est atteint, ou, en d'autres termes, les richesses de la société diminuent ; mais cet état ne peut être normal parce qu'il implique diminution progressive du pouvoir productif et par suite de la société elle-même. — Un tel état, il faut bien le remarquer, ne résulte pas de l'assiette de l'impôt, mais de son exagération, de la part qu'il prend dans les revenus annuels et de son emploi plus ou moins improductif.

5° *Impôt sur la rente de la terre.* — Lorsqu'on examine l'impôt foncier ordinaire et ses effets au milieu des oscillations incessantes de l'offre et de la demande, on reconnait sans peine qu'il agit d'une manière tout autre que ceux dont nous venons de parler. Lors de son établissement et tant qu'il n'est pas supérieur au fermage de la terre, il frappe le propriétaire, comme l'impôt sur les consommations frappe le producteur : mais le propriétaire ne peut en aucun cas rejeter le fardeau sur le consommateur, parce que la terre n'est pas un produit de son industrie individuelle. Si l'impôt foncier excédait le prix du fermage de la terre, il agirait pour l'excédant comme impôt de consommation sur tous les produits de l'agriculture et retomberait, en définitive, sur le consommateur. Il porterait également sur le consommateur s'il était proportionné à l'étendue du terrain cultivé et non à sa fertilité, c'est-à-dire au prix de fermage.

Supposez toutes les terres d'un pays divisées en quatre classes,

dont la première rapporte au propriétaire un fermage de 10 par hectare, la seconde un fermage de 5, la troisième un fermage de 1 et la quatrième, nul fermage. Si l'impôt se proportionnait simplement à l'étendue de terrain cultivé et était égal à 1, la terre de la quatrième classe cesserait d'être cultivée et ne pourrait payer l'impôt, à moins que le prix courant des produits ne s'élevât, de manière à rendre au cultivateur ce que le fisc lui aurait pris : alors l'impôt pèserait de tout son poids sur le consommateur. Les propriétaires des terres des trois premières classes ne supporteraient pas d'impôt, et cet accroissement de leur revenu aurait lieu aux dépens du consommateur.

Supposez maintenant que l'impôt soit proportionné au fermage des terres : il sera établi sur les terres des trois premières classes seulement, et s'il est d'un quart du fermage, il s'élèvera à 2 1/2 pour les terres de première classe, à 1 1/4 pour celles de la seconde, à 1/4 pour celles de la troisième. Le prix des produits n'augmenterait pas, parce qu'il est déterminé, nous le savons, par les frais de production des terres de quatrième classe, lesquels n'ont subi nulle altération. L'impôt ne grèverait donc ni le fermier, ni le consommateur, mais seulement le propriétaire, dont le revenu serait réduit d'un quart, sans que le cours général des salaires ou de l'intérêt fût altéré en quoi que ce fût.

L'établissement de cet impôt, réduisant d'un quart le revenu donné par la terre au propriétaire, réduirait d'un quart aussi la valeur vénale de celle-ci : il équivaudrait donc à une expropriation jusqu'à concurrence d'un quart, et lorsque le propriétaire vendrait sa terre, on la lui achèterait un quart moins cher que si l'impôt n'existait pas. On arriverait alors à cette conséquence bizarre, mais incontestable, que l'impôt ne serait supporté par personne comme charge annuelle. Le fermier payerait un quart de son fermage au percepteur au lieu de le payer au propriétaire, mais ni le prix des produits, ni le taux de l'intérêt, ni celui des salaires ne seraient altérés. Si nous poussons la supposition à l'extrême, jusqu'à un impôt égal à la totalité des fermages, nous trouvons qu'il n'aurait pas d'autres effets matériels : la totalité des fermages serait payée au fisc, de telle sorte qu'il n'y aurait plus, à proprement parler, de propriétaires fonciers : l'État serait redevenu pro-

priétaire du sol comme il l'était autrefois, comme il l'est encore dans une partie de l'Inde et en Égypte.

Y aurait-il, à la suite d'un tel événement, destruction directe de capitaux? Nullement : des capitaux-terres appartenant à des particuliers seraient passés aux mains de l'État, sans qu'il y eût, matériellement et directement, ni augmentation, ni diminution de richesses.

Nous disons « directement » parce qu'il est bien clair que l'établissement d'un tel impôt aurait un effet moral très-fâcheux sur la sécurité nécessaire à la propriété, sur la capitalisation en général et qu'il serait aussitôt suivi de conséquences désastreuses. En pratique d'ailleurs, il présenterait des difficultés et des inconvénients dont nous aurons à nous occuper plus tard. Ici, et à ne considérer les choses qu'au point de vue théorique, à l'état d'abstraction en quelque sorte, il importait de signaler le singulier caractère de cette espèce d'impôt.

On peut tirer sur-le-champ un corollaire pratique de cette théorie : diminuer un impôt foncier établi depuis un grand nombre d'années, c'est faire cadeau gratuitement aux propriétaires d'une somme de richesses équivalente à l'augmentation de valeur que donne à la terre l'accroissement du fermage qu'elle rapporte ou peut rapporter. Un tel dégrèvement équivaut à l'aliénation de terres domaniales susceptibles de produire un revenu égal à la réduction de l'impôt.

Il est évident aussi que l'idée de la péréquation de l'impôt foncier, idée ancienne, naturelle et souvent exprimée dans les pays où cet impôt existe, repose sur une illusion. L'inégalité dans l'assiette primitive de l'impôt a pu être une injustice; mais dès que les terres ont changé de mains par une vente ou un partage, l'injustice a été consommée à ce point qu'il n'est plus au pouvoir de personne de la réparer. La péréquation équitable s'est effectuée par l'évaluation et la vente de chaque terre à ce point que l'impôt, injuste peut-être pour les anciens propriétaires, est juste pour les nouveaux. La péréquation par aggravation sur les terres moins imposées aurait les effets de l'établissement d'un nouvel impôt et la péréquation par dégrèvement aurait ceux que nous venons d'indiquer : dans le premier cas, l'État diminuerait le revenu des nou-

veaux imposés ; dans le second, il ferait gratuitement cadeau d'un revenu aux contribuables dégrevés. La péréquation ne serait, en aucun cas, un acte de justice ou un acte de réparation.

L'impôt foncier établi sur le fermage a, quant au propriétaire, les mêmes effets qu'une diminution dans la fertilité du sol ou qu'une constitution de rente perpétuelle. Quant au consommateur et quant au coût de production des services ou produits dans la nation où il est établi, cet impôt n'a absolument aucun effet.

§ 3. — Conclusions générales.

Au risque d'anticiper quelque peu sur la seconde partie de ce travail, il convient d'indiquer dès à présent quelques conséquences générales immédiates des considérations qui précèdent.

1° L'établissement de tout nouvel impôt, quel qu'il soit, constitue une diminution du droit de propriété. Les modifications quelles qu'elles soient, introduites dans un impôt antérieurement existant, modifient également le droit de propriété.

Il serait inutile d'insister sur une proposition si simple, si les vérités les plus évidentes n'étaient oubliées et obscurcies dans les discussions auxquelles donnent lieu tout établissement ou remaniement d'impôt. L'impôt étant une partie des revenus généraux prélevée par autorité, il est parfaitement clair que la partie des mêmes revenus qui est réservée à la propriété privée diminue ou augmente selon que l'impôt lui enlève plus ou moins (en admettant, bien entendu, que la production reste stationnaire).

La propriété considérée de haut et en général n'est autre chose que l'ensemble de prévisions et d'espérances en vue desquelles le travail industriel est arrangé. Tant que ces espérances ne sont pas déçues, la propriété subsiste : dès qu'elles sont trompées par un changement imprévu, naturel ou social, la propriété est atteinte. Une grêle diminue la propriété, comme un impôt nouveau : comme lui, elle frappe un certain canton industriel très-sévèrement et abaisse le chiffre de la richesse totale. De même, une excellente récolte, comme une suppression d'impôt, ajoute à la richesse, à la propriété, aux moyens généraux de consommation. La récolte moyenne et attendue, c'est celle qui

n'augmente ni ne diminue la propriété, comme l'impôt prévu et attendu.

Si l'impôt que l'on établit est une prestation, il attente directement à la propriété par excellence, qui est la liberté du travail et de la personne, et tout le monde admet sans difficulté que l'impôt établi sur le revenu de la terre est une diminution de la propriété foncière. Dans l'impôt de consommation, l'atteinte portée à la propriété est moins claire, parce qu'elle est dissimulée dans le jeu des échanges, mais elle n'est pas moins certaine. Prenons pour exemple un impôt sur le sucre : supposons qu'on établisse aujourd'hui dans un pays producteur de sucre un impôt nouveau de 50 centimes par kilogramme. Il est clair que le fabricant, dont le prix de revient se trouve élevé de 50 centimes et dont les débouchés sont réduits, gagne moins qu'auparavant ou perd même à fabriquer par le seul fait de l'impôt et ne peut plus obtenir du même travail la même rémunération en intérêts et salaires : il se trouve donc réellement plus pauvre, et dans la pratique il n'est pas rare de voir son appauvrissement aller jusqu'à la ruine. Peut-on dire que l'impôt n'a pas diminué sa propriété? Quant au consommateur, il semble contraire au langage reçu de dire que sa propriété est réduite de 50 centimes par kilogramme de sucre qu'il consomme, et cependant rien n'est plus vrai. Il pouvait auparavant employer cette somme à la satisfaction d'autres besoins que celui auquel satisfait le sucre : depuis l'établissement de l'impôt, ce consommateur ne le peut plus. Ceux qui consommaient du sucre avant l'impôt et qui cessent de consommer sont plus sévèrement atteints encore, puisque l'impôt les prive d'une jouissance qu'ils pouvaient se procurer auparavant. Leur propriété matérielle reste la même, dit-on, mais qu'est-ce qu'une propriété, si ce n'est une faculté, un pouvoir de consommer? Et leur faculté, leur pouvoir de consommer n'est-il pas réduit?

Lorsque les impôts, établis depuis longues années, ont reçu la sanction du temps, ils ne touchent plus à la propriété d'aucun individu en particulier, parce que chacun a arrangé sa vie en vue de leur existence. Ils agissent alors exactement comme les inconvénients du climat et du sol : la société en général est moins riche que si ces inconvénients n'existaient pas; mais cette diminution

de richesse se trouve répartie de telle façon que toutes les forces économiques sont dans leur équilibre naturel. C'est pourquoi l'impôt est d'autant meilleur qu'il est plus fixe, plus facile à prévoir et à mesurer, et l'impôt ancien est généralement préférable à un impôt nouveau.

2° L'impôt constituant les frais généraux d'établissement social supportés par le travail industriel, une nation forme seule un atelier complet, et l'on ne peut bien comparer les prix de revient d'une même branche d'industrie dans deux pays différents sans tenir compte de l'impôt.

3° Les impôts qui élèvent le prix de revient spécial de telle ou telle classe de marchandises, que ces marchandises soient destinées à servir comme capitaux ou comme objets de consommation, contrarient les développements du commerce extérieur. Entre deux producteurs qui offrent le même produit sur un marché neutre, c'est celui qui a le prix de revient le moins élevé qui peut offrir le produit à meilleur marché que l'autre. — L'impôt sur le revenu de la terre, n'élevant le prix de revient d'aucun produit, laisse toute liberté au commerce extérieur et ne lui enlève aucun débouché.

L'assiette et la perception de l'impôt appartenant à l'autorité publique et étant réglées par les prescriptions de cette autorité, la théorie générale de l'impôt appartient à la partie pratique de ce travail. Il suffit à la science de savoir en quoi précisément consiste l'impôt et quels sont ses effets sur le coût de production et sur l'appropriation des richesses.

CHAPITRE XIV

RÉSUMÉ DE LA THÉORIE DE L'APPROPRIATION DES RICHESSES

Nous avons terminé l'exposition des lois qui régissent l'appropriation des richesses. Essayons maintenant de jeter un coup d'œil rapide sur le chemin que nous avons parcouru et de récapituler, en peu de mots, les principaux résultats de cette étude.

Tout système d'appropriation des richesses constitue l'ensemble des lois qui régissent la propriété, qui répartissent entre les divers membres d'une société les fonctions au moins industrielles, les capitaux et les produits. Dans tous les systèmes passés, présents ou imaginables on retrouve deux modes élémentaires d'appropriation, ni plus ni moins : 1° la liberté, quand l'individu dispose souverainement de son travail et de la portion de capitaux qu'il a acquise, conformément aux lois; 2° l'autorité, quand la disposition souveraine du travail de l'individu et des richesses nécessaires à sa consommation appartiennent à autrui. Ces deux modes élémentaires sont susceptibles d'une infinité de combinaisons diverses dont l'énumération ou la classification seraient impossibles et qu'on ne peut bien étudier que dans leurs éléments en considérant comment l'homme, avec ses habitudes connues, se comporte, selon que l'un ou l'autre mode d'appropriation prédomine dans l'industrie.

L'autorité, dirigée selon la volonté capricieuse et à peu près irresponsable des personnes investies du pouvoir, ne reconnaît point de règles fixes. La liberté, au contraire, impose la responsabilité en même temps qu'elle donne un pouvoir à chaque individu : elle a des règles fixes; car si l'homme a ses caprices, lorsqu'il échappe à la responsabilité, il agit uniformément, lors-

qu'il se sent en présence d'une responsabilité, claire, précise et inévitable.

Avec la liberté, l'appropriation des richesses a lieu par un seul et même procédé appliqué de mille manières, par l'échange. Dans l'échange, chacun des deux échangistes agit sous l'empire de la loi souveraine de l'industrie : « obtenir la plus grande somme de richesses au prix du moindre travail possible. » Chacun prend le parti d'échanger lorsqu'il obtient plus facilement par l'échange que par la production directe le produit dont il a besoin.

L'échange peut avoir pour objet non-seulement des produits mais des services ; non-seulement des services présents, mais des services à venir ; un travail futur, aussi bien qu'un travail réalisé. Ainsi l'appropriation entière des richesses subit ses lois.

Il y a trois termes dans tout échange : l'offre, la demande et la valeur. La valeur, ou puissance d'échange du produit ou service que l'on considère, se fixe au point précis où l'offre et la demande sont égales l'une à l'autre. L'offre et la demande augmentent ou diminuent selon la volonté et le pouvoir d'échange des hommes qui désirent échanger. La valeur augmente par l'augmentation de la demande et par la diminution de l'offre ; elle diminue par l'augmentation de l'offre ou par la diminution de la demande. Réciproquement, la demande augmente et l'offre diminue lorsque la valeur s'abaisse, l'offre augmente et la demande diminue, lorsque la valeur s'élève.

Les hommes trouvant plus d'avantage à se partager les occupations et à travailler les uns pour les autres qu'à travailler isolément et chacun pour soi, la part de chacun dans le produit annuel des richesses dépend de la valeur du travail qu'il apporte dans la somme totale ; la valeur de ce travail dépend des besoins de la communauté, c'est-à-dire des autres hommes et des moyens d'échange qu'ils ont pu acquérir par leur propre travail.

Tous les hommes étant également admis à concourir sur le marché général, chacun cherche à y obtenir la rémunération la plus forte qu'il peut : par conséquent, chacun s'efforce d'offrir les services les plus demandés par ceux qui, en même temps qu'ils en éprouvent le besoin, ont des moyens d'échange. Dès lors chacun tâche d'inventer pour échapper à la concurrence de ceux qui

offrent le même service que lui. Mais comme il n'existe pas une différence très-grande et permanente de puissance industrielle entre les divers individus qui concourent sur un même marché, les rémunérations des divers services tendent toujours à l'égalité, bien que chaque individu, recherchant une rémunération supérieure, tende à l'inégalité. — L'échange assurant la préférence à celui qui offre un service à meilleur marché, attribue la rémunération la plus forte et la plus assurée à celui qui possède le plus grand pouvoir productif.

Il y a toujours sur un marché une moyenne inconnue, mais idéale et même réelle, de rémunération des services rendus habituellement dans toutes les branches d'industries; car tous les individus ne peuvent ni inventer habituellement, ni se tromper habituellement sur l'appréciation d'un fait aussi simple que le rapport qui existe entre le travail que coûte un service et la rémunération qu'il reçoit. La moyenne idéale de rémunération se calcule d'après la rémunération moyenne que reçoit habituellement le travail sous ses deux formes, c'est-à-dire d'après le cours moyen des salaires et des intérêts.

Ce cours moyen étant donné, toute branche d'industrie qui donne une rémunération supérieure tend à croître, et toute branche d'industrie qui donne une rémunération inférieure tend à décroître. Tout accroissement de la puissance du travail par un progrès de l'art dans une branche quelconque d'industrie donne lieu à un accroissement de rémunération qui se répand sur la masse des travailleurs; toute diminution de la puissance du travail donne lieu à une réduction de rémunération qui va peser sur la masse des travailleurs.

On mesure le coût de production de chacun des produits d'une entreprise par la somme de salaires et d'intérêts qu'il faut consommer pour le produire. Le cours habituel de chaque objet dépend de son coût de production habituel : ce coût de production, la demande étant donnée, est celui de l'entreprise qui produit avec le plus de frais. Si, par une circonstance quelconque, la valeur du produit vient à baisser, l'entreprise dont le coût de production est le plus élevé est condamnée à périr : elle ne fait plus ses frais.

Ainsi l'appropriation par la liberté attribue à la généralité des producteurs une rémunération moyenne; à d'autres une rémunération exceptionnelle en plus ou en moins, selon que leur puissance productive est supérieure ou inférieure à la moyenne. Autrefois il existait à bord des navires de guerre un singulier procédé pour habituer en peu de temps les mousses aux manœuvres : à un signal donné, tous devaient monter à la plus haute vergue et descendre aussitôt · celui qui arrivait le premier sur le pont, après avoir accompli cette évolution, était récompensé; celui qui arrivait le dernier était fouetté. Telle est la discipline de la concurrence, dure aux retardataires, mais favorable en somme aux progrès de l'industrie et de la société, parce qu'elle stimule à la fois les producteurs par l'espérance et par la crainte.

Comme le service rendu est presque toujours proportionné à l'effort fait pour le rendre, l'appropriation par l'échange proportionne à peu près la rémunération à l'effort et, en ce sens, elle est le plus souvent conforme à l'équité : mais elle a pour but direct l'utilité commune et collective, non l'équité dont elle s'éloigne quelquefois.

L'appropriation par l'échange place chaque famille dans les conditions générales de travail et de rémunération où la société et l'humanité se trouvent placées par la nature des choses. La famille s'enrichit ou s'appauvrit sous l'influence des mêmes causes et dans les mêmes conditions que la société, selon qu'elle développe plus ou moins de forces productives, soit sous forme d'art, soit sous forme de travail musculaire ou d'épargne, et aussi selon le nombre des individus dont elle se compose.

Il y a toutefois cette différence que l'humanité considérée dans son ensemble forme un atelier complet qui ne dépend d'aucun autre, et on peut dire la même chose d'une société lorsqu'on fait abstraction de son commerce extérieur : une famille, au contraire, n'est qu'une partie minime de l'atelier social et elle dépend nécessairement des mouvements de cet atelier : elle se rémunère, non par les produits qu'elle crée, mais par ceux qu'elle obtient par l'échange, de telle sorte que sa rémunération augmente ou diminue, selon les variations de la valeur des produits ou services fournis par la famille à la société. Chaque famille se trouve ainsi

solidaire dans une certaine mesure, ou du moins dépendante de la condition de toutes les autres et rémunérée selon l'utilité des services qu'elle offre sur le marché général. La société est d'autant plus riche que, toutes choses d'ailleurs égales, elle déploie un art plus parfait dans ses arrangements généraux : la famille, sous l'action de laquelle ces arrangements ne peuvent tomber, est, toutes choses d'ailleurs égales, d'autant plus riche qu'elle les connaît mieux et s'y conforme mieux, qu'elle sait mieux prévoir les variations de valeur qui naissent du mouvement des échanges et régler en conséquence l'offre de ses services et de ses produits.

Sous l'empire de la propriété et de l'échange, toutes les parties de la société sont étroitement liées ensemble, et cependant les fonctions comme la responsabilité de chaque famille et sa liberté d'action demeurent distinctes. L'appropriation par autorité ne relie pas aussi étroitement ensemble les diverses parties de la société, parce que les règles qu'elle établit peuvent toujours être assez facilement éludées et qu'elle confond à chaque instant les responsabilités, souvent même les fonctions. Il est vrai qu'avec la concurrence l'équilibre de la production et de la consommation, abandonné aux soins de la prudence individuelle, ne se maintient qu'au prix de secousses fréquentes et quelquefois violentes ; mais à mesure que les marchés s'étendent, les variations de valeur deviennent à la fois plus continues et plus lentes, partant plus faciles à prévoir. L'autorité, du reste, n'est pas moins impuissante que la concurrence à maintenir l'équilibre de la production et de la consommation : elle ne saurait y parvenir que par d'immenses réserves et la compression de nombreux besoins.

La responsabilité de chaque famille étant nettement tranchée sous l'empire de la liberté, chaque famille jouit d'une grande indépendance et règle par elle-même, sans aucune intervention préventive du pouvoir social, le nombre de ses membres. C'est ainsi que le réglement de la population et le soin de la maintenir en rapport avec les moyens d'existence appartient aux chefs de famille et à chacun d'eux en particulier dans celle à laquelle il est lié. La formule de la population s'applique dans toute sa rigueur dans chaque famille, et le jeu des échanges appelle à la vie ou condamne à la mort telle ou telle classe, selon qu'elle offre ou n'offre

pas les services dont la société a besoin : en effet, ceux dont les services sont réclamés reçoivent une rémunération élevée, exceptionnelle ; ceux dont les services ne sont pas réclamés reçoivent une rémunération qui ne suffit pas à les faire subsister.

Cette loi sévère de l'échange ne frappe que médiatement les familles qui possèdent un capital : elle frappe directement et avec toute rigueur les familles qui, n'ayant aucun capital, vivent de leurs salaires, au jour le jour.

Si la population se développait uniformément dans chaque famille en raison des revenus que cette famille possède, celles qui disposent de la plus forte somme de puissance productive se développeraient sans cesse, tandis que les autres resteraient stationnaires ou disparaîtraient. Alors la population tendrait à se recruter par les familles les plus laborieuses aux dépens de celles qui le seraient moins. Mais, chacun le sait, le développement de la population dans chaque famille est souvent déterminé par des causes autres que les causes économiques et dont l'examen n'appartient pas à notre sujet. Il suffit ici d'indiquer la tendance de la cause économique.

Le désir de fonder une famille, d'élever des enfants en certain nombre, est un des besoins les plus actifs, les plus permanents, les plus respectables que l'homme puisse éprouver. Ce besoin qui semble souvent disparaître dans les classes supérieures, détermine de grands et féconds efforts dans les classes moyenne et inférieure, tellement qu'on peut le considérer à juste titre comme une des causes les plus actives des progrès de l'industrie dans les sociétés modernes. Et en même temps qu'il développe l'industrie, il augmente la société elle-même, sous la double influence de la loi de la rente et de celle des débouchés.

La concurrence, en assurant une rémunération exceptionnelle à qui abaisse le coût de production et en réduisant sans cesse la rémunération du retardataire, favorise merveilleusement les progrès qui permettent de vaincre l'obstacle de la rente en profitant de l'extension chaque jour plus grande des débouchés.

Tels sont, au point de vue de la grandeur et du développement des sociétés et des individus qui les composent, les avantages de la liberté et de la concurrence : au point de vue de la justice dis-

tributive et individuelle, ce régime présente quelques inconvénients que nous avons signalés, mais qui ne sont ni assez graves pour compromettre l'existence de la société, ni sans remède. En dehors des mesures destinées à remédier à ces inconvénients, tout obstacle naturel ou artificiel, opposé au jeu de la concurrence, diminue le pouvoir productif et partant la richesse et la population de la société au sein de laquelle il est établi : il devient pour elle une cause d'infériorité et de ruine.

L'impôt est la part des revenus généraux destinée à rémunérer les services généraux de la société : tout ce qui est prélevé à titre d'impôt est soustrait à la rémunération des services spéciaux et surtout des services industriels. L'assiette et la perception de l'impôt peuvent donc aggraver ou atténuer les inconvénients de l'appropriation par l'échange et la concurrence.

L'exposé des lois idéales qui régissent l'échange n'est pas la description d'un état de choses existant sur quelque point de la terre que ce soit : la liberté des échanges et de la concurrence est limitée partout, soit par la nature, soit par les institutions et les préjugés. Les critiques tirées de l'examen de l'état actuel de l'appropriation des richesses sur quelques points du monde et dirigées contre ce régime sont donc souverainement injustes : elles tendent à donner une direction vicieuse à tous les projets de réforme.

On peut réformer, en effet, en marchant plus avant dans la voie que l'humanité a suivie jusqu'ici, en ajoutant à la liberté de tous et de chacun, en étendant l'instruction et particulièrement celle qui apprend à chaque citoyen ses droits et ses devoirs économiques. On peut au contraire, sous prétexte de remédier aux abus de la concurrence, remonter peu à peu, par la restauration de divers monopoles, vers la reconstitution d'un régime d'autorité. Dans le premier cas, nous le savons maintenant, on augmentera la richesse et la population en raison de la liberté qu'on introduira : dans le second, on réduira la richesse et partant la population, en raison de la liberté que l'on retranchera. Lorsqu'on entre largement dans la liberté, le développement social ne rencontrant point d'obstacle, a lieu sans secousse violente ; lorsqu'on veut procéder par réaction contre la liberté, la société souffre et

s'agite dans d'interminables révolutions. Il importe donc au plus haut degré d'avoir sur la voie que l'on doit suivre des idées fixes et arrêtées; car, quelque féconde que soit l'imagination de ceux qui veulent modifier la société, elle ne peut échapper à cette alternative d'augmenter ou de réduire la liberté du travail.

Il convient surtout d'avoir de la patience, de considérer que tout progrès sérieux et réel s'effectue par l'opinion, par l'enseignement des hommes et que tout enseignement est lent. Mais si l'enseignement est lent, son action est infaillible : si quelques graines de semence se perdent sur la pierre, dans les ronces ou sur le chemin, la plus grande partie tombe sur un sol plus ou moins fécond, où elle germe et fructifie.

De tous les moyens généraux d'améliorer l'appropriation actuelle des richesses et d'encourager le progrès industriel, l'enseignement, et surtout l'enseignement économique, est sans contredit le meilleur. Jusqu'à présent chacun a marché à tâtons, dans un isolement absolu et, si l'on excepte un petit nombre d'hommes, sans connaître l'ensemble des lois générales auxquelles est soumise la vie économique de la société. Cependant on a avancé, à la lueur incertaine de quelques instincts ou de théories partielles, et la société s'est développée, physiologiquement en quelque sorte, sans action de la volonté de tous et de chacun, souvent malgré elle : ne peut-on pas espérer des résultats plus complets, plus rapides, si la connaissance des lois physiologiques vient associer les volontés aux besoins instinctifs qui ont dominé jusqu'à ce jour et suffi pour déterminer un progrès?

Les vérités constatées par l'économie politique sont en petit nombre, mais leur connaissance importe infiniment à celle des devoirs sociaux. Celui qui sait que les richesses, incessamment produites et consommées, sont susceptibles d'accroissement et de diminution, qu'il peut s'enrichir par l'invention, le travail et l'épargne, sans limites connues, agit autrement que s'il croyait que les richesses existent en quantité limitée et ne peuvent être acquises par l'un qu'aux dépens de l'autre. S'il sait que les lois de l'appropriation l'obligent à offrir des services demandés par ses semblables et dont la valeur varie suivant les caprices de l'offre et de la demande, il n'agira point comme s'il croyait que, dans la

profession qu'il peut choisir, quelle qu'elle soit, il y a une rétribution permanente et équitable à l'exception de toute autre. S'il sait que c'est à lui et à lui seul qu'incombe la responsabilité de maintenir sa famille, il ne murmurera point contre la pauvreté qui peut résulter d'un grand nombre d'enfants et il cherchera dans ses efforts plutôt que dans les ressources de la charité les moyens de surmonter les embarras de sa situation. S'il sait en quoi consistent les fonctions du marchand, du spéculateur, quels sont les services que rémunère l'intérêt, quelle est l'influence et la mesure du crédit, quelles sont les causes des crises commerciales, il ne déclamera ni contre le marchand, ni contre le spéculateur, ni contre l'intérêt; il ne demandera pas au papier-monnaie des richesses imaginaires, ni au gouvernement des panacées contre les maux particuliers causés par les crises : il ira droit au but, travaillant davantage, rectifiant ses opérations, s'il reconnaît qu'il s'est trompé; toujours actif, disposé à s'instruire et à s'aider lui-même, plutôt qu'à implorer l'aide d'autrui. S'il sait que sa rémunération dépend en définitive de la puissance productive dont il dispose, ses études et ses efforts tendront à augmenter cette puissance plutôt qu'à demander l'introduction à son profit de priviléges ou de monopoles : il n'ignorera pas que, par le premier moyen, le seul digne et équitable, il arrivera plus vite et plus sûrement au but que par le second. Quel magnifique résultat l'humanité aurait obtenu le jour où on aurait fait disparaître les passions haineuses et les espérances insensées qu'alimentent les erreurs économiques et rendu au travail toute la portion d'activité que ces passions et ces espérances lui enlèvent aujourd'hui!

APPENDICE

NOTE SUR L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

Le but de ce travail n'est pas d'esquisser un tableau de l'histoire de l'économie politique, sujet vaste qui a fourni et peut encore fournir la matière d'ouvrages considérables. Il s'agit seulement d'indiquer d'une façon très-sommaire dans quel ordre chronologique se sont manifestées les principales vérités qui constituent aujourd'hui la science économique et par quels hommes elles ont été introduites, sans entrer autrement, soit dans le détail des systèmes soit dans la biographie des écrivains. Chacun des ouvriers qui travaillent à une science y apporte quelque vérité et aussi quelque erreur : la première, recueillie par la postérité, est éternelle ; la seconde tombe dans l'oubli. Il ne s'agit ici que des vérités principales et des principaux ouvriers de la science ; non pas que nous prétendions méconnaître l'importance des vérités secondaires et de détail, et celle des travaux qui les ont mises en lumière, ou même l'utilité de certaines erreurs, qui, lorsque les hommes s'étaient contentés de vérités mal énoncées ou de démonstrations imparfaites, les ont forcés à creuser, à compléter et surtout à préciser leur pensée ; mais le travail auquel nous nous livrons ici n'est ni une histoire, ni même une esquisse historique ; c'est seulement une note commémorative, utile peut-être à la fin d'un livre où les citations et la controverse occupent peu de place.

I

Depuis que les hommes étendent leurs méditations sur les conditions générales de leur existence en société, ils ont des idées, exactes et inexactes, sur les matières économiques ; mais il s'est écoulé long temps avant qu'ils aient songé à coordonner ces idées en un système scientifique. Les yeux de l'intelligence, comme ceux du corps, répugnent à regarder

trop près de nous et c'est pourquoi on a trouvé plus facile de réfléchir sur les mouvements des astres et sur les lois du monde physique que de rechercher les véritables conditions de l'existence de l'homme et de l'accroissement de la population.

Les premières tentatives faites pour soumettre à l'observation et au raisonnement les faits économiques appartiennent à l'école de Socrate. Deux de ses disciples immédiats, Eschine et Xénophon, se sont occupés de définir la richesse et les richesses : ils ont très-nettement reconnu le caractère essentiel des richesses, l'utilité, et bien compris jusqu'à quel point la richesse était subjective. Le premier a laissé un dialogue dans lequel il expose très-clairement la propriété qu'ont les qualités du corps et de l'esprit de procurer, par l'échange, des richesses à ceux qui les possèdent ; le second a énoncé dans son *économique* des préceptes d'administration domestique, applicables encore aujourd'hui et qui attestent une profonde connaissance de l'homme. — Un autre disciple immédiat de Socrate, Platon, a très-distinctement fait ressortir les avantages du partage des occupations. — Enfin, Aristote, dans sa *politique*, a non seulement distingué l'utilité de la valeur et donné une bonne définition de la monnaie, mais encore il a indiqué le but et l'importance de l'économie politique et lui a assigné sa place dans l'ensemble des connaissances humaines.

Il est donc certain que les faits économiques avaient fort occupé l'attention de Socrate et de ses disciples. C'est un fait attesté par les écrits d'eux que nous possédons et par les titres de quelques-uns de ceux qui ont été perdus [1]. Mais l'antiquité semble avoir tenu peu de compte de ces efforts, trop directement opposés à l'esprit de l'esclavage et aux préjugés romains, aussi bien qu'aux sentiments chrétiens qui dominèrent plus tard. De l'antiquité grecque aux temps modernes, on a fait un grand nombre de révolutions économiques ; on a essayé une multitude d'arrangements sociaux et d'atelier divers ; mais il ne paraît pas qu'on ait songé à faire des conditions de la richesse l'objet d'une étude spéciale ; de telle sorte que les faits économiques n'ont été discutés qu'accessoirement par les théologiens et les jurisconsultes, ou spécialement, en dehors de toute théorie générale formulée et acceptée. Les choses sont restées en cet état jusqu'à Quesnay, que nous considérons comme le fondateur de l'économie politique.

Est-ce à dire que cette science soit sortie tout armée, à un jour donné, de la pensée de Quesnay, médecin de Louis XV, et qu'elle naisse en 1758

[1] Diogène de Laërte mentionne treize ouvrages de philosophes divers dont le titre indique qu'ils traitaient de la richesse. Il est probable que tous ressemblaient à celui d'Eschine et considéraient la richesse au point de vue subjectif et moral.

avec la première édition du *tableau économique* ? Nullement. Ce n'est pas ainsi que naissent les sciences : elles sont préparées par de vastes travaux antérieurs, par le concours d'un grand nombre d'hommes et une longue incubation. Depuis le quatorzième siècle et surtout depuis le seizième, on n'avait pas cessé de discuter, dans tous les pays de l'Europe, sur les faits économiques. Custodi a fait un volumineux recueil des ouvrages publiés en Italie sur ces matières, et il est probable qu'on pourrait faire un recueil presque aussi volumineux de ce qui a été écrit sur le même sujet dans chacune des langues européennes. Il est probable même qu'en compulsant ces ouvrages avec soin on y trouverait la plupart des propositions dont la réunion constitue aujourd'hui l'économie politique [1]. Mais tous ces travaux, pour estimables qu'ils soient, ne constituent point une science, c'est-à-dire une conception d'ensemble vérifiée par l'observation, qui forme, si l'on peut ainsi dire, un cadre dans lequel les faits, classés suivant une méthode déterminée, doivent occuper chacun une certaine place ; un cadre dans lequel la vérité, lors même qu'elle est un peu méconnue d'abord, puisse entrer par le travail successif de divers penseurs, héritant les uns des autres par une tradition directe.

II

A dater de Quesnay, l'économie politique s'affirme elle-même, pour la première fois, comme science d'observation et de raisonnement, comme une sorte de physiologie sociale. Les travaux de divers hommes, liés entre eux par la foi aux mêmes principes et par l'identité de leur but, tant en France qu'à l'étranger, se succèdent rapidement et se sont continués jusqu'à ce jour sans interruption.

[1] Ne trouverait-on pas, par exemple, le sentiment très-vif des avantages que les hommes tirent de la coopération et de l'importance très-accessoire de la monnaie dans le passage suivant de Boisguillebert :

« On croit que c'est une matière (la recherche des richesses) où l'on ne peut point pécher par l'excès, ni jamais, en quelque condition que l'on se trouve, en trop posséder ou acquérir ; l'attention aux intérêts des autres est pure vision, ou des réflexions de religion qui ne passent point la théorie Mais... qui mettrait ceux qui y sont dévoués si singulièrement en possession de toute la terre avec toutes ses richesses, sans en rien excepter ni diminuer, n'en ferait-il pas les derniers des malheureux, s'ils ne pouvaient disposer du labeur de leurs semblables ? Et ne préféreraient-ils pas la condition d'un mendiant dans un monde habité ? Car, premièrement, outre qu'il leur faudrait être eux-mêmes les fabricateurs de tous leurs besoins, bien loin de servir par là leur sensualité, ce serait un chef-d'œuvre si, par un travail continuel, ils pouvaient atteindre jusqu'à se procurer le nécessaire ; et puis, dans la moindre indisposition, il faudrait périr manque de secours ou plutôt de désespoir.

» Et même sans supposer les choses dans cet excès, un très-petit nombre d'hommes en possession d'un très-grand pays, comme il est arrivé quelquefois par des naufrages, n'ont-ils pas été autant de malheureux, bien loin d'être autant de monarques ? »

Quesnay a peu écrit sur l'économie politique et ses ouvrages, qui attestent d'ailleurs un esprit droit et élevé, ne sont pas exempts d'une certaine obscurité, aggravée par une forme terne, qui fatigue l'attention du lecteur. Il est évident que leur auteur était plus propre à la discussion orale, dans laquelle l'objection provoque les éclaircissements, qu'à l'exposition écrite. Il convient donc de le considérer, non en lui-même et dans ses écrits; mais, comme Socrate, dans son école et ses disciples immédiats, qu'on désigne habituellement sous le nom de « Physiocrates. »

Ils affirmaient l'existence entrevue par Vauvenargues[1], d'un ordre naturel dans les sociétés humaines : cet ordre naturel, le meilleur possible, pensaient-ils, était l'objet direct de leurs recherches, qui s'étendaient ainsi, non-seulement sur l'économie politique proprement dite, mais sur la politique entière, considérée au point de vue de toute la philosophie de leur siècle, au point de vue du droit naturel. Ils recherchaient des règles d'art, tendant à des conclusions pratiques ; mais, pour établir ces règles, ils invoquaient des arguments tirés de l'observation des faits et n'en invoquaient point d'autres. Leurs observations d'ailleurs étaient classées dans un système complet, fondé sur une conception élevée, mais un peu confuse, de l'ensemble des faits économiques. Il ne pouvait en être autrement lorsqu'ils prenaient pour point de départ un idéal fondé sur l'observation d'un état accidentel et hypothétique d'arrangements sociaux, de l'état de liberté.

Les Physiocrates reconnaissent implicitement que toutes les richesses naissent du travail. « Ils y a trois sortes de propriétés, disent-ils : la propriété *personnelle*, qui est celle que chacun a sur sa personne et son travail, la propriété *mobilière*, qui naît de la propriété personnelle et la propriété *foncière* qui naît de la propriété mobilière. » Jamais personne n'a soutenu dans la pratique avec plus de vigueur et de constance qu'eux les droits et la liberté du travail[2]. En théorie, ils semblaient plus préoccupés de la matérialité des richesses et de l'observation très-exacte de ce fait : « que toutes les industries qui ne sont ni extractives, ni agricoles ne peuvent travailler que sur les produits de celles-ci et ne peuvent se développer qu'en raison de ce que l'agriculture donne au delà de ce qui est nécessaire à la satisfaction des besoins du cultivateur. » Ils confondaient

[1] « C'est un grand spectacle de considérer les hommes, méditant en secret de s'entre-nuire et forcés néanmoins de s'entr'aider contre leur inclination ou leur dessein. »

[2] « La propriété personnelle est la base de toute société, et la raison de toutes les autres propriétés. » — *Abrégé des principes de l'économie politique*, attribué au margrave de Bade, publié par Dupont (de Nemours), t. II de la *Collection des principaux économistes*, p. 370. — Voy. le préambule de l'ordonnance portant abolition des jurandes. — Rien de plus net d'ailleurs que la célèbre formule : « Laissez faire ! laissez passer ! »

d'ailleurs avec la rente de la terre cet excédant de produit que donne la terre, au moyen duquel le cultivateur paie les divers services qu'il reçoit.

On doit encore aux Physiocrates une multitude de notions théoriques exactes, dont quelques-unes ont été trop oubliées, d'expressions justes et de maximes pratiques confirmées par chaque progrès ultérieur de la science : on leur doit surtout la réfutation d'un très-grand nombre d'erreurs grossières, de préjugés et de maximes déplorables. Rappelons une observation d'une importance secondaire, mais utile et oubliée : Quesnay dit, après avoir exactement exposé les fonctions de la monnaie : « On doit même présumer que le pécule (somme de la monnaie) d'une nation pauvre doit être, à proportion, plus considérable que celui d'une nation riche; car il ne leur en reste à l'une et à l'autre que la somme dont elles ont besoin pour leurs ventes et pour leurs achats. Or, chez les nations pauvres, on a beaucoup plus besoin de l'entremise de l'argent dans le commerce; il faut y payer tout comptant, parce que l'on ne peut s'y fier à la promesse de presque personne. [1] » Le même auteur emploie le mot « service » dans le sens étendu que la science lui donne aujourd'hui et il professe cette maxime, si souvent et si vainement invoquée depuis, que « la police du commerce intérieur et extérieur la plus sûre, la plus exacte, la plus profitable à la nation et à l'État, consiste dans la pleine liberté de la concurrence. »

Les Physiocrates avaient très-distinctement compris que la rente de la terre ne faisait pas partie des frais de production. C'est sur cette notion qu'était fondée leur théorie de l'impôt foncier unique et c'est pourquoi ils donnaient au revenu de la terre le nom de « produit net » ou « richesse disponible. » Ils considéraient comme « disponibles » les propriétaires fonciers vivant de fermages et aussi les capitalistes vivant d'intérêts, mais ils avaient soin d'observer que ces intérêts n'étaient pas disponibles, comme les fermages, et ne pouvaient être attaqués par l'impôt sans que la puissance productive de la société fût atteinte.

De leur conception de l'ensemble des faits économiques, les Physiocrates tiraient en grande partie leurs notions de droit naturel, plus saines sans contredit que celles de leurs contemporains. « Nos devoirs, disaient-ils, sont des conditions à remplir pour conserver et perpétuer nos droits. — Point de droits sans devoirs. » Comme ils reconnaissaient à la classe des hommes disponibles des droits très-étendus, ils considéraient ses devoirs comme très-grands. « Si l'inégalité des fortunes, écrit l'un d'eux [2], résultant de l'usage même de la propriété, paraît dispenser et dispense en effet quelques hommes du travail manuel, ils ne doivent jamais oublier que le

[1] *Analyse du tableau économique.*
[2] *Abrégé des principes de l'économie politique.*

droit de jouir de leur richesse, acquise et conservée sous la protection de la société, leur impose le devoir de travailler pour cette même société, à peine de voler, par leur oisiveté, les secours et la protection qu'ils en ont reçus. C'est à ces hommes, gratifiés d'avance, que les travaux d'instruction, d'inspection, de juridiction, d'émulation et de protection, semblent plus particulièrement destinés ; et rien ne peut les autoriser à déranger, par le désordre de leurs dépenses, les travaux profitables à toute la société par l'adhérence naturelle qu'ils ont avec les subsistances. » Les dépenses que l'école physiocratique condamne sont celles de luxe dont elle avait apprécié très-sainement les effets désastreux. « L'étude de ce cercle naturel de travaux et de subsistances, dit encore l'écrivain que nous venons de citer, met à portée de juger aisément si la direction des dépenses du propriétaire est folle ou sage, équitable ou injuste, et *si elle donne la vie aux hommes ou si elle les détruit*. » Ainsi les Physiocrates avaient bien compris l'influence du luxe sur la population, influence trop oubliée depuis : ils semblent avoir également compris le caractère restrictif de la loi de la rente, car on trouve sous la plume d'un philosophe nourri de leurs doctrines le passage suivant : « Les procédés des arts sont susceptibles du même perfectionnement, des mêmes simplifications que les méthodes scientifiques..... Les instruments, les machines, les métiers ajouteront de plus en plus à la force, à l'adresse des hommes, augmenteront à la fois la perfection et la précision des produits, en diminuant et le temps et le travail nécessaires pour les obtenir ; alors disparaîtront les obstacles qu'opposent à ces mêmes progrès et les accidents qu'on apprendrait à prévoir, à prévenir, et l'insalubrité, soit des travaux, soit des habitudes, soit des climats.

« Alors un espace de terrain de plus en plus resserré pourra produire une masse de denrées d'une plus grande utilité ou d'une valeur plus haute; des jouissances plus étendues pourront être obtenues avec une moindre consommation; le même produit de l'industrie répondra à une moindre destruction de productions premières et deviendra d'un usage plus durable.....

« Ainsi non-seulement le même espace de terrain pourra nourrir plus d'individus ; mais chacun d'eux, moins péniblement occupé, le sera d'une manière plus productive, et pourra mieux satisfaire à ses besoins.

« Mais dans ces progrès de l'industrie et du bien-être... chaque génération, soit par ses progrès, soit par la conservation d'une industrie antérieure, est appelée à des jouissances plus étendues, et dès lors, par une suite de la constitution physique de l'espèce humaine, à un accroissement dans le nombre des individus ; alors ne doit-il pas arriver un terme où ces

lois, également nécessaires, viendraient à se contrarier? où l'augmentation du nombre des hommes surpassant celle de leurs moyens, il en résulterait nécessairement, sinon une diminution continue de bien-être et de population, une marche vraiment rétrograde, ou même une sorte d'oscillation entre le bien et le mal[1]? »

Entre les premiers fondateurs de l'économie politique, il en est un dont les travaux exigent à tous égards une mention spéciale : c'est Turgot Turgot n'a écrit aucun ouvrage important, aucun opuscule même destiné à la grande publicité : sa vie s'est gaspillée, si l'on peut ainsi dire, dans des travaux administratifs, actes d'intendant ou de ministre, qui ont servi seulement à prouver l'impossibilité d'obtenir par des voies régulières les réformes dont le refus a causé la révolution, et dans la préparation d'un grand ouvrage, qui n'a jamais été fait, sur la science sociale. Mais les divers mémoires et écrits d'occasion de ce grand homme, attestent à un très-haut degré la connaissance des vérités économiques et cette faculté de divination que Pascal avait montrée dès l'enfance dans la géométrie.

Dès 1749, à l'âge de vingt-deux ans, Turgot écrivait dans une lettre à l'abbé de Cicé des considérations parfaitement exactes et auxquelles la science n'a ajouté que peu de chose sur la monnaie et le papier-monnaie. L'année suivante, en décrivant les progrès de la civilisation, il disait : « Le labourage rendit les habitations plus fixes ; il nourrit plus d'hommes qu'il n'en occupe, et dès lors impose à ceux qu'il laisse oisifs la nécessité de se rendre utiles ou redoutables aux cultivateurs. De là les villes, le commerce, les métiers, les arts même de simple agrément, la séparation des professions, la différence de l'éducation, l'inégalité des conditions plus grande : de là ce loisir par lequel le génie, dégagé du poids des premiers besoins, sort de la sphère étroite où ils le retiennent, et dirige toutes ses forces à la culture des sciences. »

La même année, il écrivait aussi : « Où en serait la société si chacun labourait son petit champ ? Il faudrait que lui-même aussi bâtît sa maison, tît ses habits. Chacun serait réduit à lui seul et aux seules productions du petit terrain qui l'environnerait. De quoi vivrait l'habitant des terres qui ne produisent point de blé? Qui est-ce qui transporterait les productions d'un pays à l'autre? Le moindre paysan jouit d'une foule de commodités rassemblées souvent de climats fort éloignés. Je prends le plus mal équipé : mille mains, peut-être cent mille ont travaillé pour lui. »

Le plus important des écrits de Turgot, au point de vue de notre travail, est l'opuscule intitulé : *Réflexions sur la formation et la distribution*

[1] Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*

des richesses, publié en 1766. L'auteur y considère le mouvement économique en lui-même, indépendamment des idées de justice et de droit ; mais il suppose, dès l'origine, l'existence des relations de liberté et d'échange : partant de là, il examine comment les richesses se forment et se distribuent. On y trouve la reproduction de quelques erreurs de l'école physiocratique ; mais on y trouve en même temps une conception très-nette des effets de la coopération par le partage des occupations entre les hommes, une exposition admirable de clarté de l'origine et du rôle des capitaux dans la production[1], de la nature et de la forme de l'échange[2], des fonctions du commerce[3], de la nature et de la fonction des monnaies[4], de la nature et de l'importance du crédit[5] et de l'intérêt. Sur tous ces points, si l'on excepte une rectification de la théorie de la valeur courante faite par M. J. St. Mill, on peut dire que l'opuscule de Turgot a fixé la science et qu'il est encore aujourd'hui l'exposition la plus succinte et la plus claire de ses principes.

Voici comment Turgot vient à considérer la coopération des hommes par le partage des occupations :

« § 3. — Les denrées que la terre produit pour satisfaire aux différents besoins de l'homme ne peuvent y servir, pour la plus grande partie, dans l'état où la nature les donne ; elles ont besoin de subir différents changements et d'être préparées par l'art ; il faut convertir le froment en farine et en pain ; tanner ou passer les cuirs ; filer les laines, les cotons ; tirer la soie des cocons ; rouir, teiller les chanvres et les lins, en former ensuite différents tissus et puis les tailler, les coudre pour en faire des vêtements, des chaussures, etc. Si le même homme qui fait produire à sa terre ces différentes choses et qui les emploie à ses besoins, était obligé de leur faire subir toutes ces préparations intermédiaires, il est certain qu'il réussirait fort mal. La plus grande partie de ces préparations exige des soins, une attention, une longue expérience, qui ne s'acquiert qu'en travaillant de suite et sur une grande quantité de matières. Prenons pour exemple la préparation des cuirs. Quel laboureur pourrait suivre tous les détails nécessaires pour cette opération, qui dure plusieurs mois et quelquefois plusieurs années ? S'il le pouvait, le pourrait-il sur un seul cuir ? Quelle perte de temps, de place, de matières qui auraient pu servir en même temps ou successivement à tanner une grande quantité de cuirs ! Mais quand il réussirait à tanner un cuir tout seul ; il ne lui faut qu'une paire de souliers : que ferait-il du reste ? Tuera-t-il un bœuf pour avoir une paire de souliers ? Coupera-t-il un arbre pour se faire une paire de sabots ? On peut

[1] §§ 60 et 61. — [2] §§ 33 et 34. — [3] § 67. — [4] §§ 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44. — [5] § 91.

dire la même chose de tous les autres besoins de chaque homme, qui, s'il était réduit à son champ et à son travail, consumerait beaucoup de temps et de peines pour être très-mal équipé à tous égards et cultiverait très-mal son terrain.

« § 4. — Le même motif qui a établi l'échange de denrée à denrée entre les cultivateurs de terrains de diverse nature a donc dû amener aussi l'échange de la denrée contre le travail entre les cultivateurs et une autre partie de la société, qui aura préféré l'occupation de préparer et de mettre en œuvre les productions de la terre à celle de les faire naître.

« Tout le monde gagnait à cet arrangement, car chacun, en se livrant à un seul genre de travail, y réussissait beaucoup mieux. »

L'exposé de la théorie de l'intérêt n'est ni moins simple, ni moins remarquable. Après avoir examiné en détail les divers emplois que peuvent recevoir les capitaux, Turgot se résume et dit :

« § 82. — J'ai compté cinq manières différentes d'employer les capitaux ou de les placer d'une manière profitable.

La première est d'acheter un fonds de terre qui rapporte un certain revenu. — La seconde est de placer son argent dans des entreprises de culture en affermant des terres dont les fruits doivent rendre, outre le prix du fermage, l'intérêt des avances et le prix du travail de celui qui consacre à leur culture ses richesses et sa peine. — La troisième est de placer son capital dans des entreprises d'industrie et de fabriques. — La quatrième est de le placer dans des entreprises de commerce. — Et la cinquième est de le prêter à ceux qui en ont besoin, moyennant un intérêt.

« § 83. — Il est évident que les produits annuels qu'on peut retirer des capitaux placés dans ces différents emplois sont bornés les uns par les autres et tous relatifs à l'intérêt de l'argent. »

Après avoir établi 1° que l'argent placé en terre doit rapporter moins ; 2° que l'argent prêté doit rapporter un peu plus que le revenu des terres acquises avec un capital égal ; 3° que l'argent placé dans les entreprises de culture, de fabrique et de commerce doit rapporter plus que l'intérêt de l'argent prêté, Turgot ajoute :

« § 87. — Les différents emplois des capitaux rapportent donc des revenus très-inégaux ; mais cette inégalité n'empêche pas qu'ils n'influent réciproquement les uns sur les autres, et qu'il ne s'établisse entre eux une espèce d'équilibre, comme entre deux liqueurs inégalement pesantes, et qui communiqueraient ensemble par le bas d'un siphon renversé, dont elles occuperaient les deux branches ; elles ne seraient pas de niveau, mais la hauteur de l'une ne pourrait augmenter sans que l'autre montât aussi dans la branche opposée. »

Ensuite il prouve cette proposition par des développements d'une admirable clarté.

Certes aucun des économistes qui ont succédé à Turgot n'a exposé la théorie de l'intérêt d'une manière plus nette et plus élevée, ni aussi compréhensive. La plupart d'entre eux n'ont considéré les faits que partiellement, sous un seul aspect et ont dû se livrer par suite à des développements beaucoup plus longs et beaucoup plus obscurs que lui.

Nous citerions volontiers, si nous avions assez d'espace pour cela, les passages de l'opuscule qui nous occupe relatifs à l'échange, au commerce, aux capitaux et surtout aux monnaies. Mentionnons seulement le fragment intitulé : *Valeurs et monnaies*, l'étude la plus profonde peut-être qui ait été faite sur l'échange et le *Mémoire sur les prêts d'argent*, dans lequel le problème pratique de la liberté du prêt à intérêt se trouve discuté d'une manière complète et qui ne laisse rien à désirer.

Lorsqu'on étudie les écrits de Turgot, écrits de circonstance pour la plupart, suscités souvent par de petites questions pratiques, on est frappé de l'ampleur, de la pénétration, de la justesse de cette intelligence, pour laquelle tout est simple, parce qu'elle voit tout ; qui s'applique avec une égale aptitude et une égale facilité aux considérations les plus générales, les plus élevées et aux questions de détail les plus minimes. Plus on les lit, plus on y découvre des observations exactes et fines, de grandes pensées et ce sentiment de la mesure et de l'importance de chaque chose qui est le trait distinctif du bon sens élevé jusqu'au génie. On se demande quelquefois, non ce que Turgot savait d'économie politique, mais s'il ignorait quelque chose de ce que l'on sait aujourd'hui.

Cependant, par un hasard étrange, ces écrits aussi remarquables par la forme que par le fonds et qui se trouvent dans la bibliothèque de tout économiste ont été peu lus ou lus sans attention[1]. On ne cite jamais sans respect le nom de l'auteur, mais on connaît peu ses œuvres : on considère les vérités qu'il a parfaitement exposées comme des découvertes récentes.

[1] Il semble que ceux même des écrits de Turgot qui ont été publiés pendant son intendance ont été inconnus à Adam Smith et peu considérés par J.-B. Say. Dans son exposé de la théorie de l'intérêt, Adam Smith n'a pas dépassé, on peut le dire, l'essai publié sur cette matière, par Hume, en 1752, travail très-remarquable, mais bien inférieur, quant à l'ampleur des conceptions, à celui de Turgot. Il n'est pas probable qu'Adam Smith ait lu les *Réflexions*, publiées cependant en 1766, sans les comprendre, ni qu'il ait soutenu qu'on pouvait contenir par un maximum la hausse du taux de l'intérêt, après avoir pris connaissance du *Mémoire sur les prêts d'argent*. Quant à J.-B. Say, il n'aurait pas, s'il avait lu les *Réflexions* avec attention, critiqué dédaigneusement cet opuscule dans une note de son discours préliminaire, ni surtout écrit (*Traité*, liv. II, ch. VIII) ; « La théorie de l'intérêt est demeurée couverte d'un voile épais jusqu'à Hume et Smith qui l'ont levé. »

et l'on discute encore quelques problèmes qu'il avait étudiés et résolus. Cette intelligence, la plus élevée et la plus complète qui ait abordé l'étude de l'économie politique, n'a pas exercé sur les économistes postérieurs l'influence à laquelle elle avait droit.

La même observation peut s'appliquer à tous les travaux des Physiocrates. Certes ces travaux ne se recommandent ni par la clarté, ni par la simplicité, ni par l'élégance de forme qui caractérisent ceux de Turgot et on peut leur adresser des reproches de plusieurs sortes. Mais l'oubli auquel ils ont été voués presque dès le vivant de leurs auteurs, tient à des causes plus profondes, et principalement à ce que la grande transaction politique dont ils avaient pris l'initiative n'a pas été acceptée. Les partis ont parlé plus haut et par des voix plus éloquentes que ces hommes de bien, déroutés et dépaysés par la révolution, et plus ces partis commettaient de fautes, plus leurs erreurs mettaient en lumière la raison et le haut sens pratique des économistes, plus on avait d'éloignement pour eux et pour leurs doctrines. De quel œil pouvaient-ils être considérés lorsqu'ils proposaient d'établir un impôt unique sur les terres de cette noblesse qui a mieux aimé se faire couper la gorge que d'abandonner un seul de ses priviléges ? Quelles alarmes et quelles haines n'ont-ils pas inspirées à une industrie fondée sur les corporations, les réglements et les priviléges ? Quel accueil pouvaient faire les niveleurs, sectateurs de Rousseau, à une science qui prenait son point de départ dans la nécessité de la propriété et de l'inégalité des conditions ? Et comment les gens, toujours nombreux, qui croient pouvoir enrichir l'État par du papier monnaie ou « faire aller le commerce » par des dépenses de luxe pouvaient-ils ne pas repousser ces analyses par lesquelles les Physiocrates avaient montré les chimères des partisans du papier monnaie et le caractère meurtrier des dépenses de luxe?

III

Les Physiocrates, voulant embrasser dans une vaste synthèse la science sociale tout entière, s'étaient bornés à des vues et à des conclusions d'ensemble et n'avaient, ni mis en œuvre une méthode bien assurée, ni observé les faits avec une grande rigueur. Éblouis en quelque sorte par l'éclat des vérités qu'ils avaient découvertes et entrevues, ravis d'enthousiasme en présence du grand spectacle qu'ouvrait devant eux la science naissante, ils oublièrent que les conceptions scientifiques les plus ingénieuses et les plus hautes ne peuvent être généralement acceptées qu'à la condition d'expliquer simplement les relations de tous les phénomènes qu'elles embrassent. Adam Smith restreignit ses recherches à une branche

seulement de la science sociale, à celle qui étudie la nature et les causes de la richesse des nations : il laissa de côté, ou plutôt laissa au second plan la partie de son sujet qui se rattachait au droit et à la morale et s'attacha avec plus de rigueur à l'observation du détail des faits. Les Physiocrates avaient exagéré dans leurs expositions le pouvoir productif de la terre ; Smith conçut son ouvrage, publié en 1776, dans un sentiment de réaction : il en exposa la pensée et le plan dans les termes suivants :

« Le travail annuel d'une nation est le fonds primitif qui fournit à sa consommation annuelle toutes les choses nécessaires et commodes à la vie ; et ces choses sont toujours, ou le produit immédiat de ce travail, ou achetées des autres nations avec ce produit.

« Ainsi, selon que ce produit, ou ce qui est acheté avec ce produit, se trouvera être dans une proportion plus ou moins grande avec le nombre des consommateurs, la nation sera plus ou moins bien pourvue de toutes les choses nécessaires ou commodes dont elle éprouve le besoin.

« Or, dans toute nation, deux circonstances différentes déterminent cette proportion : premièrement, l'habileté, la dextérité et l'intelligence qu'on y apporte généralement dans l'application du travail, et deuxièmement, la proportion de ceux qui s'y trouvent occupés à un travail utile et le nombre de ceux qui ne le sont pas. Ainsi quels que puissent être le sol, le climat et l'étendue du territoire d'une nation, nécessairement l'abondance ou la disette de son approvisionnement annuel, relativement à sa situation particulière, dépendra de ces deux circonstances.

« L'abondance ou l'insuffisance de cet approvisionnement dépend plus de la première de ces deux circonstances que de la seconde.

« Les causes qui perfectionnent ainsi le pouvoir productif du travail et l'ordre suivant lequel ses produits se distribuent naturellement entre les diverses classes de personnes dont se compose la société, feront la matière du premier livre de ces recherches.

« Le nombre des travailleurs utiles et productifs est partout en proportion de la quantité du capital employé à les mettre en œuvre, et de la manière particulière dont le capital est employé. Le second livre traite donc de la nature du capital et de la manière dont il s'accumule graduellement. »

Ainsi, dès le début de son livre, Smith limite son sujet, écarte ou met sur un plan très-éloigné le pouvoir productif de la terre et fait ressortir avec énergie la puissance du travail ; puis il énumère quelques éléments de cette puissance, l'habileté, la dextérité, l'intelligence, le nombre des travailleurs ; enfin il indique l'importance et le rôle du capital. Sa conception de la science est plus restreinte, mais plus nette que celle de ses

devanciers : elle tend plus directement à l'observation analytique ; mais ce début indique une analyse très-incomplète.

Heureusement, dans l'exécution de son ouvrage, Adam Smith ne s'éloigne pas autant des Physiocrates qu'au début. Bientôt il reconnaît la puissance productive de la terre et dit, comme Turgot[1] : « Une nation n'a de richesses réelles que les produits annuels de ses terres et de l'industrie de ses habitants. » Il reconnaît même très-formellement la loi de la rente dans les passages suivants, confirmés par des développements qui ne laissent aucun doute sur sa pensée : « Toute amélioration qui se fait dans l'état de la société tend, d'une manière directe ou indirecte à faire hausser la rente réelle de la terre, à augmenter la richesse réelle du propriétaire, c'est-à-dire son pouvoir d'acheter le travail d'autrui ou le produit du travail d'autrui[2].

« La rente entre dans la composition du prix des marchandises d'une tout autre manière que les salaires et les profits. Le taux élevé des salaires et des profits est la *cause* du prix élevé ou bas des marchandises : le taux élevé ou bas de la rente est *l'effet* du prix. » Il va même jusqu'à attribuer à la terre un pouvoir productif distinct dont le fermage serait le loyer[3], ce qui est une exagération de théorie.

Mais Adam Smith a rendu à la science un service plus grand que tous les autres, lorsqu'il a exposé et mis en lumière d'une manière saisissante toute la puissance que le travail humain pouvait tirer d'un partage intelligent des occupations. Turgot avait vu très-distinctement et bien apprécié cette puissance, mais il ne l'avait considérée en quelque sorte qu'au point de vue négatif, en montrant à quelle pauvreté la société serait réduite si l'on en faisait disparaître le partage des occupations. Adam Smith a regardé le phénomène par le côté positif et exposé tout ce que la société gagne et peut gagner à un partage intelligent des occupations, dans une exposition admirable dont nous avons cité une partie[4].

L'économiste écossais a rendu à la science un grand nombre d'autres services, moins éclatants, mais plus méritoires peut-être que celui-ci. Il a distingué et séparé très-nettement l'utilité, qu'il appelle « valeur en usage, » de la valeur courante, qu'il appelle « valeur en échange ; » il a étudié analytiquement le coût de production qui, jusque-là, avait été simplement affirmé et considéré au point de vue synthétique : il a tiré

[1] Voy. *Ergonomie*, L. 1, ch. II, § 5, la citation de ce passage de Turgot.
[2] *Richesse des nations*, liv. I, ch. XI.
[3] « Les propriétaires demandent un fermage même pour le produit naturel de la terre. » — Liv. I, ch. VI.
[4] Voy. *Ploutologie*. L. I, ch. III, 2e section, § 4.

de cette étude du coût de production la distinction, si importante, de la valeur habituelle et de la valeur courante qu'il appelle : « prix naturel et prix de marché » des choses : il a analysé avec une admirable sagacité et beaucoup de finesse les causes de la différence des salaires et des profits dans les divers emplois.

Ce n'est pas tant du reste par son mérite d'invention qu'Adam Smith a agrandi l'économie politique au point d'en avoir été considéré pendant quelque temps comme le père et le fondateur ; c'est pour l'avoir définie [1] et dégagée de quelques formules et expressions malencontreuses [2] dont les Physiocrates l'avaient enveloppée ; pour l'avoir traduite en langue vulgaire dans une exposition patiente et lumineuse de laquelle sont souvent écartées les questions de théorie pure, tandis que les questions qui conduisent à des conclusions pratiques sont traitées avec soin, sous tous leurs aspects, par une intelligence élevée, originale, pénétrante, disposant d'une érudition vaste et d'un très-grand nombre d'observations particulières. Jusqu'à Smith, l'économie politique n'était apparue au public que comme le symbole d'une secte : à dater de la publication de son ouvrage, elle a pris nom et rang parmi les sciences et occupé, non-seulement les penseurs, mais la masse du public.

Nous n'avons pas parlé d'une des parties les plus remarquables du grand ouvrage d'Adam Smith, de la partie pratique et polémique dans laquelle il a déployé le plus admirable talent et rendu des services signalés à son pays et à l'humanité. Ici encore il a généralement suivi la route indiquée par les Physiocrates ; mais il a combattu les erreurs régnantes avec infiniment plus de soin, de puissance et d'éloquence : il s'est servi des armes que ses prédécesseurs avaient préparées ; mais c'est à lui que revient l'honneur d'avoir livré la grande bataille dans laquelle l'économie politique a triomphé des erreurs du système mercantile et l'a banni pour jamais, sinon des faits, au moins de toute discussion sérieuse. Cette partie des travaux de Smith, à laquelle le succès même a ôté une grande partie de son intérêt, n'en reste pas moins comme témoignage d'un des services importants qui aient été rendus à la civilisation.

IV

En appliquant à l'économie politique les procédés de l'observation analytique, Adam Smith avait négligé diverses parties de son sujet ; il avait

[1] « Les écrivains de cette secte, dit Adam Smith en parlant des Physiocrates, traitent non-seulement de ce qu'on nomme proprement l'*économie politique* ou *de la nature et des causes de la richesse des nations*, mais encore, etc. — Cette définition est évidemment plus exacte que la plupart de celles qui ont été depuis formulées et acceptées.

[2] Comme « travail *stérile* » des artisans, « classe *stipendiée*, » etc.

émis des opinions discutables et évité les définitions rigoureuses. Cependant, du moment où l'économie politique devenait une science positive et fort utile, il fallait qu'elle pût être et fût enseignée, qu'elle prît une forme didactique : J.-B. Say se chargea de lui donner cette forme et rédigea le premier *Traité d'économie politique*, œuvre ingrate et difficile, dans laquelle il fallait aborder de face les difficultés, poser des définitions, ce couronnement de toute science, provoquer la controverse et exposer les principes de l'économie politique de telle façon qu'ils fussent à la portée de toute intelligence attentive et un peu cultivée.

Le *Traité d'économie politique*, publié en 1803, eut un succès immense et mit en quelque sorte les connaissances économiques dans la grande circulation : il fut d'abord accepté d'enthousiasme, traduit dans toutes les langues et bientôt adopté comme texte d'enseignement dans les pays où on enseigne publiquement l'économie politique. C'est dans ce livre que la plupart des hommes de la génération actuelle ont étudié les éléments de cette science.

J.-B. Say ne se borna pas à donner une forme didactique à la science telle qu'elle était sortie des mains d'Adam Smith : il en remania la nomenclature et en perfectionna sur plusieurs points l'exposition. Ainsi il substitua le nom d'*utilité* à celui de « valeur en usage, » reconnut plus explicitement la terre et les capitaux comme des éléments nécessaires de la production, exposa avec bonheur les fonctions de l'industrie commerciale, trop oubliées depuis Turgot, et posa très-nettement une distinction importante entre la production des richesses et leur distribution, de manière à ramener la science vers la recherche de certaines causes de la propriété. En même temps il faisait revivre le premier problème soulevé par l'école de Socrate, celui de savoir s'il y a des richesses immatérielles et, tout en personnifiant à tort les diverses formes du travail humain dans le savant, l'entrepreneur et l'ouvrier, il faisait un grand pas dans l'analyse de ce travail.

Mais la découverte la plus importante, celle qui a le plus contribué à établir la réputation légitime attachée au nom de J.-B. Say est celle de la loi des débouchés, qu'il exposa le premier et dont il soutint victorieusement l'existence pendant vingt-cinq ans contre les attaques les plus spécieuses et les autorités les plus imposantes. Les Physiocrates avaient bien dit que les intérêts individuels, opposés en apparence dans l'industrie, étaient en réalité conformes les uns aux autres et tendaient au même but ; mais c'est à J.-B. Say que revient l'honneur d'avoir vu le premier cette vérité si importante et si féconde en conséquence, d'une manière assez nette pour en donner une première démonstration ; de l'avoir soutenue malgré le démenti apparent que semblaient lui donner les changements

introduits dans l'industrie moderne par les machines et en général par les agglomérations de capitaux.

Plus tard J.-B. Say, poursuivant son œuvre, publia son *Cours complet*, dans lequel il ajouta à l'exposition des principes de la science des études pratiques d'une grande utilité et des considérations très-élevées sur la liaison qui existe entre l'activité industrielle de l'homme et les autres formes de son activité.

V

Cependant l'œuvre d'analyse commencée par Adam Smith était poursuivie avec succès par deux penseurs très-distingués, Malthus et Ricardo. Le premier avait publié en 1798 son *Essai sur la population* dans lequel il abordait en face des vérités que l'on ne méconnaît pas précisément, mais dont on aime trop souvent à oublier l'existence, parce qu'elles déplaisent. Il établissait d'abord cette proposition affirmée jusque-là sans contradiction, « que les progrès de la population sont limités par la misère et que si l'on n'y prend garde, le progrès des naissances, abandonné à l'instinct physiologique de reproduction, sera plus rapide que le progrès dans la production des subsistances; » puis il montrait avec vigueur les conséquences funestes de la charité paresseuse ou aveugle et décrivait la grande maladie sociale qui, depuis cette époque, est connue sous le nom de « paupérisme. »

Les études de Malthus sur la population, qui sont la partie la plus critiquée de son livre, ne sont pas la plus originale. Un écrivain assez justement obscur, Steuart, avait très-nettement établi les propositions qui forment la base et le point de départ de l'*Essai sur la population*. Mais ces propositions n'en appartiennent pas moins à Malthus qui les a approfondies, appuyées par d'immenses recherches et une savante démonstration historique; elles lui appartiennent surtout pour en avoir tiré des conséquences pratiques importantes dans son étude du paupérisme et de ses causes, pour s'être établi sur un terrain si solide que son livre a résisté victorieusement à plus d'un demi-siècle d'attaques violentes et de discussions passionnées. — Plus tard, en 1815, le même écrivain constatait, dans une analyse des phénomènes de l'échange appliqué aux céréales, les effets les plus saillants de la loi de la rente.

Toutefois, c'est le nom d'un autre économiste, de Ricardo, qui est resté attaché à l'introduction de cette loi dans la science, non pour l'avoir découverte, mais pour l'avoir formulée d'une manière générale distincte et pour avoir fait ressortir le plus grand nombre de ses conséquences. Dans son ouvrage principal[1], publié en 1817, Ricardo poussait plus avant qu'aucun

[1] *Principes de l'économie politique et de l'impôt.*

de ses prédécesseurs l'analyse du coût de production et des deux éléments qui le composent : il montrait l'antagonisme existant entre les profits et les salaires, l'accroissement des premiers lié à celui de la population et la loi de la rente tendant à contenir la population par des limites chaque jour plus étroites. En même temps il démontrait que la rente ne faisait pas partie du coût de production, d'où la conséquence directe que l'impôt sur la rente n'élèverait la valeur habituelle d'aucune espèce de produits, pas même celle des céréales. Ricardo disait aussi, explicitement, mais de telle façon que nul n'y prenait garde, que les progrès de l'art agricole et extractif allaient directement contre les effets de la loi de la rente. Ainsi la science revenait, mais cette fois forte d'observations nombreuses et de démonstrations en forme, vers son point de départ, vers la doctrine des Physiocrates.

Bientôt l'attention des économistes était appelée sur un élément de puissance productive trop peu observé jusque-là, sur les services non industriels et particulièrement sur les services de gouvernement. Un Russe, Storch, étendant ses recherches au delà de l'industrie et de ses produits, comprenait dans les études de l'économie politique, la prestation et l'usage des services qui ne s'incorporent point à la matière et, par une conséquence logique, il appelait l'économie politique « la science de la civilisation. » Il franchissait ainsi la limite posée par Adam Smith. M. Dunoyer a soutenu et développé avec beaucoup de talent, cette doctrine de Storch et se l'est vraiment appropriée, par les beaux développements qu'il lui a donnés.

VI

La science doit beaucoup, non seulement à ceux qui se sont proposé de la servir, même lorsqu'ils se sont trompés, mais encore, il faut le reconnaître, à ses adversaires déclarés, dont les critiques servent incessamment à contrôler les formules et à montrer leur imperfection, à faire ressortir les défauts des expressions, l'insuffisance des démonstrations. A ce titre, elle doit beaucoup aux critiques de Sismondi, soit contre ce qu'il appelait l'excès de la production et les abus de l'industrialisme, soit même contre la liberté du travail ; elle doit aussi beaucoup aux critiques qu'ont dirigées, après lui, dans le même sens, les divers écrivains qui ont proposé, soit une réorganisation de l'industrie, soit des modifications graves de son organisation actuelle dans le sens de l'autorité. Ces critiques ont forcé les économistes, un peu fourvoyés dans leurs analyses, à reporter leurs pensées vers la grande synthèse de l'organisation : elles leur ont appris qu'on ne pouvait pas impunément, comme ils l'avaient fait depuis les Physiocrates, prendre sans examen l'ensemble des lois telles quelles qui constituent la

propriété et qu'il était nécessaire de remonter au principe même de l'appropriation des richesses, si l'on voulait édifier sur un terrain solide.

La science a des obligations plus directes à M. Carey pour avoir démontré la convenance de laisser aux banques de circulation une entière liberté dans leurs émissions; pour avoir mis en saillie un grand nombre de phénomènes par lesquels se manifeste la loi des débouchés et pour avoir constaté nettement l'heureuse influence de la liberté politique et des fortes institutions locales sur la fécondité de la production. — Il serait injuste d'oublier aussi les admirables écrits dans lesquels Bastiat, insistant plus qu'on ne l'avait fait avant lui sur la distinction de l'utilité et de la valeur et sur les phénomènes auxquels donnent lieu, soit les progrès des inventions, soit la loi des débouchés dans l'échange, a prouvé par des démonstrations nouvelles la convenance absolue de laisser les échanges libres.

Nous devons mentionner aussi, entre les travaux économiques faits sur le continent; dans la théorie, des analyses heureuses par lesquelles Rossi a mis à la portée de tout le monde et rendu populaire en quelque sorte la doctrine de Ricardo; des vues très-originales de M. Scialoja ; le cours dans lequel M. Boccardo a réalisé la séparation souvent indiquée de la théorie et de la pratique économique; le traité dans lequel M. Ott a recherché comment on pourrait faire accorder l'état économique des sociétés avec la justice absolue : dans la pratique, les excellentes études de M. Hipp. Passy sur les divers systèmes de culture; les travaux hors ligne de M. Michel Chevalier sur divers problèmes d'application, sur les voies de communication notamment; les écrits élégants, lucides et originaux de M. de Lavergne sur l'économie rurale, et les savantes recherches de M. Wolowski sur le crédit hypotécaire et sur la législation industrielle.

Les derniers progrès de l'économie politique, soit dans la théorie, soit dans l'application, se trouvent constatés dans le grand ouvrage de M. J. St. Mill. L'auteur y a relevé et exposé avec soin les résultats d'une multitude de travaux partiels faits par divers écrivains; entre autres, ceux de M. Senior sur le coût de production ; ceux de M. Rae sur l'épargne ; ceux de MM. Tooke et Fullarton sur la circulation monétaire; ceux de M. Wakefield sur la colonisation. Mais les plus importants de ces travaux sont ceux par lesquels M. J. St. Mill, exposant à nouveau les doctrines de Ricardo avec une précision et une logique admirables, en a tiré des conclusions nouvelles et inattendues autant que fécondes. En outre, sur deux points au moins, il nous semble avoir positivement agrandi la science : il a, le premier, donné une description complète des phénomènes par lesquels était déterminée la valeur courante. Turgot avait pensé qu'entre les offres et les demandes des divers concurrents, la valeur s'établissait à un taux

moyen : plus tard, on avait dit que la valeur était en raison directe de la demande et en raison inverse de l'offre ; tandis que les prudents se bornaient à dire que la valeur croissait avec la demande et décroissait par l'augmentation de l'offre, sans dire comment. M. J. St. Mill a très-nettement établi que l'offre et la demande, étant nécessairement égales dans tout échange consenti, tous les phénomènes qui précédaient l'échange tendaient nécessairement à cette fin, à égaliser l'offre et la demande[1].

M. J. St. Mill est aussi le premier, ce nous semble, qui se soit aperçu que l'échange n'était pas un phénomène primitif et nécessaire, mais seulement relatif à un certain mode d'appropriation, vérité importante de laquelle il résulte directement que la valeur n'est pas une propriété naturelle et nécessaire des objets désignés sous le nom commun de richesses. Voici en quels termes s'exprime à ce sujet M. J. St. Mill[2].

« En considérant, dit-il, les deux grandes divisions de l'économie politique, la production et la distribution des richesses, la question de la valeur ne touche qu'à la dernière, et seulement autant que la distribution s'effectue par la concurrence et non en vertu des lois ou de la coutume. Les conditions et les lois de la production ne changeraient point, lors même que les arrangements sociaux ne seraient point fondés sur l'échange ou même ne l'admettraient pas. Même dans notre système industriel, où les emplois sont minutieusement divisés et où la rémunération de chacun des agents de la production dépend du prix du produit, l'échange n'est pas la loi fondamentale de la distribution des produits : comme les routes et les véhicules, qui sont des moyens de locomotion, ne sont point une condition intégrante des lois du mouvement. C'est une erreur, ce me semble, en pratique aussi bien qu'en logique, de confondre ces deux choses. On se trompe bien souvent en économie politique, lorsqu'on ne distingue pas les faits qui résultent de la nature des choses de ceux qui ressortent des arrangements sociaux, et les erreurs de ce genre ont deux inconvénients contraires : elles sont cause que les économistes classent des vérités relatives et temporaires au nombre des lois permanentes et universelles ; d'autre part, elles portent un grand nombre d'esprits à se tromper sur les lois éternelles de la production, à repousser, par exemple, celles desquelles résulte la nécessité de restreindre la population, par des considérations tirées de l'état actuel de la société, état dont il est permis à ceux qui en proposent un autre de ne pas tenir compte. »

[1] Nous avons cité le passage dans lequel M. J. St. Mill décrit la formation de la valeur courante, p. 230 et suiv.

[2] *Principes d'économie politique*, liv. III, ch. 1er, § I.

VII

Venu, après tant de maîtres illustres, j'ai essayé de coordonner et de compléter leurs travaux en donnant à l'économie politique une forme plus rigoureusement scientifique. J'ai indiqué dans la préface de ce livre en quoi consistaient les principales innovations qui résultaient de mes études. Il me semble que les plus importantes sont : 1° la séparation plusieurs fois proposée de la science et de l'art, 2° la formule de la loi de la population, 3° l'analyse et la comparaison des deux formes élémentaires de l'appropriation des richesses. Je crois ces innovations utiles et importantes, mais je dois laisser à d'autres le soin de les apprécier.

VIII

Comme la plupart des sciènces, l'économie politique a été contestée à son origine : ses progrès ont été lents, difficiles, et n'ont été obtenus qu'au prix d'immenses travaux. Le peu que nous savons est l'œuvre de quatre générations environ et d'ouvriers nombreux dont quelques-uns ont déployé un grand génie, presque tous de la patience et de l'application, d'autres un talent remarquable comme écrivains. Si les progrès de la science n'ont pas été plus rapides, on doit l'attribuer, d'une part, à la difficulté que présente l'observation de phénomènes très-complexes, tellement rapprochés de nous qu'ils font en quelque sorte partie de nous-mêmes ; d'autre part, à la multitude et à l'infinie variété des conséquences qui découlent de principes tellement simples qu'il semble trivial de les énoncer. D'ailleurs la plupart de ceux qui se sont voués à l'étude de cette science ont dû passer leur temps et user leurs facultés à combattre d'anciens et funestes préjugés, à réclamer l'application des principes. Ces préjugés, sur lesquels reposent presque en tout pays des intérêts puissants, ont opposé à la science une résistance bien autrement obstinée que celle des préjugés contraires à d'autres sciences, à la physique, par exemple.

L'économie politique, tout incomplète qu'elle est encore aujourd'hui, n'en a pas moins rendu de très-grands services à la civilisation, en défendant depuis son origine, avec une constance qui ne s'est pas démentie, la cause de la liberté contre des attaques nombreuses parties de tous les points de l'horizon politique. Ces attaques n'ont eu jusqu'à présent sur la science d'autre résultat que de provoquer ses progrès : espérons, puisqu'elles doivent continuer, qu'elles auront encore le même effet à l'avenir.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE. v
INTRODUCTION. 1

PLOUTOLOGIE

LIVRE PREMIER

De la production et de la consommation des richesses.

CHAPITRE PREMIER. — Définitions générales. 25
§ 1. — Définitions de mots. 25
§ 2. — Des besoins. 26
§ 3. — Du travail. 30
§ 4. — Richesses. — Services. 34
§ 5. — De l'utilité. 40
§ 6. — Production. — Consommation. — Capital. — Frais de production. 43

CHAPITRE II. — Définition et analyse du mouvement économique — Formes principales de l'industrie. 52
§ 1. — Formule du mouvement économique. 52
§ 2. — De la classification des diverses industries. 58

CHAPITRE III. — Description analytique de la puissance productive. 61
Première Section. — De la force productive de la terre. 62
Seconde Section. — De la force productive de l'homme. 68
§ 1. — Analyse du travail industriel. 68
§ 2. — Du travail proprement dit. 73
§ 3. — De l'art industriel dans les rapports de l'homme avec la matière. . 84
§ 4. — Art dans l'arrangement du travail industriel. 91
§ 5. — Art dans les arrangements sociaux. 106
§ 6. — En quoi consiste l'état industriel d'une société. 111

CHAPITRE IV. — Du mouvement de la population. 118
§ 1. — Position de la question. 119
§ 2. — Formule de la loi de la population. 124
§ 3. — Conséquences de la loi de la population. 130

CHAPITRE V. — Loi de la rente. 138
§ 1. — Définition de la loi de la rente. 138
§ 2. — Effets historiques de la loi de la rente. 143
§ 3. — Conséquence de la loi de la rente. 148

CHAPITRE VI. — Loi des débouchés. 150

CHAPITRE VII. — De la consommation des richesses. 160
§ 1. — Des diverses sortes de consommations. 160
§ 2. — De la limite des consommations reproductives. 164
§ 3. — Action de la consommation sur l'industrie. 169
§ 4. — Effets des diverses consommations. 170
§ 5. — Des frais de production. 178

CHAPITRE VIII. — Des variations subjectives d'utilité. 182

CHAPITRE IX. — Résumé de la théorie de la production et de la consommation. 186

LIVRE II

De l'appropriation des richesses.

CHAPITRE PREMIER. — Définition et formes élémentaires de l'appropriation des richesses. 199
§ 1. — En quoi consiste l'appropriation des richesses. 199
§ 2. — Des deux modes élémentaires d'appropriation. 202
§ 3. — Coexistence des deux modes d'appropriation. — Deux systèmes-types. 213

CHAPITRE II. — Analyse de l'échange et de la valeur. 218
§ 1. — Définitions. 218
§ 2. — Description analytique de l'échange entre deux individus isolés. . . 219
§ 3. — Description analytique de l'échange avec concurrence. 226
§ 4. — De la valeur. 232
§ 5. — De la monnaie. 236
§ 6. — Effets généraux de l'échange. 249

CHAPITRE III. — Extension donnée a l'échange. — Industrie commerciale. . 250
§ 1. — De l'échange des services futurs et des services non-incorporés. . . 250
§ 2. — Du crédit. 253
§ 3. — De l'industrie commerciale. 256

CHAPITRE IV. — De la répartition des individus dans les diverses professions. 264
§ 1. — Du partage des fonctions entre les individus. 265
§ 2. — Du coût de production. 275

CHAPITRE V. — Formation du coût de production. — Analyse des éléments qui le constituent. 280
§ 1. — Formation du coût de production. 280
§ 2. — Éléments du prix de revient. 287
§ 3. — De l'intérêt et de son taux habituel. 291
§ 4. — Des salaires et de leur taux habituel. 296
§ 5. — Du rapport habituel de valeur qui existe entre les intérêts et les salaires et des variations des uns et des autres. 300

§ 6. — Du coût de production de la monnaie. 309
§ 7. — D'une mesure commune des valeurs. 313

CHAPITRE VI. — Oscillations de la valeur courante des divers capitaux et de l'intérêt. — Crises commerciales. 316
§ 1. — Capitaux fixes, capitaux circulants. 316
§ 2. — Du taux de l'intérêt et de ses variations. 318
§ 3. — Rôle des capitaux circulants dans le mouvement de l'industrie. . . 323
§ 4. — Des crises commerciales. 327

CHAPITRE VII. — Application de la loi de la population par les oscillations de la valeur courante des salaires. 336

CHAPITRE VIII. — Effets des lois de la rente et des débouchés. 351
§ 1. — Effets de la loi de la rente. 351
§ 2. — Effets de la loi des débouchés. 360

CHAPITRE IX. — Action de la consommation sur l'industrie et sur la population. 365

CHAPITRE X. — Comparaison des deux systèmes d'appropriation. 372
§ 1. — Nature et conditions des deux systèmes. — Points de comparaison. 372
§ 2. — De la direction générale de l'industrie. 375
§ 3. — De l'influence exercée sur le travail musculaire et d'épargne. . . 378
§ 4. — De l'influence exercée sur l'art industriel. 388
§ 5. — Du réglement de la population et du partage des fonctions sociales. 394
§ 6. — Jeu des deux systèmes d'appropriation dans le mouvement industriel. 403
§ 7. — Conclusion. 410

CHAPITRE XI. — Effets des limitations naturelles et artificielles de la liberté. 414
§ 1. — Classification générale des limitations ou obstacles. 414
§ 2. — Effet commun des obstacles de toute sorte. 418
§ 3. — Jeu de la concurrence dans un système d'obstacles. 424

CHAPITRE XII. — Inconvénient du régime de la concurrence. 428
§ 1. — Accaparements. 429
§ 2. — Défaut de rémunération des inventeurs. 432
§ 3. — Rémunération sans service et perte sans faute. 433
§ 4. — Inégalités de force économique. 436
§ 5. — De la misère et du paupérisme. 438

CHAPITRE XIII. — De l'impot considéré quant a ses effets sur l'appropriation des richesses. 447
§ 1. — Définition de l'impôt. 447
§ 2. — Classification économique des impôts. 452
§ 3. — Conclusions générales. 461

CHAPITRE XIV. — Résumé de la théorie de l'appropriation des richesses. . . 464

APPENDICE. 473

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.